LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

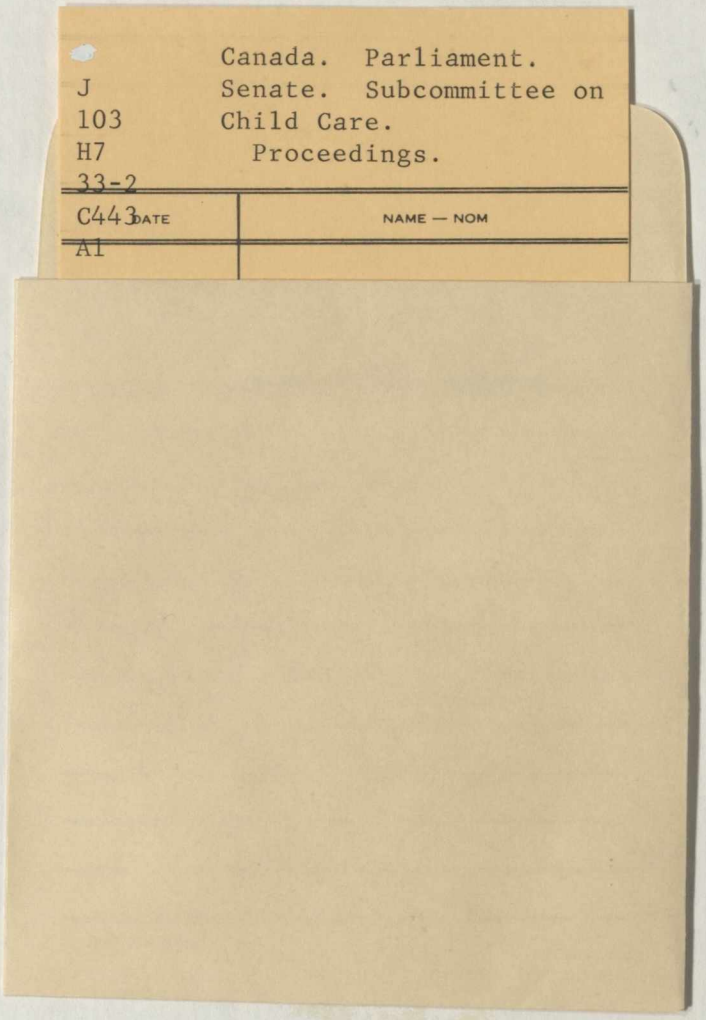
Canada. Parliament.
J Senate. Subcommittee on
103 Child Care.
H7 Proceedings.
33-2
C443
A1
DATE
NAME — NOM

*
J
103
H7
33-2
C443
A1

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Child Care

Chairman:
The Honourable MIRA SPIVAK

Tuesday, April 5, 1988

Issue No. 1

First proceedings on:

The Study on Child Care

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité sur la

Garde des enfants

Présidente:
L'honorable MIRA SPIVAK

Le mardi 5 avril 1988

Fascicule nº 1

Premier fascicule concernant:

L'étude sur la garde des enfants

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28970–1

SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

(Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology)

Chairman: The Honourable Mira Spivak
Deputy Chairman: The Honourable Lorna Marsden

and

The Honourable Senator:

Gigantès

(Quorum 3)

SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

(Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)

Présidente: L'honorable Mira Spivak
Vice présidente: L'honorable Lorna Marsden

et

L'honorable sénateur:

Gigantès

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité
Denis Bouffard
Clerk of the Subcommittee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

That, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

That the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

That the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extraits des procès-verbaux du Sénat du mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie,

Que, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

Qu'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of Tuesday, March 1st, 1988:

"The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Ad Hoc Subcommittee on Child Care become the Subcommittee on Child Care responsible for studying the proposed Research Plan; that the same senators be members of the Subcommittee, namely the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau and Spivak; and that the Honourable Senators Spivak and Marsden continue as Chair and Deputy Chair respectively.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative."

Extraits des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 1er mars 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Sous-comité ad hoc sur la garde des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude du plan de recherche; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et vice-présidente respectivement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 5, 1988
(1)

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care (Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology) met this day at 10:10 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Mira Spivak, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Marsden and Spivak. (2)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Canadian Day Care Advocacy Association:

Ms. Susan McGibbon, Fredericton, New Brunswick, Member of the C.D.C.A.A. in New Brunswick;

Ms. Sharon Hope Irwin, Glace Bay, Nova Scotia, Member of the C.D.C.A.A. in Nova Scotia.

Pursuant to the Order of Reference of the Senate, dated February 9, 1988 and of the motion of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of March 1, 1988, the Subcommittee proceeded to examine the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", and the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care.

Each witness made a statement and answered questions.

At 12:15 p.m. the Subcommittee adjourned until 1:30 p.m.

AFTERNOON SITTING
(2)

At 1:35 p.m. the Subcommittee resumed.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Marsden and Spivak. (2)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Canadian Day Care Advocacy Association:

Ms. Bonnie Roebuck, Winnipeg, Manitoba, Member of the C.D.C.A.A. in Manitoba.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 5 AVRIL 1988
(1)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la garde des enfants (un sous-comité du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie) se réunit aujourd'hui à 10 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Mira Spivak, présidente.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Marsden et Spivak. (2)

Aussi présents: Mme Maureen Baker et Mme Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Mme Susan McGibbon, Fredericton (Nouveau-Brunswick), membre de l'Association au Nouveau-Brunswick;

Mme Sharon Hope Irwin, Glace Bay (Nouvelle-Écosse), membre de l'Association en Nouvelle-Écosse.

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du 9 février 1988 et de la motion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 1er mars 1988, le sous-comité étudie le rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées», et la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 15 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à 13 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(2)

À 13 h 35 le sous-comité reprend ses travaux.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Marsden et Spivak. (2)

Aussi présents: Mme Maureen Baker et Mme Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Mme Bonnie Roebuck, Winnipeg (Manitoba), membre de l'Association au Manitoba.

Ms. Roebuck made a statement and answered questions.

The Subcommittee considered the question of the printing of the proceedings and the briefs submitted at this day's meeting.

On motion by the Honourable Senator Marsden, it was agreed,—

THAT 800 copies of the minutes of proceedings and evidence of the Subcommittee's meetings be printed and that the briefs submitted by the witnesses be printed as appendices to the proceedings.

The briefs presented by this day's witnesses are printed as Appendix "1-A", Appendix "1-B" and Appendix "1-C" respectively.

At 3:25 p.m. the Subcommittee adjourned until Tuesday, April 12, 1988 at 10:30 a.m.

ATTEST:

Mme Roebuck fait une déclaration et répond aux questions.

Le sous-comité étudie la question de l'impression de ses délibérations ainsi que des mémoires déposés par les témoins.

Sur motion de l'honorable sénateur Marsden, il est convenu,—

QUE 800 exemplaires des procès-verbaux des délibérations et des témoignages du sous-comité soient imprimés et que les mémoires soumis par les témoins soient imprimés en annexe aux délibérations du sous-comité.

Les mémoires déposés par les témoins à la séance d'aujourd'hui sont annexés comme Annexe «1-A», Annexe «1-B» et Annexe «1-C».

À 15 h 25 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'au mardi 12 avril 1988 à 10 h.

ATTESTÉ:

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, April 5, 1988

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 10.00 a.m. to continue its study on Child Care.

Senator Mira Spivak (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: This morning we have with us Ms. Susan McGibbon who is the provincial representative in New Brunswick of the Canadian Day Care Advocacy Association. Senator Marsden and Senator Macquarrie have been delayed, but I think we should begin. We will brief them later.

Ms. Susan McGibbon, Canadian Day Care Advocacy Association, Fredericton, New Brunswick: Madam Chairman, I became and advocate for high quality child care 22 years ago at the birth of our first child. Eight years later, after the birth of our third child, a number of friends wanted to go back to work. I then opened a small family day care, thus starting my career in day care that exists today. The reason I am so concerned about high quality child care is that so often children loose their self esteem and individuality in the low quality, institutionalized care they are often put in.

Every child is special and deserves to be loved and cared for. Let me describe an incident that happened to me in my centre. As a little boy came in one morning he looked through the window in the door and saw me laughing at something that had happened previously. The door flew open, he looked at me and said, "You're not supposed to be happy when I am not here.'" I think that story sums up the fact that all children need to feel they are important and loved.

I realize that living in a "have not" province such as New Brunswick we must strive very hard to preserve a high quality child care system. Child care advocates must strive ahead, and we need strong leadership in our government. It is for this reason that I am so pleased to be speaking on an issue so important to me, that of the status of child care in the province of New Brunswick.

My opening remarks will touch on five different areas. The first area is changes in New Brunswick families. In New Brunswick, as in other provinces, the need for child care has grown because of the changing family structure and the growing number of women with dependent children entering the labour force. The population of New Brunswick has increased steadily since 1961 and most people in New Brunswick are a part of the traditional, dual parent family. It seems that most lone parents are female. At this point I should state that we do not regard child care as a women's issue but as a societal issue.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 5 avril 1988

[*Traduction*]

Le sous-comité sur la garde des enfants du Comité sénatorial permanent sur les affaires sociales, les sciences et la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 heures, pour poursuivre ses travaux sur la garde des enfants.

Le sénateur Mira Spivak (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente: Nous accueillons ce matin Mme Susan McGibbon qui représente la section néo-brunswickoise de l'Association canadienne pour la promotion de la garde à l'enfance. Nous allons commencer sans attendre les sénatrices Marsden et Macquarrie qui sont en retard. Nous leur ferons un compte rendu par la suite.

Mme Susan McGibbon, Association canadienne pour la promotion de la garde à l'enfance, Fredericton, Nouveau-Brunswick: Madame la présidente, dès la naissance de mon premier enfant, il y a 22 ans, je me suis prononcée en faveur des garderies de bonne qualité. Huit ans plus tard, après la naissance de mon troisième enfant, certaines de mes amies voulaient retourner sur le marché du travail. C'est alors que j'ai ouvert une petite garderie familiale, commençant ainsi une carrière qui se poursuit encore aujourd'hui. La raison pour laquelle j'insiste tant sur la qualité des services de garde, c'est que les enfants perdent souvent leur estime d'eux-mêmes et leur personnalité dans les établissements de qualité médiocre.

Tous les enfants sont spéciaux et méritent une attention spéciale. Permettez-moi de vous faire part d'un petit incident qui est arrivé dans ma garderie. En arrivant, un matin, un petit garçon me surprend, par la porte vitrée, à rire d'un petit détail qui vient de se produire. Il ouvre énergiquement la porte et me déclare, en me regardant droit dans les yeux: «Tu n'as pas le droit d'être heureuse quand je ne suis pas là». Voilà qui montre à quel point tous les enfants ont besoin de se sentir importants et aimés.

Je me rends compte que, dans une province mal nantie comme le Nouveau-Brunswick, nous devons faire d'immenses efforts pour conserver un réseau de garderie de bonne qualité. Les partisans des services de garde d'enfants doivent redoubler d'efforts et il faut que le gouvernement fasse preuve d'un bon leadership. C'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir de vous parler aujourd'hui d'une question qui me tient à cœur, les services de garde d'enfants dans la province du Nouveau-Brunswick.

Pour commencer, je vais aborder cinq points différents. Le premier point concerne l'évolution des familles au Nouveau-Brunswick. Comme dans les autres provinces, les besoins en matière de services de garde d'enfants ne sont plus les mêmes, étant donné que la structure familiale a évolué et que les femmes ayant des enfants à charge sont de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché du travail. Depuis 1961, la population du Nouveau-Brunswick a augmenté régulièrement et la plupart des habitants sont membres d'une famille biparentale traditonnelle. Il semble que la plupart des parents seuls soient des femmes. Je précise en passant que, pour nous, la question

[*Text*]

It is estimated that over 50 per cent of New Brunswick's population under the age of 12, approximately 80,000 children, require some kind of care outside the home. As of February 29, 1988, there were 135 licensed day care centres; 81 of these are nonprofit and 54 are profit making centres. These centres provide a total of 4,964 child care spaces. In addition, there are 14 community homes which provide 84 spaces. That is a total of 5,048 child care spaces licensed in the province of New Brunswick. It is less than 9 per cent of what we need. At my own day care centre, 36 children await access to one of the 28 available spaces. I have no idea how potentially long the list would be, because I decided to stop at 36, but it gives an indication of how important high quality child care is. Conditions surrounding child care have not changed much during the last three years. Too many children are consigned to inadequate environments due to the lack of quality child care spaces.

I come now to legislation and standards. In 1983 day care regulations under the Family Services Act grew out of a concern for the well-being of children. It was then followed by a second document, "Day Care Facilities Standards", in 1985. The document "Day Care Facilities Standards" sets out the requirements for large day care centres and community and family day care homes. This document stresses a stimulating atmosphere and a structure that is conducive to the total development of the child with a program to meet the following needs, of the children. I will not go into the specific needs as they are listed in my brief. The standards have not been amended or improved since they were drafted in June 1985. The area that we seem to be lacking in the most is qualifications for staff.

With respect to child care crisis. Not enough money is allocated to day care to subsidize the cost of producing high quality care. Assistance to day care in New Brunswick consists of an equipment grant of $1,500 and a $45 licensed-space-per-year, flat rate grant. This grant can be used for enhancing salaries, for bonuses or for improving the environment of the child care setting.

Another crisis in child care is that there are insufficient consultants. For the province of New Brunswick, there are only four, and some of them are filling casual positions; so we are not even sure that we will have them at the end of their terms. These consultants are there to ensure that regulations are properly enforced. However, one visit per year and one spot check per year are inadequate to ensure that minimum standards of care are met, let alone quality standards. Because of low wages and negative working conditions, we experience a high rate of staff-turnover and burnout, a circumstance which assures low quality care. There is a need to address staff qualifications, as we recognize the need for well-trained personnel to produce the high quality child care environment that we so desperately need.

[*Traduction*]

de la garde des enfants n'est pas un problème de femme, mais un problème de société.

On estime que plus de 50 p. 100 des habitants du Nouveau-Brunswick âgés de moins de 12 ans, en l'occurence environ 80 000 enfants, nécessitent des soins de garde à l'extérieur de chez eux. Le 29 février 1988, on dénombrait dans la province 135 garderies agréées, 81 étant des garderies à but non lucratif et 54 des établissements commerciaux. Ces garderies offrent au total 4 964 places, auxquelles il faut ajouter les 84 places que proposent 14 centres communautaires. Au total, la province du Nouveau-Brunswick dispose de 5 048 places dans des garderies agréées. Cela représente moins de 9 p. 100 de nos besoins. Ma propre garderie, qui dispose de 28 places, a une liste d'attente de 36 enfants. La liste pourra même être plus longue, mais j'ai décidé de ne pas aller au-delà de 36. Voilà qui révèle combien les services de garderie de bonne qualité sont importants. Depuis trois ans, les conditions qui entourent les services de garderie n'ont guère évolué. Beaucoup trop d'enfants doivent se contenter de services de garderies de moins bonne qualité, faute de place ailleurs.

Passons maintenant aux lois et aux normes. En 1983, les règlements sur les garderies ont été pris en conformité du *Family Services Act*, par souci pour le bien-être des enfants. Par la suite, un deuxième document intitulé «Day Care Facilities Standards» a été publié, en 1985. Ce document définit les normes que doivent respecter les grandes garderies de jour ainsi que les garderies communautaires et familiales. Ce document demande que les garderies offrent une atmosphère stimulante et une structure propre à autoriser le développement intégral de l'enfant, ainsi qu'un programme destiné à répondre aux besoins des enfants. Je ne vais pas entrer dans les détails puisque mon mémoire contient une liste précise de ces besoins. Les normes ont été modifiées ou améliorées depuis qu'elles ont été mises au point, au mois de juin 1985. Le secteur qui semble le plus faible est celui des qualifications du personnel.

La crise de la garde des enfants. Les fonds accordés aux services de garderie ne sont pas suffisants pour subventionner les coûts de production de soins de garde de grande qualité. Au Nouveau-Brunswick, les garderies de jour reçoivent une subvention d'établissement de 1 500 $ et une subvention annuelle au taux uniforme de 45 $ par place agréée. Les garderies peuvent utiliser cette subvention pour accorder des meilleurs salaires ou des primes à leurs employés ou pour améliorer les locaux.

Le secteur de la garde des enfants souffre également du manque d'experts-conseils. Il n'y en a que quatre dans la province du Nouveau-Brunswick et certains d'entre eux occupent des postes occasionnels, si bien que nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir les conserver. Le rôle de ces experts-conseils est de veiller à ce que les règlements soient appliqués de manière appropriée. Cependant, une visite et un contrôle ponctuel par an, ce n'est pas suffisant pour s'assurer que les normes minimales sont respectées, encore moins les normes de qualité. En raison de bas salaires et des conditions de travail difficiles, le personnel change souvent et souffre de «burnout», ce qui contribue à faire baisser la qualité des services offerts. Il faut définir les qualifications du personnel, étant donné que nous avons besoin de personnel compétent pour offrir les services de garde

[*Text*]

More money has to be made available for start-up and operating capital, particularly for infant care, for special needs children and for after-school care. At the moment in New Brunswick the staff seems to be subsidizing the system. The average wage earned by most child care workers in the province in 1983 was $4.12 per hour, and by 1987 the hourly rate had increased to $4.41. Our parking attendants do better. What incentive is there for day care workers to upgrade their skills through education when there is little prospect of higher wages or professional recognition in the future?

As I have already stated, there are not sufficient licensed spaces, as indicated by long waiting lists for quality day care centres. Once again the greatest needs are among special-needs children, infants and latchkey children who require after-school care. Care in rural areas is virtually nonexistent. To date, New Brunswick has no innovative child care services that would provide child care for shift-work situations or emergency and seasonal work situations.

Another problem in New Brunswick is the issue of profit versus nonprofit care. It is very controversial because there are so many private day cares in the province. Many support the concept of a nonprofit child care system, but they are sensitive to the many excellent, licensed, private day care centres. In other words, private, in-home day care centres are the backbone of child care in New Brunswick. They are located in residential neighbourhood settings, and that has appeal for the many working parents who want their children to stay in their own neighbourhood environment. These centres have great difficulty operating on a break-even basis. For most operators, profit is unheard of. The appearance of commercial day care chains is a cause of much concern in New Brunswick at this moment. The Department of Health and Community Services has already received an inquiry from a commercial day-care chain concerning a licence to operate in St. John. This is the first time this has happened and we are sure it will not be the last. Given the unprofitable nature of operating a home day care, it is difficult to imagine them surviving in the face of competition from chains.

It may be necessary to provide subsidization simply to ensure their survival. I am referring to the small family day care. High quality and profitability do not go hand in hand. I think this should be underlined. Only government has the capacity to make sure standards of quality reach the highest possible levels. It is important that facilities receiving public funding must meet quality care standards, provide public disclosures and are accountable for their financial situations. They must, as well, have an open style of management such as parent participation.

[*Traduction*]

d'enfants de haute qualité qui font si cruellement défaut en ce moment.

Il faudrait plus de subventions d'équipement et de fonctionnement, en particulier pour offrir des soins aux nourrissons, aux enfants ayant des besoins spéciaux et pour les garderies qui accueillent des enfants après l'école. Au Nouveau-Brunswick, pour le moment, c'est le personnel des garderies qui semble subventionner le système. Le salaire moyen de la plupart des préposés aux enfants était de 4,12 $ de l'heure en 1983 dans la province, et ce taux horaire est passé à 4,41 $ en 1987. Les employés qui travaillent dans les parcs de stationnement sont mieux payés. Qu'est-ce qui peut inciter les préposés aux enfants à se perfectionner quand ils ont si peu d'espoir d'être un jour mieux payés ou reconnus professionnellement?

Comme je l'ai déjà dit, les places en garderies agréées sont insuffisantes, ainsi que l'attestent les longues listes d'attente des garderies de jour de bonne qualité. Encore une fois, les besoins les plus criants concernent les enfants aux besoins spéciaux, les nourrissons et les enfants qui doivent se faire garder après l'école. Dans les régions rurales, il n'y a pratiquement pas de services de garderie. Jusqu'à présent, le Nouveau-Brunswick n'offre aucun service de garderie innovateur qui pourrait servir dans les cas d'urgence ou pour les travailleurs et travailleuses qui occupent un poste par équipe ou un travail saisonnier.

L'opposition entre les garderies à but non lucratif et les garderies commerciales est un autre problème au Nouveau-Brunswick. La controverse est grande, étant donné que les garderies privées sont très nombreuses dans la province. Les nombreuses personnes qui préconisent l'instauration d'un réseau de garderies à but non lucratif ne peuvent ignorer les nombreuses et excellentes garderies privées agréées. En d'autre termes, le système de garde d'enfants du Nouveau-Brunswick ne pourrait pas se passer des garderies familiales privées. Elles sont situées dans les quartiers résidentiels, ce qui plait à beaucoup de parents qui veulent éviter que leurs enfants aient à quitter leur quartier. Ces garderies éprouvent beaucoup de difficulté à atteindre le seuil de rentabilité. La plupart d'entre elles ne font aucun profit. L'apparition des chaînes de garderies commerciales provoque tout un émoi au Nouveau-Brunswick en ce moment. Une chaîne de garderies commerciales a déjà fait parvenir au ministère de la Santé et des Services communautaires une demande de permis d'exploitation à St. John. C'est la première fois que cela se présente, mais je suis persuadée que ce ne sera pas la dernière. Or, il est difficle d'imaginer que les petites garderies à domicile pourront survivre face à la concurrence des chaînes étant donné qu'elles sont déjà peu rentables.

Il sera peut-être nécessaire de subventionner les petites garderies à domicile pour leur permettre de survivre. Je pense qu'il faut souligner que la qualité ne va pas de pair avec les gros profits. Seul le gouvernement peut faire en sorte que les normes de qualité soient les plus élevées possibles. Il est important que les garderies qui bénéficient des fonds public respectent les normes de qualité, soient tenues de fournir des renseignements et aient à rendre compte de leur situation financière. D'autre part, elles doivent adopter un style de gestion ouvert et autoriser la participation des parents.

[*Text*]

If more public funding is to be allocated to day care operations, both profit and nonprofit, it is critical to assure that we support the true operating cost incurred for quality care and not the accumulation of capital assets, indirect personal benefits or such other profit motives.

I will now turn to New Brunswick's reaction to the national strategy. The proposed federal child care act falls short of what is needed and will only create greater problems in the child care system.

Our main concern in New Brunswick is the lack of high quality, licensed, child care spaces and the inadequate salaries child care workers receive. The national strategy will do nothing to alleviate these problems. Under the proposed child care act, it is estimated that 200,000 new child care spaces will be created in Canada in seven years. The rate of growth in the past, if maintained in the future, suggests that 300,000 new spaces will develop during the same seven-year period.

Children with special needs and infants will continue to suffer from a lack of quality child care spaces because the proposed child care act offers no incentives to create the more expensive services they require. In New Brunswick, there are approximately 250 socially disadvantaged children and 137 disabled children who need a one-to-one ratio integrated into the special needs program in licensed day cares. Many more are not able to find situations in quality child care centres. Their need is much greater than that of normal children, but we make no progress against demand because of the extra moneys needed for specially qualified staff, special equipment and special environment needs.

The new child tax credit measures may provide some modest financial relief for families, but will do little or nothing to create more licensed programs of higher quality. The deduction favours the high-income family and the low-income family is subsidized under CAP. The forgotten family is the one caught in the middle. The proposed child care act would introduce new limits on child care spending by replacing a flexible open-ended cost-sharing agreement, namely, the Canada Assistance Plan. The $3 billion allocated under the new act for the next seven years will actually be less than what would be spent during the same period under CAP when normal growth and inflation are taken into account.

I must state at this point that the Canadian Day Care Advocacy Association has always been against the CAP financial system, but all of a sudden it looks pretty good compared to the proposed child care act.

[*Traduction*]

Dès lors que l'État envisage d'augmenter les subventions accordées aux garderies de jour, autant aux garderies à but non lucratif qu'aux garderies commerciales, il est indispensable de veiller à ce que les fonds publics soient véritablement consacrés à l'opération de garderies de bonne qualité plutôt qu'à l'accumulation d'actifs, d'avantages personnels indirects ou d'autres profits.

Passons maintenant à la réaction du Nouveau-Brunswick face à la stratégie nationale. La loi fédérale sur la garde des enfants ne répond pas vraiment aux besoins et ne fera qu'accentuer les problèmes du système de garde d'enfants.

Au Nouveau-Brunswick, notre principale préoccupation est l'absence de places dans les garderies de bonne qualité et le salaire insuffisant des préposés aux enfants. La stratégie nationale ne fera rien pour alléger ces problèmes. En effet, le nouveau projet de loi prévoit la création, au Canada, de 200 000 places au cours des sept prochaines années. Si le taux de croissance que nous avons connu jusqu'à maintenant se maintient, c'est 300 000 nouvelles places qu'il faudrait créer au cours de la même période de sept ans.

Les enfants aux besoins spéciaux et les nourrissons continueront d'être laissés pour compte, étant donné que le projet de loi sur la garde des enfants ne prévoit aucun encouragement à la création de garderies susceptibles d'offrir les services plus coûteux dont ces enfants ont besoin. Au Nouveau-Brunswick, on dénombre environ 250 enfants désavantagés socialement et 137 enfants handicapés pour lesquels les garderies agréées devraient offrir des programmes spéciaux où ils pourraient bénéficier de l'attention exclusive d'un préposé. Beaucoup d'autres enfants ne peuvent trouver de place dans des garderies offrant des services de bonne qualité. Leurs besoins sont beaucoup plus exigeants que ceux des enfants normaux, mais il est impossible de répondre à la demande, étant donné qu'il faut plus d'argent pour payer le personnel qualifié, le matériel spécial et les installations appropriées.

Les nouvelles mesures de crédit d'impôt pour enfants apporteront peut-être un léger soulagement aux familles, mais contribueront très peu à multiplier le nombre de garderies agréées offrant des services de qualité. La déduction favorise les familles au revenu élevé, tandis que les familles au revenu modique sont subventionnées par le RAPC. Il n'y a rien pour les familles au revenu moyen. Le projet de loi sur la garde des enfants imposerait de nouvelles limites aux dépenses de garde d'enfants en mettant fin à une entente flexible et ouverte de partage des coûts, en l'occurrence le Régime d'assistance publique du Canada. Les 3 milliards de dollars que le gouvernement prévoit de consacrer au cours des sept prochaines années aux garderies, en vertu de la nouvelle loi, représentent un montant inférieur à celui qu'il aurait dépensé au cours d'une même période par l'intermédiaire du RAPC, si l'on tient compte de la croissance normale et de l'inflation.

Je dois préciser que si l'Association canadienne pour la promotion de services de garde à l'enfance a toujours été contre le financement par le RAPC, le Régime paraît tout à coup très avantageux par rapport au système que propose la nouvelle loi sur la garde des enfants.

[*Text*]

Some additional problems are associated with the removal of CAP. Money under the proposed child care act is set for seven years without any recognition of inflation exceeding a three per cent rate. A higher interest rate could use up the $3 billion allotment sooner than the projected seven years. The interpretation of definitions contained in the proposed child care act could also become a major problem. Therefore, a common understanding of definitions is a must. The proposed cost-sharing formula is based on a national per-child expenditure which could be subject to change every fiscal year. That is certainly not a stable funding circumstance and it has many people in New Brunswick concerned. Should the $3 billion allotment run out before the seventh year, the provinces would receive less than the 50 per cent cost sharing. That is of great concern to us in New Brunswick, because I am afraid that we would not be able to exist on a 50-50 basis, let alone less than a 50-50 basis.

One mother of a child in day care has expressed it all. She said:

> . . . in short, for us sending our children to your day care means much more than simple care giving during our working days; it adds up, instead, to their active participation in a setting and series of happy experiences conducive to enriched growth and development—socially, emotionally, physically and intellectually. Like all parents, we've sought to provide our children with the best our circumstances permit—and we feel very strongly that the superb quality of care you provide should be available to every child and not just the fortunate few.

One policy has been developed in the province of New Brunswick which is able to be discussed by the premier's office. That is the development of the New Brunswick Office of Childhood Services. The office will have two immediate priorities: Ensuring that existing government programs are properly coordinated, and providing advice on policies and new program options.

As stated, other improvements are anticipated, but no commitments have been made because negotiations are on-going with the federal government concerning their national child care strategy.

As one can see, there is no budget component for the Office of Childhood Services. It will only coordinate that which already exists. The other major problem we have is that the one and only positive policy that has been developed this last year is fully dependent on funding from the federal strategy.

To end my submission, I have included the reaction from the New Brunswick Day Care Association and its recommendations; CUPE's recommendations; and concerns and recommendations of the Status of Women.

[*Traduction*]

Il y a d'autres problèmes qui sont provoqués par la suppression du financement par le RAPC. En effet, le projet de loi prévoit de consacrer à la garde des enfants, pendant une période de sept ans, des montants qui ne tiennent pas compte de l'inflation dont le taux dépasse 3 p. 100. Advenant une hausse des taux d'intérêt, le montant de 3 milliards de dollars serait utilisé bien avant la fin de la période de sept ans. L'interprétation des définitions contenues dans le projet de loi sur la garde des enfants pourrait également poser un problème. Par conséquent, il est capital de bien s'entendre sur les définitions. La formule de partage des coûts que propose le projet de loi est fondée sur une moyenne nationale de dépenses par enfant qui est susceptible de varier selon les exercices financiers. Au Nouveau-Brunswick, beaucoup de personnes s'inquiètent du manque de stabilité de cette formule de financement. Si le montant de 3 milliards de dollars était épuisé avant la septième année, les subventions reçues par les provinces seraient inférieures aux 50 p. 100 auxquels elles ont droit en vertu de l'entente de partage des coûts. Voilà qui nous inquiète beaucoup au Nouveau-Brunswick, car nous ne pourrions survivre sur une base de partage des coûts de 50 p. 100, encore moins s'il nous fallait assumer une part plus grande des coûts.

Le témoignage d'une mère résume bien la situation:

> . . . finalement, nos enfants qui fréquentent les garderies ne se contentent pas d'attendre que leurs parents aient fini de travailler, ils en profitent pour prendre part, dans un cadre approprié, à toutes sortes d'expériences qui encouragent leur croissance et leur développement tant sur le plan social, émotif et physique que sur le plan intellectuel. Comme tous les parents, nous voulons donner à nos enfants ce qu'il y a de mieux et nous souhaitons ardemment que les excellents services que vous nous donnez soient offerts à tous les enfants et non pas simplement à quelques privilégiés.

Une politique a été mise au point dans la province du Nouveau-Brunswick, qui sera étudiée par le bureau du premier ministre. Il s'agit de créer un Bureau des services à l'enfance qui aurait deux priorités essentielles: faire en sorte que les programmes existants du gouvernement soient bien coordonnés et offrir des conseils sur les politiques et les nouvelles options de programmes.

Comme nous l'avons précisé, nous prévoyons d'autres améliorations, mais aucun engagement n'a encore été pris, étant donné que des négociations sont en cours avec le gouvernement fédéral au sujet de la nouvelle stratégie nationale sur la garde des enfants.

Ainsi que vous pouvez le constater, aucun budget n'est prévu pour le Bureau des services à l'enfance qui se contentera de coordonner ce qui existe déjà. L'autre problème grave que nous avons tient au fait que la seule et unique politique positive qui ait été proposée au cours de l'année écoulée est entièrement tributaire du financement par la stratégie fédérale.

À la fin de mon mémoire, j'ai joint la réaction de la New Brunswick Day Care Association ainsi que ses recommandations; les recommandations du SCFP; ainsi que les questions et

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much. Am I correct in my understanding that your major concern deals with high quality and standards?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: That is my own personal concern, which, I think, is a very valid one.

I am sorry Senator Marsden is not here, but in my own questioning, I will try to include questions that I anticipate she might wish to ask.

Did your association make a presentation before the Special Committee on Child Care?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: Apart from what you have illustrated here, in terms of the speech from the throne in New Brunswick, were any other commitments given by politicians during the campaign? Was child care an issue in any sense during the campaign?

Incidentally, how many women were elected?

Ms. McGibbon: I am sorry, I do not know. The premier has certainly made it well known to the public that child care is a priority in his office. The fact that the New Brunswick Office of Childhood Services is one of the first things he will initiate shows that, in fact, this is the route we are going to take. However, that is it as far as we are aware. Everything is hinging on the national strategy. The unanswered questions out there are: Will you ensure high quality? Will you provide more licensed spaces? Are you going to make a commitment to the special needs problem in New Brunswick? The answers to those questions all hinge on the national strategy.

The Chairman: What you are saying is that child care was not a major issue in the last election.

Ms. McGibbon: No, it was not.

The Chairman: With no Office of Childhood Services, who was responsible for that area, the Department of Finance?

Ms. McGibbon: No, the Department of Health and Community Services.

The Chairman: I suppose the new Office of Childhood Services will come under that department.

Ms. McGibbon: I do not believe so. In fact, I believe the Department of Health and Community Services will come under the office itself. It will be amalgamated into one.

The Chairman: Before we get into the particulars of the new child care act, could you tell us something about the private day care centres that are now in existence in New Brunswick? As I understand it, those day care centres are mostly in homes.

Ms. McGibbon: Yes.

[*Traduction*]

recommandations exprimées par le conseil du statut de la femme.

La présidente: Merci beaucoup. Si j'ai bien compris, vos principales préoccupations sont la qualité et les normes?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: Ce sont en effet des préoccupations qui me paraissent très justifiées.

Je suis désolée que la sénatrice Marsden soit absente, mais j'essaierai de poser moi-même les questions qu'elle aurait aimer vous poser.

Votre association a-t-elle présenté un mémoire au Comité spécial sur la garde des enfants?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: Mis à part certains détails que vous nous avez rapportés et qui ont été révélés lors du discours du trône au Nouveau-Brunswick, certains hommes politiques ont-ils pris d'autres engagements au cours de la campagne électorale? Est-ce que la garde des enfants a été un sujet de débat au cours de la campagne électorale?

À ce sujet, combien de femmes ont-elles été élues?

Mme McGibbon: Je ne sais absolument pas. Notre premier ministre a fait clairement savoir au public que la garde des enfants est une priorité de son Cabinet. Le fait que le Bureau des services à l'enfance du Nouveau-Brunswick est une des premières choses qu'il a l'intention de réaliser prouve que c'est bien là l'objectif vers lequel nous nous dirigeons. C'est tout au moins ce que nous croyons savoir. Tout repose sur la stratégie nationale. Nous attendons encore la réponse à un certain nombre de question: Allez-vous garantir la qualité des services? Allez-vous offrir plus de places en garderies agréées? Allez-vous vous engager à résoudre le problème des enfants aux besoins spéciaux au Nouveau-Brunswick? Les réponses à ces questions sont toutes tributaires de la stratégie nationale.

La présidente: Si je comprends bien, la garde des enfants n'a pas été une des grandes questions débattues lors de la dernière élection.

Mme McGibbon: Non, en effet.

La présidente: Sans Bureau des services à l'enfance, qui était responsable de ce secteur, le ministère des Finances?

Mme McGibbon: Non, le ministère de la Santé et des services communautaires.

La présidente: Je suppose que le nouveau Bureau des services à l'enfance relèvera de ce ministère.

Mme McGibbon: Je ne pense pas. En fait, je crois que c'est plutôt le ministère de la Santé et des services communautaires qui relèvera du Bureau lui-même. Les deux organes seront réunis en un seul.

La présidente: Avant de nous intéresser aux détails de la nouvelle loi sur la garde des enfants, pouvez-vous nous parler des garderies privées qui sont actuellement en activité au Nouveau-Brunswick? Si je comprends bien, la plupart de ces garderies sont installées à domicile.

Mme McGibbon: En effet.

[*Text*]

The Chairman: Are they licensed?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: Are all of them licensed?

Ms. McGibbon: If there are over three children in a home, the home should be licensed as a community day care home. For homes with more than six children, they require a licence for a day care centre. Certainly the people I know are all licensed.

The Chairman: So these day care centres are run by people in private homes.

Ms. McGibbon: Yes, that is the problem we are facing with profit and nonprofit day care centres. We do not consider small, family day care centres in New Brunswick to be profit making. They are private because they are run in private homes, but it is a far cry from a private day care centre to a commercial day care centre.

The Chairman: I understand that. These homes are licensed, but in terms of standards, and so forth, given the small number of consultants those standards would not be strictly enforced. Are people generally happy with the care given in those homes? Your emphasis is on quality, and I support family day care centres in homes, but I am wondering what the situation is in terms of quality in New Brunswick.

Ms. McGibbon: I think, as is the case in all areas, there are homes that give high quality care and there are homes that just meet the standards.

The Chairman: Are those day care homes monitored in terms of numbers?

Ms. McGibbon: No, with four consultants, it is difficult to monitor them. I know our consultant visits once a year. Those visits take place during the month that the home was originally licensed. The consultant might make one spot check during the year, but for those homes that provide high quality care, there is no problem.

In New Brunwick there are large day care centres with spaces for 75 to 125 children. Under the grandfather clause, they do not have to reduce their number of spaces. At the moment the limit for opening a new day care centre is 60 spaces.

The Chairman: I am curious as to how private day care centres will be treated under the new arrangements. I suppose that is still under negotiation. Under the initiative, subsidies will be granted to both nonprofit and profit day care centres, but I am wondering whether these will be in different categories.

Ms. McGibbon: That is the way I can see it going. I am not sure that it will go that way because when one is dealing with a national meaning, there is no grey area; it is all black and white.

[*Traduction*]

La présidente: Ces garderies sont-elles agréées?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: Est-ce qu'elles le sont toutes?

Mme McGibbon: À partir du moment où une gardienne accueille plus de trois enfants à la maison, elle doit obtenir un permis de garderie communautaire. Toute personne qui garde plus de six enfants doit obtenir un permis de garderie de jour. Toutes les personnes que je connais sont agréées.

La présidente: Par conséquent, toutes ces garderies sont organisées dans des résidences privées.

Mme McGibbon: Exactement, d'où le problème de la concurrence entre les garderies commerciales et les garderies à but non lucratif. D'après nous, les petites garderies familiales du Nouveau-Brunswick ne sont pas des garderies à but lucratif. Ce sont des entreprises privées parce qu'elles sont organisées dans des résidences privées, mais elles n'ont rien à voir avec les garderies commerciales.

La présidente: Je comprends. Ces garderies sont agréées, mais les experts-conseils n'étant pas assez nombreux, il serait probablement impossible de faire appliquer à la lettre les normes et autres règlements. Les gens sont-ils généralement contents des services offerts par ces garderies installées à domicile? Vous mettez l'accent sur la qualité, mais je me demande, bien que je sois moi-même favorable aux garderies organisées chez elles par certaines gardiennes, quelle peut être la qualité des services offerts au Nouveau-Brunswick.

Mme McGibbon: C'est la même chose que partout ailleurs. Certaines gardiennes offrent un service d'excellente qualité alors que d'autres se contentent de respecter les normes imposées.

La présidente: Est-ce que l'on connaît le nombre de ces garderies?

Mme McGibbon: Non, avec seulement quatre experts-conseils, il est difficile de savoir ce genre de choses. Je sais que notre expert-conseil passe une fois par an pendant le mois au cours duquel la garderie a été agréée initialement. L'expert-conseil peut faire une visite surprise au cours de l'année, mais il n'y a également pas de problème dans le cas des garderies qui offrent un service de haute qualité.

Au Nouveau-Brunswick, il existe des garderies qui accueillent de 75 à 125 enfants. En vertu de la clause des droits acquis, ces garderies ne sont pas tenues de réduire le nombre des places offertes. Actuellement, les nouvelles garderies de jour ne peuvent accueillir plus de 60 enfants.

La présidente: Je me demande quel est le sort que les nouvelles dispositions réserveront aux garderies privées. Je suppose que cela fait toujours l'objet de négociations. D'après l'initiative, les subventions seront accordées aussi bien aux garderies commerciales qu'aux garderies à but non lucratif, mais je me demande s'il y aura différentes catégories.

Mme McGibbon: À mon avis, c'est comme cela que ça devrait se passer. Pourtant, rien n'est moins sûr, étant donné qu'avec un programme national, il faut que tout soit blanc ou noir et qu'il n'y ait rien d'imprécis.

[*Text*]

The Chairman: Has there been any discussion on that aspect?

Ms. McGibbon: No. In fact, Mr. McKenna has stated quite emphatically that he will be behind both the profit and non-profit day care centres, provided they provide high quality care. But, again we come back to the same problem; unless the director or owner perceives it as a priority, how are we going to enforce it with four consultants?

The Chairman: Prior to the introduction of the child care strategy, many of the people I spoke to were in favour of a new child care act rather than the Canada Assistance Plan, for obvious reasons. Two reasons given to me were, first, that the Canada Assistance Plan had a welfare connotation, and that child care was not a matter of welfare, and, secondly, that there would be flexibility, or it seemed there would be flexibility, in terms of cost-sharing formulas with the provinces.

Your opposition to the concept of the new child care act is not in regard to the concept itself. Frankly, I thought a new child care act was a major step forward in terms of a new vehicle for the development of a national child care system.

I hear what you are saying, but I wonder if you could elaborate on your feelings about the application.

Ms. McGibbon: With the CAP, it was open-ended, and with the child care act, it is not. We think there are going to be too many questions. With the CAP, we knew where we stood; with the Canada child care act, we do not. We are afraid it will change and we will not even get the money that we did receive under CAP. That is our concern. We do not feel safe with it.

I do not have a great background in the Canada child care act. I have just been discussing it for the past few months with a few people who have been involved in it. So I cannot answer any questions concerning the Canada child care act in depth. There is just a general feeling in New Brunswick that this is not an improvement.

The Chairman: I can understand that, but I still find it difficult. I understand what you are saying, that it is better to have open-ended funding than funding with a cap on it, and that is not a pun. It seems to me that the reasons for doing this were valid. If we are to have a major national initiative with respect to child care, it seems important to take it out of the welfare concept. I am not rejecting the idea of subsidization—far from it. I am, however, a little puzzled by the fact that just because government money is involved, people might malign this concept. Perhaps, treated differently, that could be avoided. What are your views on this? Are you making a categorical statement that your group would be happier under the old system?

[*Traduction*]

La présidente: Est-ce que cet aspect a été évoqué lors des discussions?

Mme McGibbon: Non. En fait, M. McKenna a déclaré qu'il ne ferait aucune différence entre les garderies à but non lucratif et les garderies commerciales, dans la mesure où les unes les autres offrent des services de haute qualité. Mais, le problème reste toujours le même. En effet, si le directeur ou le propriétaire ne choisit pas la qualité comme une de ces priorités, comment pouvons-nous assurer l'application des normes si l'on ne dispose que de quatre experts-conseils?

La présidente: Avant l'introduction de la stratégie sur la garde des enfants, bon nombre des personnes que j'ai rencontrées étaient, pour des raisons évidentes, en faveur d'une nouvelle loi sur la garde des enfants, plutôt qu'en faveur du financement par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada. Les deux raisons qui m'étaient données étaient les suivantes: premièrement, le Régime d'assistance publique du Canada a une connotation de bien-être social à laquelle la garde des enfants devrait être étrangère et, deuxièmement, les formules de partage des coûts avec les provinces offriraient, semble-t-il, une certaine souplesse.

Si vous vous opposez à la nouvelle loi sur la garde des enfants, ce n'est pas uniquement à cause du principe sur lequel repose le projet de loi. Je pensais, quant à moi, qu'une nouvelle loi sur la garde des enfants serait une étape importante vers la création d'un nouveau réseau national de garderie.

Je vous comprends bien, mais je me demande si vous pourriez préciser votre point de vue.

Mme McGibbon: Le RAPC offrait une flexibilité que la nouvelle loi sur la garde d'enfants n'offre pas. Nous pensons que les questions seront beaucoup trop nombreuses. Avec le RAPC, nous savions à quoi nous en tenir; avec la loi fédérale sur la garde des enfants, ce n'est pas le cas. Nous avons peur que la situation change et que les subventions que nous recevrons ne soient moindres que celles dont nous bénéficions actuellement en vertu du RAPC. La nouvelle loi ne nous inspire pas confiance.

Je ne connais pas parfaitement la loi fédérale sur la garde d'enfants. J'en parle depuis quelques mois avec certaines personnes concernées. Aussi, je ne peux pas répondre aux questions précises qui concernent la loi canadienne sur la garde des enfants. Je peux simplement dire, de manière générale, que la nouvelle loi n'est pas perçue, au Nouveau-Brunswick, comme une amélioration.

La présidente: Je veux bien, mais j'ai du mal à comprendre. Vous affirmez que le financement flexible était préférable au financement plafonné. Il me semble que la formule est tout à fait valable. Si nous voulons lancer une importante initiative à l'échelle nationale en matière de garde d'enfants, il me paraît important d'éliminer l'intervention du bien-être social. Loin de moi l'idée de supprimer toute subvention. Cependant, je regrette un peu que l'on imagine, à partir du moment où il s'agit de subventions, que l'argent de l'État puisse être mal utilisé. On pourrait peut-être éviter cela en modifiant la formule. Qu'en pensez-vous? Croyez-vous fermement que l'ancien système serait préférable pour vous?

[*Text*]

Ms. McGibbon: There are certainly problems with CAP, but at least we know where we stand. We know that CAP means on-going funding, and that is an uncertainty with the new legislation. That seems to be the greatest fear. Living in a have-not province, we could hardly provide the minimum quality that we now provide with a 50 per cent cost sharing; we would be in dire straits if it fell below 50 per cent.

The Chairman: My understanding of this, and I admit that it could be faulty, is that under the new Child Care Act, there will be in place a flexible formula which could provide more money to those provinces which needed it.

Ms. McGibbon: It has been projected that, being a have-not province, New Brunswick could get as much as 90 per cent funding. But that is only for the first few years. It is my worry that, seven years hence, that may change. Suppose that we provide more consultants and a child care service office. Suppose that we have in place all kinds of wonderful programs in New Brunswick. At the end of seven years, how are we going to keep them? Are we going to be even worse off than we are now? That is the main concern. We need to feel greater stability with respect to this new legislation.

The Chairman: I suppose that you have made this known to the people who are negotiating with the federal government?

Ms. McGibbon: Oh, yes.

The Chairman: As I understand the child care system, there are two basic areas: expansion of the existing system and developing the child care facilities for children with special needs—those in rural areas, for example, or children of shift workers. I realize that only 9 per cent of children need care, but, nevertheless, in politics you have to make these kinds of practical decisions. How do you see these two areas stacking up in terms of priorities?

Ms. McGibbon: I think we need more licensed child care spaces—that is definitely a priority. If we had more licensed high quality child care spaces, then we would meet the needs of the rural environment, of the Indian reserves, of the slum areas or low income areas of New Brunswick. By making licensed child care spaces our main priority, a lot of our other problems would be eliminated. Is that what you are asking? I am not sure of your question.

The Chairman: As I understand it, there are two areas in the new legislation. One deals with children who have special needs, and I believe it is called special initiatives. I do not think there is a lot of money devoted to that area—I believe it is $100 million over seven years, or something. I realize that you have to look at that area, but you also need to expand the existing system. Which, of the two areas, do you give priority to? In this committee we are looking at needs—we are very interested in finding out needs. If you only had a certain amount of money, where would you put it first? Which area

[*Traduction*]

Mme McGibbon: Il y avait des problèmes avec le RAPC, mais au moins on savait à quoi s'en tenir. Nous savons que le RAPC offrait une source continue de financement ce qui n'est pas le cas avec la nouvelle loi. Voilà la plus grande crainte. Étant donné que nous vivons dans une province moins riche, il nous serait à peine possible d'offrir des services d'une qualité minimale en cas d'application d'une formule de partage des coûts à 50 p. 100; si le pourcentage passait en-deçà de la limite de 50 p. 100, nous aurions vraiment de grosses difficultés.

La présidente: Je peux me tromper, mais à ma connaissance, la nouvelle loi sur la garde des enfants prévoit la mise en place d'une formule flexible qui accorderait plus d'argent aux provinces qui en ont besoin.

Mme McGibbon: Il a été prévu que le Nouveau-Brunswick, province nécessiteuse, pourrait être financé jusqu'à 90 p. 100, mais uniquement pendant les premières années. Que se passerait-il au bout de sept ans? Supposons que le Nouveau-Brunswick engage plus d'experts-conseils et crée un bureau des services de garde d'enfants. Supposons que la province propose toutes sortes de programmes merveilleux. Au bout de sept ans, qu'allons-nous faire pour conserver tout cela? Allons-nous devoir régresser à un niveau plus bas qu'actuellement? Voilà ce qui nous préoccupe. Nous voulons que la nouvelle loi offre une plus grande stabilité.

La présidente: Je suppose que vous avez exprimé toutes ces inquiétudes au représentant du gouvernement fédéral avec qui vous négociez?

Mme McGibbon: Bien entendu.

La présidente: Le système de garde des enfants propose deux éléments essentiels: l'expansion du système actuel et la création de garderies pour les enfants aux besoins spéciaux, par exemple les enfants des régions rurales ou les enfants des travailleurs par poste. Je réalise que seulement 9 p. 100 des enfants ont besoin de garderies. Mais, en politique, c'est le genre de décision pratique qu'il faut prendre. Selon vous, quelles seraient les priorités à accorder à ces deux secteurs?

Mme McGibbon: Je pense que nous avons besoin de plus de places en garderies agréées. Cela devrait définitivement être une priorité. Si les places en garderies agréées de bonne qualité étaient plus nombreuses, nous pourrions du même coup répondre aux besoins des familles des régions rurales, des réserves indiennes, des habitants des quartiers pauvres ou des familles au revenu modique du Nouveau-Brunswick. En accordant la priorité à la création de garderies agréées, on pourrait parallèlement résoudre beaucoup d'autres problèmes. Ai-je bien répondu à votre question?

La présidente: D'après moi, la nouvelle loi comprend deux volets. Le premier concerne les enfants aux besoins spéciaux. C'est ce qu'on appelle, je crois les initiatives spéciales. Je ne pense pas que la loi prévoit de consacrer beaucoup d'argent à cet aspect, il s'agit je crois de 100 millions de dollars étalés sur sept ans. Je comprends qu'il faut prendre cet aspect en considération, mais il faut également élargir le système existant. Au quel de ces deux aspects accordez-vous la priorité? Notre comité s'intéresse aux besoins, nous voulons définir les besoins. Si vous disposiez seulement d'un certain montant d'argent, à

[*Text*]

has the highest priority for you, the special needs or the expansion of the existing system?

Ms. McGibbon: I think the focus seems to be on infant care, special needs and after school care.

The Chairman: I wanted to ask about infant care. You see that as a high priority, do you?

Ms. McGibbon: Certainly. At the moment in New Brunswick we have very few day care centres that even offer infant care, and that is for very good reasons. First, there is the ratio of three to one. In addition, parents cannot pay what we would have to charge just to provide the staff, let alone the facility. We have addressed this in one of our recommendations. We would like to see a grant of $1,000 per year per child in a licensed day care centre to help alleviate the cost of infant care.

The Chairman: How many infant care facilities are there in your province?

Ms. McGibbon: There are no infant care facilities at all. We do have some day care centres that take three to nine infants in a special area within the centre—that is it. There is also a nanny program that has been set up with the use of federal government moneys. It provides in-home care for infants.

The Chairman: Is that a sort of government sponsored program that will send people into homes for a certain period of time?

Ms. McGibbon: It is a six-month course. The participants have to go to classes for three or three and a half months. They then go out on practicums in homes or day care settings to work with the children that they are geared towards, who are mostly infants.

The Chairman: On a more general question, do you think that the will really exists in New Brunswick to develop a child care system? Is there a lot of vocal commentary on this subject now?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: Do you think that because of the new proposals, people are really beginning to demand such a program?

Ms. McGibbon: I think that the people of New Brunswick are certainly demanding more. Child care is an item of high profile in the media. A lot of very dedicated child care advocates are working hard in our province. The government has stated that child care is seen as a priority. Our government, however, is very new, and we certainly have not seen a lot of response yet, but we are hoping that we will.

The Chairman: This has not been a high profile item before but it is becoming one?

[*Traduction*]

quoi l'utiliseriez-vous? À quel aspect accorderiez-vous la priorité: aux besoins spéciaux ou à l'expansion du système existant?

Mme McGibbon: Je pense qu'il faut mettre l'accent sur la garde des nourrissons, la garde des enfants aux besoins spéciaux et la garde des enfants après l'école.

La présidente: Je voulais vous parler de la garde des nourrissons. Est-ce que vous accorderiez une grande priorité à ce type de garde?

Mme McGibbon: Certainement. En ce moment, il y a au Nouveau-Brunswick, très peu de garderies qui accueillent des nourrissons. On comprend pourquoi, quand on sait qu'il faut un préposé pour trois nourrissons. Par ailleurs, les parents ne sont pas en mesure de payer ce qu'il faudrait leur facturer juste pour couvrir les frais de personnel, sans parler des installations. Nous en parlons dans une de nos recommandations. Nous demandons que le gouvernement verse chaque année une subvention de 1 000 $ par enfant aux garderies agréées, afin de les aider à réduire le coût des services de garde de nourrissons.

La présidente: Combien de garderies pouvant accueillir des nourrissons compte-t-on en ce moment dans votre province?

Mme McGibbon: Pour le moment, il n'y en a aucune. Certaines garderies acceptent de trois à neuf nourrissons dans un local spécial, c'est tout. Il y a également un programme de nourrices qui a été créé grâce aux subventions du gouvernement fédéral. C'est un programme de soins à domicile pour les nourrissons.

La présidente: Est-ce qu'il s'agit d'un programme parrainé par le gouvernement qui consiste à envoyer des nourrices à domicile pendant une certaine période de temps?

Mme McGibbon: Il s'agit d'un cours de six mois. Les candidates doivent suivre un cours pendant trois mois ou trois mois et demi. Ensuite, elles font un stage pratique à domicile ou dans des garderies afin de s'habituer aux enfants du groupe d'âge pour lequel elles ont été préparées. La plupart du temps il s'agit de nourrissons.

La présidente: De manière plus générale, pensez-vous que la volonté de créer un système de garde d'enfants existe réellement au Nouveau-Brunswick? Est-ce que l'on en parle beaucoup en ce moment?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: Pensez-vous qu'en raison des nouvelles propositions, les habitants du Nouveau-Brunswick vont vraiment exiger la création de ce genre de programme?

Mme McGibbon: Je pense que les habitants du Nouveau-Brunswick demandent certainement plus de garderies. La garde des enfants fait la manchette des journaux. Beaucoup de partisans convaincus des services de garde des enfants travaillent sans relâche dans notre province. Le gouvernement a déclaré que la garde des enfants est une de ses priorités. Cependant, notre gouvernement est nouveau et les choses mettent du temps à démarrer, mais nous espérons qu'il prendra de nombreuses mesures positives.

La présidente: La question de la garde des enfants a-t-elle pris de l'importance récemment?

[*Text*]

Ms. McGibbon: Yes. Three years ago, when I phoned the premier's office and said that I would like to talk about child care, the response would be, "Oh, what did you want to talk about?" Now they will say, "Fine, what day can you come in? We will have a deputy minister or whomever set up to speak with you on the issues that you feel are important." That shift in attitude is very positive, I think.

The Chairman: During the process of negotiations, has there been consultation with the public groups or the private groups involved in child care?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: Apart from your group there must be other coalitions in New Brunswick?

Ms. McGibbon: Yes, there are. In fact, a month and a half ago, I believe, we had a meeting with Ray Frenette. He invited different people from different areas to give their views and concerns on the national strategy. Certainly the main concern of the entire group was lack of high quality, licensed child care spaces.

The Chairman: Was this an informal consultation?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: Was it understood that they were looking for input from the grassroots to help them in their negotiations?

Ms. McGibbon: Yes. That was before the Department of Health and Community Services started doing their background work and setting up background papers.

The Chairman: Going back to the CAP and the new Child Care Act, do you think that the problem in New Brunswick is just a matter of money?

Ms. McGibbon: It is money.

The Chairman: That is clearer to me. It is not that you are opposed to the principle. It is a question of will this program give you enough money?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: Apart from the cap on the funding, what other comments do you have for us other than what is in your brief?

Ms. McGibbon: Concerning CAP?

The Chairman: Concerning the new Child Care Act?

Ms. McGibbon: I really cannot think of anything at the moment. I am sure that I could think of many things if I were sitting at home talking to someone in my neighbourhood, but I really cannot elaborate at the moment.

The Chairman: A key area in this debate is the question of wages. How do you see that being remedied? In Manitoba, if I recall correctly, there are grants used to upgrade the salaries. Another key area that you mentioned was staff qualifications.

[*Traduction*]

Mme McGibbon: En effet. Il y a trois ans, si j'avais appelé le bureau du premier ministre pour parler de la garde des enfants, on m'aurait opposé un: «Ah bon, de quoi voulez-vous parler?». Désormais, si je fais la même démarche, on va me demander quand je souhaite me présenter, de manière à organiser un rendez-vous avec un sous-ministre ou un autre fonctionnaire, afin de me permettre d'aborder les questions qui me paraissent importantes. Le changement d'attitude m'apparaît très positif.

La présidente: Lors des négociations, est-ce qu'il y a eu consultation des groupements publics ou privés intéressés par la garde des enfants?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: Est-ce qu'il existe, au Nouveau-Brunswick, d'autres coalitions semblables à votre groupe?

Mme McGibbon: Oui, il y en a d'autres. En fait, nous avons eu, il y a un mois et demi environ, une rencontre avec Ray Frenette. Il a invité différentes personnes provenant de divers horizons à présenter leur opinion et leurs inquiétudes quant à la stratégie nationale. La principale préoccupation de tout le groupe était le manque de places en garderies agréées offrant des services de bonne qualité.

La présidente: S'agissait-il d'une consultation non officielle?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: Est-ce qu'il était clair que le gouvernement cherchait à obtenir les commentaires de la population afin de lui faciliter la tâche lors des négociations?

Mme McGibbon: Oui. Cela se passait avant que le ministère de la Santé et des services communautaires commence ses travaux de préparation et ses études de fond.

La présidente: Pour en revenir au RAPC et à la nouvelle loi sur la garde des enfants, estimez-vous qu'au Nouveau-Brunswick le problème est une question d'argent?

Mme McGibbon: C'est une question d'argent.

La présidente: Voilà qui me paraît plus clair. Vous n'êtes donc pas contre le principe. Vous craignez tout simplement que le programme ne vous donne pas suffisamment de fonds?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: Mis à part le plafonnement du financement, quels sont les autres commentaires que vous aimeriez rajouter à ce que contient votre mémoire?

Mme McGibbon: Au sujet du RAPC?

La présidente: Au sujet de la nouvelle loi sur la garde des enfants?

Mme McGibbon: Il n'y a rien qui me vient à l'esprit en ce moment. Pourtant, je suis certaine que si j'étais chez moi, en tête à tête avec une personne du quartier, j'aurais une foule de questions à poser. Mais, pour le moment, je ne vois rien.

La présidente: La question des salaires est un aspect important du débat. Comment croyez-vous que l'on pourrait y remédier? Si je me souviens bien, le Manitoba offre des subventions qui permettent d'augmenter les salaires. La qualification du

[*Text*]

Let me deal with staff qualifications first. In terms of the qualifications, are there programs in New Brunswick to train child care workers?

Ms. McGibbon: Yes.

The Chairman: Are they adequate programs, in your view, or do they need enrichment?

Ms. McGibbon: We have really just started. Three years ago it began. We started in the community college, level I assessment of people who had worked in day care for a number of years. They did their equivalence exam and received level I. Level II courses are given through night school and summer school.

There are well over 200 people now taking level I and level II courses through the community college. The interest is certainly there. Again, the problem is that so many people feel, "Why should I bother? I am tired at the end of the day anyway; why should I bother, just to make $4.41 an hour?" There is no professional growth that they can see for themselves. They are still considered babysitters.

The Chairman: Are there any staff organizations?

Ms. McGibbon: No, none.

The Chairman: There is no organization of the people that work in the child care centres?

Ms. McGibbon: No. It is something that we would like to see. We have the Day Care Association and directors' meetings and so on, but we need some keen workers who are willing to get out there and do this. In Fredericton we are pushing for that right now.

The Chairman: There are other examples of how people begin to better their lot.

Do you see anything coming forward in the new initiatives which will assist the issue of salaries and the raising of those salaries?

Ms. McGibbon: The only area that we can see is the operating grants. If they were to be increased, then it would be up to the day care operators to make sure that that money goes into salaries, but that is all we can see.

The Chairman: You mentioned the issue of profit. That is a delicate issue because, as you said here, in terms of the commercial child care centres, that would not be a pressure to raise salaries.

Ms. McGibbon: No. In fact, that is one of our main concerns. That is why the salary is so low. I have two staff at my centre and I am paying $6.50 and $7 an hour. In fact, I am subsidizing my staff because I am making almost nil of a salary, but that is because it is a priority for me. If I am going to lobby for higher wages and high quality, I have to make sure

[*Traduction*]

personnel est également un autre aspect important que vous avez mentionné.

Voyons d'abord la qualification du personnel. Est-ce qu'il existe au Nouveau-Brunswick des programmes de formation des préposés aux enfants?

Mme McGibbon: Oui.

La présidente: À votre avis, est-ce que ces programmes sont suffisants ou devraient-ils être améliorés?

Mme McGibbon: Nous venons juste de commencer. Ces programmes existent depuis trois ans. Nous avons débuté dans un collège communautaire, par un examen d'évaluation de premier degré des personnes qui travaillaient dans des garderies depuis un certain nombre d'années. Les personnes qui ont subi avec succès l'examen d'équivalence ont reçu un diplôme de premier degré. Les cours de niveau II sont donnés en soirée et en été.

Actuellement, plus de 200 personnes suivent les cours de niveau I et de niveau II dans les collèges communautaires. L'intérêt est indéniable. Pourtant, beaucoup de préposés aux enfants hésitent à se lancer dans des études. Ils jugent qu'ils sont fatigués après leur journée de travail et ils ne tiennent pas à se perfectionner pour un salaire horaire de 4,41 $. Les préposés aux enfants n'entrevoient aucune croissance professionnelle. On continue à les considérer comme des simples gardiens ou gardiennes d'enfants.

La présidente: Est-ce qu'il existe une organisation professionnelle?

Mme McGibbon: Non, aucune.

La présidente: Il n'existe aucune organisation réunissant les proposés aux enfants qui travaillent dans les garderies?

Mme McGibbon: Non. C'est quelque chose que nous souhaitons. Nous avons la Day Care Association et les réunions des administrateurs, mais il faudrait que certains préposés aux enfants décident de créer une telle organisation. À Frédéricton, nous encourageons actuellement ce genre de choses.

La présidente: Il y a d'autres exemples de travailleurs qui se sont organisés pour améliorer leur sort.

D'après vous, les nouvelles initiatives seraient-elles favorables à la question des salaires et permettraient-elles une augmentation?

Mme McGibbon: Le seul aspect qui nous paraît positif à ce sujet concerne les subventions de fonctionnement. Si ces subventions sont augmentées, il incomberait aux directeurs de garderies de faire en sorte que cet argent supplémentaire soit consacré aux salaires. C'est tout ce que nous voyons.

La présidente: Vous avez parlé des bénéfices. Il s'agit d'une question délicate, étant donné que les garderies commerciales ne feraient rien en vue d'augmenter les salaires.

Mme McGibbon: Non, et c'est d'ailleurs une de nos plus grandes préoccupations. C'est la raison pour laquelle les salaires sont si bas. Les deux employés de ma garderie sont payés 6,50 $ et 7 $ de l'heure. En fait, je subventionne ces employés, étant donné que je ne touche pratiquement pas de salaire, mais c'est un choix que j'ai fait. Si je fais des pressions pour obtenir

[*Text*]

that I am giving that. So it is up to the discretion of the directors or the owners of the day care centres now.

The Chairman: I take it that the private child care centres do not have staff?

Ms. McGibbon: Some of them do, yes. An in-home day care centre could have as many as they have room for. There are some family day care centres that have as many as 35 children.

The Chairman: Family day care centres in a home?

Ms. McGibbon: In a home, yes.

The Chairman: Then, of course, they do not have the overhead; they do not have the rent costs.

Ms. McGibbon: That is right, and that is the only reason they can exist.

The Chairman: Somewhere in your brief you mentioned the problem of definition. I wonder if you could expand on that.

Ms. McGibbon: It is on page 10.

> The interpretation of definitions contained in the CCA could also become a major problem. Therefore, common understanding of definitions is a must.

In speaking to many of the people who have done the background work on the national strategy and the people who have delved into the problems with the CCA, they can see this as a major problem. They feel that there is no common definition. It could be changed from province to province, and, thereby, they will not be able to work effectively with each other. We may perceive it one way; B.C. may perceive it another way; Newfoundland may perceive it another way. That is their concern.

The Chairman: Perceive what?

Ms. McGibbon: Perceive the definitions of what the limitations are, whom the money is available to, what the Child Care Act stands for. They feel that lack of definition is definitely there.

The Chairman: You were saying at the moment?

Ms. McGibbon: No. This is the input that I have received from the people who have worked on the background report.

The Chairman: If you are looking at a national program how specific can some of the definitions be?

Ms. McGibbon: I am sorry, this is information that I have brought forward from the people who helped me prepare this report.

The Chairman: That is helpful. Thank you so much. I am sure that we will be in touch with you again. I am pleased that you came to tell us what the situation is in New Brunswick.

Ms. McGibbon: I am thankful that I could be here. I hope that I have been able to give you some insight into the problems. I am sorry that I could not be more specific about the

[*Traduction*]

des salaires plus élevés et une meilleure qualité, je dois être logique avec moi-même. Actuellement, tout dépend donc des directeurs ou des propriétaires de garderies.

La présidente: Je crois bien que les garderies à domicile n'ont pas de personnel?

Mme McGibbon: Si, certaines d'entre elles en ont. Une garderie doit employer autant de personnel qu'elle en a besoin. Certaines garderies familiales accueillent jusqu'à 35 enfants.

La présidente: Est-ce qu'il s'agit là de garderies familiales installées à domicile?

Mme McGibbon: Oui, à domicile.

La présidente: Bien entendu, ces garderies n'ont pas de frais généraux ni de frais de location.

Mme McGibbon: C'est exact, sinon elles ne pourraient pas survivre.

La présidente: Dans votre mémoire, vous avez mentionné le problème des définitions. Je me demande si vous pourriez nous donner plus de détails à ce sujet.

Mme McGibbon: C'était à la page 10.

> L'interprétation des définitions contenues dans la Loi sur la garde des enfants pourrait devenir un sérieux problème. C'est pourquoi, il importe de s'entendre sur les définitions.

Bon nombre des gens avec qui j'ai parlé, qui ont participé aux travaux préparatoires à la stragégie nationale ou qui ont étudié les problèmes découlant de la Loi sur la garde des enfants, estiment qu'il s'agit là d'un problème grave. Ils déplorent l'absence de définition commune. Chaque province pourrait proposer la sienne propre et serait donc dans l'impossibilité de collaborer efficacement avec les autres provinces. Le Nouveau-Brunswick pourrait avoir sa propre version, la Colombie-Britannique pourrait avoir la sienne et Terre-Neuve une autre version. Voilà le problème.

La présidente: Une version de quoi?

Mme McGibbon: Une version des définitions se rapportant aux limites, aux fonds disponibles, aux garanties offertes par la Loi sur la garde des enfants. Les gens que j'ai rencontrés estiment qu'il y a vraiment un manque de définition commune.

La présidente: C'est ce que vous pensez en ce moment?

Mme McGibbon: Non, c'est ce que m'ont rapporté les personnes qui ont participé au rapport.

La présidente: Quand il s'agit d'un programme national, comment peut-on s'attendre à ce que les définitions soient précises?

Mme McGibbon: Je n'en sais rien, c'est ce que m'ont rapporté les gens qui m'ont aidé à préparer le rapport.

La présidente: Votre témoignage a été utile, je vous en remercie. Je suis certaine que nous aurons l'occasion de nous revoir. Je vous remercie d'être venue nous présenter la situation qui prévaut au Nouveau-Brunswick.

Mme McGibbon: Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter mon témoignage. J'espère qu'il vous aura permis de mieux comprendre les problèmes. Je regrette de ne

[*Text*]

Canada Child Care Act. It is certainly not the area I am most involved in. I am working from the base level. I am on the floor, so to speak, and that is where my concerns lie.

The Chairman: We want to hear from the people who are working in the area and those who are receiving the services. They are the important people in the system. Thank you.

I would like to welcome now Ms. Sharon Irwin from Glace Bay, Nova Scotia, who is also a provincial representative of the Canadian Day care Advocacy Association.

Ms. Sharon Irwin, Glace Bay, Nova Scotia: That is correct.

The Chairman: Welcome. If you could make your presentation, I am sure we will have some questions for you afterwards.

Ms. Irwin: Thank you for inviting me. This is an issue that I care passionately about.

The Chairman: Good.

Ms. Irwin: Watching the ebb and flow of concern in our province over it I am glad to have yet another chance to review this. Despite the overwhelming response of Nova Scotian respondents to both task forces of their need for more day care at affordable fees, of high quality, with flexible coverage, in accessible locations, with public moneys going to the service, the National Strategy on Child Care has taken another approach. With the child care expense deduction and the child tax credit increase, the National Strategy on Child Care is taking 42 per cent of its already inadquate seven-year money—$2.3 billion out of $5.4 billion—and directing it in a way that is almost completely peripheral to the child care crisis as Nova Scotians perceive it.

From scathing editorials in the Cape Breton *Post* and the *Chronicle-Herald* to the angry response of the advocacy groups, the December 3 announcement elicited almost entirely negative reaction. Approximately four months later, the proposal's inadequacies seem even greater. The promised 200,000 subsidized spaces do not seem to gibe with the allocated funds—the NAC short analysis of the case of the disappearing moneys is eloquent on this one—and many people continue to wonder about other obvious components of a child care system such as affordability, quality and comprehensiveness, which the strategy does not address.

Recent statements by the Nova Scotia Minister of Community Services expressed concerns over the time-limited nature of the 'catch-up' proportionate funding, the sunsent clause; the lack of attention to the salary issues; and the general lack of money in the package, among other issues. As of yesterday or the day before, according to a source at the Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, he and the department

[*Traduction*]

pas pouvoir présenter de commentaires plus précis au sujet de la Loi canadienne sur la garde des enfants. Ce n'est pas le secteur que je connais le mieux. Je travaille à la base. Je suis en contact direct avec les utilisateurs de garderies et c'est ce qui m'intéresse.

La présidente: Nous voulons entendre les commentaires des travailleurs et des personnes qui bénéficient des services de garderie. Ce sont des éléments importants du système. Merci.

Nous allons maintenant accueillir Mme Sharon Irwin, de Glace Bay, Nouvelle-Écosse, représentante provinciale de l'Association canadienne pour la promotion de services de garde à l'enfance.

Mme Sharon Irwin, Glace Bay, Nouvelle-Écosse: C'est exact.

La présidente: Bienvenue. Vous pouvez commencer par votre exposé, après quoi je suis sûre que nous aurons des questions à vous poser.

Mme Irwin: Je vous remercie de m'avoir invitée à parler de cette question qui me tient vraiment à cœur.

La présidente: Très bien.

Mme Irwin: Devant l'intérêt fluctuant de notre province pour cette question, je suis ravie d'avoir l'occasion d'en parler à nouveau. Malgré l'intervention en masse des habitants de Nouvelle-Écosse auprès des deux groupes de travail, afin de demander plus de places en garderie à des prix abordables, des services de meilleure qualité, offerts selon une formule flexible dans des endroits accessibles, et financés par les deniers publics, la stratégie nationale sur la garde des enfants a choisi une autre approche. En proposant la déduction de frais de garde d'enfants et l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants, la stratégie nationale sur la garde des enfants prélève 42 p. 100 du budget septennal déjà insuffisant, soit 2,3 des 5,4 milliards de dollars, afin de les utiliser d'une manière qui ne fait pratiquement rien pour résoudre la crise que les habitants de Nouvelle-Écosse dénoncent au niveau des services de garde d'enfants.

L'annonce qui a été faite le 3 décembre n'a pratiquement suscité que des réactions négatives, qu'il s'agisse des éditoriaux cinglants du «Post» et du «Chronical Herald» du Cap Breton, ou des protestations des groupes de promotion des services à l'enfance. Environ quatre mois plus tard, la proposition semble encore plus insuffisante. Les 200 000 places subventionnées qui ont été promises ne semblent pas correspondre aux fonds alloués . . . la brève analyse effectuée par le CNA au sujet de la disparition des fonds est éloquente à ce sujet . . . et bien des gens continuent à se poser des questions au sujet des autres aspects que la stratégie passe sous silence, en l'occurrence les services de garde d'enfants abordables, de bonne qualité et complets.

Le ministre des services communautaires de la Nouvelle-Écosse s'est récemment inquiété de la durée limitée du financement proportionnel de rattrapage, de la clause de temporisation, de l'absence de propositions quant aux salaires et de l'absence générale de fonds, entre autres choses. Hier ou avant-hier, selon une source du Conseil consultatif du statut de la femme de Nouvelle-Écosse, le ministre et le ministère

[*Text*]

still feel that those concerns are not being adequately addressed. His public statement was made on approximately February 27 before the second Meech Lake, but we are hearing the same things now.

The advocacy community—there is an advocacy group in the province—in its formal and informal capacities is supporting the Nova Scotia government in its hesitations over the proposed CCCA, and it asks: "How does the publicity over more spaces really transalte for Nova Scotia? How can the new moneys be used to address the salary issue? How can the 'have not' provinces support, on a 50/50 basis, seven years from now, an expanded network of day care they cannot support now? Will the ceilings under the new act make the situation worse than CAP? How will the tax measures make day care more affordable to parents?"

As to the space issue, approximately 1,930 Nova Scotian children currently have access to subsidized child care. That is 40 per cent of the total in licensed care. As to need, we can and often try to analyze Statistics Canada figures on female labour force participation rates, population distribution, parental preference for various forms of non-parental care and for trends. Waiting lists in current child care centres also provide some slight sense of current need, but they are really only "soft data," since people like shift workers, seasonal workers and parents of infants, for example, are essentially factored out and, therefore, do not get on those waiting lists; there is no place for them.

Nova Scotia, as a province, has made no systematic assessment of either current or future child care needs. On that basis, or non-basis, the rumoured—for Nova Scotia—4,000 new spaces are to be developed! This looks like an odd free-market solution of a nonstrategy.

I have included a couple of possible scenarios concerning space development over the next seven years.

First, scenario one. Given the likelihood that both the commercial and the voluntary sector will be able to access government assistance in the forms of parental subsidies, the commercial sector will move faster and into the attractive demographic clusters. What might these be? Clearly, they will be those that are the easiest to serve, with high-population densities and middle groups, leaving the difficult and expensive areas to the voluntary sector.

A strength, if there is one at all in current Nova Scotian child care, is its relatively non-ghettoized nature. The centres with subsidized spaces also have varying numbers of non-subsidized children, guaranteeing that poor kids are not completely segregated from the more fortunate. This mix would probably diminish under the new model, with the more affluent children siphoned off by a reverse magnet school approach.

[*Traduction*]

étaient encore convaincus que ces questions ne recevaient pas l'attention qu'elles méritaient. Il avait présenté sa première déclaration vers le 27 février, avant la deuxième réunion du lac Meech, mais les choses ne semblent pas avoir changé depuis.

Les organismes: il existe un groupe de promotion des services de garde à l'enfance dans la province qui, officiellement et officieusement appuie le gouvernement de Nouvelle-Écosse dans son hésitation à approuver le projet de loi fédéral sur la garde des enfants. Il pose les questions suivantes: On prétend que les places seront plus nombreuses, mais qu'en sera-t-il en Nouvelle-Écosse? Comment peut-on utiliser les nouveaux fonds disponibles pour assurer de meilleurs salaires? Comment les provinces «pauvres» pourront-elles assumer, dans sept ans, 50 p. 100 des coûts d'un réseau élargi de garderies, alors qu'elles ne peuvent le faire en ce moment? Est-ce que le plafonnement imposé par la nouvelle loi sera un recul par rapport au RAPC? De quelle manière les mesures fiscales rendront les garderies plus abordables pour les parents?

Pour ce qui est de la question des places en garderie, environ 1 930 enfants de Nouvelle-Écosse ont actuellement accès à des services en garderies subventionnées. Cela correspond à 40 p. 100 de l'ensemble des garderies agréées. Quant aux besoins, nous essayons souvent d'analyser les rapports de Statistique Canada sur les taux de participation des femmes à la main-d'œuvre active, la répartition de la population, les préférences des parents pour telle ou telle forme de soins non parentaux, ainsi que les tendances. Les listes d'attente des garderies nous permettent également d'évaluer plus ou moins les besoins, mais il s'agit de données approximatives, étant donné que des personnes telles que les travailleurs ou travailleuses par équipe, les travailleurs saisonniers et les parents de nourrissons, par exemple, sont éliminées et ne figurent pas sur les listes d'attente; il n'y a pas de place pour eux.

La Nouvelle-Écosse n'effectue aucune évaluation systématique des besoins actuels ou futurs en matière de garde d'enfants. À partir de ces données ou de cette absence de données, on parle de la création de 4 000 nouvelles places! Cela me paraît être une solution bizarre destinée à masquer une absence de stratégie.

J'ai imaginé deux scénarios possibles pour la création de nouvelles places au cours des sept prochaines années.

Scénario numéro un. Comme il est probable que les garderies commerciales autant que les garderies bénévoles auront accès aux fonds du gouvernement par l'intermédiaire des subventions aux parents, le secteur commercial sera le plus énergique et s'intéressera aux secteurs démographiques attrayants. Ce sera bien entendu la clientèle la plus facile à servir, celle des centres très peuplés, au revenu moyen, laissant les secteurs difficiles et coûteux au secteur bénévole.

La force, s'il en est, du système actuel de garde d'enfants de Nouvelle-Écosse réside dans le fait qu'il n'y a pratiquement pas de «ghetto». Les centres qui accueillent des enfants subventionnés comptent également d'autres enfants parmi leurs pensionnaires, ce qui fait que les enfants pauvres ne sont pas complètement séparés des enfants mieux nantis. Ce mélange serait probablement moins équilibré dans le nouveau modèle, étant

[*Text*]

The voluntary sector, which in the child care world has practically disappeared in Nova Scotia in the last ten years because of the freeze on the development of more subsidized centres and spaces, will be a long time in revitalizing. Will the likeliest areas and the limited spaces disappear before this sector regroups? Will the realization that its form—that is, nonprofit child care—gets no special status, such as access to subsidization, and destroy this service mode? This is certainly a possibility in Nova Scotia.

Scenario two looks at a move by either U.S. chains or franchises into Nova Scotia, or by Canadian subsidiaries of U.S. chains exerting a downward pressure on salaries and standards through price competition and profit motive. Although our minister has said that he would keep the chains out, it is difficult to imagine legislation that could close the door on the varieties of non-small, owner-operated child care that could be designed to thwart that vision of legislation that he has once the prohibition of subsidization to for-profit centres was lifted. Experience in other provinces has demonstrated the probable course that standards and service quality in Nova Scotia would take and suggests that the small owner-operated centres would also be at risk in this new, broader market.

I then speak of a necessary "space" scenario, which would include real needs assessments, nonprofit auspices getting monetary support only, and targeted geographical areas; some planning by a government-user-provider group is then surely appropriate. Some of the federal funding needs to be allocated for this purpose as well as for simply more space.

Concerning the quality issue, the main factor we see now is the salaries issue in that in Nova Scotia the regulations provide for basic quality protection. But this issue, currently centering mainly around wages for child care workers, is one that both the Nova Scotia government and the child care community have agreed upon. Parents on waiting lists are more interested in spaces. As one researcher clearly put it, "spaces are sexy." However, the wage issue does not go away and is not addressed by the strategy.

Advocates and government suggest the mechanism of direct grants—also called salary enhancement grants and operating grants—as a way of addressing this problem. While we cannot be certain of the exact wage situation of Nova Scotia child care workers, no data has been collected formally, and the informal collection often compares apples and oranges, leaves out fringe benefits, is silent on paid or unpaid lunchtimes, people being sent home during low density times of day and being brought back to work for afternoon shifts, and so on.

[*Traduction*]

donné que les garderies commerciales attireraient les enfants des familles les plus riches.

Les organismes bénévoles, qui ont pratiquement disparu du secteur de la garde des enfants en Nouvelle-Écosse au cours des dix dernières années, en raison du gel imposé à la création de garderies et de places subventionnées, mettront quelque temps avant de reprendre leurs activités. Ce secteur pourra-t-il se réorganiser à temps pour s'installer dans les endroits appropriés et se prévaloir des places limitées? Est-ce que les garderies à but non lucratif disparaîtront dès le moment où leurs clients s'apercevront qu'ils ne peuvent obtenir de subvention? Il s'agit là d'une possibilité en Nouvelle-Écosse.

Le scénario numéro deux met en scène l'entrée en Nouvelle-Écosse des chaînes ou franchises américaines ou de leurs filiales canadiennes qui ne manqueront pas d'exercer des pressions à la baisse sur les salaires et les normes par la concurrence des prix et pour des raisons de profit. Notre ministre a beau prétendre qu'il s'opposera aux chaînes, il est difficile d'imaginer une loi qui pourrait interdire les diverses garderies non exploitées par le propriétaire, garderies qui seraient à même de contrarier la vision du ministre une fois que serait levée l'interdiction de subventionner les garderies à but lucratif. D'après l'expérience des autres provinces, on peut imaginer ce qu'il adviendrait des normes et de la qualité des garderies de Nouvelle-Écosse. Il est probable également que les petites garderies exploitées par le propriétaire seraient également menacées dans ce nouveau marché élargi.

J'envisage un autre scénario qui tiendrait compte des places nécessaires et en vertu duquel on évaluerait véritablement les besoins, on accorderait des subventions uniquement aux organismes à but non lucratif et dans certains secteurs géographiques. Pour cela, il faut qu'un groupe réunissant le gouvernement, les usagers et les fournisseurs se livre à des travaux de planification. Le gouvernement fédéral ne doit pas se contenter de consacrer des fonds à la création de nouvelles garderies, mais également à la préparation d'une telle initiative.

Pour ce qui est de la qualité, le facteur principal semble être les salaires, étant donné que les règlements de la Nouvelle-Écosse garantissent une certaine protection en matière de qualité. Mais, le gouvernement de nouvelle-Écosse et les services de garderie se sont entendus sur cette question qui, pour le moment, porte principalement sur les salaires des préposés aux enfants. Les parents qui se sont inscrits sur les listes d'attente sont plus intéressés par les places. Comme l'a écrit un documentaliste, les parents veulent des places en garderie. Cependant, on ne peut ignorer la question des salaires que la stratégie passe sous silence.

Les promoteurs des services de garde à l'enfance et le gouvernement proposent de régler ce problème par un mécanisme de subventions directes appelées également subventions salariales et subventions de fonctionnement. Nous n'avons pas de données exactes sur le salaire des préposés aux enfants de Nouvelle-Écosse, puisqu'il n'existe pas de statistiques officielles et que les autres données recueillies sont difficilement comparables, ne tiennent pas compte des avantages sociaux, ne précisent pas si les heures de déjeuner sont payées ni si les pré-

[*Text*]

It is believed that the average child care worker in Nova Scotia earns somewhere between $10,000 and $14,000 per year. Such a person has probably completed a two-year training course and has been working in the field for more than five years.

The just-announced pay equity legislation in Nova Scotia may provide another concern for our government, as child care salaries might well be compared with "work of equal or equivalent value" in this almost-public sector, which day care is.

The third major area of concern is the "sunset clause" or the reversion to 50-50 cost-sharing. The basic argument advanced in Nova Scotia to explain the general freeze on subsidized day care over the past decade has been the inability of a "have-not" province to cost-share on a 50-50 basis. Now that the strategy proposes a catch-up period during which enriched cost-sharing will be offered, the province and the advocates still wonder what will happen next, and what will happen later. The then-expanded provincial child care system will need to be supported by the 50-50 moneys that were not previously available, or with even less assistance if the child care funding is capped due to the end of the CAP program.

Madam Chairman, we then go from CAP funding to capped funding. The question we must ask ourselves is: Does the proposed removal of child care from CAP effectively allow the federal government to renegotiate all of the terms of its historic commitment to child care subsidies for low-income families, including maximum levels of eligibility? Secondly, does the removal of child care from CAP—an open-ended, federal cost-sharing program—to a federally capped and annually-negotiated financing program mean a major change from cost-sharing to block-funding? This is a major problem for us.

The next area of concern is the affordability of child care to parents. No other area of the strategy has met with the ridicule and contempt that greeted the explanation of the role of the tax deduction/tax credit in furthering parental choice. It is difficult to see how $200 per year would allow a parent to stay at home rather than participate in the workforce during her child's early years. Women's groups have been scathing about the monetary value that the tax credit puts on parenting.

Unfortunately, however, the allocation of the $2.3 billion over the seven years to the tax measures creates an entitlement that would be difficult, if not impossible, for a future government to take away later. Fundamentally, affordability of child care is a weekly problem for parents and thus the tax deduc-

[*Traduction*]

posés sont libérés pendant les heures creuses de la journée et rappelés pendant l'après-midi, etc.

Il semble que le salaire moyen d'un éducateur se situe quelque part entre 10 000 et 14 000 $ par année en Nouvelle-Écosse. Ceci correspond au salaire d'une personne qui a plus de cinq ans d'expérience et qui a suivi un cours de formation d'une durée de deux ans.

Le projet de loi qui vient d'être annoncé en Nouvelle-Écosse concernant l'équité salariale risque de poser un autre problème au gouvernement, puisque les salaires versés aux éducateurs risquent d'être comparés avec la rémunération offerte «pour du travail de valeur égale ou équivlente» dans ce secteur quasi-public, dont fait partie la garde d'enfants.

Le troisième sujet qui fait problème est «la clause de temporisation» ou le retour au partage des coûts moitié-moitié. Le principal argument utilisé en Nouvelle-Écosse pour expliquer le gel général des subventions aux garderies au cours de la dernière décennie est que la province ne peut partager les coûts sur une base 50-50 en raison de l'insuffisance de ses propres ressources. La stratégie proposée prévoit une période de rattrapage qui permettra un partage des coûts plus avantageux pour la province, ce qui laisse néanmoins la province songeuse sur l'évolution future de la situation. Le système provincial de garde d'enfants élargi devra être financé dans le cadre du programme des coûts partagés auquel la province n'avait pas accès auparavant ou par des subventions encour moins généreuses si les subventions aux garderies sont plafonnées en raison de la fin des programmes du RAPC.

Madame la Présidente, nous allons donc passer du financement du RAPC à un financement plafonné. La question que nous devons nous poser est la suivante: le projet de retrait des garderies du RAPC va-t-il vraiment permettre au gouvernement fédéral de renégocier tous les aspects de son engagement historique à subventionner les frais de garderie pour les familles à faible revenu, notamment les niveaux maximums d'admissibilité? Deuxièmement, le passage d'un financement des garderies assuré dans le cadre du RAPC—un programme fédéral à coût partagé, non plafonné—à un programme fédéral prévoyant un financement plafonné et négocié sur une base annuelle introduit un changement important puisque l'on passera ainsi d'un financement à coût partagé à un financement à montant fixe? C'est là, d'après nous, le principal problème.

La capacité des parents à assumer les frais de garderie constitue un autre sujet de préoccupation. Aucun autre aspect de la stratégie projetée n'a été autant ridiculisé que l'explication du rôle de la déduction fiscale ou du crédit d'impôt pour faciliter le choix des parents. Il est difficile de voir comment une somme de 200 $ par année pourrait permettre à un parent de rester à la maison plutôt que d'aller travailler lorsqu'il a un enfant en bas âge. La façon dont le crédit d'impôt évalue le coût financier des soins donnés aux enfants a fait l'objet de critiques cinglantes de la part des groupes de défense des femmes.

Malheureusement, un autre gouvernement aurait beaucoup de mal à revenir sur l'affectation de 2,3 milliards au cours des sept prochaines années à ces mesures d'allègements d'impôt. Le versement des frais de garderie est essentiellement un problème hebdomadaire pour les parents; c'est pourquoi la déduc-

[*Text*]

tion does not help in this respect since parents only receive the money after the tax year ends.

There are other concerns with the proposed CCCA, such as the disposition of the Child Care Initiatives moneys and the lack of infrastructure support in the provinces, which should also be addressed. Finally, the implications of such things as Meech Lake, free trade and the provincial pay-equity legislation on the child care issue have barely been touched upon in my presentation. These new realities, together with the older, better understood problems, continue to loom large as we contemplate the proposed Canada Child Care bill.

Madam Chairman, I thank you for the opportunity to express my concerns and my perception of the concerns of many of my fellow Nova Scotians.

The Chairman: Thank you very much, Ms. Irwin. We appreciate your coming here to give us the information you have presented to us this morning.

Senator Marsden, would you like to start the questioning? I had the entire time to question the last witness, and I certainly used that time.

Senator Marsden: Thank you very much. I would like to start, but please intervene if you have questions that relate to something I am asking. I do have a long string of questions to ask.

First of all, can you tell us a little about your background: Where you work; whom you are representing and what your experience has been in the child care field?

Ms. Irwin: I became involved in the child care field in Nova Scotia in 1984. For approximately ten years before that, I had been involved in preschool programs, first as a mother in volunteer nursery schools and parent co-ops in Toronto and then in Edmonton. Thus I became involved in this same field when I moved to Nova Scotia.

With respect to making presentations before provincial task forces, I thought that that would be a very temporary part of my day care duties and then I could return to what I think I do pretty well, which is work with children in a day care setting. I work in an old company store in Glace Bay. That really was an old coal town company store and it slowly became a child care centre. There are 94 children involved in an extended program through this centre. These children live within a 30-mile radius of the centre. They range in age from one year to 12 years; in ability from multihandicapped to gifted and in socioeconomic distribution from very poor to quite wealthy. The program is now approximately 12 years old. Somewhere between 30 per cent and 60 per cent of the families receive subsidies, depending on which mine has closed most recently, and on whether it is summer. I know that is an odd thing to say but, in the summer, children of teachers tend to be home, and proportions change.

[*Traduction*]

tion d'impôt n'est pas d'un grand secours ici, puisque les parents ne reçoivent ces sommes qu'à la fin de l'année d'imposition.

Le projet de LCGE soulève d'autres problèmes comme l'affectation des fonds disponibles dans le cadre des initiatives dans le domaine des garderies et le manque d'infrastructure dans les provinces, problème qu'il conviendrait également d'examiner. Enfin, je n'ai fait que survoler dans cette présentation les conséquences sur la question des garderies d'éléments comme l'accord du lac Meech, le libre-échange et les lois provinciales sur l'équité salariale. Ces nouveaux aspects, ainsi que les anciens problèmes plus connus, revêtent une grande importance lorsqu'il s'agit d'évaluer le projet de loi sur la garde des enfants.

Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes préoccupations et la façon dont les perçoivent, d'après moi, mes concitoyens de la Nouvelle-Écosse.

La présidente: Merci beaucoup, Mme Irwin. Nous sommes heureux que vous ayez pu venir ici ce matin nous donner tous ces renseignements.

Mme la sénatrice Marsden, voulez-vous démarrer la période de questions? J'ai pu questionner le dernier témoin tout à loisir et j'en ai certainement profité.

Le sénateur Marsden: Merci beaucoup. J'aimerais commencer à poser certaines questions mais n'hésitez pas à m'interrompre si vous avez des questions sur ce dont nous parlons. J'ai beaucoup de questions à poser.

Tout d'abord, pouvez-vous nous parler un peu de vous: où travaillez-vous, qui représentez-vous et quelle est votre expérience dans le domaine des garderdies?

Mme Irwin: J'ai commencé m'occuper des garderies en Nouvelle-Écosse en 1984. Avant cela, je me suis occupée pendant une dizaine d'année environ des programmes destinés aux enfants d'âge pré-scolaire, tout d'abord en tant que mère dans des écoles et des coopératives de parents à Toronto et à Edmonton, par la suite. C'est ainsi que j'ai été amenée à m'occuper de ce même domaine lorsque j'ai déménagé en Nouvelle-Écosse.

J'ai pensé au départ que présenter des mémoires aux groupes de travail provinciaux ne constituerait qu'un aspect très temporaire de mes fonctions dans le domaine des garderies et que je pourrais retourner à ce que je pense faire assez bien, à savoir travailler avec les enfants dans les garderies. Je travaille dans un vieux magasin à Glace Bay. Ce magasin était auparavant un magasin appartenant à une société exploitant une mine de charbon qui s'est peu à peu transformé en garderie. Quatre-vingt quatorze enfants profitent des divers services offerts par ce centre. Les enfants habitent dans un rayon de 30 milles. Ils ont entre un et 12 ans; pour ce qui est des capacités, il y en a qui sont très handicapés et d'autres doués; sur le plan des catégories socio-économiques, il y a des enfants très pauvres et d'autres qui sont fort à l'aise. Le programme existe depuis environ 12 ans. Il y a de 30 à 60 pour cent des familles qui reçoivent des subventions, selon la mine qui a été fermée dernièrement et selon que l'on se trouve en été ou en hiver. Je sais que cela peut paraître drôle mais les enfants des enseignants

[*Text*]

As I stated previously, our program is 12 years old. In the child care world, that is pretty old, and, in the same fashion as many other programs that are old, we have begun to perform or operate as a hub for extended services that other sectors of the community ask for or need. These services would include such things as programs for handicapped children, some home-based programs, some parent resource arrangements, and some assistance to rural groups that are beginning to talk about child care programs. I perform that variety of duties.

Senator Marsden: Ms. Irwin, is your centre a co-op?

Ms. Irwin: It has a community board comprised of approximately 55 to 70 per cent parents.

Senator Marsden: How do you fund your centre? Is it funded with provicial money?

Ms. Irwin: Most of the funding comes from user fees, whether it is by direct payment of fees by parents, or by subsidization. However, if that were all of the funding we received, we would be a welfare-level service. One of the most important parts of my job right now is to be adept at accessing grants to supplement the $13.90 per day that we receive in one form or another for a child care space that is occupied by a child.

Senator Marsden: I suppose the companies, for example, do not help subsidize your centre?

Ms. Irwin: I am sorry, the companies?

Senator Marsden: I meant any commercial interests in Glace Bay.

Ms. Irwin: No, we do not receive any funding from companies in Glace Bay. However, the town helps in indirect ways such as photocopying, approving our applications for provincial and federal grants of one sort or another, and agreeing not to impose real estate taxes on us and that sort of thing. However, that is the extent of their assistance to us.

Senator Marsden: Thank you, that is very helpful indeed. However, I have some questions with respect to your verbal presentation. On the first page, you have listed your needs such as more day care, affordable fees, high quality, flexible coverage, accessible locations, and public moneys going to this service. Is that list in order of priority?

Ms. Irwin: No, it is not really in order of priority.

Senator Marsden: Very well then, is the problem with the federal program simply a problem of money? In other words, if a lot more money were allotted to day care, would you feel much happier about the program?

[*Traduction*]

restent davantage chez eux en été, ce qui modifie les proportions.

Comme je l'ai déjà mentionné, notre programme existe depuis 12 ans. Dans le monde des garderies, c'est un âge assez respectable et, comme cela est arrivé à de nombreux autres programmes ayant une certaine ancienneté, nous avons commencé à jouer un rôle de catalyseur pour les divers services dont peuvent avoir besoin les autres secteurs de la collectivité. Ces services comprennent des programmes pour les enfants handicapés, des programmes de service à domicile, le partage de ressources entre les parents et l'aide aux groupes ruraux qui commencent à s'intéresser aux programmes de garderie. Je m'occupe de ces diverses activités.

Le sénateur Marsden: Mme Irwin, votre centre est-il une coopérative?

Mme Irwin: Il y a un conseil communautaire composé d'environ 55 à 70 pour cent de parents.

Le sénateur Marsden: Comment le centre est-il financé? Reçoit-il des subventions provinciales?

Mme Irwin: Le financement provient principalement des utilisateurs, qu'il s'agisse des versements directs effectués par les parents ou grâce aux subventions. Cependant, si notre financement s'arrêtait là, nous ressemblerions davantage à un service de bien-être. Un des principaux aspects de mon travail à l'heure actuelle est d'aller chercher des subventions qui viennent compléter la somme de 13,90 $ par jour que nous recevons sous une forme ou une autre lorsqu'un enfant occupe une place de garderie.

Le sénateur Marsden: Je suppose que les sociétés commerciales, par exemple, ne subventionnent pas votre centre?

Mme Irwin: Je suis désolée, les sociétés commerciales?

Le sénateur Marsden: Je voulais dire les entreprises de Glace Bay.

Mme Irwin: Non, nous ne recevons aucun financement de la part des entreprises de Glace Bay. Cependant, la municipalité nous aide de façon indirecte en nous permettant l'accès à ses services de reprographie, en autorisant les demandes de subventions présentées au gouvernement provincial ou fédéral et en acceptant de ne pas nous faire payer d'impôt foncier. C'est à ce genre de choses que se limite l'aide de la municipalité.

Le sénateur Marsden: Merci, tout cela me paraît fort utile. J'aurais cependant quelques questions qui concernent votre mémoire. À la page 1 de celui-ci, vous avez une liste de vos besoins, notamment davantage de garderies, des frais de garderie abordables pour les parents, améliorer la qualité des services offerts, des services adaptés aux besoins, des emplacements accessibles et des fonds publics pour financer ces services. Ces différents besoins sont-ils classés par ordre de priorité?

Mme Irwin: Non, ils ne sont pas présentés par ordre de priorité.

Le sénateur Marsden: Fort bien, le problème que pose le programme fédéral est-il uniquement un problème d'argent? En d'autres termes, si l'on affectait des sommes beaucoup plus importantes aux garderies, pensez-vous que ce programme serait plus acceptable?

[*Text*]

Ms. Irwin: Are you speaking of myself personally?

Senator Marsden: Yourself personally or the group you represent, or whatever.

Ms. Irwin: I personally do not think more money would solve the whole problem. Our deputy minister does not seem to think that more money solves the problem. It answers a lot of short-term problems and would make people happier. However, my answer to your question is no.

Senator Marsden: You have talked about the problem that will arise at the end of seven years. Do you think that seven years is enough time to develop the variety of services that will be required in child care?

Ms. Irwin: I do not believe so. In the nonprofit area, I think it will take the voluntary sector several years to gear up to make proposals for either ordinary or innovative service mechanisms, centres or what have you in Nova Scotia.

Senator Marsden: So if you had to put a time limit on such a program, because whatever program is developed will have a time limit on it, how far would you extend it beyond seven years? That maybe an unfair question, and you need not answer it if you do not wish to.

Ms. Irwin: Most of our emphasis has been directed toward the problem of the time limit in terms of reversion to 50/50 funding, not so much on how much are we going to have. In other words, we have directed our efforts toward what we are going to do with what we have after seven years, rather than to what we will still need.

The Chairman: Are you advocating the removal of the sunset clause in the initiative altogether? In other words, should we have a flexible funding formula?

Ms. Irwin: I think we should have flexible funding. For example, if we get offshore oil in large quantities and become an economically prosperous province by the end of that seven years, then it would be much easier to support the removal of the sunset clause. However, we do not think that Nova Scotia will have proportionate wealth vis-à-vis some of our other provinces at the end of seven years.

The Chairman: At some point, the Senate will have to deal with some legislation, and it would be helpful to have your opinion.

Ms. Irwin: Then, I support flexible funding.

The Chairman: So if we were going to amend the legislation, would your recommendation be the removal of the sunset clause in support of flexible funding?

Ms. Irwin: Yes, though I do not know all of the ramifications of such a proposal.

Senator Marsden: If you would like to come back to us with a second thought on that point, please write to us. Coming back to the federal proposal, does the program as outlined

[*Traduction*]

Mme Irwin: Me demandez-vous mon opinion personnelle?

Le sénateur Marsden: Votre opinion personnelle, ou celle du groupe que vous représentez.

Mme Irwin: Personnellement, je ne pense pas que des subventions plus importantes permettraient de régler tous les problèmes. Notre sous-ministre ne semble pas penser que les problèmes actuels pourraient être réglés avec de l'argent. L'augmentation des subventions permettrait de régler un bon nombre de problèmes à court terme et ferait plaisir aux gens. Je dois malgré tout répondre non à votre question.

Le sénateur Marsden: Vous avez parlé du problème qui va survenir à la fin de cette période de sept ans. Pensez-vous que cette période est suffisante pour mettre au point les divers services nécessaires aux garderies?

Mme Irwin: Je ne le pense pas. Dans le secteur des garderies sans but lucratif, je pense que le secteur bénévole ne pourra présenter avant plusieurs années des projets pour offrir des services habituels ou nouveaux en Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Marsden: Si vous aviez à fixer une limite de temps à ce programme, puisque quel que soit le programme adopté il ne pourra être permanent, jusqu'où iriez-vous? Cela est une question délicate et vous n'êtes pas obligée d'y répondre si vous ne le désirez pas.

Mme Irwin: Nous avons surtout examiné la question de la période allouée par rapport au retour au financement 50-50 et non aux sommes qui nous seront attribuées. En d'autres termes, nous avons surtout examiné la façon dont nous utiliserions les sommes disponibles après cette période de sept ans et non pas sur ce qui nous manquerait encore.

La présidente: Êtes-vous en faveur du retrait de la clause de temporisation? En d'autres termes, devrions-nous adopter une forme de financement souple?

Mme Irwin: Je pense qu'il faudrait mettre sur pied un financement souple. Par exemple, si l'on trouve du pétrole en grande quantité sur le plateau continental et que nous devenions une province prospère à la fin de cette période de sept ans, il serait alors beaucoup plus facile d'être en faveur du retrait de la clause de temporisation. Néanmoins, nous ne pensons pas que la Nouvelle-Écosse sera aussi riche que les autres provinces à la fin de cette période.

La présidente: Le Sénat sera amené à un moment donné à examiner les projets de loi dans ce domaine et nous aimerions avoir votre opinion sur ce point.

Mme Irwin: Alors oui, je suis en faveur d'un financement souple.

La présidente: Ainsi, dans le cas où nous voudrions apporter des modifications au projet de loi, seriez-vous en faveur de supprimer la clause de temporisation pour la remplacer par une formule de financement souple?

Mme Irwin: Oui, bien que je ne connaisse pas toutes les ramifications d'une telle proposition.

Le sénateur Marsden: Si vous voulez nous fournir d'autres commentaires sur ce point, n'hésitez pas à nous les communiquer. Pour en revenir au projet fédéral, le programme tel que

[*Text*]

reflect the range of services that will be needed in Nova Scotia?

Ms. Irwin: Given that its main emphasis is on spaces, I would have to say no.

Senator Marsden: From listening to various people and reading we have the view that what we may end up with in this country is a patchwork quilt of child care programs that vary from province to province. Is that your view? If so, how will such a program operate within Nova Scotia? For example, do you think there will be better child care in Halifax than in Glace Bay?

Ms. Irwin: Let me begin with the microcosm and then I will go to the macrocosm. In the first scenario I talk about how spaces are likely to be developed in Nova Scotia. I see the bedroom areas of Halifax getting plenty of developed day care space very quickly. It is a fairly easy variety of service to develop quickly. We would probably see an end to the distinction between profit and nonprofit subsidization for families who fall below the minimum income line. I think these spaces would quickly be developed by the private sector, which would then, for instance, charge parent fees on an individual basis as necessary.

Senator Marsden: So your first scenario, where you make the point about the class differences in the voluntary sector, also applies to differences between areas of concentrated population and less populated areas such as rural areas in Nova Scotia?

Ms. Irwin: You could say less populated areas. I did not know what word to use, but you can also say "less attractive areas". It is more expensive to provide quality day care to kids who are malnourished, who do not get decent dental care or who come from families that are in disarray. I would expect that people in such areas would not attract the entrepreneurial impulse quite so quickly.

Senator Marsden: We have the official pronouncements of the Nova Scotia government with respect to child care services. There are three areas on which I would like to hear your views. First, what are the priorities in the province for the development of services for infants, preschoolers, rural areas, parents on shift work, parents with seasonal employment and so on? Is there a provincial list of priorities? Second, what about native people in Nova Scotia? The Special Senate Committee on Youth heard some very compelling testimony from a number of young people from Micmac tribes in Nova Scotia. How do you think things will work out for native people in Nova Scotia and have native representatives said anything to anybody about the subject? Third—and this question may be an unfair one—do you think there is any political commitment in Nova Scotia to the development of child care services?

[*Traduction*]

décrit offre-t-il la gamme de services dont on aura besoin en Nouvelle-Écosse?

Mme Irwin: Étant donné que le projet parle principalement de places de garderie, il me faut répondre par un non.

Le sénateur Marsden: Les diverses personnes que nous avons entendues et les lectures que nous avons faites sur ce sujet semblent indiquer que nous risquons d'aboutir au Canada avec un ensemble dépareillé de programmes de garderies qui variera de province en province. Partagez-vous cette opinion et, si oui, comment pensez-vous qu'un programme de ce genre pourrait fonctionner en Nouvelle-Écosse? Par exemple, pensez-vous que la garde des enfants sera mieux assurée à Halifax qu'à Glace Bay?

Mme Irwin: Je voudrais commencer par parler du niveau local pour ensuite aller au niveau national. Dans la première hypothèse, je parle des places de garderie qui seront probablement créées en Nouvelle-Écosse. Je pense que les zones dortoir de la ville d'Halifax obtiendront très rapidement de nombreuses places de garderie. Il s'agit en effet d'un service qu'il est relativement facile d'offrir. La distinction établie entre les subventions destinées aux garderies à but lucratif et à but non lucratif pour les familles dont le revenu est inférieur à un seuil minimum risque de disparaître. Je pense que le secteur privé doit rapidement créer les places nécessaires et demander aux parents d'assumer un coût calculé sur une base individuelle, le cas échéant.

Le sénateur Marsden: Ainsi, dans votre première hypothèse, dans laquelle vous faites remarquer l'existence de différences de classe socio-économique dans le secteur bénévole, serait-on amené à constater des différences semblables entre les secteurs à forte concentration de population et les secteurs moins peuplés comme les secteurs ruraux en Nouvelle-Écosse?

Mme Irwin: Vous pourriez parler des secteurs moins peuplés. Je ne sais pas quelle autre expression utiliser, mais on pourrait également parler de «secteurs moins favorisés». Cela coûte plus cher d'offrir un service de garderie de qualité à des enfants qui sont mal nourris, qui n'ont pas accès à des soins dentaires ou qui viennent de familles troublées. Je pense que les personnes qui vivent dans ce type de secteur ne constituent pas des cibles qui attirent beaucoup les entrepreneurs privés.

Le sénateur Marsden: Nous avons les déclarations officielles du gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant les services de garderie. J'aimerais connaître votre opinion sur trois questions. Tout d'abord, quelles sont les priorités en matière de mise sur pied de services destinés aux bébés, enfants d'âge préscolaire, secteurs ruraux, parents travaillant par roulement, parents ayant un emploi saisonnier et ainsi de suite? Existe-t-il une liste des priorités provinciales? Deuxièmement, quelle est la situation des autochtones en Nouvelle-Écosse. Le Comité spécial du Sénat sur les questions concernant la jeunesse a entendu des témoignages particulièrement frappants émanant de jeunes représentants des tribus MicMac de la Nouvelle-Écosse. Quelle est d'après vous la situation des autochtones en Nouvelle-Écosse et les représentants des autochtones ont-ils exprimé leur opinion sur ce sujet? Troisièmement—et cette question est peut-être délicate—pensez-vous qu'il y ait une

[*Text*]

Ms. Irwin: Your first question was with regard to the priority of services within the province. At the moment our new Minister of Community Services, who comes from Sheet Harbour, where the only nonprofit day care centre in the area closed down for lack of numbers a few years ago, is very interested in rural service.

Senator Marsden: But, if he changes portfolios, policy may change.

Ms. Irwin: Indeed. There seems to be some action within rural communities to put together some type of service without having to drive forever to get to it. We are using more supervised family day care arrangements. There is a group that is considering two community halls with a van between them. It looks as though the province will look favourably on these initiatives. Our rural areas are not that far away from our urban areas, and we do not have any real urban areas, so much of our population is in areas in which it is expensive to deliver day care service because of the low density issue.

In 1984 the provincial government took up the recommendation of a provincial task force to amend or extend our regulations to adapt the ratio for children under two years of age. That action was eventually deferred, probably because along with the recommendation went a commitment to raise subsidy levels for kids under two if the province insisted that ratios be higher. So those people with infants under two comprise a kind of invisible group in the province that comes under the manual of policy and procedures, but not under the regulations as a defined group. However, clearly, they form a large component of the waiting lists. I don't think our province really knows what it wants to do about them, or whether we are better off subsidizing mothers to stay at home until their children are one year old or whether we should have some labour code which guarantees people jobs for that year. Obviously, another major problem is that a mother cannot stay home or she will lose her job. We also have to consider comments made in the United States, about the horrible things that can happen to children under one who are sent to day care.

Perhaps this is a market-force issue which will force its way into the world because mothers of children under one do have to work. Infant child care is a real problem without a solution, and we are looking for that solution.

The Chairman: Nowhere in your brief or in the brief presented by the previous witness was there any comment about the increase in parental or maternal benefits. Is that a concern of yours? The Special Committee on Child Care recommended

[*Traduction*]

véritable volonté politique en Nouvelle-Écosse qui vise le développement des services de gardes d'enfants?

Mme Irwin: Votre première question porte sur les services à développer en priorité dans notre province. À l'heure actuelle, notre nouveau ministre des Services communautaires qui vient de Sheet Harbour, où le seul centre de garde d'enfants sans but lucratif de ce secteur a fermé ses postes il y a quelques années, a manifesté un vif intérêt pour les services offerts en milieu rural.

Le sénateur Marsden: Mais s'il change de ministère, ces politiques risquent de changer également.

Mme Irwin: C'est exact. Il semble que certaines communautés rurales cherchent à mettre sur pied certains services qui leur évitent d'avoir à conduire des kilomètres pour en profiter. Nous utilisons beaucoup les arrangements de garde d'enfants sous surveillance familiale. Il y a un groupe qui examine la possibilité d'utiliser deux salles communautaires qui seraient reliées par un transport par camion. Je pense que la province considère d'un œil favorable ce genre d'initiative. Nos secteurs ruraux ne sont jamais très loin de nos secteurs urbains et nous n'avons pas de véritables secteurs urbains, de sorte que la plus grande grande partie de notre population se trouve dans des régions dans lesquelles il coûte fort cher d'offrir des services de garde d'enfants en raison de la faible densité de la population.

En 1984, le gouvernement provincial a adopté la recommandation présentée par un groupe de travail qui consistait à modifier ou à étendre nos règlements de façon à adopter notre ratio pour les enfants de moins de deux ans. Cette mesure ne fut finalement pas adoptée, probablement parce que cette recommandation devait s'accompagner d'une augmentation des subventions pour les enfants de moins de deux ans, au cas où la province exigerait des ratios éducateur/enfants plus élevés. Le groupe des personnes qui ont des enfants de moins de deux ans constitue une sorte de groupe invisible dans la province qui est connu des manuels de politique et procédures mais qui ne constitue pas un groupe définit par les règlements. Il demeure que ce groupe constitue une partie importante des listes d'attente. Je ne pense pas que notre gouvernement sache vraiment ce qu'il convient de faire pour les enfants de ce groupe et il se demande s'il est préférable de subventionner les mères pour qu'elles restent à la maison jusqu'à ce que leur enfant ait un an ou s'il faudrait que le Code du travail garantisse aux mères leur emploi pour cette année. Au surplus, la plupart du temps, la mère ne peut rester à la maison sans risquer de perdre son emploi. Il convient également de tenir compte des commentaires formulés aux États-Unis au sujet des choses horribles qui risquent d'arriver aux enfants de moins d'un an qui sont envoyés en garderie.

Il s'agit là d'un problème qu'il faudra examiner à un moment ou à un autre puisque les mères d'enfants de moins d'un an sont obligées de travailler. La garde des bébés est un véritable problème que l'on cherche encore à régler.

La présidente: Vous ne parlez pas dans votre mémoire, et le mémoire présenté par le témoin qui vous a précédé n'en parle pas non plus, de l'augmentation des allocations de maternité. Est-ce là une question qui vous préoccupe? Le Comité spécial sur la garde d'enfants a recommandé que l'on prolonge le ver-

[*Text*]

an extension to 17 weeks and I wonder what your view is with regard to this issue.

Ms. Irwin: I certainly have personal views on what ought to be done. This has not been a major issue in the child care community or in terms of what our government has been saying. The issue is more often raised by women's groups who are fighting for equality of work in the work force.

There is tremendous activity south of the border over the question of whether any unpaid maternity leave should be payable to American women. If we take that into consideration, we are left with a very uneven playing field when we consider that we, at least, have our 15 weeks of UIC benefits, while they are still trying to get some paid leave.

The Chairman: Of course, European countries are way ahead of us. Are you saying that for child care groups this is not a high-priority issue or that it is not an issue at all?

Ms. Irwin: CDCA has developed a policy position on this. Our provincial child care groups are crisis oriented. I am referring to those who are dealing with spaces, salaries, regulations and with the call for child care. They are not really sophisticated enough to look at options other than the provision of child care service as a way of dealing with children under one year old.

The province of Nova Scotia has put some thought into the variety of special needs required by some handicapped children. The program seems to be developing in an integrated system which most of the handicap advocacy groups are not unhappy about. The province seems to be on the threshold of developing a small, early-intervention program which will be funded provincially for children up to age three. We hope that will be developed within a month, and although it will not be universal it will be the first time a provincial government has taken a role in some kind of services for handicapped kids, exclusive of the day care involvement.

The after-school program has barely been touched. In about November some organization, a private operator, wanted to extend day care hours to accommodate retail clerks at a mall in Dartmouth and was told that the day care regulations of Nova Scotia did not permit extended hours.

Senator Marsden: My part of the question about political will has more or less been answered by that comment. There is no attempt to accommodate the needs of parents.

Ms. Irwin: The minister responded to that request with a definite no. He did not say at that point that they were looking into it or waiting for the act to be passed. Another provincial task force was supposed to be set up on child care in 1986 but that was delayed because of the proposed new act.

There is more talk about flexible hours. Certainly, if we consider the rural day care system, we have to consider extended

[*Traduction*]

sement de ces allocations jusqu'à 17 semaines et je me demandais quelle était votre opinion sur cette question.

Mme Irwin: J'ai certainement une opinion personnelle sur ce qu'il conviendrait de faire. Cette question n'a pas été soulevée par les représentants des garderies ou du gouvernement. Ce sont plutôt les groupes de défense des droits des femmes qui se battent pour obtenir l'égalité salariale dans le monde du travail qui soulèvent cette question.

La question de savoir si les Américaines devraient avoir droit à un congé de maternité non rémunéré soulève un vif débat chez nos voisins du Sud. Cet élément indique que notre situation est fort différente puisque nous bénéficions déjà d'allocations de chômage pendant 15 semaines et que nos voisins du Sud essayent d'obtenir un congé non rémunéré.

La présidente: Bien entendu, les pays européens ont beaucoup d'avance sur nous. Pensez-vous vraiment que cette question ne préoccupe pas beaucoup ou pas du tout le milieu des garderies?

Mme Irwin: Le CDCA a élaboré une position sur ce sujet. Les groupes provinciaux de garde d'enfants s'occupent principalement des urgences. Je pense à ceux qui s'occupent de places de garderie, de salaires, de règlements et de la nécessité des garderies. Ces groupes n'ont pas le moyen d'examiner d'autres solutions que la prestation de services de garderie pour s'attaquer au problème des enfants de moins d'un an.

On a eu l'occasion, en Nouvelle-Écosse, de réfléchir à la question de la diversité des besoins particuliers qu'éprouvent certains enfants handicapés. Ce programme semble évoluer vers un système intégré qui semble satisfaire la plupart des groupes de défense des droits des handicapés. Il semble que la province soit à la veille de mettre sur pied un programme modeste d'intervention rapide qui sera financé par la province pour les enfants de moins de trois ans. Nous espérons que ce programme sera mis sur pied dans le mois qui suit. Il ne sera certes pas universel, mais ce sera la première fois qu'un gouvernement provincial joue un rôle dans les services offerts aux enfants handicapés, si l'on excepte les services de garderie.

Il ne s'est pas fait grand-chose pour le programme de garde des enfants après les heures d'école. Vers le mois de novembre, il y avait un entrepreneur privé qui voulait prolonger les heures de garde de façon à répondre aux besoins des vendeurs d'un centre d'achat de Dartmouth et on leur a dit que le règlement sur les garderies en Nouvelle-Écosse ne permettait pas de prolonger les heures de garderie.

Le sénateur Marsden: Ce commentaire répond à peu près à la partie de ma question qui portait sur l'existence d'une volonté politique. Le gouvernement n'essaye pas de tenir compte des besoins des parents.

Mme Irwin: Le ministre a rejeté cette demande de façon très catégorique. Il n'a pas mentionné que son ministère examinerait la question ou qu'il attendait l'adoption d'une loi. On devait mettre sur pied un autre groupe de travail provincial sur la garde des enfants en 1986 mais cette décision a été remise en raison du nouveau projet de loi.

On parle d'horaires souples. Il est évident que si l'on pense à un système de garde d'enfants en milieu rural, il faut envisager

[*Text*]

hours. People in Baddeck who work in Sydney do not get home at 5:15 p.m. Some fishermen work perhaps 16-hour days. The moment we consider day care we have to take those things into consideration and forget the concept of people working from nine to five. This issue is emerging through the back door, so to speak.

I think the most eloquent spokesman on the native question, particularly, the Micmac Indians, is Marie Batiste. She holds a Ph.D. from Berkeley and is a principal at an elementary school on Chapel Island, Cape Breton. The school runs its entire program in Micmac. They use a portable classroom and Marie tries to ensure that there is a preschool program for children on the Chapel Island reserve. They have chosen to use regular federal funding rather than provincial moneys. They have sent people from the reserve to training programs in Nova Scotia so that they, in fact, probably meet our provincial standards, however modestly. I know that a couple of years ago there was a training program for a group of Micmac women.

Two other reserves have what they call preschool programs rather than day care programs. I think the difficulty is that children are still going home at noon and, perhaps, returning to the classroom for the afternoon.

These are the kinds of programs that would easily expand to all-day programs if people perceived the need to include lunch-time child care. If there were more employment on the reserves that might be a reason to accomplish that.

You asked about the political commitment. Our minister and deputy minister are vocally, not happy with the package. We are not happy with the package and we think that most of our concerns could be answered with more money. Our deputy minister knows all the details of the CAP and he is really concerned about the implications of losing the open-endedness of the system.

Senator Marsden: Would you expand on your comments regarding CAP found on page 5 of your brief? I understand the problem of capping the total funding, but have you any other concerns about the removal of child care from CAP, and overall, given what this proposed program offers compared to what you now have available under CAP, which do you prefer?

Ms. Irwin: CAP. Excuse me for being so hasty, but there is no question about that. CAP should be replaced someday, but this is not the proper replacement mechanism. Our province is not near the ceilings; it is not near the CAP national ceilings either for family income or Nova Scotia's share of subsidized moneys. Our participation rate—and that is why the sunset or catch-up money is there—is far less than that of Ontario, where many people are more likely to see that they are close to bumping the limits of the proposed system.

[*Traduction*]

des horaires souples. Les gens qui habitent Baddeck et qui travaillent à Sydney ne rentrent pas chez eux avant 17 h 15. Il y a des pêcheurs qui travaillent 16 heures par jour. Lorsqu'on pense mettre sur pied des services de garderie, il faut tenir compte de ces faits et abandonner l'idée que les gens travaillent de 9 à 5. Ce problème réapparaîtra de façon indirecte, me semble-t-il.

Je pense que la personne la mieux placée pour se faire le porte-parole des autochtones, en particulier des Indiens Mic-Mac, est Marie Batiste. Elle a un doctorat de Berkeley et elle est directrice d'une école primaire située sur l'île Chapel au Cap Breton. Tous les cours de l'école sont donnés en micmac. Ils utilisent une classe portative et Marie essaye de faire en sorte qu'il y ait un programme pour les enfants d'âge pré-scolaire sur la réserve de l'île Chapel. Ils ont décidé d'avoir recours au financement fédéral ordinaire et non aux subventions provinciales. Ils ont envoyé des personnes de la réserve suivre des programmes de formation en Nouvelle-Écosse de sorte qu'ils se conforment probablement aux normes provinciales, quelque modestes puissent-elles être. Je sais qu'il y a quelques années il existait un programme de formation auquel participait un groupe de femmes MicMac.

Deux autres réserves offrent ce qu'ils appellent un programme pour les pré-scolaires au lieu de programmes de garderie. Le problème dans ce cas est que les enfants retournent chez eux pour le repas de midi et retournent ensuite en classe l'après-midi.

Ce genre de programme serait facile à transformer en programme complet de jour si l'on percevait le besoin d'offrir un service de repas aux enfants. S'il y avait plus d'emplois sur les réserves, on serait sans doute amené à mettre sur pied ce genre de programme.

Vous m'avez posé une question sur la volonté politique. Notre ministre et notre sous-ministre n'aiment pas beaucoup ce projet, ce qu'ils ont d'ailleurs clairement fait savoir. Nous n'aimons pas ce projet et nous pensons que la plupart de nos problèmes pourraient être réglés en augmentant les subventions. Notre sous-ministre connaît tous les détails du RAPC et est vraiment inquiet des conséquences qui pourraient découler de l'abandon d'un système non plafonné.

Le sénateur Marsden: Pourriez-vous expliquer vos commentaires concernant le RAPC que l'on trouve à la page 5 de votre mémoire? Je comprends le problème que soulève un financement global plafonné mais que pensez-vous du retrait des soins de garde d'enfants du RAPC et, d'une façon générale, compte tenu de ce que le projet vous offre comparé à ce dont vous disposez à l'heure actuelle dans le cadre du RAPC, que préférez-vous?

Mme Irwin: Le RAPC. Je vous ai répondu sans hésiter parce que la réponse me paraît évidente. Il faudra abandonner le RAPC à un moment donné mais ce n'est pas par ce genre de projet qu'il faut le remplacer. Notre province est loin d'avoir atteint les plafonds; elle est loin des plafonds nationaux du RAPC que ce soit pour le revenu familial ou les subventions auxquelles a droit la Nouvelle-Écosse. Notre taux de participation — et c'est pour cette raison qu'on a introduit une clause de temporisation et des fonds de rattrapage — est bien infé-

[*Text*]

When we look at the family cut-off figures, the turn-over figures, or whatever, they are much higher than anything Nova Scotia has dealt with, and they only look like a vision. But to those of us who see lower and middle-income parents outside of any subsidy system, the second wage earner is doomed under our system. That is valuable as a "promised land", as a "maybe" or as a "someday". To ease into them would be wonderful. I am referring to the ceilings and other restrictions regarding salaries.

Assuming our participation rate goes up near the national average, the material that NAC analyzed and summarized from one of the reports contracted for by the subcomittee, it looks like the new financing arrangement is a containment policy. That is not what the people who want the child care system more accessible want to see.

Senator Marsden: What about the capacity of this program to fund commercially-operated centres as opposed to CAP?

Ms. Irwin: I think this is deplorable.

Senator Marsden: Is that view widely held in Nova Scotia?

Ms. Irwin: No. The opposite view is not widely held either. There is a lack of experience with anything else; there is a lack of feeling for what the implications are in relation to a system such as that in place in Ontario or Alberta. When we tried to point this out to the new Minister of Community Servies, he still had this picture of women running small centres in their homes and that Nova Scotians would always want that, regardless of the experience anywhere else in the entire world.

The Chairman: May I interject? Do you think there is a distinction that can be made between the so-called commercial centres and privately-run family day care homes? Have they talked about that at all? I know there is something in your brief regarding keeping out the chains—

Ms. Irwin: Yes, I tried to talk about that.

The Chairman: People can recognize that. Do you think there is a possibility of a distinction to be made in that regard?

Ms. Irwin: One of the strategies we suggested Nova Scotia consider trying was grandfathering in the owner/operated centres to the nonprofit world through a recompense for equity and a restructuring with community boards and grants to people for their spaces in their houses and a reshaping of that so that they can come in as directors of nonprofit centres rather than as owners, should they want the various public moneys that would be available under this program.

[*Traduction*]

rieur à celui de l'Ontario, où les gens sont très près des plafonds prévus par le système proposé.

Qu'il s'agisse des chiffres concernant les seuils familiaux, les taux de roulement, ou d'autres chiffres, ils sont bien supérieurs à ce que l'on connaît en Nouvelle-Écosse et nous paraissent quelque peu irréels. Pour nous qui voyons des parents à revenu moyen ou faible se faire refuser l'accès au système des subventions, il est évident que dans notre système un deuxième salarié dans la famille n'a aucune chance. On parle de "terre promise", de "peut-être" ou de "un jour". Ce serait magnifique de permettre à ces personnes d'avoir accès au système. Je veux parler des plafonds et autres restrictions concernant les salaires.

En prenant pour hypothèse que notre taux de participation se rapproche de la moyenne nationale, des documents que le NAC a examinés et résumés, et notamment d'un des rapports demandés par le sous-comité, il semble que le nouvel arrangement financier ne vise que le maintien du statu quo. Ce n'est pas ce que veulent les personnes qui voudraient un système de garde d'enfants plus accessible.

Le sénateur Marsden: Que pensez-vous de la possibilité que ce programme plutôt que le RAPC finance les centres à but lucratif?

Mme Irwin: Je pense que ce serait déplorable.

Le sénateur Marsden: Cette opinion est-elle largement partagée en Nouvelle-Écosse?

Mme Irwin: Non. L'opinion contraire n'est pas non plus très courante. Nous ne connaissons pas les autres façons de procéder; il nous est difficile d'envisager les conséquences possibles que pourrait avoir un système comme celui qui est en place en Ontario ou en Alberta. Nous avons essayé de faire remarquer ceci à notre nouveau ministre des Services communautaires mais pour lui, les femmes exploitent de petits centres de garderie chez elle et les gens de la Nouvelle-Écosse s'en tiennent à ce genre de services, quelque puissent être les expériences menées à l'extérieur de la province.

La présidente: Pourrais-je intervenir? Pensez-vous que l'on puisse faire une distinction entre ce que l'on a appelé les garderies commerciales et les garderies privées en milieu familial? Est-ce qu'on a abordé cette question? Je sais que vous mentionnez dans votre mémoire la question des chaînes—

Mme Irwin: Oui, j'ai essayé de parler de cette question.

La présidente: Nous le savons. Pensez-vous qu'il est possible d'établir une distinction sur ce point?

Mme Irwin: Nous avons envisagé en Nouvelle-Écosse une solution consistant à favoriser la transformation des centres exploités par un propriétaire en garderies non lucratives au moyen d'un ensemble d'incitations comme l'indemnisation des investissements effectués, la restructuration par l'adjonction de conseils communautaires, l'octroi de subventions aux personnes qui offrent des places de garderie dans leur maison et diverses modifications leur permettant de devenir des directeurs de centres non lucratifs plutôt que des propriétaires, dans le cas où ils voudraient avoir accès aux divers fonds publics qu'offre ce programme.

[*Text*]

For an owner/operator who says: "No, I really want to be an owner; I do not want to deal with community boards", we are suggesting that that owner/operator go the other route with no subsidies made available.

Part of that has to do with how these things are presented and what is possible. The dialogue is not there now because we are dealing with so many "what if" clauses. When one tries to talk to a private operator about a certain scenario, it all gets confusing. Because of the ten-year freeze—and the government will say there have been 600 spaces allocated over the past ten years, but for all practical purposes that has been a freeze—on the development of more subsidized space in Nova Scotia, the need has been filled by the private sector. Many of the people running those centres are people who want to work with children. They started day care centres in their homes because there were no new jobs in the non-private sector because nobody was going anywhere. So the commitment was not on the part of all of those people necessarily to an entrepreneurial form of child care, it was "This is what I want to do as a living. There is a need here. This is the only way to do this."

Many of those people feel no tremendous commitment to the system they work under. In fact, when one talks about salaries as opposed to what people are making, they say "That looks real good to me".

The Chairman: Let me see if I have your position clearly. You are suggesting that if the private centres do not want parent boards, and do not want more control and quality—I suppose that is what you are saying—

Ms. Irwin: Yes, and accountability.

The Chairman: —then there should be no subsidies. If you define "profit" like that, then no subsidy should be given to them.

Ms. Irwin: That is my personal position. That is not one shared by the Government of Nova Scotia, although it is interested in conversion.

The Chairman: Is the government opposed to any chain coming in from the United States? Could they introduce legislation to prevent that?

Ms. Irwin: The minister, when he talked about this, was only in office for a week. He said he would not allow that to happen in Nova Scotia. Perhaps there is something that prevents American chains from coming in. Perhaps there is something in the Free Trade Agreement that enshrines current service. What about subsidiaries? MiniSchools is a subsidiary, as is KinderCare. What about franchises? There are many guises under which that form could come into our province with its minimum wage, with its pressure for lower standards, and so forth.

Senator Marsden: Madam Chairman, I have two or three questions.

[*Traduction*]

Dans le cas où un exploitant/propriétaire dirait: «Non, je veux être propriétaire de ma garderie; je n'ai pas envie d'avoir affaire aux conseils communautaires», je pense qu'il faudrait dire à cette personne qu'elle doit essayer de rentabiliser ses opérations sans l'aide d'aucune subvention.

La réaction des exploitants/propriétaires dépend en grande partie de la façon dont les choses leur sont présentées et des solutions possibles. Il est difficile d'ouvrir un dialogue avec eux à l'heure actuelle parce qu'il y a trop d'incertitudes. Si l'on essaye d'envisager avec un exploitant privé une certaine hypothèse, on manque rapidement d'éléments précis. C'est en raison d'un gel de dix ans—le gouvernement affirme qu'il a alloué 600 places de garderie au cours des dix dernières années mais à toutes fins pratiques, il y a eu un gel—sur la création de places subventionnées en Nouvelle-Écosse que le secteur privé est intervenu. La plupart des gens qui s'occupent de ces centres ont envie de travailler avec les enfants. Ils ont mis sur pied des centres de garderie chez eux parce que le secteur public ne crée pas de nouveaux emplois et qu'ils n'avaient rien d'autre à faire. C'est pourquoi ces personnes ne visaient pas nécessairement une forme lucrative de soins donnés aux enfants mais elles pensaient plutôt: «Voilà ce que je veux faire comme travail. Il y a un besoin à satisfaire. C'est la seule façon de le faire.»

La plupart de ces personnes ne sont pas particulièrement en faveur du système en place. En fait, lorsqu'on leur parle de salaire par opposition au revenu obtenu, elles disent: «Voilà qui nous paraît intéressant».

La présidente: Je voudrais vérifier si je vous ai bien compris. Vous dites que si les garderies privées ne veulent pas de conseil d'administration composé de parents et qu'elles ne sont pas en faveur d'améliorer les contrôles et la qualité des soins, je suppose que c'est ce que vous dites—

Mme Irwin: Oui, et la responsabilité.

La présidente: . . . alors ils ne devraient pas bénéficier de subventions. Si l'on définit ainsi le mot «bénéfices», ils ne devraient alors recevoir aucune subvention.

Mme Irwin: C'est là mon opinion personnelle. Ce n'est pas ce que pense le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, bien qu'il soit intéressé à procéder à cette transformation.

La présidente: Le gouvernement est-il opposé à l'introduction de chaînes américaines? Pourrait-il adopter une loi pour éviter cela?

Mme Irwin: Lorsque le ministre a abordé cette question, cela ne faisait qu'une semaine qu'il était en fonction. Il a déclaré que cela ne se produirait pas en Nouvelle-Écosse. Il existe peut-être quelque chose qui empêche l'arrivée des chaînes américaines. C'est peut-être une disposition de l'accord du libre-échange qui protège les services offerts actuellement. Mais que dire des filiales? MiniSchools est une filiale, tout comme KinderCare. Et les franchises? Il existe de nombreuses façons dont ces entreprises pourraient s'introduire dans notre province avec leurs employés rémunérés au salaire minimum, les pressions exercées pour relâcher les normes et ainsi de suite.

Le sénateur Marsden: Madame la présidente, je voudrais poser deux ou trois autres questions.

[*Text*]

On page 2 of your brief you raise a question which I find very distressing, and that is that you have no hard data to deal with. We have discovered that no province in Canada has good data to deal with.

One of the frustrations of this committee has been that when we go to the federal department and ask how their data coincides with provincial data, we are told that that is a provincial responsibility and we are a federal department. When we go to provincial departments to ask how their data coincides with the federal data, they tell us that there is no comparison because they only deal with the provincial data. Do you have any idea whether there is any movement in this country towards actually collecting reliable data on child care? Is there any collection of actual spaces, actual need, potential need and that sort of thing? If there is no such movement, do you have any proposal for how that could be done?

Ms. Irwin: I have a strong sense that one of the research proposals from some university base or, perhaps, the Day Care Federation, is to collect that data with the use of some special initiatives money. I realize that that is a fairly vague answer. In our province, we have looked at examples like Metro Toronto, which produces a five-year planning paper on day care. They consider things that anybody else would think are basic—where do people live, where will people likely live five years from now, labour force figures and so on. Nova Scotia has 4,000 spaces and perhaps 250 of them ought to go to Bedford Sackville. I do not know enough about the history of social policy to know whether this extremely laissez faire way of letting an essential service emerge is common, but it seems wasteful, counterintuitive and irrational. But this is what the 4,000 space contest, apparently, is supposed to be in Nova Scotia. Whoever comes in first gets a space.

Senator Marsden: Are you saying, then, that there is no leadership in planning for child care, either in Nova Scotia or in Canada, or are you saying that it is in somebody's vested interest not to have data made known?

Ms. Irwin: I do not have a conspiracy theory here; I think it is due to lack of leadership. We get constant calls from various groups asking for help in designing a proposal, but there has to be some definitive way to get expertise and advice to people. We do not have provincial consultants who do that.

Senator Marsden: Are there any anywhere in Canada, to your knowledge?

Ms. Irwin: We hear about Ontario. In that province people are periodically hired to help community groups with things like this. Our province says that we ought to go to the special initiatives—that is where it is.

[*Traduction*]

À la page 2 de votre mémoire, vous soulevez une question qui me préoccupe beaucoup, il s'agit du fait que nous ne disposons pas de données fiables. Nous nous sommes aperçus qu'aucune province canadienne ne disposait de bonnes données.

Le Comité a éprouvé certaines difficultés lorsqu'il s'est adressé à un ministère fédéral pour lui demander si ces données coïncidaient avec les données provinciales et qu'on lui a répondu qu'il s'agissait-là d'une responsabilité provinciale distincte de celle du ministère fédéral. Lorsque nous nous adressons aux ministères provinciaux pour demander si leurs données coïncident avec les données fédérales, ils nous répondent qu'ils ne peuvent établir de comparaison puisqu'ils ne s'occupent que des données provinciales. Savez-vous s'il existe une initiative qui vise à recueillir des données fiables concernant la garde d'enfants? A-t-on recueilli les chiffres concernant les places disponibles actuellement, les besoins actuels, les besoins potentiels et ce genre de choses? S'il n'existe pas d'initiative en ce sens, pouvez-vous suggérer une façon de le faire?

Mme Irwin: Je crois savoir qu'il y a une université ou peut-être la Fédération des garderies qui projette d'effectuer une étude consistant à recueillir ce genre de données à l'aide des fonds destinés aux initiatives spéciales. Je sais qu'il s'agit-là d'une réponse assez vague. Dans notre province, nous avons examiné ce que fait le Toronto Métropolitain, qui publie un plan quinquennal concernant les garderies. Ils examinent les facteurs de base—quels sont les secteurs résidentiels, où se situeront-ils dans cinq ans, les chiffres concernant la main-d'œuvre et ainsi de suite. En Nouvelle-Écosse, il y a 4 000 places de garderie et il faudrait peut-être en accorder 250 à Bedford Sakville. Je ne connais pas suffisamment l'histoire des politiques sociales pour savoir si c'est la façon habituelle de combler un besoin essentiel mais cette façon me paraît irrationnelle, inefficace et contraire au bon sens. Mais c'est ce que veut dire, semble-t-il, cette course aux 4 000 places en Nouvelle-Écosse. Le premier arrivé est le premier servi.

Le sénateur Marsden: Cette situation s'explique-t-elle, d'après vous, parce qu'il n'y a pas de leadership dans le domaine de la planification de la garde d'enfants, que ce soit en Nouvelle-Écosse ou au Canada ou parce que quelqu'un a intérêt à ce que ces données ne soient pas connues?

Mme Irwin: Je ne pense pas qu'il faille parler de complot dans ce cas; je pense qu'il s'agit d'un manque de leadership. Nous recevons souvent des appels provenant de groupes qui me demandent de l'aide pour mettre sur pied un projet mais il n'existe pas de méthode structurée permettant de fournir aux gens qui le demandent, aide et expertise. Il n'existe pas de consultants provinciaux qui puissent le faire.

Le sénateur Marsden: D'après vous, en existe-t-il ailleurs au Canada?

Mme Irwin: Nous avons entendu parler de l'Ontario. Dans cette province, il y a des gens qui sont embauchés pour aider les groupes communautaires à faire ce genre de travail. Notre gouvernement nous dit que nous devrions faire quelque chose dans le cadre des initiatives spéciales.

[*Text*]

The Chairman: How large is the staff in the provincial department?

Ms. Irwin: The department hires, perhaps, six people—a director of day care services, a supervisor of day care services, a program developer of day care services who works with the programs that do not meet standards, and financial people—that's it.

The Chairman: It seems that the people who are providing the services are also expected to plan them, whereas you are saying that there is no structure within the department to plan for planning.

Ms. Irwin: That is correct.

The Chairman: There is no structure for planning; therefore, they have not seen it as their role to do a needs assessment, for example. It seems to me that that is a basic principle in terms of planning social policy—it is not a very sophisticated and esoteric concept.

Senator Marsden: I think that is a very good point. Perhaps we should call Al Johnson as a witness and ask him what happens in the formation of social policies. You may be right—we may have fallen into a pension plan and an unemployment insurance plan on the data side alone.

I have one last question which arises from the comments on page six of your brief with respect to the affordability of child care. You raise a very good point, that this is a weekly problem for parents. They have to have the cash available to pay on a weekly basis and the tax deduction does not help. You will recall that the government recently changed the system so that the negative child tax credit comes back twice a year. Do you have any solution to that problem? Would you prefer to see the negative child tax credit come back bi-annually, more often, or is that not a solution? Would you prefer to see child care subsidized in such a way that there is no cash outlay on the part of the parents?

Ms. Irwin: Less cash outlay by parents, perhaps. I think there are two possible solutions in this regard. One, if CAP or its replacement raised eligible salary levels enough so that parents in need paid less, that would help them to meet the weekly cost. Secondly, a rearrangement through direct or operating grants that would simply decrease the weekly cost to a parent would also be of assistance. Perhaps a negative child tax credit that came back every second week would be a good idea, but that would be an incredibly expensive alternative.

Senator Marsden: What about family allowance, if it were increased to the point where it would cover child care?

Ms. Irwin: As an income equalization/subsidization program, I have nothing against child tax credits, but they do not really provide direct answers for non-parental child care.

[*Traduction*]

La présidente: Quel est le personnel du ministère provincial?

Mme Irwin: Le ministère a embauché six personnes environ—un directeur des services de garderie, un superviseur des services de garderie, un élaborateur de programme de services de garderie qui s'occupe des programmes qui ne respectent pas les normes provinciales et un service financier. Voilà tout.

La présidente: Il semble que ce soit les personnes chargées de fournir ces services qui doivent également les planifier, alors que vous semblez dire qu'il n'existe, à l'intérieur du ministère, aucune structure chargée de la planification.

Mme Irwin: C'est cela.

La présidente: Il n'y a pas de structure de planification; par conséquent, ils ne pensent pas qu'il leur appartient d'effectuer une analyse des besoins, par exemple. Il me semble qu'il s'agit-là d'un principe fondamental en matière de planification de politique sociale—il ne s'agit pas là d'une notion particulièrement complexe et raffinée.

Le sénateur Marsden: Je pense que cette remarque est forte intéressante. On pourrait peut-être demander à Al Johnson de témoigner sur la question de la formation des politiques sociales. Il se peut que vous ayez raison—que nous en soyons arrivés à un régime de retraite ou à un régime d'assurance-chômage parce que nous ne disposons pas de données suffisantes.

Il me reste une dernière question qui porte sur les commentaires que l'on trouve à la page 6 de votre mémoire concernant les frais de garderie. Vous avez parfaitement raison d'affirmer que pour les parents, il s'agit-là d'un problème qui se pose chaque semaine. Ils doivent disposer de cet argent chaque semaine et la déduction d'impôt n'est pas une mesure qui les aide beaucoup. Vous savez que le gouvernement a récemment modifié ce système pour que le crédit d'impôt relatif aux enfants soit accordé deux fois par an. Connaissez-vous une solution à ce problème? Pensez-vous qu'il serait préférable d'avoir un calcul biannuel du crédit d'impôt, un calcul plus fréquent ou d'adopter une autre solution? Pensez-vous qu'il serait préférable de subventionner les garderies de façon à ce que les parents n'aient pas à débourser d'argent?

Mme Irwin: Peut-être, que les parents n'aient pas à débourser d'argent. Je pense qu'on peut envisager deux solutions à ce problème. La première consisterait à augmenter suffisamment les niveaux d'admissibilité calculés en fonction du salaire dans le cadre du RAPC ou du système qui le remplacerait de façon à ce que les parents qui ont des problèmes financiers ne payent que des frais réduits, ce qui les aiderait à effectuer les versements hebdomadaires. Deuxièmement, l'octroi de subventions directes ou d'opérations qui auraient pour effet de réduire les frais hebdomadaires que doivent assumer les parents. Il est possible qu'un crédit d'impôt pour enfant bimensuel serait une bonne idée mais un tel système coûterait horriblement cher.

Le sénateur Marsden: Et si l'on augmentait les allocations familiales de façon à ce qu'elles puissent couvrir les frais de garderie?

Mme Irwin: En tant que programme d'égalisation des revenus et des subventions, je n'ai rien à dire contre le crédit d'impôt pour enfant mais cela ne résoud pas le problème que

[*Text*]

Senator Marsden: Let me say that you have raised some helpful points in this brief; thank you very much.

The Chairman: I have just a few questions. First, as to the tax credits, I take it that you are not opposed to them, per se, in that they are of assistance to low income people—you are simply saying that they have nothing to do with the expansion of child care.

Ms. Irwin: That is right.

The Chairman: But I understand that point of view. I suppose my only difficulty with that criticism is that it may be misinterpreted. You might be thought to be suggesting that this form of assistance is not necessary to the low income people. I understand your point of view,—you are simply saying that the child tax credit has nothing to do with the expansion of non-parental care.

Let me ask about salaries, which really form a key issue. Do you have any strategies, goals or targets in terms of looking at that issue within the new program? Has there been any talk of that? Of course, it seems as though there is a kind of paradox here. There is only a certain amount of money. If you were to go with what you really wanted to in terms of salaries, you would not have as much expansion of spaces. It is a perfectly equitable kind of position because it should not be that the people working in the system are subsidizing the system. Do you have any goal strategies or targets?

Ms. Irwin: Certainly, any targeted money to increase salaries from a pie that is only so big takes away from spaces. The question, I suppose, has to be how much you are prepared to give on that side.

The Chairman: What do you see would be reasonable in terms of beginning to look at adequate salaries? How do you think the new pay equity legislation might come into this?

Ms. Irwin: Has Ontario changed in terms of excluding child care workers from the pay equity legislation, because there are no males who work in that area?

Senator Marsden: There is a real problem in terms of the comparison groups. They have not changed at this point, but they are doing something special, the details of which I cannot quite remember.

Ms. Irwin: Prince Edward Island decided in October to offer an immediate salary enhancement grant to child care workers and guaranteed that it would continue after the Child Care Act, although it might be under a different structure. They were not going to offer it and then take it away. They made sure that a lot of the money was targeted to salaries.

There are a lot of other things that starving day care centres could use money for. We could open earlier and help nurses

[*Traduction*]

doivent affronter les personnes qui élèvent d'autres enfants que les leurs.

Le sénateur Marsden: Je dois vous dire que vous avez soulevé des questions fort intéressantes dans votre mémoire et je vous en remercie beaucoup.

La présidente: J'ai encore quelques questions à poser. Tout d'abord, à propos des crédits d'impôt, si j'ai bien compris, vous n'êtes pas contre ces crédits parce qu'ils peuvent aider les personnes à faible revenu—vous dites simplement qu'ils n'ont aucun effet sur l'augmentation des services de garde d'enfants.

Mme Irwin: C'est bien cela.

La présidente: Je comprends ce point de vue. Ce qui me gêne un peu c'est qu'on risque de mal interpréter cette critique. On pourrait penser que vous estimez que cette forme d'aide n'est pas nécessaire aux personnes à faible revenu. Mais je comprends votre point de vue — vous dites simplement que le crédit d'impôt pour enfant n'a rien à voir avec l'amélioration des services de garde d'enfants.

Je voudrais vous poser une question concernant les salaires, qui me paraissent constituer une question clé. Avez-vous élaboré une stratégie ou des objectifs sur ce point dans le cadre du nouveau programme? Est-ce qu'on a parlé de cette question? Bien entendu, elle peut sembler quelque peu paradoxale. Les ressources financières sont limitées. Si l'on veut avoir des salaires qui atteignent un certain niveau, cela risque de nuire à l'augmentation des places de garderie. Les personnes qui font fonctionner le système ne devraient pas le subventionner. Cela me semble injuste. Avez-vous des stratégies ou des objectifs concernant cette question?

Mme Irwin: Il est vrai qu'affecter une partie des sommes fixes à l'augmentation des salaires ne peut que nuire à l'augmentation du nombre des places disponibles. Il faut donc concilier ces deux besoins.

La présidente: Quel serait d'après vous le montant d'un salaire raisonnable? Quelle pourrait être l'influence des nouvelles lois sur l'équité salariale?

Mme Irwin: Est-il vrai que l'Ontario ait modifié sa position selon laquelle les éducateurs n'étaient pas visés par la loi introduisant l'équité salariale parce qu'il n'y avait pas d'hommes qui travaillaient dans ce domaine?

Le sénateur Marsden: Cela pose un véritable problème sur le plan des groupes utilisés aux fins de comparaison. L'Ontario n'a pas modifié cette politique mais a adopté une mesure spéciale dont je ne pourrais parler en détail.

Mme Irwin: L'Île-du-Prince-Édouard a décidé au cours du mois d'octobre d'accorder immédiatement aux éducateurs une subvention visant à augmenter leurs salaires dont ils continueraient à bénéficier après l'adoption de la LCGE bien qu'elle puisse être alors versée selon une autre modalité. Le gouvernement ne voulait pas offrir cette augmentation pour la retirer par la suite. Ils ont affecté une bonne partie de la subvention aux salaires.

Les garderies pourraient utiliser ces sommes de façon bien différente. Elles pourraient ouvrir plus tôt de façon à aider les

[*Text*]

who have to be at work at 6:30 a.m. Right now, the primary issue to be addressed is the salaries.

We were talking about $2 a day per space in a direct grant as being likely to provide $2000 or $3000 additionally to each child care worker in the province, that being a satisfactory next step to take.

I talk about average salaries. We do not know what average salaries are. People lie. Some people are so ashamed that they pretend they are earning more than they are. They do not know that what we are asking is how poor they are. They think they ought to make it look better, but in doing so they make the problem seem smaller than it is. People do go home during nap time in small communities and are not paid for those two hours. They then come back and work from 2 p.m. to 4 p.m. Maybe they are paid $5 an hour for the hours they work. That is what we are dealing with.

Senator Marsden: Last week the Minister of Community and Social Services of Ontario announced wage increases for child care workers in the nonprofit sector. He has given grants, it is said in the newspapers, such that the average income will go up from $16,000 to between $18,000 and $22,000. I have no idea whether or not those figures are accurate. I have only a newspaper account.

That raises two questions with respect to this. That clearly indicates that Ontario does not think the federal child care proposal is going to do anything about salaries. You and the previous witness have said exactly the same thing. Is your province taking any steps whatsoever to increase salaries independently of whatever the child care proposal does?

Ms. Irwin: "Delay action on the thing, wanting the act itself to provide a mechanism". That is something our deputy minister has been saying. We need a provision in the shared moneys for salaries. They are doing nothing until there is an act. The four per cent per diem increase happened.

Senator Marsden: Do you not think that, if a province such as Ontario has decided to go ahead with wage increases, that indicates that they believe there will be nothing federally?

Ms. Irwin: Yes.

The Chairman: I have a question regarding school-based programs. Are the lunch and after-4 programs developed in Nova Scotia? Is there any barrier to using schools, which are declining in enrollment, for either lunch and after-4 programs or, indeed, child care programs?

Ms. Irwin: Day care has been in the schools in Ontario for a long time. That has not been true in Nova Scotia, but not for any legislated reason. The Ys have begun to take an active role in after-school programs in Metro Halifax-Dartmouth. I think

[*Traduction*]

infirmières qui doivent être au travail à 6 h ½ du matin. Mais à l'heure actuelle, la question principale est celle des salaires.

Nous parlons d'une subvention directe de 2 $ par jour et par place de garderie, qui aurait pour effet d'augmenter de 2 à 3 000 $ le salaire de tous les éducateurs de la province, ce qui nous paraît une mesure intéressante.

Je parle de salaires moyens. Nous ne connaissons pas le montant du salaire moyen. Les gens ne disent pas la vérité. Certaines personnes ont honte de ce qu'elles gagnent, de sorte qu'elles prétendent gagner davantage qu'elles ne le font en réalité. Elles ne savent pas que nous demandons en fait si elles sont pauvres pour pouvoir ensuite les aider. Elles pensent qu'elles devraient donner une autre image, ce qui réduit l'ampleur apparente du problème. Dans les petites communautés, les travailleurs rentrent chez eux pendant la sieste et ne sont pas rémunérés pour ces deux heures. Ils reviennent à la garderie et travaillent de 15 à 16 heures. Ils sont peut-être payés 5 $ l'heure. Voilà la situation.

Le sénateur Marsden: La semaine dernière le ministre des Services sociaux et communautaires de l'Ontario a annoncé des augmentations de salaire pour les travailleurs de garderie dans le secteur non lucratif. Il a accordé des subventions, d'après ce qu'ont rapporté les journaux, qui feraient passer le revenu moyen de 16 000 $ à un chiffre situé entre 18 et 22 000 $. Je ne sais pas du tout si ces chiffres sont exacts. Je me base uniquement sur des articles de journaux.

Cette nouvelle soulève deux questions. Elle indique clairement que l'Ontario ne pense pas que le projet fédéral concernant la garde d'enfants va affecter les salaires. Vous avez dit exactement la même chose, tout comme le témoin qui vous précédé. Votre province est-elle en train de prendre des mesures visant à augmenter les salaires quelque puisse être le projet de garde d'enfants du fédéral?

Mme Irwin: Notre gouvernement hésite à intervenir immédiatement et souhaiterait que la loi introduise un mécanisme. C'est ce que disait notre sous-minitre. Il faudrait une disposition qui prévoit l'affectation aux salaires d'une partie des sommes partagées. Le gouvernement ne fera rien tant que la loi ne sera pas adoptée. L'augmentation de 4 pour cent par jour a été introduite.

Le sénateur Marsden: Ne pensez-vous pas que si une province comme l'Ontario a décidé d'accorder des augmentations de salaire, cela veut dire qu'elle pense que le fédéral ne fera rien à cet égard?

Mme Irwin: Oui.

La présidente: J'ai une question concernant les programmes reliés aux activités scolaires. Existe-t-il en Nouvelle-Écosse des programmes pour le repas de midi ou après l'école? Est-il possible d'utiliser des locaux scolaires désaffectés en raison du manque d'élève pour les programmes du repas de midi ou les services de garde après l'école, voire pour y loger des garderies?

Mme Irwin: Cela fait longtemps qu'il existe en Ontario des garderies dans les écoles. Ce n'est pas le cas en Nouvelle-Écosse, mais il n'y a aucune loi qui l'empêche. Les Y ont commencé à jouer un rôle actif dans les services de garde après

[*Text*]

they are using some classrooms. St. Joseph's, which is our largest day care centre, has been in a school but using unoccupied space.

There are several problems that keep coming up, one of which is schools with declining enrollment are often in areas where the population is not growing, and that is why they are declining. They are not near people's residences or near people's workplaces. There may be areas that are becoming condos, and single, professional, gentrified areas, and those areas do not need so many schools any more. We also have a lot of very old schools. The costs of maintaining those physical plants and putting bathrooms where little kids need them may be more than using space somewhere else. I do not think so. Again, this is another area that has not been studied very well. We have not really begun to look at the question of using actual school space after hours.

The Chairman: Another question I have is in terms of the process. Do you feel that the people providing the services and the people using the services are being properly consulted in terms of the negotiations? Do you feel that there is a meaningful consultation process?

Ms. Irwin: I think the province has tried. The relationship between the Department of Community Services for both the profit and nonprofit community has been fairly collegial. They paid for us to come to Halifax in April of 1987 after the special commitee report. Both groups were invited to send regional representatives and had a very open and frank consultation. They did it again in January when there were new regulations in the province. Under these new regulations there is an attempt to see that parents are consulted, ensuring that all day care centres—private and public—have parent meetings four times a year, with agendas that include items dealing with lots of specified things. The attempt is there.

The Chairman: Do you know how the federal government has allocated spaces to the provinces for the purposes of running the program?

Ms. Irwin: I have been told how somebody thinks it has been done, but I do not remember.

Ms. Mildred Morton, Researcher, Library of Parliament: You said that the federal proposal, with its emphasis on spaces, was not good enough. I am going to formulate what I think came out of what the statement implies.

It seemed to me that you are saying it is not good enough, because with the allowance for funding for profit services what will inevitably result is growth in urban areas. However, the program will not deal with the problem of quality and the problem of salaries, which are related, and will not deal with the problem of services in areas that are not urban or for special situations like the development of infant care. You feel that should be addressed by a national program; is that right?

[*Traduction*]

l'école dans l'agglomération Halifax-Dartmouth. Je pense qu'il utilisent des salles de classe. Notre plus grande garderie, St-Joseph, est située dans une école dont elle utilise les locaux inoccupés.

Il existe plusieurs problèmes connexes, notamment le fait que les écoles qui ont moins d'élèves sont souvent situées dans des secteurs où la population est stagnante, ce qui explique la diminution du nombre des élèves. Elles ne sont pas situées près des endroits où habitent ou travaillent les gens. Il peut s'agir de secteurs où l'on construit des condominiums pour les célibataires professionnels et ces quartiers n'ont pas besoin d'autant d'écoles. Nous avons également un grand nombre d'écoles fort anciennes. Il faut se demander si les frais d'entretien de ces locaux et la nécessité d'installer des salles de bain adaptées aux besoins des jeunes enfants ne seraient pas supérieurs à la location d'autres locaux. Je ne le pense pas. Je dois reconnaître que nous n'avons pas examiné en détail cette question. Nous n'avons pas étudié la question de l'utilisation des locaux scolaires après les heures d'école.

La présidente: Je voudrais vous poser une autre question portant sur le processus. Pensez-vous que les personnes qui fournissent les services et celles qui les utilisent ont été suffisamment consultées au cours des négociations? Pensez-vous qu'il y ait eu un véritable processus de consultation?

Mme Irwin: Je pense que la province a essayé de le faire. Il existe de bons rapports entre le ministère des Services communautaires et les garderies à but lucratif et à but non lucratif. Ils ont payé nos frais de transport pour que nous puissions nous rendre à Halifax en avril 1987 après le rapport du Comité spécial. Le gouvernement a invité ces deux groupes à envoyer des représentants régionaux avec lesquels il a eu des discussions très franches. Ils nous ont consulté une nouvelle fois au mois de janvier au sujet des nouveaux règlements. Ces nouveaux règlements prévoient la consultation des parents, exigent que toutes les garderies—tant privées que publiques—convoquent des réunions de parents quatre fois par année, avec un ordre du jour qui porte sur certains sujets obligatoires. Il faut reconnaître qu'il y a eu un effort de fait.

La présidente: Savez-vous comment le gouvernement fédéral a réparti les places de garderie entre les provinces de façon à faire fonctionner le programme?

Mme Irwin: On m'a déjà expliqué comment cela avait été fait mais je ne m'en souviens pas.

Mme Mildred Morton, recherchiste, librairie du Parlement: Vous avez déclaré que le projet fédéral n'était pas acceptable, notamment en raison de l'importance qu'il accorde aux places de garderie. Je vais essayer de formuler ce qui semble découler de cette affirmation.

Il me semble que vous dites que le programme fédéral est insuffisant parce qu'il permet de financer des services à but lucratif et que cela entraînera inévitablement une croissance de ces garderies dans les secteurs urbains. Cependant, le programme ne s'attaque pas au problème de la qualité et des salaires non plus qu'au problème des services offerts dans les secteurs non urbains ou aux situations spéciales comme l'amélioration des soins aux jeunes enfants. Vous pensez que le pro-

[*Text*]

Ms. Irwin: Yes. What we are calling expanded or special services I think are now being demanded as core services. When you say urban, that will be addressed by probably the for-profit, now subsidized, sector. That still is probably urban, semi-non-problem, regular hours, full-time equivalencies only, children from around three years of age to five and one-half years of age. Our modern component is only a small piece of what ought to be and is being demanded as regular day care.

Every time we address this it seems to be tossed off into that $100 million that seems to be infinitely expandable—the "loaves and fishes" thing. I have never seen money go so far. Those hours that real people work and those ages that real kids are have to be built in to any regular system of child care. You said it much more succinctly.

The Chairman: I have one last question. Does Nova Scotia have a provincial job-creation program, and, if so, how large is it?

Ms. Irwin: There is an election coming. A summer provincial job-creation program starting some time in May will mainly focus on students, but it is not part of it.

The Chairman: But there is no on-the-shelf job-creation money that is taken off that?

Ms. Irwin: No.

The Chairman: Thank you. We are grateful to you for coming here and giving us this information. We hope that we will be able to continue to dialogue with you.

Ms. Irwin: Thank you very much.

The committee adjourned.

—Upon resuming at 1.30 p.m.

The Chairman: Honourable senators, we need to have a motion that the transcript of the testimony of this committee be printed and that the briefs submitted by the participants be attached as an appendix.

Senator Marsden: I so move, Madam Chairman.

(*For text of briefs, see Appendices*)

The Chairman: I understand that Senator Gigantès, who is not present today, is willing to second the motion. Therefore, if we are agreed, the motion is carried.

This afternoon I welcome Ms. Bonnie Roebuck from Winnipeg. Ms. Roebuck is a representative of the Canadian Day Care Advocacy Association in Manitoba.

Ms. Roebuck, perhaps you would begin by reading your brief, following which we will have some questions for you.

Ms. Bonnie Roebuck, Provincial Representative, Canadian Day Care Advocacy Association, Winnipeg, Manitoba: Thank you, Madam Chairman. Perhaps I will begin by reading my summary statement. Current statistics show that 56 per cent of

[*Traduction*]

gramme national devrait s'occuper de ces questions; est-ce bien cela?

Mme Irwin: Oui. Ce que nous appelons des services améliorés ou des services spéciaux deviennent maintenant des services de base. Lorsque vous parlez du secteur urbain, c'est probablement le secteur à but lucratif, qui bénéficie de subventions à l'heure actuelle, qui va s'en occuper. Ce genre de services fonctionne pendant les heures habituelles et est offert principalement aux enfants âgés de 3 à 5 ans et demi. Cet élément moderne du système de garderies ne constitue qu'une fraction de ce que devrait offrir un service de garderie normal.

Chaque fois que nous soulevons ce problème, il semble qu'on le renvoie dans ce fonds de 100 millions de dollars qui semble ne connaître aucune limite. Il faut qu'un système général de garderies tienne compte des véritables heures de travail des parents et de l'âge des enfants qui en ont besoin. Vous l'avez formulé de façon beaucoup plus succincte que moi.

La présidente: J'aurai une dernière question. Existe-t-il en Nouvelle-Écosse un programme de création d'emplois et, le cas échéant, quelle est son ampleur?

Mme Irwin: Nous sommes en période pré-électorale. Il y a un programme provincial de création d'emplois d'été qui doit démarrer au cours du mois de mai et qui s'adresse principalement aux étudiants.

La présidente: Mais il n'existe pas de fonds affectés directement à la création d'emplois? Est-ce bien cela?

Mme Irwin: Non.

La présidente: Merci. Nous vous remercions d'être venu ici et de nous avoir donné tous ces renseignements. Nous espérons poursuivre le dialogue avec vous.

Mme Irwin: Merci beaucoup.

La séance est levée.

La séance reprend à 13 h 30.

La présidente: Chers collègues, nous devons adopter une résolution pour que soit imprimée la transcription des témoignages de ce comité et pour que les mémoires remis par les intervenants figurent en annexe.

Le sénateur Marsden: Je propose l'adoption de cette résolution, Madame la présidente.

(*Voir les mémoires à l'annexe*)

La présidente: Je sais que le sénateur Gigantès, qui n'est pas présent aujourd'hui, est prêt à appuyer cette résolution. Donc, si nous sommes d'accord, la résolution est adoptée.

Cet après-midi, j'ai le plaisir d'accueillir Bonnie Roebuck de Winnipeg. Mme Roebuck est la représentante de l'Association canadienne pour la promotion de service de garde à l'enfance au Manitoba.

Mme Roebuck, je vous demanderai de nous faire votre exposé, à la suite de quoi nous aurons quelques questions à vous poser.

Mme Bonnie Roebuck, représentante provinciale de l'Association canadienne pour la promotion de services de garde à l'enfance à Winnipeg, Manitoba: Je vous remercie, Madame la présidente. Je commencerai par vous faire un bref exposé. Les sta-

[*Text*]

women who have children under three years of age are in the workforce. However, licenced and regulated child care spaces are available to less than 12 per cent of children who need care. Research has shown that of these available spaces, most are generally only available to very low-income families who are subsidized or to those families of higher wage earners able to pay the full user fees.

Eighty-six per cent of children who need care by caregivers other than a parent are still receiving care through unlicenced, unregulated arrangements. Some parents have told us that that is their choice and that they are very happy with that arrangement. I believe that if everyone had available to them the services of a member of their extended family or a trusted neighbour, there would then not be a day care crisis in Canada today. However, the reality is that it is becoming more and more difficult to find people who are willing to stay home and care for other people's children.

The majority of the people surveyed who are using unlicenced care tell us that they really do have some concerns as to the quality of that care. Parents have told us that they are almost afraid to ask questions about the type of care that the child is receiving because they just do not have any other options. We also hear stories about the number of parents who have gone through several caregivers in a year. There have been many incidences of the caregiver, for whatever reason, saying on a Monday: "Friday is the last day I will be able to babysit for you," and parents must find an alternative within a week. Thus the children have had several caregivers in one year and we know that that is not a healthy situation for the children since children need to have a consistent caregiver.

The other problem we are seeing in our province—and I am sure the same situation prevails across the country—is that parents have even lost their jobs because they just have not had consistency in their child care situation. Without support in the community for mothers with young children, it is very difficult for those mothers to maintain a job under the current situation of using unlicenced day care.

In my opinion, the new child care legislation will do little to change this situation. I believe that the new system must be nonprofit. In Manitoba, over 95 per cent of our child care is nonprofit. At the moment, we still do not have enough spaces to meet the needs. In fact, the province tells us that we are meeting approximately 16 per cent of the total need for child care in the province. However, it is interesting to note that, although our nonprofit centres are full and have a long waiting list, the day care centres that are run for profit are not full. In fact, they are under 50 per cent utilized. Therefore it is clear that parents prefer a community-based type of day care for their children.

[*Traduction*]

tistiques actuelles nous révèlent que 56 p. 100 des femmes qui ont des enfants de moins de trois ans font partie de la population active. Toutefois, moins de 12 p. 100 des enfants qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une place dans une garderie agréée et réglementée. Les études ont montré que la plupart de ces places disponibles ne peuvent être occupées de manière générale que par les enfants de familles à très faibles revenus qui sont subventionnées ou des familles très aisées qui peuvent payer l'intégralité des frais d'utilisation.

Quatre-vingt-six pour cent des enfants qui doivent être gardés par une autre personne qu'un parent restent gardés dans des installations non agréées et non réglementées. Certains parents nous ont dit que leur décision était délibérée et qu'ils étaient très contents de leur choix. J'imagine que si tout le monde pouvait compter sur les services d'un parent éloigné ou d'un voisin de confiance, il n'y aurait pas aujourd'hui de crise de garderies au Canada. Dans la pratique, toutefois, il devient de plus en plus difficile de trouver des gens prêts à rester à la maison et à s'occuper des enfants des autres.

La plupart des gens qui ont répondu à notre enquête et qui doivent faire garder des enfants dans des installations non agréées nous ont dit être quelque peu préoccupés par la qualité de ces garderies. Ces parents nous ont indiqué qu'ils évitent même de se poser des questions sur la qualité du service reçu par leurs enfants parce qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens d'adopter une autre solution. Il y a aussi de nombreux parents qui ont dû confier la garde de leurs enfants à plusieurs personnes au cours d'une même année. Il arrive souvent qu'une gardienne, pour une raison ou pour une autre, dise aux parents un lundi: «Après vendredi, je ne pourrai plus garder votre enfant» et ces derniers ont alors une semaine pour trouver une autre solution. Les enfants passent donc par les mains de plusieurs gardiennes au cours d'une même année et nous savons que ce n'est pas une situation à recommander car les enfants ont besoin de continuité.

Nous constatons aussi dans notre province, et je suis sûr que le même problème se pose partout dans le pays, que certains parents perdent même leur emploi parce qu'ils n'arrivent pas à faire garder leur enfant par la même personne. Si la collectivité n'aide pas les femmes qui ont de jeunes enfants, il est très difficile pour ces dernières de conserver un emploi compte tenu de la situation qui prévaut actuellement dans les garderies non agréées.

À mon avis, la nouvelle loi sur la garde d'enfants ne fera pas grand chose pour changer cette situation. Je considère que le nouveau système doit être à but non lucratif. Au Manitoba, plus de 95 p. 100 des garderies sont à but non lucratif. Pour l'instant, nous n'avons pas encore suffisamment de places pour répondre à l'ensemble des besoins. En fait, la province nous dit que nous répondons à environ 16 p. 100 des besoins de l'ensemble des enfants de la province. Toutefois, il est intéressant de signaler que même si nos centres à but non lucratif sont pleins et comportent de longues listes d'attente, les garderies à but lucratif n'affichent pas complet. Elles ne sont d'ailleurs utilisées qu'à 50 p. 100. Il est clair par conséquent que les parents préfèrent confier leurs enfants à un réseau de type communautaire.

[*Text*]

In my opinion, regulations coupled with a well-funded, non-profit approach—and not market forces—will ensure an adequate supply of valid services and types of care. Again, I am sure that the rest of the country is much like Manitoba in that we have a lot of farming communities and we are only beginning to address the child care needs of those communities. People who work from 8.30 a.m. to 4.30 p.m. can frequently obtain care. However, there are a great many people who live in farm communities who are unable to obtain care during harvest or seeding times. We have one place in Manitoba that offers extended-hour care and overnight care. However, there are not very many work-site day care centres. Therefore there are still many needs that we are not meeting in our province.

Referring to my last statement in the summary, I really feel that child care is an emerging field. The federal government has made a commitment to child care because it feels it is important and it knows that it is here to stay although it is sometimes concerned about the quality of care that is available. I sometimes get the feeling that the situation is a little like going up a down escalator. We know where we want to take it, but perhaps the vehicles we are using are not going far enough, so that there will not be a significant improvement over the next several years.

Turning now to the next section of my brief, I am sure this committee will have heard these figures from other witnesses who have appeared before you. However, based on current figures, it is projected that by 1990, over 75 per cent of women aged 24 to 54 will be in the labour force. In 1986, the figures showed that 56 per cent of women with children under three years of age were already in the workforce. Another interesting statistic is that more than 50 per cent of couples with preschool children require two incomes to make ends meet. Statistics Canada estimates that 48 per cent of those two-income families will fall below the poverty line if either parent stops working. However, we know that many people who are using child care services are single parents and in many cases they do not have any option.

Licenced child care is available to only a small percentage of children requiring that care. In my brief I have made a list of the child care services available to the different age groups of children. From that list, senators will see that the greatest need across the country is care for school-age children and for infants.

When the Special Committee on Child Care travelled across the country in 1986 to find out what Canadian families needed with respect to child care, 78 per cent of those consulted said that funding should go to child care services as opposed to a tax credit system for parents. In discussing the type of care that they needed, parents told the committee that it should be all-encompassing. The types of care that are lacking in Manitoba are the same types of care that parents across

[*Traduction*]

Je considère qu'une réglementation s'appuyant sur un réseau bien financé de garderies à but non lucratif, et non sur les forces du marché, nous permettra d'offrir des services de qualité. Là encore, je suis sûr que le reste du pays est à l'image du Manitoba et que de nombreuses localités agricoles commencent tout juste à bénéficier de services de garde d'enfants. Il est souvent facile pour les gens qui travaillent de 8 h 30 à 16 h 30 de trouver une garderie. Par contre, un grand nombre de gens qui vivent dans des localités agricoles sont dans l'impossibilité de trouver des services de garderie au moment des récoltes ou des semailles. Nous avons un centre au Manitoba qui offre des services de garde prolongée ou de nuit. Toutefois, il n'y a pas beaucoup de centres de garderie sur le lieu de travail. Il y a donc encore de nombreux besoins à satisfaire dans notre province.

Pour reprendre la dernière phrase de mon exposé, je considère en fait que la garde d'enfants est un domaine tout nouveau. Le gouvernement fédéral a pris des engagements sur la question de la garde d'enfants parce qu'il la juge importante et parce qu'il sait qu'il faudra la régler et que le système actuel pose parfois des problèmes sur le plan de la qualité. J'ai parfois l'impression que nous cherchons à remonter un escalier roulant qui descend. Nous savons ce qu'il faut faire, mais les moyens que nous nous donnons ne sont pas toujours les bons, de sorte qu'il n'y aura pas d'amélioration significative au cours des prochaines années.

J'en arrive à la partie suivante de mon exposé et je suis sûre que ces mêmes statistiques ont été portées à la connaissance du comité par les témoins que vous avez déjà entendus. Quoiqu'il en soit, si l'on extrapole les chiffres actuels jusqu'en 1990, on peut prévoir que 75 p. 100 des femmes agées de 24 à 54 ans font partie de la population active. En 1986, les statistiques nous révèlent que 56 p. 100 des femmes ayant des enfants de moins de trois ans font d'ores et déjà partie de la population active. Une autre statistique intéressante nous révèle que plus de 50 p. 100 des couples ayant des enfants d'âge pré-scolaire ont besoin de deux revenus pour joindre les deux bouts. Statistique Canada estime que 48 p. 100 de ces familles bénéficiant de deux revenus se retrouveraient au-dessous du seuil de la pauvreté si l'un ou l'autre des parents arrêtait de travailler. Nous savons cependant que nombre de gens qui font appel aux services de garde d'enfants sont des familles monoparentales qui, bien souvent, n'ont pas d'autre choix.

Les garderies agréées n'ont de place que pour une faible partie des enfants qui en ont besoin. Dans mon mémoire, j'ai établi la liste des services de garde d'enfants mis à la disposition des enfants selon leur groupe d'âge. En consultant cette liste, les sénateurs pourront constater que ce sont les nourrissons et les enfants d'âge scolaire qui ont le plus besoin de garderies dans notre pays.

Lorsque le Comité spécial sur la garde d'enfants a sillonné le pays en 1986 afin de définir quels étaient les services de garderie dont les familles canadiennes avaient besoin, 78 p. 100 des personnes consultées ont déclaré qu'il était préférable de financer des services de garde d'enfants plutôt que de faire bénéficier les parents d'un système de crédits d'impôt. En parlant du type de garde dont ils avaient besoin, les parents ont indiqué au comité qu'elle devait englober tous les besoins. Il manque au

[*Text*]

Canada said they needed in their communities. These services need to be community-based and nonprofit. Recent research shows that those programs that allow for parental involvement are generally of higher quality than those that have been established for profit. The nonprofit model assures financial accountability and the monitoring of regulations.

In those provinces where both nonprofit and commercial care exist, it is interesting to note that, first, child care staff in nonprofit care have lobbied for licensing regulations that ensure a high quality of care, while for-profit operators have successfully lobbied against regulations. This is the situation in some provinces. Secondly, staff salaries are generally lower in commercial centers as staff are often untrained and the turnover rate is much higher than that of the nonprofit centres. Having been a director for fifteen years of a child care centre, I believe that staff is the most important component of child care. You need staff that are both trained and consistent. When a child care worker is sick for a day, the child usually wants to know where the person is, when he or she is coming back and who will be filling in. In centres where staff changes so frequently, due to lack of wages, lack of training and lack of benefits, it is very hard for the children. Thirdly, in Manitoba both the parent-operated and community board-operated centres and the private centres charge the same daily fee; yet, those nonprofit programs operated by parent boards have full enrolment whereas the commercial ones do not. We believe that this is a reflection of the type of system people want, a system that allows for a partnership between the child care facility and the family.

I will not go into all of the detail outlined in the brief about the federal child care announcement. However, I believe that the program does not provide enough money. Even so, had that money gone into direct funding, it would have made a real difference in the child care system across Canada. Almost half of the new money went into tax credits, and for that parent in financial difficulty it is not enough that it will make a difference. It will not be a factor when these people decide whether or not to work or to stay at home. Also, the child deduction has increased from $2,000 to $4,000. This is a step in the right direction in that it reflects more so the cost for child care, but, again, if you do not have a licensed, regulated space to take your child to, having the extra child credit will not create a space. Also, the child deduction will mostly benefit the upper income families, not the lower income families who are not paying income tax anyway. I think that the inclusion of the Child Care Special Initiatives Fund in the government's plan is a positive step, but the $100 million over seven years is not enough. Training was lumped in as a possible use for this money. Child care workers need to be trained and there should be more base education programs to provide training and

[*Traduction*]

Manitoba les mêmes types de garderies que ceux que les parents ont réclamé pour leurs collectivités à l'échelle du Canada. Ces services doivent être de type communautaire et à but non lucratif. Les études récentes nous démontrent que les programmes qui permettent aux parents de s'impliquer sont généralement de meilleure qualité que ceux qui ont été établis dans un but de profit. Le modèle à but non lucratif permet de rendre des comptes sur le plan financier et garantit le respect de la réglementation.

Dans les provinces où coexistent les garderies commerciales et les garderies à but non lucratif, il est intéressant de constater tout d'abord que le personnel des garderies à but non lucratif milite en faveur d'une réglementation garantissant des services de qualité alors que les exploitants opérant dans un but de profit ont réussi à s'opposer avec succès à la réglementation. C'est la situation qui prévaut dans certaines provinces. En second lieu, les salaires sont généralement moins élevés dans les garderies commerciales étant donné que le personnel est souvent sans qualification et que les taux de roulement sont généralement plus élevés que dans les centres à but non lucratif. Mes quinze ans d'expérience en tant que directrice d'un centre de garderies m'ont enseigné que le personnel est l'élément-clé dans une garderie. Il faut du personnel à la fois qualifié et présent. Lorsqu'un membre du personnel d'une garderie prend un jour de congé parce qu'il est malade, les enfants veulent savoir pourquoi il n'est pas là, quand il va revenir et qui va le remplacer. Dans les centres où le personnel change constamment parce que la formation, les prestations et les salaires sont insuffisants, c'est très dur pour les enfants. En troisième lieu, au Manitoba, les centres administrés par les parents ou par la collectivité facturent aux parents les mêmes frais d'utilisation quotidiens et, pourtant, les programmes à but non lucratif administrés par les conseils de parents tournent à plein alors que ce n'est pas le cas des garderies commerciales. Nous considérons que c'est là le reflet de ce que veulent les gens: un système qui permet une collaboration entre la famille et la garderie.

Je ne reprendrai pas l'analyse détaillée qui est faite dans notre mémoire de l'annonce du projet fédéral de garde d'enfants. Je dirai toutefois que ce programme n'offre pas de crédits suffisants. En dépit de cela, si ces crédits avaient été investis directement, le système de garderies au Canada en aurait véritablement bénéficié. Toutefois, près de la moitié des nouveaux crédits se présentent sous la forme de crédits d'impôt et ne vont pas faire une grande différence pour les parents dont la situation financière est difficile. Ils ne joueront pas pour ces gens lorsque ceux-ci devront décider de travailler à l'extérieur ou de rester à la maison. Par ailleurs, la déduction par enfant est passée de 2 000 à 4 000 $. C'est un pas dans la bonne direction car on se rapproche davantage du coût véritable de la garde d'enfants mais, là encore, ce n'est pas en accordant un crédit d'impôt supplémentaire que l'on va créer les places de garderies agréées et réglementées qui manquent. La déduction par enfant va encore profiter avant tout aux familles à revenus élevés et non aux familles à faibles revenus qui ne paient pas d'impôt sur le revenu de toute façon. Je considère que le fonds attribué aux initiatives spéciales en matière de garderies dans le projet du gouvernement va dans le bon sens, mais 100 mil-

[*Text*]

diplomas for child care workers. There is no place in Manitoba for a person to get a bachelor's degree in childhood. One can pursue related fields such as developmental studies where they can major in families studies, but there is no recognized child care degree program. I know of three people who are going to Chicago in an attempt to get their Master's degree or a doctorate in child care. So we need more training centres in our country which can also generate research.

Rural child care is such a big issue that I believe it has to be addressed separately from the Special Initiative Fund. We have to develop a network of flexible care for children whose parents work extended hours, during weekends and peak periods. No money has been set aside to ensure that quality child care is provided for aboriginal peoples. I work for the Manitoba Child Care Association, and almost weekly I get calls from band leaders who are interested in setting up a child care service. Although their funding is federal and although they cannot access our provincial funding, some band leaders have inquired as to whether they can give up a small piece of their reserve to the province to set up a day-care centre in order to get provincial funding.

Senator Marsden: There is a fund for native people's child care under the Special Intiatives Fund. Do you hear comments on this fund?

Ms. Roebuck: Two individuals have contacted the federal government about this funding. According to what they told me, they were informed that there are no criteria for accessing the fund right now and they will not be able to access it, at least in the near future.

Senator Marsden: Have they been told that the fund is only for research and not for services?

Ms. Roebuck: I do not know.

The Chairman: Did you say that band leaders cannot get funding for setting up child care services on reserves, that they can get funding for setting up a service outside the reserve?

Ms. Roebuck: That is correct.

The Chairman: But the reason is because the facility is on the reserve, not because the children are status indians?

Ms. Roebuck: Some communities have set up child care centres on the outskirts of the reserve in order to access provincial funding. The groups we have worked with are most anxious to

[*Traduction*]

lions de dollars sur sept ans, ce n'est pas assez. On a englobé le coût de la formation dans les utilisations potentielles de cette subvention. Les travailleurs des garderies ont besoin de recevoir une formation et il devrait y avoir davantage de programmes d'enseignement général offrant une formation et des diplômes aux travailleurs des garderies. Il n'y a pas d'établissement au Manitoba qui offre un diplôme de licence sur l'enfance. Il est possible d'étudier dans des domaines voisins tels que celui des études de développement débouchant sur un diplôme en étude familiale, mais il n'existe pas de programme offrant un diplôme reconnu dans le domaine de la garde d'enfants. Je connais trois personnes qui doivent aller à Chicago pour faire une maîtrise ou un doctorat dans le domaine de la garde d'enfants. Nous avons donc besoin d'un plus grand nombre de centres de formation dans notre pays susceptibles de favoriser la recherche.

La garde d'enfants en milieu rural pose de tels problèmes que je considère qu'il ne faut pas l'inclure dans le fonds d'initiative spéciale. Nous avons besoin de mettre sur pied un réseau de garderies souples pour les enfants dont les parents travaillent après les heures normales, en fin de semaine et pendant les pointes saisonnières. Aucun crédit n'a été affecté précisément au financement de garderies de qualité pour les autochtones. Je travaille pour le compte de l'Association de la garde d'enfants du Manitoba et je reçois presque toutes les semaines un appel d'un chef de bande qui veut mettre sur pied un service de garderie. Même s'ils sont financés par le fédéral et s'ils ne peuvent bénéficier de nos crédits provinciaux, certains chefs de bande nous ont demandé s'ils ne pouvaient pas donner une parcelle de leur réserve à la province afin d'y établir un centre de garderie et bénéficier d'un financement provincial.

Le sénateur Marsden: Un fonds est prévu pour la garde des enfants autochtones à l'intérieur du fonds consacré aux initiatives spéciales. Vous fait-on des commentaires au sujet de ce fonds?

Mme Roebuck: Deux personnes ont contacté le gouvernement fédéral au sujet de ce fonds. D'après ce qu'elles m'ont dit, on leur a indiqué qu'il n'existait pas pour l'instant de critères pour bénéficier de ce fonds et qu'elles ne pourraient pas en bénéficier, du moins dans un proche avenir.

Le sénateur Marsden: Leur a-t-on dit que ce fonds ne concerne que la recherche et non les services?

Mme Roebuck: Je n'en sais rien.

La présidente: Êtes-vous en train de nous dire que les chefs de bande ne peuvent obtenir des crédits pour mettre sur pied des services de garderie sur les réserves, qu'ils peuvent obtenir des crédits pour mettre sur pied des services à l'extérieur de la réserve?

Mme Roebuck: C'est exact.

La présidente: Mais c'est parce que les installations sont situées dans les réserves, non parce que les enfants sont des Indiens inscrits?

Mme Roebuck: Certaines collectivités ont installé des garderies aux abords de la réserve de façon à pouvoir bénéficier d'un financement provincial. Les groupes avec lesquels nous avons

[*Text*]

have in the federal system at least the same regulations as in the Manitoba system. They also face the problem of training. Many of the reserves are in the north. No corresponding programs for child care have been developed, and they are finding that they are very limited in the type of training available. I assume that the Dene and the Inuit face the same problems.

As I understand it, the federal government intends to provide 200,000 new spaces over the next seven years. According to my research, they have used the current figures for child care cost per space and have added in the cost of living over the next ten years. If that is the formula they used, I do not believe they can develop 200,000 new spaces. Child care is in its infancy and has not plateaued yet. Child care workers receive salaries of $14,000 per year. As you are probably aware, that is the same amount paid to parking lot attendants and zoo keepers. Salaries will have to go up significantly if we are to recognize child care work as a profession, that trained individuals must provide the care, and that children are valued. This situation is complicated by the fact that most child care workers are women and the income is very low. You have to build in the cost because the program is under funded. I believe the cost over the next seven years will involve more than just the cost of living index. For example, if the salary at the entry level were where it should be, I believe that the government will only be able to create 100,000 new spaces under the program. Base child care statistics over the past seven years indicate that we have already increased by more than 200,000 spaces, just by letting child care evolve naturally. Therefore, I do not think that 200,000 spaces in seven years is much more than what would have happened without a national plan.

We spent about a year conducting a survey in Manitoba to come up with a generic job description of a child care worker. When that was completed, we took the information to our government which has information on equal pay for work of equal value. We also hired a consultant who considered the job of a child care worker and compared it with other professions. This was all in an effort to have an entry level put on a child care worker. Our province came up with a figure of $22,000 as being the entry level for a child care worker holding a two-year diploma. Of course, the entry level in our province is very much lower than that. In fact, it is from $9,000 to $17,000, depending on whether the work is conducted in a rural environment or in Winnipeg.

However, we have a long way to go. We cannot share those figures with our boards right now because there is no way they could pay child care workers what they are worth. We have been using this information as a lobbying tool and, hopefully, it will result in an increase in salaries. However, the system is

[*Traduction*]

travaillé ont bien hâte de voir le gouvernement fédéral adopter la même réglementation que le Manitoba. Ils ont par ailleurs un problème de formation. Nombre de réserves se trouvent dans le nord. Aucun programme de formation par correspondance n'a été élaboré dans le domaine de la garde d'enfants et ces gens s'aperçoivent que le type de formation à leur disposition est très limité. J'imagine que les Dénés et les Inuit ont les mêmes difficultés.

Si je comprends bien, le gouvernement fédéral a l'intention d'offrir 200 000 nouvelles places de garderie au cours des sept prochaines années. Selon l'étude que j'ai effectuée, il a utilisé le coût actuel de chaque place de garderie en l'indexant sur le coût de la vie au cours des dix prochaines années. Si c'est la formule qui a été utilisée, je ne pense pas qu'on puisse créer 200 000 places nouvelles. La garde d'enfants en est encore à ses premiers balbutiements et n'a pas encore atteint sa maturité. Les travailleurs des garderies sont payés 14 000 $ par année. Vous n'ignorez pas que ce que touchent les gardiens de parcs de stationnement ou de zoo. Les salaires devront nettement augmenter si l'on veut que le travail dans une garderie soit considéré comme un véritable métier devant être exercé par de véritables professionnels compte tenu de la valeur accordée à nos enfants. Cette situation se complique du fait que la plupart des travailleurs des garderies sont des femmes dont les revenus sont très faibles. Il faut donc faire un rattrapage car ce secteur manque de crédits. Je considère que le coût au cours des sept prochaines années sera supérieur au coût de la vie. C'est ainsi que si le salaire d'un débutant est fixé au niveau requis, le gouvernement ne pourra pas à mon avis créer plus de 100 000 nouvelles places dans le cadre du programme actuel. Les statistiques recueillies de manière générale sur la garde d'enfants au cours des sept dernières années nous révèlent que nous avons d'ores et déjà progressé de plus de 200 000 places en laissant tout simplement évoluer normalement le secteur. En conséquence, je ne pense pas que la création de 200 000 places sur sept ans nous apporte bien plus que ce que nous aurions de façon obtenu en l'absence d'un plan national.

Nous avons consacré un an au Manitoba à une enquête visant à faire la description générale des tâches d'un travailleur de garderie. Cette opération une fois terminée, nous avons transmis les résultats à notre gouvernement, qui est informé des questions de salaire égal pour un travail d'égale valeur. Nous avons engagé un consultant qui a pris en considération les tâches d'un travailleur de garderie et les a rapprochées de celles des autres professions. Cette démarche visait à établir un salaire de départ pour un travailleur de garderie. Notre province a fixé alors à 22 000 $ le salaire de départ d'un travailleur de garderie titulaire d'un diplôme obtenu sur deux ans. Bien entendu, le salaire de départ dans notre province est bien inférieur à ce chiffre. Il se situe en fait entre 9 000 $ et 17 000 $ selon que le travail est effectué en milieu rural ou à Winnipeg.

Il nous reste cependant beaucoup de chemin à faire. Nous ne pouvons soumettre ces chiffres à nos conseils scolaires à l'heure actuelle parce qu'ils n'ont absolument pas les moyens de verser aux travailleurs des garderies les salaires que ces derniers méritent. Nous nous sommes servi de ce chiffre en tant qu'outil de pression et nous espérons qu'il contribuera à faire augmen-

[*Text*]

really underfunded and we believe that it is the child care workers who have been subsidizing the system.

Most child care workers do not want to unionize. They would rather be members of professional organizations.

In terms of solutions, I mentioned that I was not an economist and, therefore, I do not know how much funding would be required to provide Canadian families with quality, affordable child care. However, I believe that if the amount allotted for child care over the next seven years were to go directly to child care funding, we will have taken a large step down the road to finding a solution.

Another potential solution is to develop a strong set of national standards addressing such issues as staff training, staff ratios, parental involvement, licencing criteria, and a method of monitoring these standards.

Child care must be sensitive to families who require it. The majority of those who use child care are working, but child care also provides valuable services to other individuals. I have just reviewed the last 15 years of my work as a director and considered the many single parents who used child care. With the availability of child care, some of them had an opportunity to further their education. All of the cases I was involved in involved single mothers on welfare, as their mothers before them had been. They had an opportunity, through federal and provincial programs, to take some training or to go on a work placement program. The child would be placed in day care, the user fee would be subsidized by the provincial government and the parent would take the training or the education and then become a productive worker. An important spinoff would be that the whole welfare-system mentality would change. The child would see strong work habits on the part of the parents and the child, hopefully, would grow up to be someone who valued education and, eventually, get a valuable job.

Several years ago, our province's answer to families in a crisis situation was to pull the child out of the family. Now family children's services are finding that by building in support services they are keeping families together. Day care has often been used to assist the parent who has been abusive or who is going through personal problems. The child is placed in day care and the family can get the support of the child care worker. The parents often model their behaviour on what they see the child care workers doing and they learn skills through them. This is a much more valuable option for everyone concerned, including the children, who are seeing healthy child care practices.

It seems to me that the federal government announcement is to the effect that it believes it should go the route of tax deductions and tax credits because parents need choices. I believe that parents should be able to choose the type of care they can have for their children. If everyone had a trusted neighbour or

[*Traduction*]

ter les salaires. Nous n'en considérons pas moins que le réseau manque d'argent à l'heure actuelle et que les travailleurs des garderies subventionnent en fait le réseau.

La plupart des travailleurs de garderies ne veulent pas se syndiquer. Ils préféreraient être membres d'un ordre professionnel.

Du point de vue des solutions, j'ai déjà dit que je n'étais pas économiste et qu'en conséquence je ne savais pas quelle était l'importance des crédits nécessaires si l'on voulait dispenser aux familles canadiennes des services de garderie abordables et de qualité. Je considère toutefois que si les sommes allouées à la garde d'enfants au cours des sept prochaines années servaient directement à financer la garde d'enfants, nous aurions fait un grand pas en avant sur la voie d'une solution.

Une autre solution possible consiste à élaborer un ensemble strict de normes nationales portant sur des questions telles que la formation du personnel, les coefficients d'encadrement, la participation des parents, les critères de licence et les moyens de contrôle de l'application des normes.

La garde d'enfants doit tenir compte des besoins des familles. La majorité des parents qui bénéficient de services de garderie travaillent, mais la garde d'enfants offre aussi d'utiles possibilités à d'autres personnes. En passant en revue mes quinze années d'activités en tant que directrice, j'ai pu constater que de nombreux parents chefs de famille monoparentale ont pu profiter des services offerts par les garderies pour occuper leur temps libre à poursuivre leurs études. Tous les cas dont j'ai pu m'occuper impliquaient des mères vivant seules sur le Bien-être comme l'avaient fait leurs mères avant elles. Grâce aux programmes fédéraux et provinciaux, elles ont pu bénéficier d'une certaine formation ou de certains programmes de placement. L'enfant était mis en garderie, les frais d'utilisation étaient subventionnés par le gouvernement provincial et la personne en question était alors libre de suivre le programme de formation ou de cours dispensé afin d'entrer dans la population active. L'un des grands avantages était de faire changer toute cette mentalité d'assistance. L'enfant pouvait alors voir ses parents prendre de saines habitudes de travail et on pouvait espérer que plus tard il accorderait de l'importance aux études et pourrait occuper un emploi utile.

Il y a quelques années, face aux familles en crise, notre province se contentait de leur enlever leurs enfants. Les services d'aide à l'enfance s'aperçoivent aujourd'hui qu'en renforçant les services de soutien on aide les familles à rester ensemble. Les garderies ont souvent été utiles aux parents qui maltraitent leurs enfants ou qui éprouvent des problèmes personnels. L'enfant est placé en garderie et la famille peut compter sur l'aide du travailleur de la garderie. Les parents modèlent souvent leur conduite sur celle des travailleurs des garderies et s'inspirent de leurs compétences. Il y a là une option bien plus utile pour tous les intéressés, y compris les enfants, qui sont mis en présence de méthodes saines d'éducation des enfants.

Si j'en crois son annonce, il me semble que le gouvernement fédéral a choisi la voie des déductions fiscales et des crédits d'impôt parce que les parents ont besoin d'avoir une possibilité de choix. Je considère que les parents doivent pouvoir choisir le type de garderie dont ils veulent pour leurs enfants. Si nous

[*Text*]

friend who could provide that care, that would be excellent, but often that is not the case.

Personally, I would like to see everyone have a liveable income so that parents could choose to stay home and raise their own families; but it is not an option for the majority of Canadian families. Often they cannot find someone to look after their child. Therefore, I believe that women will have an option when we have licenced available spaces.

Our projections are that those spaces will meet only half the need. There is still lots of room for choice. Parents should decide whether they want to put their child in a group centre or a licenced family day care centre. They may even choose to leave their child with a private sitter.

The Chairman: You mentioned the entry level for child care workers in Manitoba and a figure of $20,000 a year. It is my understanding that equity legislation in the public service is going to cost the government almost $5 million a year; is that correct?

Ms. Roebuck: That is right.

The Chairman: That is not a lot when viewed in the context of the whole provincial budget. Has there been any estimate made of how much more, over the current system, this would cost?

Ms. Roebuck: I do not know. The government is telling us that it is not legislated to carry the equal pay for work of equal value outside of the public sector.

The Chairman: You are speaking of community-based non-profit centres. On the other hand, there was the promise that if the private sector did not, of its own accord, move toward pay equity, the government would legislate. I was curious as to how much money this would involve, because it would, at least, be a benchmark. If that is considered a fair entry level, I would ask the previous witnesses what they would consider to be the goals. That would be a bench mark of what costs would be.

In terms of native access to funding, it is my understanding that there was a child care agreement signed in Manitoba between the native population, the provincial government and the federal government with regard to child welfare services; is that correct?

Ms. Roebuck: Yes.

The Chairman: It did not cover child care because, obviously, it is not the same social program. Apart from the telephone calls you have received from the bands, do you have any other information to give us as to how that is being looked at? It strikes me that this is really discriminatory in terms of services. I should like to know what negotiations are going on in terms of this particular problem.

[*Traduction*]

avions tous un voisin ou un ami de confiance susceptible d'offrir ce service, ce serait parfait, mais il n'en est pas souvent ainsi.

Personnellement, j'aimerais que nous ayons tous un revenu suffisant pour pouvoir choisir de rester à la maison et d'élever notre famille, mais ce n'est pas là une option à la portée de la majorité des familles canadiennes. Bien souvent, elles ne peuvent trouver personne pour s'occuper de leurs enfants. En conséquence, je considère que les femmes auront un véritable choix lorsqu'elles pourront compter sur des places de garderies agréées.

D'après nos prévisions, ces places ne répondront qu'à la moitié seulement des besoins. Il restera encore de nombreuses possibilités de choix. Les parents devront décider s'ils veulent placer leurs enfants dans un centre de garderie regroupé ou dans un centre de garderie familiale agréée. Ils pourront même décider de confier leurs enfants à une gardienne privée.

La présidente: Vous avez cité un chiffre de 20 000 $ par an en ce qui concerne le salaire de départ des travailleurs des garderies au Manitoba. Si je comprends bien, la législation sur l'équité dans la Fonction publique va coûter au gouvernement près de 5 millions de dollars par an; est-ce exact?

Mme Roebuck: C'est exact.

La présidente: Ce n'est pas beaucoup lorsqu'on considère l'ensemble du budget de la province. A-t-on évalué le supplément de coût par rapport au système actuel?

Mme Roebuck: Je n'en sais rien. Le gouvernement nous dit qu'il n'est pas habilité à imposer un salaire égal pour un travail d'égale valeur à l'extérieur de la Fonction publique.

La présidente: Vous vous référez aux centres communautaires à but non lucratif. D'un autre côté, il y a eu la promesse selon laquelle, si le secteur privé ne décidait pas de son propre chef de s'orienter vers l'équité des salaires, le gouvernement interviendrait par voie législative. Je serais curieuse de savoir quel serait le montant des crédits nécessaires car cela nous servirait au moins de point de repère. Si ce chiffre était considéré comme un salaire de départ équitable, je pourrais demander aux témoins suivants de nous dire quels doivent être à leur avoir les objectifs. Il y aurait là un point de repère afin de prévoir les coûts à l'avenir.

Sur la question des crédits mis à la disposition des autochtones, j'ai appris qu'un accord sur la garde d'enfants avait été signé au Manitoba entre la population autochtone, la province et le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux services de bien-être s'adressant aux enfants, est-ce exact?

Mme Roebuck: C'est exact.

La présidente: Cet accord ne couvrait pas les services de garde puisqu'il ne s'agit pas bien entendu du même programme social. Outre les appels téléphoniques que vous ont fait les chefs de bande, avez-vous d'autre renseignements à nous donner sur la façon dont la question est envisagée? Cela m'apparaît tout à fait discriminatoire sur le plan des services. J'aimerais savoir si des négociations sont en cours sur ce problème en particulier.

[*Text*]

Ms. Roebuck: The only thing I know is that several native leaders have recently formed one tribal council in Manitoba and one of the resolutions dealt with had to do with child care. What the leaders were going to ask was that the federal government match the funds now made available to child care by the Province of Manitoba. That is one thing that is going to be done.

The other issue related to training. They would like to take over child care training, similar to what they have done with family services. They think they will need some support in establishing training programs and will require some guidance as to what is good, quality child care.

Since it has been three or four years since that process started with family services, most of the supervisory positions are now filled with native people. They would like a similar situation regarding child care.

The Chairman: So what you are saying is that there would have to be negotiations between the provincial government, the federal government and the bands in order to work that out.

Ms. Roebuck: Yes.

The Chairman: You said that lower-income families are being subsidized and higher-income families are more able to pay the user fee. That leaves the middle-income families or the lower middle-income families that are left out.

Can you give us some idea of the figures? I do not know what the break-even points are in Manitoba, but could you give us some figures on that? Are there any documents available regarding that?

Ms. Roebuck: The provincial government does have extensive documentation in that regard.

The Chairman: It would be helpful if the committee could receive that documentation.

Ms. Roebuck: The levels are probably the most generous in the country, but they are based on a sliding scale. I can send that documentation to you, but generally families with two parents working can earn up to $44,000 combined income before that family stops receiving some subsidy. However, it is only at the $15,000 combined income level that they are completely subsidized. So most parents pay some user fee, but a small amount. The relatively well-to-do do not seem to have a difficult time, but those people working for slightly above minimum wage contact us the most and say they are having difficulties.

Respecting families with two children in day care centres, some of them are opting out and using unlicensed day care facilities, which are somewhat cheaper. There is the feeling that those families do not have the extra money and, therefore, cannot use the system.

[*Traduction*]

Mme Roebuck: Tout ce que je sais, c'est qu'un certain nombre de dirigeants autochtones ont récemment constitué un conseil de tribu au Manitoba et qu'une des résolutions portait sur la garde d'enfants. Les chefs avaient l'intention de demander que le gouvernement fédéral verse le même montant de crédits que ceux qui sont offerts actuellement par la province du Manitoba au titre de la garde d'enfants. C'est là une des choses qui allait être faite.

L'autre question portait sur la formation. Ils voulaient prendre en charge la formation concernant la garde d'enfants, sur le modèle de ce qu'ils ont fait au sujet des services familiaux. Ils estimaient avoir besoin d'un appui pour se doter de programmes de formation et voulaient obtenir des conseils leur permettant de mettre sur pied des garderies de qualité.

Il y a trois ou quatre ans que le modèle des services familiaux a été mis sur pied et la plupart des postes de responsabilité sont maintenant occupés par des autochtones. Ils aimeraient instaurer le même système en ce qui a trait à la garde d'enfants.

La présidente: Vous nous dites donc qu'il devrait y avoir des négociations entre les provinces, le gouvernement fédéral et les bandes sur cette question.

Mme Roebuck: Oui.

La présidente: Vous nous dites que les familles à faible revenu sont subventionnées et que les familles dont le revenu est élevé sont les mieux à même de payer les frais d'utilisation demandés. Les perdantes sont donc les familles dont les revenus se situent dans la moyenne inférieure ou supérieure.

Pouvez-vous nous préciser quels sont les chiffres? Je ne sais pas quels sont les seuils de revenu au Manitoba; pourriez-vous nous en donner une idée? Y a-t-il des documents à ce sujet?

Mme Roebuck: Le gouvernement provincial possède toute une documentation à ce sujet.

La présidente: Il serait utile que le comité en reçoive une copie.

Mme Roebuck: Ces seuils sont probablement les plus généreux du pays, mais ils sont fixés selon une échelle mobile. Je pourrais vous fournir la documentation mais, de manière générale, les familles dont les parents travaillent peuvent gagner jusqu'à 44 000 $ en tout avant que la famille cesse de recevoir une subvention quelconque. Toutefois, ce n'est qu'à partir du moment où le revenu combiné de la famille descend à 15 000 $ que la subvention est totale. En conséquence, la plupart des parents paient des frais d'utilisation, mais avec une réduction. Les gens relativement à l'aise ne semblent pas éprouver de difficultés, mais les personnes qui travaillent à un salaire légèrement supérieur au minimum sont celles qui nous contactent le plus fréquemment pour nous dire qu'elles ont des problèmes.

Quant aux familles qui ont deux enfants en garderie, certaines d'entre elles les enlèvent pour recourir à des services de garde d'enfants non agréés, dont le coût est quelque peu moins élevé. On a l'impression que ces familles ne disposent pas du surplus d'argent nécessaire et ne peuvent donc se prévaloir du système.

[*Text*]

The Chairman: Is there a ghettoization in Manitoba, or is there more of a mix?

Ms. Roebuck: There is very much a ghetto. I have seen that develop over the past ten years. Before that there was a good cross section, but the fees have gradually climbed.

Once the fees got over the $10 mark, there started to be a real ghettoization or two distinct classes. Regarding the day care centre in my community, half of the users are low-income families which are subsidized, and the other half of the users are comprised of professionals.

The Chairman: Are there some attempts to have multicultural backgrounds recognized in child care?

Ms. Roebuck: Very much so.

The Chairman: There was one nursery school that employed only native child care workers. I know of a couple of others that employ ethnic groups. I know there has been some controversy about the whole question of ethnic-oriented child care centres and restricting certain child care centres to one ethnic group, but could you tell us what your experience is in that regard?

Ms. Roebuck: There are not too many that restrict. What happens is that the parent board will look at the needs of the families, and if they are located in an area where there are many natives or Ukrainians, they then try to reflect that in their hiring practices.

The Chairman: Is there more demand for this now?

Ms. Roebuck: Yes.

The Chairman: There is more demand for the recognition of ethnic backgrounds?

Ms. Roebuck: Yes, but that is not the reality. I have received telephone calls from parents who have asked for spaces in centres that are ethnic oriented, but the waiting list is so long that the reality of getting a space is probably two years down the road.

There are also people who feel that public day care funding should not go into a program that is restricted.

The Chairman: It cannot be restricted. The legislation does not permit the day care centres to accept only ethnic groups.

Ms. Roebuck: I understand there are a couple of programs that have been set up and the government is aware that they are going to have a certain criteria, and that might include native background.

The Chairman: What new services are priorities in Manitoba versus the development of the same kinds of services? What are the priorities, native, rural, and so forth?

Ms. Roebuck: The people in the Manitoban child care field believe strongly that they do not want to see a great deal of expansion before the current system receives more funding. We have expanded at the expense of the current system, and

[*Traduction*]

La présidente: Des ghettos se forment-ils au Manitoba ou y a-t-il en fait un mélange?

Mme Roebuck: Il y a bien en fait un ghetto. Je l'ai vu se développer au cours des dix dernières années. Avant, il y avait un assez bon mélange, mais les frais d'utilisation ont régulièrement augmenté.

À partir du moment où les frais ont dépassé les 10 $, on a vu se former un véritable ghetto entre deux catégories bien distinctes. Si l'on prend les garderies dans ma localité, la moitié des usagers sont des familles à faibles revenus qui sont subventionnées et l'autre moitié sont des familles de cadres.

La présidente: S'est-on efforcé de tenir compte des origines multiculturelles dans les garderies?

Mme Roebuck: Absolument.

La présidente: Il y avait une maternelle qui n'employait que des travailleurs autochtones. J'en connais quelques autres qui n'emploient que des membres de groupes ethniques. Je sais bien qu'il y a une polémique sur toute cette question de garderies de type ethnique et sur le fait de restreindre l'accès à certaines garderies aux membres d'un seul et même groupe ethnique, mais pouvez-vous nous faire part de votre expérience à cet égard?

Mme Roebuck: Il n'y en a pas beaucoup qui pratiquent ce genre de restriction. Dans la pratique, le conseil des parents va se pencher sur les besoins des familles et si la collectivité est composée de nombreux autochtones ou d'Ukrainiens, par exemple, il s'efforcera d'en tenir compte lors de l'embauche.

La présidente: Y a-t-il davantage de demandes à l'heure actuelle dans ce domaine?

Mme Roebuck: Oui.

La présidente: Il y a une plus grande demande pour faire reconnaître l'origine ethnique?

Mme Roebuck: Oui, mais la réalité est autre. Des parents m'ont téléphoné pour me demander des places de garderie dans des centres à orientation ethnique, mais la liste d'attente est si longue que ce n'est probablement que dans deux ans qu'une place pourra être réellement obtenue.

Il y a aussi des gens qui considèrent qu'un programme de financement public des garderies ne devrait pas imposer ce genre de restriction.

La présidente: On ne peut faire de restriction de ce genre. La loi ne permet pas que les garderies n'acceptent que les enfants de certains groupes ethniques.

Mme Roebuck: Je sais que quelques programmes ont été mis sur pied et que le gouvernement est au courant du fait qu'ils vont appliquer certains critères et parmi eux, éventuellement, l'origine ethnique.

La présidente: Quels sont les nouveaux services prioritaires au Manitoba par rapport aux autres? Quelles sont les priorités, les autochtones, les régions rurales, quoi?

Mme Roebuck: Les intervenants du secteur de la garde d'enfants au Manitoba ont la conviction qu'il ne faut pas étendre trop le système actuel tant que l'on n'aura pas reçu des crédits supplémentaires. Nous avons étendu notre réseau au détri-

[*Text*]

we believe that to ensure the same quality of care we are giving now, it just cannot continue without some increase over the next few years.

Concerning the type of care, we desperately need infant care. We have only five infant care spaces in the province. We see the greatest need there.

There is a great need for family day care centres, especially for children under the age of two.

The Chairman: Is that the announced policy of the government?

Ms. Roebuck: Yes.

The Chairman: Does Manitoba still have the same child care director?

Ms. Roebuck: No, he is now the head of promotion. There is a new director of child care in Manitoba.

The government has made a commitment to increasing school-aged and infant child care. However, what I see happening is that parent groups who want to start their children in child care centres will often go with the preschool centres. Because of the funding structure, it is really financially viable to open a preschool centre. Although there are some increases in grants if the centre wants to care for infants, when one looks at the cost, and when looks at the overall ratio, and so forth, it is not viable to open a preschool centre. So what we see happening is that the preschool centres that have been established for a long time, that may have the benefit of an operating surplus, are the ones that give infant care; and they are finding that their operating surplus has depleted since they provided that care so much so that some of they are now looking at not continuing with infant care.

The Chairman: What about the workplace base? Is that a priority in Manitoba? Have there been any new initiatives in that regard?

Ms. Roebuck: Yes, there have been some new initiatives. The Canada Wheat Board is looking at a large workplace day care and the government has set aside some money to fund these projects, but we are not recruiting for them now. The activity mainly consists of unions asking for these services as benefits to their employees.

The Chairman: Returning to the proposal of the new Child Care Act, you have made a number of statements about it in your brief. Is it your feeling that if the money were not a problem, you would be inclined to look more favourably on the proposal?

[*Traduction*]

ment de la qualité actuelle du service et nous considérons que pour maintenir notre niveau de qualité il nous faut continuer nos activités sans nous étendre au cours des prochaines années.

En ce qui a trait au type de garde, nous avons un besoin urgent de garderies pour les nourrissons. Nous n'avons que cinq garderies de ce type dans la province. C'est dans ce secteur que se font surtout sentir les besoins.

Nous avons particulièrement besoin de centres de garde d'enfants en milieu familial, particulièrement pour les enfants de moins de deux ans.

La présidente: Est-ce la politique annoncée par le gouvernement?

Mme Roebuck: Oui.

La présidente: Le Manitoba a-t-il toujours le même directeur en ce qui concerne la garde d'enfants?

Mme Roebuck: Non, il est aujourd'hui chef du service de promotion. Il y a maintenant un nouveau directeur des services de garde d'enfants au Manitoba.

Le gouvernement s'est engagé à augmenter les services de garde s'adressant aux enfants d'âge scolaire et aux nourrissons. Je peux constater cependant que les groupes de parents qui décident de mettre sur pied un centre de garde pour leurs enfants vont bien souvent se décider pour un centre d'âge préscolaire. Compte tenu des mécanismes de crédits, il est tout à fait logique sur le plan financier d'ouvrir un centre s'adressant aux enfants d'âge pré-scolaire. Il y a bien certaines subventions qui vont s'ajouter si le centre est adapté à la garde des nourrissons mais, lorsqu'on tient compte des coûts impliqués, des coefficients d'encadrement, etc., il n'est pas rentable d'ouvrir autre chose qu'un centre pour les enfants d'âge pré-scolaire. On s'aperçoit en conséquence que les centres d'âge pré-scolaire qui sont bien établis et qui peuvent réaliser des bénéfices d'exploitation sont les seuls qui sont susceptibles d'accueillir des nourrissons et ils constatent bientôt que leur bénéfice d'exploitation en est réduit d'autant, de sorte qu'un certain nombre d'entre eux envisagent aujourd'hui d'abandonner le secteur des nourrissons.

La présidente: Que se passe-t-il sur le lieu de travail? Y a-t-il une priorité dans ce secteur au Manitoba? Y a-t-il de nouvelles initiatives à ce sujet?

Mme Roebuck: Oui, il y a eu quelques initiatives nouvelles. La Commission canadienne du blé envisage de mettre sur pied une grande garderie sur le lieu de travail et le gouvernement a mis de côté des crédits pour financer ces projets, mais nous ne faisons pas actuellement de recrutement en ce qui les concerne. La principale activité en cours dans ce domaine est le fait des syndicats, qui demandent à ce que les employés puissent bénéficier de ces services.

La présidente: Pour en revenir à la proposition concernant la nouvelle loi sur la garde d'enfants, vous avez fait un certain nombre de déclarations à ce propos dans votre mémoire. Avez-vous l'impression que si le montant des crédits ne faisait pas problème, vous seriez prête à considérer cette proposition d'un oeil plus favorable?

[*Text*]

Ms. Roebuck: Very much so. Personally, I am for any benefits that we can give to parents who do not have the opportunity to stay at home with their families—benefits including tax deductions, tax credits, longer parental leave, time off to care for sick children, and so on. At this time, when child care is new and there is such a crisis in terms of the amount of available spaces, I do not see tax credits, for example, as a wise use of money.

The Chairman: I do not want to put words in your mouth, but, apart from money, do you think that this is a balanced approach or do you have further criticisms of the tax credits and like benefits? Are you saying that it is good to have a balanced approach but we need more money and a higher priority for the expansion of spaces?

Ms. Roebuck: Yes. It is good to have a balanced approach. As to the money that has gone into child care expense deductions, I see that as a valid expense. However, I feel that that is not as good a use of the money as could be made. I have talked to parents who are at home and are saying, "What am I supposed to do with that?" They are glad they have it, but at the same time, it is not going to make a difference. I do not think it will make a difference for the majority of families. That amount of money might buy a winter jacket but is not going to do anything toward providing child care. Further, I believe that when we look at the last few budgets, we would see that a lot of money has been taken away from families. This seems like a little money is going back to the families, but don't call it child care.

Senator Marsden: We have some material here about Manitoban child care and I have been reading it, because we always hear about Manitoba. I do not say that because Senator Spivak is from Manitoba, but because, in Canada, one hears about Manitoba on child care issues.

I just want to be sure that we have the proper picture. In the material provided from the National Day Care Information Centre—which is from 1984, so things may have changed—it says that 80 per cent of the spaces in Manitoba were nonprofit and 20 per cent were commercial. I believe you said that it was 95 per cent nonprofit?

Ms. Roebuck: That is right.

Senator Marsden: That number has increased by 15 per cent in the last three or four years?

Ms. Roebuck: Yes.

Senator Marsden: Does that mean that commercial operators in Manitoba have pulled out?

Ms. Roebuck: No, we still have the same commercial operators. I can think of three operators in the city of Winnipeg that

[*Traduction*]

Mme Roebuck: Tout à fait. Personnellement, je suis en faveur de toute prestation dont on peut faire bénéficier les parents qui n'ont pas la possibilité de rester chez eux pour s'occuper de leur famille—prestations pouvant englober des déductions fiscales, des crédits d'impôt, un allongement des congés parentaux, l'octroi de jours de congé pour s'occuper des enfants malades, etc. Pour l'instant, la garde d'enfants faisant tout juste son apparition et compte tenu de la sévérité de la crise du point de vue du nombre de places disponibles, je ne pense pas par exemple que notre argent soit bien utilisé lorsqu'on accorde des crédits d'impôt.

La présidente: Sans vouloir parler à votre place, peut-on dire à votre avis que si l'on excepte la question de l'argent, il y a là une démarche équilibrée ou avez-vous d'autres critiques à faire aux crédits d'impôts et aux prestations de ce type? Êtes-vous en train de nous dire qu'il est bon d'avoir un projet équilibré mais qu'il faut davantage d'argent et davantage de places dans les garderies?

Mme Roebuck: Oui. Il est bon d'avoir un projet équilibré. L'argent consacré aux déductions des frais de garde d'enfants, je considère qu'il est bien dépensé. J'estime cependant que cet argent n'est pas aussi bien employé qu'on aurait pu le faire. J'ai parlé à des parents qui restent à domicile et qui me disent: «Qu'est-ce que je suis censé faire avec ça?» Ils sont contents d'avoir cet argent mais, d'un autre côté, ça ne change pas grand-chose. Je ne pense pas que ça va changer grand-chose pour la plupart des familles. Avec cet argent, elles vont peut-être pouvoir acheter un manteau d'hiver, mais elles ne pourront rien consacrer à la garde d'enfants. De plus, si l'on se penche sur les derniers budgets, je considère qu'on a pris beaucoup d'argent aux familles. Il semble qu'un peu d'argent soit reversé aux familles, mais ne parlons pas dans ce cas de garde d'enfants.

Le sénateur Marsden: Nous avons ici de la documentation sur la garde d'enfants au Manitoba que j'ai lu parce que nous entendons toujours parler du Manitoba, je ne dis pas cela parce que le Sénateur Spivak est du Manitoba, mais parce qu'au Canada on entend toujours parler du Manitoba sur les questions de garde d'enfants.

J'aimerais m'assurer que nous sommes bien renseignés. Dans la documentation qui nous a été fournie par le Centre d'information national sur les garderies, c'était en 1984 de sorte que la situation a pu changer, on nous dit que 80 p. 100 des places de garderie au Manitoba sont fournies par les garderies à but lucratif et 20 p. 100 par les garderies commerciales. Il me semble que vous avez dit que les garderies à but lucratif constituaient 95 p. 100 du total.

Mme Roebuck: C'est exact.

Le sénateur Marsden: Le pourcentage a augmenté de 15 p. 100 au cours des trois ou quatre dernières années?

Mme Roebuck: Oui.

Le sénateur Marsden: Doit-on comprendre que les garderies commerciales au Manitoba se sont retirées du secteur?

Mme Roebuck: Non, nous avons toujours les mêmes garderies commerciales. J'ai à l'esprit trois garderies de Winnipeg qui ont fermé au cours de l'année dernière, je pense que cette

[*Text*]

have closed within the last year, but I think this statistic just shows that the expansion has been in the nonprofit sector.

Senator Marsden: Thank you; that is really very helpful. Coming back to the question of native people in the province, I think this is somewhat peripheral to what we are doing elsewhere. Although the circumstances are a little different, the Prairie Treaty Alliance appeared before the Senate committee on Meech Lake and said that one of the things they feared was that responsibility for the child care of native people would be transferred to the provinces. They do not like either the federal or the provincial government, but the lesser of the two evils is the federal government. Does that adequately reflect what you hear in Manitoba?

Ms. Roebuck: Yes.

Senator Marsden: Are you familiar with this document, "Native Children", which came from the Canadian Commission for the International Year of the Child, in which it was advocated that the federal Parliament pass a new statute specifically aimed at the child care needs of Indian children? It suggests that provisions of this proposed federal statute, which would include enabling provinces and territories, could parallel the American Indian Child Welfare Act.

Ms. Roebuck: That is not something I am familiar with, no.

Senator Marsden: The data here from the Department of Indian Affairs and Northern Development shows that, again in 1984, there were 62 child care spaces on Indian reserves in Manitoba. Does that sound about right to you?

Ms. Roebuck: Sure.

Senator Marsden: Those would be under the federal domain?

Ms. Roebuck: Yes.

Senator Marsden: Therefore, the need among native people on reserves in Manitoba is as great as the need off reserves?

Ms. Roebuck: That is right. Many native reserves across Canada are progressive and we certainly have a lot of progressive reserves in Manitoba. Many are starting their own hotels, fishing lodges, shopping centres and all kinds of industry. The women want to be a part of this and are finding that they do not have the child care available to enable them to do so. Child care is a real need. There is the same need for native women who have the opportunity for training. I have talked to women who have not been able to fulfil what they would like to do with their training because of the lack of space available in the child care programs.

Senator Marsden: Coming back, then, to the question of Manitoba and what it is able to do, you have been in this field for 16 years, have you?

Ms. Roebuck: Yes.

[*Traduction*]

statistique nous indique simplement que l'expansion s'est faite dans le secteur à but non lucratif.

Le sénateur Marsden: Je vous remercie, ce renseignement est très utile. Pour en revenir à la question des autochtones dans la province, je pense qu'elle découle quelque peu de ce que nous faisons par ailleurs. Les circonstances sont légèrement différentes, mais l'Alliance du Traité des Prairies, lors de sa comparution devant le Comité sénatorial sur l'accord du lac Meech, nous a déclaré craindre entre autres que la responsabilité de la garde des enfants autochtones soit transférée aux provinces. Ils n'aiment ni les provinces, ni le gouvernement fédéral mais, entre deux maux, ils choisissent le gouvernement fédéral. Est-ce que cela correspond bien à ce que vous entendez au Manitoba?

Mme Roebuck: Oui.

Le sénateur Marsden: Êtes-vous familiarisée avec le document «Enfants autochtones» qui nous vient de la Commission canadienne pour l'année internationale de l'enfance, qui préconise que le Parlement fédéral adopte une nouvelle loi visant expressément les besoins en garderie des enfants Indiens? Il est proposé dans ce document que les dispositions de ce projet de loi fédéral englobant les provinces et les territoires responsables soient calquées sur le modèle de l'Indian Child Welfare Act des États-Unis.

Mme Roebuck: Non, je ne suis pas au courant de ce document.

Le sénateur Marsden: Les statistiques que j'ai ici, qui proviennent du ministère des Affaires indiennes et du Nord, nous révèlent que toujours en 1984 il y avait 62 places de garderie dans les réserves indiennes du Manitoba. Ce chiffre vous paraît-il exact?

Mme Roebuck: Tout à fait.

Le sénateur Marsden: Il s'agirait de celles qui se trouvent sur le territoire fédéral?

Mme Roebuck: Oui.

Le sénateur Marsden: En conséquence, les besoins des autochtones dans les réserves sont aussi grands qu'en-dehors des réserves?

Mme Roebuck: C'est exact. Nombre de réserves autochtones du Canada évoluent avec la société et c'est aussi souvent le cas au Manitoba. Nombre d'entre elles se dotent de leurs propres hôtels, de camps de pêche, de centres d'achat et d'industries diverses. Les femmes veulent être partie prenante et s'aperçoivent qu'elles ne disposent pas de services de garderie qui leur permettraient de participer à cette évolution. La garde d'enfants est une nécessité. Les femmes autochtones ayant la possibilité de bénéficier d'une formation en ont tout autant besoin que les autres. J'ai eu l'occasion de parler avec des femmes qui n'ont pu réaliser leurs objectifs de formation par manque de places de garderie disponibles.

Le sénateur Marsden: Pour en revenir au Manitoba et à ce qu'il est possible de faire, vous êtes dans ce secteur depuis 16 ans, n'est-ce-pas?

Mme Roebuck: Oui.

[*Text*]

Senator Marsden: Then you have an idea of how child care has developed in other provinces?

Ms. Roebuck: Yes.

Senator Marsden: I would like to ask you a double-barrelled question, then, if I may: Do you think we now have anything approaching national comparability across Canada? In other words, if a family from your child care centre were to move to another province in Canada, do you think it would have a chance to get the kind of care it is getting from you now? Secondly, under the proposed federal Child Care Act, do you think that situation will be improved upon, worsened or will remain the same?

Ms. Roebuck: I do not feel that a family would have an opportunity for equal quality of care across Canada. The care in some provinces would compare favourably to the sort of service received in Manitoba. But I know of individuals who have refused a transfer to certain provinces because they felt that the quality of care would mean that someone in the family—often the wife—would have to stop working on her degree, or whatever, because of the type of child care they would receive. No, I do not think there is equal quality in child care across the country.

In Manitoba we still have some distance to go, but the system works. We have seen it working. Unless we have a strong set of national objectives, I do not believe this new plan will ensure that that situation changes. I believe that the standards will fall under provincial jurisdiction. But I think that we must at least address the issues of funding and child care training on a national level. Perhaps child training in Manitoba means a child care diploma, where, in another province, it may mean a 10-week course. I do not know that that sort of standard can be regulated, but looking at these issues as criteria for receiving funding will be some kind of a help.

Senator Marsden: If I may summarize what you have said—tell me if I am not summarizing this accurately—we have a patchwork system of child care now, and we will have a patchwork system of child care then?

Ms. Roebuck: I believe in a way that it is like giving every family a piece of concrete and asking them to lay it down and build a road. There is no way we can have something that is usable with the system we have now.

Senator Marsden: I would like to come back to the question which Senator Spivak raised about increasing parental benefits. You have talked about the need for parents to have more flexible leave for sick children, and so on. We raised the question of longer maternity leave or parenting leave with a previous witness.

What do you think would happen in Manitoba if the length of leave were extended to nine months or longer? Would the

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Vous avez donc une idée de la façon dont la garde d'enfants s'est développée dans les autres provinces?

Mme Roebuck: Oui.

Le sénateur Marsden: J'aimerais alors vous poser une question double, si je peux me permettre: considérez-vous que nous ayons désormais quelque chose que s'apparente à une certaine uniformité au Canada? Autrement dit, si une famille qui fréquente votre centre de garderie devrait déménager dans un autre province du Canada, pensez-vous qu'elle aurait la possibilité de bénéficier des mêmes services de garderie que chez-vous à l'heure actuelle? En second lieu, en vertu des dispositions du projet de loi sur la garde d'enfants, considérez-vous que la situation va s'améliorer, empirer ou rester la même?

Mme Roebuck: Je ne pense pas que cette famille bénéficierait des mêmes services partout au Canada. Les services offerts dans certaines provinces se comparent avantageusement à ceux du Manitoba. Par contre, je connais des personnes qui ont refusé d'être mutées dans certaines provinces parce que la faible qualité des services de garderie empêchait l'un des membres de la famille — en général la femme — de poursuivre ses études en vue de l'obtention de son diplôme ou de réaliser toute autre entreprise. Non, je ne pense pas que la garde d'enfants soit de même qualité à l'échelle du Canada.

Au Manitoba, nous avons encore du chemin à faire, mais le système fonctionne. Nous l'avons vu fonctionner. À moins de nous doter d'un ensemble précis d'objectifs nationaux, je ne pense pas que ce nouveau plan va changer la situation. Je pense que les normes vont relever de la compétence provinciale. Je considère toutefois qu'il nous faut au moins aborder la question du financement et de la formation à l'échelle nationale. La formation en ce qui a trait à la garde d'enfants au Manitoba va peut-être impliquer l'obtention d'un diplôme sur la garde d'enfants alors que dans une autre province il n'y aura éventuellement qu'un cours de dix semaines. Je ne sais pas quel type de norme on pourrait faire appliquer, mais il pourrait être utile d'en faire un critère pour bénéficier de crédits.

Le sénateur Marsden: Si je peux résumer ce que vous venez de nous dire, et corrigez-moi si je me trompe, nous avons une mosaïque de services de garde d'enfants à l'heure actuelle et nous aurons toujours une mosaïque de services après l'adoption de la nouvelle loi?

Mme Roebuck: Je considère que dans un certain sens, c'est comme si on donnait à chaque famille un bloc de béton en lui demandant de le mettre en place pour construire une route. Il est impossible de faire quelque chose de solide avec le système que nous avons à l'heure actuelle.

Le sénateur Marsden: J'aimerais revenir à la question posée par le sénateur Spivak au sujet de l'augmentation des prestations parentales. Vous nous avez dit que les parents devaient pouvoir prendre plus facilement des congés lorsque leurs enfants sont malades et pour des raisons de ce genre. Lors d'un témoignage antérieur, nous avons soulevé la question de l'allongement des congés de maternité et des congés parentaux.

Que se passerait-il à votre avis au Manitoba si la durée des congés était portée à neuf mois ou même davantage? Le parent

[*Text*]

parent—probably the mother—stand a chance of keeping her job?

Ms. Roebuck: Probably not under the current legislation. I would hope that it would go hand in hand with some legislation built in to say that it would be possible, and also allowing for a parent to return to work and job share, or to work more flexible hours. I really do not know for sure, but I would think that there would have to be some changes in our regulations pertaining to job security to allow that to happen.

Senator Marsden: In the accounts one hears and the studies one hears about of follow-up, it appears that there is quite a lot of prejudice against people who go off on long parenting leave, and in very few cases do they get back the same or even a comparable job. That is very hard to regulate.

In the meantime, would you put that extension of parenting leave as a high priority, or where would you place it in the scheme of things?

Ms. Roebuck: I would not place it as a high priority. I think that will come after we have some basic services. I see that as an extended service which we should be providing to families. It still would not be the answer for every person.

Senator Marsden: You have emphasized the training issue.

Ms. Roebuck: Yes.

Senator Marsden: You have made it very clear—and it is very helpful to have your views—why training is essential, how it is attached to quality, and so on. I understand that in Manitoba there are 20 day care coordinators who work with the province?

Ms. Roebuck: That is right.

Senator Marsden: You did not hear the previous witness tell us about the absence of day care coordinators in other provinces. Do you have any reason to believe that the situation would improve elsewhere—that is, outside Manitoba—under the federal proposal? Do you believe that other provinces would have that kind of day care coordinating staff?

Ms. Roebuck: It is just as important to have a mechanism for regulating as it is to have the standards.

Senator Marsden: There are no federal funds, for example, to help provinces establish that kind of system?

Ms. Roebuck: I see it as very basic to quality child care. Even though there are non-parent centres and regulations there are still infractions of the Child Day Care Act, and there always will be infractions. However, you have to have that regulatory mechanism if there is going to be high quality.

Senator Marsden: Would you say the same thing about child care training? I doubt whether there will be anything in the federal proposal that will give comparable training across

[*Traduction*]

concerné—probablement la mère—aurait-il une chance de garder son travail?

Mme Roebuck: Probablement pas selon la loi actuelle. J'espère que cette mesure irait de pair avec une loi en prévoyant la possibilité et autorisant par ailleurs le parent concerné à retourner sur le marché de l'emploi en partageant un travail ou en travaillant selon des horaires plus souples. Je n'en suis pas très sûr, mais il me semble qu'il faudrait modifier notre réglementation touchant à la sécurité de l'emploi pour garantir cette possibilité.

Le sénateur Marsden: D'après ce que nous entendons dire et selon les études de suivi qui sont effectuées, il semble qu'il y ait de nombreux préjugés à l'encontre des gens qui décrochent pour prendre de longs congés parentaux et il est très rare que ces personnes retrouvent le même emploi ou même un emploi comparable. Voilà qui est très difficile à réglementer.

Dans l'intervalle, considéreriez-vous ce prolongement des congés parentaux comme une grande priorité ou l'intégreriez-vous à l'ensemble du projet?

Mme Roebuck: Je ne la considérerais pas comme une grande priorité. Je pense que les choses viendront en leur temps quand nous aurons des services de base. J'y vois un complément de service que nous devons offrir aux familles. Ce n'est pas la réponse idéale pour tout le monde.

Le sénateur Marsden: Vous avez insisté sur la question de la formation.

Mme Roebuck: Oui.

Le sénateur Marsden: Vous avez indiqué clairement—et vos observations sont très utiles—pour quelle raison la formation est indispensable, en quoi elle se rattache à la qualité, etc. Si je comprends bien, il y a au Manitoba 20 coordonnateurs de garderie qui collaborent avec la province?

Mme Roebuck: C'est exact.

Le sénateur Marsden: Vous n'avez pas entendu le témoin précédent nous parler de l'absence de coordonnateurs de garderie dans les autres provinces. Avez-vous une raison de penser que la situation va s'améliorer ailleurs, soit à l'extérieur du Manitoba, en vertu de la proposition fédérale? Pensez-vous que les autres provinces vont pouvoir disposer de ce personnel chargé de coordonner les garderies?

Mme Roebuck: Il est tout aussi important d'avoir un mécanisme de réglementation que de disposer de certaines normes.

Le sénateur Marsden: Il n'y a pas par exemple de crédits fédéraux pour aider les provinces à mettre sur pied ce genre de mécanisme?

Mme Roebuck: Je le considère absolument essentiel si l'on veut pouvoir disposer de garderies de qualité. Même avec les centres organisés par les parents et avec la réglementation actuelle, il reste que des infractions sont commises à la loi sur les garderies et il y aura toujours des infractions. Il faut toutefois disposer d'un mécanisme de réglementation si l'on veut obtenir une bonne qualité.

Le sénateur Marsden: En diriez-vous autant de la formation en matière de garde d'enfants? Rien dans la proposition fédérale, à mon avis, ne permettra de dispenser une formation com-

[*Text*]

the country. So it will be left up to the provinces to decide what standards and quality of training are given. Can you give us your views on that problem?

Ms. Roebuck: It is going to be a problem, but I do not know if we can legislate training programs for provinces.

I have had experience as a director and I have seen the different programs that are available. The child care worker I in our province does need any specific training other than graduating from high school. The child care workers II generally has a one-year certificate, and a child care worker III would have a minimum of a two-year diploma. Many of them have also child-related degrees.

There are statistics that show the length of time they stay in the field. We find that the child care workers who have a minimum of a two-year diploma are those who make a long-term commitment to child care. They are the ones who continue their education even further.

Being a director involved in a number of centres, I know that a two-year diploma is a real grounding for the child care worker. We notice a difference in their flexibility with the children, their programming, their behaviour-management policies.

Senator Marsden: And yet they are paid—

Ms. Roebuck: There really is no financial incentive in our province to become a child care worker III. Two-thirds of the child care workers have to be IIs or IIIs. There is no distinction. They do it because they feel the need for more training and the personal satisfaction that comes from it, but there is no financial incentive.

Senator Marsden: That will not change under this system?

Ms. Roebuck: No, that will not change.

Senator Marsden: You spoke with enthusiasm about the special initiatives section of this proposal. A previous witness described that $100 million as a loaves and fishes proposition; in other words, it has already been spent a thousand ways and nobody knows how it is going to be spent. Why are you so enthusiastic about it?

Ms. Roebuck: Because they recognize that the things that could be done under the Special Initiatives Fund are important issues to address. I believe I mentioned to you that the amount of money was not sufficient. I do not think that we shall see any new initiatives, in any of the areas that were outlined, really happen; or, if so, not in the early part of the seven-year time period.

[*Traduction*]

parable à l'échelle du pays. Il appartiendra donc aux provinces de décider quelles seront les normes de formation et la qualité de la formation qu'elles vont adopter. Pouvez-vous nous faire part de votre opinion à ce sujet?

Mme Roebuck: Il y aura là un problème, mais je ne sais pas si nous pouvons légiférer concernant les programmes de formation des provinces.

Les travailleurs de garderie dans notre province n'ont pas besoin d'autre formation que d'être diplômés de l'école secondaire. Les travailleurs de garderie du deuxième échelon possèdent généralement un certificat d'étude d'un au et les travailleurs du troisième échelon possèdent au minimum un diplôme d'étude de deux ans. Nombre d'entre eux possèdent par ailleurs des diplômes concernant les enfants.

Nous disposons de statistiques sur la durée de leur état de service dans ce secteur. Nous pouvons constater que les travailleurs de garderie qui possèdent au minimum un diplômé de deux ans d'études sont ceux qui s'engagent à long terme vis-à-vis de la garde d'enfants. Ce sont ceux-là qui poursuivent encore plus loin leurs études.

En tant que directrice impliquée dans le fonctionnement d'un certain nombre de centres, j'ai pu constater qu'un diplôme de deux ans d'études fait une réelle différence dans la formation des travailleurs de garderie. Nous nous rendons compte qu'ils font alors preuve de plus de souplesse avec les enfants, avec les programmes et avec les techniques de modelage des comportements.

Le sénateur Marsden: Et ils touchent . . .

Mme Roebuck: Il n'y a véritablement aucun intérêt sur le plan financier à devenir dans notre province un travailleur de garderie du troisième échelon. Les deux-tiers des travailleurs de garderie ont atteint le deuxième ou le troisième échelon. Aucune distinction n'est faite. Pourtant, les gens font le nécessaire parce qu'ils estiment avoir besoin d'une formation plus poussée et parce qu'ils en retirent une satisfaction personnelle, mais il n'y a aucune incitation financière.

Le sénateur Marsden: La situation ne va pas changer dans le nouveau système?

Mme Roebuck: Non, elle ne va pas changer.

Le sénateur Marsden: Vous nous avez parlé avec enthousiasme de la partie de la proposition qui a trait aux initiatives spéciales. Un témoin antérieur nous a dit que ces 100 millions de dollars étaient de l'escamotage puisqu'ils avaient déjà été dépensés un millier de fois en paroles et que personne ne sait comme ils seront effectivement dépensés. Pourquoi êtes-vous si enthousiaste à ce sujet?

Mme Roebuck: C'est simplement parce qu'on se rend compte que les choses qui pourraient être réalisées avec le fonds consacré aux initiatives spéciales sont des choses importantes qu'il fallait aborder. Je pense vous avoir mentionné que les crédits accordés n'étaient pas suffisants. Je pense qu'aucune des nouvelles initiatives dans les différents domaines mentionnés ne verra le jour ou, si elle voit le jour, ce ne sera pas au début de la période de sept ans.

[*Text*]

My enthusiasm would come from the fact that this plan does recognize all of those issues as being important, and so do I. I could see $100 million going into child care training alone.

Senator Marsden: Do you have any idea how those funds are going to be allocated? Have you heard, either informally or formally, whether, for example, the province of Manitoba, or the University of Manitoba, or child care centres will get any of that money?

Ms. Roebuck: Informally we hear of a research centre that is coming to Manitoba.

Senator Marsden: For child care?

Ms. Roebuck: For child care. That research centre will be getting over $1 million. There are comments that it would be tied to the University of Winnipeg. I have not heard anything formal about that.

Senator Marsden: That is very helpful. I would like to come to the question of the Canada Assistance Plan. You say in your summary statement that the new child care plan will do little to change this situation, meaning spaces, standards and regulation. You also say:

> In fact, research shows that the child care crisis may have been better addressed if the funding for child care had remained under the Canada Assistance Plan.

Ms. Roebuck: I am referring to a recent research paper which the federal government came out with that has been available to me only in the last few weeks. The study shows that their estimate funding under the CAP program would have been $3.6 billion in the year 1995, which is the end of our seven-year period. I have tried to confirm that with my member of Parliament, Mr. Epp, but have not yet received that confirmation. If that is so, then the $1 billion that is going to be spent per year after the seven-year period is certainly a drop in the bucket compared to the projections that would have been spent had child care stayed under CAP. That is what I was alluding to with that statement.

Senator Marsden: Were you one of the day care advocates who previously said that we should have a child care program separate from CAP?

Ms. Roebuck: No, I personally was not. I know my view was different from that of a lot of the child care advocates with whom I have been associated over the last several years. I felt it would be positive to take child care out of CAP because it would remove the welfare stigma. Yet because CAP was open-ended, I felt that we should have another mechanism, be it a child care act or whatever, that would be guaranteed to be open-ended. We should be guaranteed that we would not have ceilings.

Coming from a province such as Manitoba, which recognizes child care as a priority and puts a large amount of dollars

[*Traduction*]

Si je suis enthousiaste, c'est uniquement parce que le plan reconnaît l'importance des questions mentionnées, ce qui est aussi ma conviction. Je pourrais très bien comprendre que ces 100 millions de dollars soient consacrés uniquement au secteur de la formation concernant la garde d'enfants.

Le sénateur Marsden: Avez-vous une idée de la façon dont ces crédits vont être affectés? Avez-vous entendu dire, officiellement ou officieusement, que la province du Manitoba, l'université du Manitoba ou les centres de garde d'enfants, par exemple, vont toucher une partie de cet argent?

Mme Roebuck: Officieusement, nous avons entendu parler d'un centre de recherche qui serait installé au Manitoba.

Le sénateur Marsden: Sur la garde d'enfants?

Mme Roebuck: Sur la garde d'enfants. Ce centre de recherche recevrait plus d'un million de dollars de crédit. On entend dire qu'il serait rattaché à l'université de Winnipeg. Je n'ai pas entendu de confirmation officielle à ce sujet.

Le sénateur Marsden: Cette conversation est très utile. J'aimerais en venir à la question du Régime d'assistance publique du Canada. Vous nous dites dans votre exposé sommaire que le nouveau plan sur la garde d'enfants ne change pas grand-chose à la situation sur le plan des places de garderie, des normes et de la réglementation. Vous nous dites aussi:

> Les études qui ont été faites nous révèlent d'ailleurs que la crise des garderies aurait pu être réglée dans de meilleures conditions si les crédits consacrés à la garde d'enfants avaient continué de dépendre du Régime d'assistance publique du Canada.

Mme Roebuck: Je me réfère à une étude récente du gouvernement fédéral que je n'ai pu finalement consulter que ces dernières semaines. Cette étude révèle que d'après les propres estimations du gouvernement, les crédits versés au titre du RAPC se seraient élevés à 3,6 milliards de dollars en 1995, soit la dernière année de notre période de sept ans. J'ai essayé de faire confirmer ce chiffre par mon député, M. Epp, et je n'ai pas encore reçu de confirmation. S'il en est bien ainsi, le million de dollars qui va être dépensé chaque année après la période de sept ans n'est qu'une misère par rapport à ce qu'il était prévu de dépenser au titre de la garde d'enfants dans le cadre du RAPC. Voilà à quoi je faisais allusion dans mon exposé.

Le sénateur Marsden: Ne faisiez-vous pas partie des défenseurs des garderies qui ont réclamé que le programme de garde d'enfants soit distinct du RAPC?

Mme Roebuck: Non, pas en ce qui me concerne. Je reconnais que mes convictions étaient différentes de celles de nombreux défenseurs de la garde d'enfants avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler au cours des dernières années. Je considérais qu'il était bon de séparer la garde d'enfants du RAPC pour lui enlever toute connotation avec le bien-être. D'un autre côté, le RAPC ne prévoyait pas de limites et je considérais qu'il nous fallait un autre mécanisme, que ce soit une loi sur la garde d'enfants ou toute autre chose de ce type évitant que des limites soient imposées. Il nous fallait une garantie nous permettant d'éviter tout plafonnement.

Venant d'une province comme le Manitoba, qui accorde une grande priorité à la garde d'enfants et qui y consacre beaucoup

[*Text*]

into it, I was afraid that if child care spending was taken out of CAP, provinces like Manitoba would very quickly reach a ceiling and probably would have been better off to have stayed in CAP.

Even before I knew that the government was coming out with a cost-sharing program that would allow some provinces to get more than the 50 per cent, I was always concerned as to when we reached the ceiling and the provinces had to go back and pick up a bigger share. I think we all knew eventually that would have to happen, that the provinces would not have the money to maintain their child care system unless they were guaranteed at least a 50/50 cost sharing.

Personally I felt that I did not recognize how much could be done under CAP, but realized that there was some value in keeping it under CAP.

Senator Marsden: It looks as though everyone is coming around to your point of view on that.

Finally, you are in an interesting situation as a day care advocate because you are in the middle of a provincial election.

Ms. Roebuck: Yes.

Senator Marsden: We are having this study now because the plan is that there will be a federal day care act by June, as you probably know.

What are you anticipating on the child care side in Manitoba? In other words—and this is not a political question; it is a day care question—are all the parties in your election in agreement? What do you think is the mood of the day care advocates? What can we anticipate from Manitoba after April 26 on child care?

Ms. Roebuck: Most of the child care advocates are sitting back and waiting to see what will happen. We have been happy with the funding system, the regulations, and so on, up to now. We believe that whatever party is elected, child care will still be a priority because child care has of to age; it is an issue. However, there may be some changes in the priorization of child care over some other services.

We are making it an election issue. We have child care advocates, and many parents across the province who are attending our small community hall meetings are asking questions about daycare and wearing buttons that say "Ensure Manitoba remains a leader in child care." So we do not want to lose what we have in the province. We do not think that we will, but if there is a change in government there certainly will be a change in MLAs in some areas. We know that we will have a job of re-educating and we realize there is a hard road ahead.

[*Traduction*]

d'argent, j'avais peur qu'en retirant du RAPC les crédits consacrés à la garde d'enfants, des provinces comme le Manitoba atteignent très rapidement leur plafond et se trouvent vraisemblablement en plus mauvaise posture que si elles étaient restées au sein du RAPC.

Même lorsque j'ai su que le gouvernement allait présenter un programme à frais partagés permettant à certaines provinces d'obtenir plus que les 50 p. 100 prévus, j'ai continué à craindre que nous atteignions un plafond et que les provinces soient obligées de retourner à la table de négociations pour obtenir une meilleure part. Je pense que tout le monde savait que c'est ce qui allait se passer en fin de compte, que les provinces n'auraient pas suffisamment d'argent pour assurer le fonctionnement de leur système de garde d'enfants à moins qu'on leur garantisse au minimum un partage des coûts à 50 p. 100.

Personnellement, j'ai l'impression que je n'ai pas vu tout ce que l'on pouvait faire en vertu du RAPC mais je me suis rendue compte qu'il y avait quelque intérêt à conserver le système à l'intérieur du RAPC.

Le sénateur Marsden: Il semble que tout le monde en arrive à la même conclusion que vous sur ce point.

Pour finir, vous êtes placée dans une situation intéressante en tant que défenseur des garderies car vous êtes en plein milieu des élections provinciales.

Mme Roebuck: Oui.

Le sénateur Marsden: Vous savez probablement que si nous étudions ce projet aujourd'hui, c'est parce qu'il est prévu d'adopter une loi fédérale sur les garderies en juin.

Que va-t-il se passer à votre avis dans ce secteur au Manitoba? Plus précisément, et ce n'est pas là une question politique, je m'en tiens à la question des garderies, est-ce que tous les partis politiques qui prennent part à l'élection sont d'accord sur cette question? Quelle est l'impression générale selon vous dans le milieu des défenseurs des garderies? Que peut-on prévoir dans ce domaine au Manitoba après le 26 avril?

Mme Roebuck: La plupart des défenseurs des garderies sont dans l'expectative et attendent de voir ce qui va se passer. Nous avons été satisfaits jusqu'à présent du mécanisme de financement, des règlements et de tout ce qui s'ensuit. À notre avis, quel que soit le parti qui sera élu, la garde d'enfants restera une priorité parce que la question a maintenant fait son chemin dans les esprits, il est temps de la régler. Il pourra cependant y avoir un certain déplacement des priorités entre la garde d'enfants et d'autres services.

Nous en faisons un enjeu de l'élection. Nous avons des défenseurs de la garde d'enfants et de nombreux parents qui, dans toute la province, assistent aux petites réunions de quartier et posent des questions sur les garderies en arborant des macarons disant qu'il faut que le Manitoba reste à la pointe dans le secteur de la garde d'enfants. Donc, nous ne voulons pas perdre les acquis obtenus dans la province. Nous ne pensons pas que nous risquons de les perdre mais, s'il y a un changement de gouvernement, un certain nombre de modifications seront certainement apportées à la loi dans certains secteurs et

[*Text*]

Senator Marsden: I have on further question. One of the alarming things that has come to our attention is how weak is the data about child care. Apparently in Canada we do not know what is the real need, most parents do not know that they are eligible for subsidized child care, since only a small proportion of those eligible are taking it up. You know the story better than I. There is a real problem.

How do you feel about the data that is available to you in Manitoba and federally, and how would you improve that system?

Ms. Roebuck: I feel that a lot of data in Manitoba is available just by asking for it. Manitoba has a strong plan, as to what it would like to see happen in the future, and that is available to people in the child care field.

Federally, because I have a contact with an advocacy group I find that I receive a fair bit of information. But in talking to most of my colleagues, they have no sense of what is happening across the country. In talking to the parliamentarians, I find that they really do not have a handle on what or how great the need is. If there is data out there, I do not believe it is easy to get hold of.

Senator Marsden: How good do you think the data is? For example, you know your community in which you operate. Would you say that the need in your community is estimated or known?

Ms. Roebuck: Estimated; but I do not think there is a danger in that because federally and provincially the estimates have been, "Let us try to meet 50 per cent of the need." You can under-assess the need and not come anywhere near meeting what the actual need is.

Senator Marsden: So if the estimates were based on what you say is the actual need, then the funding would be much greater.

Ms. Roebuck: Yes; I believe so.

Senator Marsden: Thank you very much; you have been very helpful.

Ms. Roebuck: Thank you.

The Chairman: A few more questions have occurred to me.

First, with regard to the question of whether to cap or not to cap, the Manitoba government was one of the leading advocates for a new child care act, and it has a paper to that effect.

Ms. Roebuck: Yes.

The Chairman: However, it is interesting to hear that you were sufficiently prescient to go along with that at the time.

[*Traduction*]

nous n'ignorons pas que nous avons un effort d'explication à faire et qu'une rude tâche nous attend.

Le sénateur Marsden: J'ai une autre question à poser. Nous avons pu constater avec inquiétude que nous manquions terriblement de renseignements sur la garde d'enfants. Il semble qu'on ne sache pas au Canada où sont les véritables besoins; les parents ne savent pas qu'ils peuvent être admis à bénéficier de subventions au titre de la garde d'enfants puisque seul un faible pourcentage des gens admissibles en profitent. Mais vous le savez mieux que moi, il y a là un problème sérieux.

Que pensez-vous des données mises à votre disposition au Manitoba et des données que vous fournit le fédéral et comment à votre avis pourrait-on améliorer le système?

Mme Roebuck: Je considère qu'il suffit souvent au Manitoba de demander les données pour les obtenir. Le Manitoba a un plan bien précis en ce qui concerne l'avenir et les données correspondantes sont à la disposition des gens qui le veulent dans le domaine de la garde d'enfants.

Au plan fédéral, je constate qu'en vertu de mes contacts avec un groupe de défense, je reçois une bonne documentation. Toutefois, en parlant avec la majorité de mes collègues, je m'aperçois qu'ils n'ont aucune idée de ce qui se passe dans le reste du pays. En parlant avec les députés, je constate qu'ils ne sont pas véritablement au fait de ce qui se passe et de l'ampleur des besoins. Il y a peut-être des données disponibles, mais je ne pense pas qu'elles soient faciles à obtenir.

Le sénateur Marsden: Quelle est la qualité de ces données à votre avis? Ainsi, vous connaissez la collectivité au sein de laquelle vous agissez. Les besoins de votre collectivité sont-ils plus ou moins évalués ou parfaitement connus?

Mme Roebuck: Ils sont évalués, mais je ne pense pas que cela présente un risque parce que les estimations fédérales et provinciales reviennent à dire «Essayons de répondre à 50 p. 100 des besoins.» On peut avoir l'impression de surestimer les besoins et rester encore bien en-deçà de la vérité.

Le sénateur Marsden: Donc, si les estimations s'appuyaient en fait sur les véritables besoins tels que vous les connaissez, les crédits seraient bien plus élevés.

Mme Roebuck: Oui, c'est ma conviction.

Le sénateur Marsden: Je vous remercie, vos réponses nous ont été très utiles.

Mme Roebuck: Merci.

La présidente: J'aimerais moi aussi vous poser deux ou trois autres questions.

Tout d'abord, en ce qui concerne le maintien ou non au sein de RAPC, le gouvernement du Manitoba était l'un des premiers à préconiser l'adoption d'une nouvelle loi sur la garde d'enfants et il a publié un document en ce sens.

Mme Roebuck: En effet.

La présidente: Toutefois, nous apprenons avec intérêt que vous avez hésité à suivre le gouvernement dans cette voie à l'époque.

[*Text*]

I want to go back to family child care. In Manitoba—I should know this, but I do not—the family child care homes are supposedly nonprofit; is that right?

Ms. Roebuck: The majority of them.

The Chairman: But they do not have parent boards.

Ms. Roebuck: They do not have parent boards. All family day care centres in Manitoba have to be licensed. However, you can remain private and not receive any funding, but you still have to adhere to the same licensing criteria which specifies the number of children you can look after.

The Chairman: Right. The situation that has been outlined to us is that in other provinces the family child care is not nonprofit. Even though it may be nonprofit it is not classified as nonprofit. The question concerns the category.

Ms. Roebuck: Right.

The Chairman: In terms of parent control, a criterion in funding in Manitoba is that you must have a parent board or sufficient parent involvement; is that not so?

Ms. Roebuck: That is right; 51 per cent of your board must be parents.

The Chairman: Could you comment on that? As a former school trustee I am aware of the power of parents whose children are actually using the service. What is your view of how important is the parent-controlled board, and what the contribution has been toward the development of child care in Manitoba?

I like to think that Manitoba is a leader—I have been close to the people who have been planning the system over the last few years—but what do you think of that particular element of parent control, and what the future might hold in terms of advocacy, given whatever stripe of government might be in power?

Ms. Roebuck: The main contribution which parents have made is in keeping the system accountable. Parents, because they are involved in the board—in hiring, and involved in everything but the day-to-day operation—have had input into what types of things they feel are good for their children, and the type of care they want for their children. It has been that accountability that has kept the system going. Some child care advocates have wanted regulations, but groups of parents have also got behind us and pushed for regulations.

There are some disadvantages, in that it is the parents themselves, for instance, who have to vote to raise the fees, and that extra money is coming out of their own pockets. Our experience has been that parents will vote for increases in order to receive better quality care even when those increases are coming out of their own pockets.

[*Traduction*]

J'aimerais revenir sur la question des gardes d'enfants en milieu familial. Au Manitoba, je devrais le savoir, mais ce n'est pas le cas, les foyers offrant une garde d'enfants en milieu familial sont censées être à but non lucratif, n'est-ce pas?

Mme Roebuck: La majorité d'entre eux.

La présidente: Mais ils n'ont pas de conseil de parents.

Mme Roebuck: Il n'y a pas de conseil de parents. Toutes les garderies familiales du Manitoba doivent être agréées. Elles peuvent rester privées et ne bénéficier d'aucune subvention, mais elles n'en doivent pas moins respecter les mêmes critères d'agrément qui précisent le nombre d'enfants dont elles peuvent s'occuper.

La présidente: Je comprends. Ce qui nous a été dit, c'est que dans d'autres provinces la garde d'enfants en milieu familial n'est pas à but non lucratif. Même lorsqu'elle n'est pas à but non lucratif, elle n'est pas classée dans cette catégorie. La question est de savoir dans quelle catégorie on va la placer.

Mme Roebuck: En effet.

La présidente: Sur la question du contrôle exercé par les parents, l'un des critères de subvention au Manitoba, c'est qu'il faut avoir un conseil de parents ou une participation suffisante des parents. Je me trompe?

Mme Roebuck: C'est bien cela; les parents doivent constituer 51 p. 100 des membres du conseil.

La présidente: Pouvez-vous commenter cette situation? En ma qualité d'ancienne commissaire scolaire, je suis au courant du pouvoir exercé par les parents dont les enfants utilisent en fait le service. Quelle est l'importance à votre avis des conseils contrôlés par les parents et quelle a été leur contribution au développement de la garde d'enfants au Manitoba?

Je pense moi aussi que le Manitoba est un chef de file—j'ai suivi de près l'action des gens qui ont mis sur pied le système au cours des dernières années—mais je me demande ce que vous pensez de cet élément en particulier, du contrôle exercé par les parents, et ce qu'ils pourraient apporter à l'avenir pour les défenseurs de la garde d'enfants, quelle que soit la couleur du gouvernement au pouvoir?

Mme Roebuck: Le principal apport des parents est d'avoir obligé le système à rendre des comptes. En raison de leur participation aux travaux des conseils, sur les questions d'embauche et dans tous les domaines à l'exception de l'exploitation quotidienne des garderies, les parents ont pu faire savoir ce qu'ils jugeaient bon pour leurs enfants et quels étaient les modes de garde dont ils voulaient pour leurs enfants. C'est en étant obligé ainsi de rendre des comptes que le système a pu prospérer. Certains défenseurs des garderies ont voulu la réglementation, mais les groupes de parents se sont eux aussi rangés derrière nous pour faire adopter une réglementation.

Il y a quelques inconvénients puisque ce sont les parents eux-mêmes qui doivent par exemple voter pour augmenter les frais d'utilisation et cet argent sort en fait de leurs poches. Nous avons pu constater que les parents votaient les augmentations pour obtenir de meilleurs services même si l'argent doit sortir de leurs poches.

[*Text*]

However, now that the government has fallen and there is an impending election, many parents have been phoning child care workers, and others, asking what are the implications for child care in our province. They are asking such questions as: "Will there still be a parent board? What happens to the groups of parents who are awaiting funding?" In fact, child care workers themselves do not seem to realize what is happening. They will phone and ask when the new budget is coming and when they will get their increases under the new salary enhancement grant. We have been telling them that since the government has been defeated there will not be a new budget until perhaps November.

In our experience it has been the parents in our province who have been most interested in what is happening and what it will mean in relation to the care of their children.

The Chairman: What you are saying, then, is that the system works?

Ms. Roebuck: Yes, the system works.

The Chairman: Do you see parent involvement as a key element in the child care system?

Ms. Roebuck: Yes I do, very much so. Sometimes, from a director's point of view, it was not the easiest system in which to work, but I cannot think of another system that would be better. Parents are the ones who want what is best for their children, and therefore their involvement is a key factor in any child care system.

The Chairman: I seem to have read somewhere that quality of care is the first thing that parents want. In fact, it is their most pressing concern. However, it is often forgotten that parents should be involved in terms of quality child care.

Ms. Roebuck: It is very important that parents be involved. It is apparent, from the policies which parents develop in the various communities, that their wants and needs vary depending on the type of community in which they live. For instance, parents in smaller communities want different things from that which parents in urban centres want, and the policies they evolve reflect what are the wants and needs of that community. The child care system should be meeting the needs of the people within the communities and the parent involvement is reflected in the different ways in which the different boards operate.

The Chairman: I am curious to know whether the people who are involved in providing and receiving day care services are involved in the process of negotiation that is going on between the two senior levels of government. In other words, were meaningful consultations held with people such as yourself and with parents?

Ms. Roebuck: When our regulations were developed back in 1984, the material was first developed by people within the government and also within the day care office. However,

[*Traduction*]

Aujourd'hui toutefois, avec la chute du gouvernement et l'élection qui s'en vient, de nombreux parents appellent les travailleurs des garderies et d'autres intervenants pour leur demander quelles seront les conséquences sur la garde d'enfants dans notre province. Ils demandent par exemple: «Les conseils de parents vont-ils rester?» ou «Que va-t-il arriver aux groupes de parents qui attendent un financement?». En fait, les travailleurs des garderies eux-mêmes semblent eux aussi un peu perdus. Ils nous téléphonent pour nous demander quand va être adopté le nouveau budget et quand ils pourront toucher leurs augmentations en vertu de la nouvelle subvention de bonification des salaires. Nous leur répondons qu'étant donné que le gouvernement a été défait, il n'y aura pas de nouveau budget avant peut-être le mois de novembre.

Nous avons pu constater que ce sont les parents qui dans notre province ont montré le plus d'intérêt pour la situation et pour ce qu'elle signifiait dans le domaine de la garde de leurs enfants.

La présidente: Vous êtes donc en train de nous dire que le système fonctionne?

Mme Roebuck: Oui, le système fonctionne.

La présidente: Considérez-vous l'implication des parents comme un élément clé du macanisme de la garde d'enfants?

Mme Roebuck: Oui, tout à fait. Parfois, en tant que directrice, ce n'est pas l'idéal dans la pratique, mais je ne peux imaginer qu'il puisse y avoir un meilleur système. Les parents savent ce qui est le mieux pour leurs enfants et leur participation est donc un facteur clé de la réussite de tout système de garde d'enfants.

La présidente: Il me semble que j'ai lu quelque part que les parents voulaient avant tout des garderies de qualité. En fait, c'est leur préoccupation majeure. On oublie souvent, cependant, qu'il faut que les parents participent à la qualité des garderies.

Mme Roebuck: Il est très important que les parents soient impliqués. Il ressort clairement des politiques élaborées par les parents au sein des différentes collectivités que leurs besoins et leurs préoccupations varient en fonction de leur milieu de vie. Ainsi, les parents qui habitent de petites localités n'ont pas les mêmes aspirations que ceux qui vivent dans les grands centres urbains et les politiques qu'ils établissent tiennent compte des besoins et des aspirations de leur collectivité. Il faut que le système de garde d'enfants réponde aux besoins des gens au sein des différentes collectivités et la participation des parents se traduit par un fonctionnement différent des conseils selon le type de collectivité.

La présidente: Je suis curieuse de savoir si les gens qui dispensent et les gens qui reçoivent des services de garderie participent au processus de négociation qui a cours actuellement entre les deux parliers de gouvernement le plus élevés. Autrement dit, y a-t-il des consultations utiles avec des gens tels que vous ou avec les parents?

Mme Roebuck: Lors de l'élaboration de notre réglementation en 1984, les dispositions ont d'abord été mises sur pied par les gens du gouvernement et ceux du bureau des garderies. Des

[*Text*]

regional meetings were held and, in each area, child care workers were invited to come and inspect the draft regulations or the green paper. The child care workers then told the government that, in their opinion, one-third trained staff was not enough; that there should be two-thirds trained staff. Also, in many areas the child care workers lobbied for stronger and deeper regulations. The green paper was then re-written and became our current child care act. However, many of the changes that were made were things that had been suggested by the child care community. Therefore we have been very actively involved in the way that child care is administered in our province.

The Chairman: Thank you. That information is very interesting; but the question I was specifically asking you was in relation to the ongoing negotiations between the provincial government and the federal government toward a new child care act. I was wondering whether you felt that you had been consulted in a meaningful way with respect to those negotiations, or do you feel that it has been a government-to-government situation?

Ms. Roebuck: I think it has been more of a government-to-government situation. I understand that some of the negotiations to this point have been *in camera*, but, as far as I know the child care community has not been involved in those negotiations.

The Chairman: Can you tell me whether or not it is the intention of the child care community to make known their views to the government with respect to those negotiations? What is the current situation?

Ms. Roebuck: We have been active all during the year—and when I say "we", I mean the Manitoba Child Care Association, as well as the child care staff in the community, the educators and even some of the provincial day care coordinators. We have been sending briefs to Mr. Epp; we have lobbied our government quite strongly as to what we want them to be saying on our behalf, and we have had some initial response to our activities with respect to the new day care plan. However, it seems to me that the community is now waiting to see what will be the outcome of the final negotiations. We have told them what we would like to see included, but we are awaiting the results.

The Chairman: On the issue of nonprofit versus profit funding, I know that traditionally Manitoba has been opposed to funding of profit day care. However, over lunch you made a comment about the snacks served to the children in the profit day care centres. Correct me if I am wrong, but you said that the snacks served to the children at snack time in the profit day care were minimal and sparse and really were not adequate, whereas in the nonprofit centres there were lots of fruit and cheese and that even though the regulations were being adhered to by the profit as well as the nonprofit centres, your comment was that profit and quality were incompatible. If I

[*Traduction*]

réunions ont toutefois eu lieu ensuite au niveau régional et dans chaque région les travailleurs des garderies ont été invités à venir consulter le projet de réglementation ou le livre vert. Les travailleurs des garderies ont alors fait savoir au gouvernement qu'à leur avis il n'était pas suffisant d'avoir un tiers du personnel ayant reçu une formation; qu'il en fallait les deux-tiers. Par ailleurs, dans de nombreux secteurs, les travailleurs des garderies ont milité en faveur d'une réglementation plus sévère et plus générale. Le livre vert a ensuite fait l'objet d'une nouvelle rédaction qui a servi de base à notre loi actuelle sur la garde d'enfants. La plupart des vérifications apportées l'avaient cependant été à la demande des intervenants du milieu de la garde d'enfants. Nous avons donc pris part activement au processus d'administration de la garde d'enfants dans notre province.

La présidente: Je vous remercie. Cette information est précieuse, mais je voulais précisément savoir si vous participiez aux négociations en cours entre la province et le gouvernement fédéral concernant l'adoption d'une nouvelle loi sur la garde d'enfants. Je me demandais si vous aviez l'impression d'avoir été consultée utilement dans le cadre de ces négociations ou si vous estimiez que les choses se passent exclusivement entre les deux paliers de gouvernement.

Mme Roebuck: Je pense que l'on devrait plutôt dire que les choses se passent exclusivement entre les deux parliers de gouvernement. Je sais qu'une partie des négociations se sont déroulées jusqu'à présent à huis clos mais, à ma connaissance, les intervenants du milieu de la garde d'enfants n'ont pas pris part à ces négociations.

La présidente: Pouvez-vous me dire si les intervenants du milieu de la garde d'enfants ont l'intention de faire connaître leur point de vue au gouvernement dans le cadre de ces négociations? Quelle est la situation actuelle?

Mme Roebuck: Nous sommes intervenus activement tout au lon de l'année, et quand je dis «nous», j'entends l'Association manitobaine pour la garde d'enfants ainsi que le personnel de garderie des collectivités, les éducateurs et même certains coordonateurs provinciaux des garderies. Nous avons fait parvenir des mémoires à M. Epp, nous avons exercé de nombreuses pressions sur notre gouvernement pour qu'il se range à nos côtes et nous avons obtenu quelques premières réactions du fait de nos activités touchant le nouveau plan sur la garde d'enfants. Il semble toutefois que la collectivité soit aujourd'hui dans l'expectative en attendant le résultat définitif des négociations. Nous avons fait savoir que nous aimerions participer, mais nous attendons tout simplement les résultats.

La présidente: Sur la question de l'opposition entre établissements à but lucratif et établissements à but non lucratif, je sais que traditionnellement le Manitoba est opposé au financement des garderies à but lucratif. Toutefois, pendant l'heure du dîner, vous avez fait un commentaire sur les goûters servis aux enfants dans les centres de garderie à but lucratif. Corrigez-moi si je me trompe, mais vous avez dit que les goûters servis aux enfants à l'heure du goûter dans les garderies à but lucratif étaient bien maigres et de manière générale très insuffisants, alors que les centres à but non lucratif servaient des quantités de fruits et de fromage même si la réglementation

[*Text*]

have understood your comment correctly, I agree with you very strongly.

I wonder if it is your intention to take a strong stand with respect to profit day care centres. At the moment, we are seeing a fairly laisse faire attitude on the part of the federal government. The federal government basically is saying to the provinces: "If you want to subsidize for profit, go ahead." I wonder if it is your intention to do anything about that situation, in terms of lobbying, and so on?

Ms. Roebuck: As I said, we have continued to lobby Mr. Epp's office, and we are also lobbying our provincial government. Many people feel strongly enough about the issue that they would like to see Manitoba opt out until an agreement is reached that allows for funding for nonprofit centres. It is not only because of the existing system, but because of the fear of the implications of the Free Trade Agreement and the fear that we will see more commercial care established should funding be available to nonprofit and profit centres equally.

The Chairman: How strongly are people committed to this issue? Certain issues can galvanize populations. For example, in the current election in Manitoba there are some top notch issues over which the people are really mad. Given that Manitoba is a fairly mature player within the national child care system, do you think there is a strong commitment for the principles surrounding child care, and do you think you can mobilize the support for those principles?

Ms. Roebuck: I believe there is strong support. Over the past couple of years there has been more commitment. Before that time the population was fairly complacent with what it had. However, more parents are saying that it is not fair that we do not have the same system across Canada. Most people felt that the system across Canada was pretty much the same until the recent publicity began. We are seeing a lot of mobilization in the farm communities. People in smaller rural centres are saying, "Just because it is not financially viable to have a centre in our community, it does not mean we do not deserve one." I think that people are beginning to mobilize and that many of them will support a national system.

The Chairman: If there are no further questions of Ms. Roebuck and since the representative of Newfoundland will not be appearing today, we might have a round table discussion with all three witnesses who appeared today. Having heard the testimony of the witness from Manitoba, I wonder whether the witnesses from New Brunswick and Nova Scotia have anything they would like to add, or any questions they would like to ask.

Ms. Irwin: I was pleased to hear the witness from Manitoba explain her support for the special initiatives program, because it delineated areas of concern and interest that she shares—

[*Traduction*]

devait être respectée tout aussi bien par les centres à but lucratif que par les centres à but non lucratif. Votre commentaire était que le profit et la qualité étaient deux choses incompatibles. Si je vous ai bien comprise, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Je me demande si vous avez l'intention d'adopter une attitude ferme vis-à-vis des garderies à but lucratif. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral semble être partisant du laisser-faire. Ce que dit en substance le gouvernement fédéral aux provinces c'est: «Si vous voulez subventionner les garderies à but lucratif, allez-y.» Avez-vous l'intention de faire quelque chose à ce sujet, exercer certaines pressions?

Mme Roebuck: Comme je vous l'ai dit, nous avons continué à faire pression sur le bureau de M. Epp et nous exerçons par ailleurs des pressions sur le gouvernement provincial. Certaines personnes prennent tellement à cœur la question qu'elles aimeraient que le Manitoba se retire en attendant la signature d'un accord permettant de financer les centres à but non lucratif. Ce n'est pas à cause du système actuel mais par peur des conséquences de l'Accord de libre-échange et par peur qu'un plus grand nombre de garderies commerciales s'établissent au cas où l'on financerait également les garderies à but non lucratif et les centres à but lucratif.

La présidente: Quel est le degré d'engagement des gens sur ce problème? Certaines questions peuvent galvaniser les énergies. Ainsi, dans l'élection actuelle au Manitoba, il y a des questions fondamentales sur lesquelles les gens ne sont absolument pas prêts à faire des compromis. Le Manitoba ayant déjà une bonne expérience dans le domaine de la garde d'enfants, pensez-vous que l'on soit prêt à défendre des principes fermes sur la question de la garde d'enfants et que l'on puisse mobiliser les énergies pour défendre ces principes?

Mme Roebuck: Je pense qu'il y a un appui ferme. Au cours des deux dernières années, les gens se sont davantage engagés. Jusque là, la population était assez satisfaite de ce qu'elle avait. Toutefois, davantage de parents nous disent aujourd'hui qu'il n'est pas juste que nous n'ayons pas un système uniforme à l'échelle du Canada. La plupart des gens pensaient que le système était à peu près le même dans tout le Canada avant le lancement de la campagne d'information actuelle. Nous avons vu les collectivités agricoles se mobiliser. Les habitants des petites localités rurales nous disent: «Ce n'est pas parce qu'il n'est pas rentable sur le plan financier d'installer un centre dans notre collectivité que nous n'en méritons pas un.» Je pense que les gens commencent à se mobiliser et que nombre d'entre eux seront en faveur d'un système national.

La présidente: Si vous n'avez pas d'autre question à poser à Mme Roebuck et puisque le représentant de Terre-Neuve ne comparaîtra pas aujourd'hui, je pense que nous pourrions organiser une table ronde avec les trois témoins qui ont comparu aujourd'hui. Après avoir entendu le témoignage de la représentante du Manitoba, je me demande si les témoins du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont quelque chose à ajouter ou des questons à poser.

Mme Irwin: C'est avec plaisir que j'ai entendu le témoin du Manitoba nous indiquer qu'elle était en faveur du programme sur les initiatives spéciales parce qu'il abordait des sujets jugés

[*Text*]

although she also felt that the money designated would not begin to address those special concerns. I think I short-changed my own concerns, and the concerns of other Nova Scotians with whom I have spoken, as to the spending of the $100 million for the child care initiative, and I would like to take a few minutes to make a couple of comments.

Certain areas of child care—rural, infants, special needs, immigrant children and others—have been targeted in the child care initiative for some fashion of funding. It sounds as though the kinds of proposals that are likely to get major portions of that money have to be proposals that come from established institutions which know how to write proposals. That is fine, and we will make sure that we draw up proposals that are written properly, that have an evaluation component, and all those things that proposals are supposed to have. But proposals from rural areas, and so forth, are not likely to contain models that demonstrate the viability of the proposal. I refer to fishing villages in Nova Scotia, outports in Newfoundland and the rural communities of northern Ontario.

Since this money is coming directly from the federal government, once the initiative is announced, I wonder if I might suggest some mechanisms. Perhaps the body reviewing the proposals could consider ideas, if you will, as well as proposals. For instance, a village on the north shore of Cape Breton island might have the beginnings of an idea that could be developed with technical support into an appropriate, responsible proposal that would access real dollars. Perhaps they could call it a pilot demonstration, and perhaps it could be replicated in other places. It would require that some of the moneys in the special initiatives part of the program be made available for this kind of consultative or support structure to help a group develop its ideas further, to provide troubleshooting services, and so forth. After seven years we might have some models in those unusual areas that can be truly duplicated. That is the point I wanted to raise.

Senator Marsden: Earlier you mentioned a plan somewhere in the United States in which the proposals of the kind you just described were taken up by others and continued to get support. In other words, success led the way.

Ms. Irwin: I think it was a three-phase program involving a pilot phase, a demonstration phase and an outreach phase. In order to get funding for the second and third phases, the proposers had to attract other similar types of communities interested in applying the model. Success was contingent on convincing the operators of the program as well as other communities, and this led to some very jargon-free, user-friendly programs. Many people in the child care community now use things that grew out of that handicapped children's early education program, which came out of the special education program of the Department of Health, Education and Welfare in the United States.

[*Traduction*]

importants, même si elle considérait par ailleurs que les crédits ainsi alloués n'étaient pas suffisants pour qu'on puisse envisager de régler ces questions d'intérêt spécial. Je pense que je n'ai pas suffisamment fait part de mes préoccupations et de celles d'autres gens de la Nouvelle-Écosse avec lesquels j'ai pu parler concernant la façon de dépenser ces 100 millions de dollars au titre des initiatives concernant la garde d'enfants et j'aimerais prendre quelques minutes pour faire quelques commentaires à ce sujet.

Des crédits sont prévus au titre des initiatives spéciales dans certains secteurs bien précis de la garde d'enfants: milieux ruraux, nourrissons, besoins spéciaux, enfants d'immigrants et autres. On a l'impression que les projets qui vont bénéficier de la majorité des crédits seront ceux qui seront présentés par les organismes établis qui savent comment présenter un dossier. Très bien, nous veillerons à présenter des projets bien rédigés, comportant un élément d'évaluation et tout ce que doit avoir un projet de ce type, mais il est peu probable que les projets des régions rurales puissent se conformer à un modèle démontrant leur viabilité. Je me réfère aux villages de pêche de la Nouvelle-Écosse, aux ports de Terre-Neuve et aux localités rurales du nord de l'Ontario.

Étant donné que cet argent vient directement du gouvernement fédéral, une fois que l'initiative est annoncée, je pourrais peut-être proposer certains mécanismes. Il faudrait peut-être que l'organisme chargé d'examiner les projets tienne compte non seulement des projets mais des simples idées, si vous préférez. C'est ainsi qu'un village de la côte nord de l'Île du Cap Breton pourra avoir une première idée susceptible, à condition qu'un appui technique soit apporté, de se transformer en un projet viable et bien structuré pouvant bénéficier d'une véritable subvention. Il serait possible de qualifier cette initiative de projet-pilote et de reproduire l'expérience ailleurs. Il faudrait qu'une partie des crédits disponibles dans le cadre de ce programme concernant les initiatives spéciales puisse être affectée à une structure de consultation ou de soutien de ce type pour aider les différents groupements à développer leurs idées, à les tester, etc. Au bout de sept ans, nous pourrions ainsi disposer de modèles susceptibles d'être reproduits dans des régions peu favorables au départ. Voilà ce que je voulais dire.

Le sénateur Marsden: Vous nous avez parlé un peu plus tôt d'un plan mis sur pied quelque part aux États-Unis en vertu duquel des projets du type de ceux que vous venez de décrire étaient repris par d'autres intervenants et continuaient à bénéficier d'un soutien. Autrement dit, le succès amène le succès.

Mme Irwin: Je pense qu'il s'agit d'un programme en trois étapes comprenant une étape pilote, une étape de démonstration et une étape de divulgation. Pour obtenir les crédits nécessaires à la mise en œuvre des deuxième et des troisième étapes, les tenants du projet doivent intéresser d'autres collectivités similaires prêtes à mettre en application le modèle. Pour réussir, il faut à la fois convaincre les administrateurs du programme et les autres collectivités, ce qui donne lieu à la création de programmes axés sur les besoins des usagers et dénués de toute fioriture. De nombreux intervenants du secteur de la garde d'enfants se servent aujourd'hui d'outils mis au point dans le cadre du Programme de scolarisation précoce des

[*Text*]

Senator Marsden: Implicit in this was the need for a child care fair or some exchange whereby people could find out about these projects and decide what would be useable.

Ms. Roebuck: That is correct. This has been linked to the yearly national conferences of the Council for Exceptional Children or the early education division of that. They display what is almost a smorgasbord of these projects. Users or project people walk through booths where written materials, training material and video tapes are displayed. They are selling their projects to the community as programs to replicate.

The last thing I read on that program suggest that many people feel the ten years in which it has existed have been so successful that the bulk of the funding should now go into replication rather than into model building. That is certainly a measure of the success of a program similar to what our special initiatives program might be.

The Chairman: Do you have anything you would like to add to the discussion?

Ms. McGibbon: No. I was just thinking that, for me, coming from New Brunswick, this has been extremely valuable. I would thank the committee and the witnesses for giving me more information that I can take back to my home. We certainly do not expect to be on a par with Manitoba, but we might be able to compare with Nova Scotia. I have nothing else to add.

Senator Marsden: Would you not like to see a situation whereby families moving across this country could rely on getting high-quality child care wherever they went? Please feel free to disagree, since that was certainly a leading question.

Ms. McGibbon: I think that would be wonderful. I was hoping that the national strategy would include a national program that would be a universal program.

Senator Marsden: Do you feel that that is now outside the realm of possibility?

Ms. McGibbon: From where we are sitting it seems to be, yes.

Senator Marsden: Do you mean that the government of New Brunswick has no commitment to that?

Ms. McGibbon: In terms of the government of New Brunswick, although it claims child care to be a priority, we have yet to see anything happen that we could document. However, we have a new government and we certainly hope that things will change.

The Chairman: I thank you all for coming. I hope that you will be available for further dialogue. I do not mean that we

[*Traduction*]

enfants handicapés découlant du Programme d'enseignement spécialisé du ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être des États-Unis.

Le sénateur Marsden: On voit là implicitement la nécessité d'organiser une foire à la garde d'enfants ou une quelconque tribune d'échange permettant aux gens de se familiariser avec ces projets et de décider de ce qu'ils veulent utiliser.

Mme Roebuck: C'est exact. Tout cela est lié aux conférences nationales annuelles du Conseil de l'enfance ayant des besoins spéciaux ou de sa division sur l'éducation précoce. On y expose une espèce de macédoine de ces projets. Les utilisateurs peuvent passer entre les stands exposant des documents, du matériel de formation et des bandes vidéo. On y vend des projets aux collectivités correspondant à des programmes que l'on peut reproduire.

J'ai lu en dernier lieu que de nombreuses personnes estiment que ce programme a eu un tel succès au cours de ses dix années d'existence que l'on devrait consacrer maintenant le plus gros des crédits à la reproduction des programmes plutôt qu'à l'élaboration de modèles. Voilà quel a été le succès d'un programme auquel pourrait s'apprenter notre programme sur les initiatives spéciales.

La présidente: Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter?

Mme McGibbon: Non. J'étais simplement en train de penser que toute cette discussion était bien utile pour quelqu'un comme moi qui vient du Nouveau-Brunswick. Je remercie le comité et les témoins qui m'ont fourni davantage d'informations que je peux en ramener chez moi. Nous n'avons certainement pas l'ambition de nous comparer au Manitoba, mais nous pouvons nous comparer à la Nouvelle-Écosse. Voilà tout ce que j'avais à dire.

Le sénateur Marsden: Ne seriez-vous pas en faveur d'une situation permettant aux familles de se déplacer dans notre pays et de retrouver partout des services de garde d'enfants de qualité? Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, n'hésitez pas à le dire car ma formulation laisse entendre qu'il n'y a qu'une seule réponse à la question.

Mme McGibbon: Je pense que ce serait formidable. J'espérais que la stratégie nationale allait prévoir un programme d'application nationale qui serait universel.

Le sénateur Marsden: Pensez-vous que ce ne soit plus possible aujourd'hui?

Mme McGibbon: Au point où nous en sommes, oui, je le pense.

Le sénateur Marsden: Voulez-vous dire par là que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pris aucun engagement en ce sens?

Mme McGibbon: Le gouvernement du Nouveau-Brunswick affirme que la garde d'enfants est une priorité, mais nous n'avons encore rien vu apparaître de concret. Nous avons toutefois aujourd'hui un nouveau gouvernement et nous espérons bien que la situation va changer.

La présidente: Je vous remercie de votre venue. Je souhaite que vous serez disponible plus tard pour reprendre ce dialogue.

[*Text*]

will necessarily ask you to come back, but I think we may need to call you and talk to you. We are certainly grateful to you for coming, and we would ask you to watch for further developments.

May I have a motion that 800 copies of the subcommittee's proceedings be printed?

Senator Marsden: I so move.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Je ne veux pas dire par là que nous ferons nécessairement appel à vous de nouveau, mais il est possible que nous ayons besoin de nous revoir. Nous vous remercions de toute façon d'être venues et nous vous demandons de suivre de près la suite des événements.

J'aimerais que l'on adopte une résolution pour faire imprimer 800 exemplaires des délibérations du sous-comité.

Le sénateur Marsden: Je propose l'adoption de cette résolution.

La séance est levée.

APPENDIX "1-A"

SUBMISSION TO:

SUB COMMITTEE ON CHILD CARE OF THE SENATE SOCIAL AFFAIRS OF THE SCIENCE AND TECHNOLOGY COMMITTEE

Susan McGibbon
Fredericton, New Brunswick

March 1988

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION
2. CHANGES IN NEW BRUNSWICK FAMILIES
3. LEGISLATION AND STANDARDS
4. CHILD CARE CRISIS IN NEW BRUNSWICK
5. NEW BRUNSWICK REACTION TO NATIONAL STRATEGY
6. REACTION FROM LOBBY GROUPS

1. INTRODUCTION

As an advocate for high quality child care in the Province of New Brunswick, I have listened both with compassion and sadness to the many problems facing parents of young children in our province today. The following testimonies are from some of these parents.

"In today's society, we must find a way to address this ever growing need. I hope the Goverenment of Canada can listen to people when they ask for assistance in this area. Canada's children depend on it".

"In my elementary school classes, I see many forms of after-school arrangements, from latchkeys to in-school recreation. All children need a secure and predictable pattern to their days, with something other than an empty house to return to. Most of them seem to adjust to whatever their situation demands, but it seems that continuity and dependability yield the greatest sense of self-worth and confidence."

"High quality day care is very scarce and when such places have a waiting list of perhaps two years, the situation becomes critical. If one has the desire and the ability to pay for proper day care, why should we have to wait and in the meantime settle for a very second-rate facility and jeopardize a child's development?"

"The concern for high quality day care is all encompassing for any new parent that works outside of the home. The transition from having your infant with you 24 hours a day, to handing him or her over to another adult, no matter how

ANNEXE «1-A»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

AU SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT SUR LES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Susan McGibbon
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Mars 1988

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION
2. L'ÉVOLUTION DES FAMILLES AU NOUVEAU-BRUNSWICK
3. LÉGISLATION ET NORMES
4. LA CRISE DES SERVICES DE GARDE
5. LA RÉACTION À LA STRATÉGIE NATIONALE AU NOUVEAU-BRUNSWICK
6. RÉACTION DES GROUPES DE LOBBYING

1. INTRODUCTION

Étant convaincue de la nécessité d'obtenir des services de qualité pour la garde des enfants dans la province du Nouveau-Brunswick, j'ai recueilli avec compassion et tristesse des témoignages sur les innombrables problèmes que doivent affronter aujourd'hui les parents de notre province qui élèvent de jeunes enfants. Voici quelques-uns de ces témoignages.

«Dans la société actuelle, il faut trouver une solution pour faire face à ce besoin sans cesse croissant. J'espère que le gouvernement du Canada est sensible à l'opinion des Canadiens qui sollicitent son aide dans ce domaine. Le sort des enfants du Canada en dépend».

«Dans mes classes primaires, je peux constater toutes sortes de solutions au problème de la fin de l'après-midi: certains enfants ont «leur clé», d'autres restent en récréation à l'école, et ainsi de suite. Tous les enfants ont besoin d'une solution sûre et prévisible pour occuper leur temps, et de préférence autre chose qu'une maison vide où ils se retrouvent seuls. La plupart d'entre eux s'accommodent de leur situation, mais il semble bien que la continuité et la fiabilité soient les gages les plus sûrs de l'estime de soi et de la confiance.»

«Les services de garde de qualité sont très rares, et lorsque les listes d'attente atteiguent deux ans, la situation devient critique. Si certains parents sont en mesure de payer pour obtenir des services de qualité, pourquoi faut-il les faire attendre et les obliger, dans l'intervalle, à trouver une solution médiocre qui met en péril l'épanouissement des enfants?»

«Le souci de trouver des services de garde de qualité est primordial pour tous les parents qui travaillent en dehors de chez eux. Lorsqu'il faut passer d'une situation où on s'occupe soi-même d'un enfant 24 heures sur 24, à une situa-

caring or well educated, for day-time care is a tormenting and stress producing moment. For that ever present worry resides somewhere in the back of your cluttered, work-oriented mind, is my child doing well today? If these normal, everyday concerns were compounded even further by a lack of available space in quality care centres, as a parent, I would have to relieve that anxiety of separation and constant speculation on a daily basis."

"We consider ourselves fortunate to have found good child care—but spaces are limited in quality child care facilities and as a result we are creating two classes of children, those whose parents plan ahead, register early, and can afford the best quality care and those whose parents cannot afford high quality care and must therefore settle for mediocre service."

"As a mother of two preschoolers, I am constantly confronted with the problem of quality day care. In his first two years of life, my three year old was cared for by four care givers or, as I refer to them, "babysitters". My year old child, so far, has been cared for by three women. Fortunately for my husband and myself, our children have been accepted into a high quality day care. Each day we realize how fortunate we are. What are the options for parents who don't have the same opportunity as my family does for quality child care? As a result of poor child care, the children, the parents and society suffer.

These and many other testimonies tell us that we are indeed lacking the basic elements of high quality, affordable, accessible non-profit child care. I believe my task today is to help you to share my concern about current needs as well as those of the future.

Clearly the "National Strategy" will not provide what Canadians need. First we must reject the strategy before it is too late. Then the transcripts from the *Special Committee Report on Child Care* should form a guideline for the delivery of that which all Canadian children deserve—high quality care.

2. CHANGES IN NEW BRUNSWICK FAMILIES

In New Brunswick, as in other provinces, the need for child care has grown because of a changing family structure and the growing number of women with dependent children entering the labour force.

tion nouvelle où on confie cet enfant à un autre adulte, quelles que soient ses qualités et sa formation, l'inquiétude et le stress sont considérables. Malgré l'attention exigée par le travail, on se demande constamment si l'enfant va passer une bonne journée. Lorsque ces préoccupations quotidiennes normales sont aggravées par le manque de places dans les services de garde de qualité, il faut trouver au jour le jour une solution pour remédier à l'anxiété de la séparation et à l'inquiétude constante.»

«Nous avons de la chance d'avoir trouvé une bonne garderie, mais les places dans les garderies de qualité sont limitées, ce qui fait que l'on crée deux catégories d'enfants, d'une part ceux dont les parents sont prévoyants, font inscrire leur enfant en garderie suffisamment tôt et ont les moyens pour obtenir des services de la meilleure qualité, et d'autre part ceux dont les parents n'ont pas les mêmes moyens, et doivent de ce fait se contenter de services médiocres.»

«En tant que mère de deux enfants d'âge pré-scolaire, je suis constamment aux prises avec le problème de la qualité des services de garde. Au cours des deux premières années de sa vie, mon enfant de trois ans a été gardé par quatre personnes différentes. Mon enfant d'un an a eu jusqu'à maintenant trois gardiennes. Heureusement pour mon mari et pour moi, nos enfants ont été acceptés dans une garderie de qualité. Nous apprécions notre chance chaque jour. Quelles sont les solutions pour les parents qui n'ont pas la même chance? Ce sont les enfants, les parents et la société toute entière qui pâtissent des mauvais services de garderie.»

Tous ces témoignages montrent que nous manquons réellement de services de garderie de qualité à but non lucratif, qui soient accessibles et à prix abordables. Je voudrais aujourd'hui vous aider en vous faisant part de mes préoccupations concernant les besoins actuels et futurs.

De toute évidence, la «stratégie nationale» ne permettra pas de mettre en place tout ce dont les Canadiens ont besoin. Tout d'abord, il faut rejeter cette stratégie avant qu'il ne soit trop tard. Ensuite, le rapport du *Comité spécial sur la garde d'enfants* devrait servir de référence pour la mise en place des services de qualité que méritent tous les enfants du Canada.

2. L'ÉVOLUTION DES FAMILLES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick comme dans d'autres provinces, la demande en matière de garde d'enfants a augmenté à cause de l'évolution de la structure des familles et du nombre grandissant des femmes qui ont des enfants à charge et qui prennent un emploi.

Table 1

Labour Force Participation of Women with Dependent Children: New Brunswick (1975, 1980, 1985)

Year	Participation Rate (%) of Women With Children		
	Under 3 Yrs.	3–5 Yrs	6–15 Yrs.
1985	49.8	52.6	56.9
1980	37.7	43.1	48.9
1975	31.5	28.6	37.3

Source: Statistics Canada. Women in the Workplace. Pub. No. 71-534. March 1987. p. 28.

The population of New Brunswick has increased steadily since 1961 and most people in New Brunswick still live in the traditional dual parent family. The single parent family, however, continues to increase, here as well as elsewhere. Our province has been more traditional than others in our concepts of social values, but here too, times are changing.

Table 2

Families in New Brunswick, 1961, 1971, 1981, 1986

Year	Total # of Families	% Husband-Wife Families	% Lone-Parent Families
1961	124,653	90.6	9.4
1971	140,435	90.1	9.9
1981	176,565	87.8	12.2
1986	186,895	86.7	13.3

It has been estimated that over 50% of New Brunwick's population under the age of twelve require some form of care outside the home.

Table 3

Number of Children 14 Years and Under: New Brunswick 1986

Age Groups	Number of Children
0–4	50,040
5–9	53,180
10–14	58,340
Total 0–14	161,560
Total Population	709,445*

Source: Statistics Canada. The Nation. Pub. No. 93-101. September 1987. Table 4.

In New Brunswick, as of February 29, 1988, there were 135 licenced day care centres; 81 of these are non-profit and 54 are profit making centres. These provide a total of 4,964 child care spaces. In addition, there are 14 community homes which provide 84 spaces.

Nationally, fewer than 9% of those children who require care are able to attend licenced child care centres.

At my own day care centre, 36 children await access to one of the 28 available spaces. In truth, I have no idea how poten-

Tableau 1

Activité sur le marché du travail des femmes ayant des enfants à charge au Nouveau-Brunswick (1975, 1980 et 1985)

Année	Taux de participation (%) des femmes ayant des enfants à charge		
	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 15 ans
1985	49.8	52.6	56.9
1980	37.7	43.1	48.9
1975	31.5	28.6	37.3

Source: Statistique Canada, Les femmes sur le marché du travail, pub. n° 71-534, mars 1987, p. 28.

La population du Nouveau-Brunswick a connu une augmentation constante depuis 1961 et la plupart des habitants de la province se retrouvent encore dans des structures familiales traditionnelles à deux parents. Néanmoins, ici comme ailleurs, le nombre des familles monoparentales ne cesse d'augmenter. Notre province est plus traditionnaliste que les autres en matière de valeurs sociales, mais même sur ce terrain, la situation évolue.

Tableau 2

Familles au Nouveau-Brunswick en 1961, 1971, 1981 et 1986

Année	Nombre total des familles	% des familles époux-épouse	% des familles monoparentales
1961	124,653	90.6	9.4
1971	140,435	90.1	9.9
1981	176,565	87.8	12.2
1986	186,895	86.7	13.3

On estime que plus de la moitié des enfants de moins de 12 ans du Nouveau-Brunswick nécessitent une forme quelconque de services de garde en dehors du foyer.

Tableau 3

Nombre des enfants de 14 ans et moins: au Nouveau-Brunswick en 1986

Groupes d'âge	Nombre d'enfants
de 0 à 4 ans	50,040
de 5 à 9 ans	53,180
de 10 à 14 ans	58,340
Total de 0 à 14 ans	161,560
Population totale	709,445*

Source: Statistique Canada, Le pays, Pub. n° 93-101, septembre 1987, tableau 4.

Le 29 février 1988, on recensait au Nouveau-Brunswick 135 établissements agréés de garde, dont 91 à but non lucratif et 54 à but lucratif. Ces établissements gardent 4 964 enfants. En outre, on compte 14 foyers communautaires assurant 84 places.

Au niveau national, moins de 9 p. 100 des enfants qui doivent être gardés trouvent une place dans une garderie agréée.

À ma propre garderie, 36 enfants sont inscrits sur la liste d'attente, alors que la garderie accueille 28 enfants. En vérité, je ne peux vous dire combien je pourrais avoir d'inscriptions

tially long that list might be because I decided to establish an arbitrary limit of 36.

Many people feel compelled to add their unborn children to a waiting list for a preferred high quality day care because of the excessive pressure on existing spaces. This is the only way they can be assured a place for their child in a setting that is acceptable. Conditions surrounding child care have not changed much during the last three years. Too many children are consigned to inadequate environments due to the paucity of quality day care spaces.

3. LEGISLATION AND STANDARDS

The 1983 Day Care regulations under the *Family Service Act* grew out of a concern for the well-being of children. The Day Care regulations include requirements in the following areas:

—Approval and renewals
—Fire and safety requirements
—Health requirements
—Physical facility
—Food preparation
—Administration and management
—Record keeping
—Staff/child ratio
—Group size, indoor and outdoor
—Centre size

A second document entitled *Day Care Facilities Standards* dated June 1, 1985, sets out the requirements for large day cares and community and family day care homes. This document stresses a stimulative atmosphere and a structure that is conducive to the total development of the child with a program to meet the following needs of children:

(a) physical and emotional development and security
(b) social and cognitive development
(c) creative and challenging environment
(d) good health care and nutrition
(e) individual recognition

The standards have not been amended or improved since they were drafted in June 1985. These standards relate to the following areas:

—Administration and management
—Admission and discharge to the centre
—Physical facility program material
—Fire and safety
—Health care services
—Food preparation
—Program development
—Behaviour management
—Reporting child abuse
—Use of community resources
—Staff qualifications

sur ma liste d'attente, car j'ai décidé arbitrairement de ne prendre que 36 inscriptions.

De nombreux parents se sentent obligés d'inscrire des enfants qui ne sont pas encore nés sur la liste d'attente d'une garderie de qualité, à cause des difficultés que comporte l'obtention d'une place en garderie. C'est pour eux la seule façon de placer leur enfant dans un environnement acceptable. La situation des services de garde n'a pas beaucoup changé au cours des trois dernières années. Un trop grand nombre d'enfants se retrouvent dans un milieu inadapté, faute de places en nombre suffisant dans les services de garde de qualité.

3. LÉGISLATION ET NORMES

Le règlement de 1983 sur les garderies, pris en application de la *Loi sur les services aux familles* est le résultat des préoccupations concernant le bien-être des enfants. ce règlement régit les questions suivantes:

—Approbations et renouvellements
—Sécurité contre les incendies
—Normes d'hygiène
—Aménagement matériel
—Normes alimentaires
—Administration et gestion
—Comptabilité
—Ratio éducateurs/enfants
—Effectifs des groupes à l'intérieur et à l'extérieur
—Dimensions des établissements

Un deuxième document, intitulé *Normes applicables aux services de garde* et daté du 1er juin 1985, fixe les exigences pour les garderies et les centres de garde en milieu communautaire ou familial. Ce document insiste sur l'ambiance de stimulation et sur les structures organisationnelles qui favorisent l'épanouissement de l'enfant, et propose un programme permettant de répondre aux besoins suivants des enfants:

a) environnement matériel et affectif, et sécurité
b) développement social et cognitif
c) milieu stimulant, favorisant la création
d) hygiène et nutrition
e) valorisation individuelle

Les normes n'ont subi aucune modification ou amélioration depuis leur parution en juin 1985. Elles concernent les domaines suivants:

—Administration et gestion
—Accueil et prise en charge de l'enfant à la garderie
—Programmes d'aménagement matériel
—Sécurité-incendie
—Infirmerie
—Cuisine
—Composition des programmes d'activités
—Gestion du développement
—Rapports sur les sévices subis par les enfants
—Utilisation de ressources communautaires
—Niveau de qualification du personnel

4. THE CHILD CARE CRISIS

Not enough money is allocated to day cares to subsidize the cost of producing high quality care. Assistance to day cares in New Brunswick consists of a $1,500.00 equipment grant and $45.00 per licenced space per year. There are insufficient consultants (four for the entire Province of New Brunswick, some of whom fill casual positions) to ensure that regulations are properly enforced. One visit and one spot check per year are inadequate to ensure that minimum standards of care are met. Because of low wages and negative working conditions, we experience a high staff turnover and burn out, a circumstance which assures low quality care. Regulations, if they are followed by operators will only guarantee minimum standards but certainly not high quality care. Accreditation of trained individuals has been neglected to date due mainly to a funding issue. However, there is a need to address staff qualifications as we recognize the need for well-trained personnel.

More money has to be made available for start up and operating capital; particularly for infant care, special needs children and after school care. At the moment, either parents, staff or directors subsidize the system. The average wage earned by most child care workers in New Brunswick in 1983 was $4.12 per hour; in 1987, the hourly rate has grown to $4.41. Parking attendants to better! What incentive is there for day care workers to upgrade their skills through education when there is little prospect of higher wages or professional recognition in the future.

As I have already stated, there are not sufficient licenced spaces as indicated by long waiting lists for quality day cares. Once again, the greatest needs are among special needs children, infants and latch key children (after school care). Care in rural areas is virtually non-existent. To date, New Brunswick has no innovative child care services that would provide child care for shift, emergency and seasonal work situations.

In New Brunswick, the issue of profit versus non-profit is very controversial. Many support the concept of a non-profit child care system, with sensitivity to the many excellent licenced private day cares in New Brunswick. Private, that is, in-home day cares, are the backbone of child care in New Brunswick. They are located in residential neighborhood settings which has appeal for the many working parents who want their children to stay in their own neighborhood environment. These centres have great difficulty operating on a break-even basis. For most operators, profit is unheard of. The appearance of "commercial" day care chains is the cause of much concern in New Brunswick. The Department of Health and Community Services has already received an inquiry from a commercial day care chain concerning a licence to operate in Saint John. Given the unprofitable nature of operating a home day

4. LA CRISE DES SERVICES DE GARDE

On n'accorde pas suffisamment d'argent aux garderies pour leur permettre d'assurer des services de garde de qualité. Au Nouveau-Brunswick, l'aide accordée aux garderies se compose d'une subvention d'équipement de 1,500 dollars et de 45 dollars par place agréée chaque année. Les experts-conseils sont en nombre insuffisant (4 pour toute la province du Nouveau-Brunswick, dont certains dans des postes occasionnels) pour contrôler l'application de la réglementation. Une visite et une vérification-surprise par an ne suffisent pas à assurer le respect des normes minimales. Du fait des bas salaires et des mauvaises conditions de travail, les garderies connaissent un taux élevé de renouvellement du personnel, ce qui ne saurait favoriser la qualité du service assuré. Le resepct de la réglementation par les responsables de garderies ne peut garantir qu'une norme minimale, et certainement pas des services de haute qualité. Le niveau de qualification du personnel a été négligé jusqu'à présent, à cause des problèmes de financement. Pourtant, il est impératif de résoudre la question cruciale de la qualification du personnel.

Les garderies doivent disposer de ressources plus importantes sous forme de capitaux de lancement et d'exploitation, en particulier pour les pouponnières, pour les enfants qui présentent des problèmes particuliers et pour les services para-scolaires. Actuellement, les services de garde sont subventionnés soit par des parents, soit par le personnel, soit par les cadres. En 1983, le salaire moyen des éducateurs en garderie au Nouveau-Brunswick était de 4,12 dollars l'heure; en 1987, il est passé à 4,41 dollars. Les caissiers de stationnement gagnent davantage! Comment un éducateur en garderie peut-il être motivé à suivre des cours pour améliorer sa qualification, compte tenu de ses perspectives de salaire et de statut professionnel?

Comme je l'ai déjà indiqué, la longueur des listes d'attente pour des services de garde de qualité prouve qu'il n'y a pas suffisamment de places dans des établissements agréés. Encore une fois, les besoins les plus pressants concernent l'enfance en difficulté, les services de pouponnière et les services para-scolaires. En milieu rural, les services de garde sont pratiquement inexistants. Jusqu'à présent, le Nouveau-Brunswick n'a proposé aucune formule nouvelle de service de garde destiné aux parents qui travaillent des heures irrégulières, qui peuvent être appelés à travailler à l'improviste ou qui ont un emploi saisonnier.

Au Nouveau-Brunswick, la question du statut des garderies (à but lucratif ou non lucratif) suscite une vive controverse. Le principe des garderies à but lucratif a de nombreux défenseurs, qui se fondent sur les excellents établinements agréés de garde privée du Nouveau-Brunswick. La garde privée, c'est-à-dire en milieu familial, constitue l'élément essentiel des services de garde au Nouveau-Brunswick. Les centres de garde privée sont généralement situés dans les quartiers résidentiels où l'on trouve le plus grand nombre de parents qui travaillent et qui souhaitent que leurs enfants se fassent garder dans le quartier même. Ces garderies privées ont déjà du mal à fonctionner sans perdre d'argent. Pour leurs responsables, il n'est pas question, le plus souvent, de faire des profits. L'implantation éventuelle de réseaux de «garderies commerciales» au Nouveau-Brunswick les préoccupent vivement. Le ministère de la Santé et des Services communautaires a déjà une demande provenant

care, it is difficult to imagine them surviving in the face of competition from chains.

It may be necessary to provide subsidization simply to insure their survival. High quality and profitability do not go hand in hand. Only government has the capacity to make sure standards of quality reach the highest possible levels. Our only hope is that you will also see what is clear to us, to make subsidization acceptable to the Canadian public. It is important that facilities receiving public funding meet quality care standards, provide public disclosures and are accountable for their financial situations. They must have as well an open style of management such as parent participation.

If more public funding is to be allocated to day care operations, it is critical to assure we support the true operating cost incurred for quality care and not the accumulation of capital assets, indirect personal benefits or such other profit motives.

5. NEW BRUNSWICK REACTION TO NATIONAL STRATEGY

The proposed *Federal Child Care Act* falls short of what is needed and will only create greater problems in the child care system.

Our main concern in New Brunswick is the lack of high quality licenced child care spaces and inadequate salaries child care workers receive. The "National Strategy" will do nothing to alleviate these problems. Under the proposed *Child Care Act*, it is estimated that 200,000 new child care spaces would be created in Canada in seven years. That is a slower rate of development than currently experienced under existing regulations. The rate of growth in the past, if maintained in the future, suggests 300,000 new spaces will develop during the same seven year period. Children with special needs and infants will continue to suffer from a lack of quality licensed care spaces because the CCCA offers no incentives to create the more expensive services they require. In New Brunswick, there are approximately 250 socially disadvantaged children and 137 disabled children needing a one to one ratio, integrated into the special needs program in licenced day cares. Their need is much greater than that of normal children but we make no progress against demand because of the extra monies needed for specially qualified staff, special equipment and special environment needs.

The new child tax credit measures may provide some modest financial relief for families—far less than required—but will do little to create more licenced programs of higher quality. The deduction favors the high income family and the low

d'un réseau commercial qui voudrait obtenir un permis d'exploitation à Saint-Jean. Comme les services de gardes en milieu familial ne font pas de profits, on peut difficilement imaginer qu'ils puissent faire face à la concurrence des réseaux.

Il pourrait s'avérer indispensable de les subventionner si on veut assurer leur survie. La qualité des services de garde et les profits sont difficilement compatibles. Le gouvernement est le seul à pouvoir imposer des normes élevées de qualité. Nous espérons seulement pouvoir vous convaincre de faire accepter le principe du subventionnement à l'ensemble des Canadiens. Il importe que les établissements qui reçoivent des fonds publics assurent un service conforme à certaines normes de qualité et qu'ils rendent compte de leurs activités ainsi que de leur situation financière. Ils doivent également adopter un style ouvert de gestion, impliquant éventuellement la participation des parents.

Si l'on consacre d'avantage d'argent aux activités des garderies, il est primordial de veiller à ce que cet argent soit véritablement consacré à des coûts d'exploitation essentiels à la qualité du service, et non pas à l'accumulation de biens d'immobilisation, à des profits personnels indirects ou à d'autres fins d'ordre lucratif.

5. LA RÉACTION À LA STRATÉGIE NATIONALE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le projet de loi fédéral sur les garderies ne satisfait pas les besoins et ne peut qu'aggraver les problèmes actuels du système de garde des enfants.

Au Nouveau-Brunswick, on déplore essentiellement le manque de places dans des établissements agréés assurant un service de qualité, ainsi que le niveau insuffisant des salaires des éducateurs en garderie. La Stratégie nationale n'apporte aucune amélioration sur ces deux points. Aux termes du projet de loi, on estime à 200 000 le nombre des places en garderie qui seraient créées au Canada sur une période de sept ans. Il s'agit là d'un rythme d'expansion inférieur à celui que permet la réglementation actuelle. Si le taux de croissance des dernières années se maintient, on devrait atteindre le chiffre de 300 000 nouvelles places au cours de la même période de sept ans. L'enfance exceptionnelle et les bébés vont continuer à faire les frais du manque de services de qualité dans des établissements agréés, parce que le projet de loi ne propose aucune mesure incitative concernant la création des services plus coûteux dont ces enfants ont besoin. Au Nouveau-Brunswick, on compte environ 250 enfants socialement désavantagés et 137 enfants handicapés qui ont besoin d'une personne s'occupant exclusivement d'eux dans le cadre de programmes spéciaux se déroulant dans des établissements agréés. Ces enfants ont des besoins supérieurs à ceux des enfants normaux; on n'a fait aucun progrès en ce qui les concerne, faute de pouvoir trouver les montants supplémentaires qu'il faudrait consacrer à un personnel spécialement qualifié, à du matériel spécial et aux services spéciaux dont ils ont besoin.

Les nouvelles mesures de crédit fiscal pour enfants soulageront peut-être un peu les familles—beaucoup moins qu'il ne faudrait—mais feront peu pour relever la qualité des programmes des centres agréés. Les déductions favorisent la famille à revenu élevé, et celle à faible revenu est subventionnée par le

income family is subsidized under CAP. The forgotten family is the one caught in the middle.

The proposed *Child Care Act* would introduce new limits on child care spending by replacing a flexible open-ended cost sharing agreement, namely *The Canada Assistance Plan.* The three billion dollars allocated under the new Act for the next seven years will actually be less than what would be spent during the same period under CAP when normal growth and inflation are taken into account.

Some additional problems associated with the removal of CAP include—money under the *Canada Child Care Act* is set for seven years without any recognition of inflation exceeding a 3% rate. A higher interest rate could use up the three billion allotment sooner than the projected seven years. The interpretation of definitions contained in the CCCA could also become a major problem, therefore a common understanding of definitions is a must. The proposed cost sharing formula is based on a national per child expenditure which could be subject to change every fiscal year, certainly not a stable funding circumstance and one that has many people in New Brunswick concerned. Should the three billion allotment run out before the seventh year, the provinces could receive less thant the 50% cost-sharing.

The child care crisis cannot be solved without strong federal leadership and committed child care advocates. One mother with a child in day care expresses it all.

> ". . . .in short, for us sending our children to your day care means much more than simple care giving during our working days; it adds up, instead, to their active participation in a setting and series of happy experiences conducive to enriched growth and development—socially, emotionally, physically and intellectually. Like all parents, we've sought to provide our children with the best our circumstances permit—and we feel very strongly that the superb quality of care you provide should be available to *every* child and not just the fortunate few."

6. REACTION FROM LOBBY GROUPS

New Brunswick's Office of Childhood Services

As outlined in the March 22, 1988 Speech from the Throne, the Government of New Brunswick has made a commitment to establish an Office of Childhood Services. Following is what was stated in the Speech:

> "Programs for young children, particularly preschoolers, and their families have a high priority with My Government. To meet this priority, an Office of Childhood Services will be established to ensure that the Government's various programs to meet the physical, social, emotional and cognitive needs of our young children are effective and coordinated. The office will also advise on policies and new programs.

Régime d'assistance publique du Canada. Dans tout ça, on oublie la famille à revenu moyen.

Le projet de loi sur la garde d'enfants imposerait de nouvelles limites aux dépenses consacrées à la garde des enfants, en remplacement des accords souples de partage de coûts variables comme le *Régime d'assistance publique du Canada.* Les trois milliards de dollars affectés, en vertu de la nouvelle loi, à la garde des enfants au cours des sept prochaines années représenteront en fait moins que ce qu'on y aurait consacré durant la même période en vertu du RAPC, compte tenu des taux normaux de croissance et d'inflation.

L'élimination du RAPC crée d'autre problèmes. Ainsi, on affecte des fonds pour sept ans en vertu de la *Loi canadienne sur la garde d'enfants* sans tenir compte de la possibilité d'un taux d'inflation supérieur à 3 p. 100. Or, le cas échéant, les trois milliards de dollars auraient vite fait de disparaître. La façon dont sont interprétées les définitions, dans le projet de loi, pourrait aussi causer beaucoup de difficultés, de sorte qu'il faudra absolument s'entendre à ce sujet. La formule de partage des coûts proposée repose sur les dépenses nationales engagées par enfant pendant chaque année financière, ce qui n'est certes pas un cadre de financement très stable et cause beaucoup de souci au Nouveau-Brunswick. Si les trois milliards de dollars étaient épuisés avant la septième année, les provinces se trouveraient à recevoir moins de la moitié du montant des frais du programme.

La crise des services de garde ne saurait se résorber sans un leadership ferme du gouvernement fédéral et sans l'intervention des ardents défenseurs de la cause. Une mère ayant un enfant en garderie l'a très bien exprimé.

> «. . . »bref, confier nos enfants à vos garderies revient à beaucoup plus, qu'un simple gardiennage, les jours de travail; nous espérons ainsi leur donner un cadre dynamique d'apprentissage et d'expérience qui leur permettra de s'épanouir et de se développer—sur le plan social, effectif, physique et intellectuel. Comme tous les parents, nous avons cherché à faire du mieux que nous pouvions—et nous avons pour ferme principe que la qualité des services que vous offrez devrait être à la portée de *chaque* enfant, non pas de quelques fortunés.»

6. RÉACTION DES GROUPES DE LOBBYING

Bureau des services à l'enfance du Nouveau-Brunswick

Comme le soulignait le discours du trône du 22 mars 1988, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a promis de créer un Bureau des services à l'enfance. Voici, en fait, la teneur de ce discours:

> «Mon gouvernement accorde une grande priorité aux programmes destinés aux jeunes enfants, particulièrement à ceux d'âge préscolaire, et à leurs familles. Pour y donner suite, nous créerons un Bureau des services à l'enfance qui veillera à ce que les divers programmes gouvernementaux répondent de manière efficace et coordonnée aux besoins physiques, sociaux, affectifs et cognitifs de nos jeunes. Le bureau prodiguera également des conseils sur les directives et les nouveaux programmes.

Further improvements in childhood services may be anticipated following the conclusion of negotiations with the Governmeent of Canada on their National Child Care Strategy. Talks between all provinces and the Federal Government are underway and could result in financial assistance in such areas as subsidies for children of low income families, operating grants to child care centres, integration of special needs children, parent education, establishment of new child care centres and staff education."

In essence, the Office will have two immediate priorities: ensuring that existing Government programs are properly coordinated (eg. Department of Education's kindergarten support initiatives, Department of health and Community Services' day care support program, Department of Income Assistance's grants on behalf of social assistance recipients for day care enrollment) and providing advice on policies and new program options.

As stated, other improvements are anticipated, but no commitments have been made because negotiations are ongoing with the Federal Governemnt concerning their National Child Care Strategy. The Departments of Health and Community Services and Income Assistance, whose representatives are involved in discussions with Federal officials, report that the amount of Federal assistance likely to be available to New Brunswick is not what was originally anticipated and, in some cases, will not be available for things which New Brunswick considers important at this time. As an indication of New Brunswick's priorities, the Speech from the Throne outlines six areas requiring improvement (see above).

As one can see from the above information, there is no budget component for the Childhood Services Office, it will only coordinate that which already exists. The other major concern we have is that the one and only positive policy that has been developed this last year is fully dependant on funding from the Federal Strategy.

New Brunswick Day Care Association—Association Garde de Jour du Nouveau-Brunswick

Ensuring High Quality

1. We recommend that the New Brunswick government provide funds for the eight week practicum component of the staff training program at Community College.

2. We recommend the establishment of a Bachelor of Child Studies program at the University of Moncton (French) and the University of New Brunswick (English).

3. We recommend that the socially disadvantaged grant and the disabilities grant be increased from $400.00/child/year to a minimum of $2000.00/child/year so the quality of care of these children can be improved by the hiring of specialized staff.

On peut s'attendre à d'autres améliorations des services à l'enfance lorsqu'aboutiront les négociations actuelles avec le gouvernement du Canada au sujet de sa stratégie nationale de garde d'enfants. Les pourparlers en cours entre toutes les provinces et le gouvernement fédéral pourraient aboutir à une aide financière sur divers plans, par exemple des subventions pour les enfants de familles à faible revenu, des subventions de fonctionnement pour les garderies, l'intégration des enfants aux besoins spéciaux, l'éducation des parents, l'établissement de nouvelles garderies et la formation du personnel.» (traduction libre)

Le bureau devra essentiellement répondre à deux priorités immédiates: s'assurer que les programmes existants sont bien coordonnés (par exemple, les initiatives d'appui aux jardins d'enfants du ministère de l'Éducation, le programme d'appui aux garderies du ministère de la Santé et des Services communautaires, les subventions accordées par le ministère de l'Aide au revenu pour l'inscription dans les garderies d'enfants de prestataires de Bien-être social et donne des conseils sur les directives et les nouveaux programmes envisagés.

Comme nous l'avons précisé, nous prévoyons d'autres améliorations, mais aucun engagement n'a encore été pris, étant donné que les négociations se poursuivent avec le gouvernement fédéral au sujet de la nouvelle stratégie nationale de garde d'enfants. Les ministères de la Santé et des Services communautaires et de l'Aide au revenu, dont les représentants s'entretiennent avec ceux du gouvernement fédéral, signalent que l'aide fédérale que devrait obtenir le Nouveau-Brunswick n'est pas conforme à ce qui avait été prévu à l'origine et qu'elle ne sera pas toujours consacrée aux secteurs que le Nouveau-Brunswick estime actuellement prioritaires. Pour donner une idée des priorités du Nouveau-Brunswick, le discours du trône fait ressortir six domaines qui doivent être améliorés (voir ci-haut).

Ainsi qu'on peut le constater de ce qui précède, aucun budget n'est prévu pour le Bureau des services à l'enfance qui se contentera de coordonner ce qui existe déjà. L'autre problème grave que nous avons tient au fait que la seule et unique politique positive qui ait été proposée au cours de l'année écoulée est entièrement tributaire du financement par la stratégie fédérale.

Association Garde de jour du Nouveau-Brunswick—Recommandations

Qualité

1. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick débloque des fonds pour permettre aux employés inscrits au programme de formation du Community College de faire un stage de pratique de huit semaines.

2. Que soit créé un programme de baccalauréat en puériculture à l'Université de Moncton (en français) et à l'Université du Nouveau-Brunswick (en anglais).

3. Que les subventions offertes aux socialement démunis et aux personnes handicapées passent de 400 $par année par enfant à un minimum de 2 000 $ par année par enfant, de manière à pouvoir engager des spécialistes qui donneront les soins de qualité voulue à ces enfants.

4. We recommend that the four positions of child care coordinators in New Brunswick be established as permanent positions and an additional position be created in the Northern region to monitor the quality of child care.

5. We recommand the establishment of the Early Childhood Services Office to research child care in New Brunswick and act as a policy-making body for day care in New Brunswick. We recommend that representation from the NBDC/GJ and women's groups should be a part of the policy-making body.

6. We recommend that the current $1500.00 equipment grant be reviewed and increased to provide day care centers with quality educational materials.

Ensuring Affordability to Parents

7. We recommend that the Provincial Government negotiate with the Federal Government in providing operating grants to both private and non-profit licensed day care centers in the following amounts:

—$5.00 per day for each space serving an infant;

—$3.00 per day for each space serving pre-school aged children;

—$1.00 per day for each space serving after-school and half-day preschool space.

We recommend that the operating grants be used to subsidize child care worker's salaries.

8. We recommend that Income Assistance increase the income eligibility level from $11,000.00 to $25,000.00 per year for full child care subsidy for low-income families.

9. We recommend that Income Assistance increase the per diem subsidy from $11.00 to $13.00 per day to reflect the current rates of day care in New Brunswick.

10. We recommend that Income Assistance increase the per diem subsidy for infants from $13.00 per day to $15.00 per day to reflect the current rates of infant care.

11. We recommend that Income Assistance increase the per diem subsidy for latch key and kindergarten programs from $6.50 per day to $8.00 per day.

Ensuring Accessibility to Parents

12. We recommend that infant grants be established in the amount of $1000.00 per infant per year to maintain the present 1:3 ratio.

13. We recommend the establishment of capital start-up grants for the private and non-profit sector for the creation of innovative services that provide parents with choices (infant care, 24-hour service, employer-relate day care, rural day care, latch key programs, headstart programs, services for native children).

14. We recommend that maintenance grants be established for the private and non-profit sector to renovate or increase child spaces in already established centers.

4. Que les quatre postes de coordonnateur des services à l'enfance du Nouveau-Brunswick soient des postes permanents et qu'un autre poste soit créé dans la région du Nord pour surveiller la qualité des soins à l'enfance.

5. Que soit établi un Bureau des services à la première enfance afin d'effectuer des recherches sur les services à l'enfance au Nouveau-Brunswick et d'agir comme organe de décision en matière de garderie au Nouveau-Brunswick, et que des représentants du NBDC/GJ et des groupes de défense des intérêts des femmes en fassent partie.

6. Que l'actuelle subvention d'équipement de 1 500 $ soit passée en revue et relevée de manière à permettre aux garderies d'acheter du matériel éducatif de qualité.

Prix

7. Que le gouvernement provincial négocie avec le gouvernement fédéral l'offre de subventions de fonctionnement à des centres agréés privés et sans but lucratif, à raison de:

—5 $ par jour pour chaque place réservée à un nourrisson;

—3 $ par jour pour chaque place réservée à un enfant d'âge préscolaire;

—1 $ par jour pour chaque place affectée à la garde des enfants après l'école et à la garde pour une demi-journée d'enfants d'âge préscolaire.

Que ces subventions de fonctionnement soient affectées au salaire des personnes assurant la garde des enfants.

8. Que l'Aide au revenu relève le plafond de revenu admissible de 11 000 à 25 000 $ par année pour subventionner pleinement la garde d'enfants de familles à faible revenu.

9. Que l'Aide au revenu accroisse de 11 à 13 $ par jour la subvention quotidienne afin de tenir compte des tarifs courants de garde à l'enfance au Nouveau-Brunswick.

10. Que l'Aide au revenu augmente la somme accordée chaque jour pour la garde de nourrissons de 13 à 15 $ par jour afin de tenir compte des tarifs exigés pour ce genre de service.

11. Que l'Aide au revenu accroisse sa subvention aux programmes de garde à la jardinière et d'enfants laissés sans surveillance, de 6,50 $ à 8 $ par jour.

Accessibilité

12. Que les subventions pour nourrissons soient fixées à 1 000 $ par enfant par année afin de préserver la proportion actuelle de 1 pour 3.

13. Que soient offertes des subventions en capital de démarrage aux entreprises privées et aux organismes sans but lucratif qui désirent lancer de nouveaux services élargissant le choix des parents (garde à la petite enfance, service de 24 heures, service de garde en milieu de travail, service de garde dans les régions rurales, programmes à l'intention d'enfants laissés sans surveillance, programmes «Bon départ», services destinés aux enfants autochtones).

14. Que les subventions d'entretien soient établies à l'intention du secteur privé et des organismes sans but lucratif qui désirent rénover leurs centres ou accroître le nombre de places réservées aux enfants.

C.U.P.E. Recommendations

At the Biennial National Women's Conference, Ottawa, January 27 to 30, 1988, sponsored by the Canadian Labour Congress, it was stated that thousands of parents go to work each day leaving their children in unlicensed and often sub-standard care.

The unions have been leaders along with community-based organizations like the Canadian Day Care Advocacy Association in lobbying at both the Federal and Provincial levels for a universally-accessible, publicly-funded, non-profit child care system.

We believe that child care is an essential public service like health and education. We know commercial day care operators can only make a profit if they cut corners, either by paying lower wages or by offering a lower standard of service. Whichever way they do it, children lose.

STATUS OF WOMEN

Concerns of the N.B. ACSW with the Federal Child Care Strategy

The ACSW has recommended that priority be given to increasing flexibility and variety in childhood services (variety in length of care, sponsorship, place), in quality standards and increasing number of spaces. Concern was expressed that the Federal Strategy devotes a large amount of its funding to tax benefits, expecially deductions, which do not benefit the lower-income families especially. Tax benefits do not help child care services significantly. Creation of new spaces should be a priority.

Concern was also expressed that quality minimum standards be applied nationally, especially concerning staff qualifications and training.

Recommendations to the Government of New Brunswick by the N.B. ACSW

1. Establish an early childhood development services division in recognition of the importance of the early childhood years for the child as well as for the productive future of society, to ensure that the development of the whole child is nurtured in early childhood development services. This division could have a central office to develop and establish policy and the appropriate regional staff to carry out the policy and coordinate service.

The proposed early childhood development services division should carry out the following recommendations:

(a) ensure flexibility and variety in affordable and readily available early childhood development services, (variety in length of care, in sponsorship, place, etc.);

(b) ensure coordination of early childhood development services among the services themselves and with early detection/rehabilitation groups and community resource agencies;

Recommandations du SCFP

Lors de la Conférence nationale biennale des femmes qui s'est tenue à Ottawa du 27 au 30 janvier 1988 sous l'égide du Congrès du travail du Canada, il a été affirmé que des milliers de parents se rendent au travail chaque jour en laissant leurs enfants dans des services de garde non agréés et souvent inférieurs à la norme.

Les syndicats font des démarches, de concert avec des organismes au service de la collectivité comme l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, auprès des ordres fédéral et provinciaux de gouvernement pour obtenir un service de garde sans but lucratif auquel tous auraient droit et qui serait financé à même les deniers publics.

Nous estimons que la garde des enfants est un service essentiel, tout comme la santé et l'enseignement. Nous savons que les exploitants de garderies commerciales ne peuvent faire un profit que s'ils coupent les coins ronds, soit en payant moins leurs employés soit en abaissant la qualité du service. Peu import la façon dont ils s'y prennent, les enfants en sont les perdants.

SITUATION DE LA FEMME

Préoccupations du CCSF du Nouveau-Brunswick au sujet de la stratégie fédérale de garde d'enfants

Le CCSF a recommandé qu'on accorde la priorité à assouplir et à diversifier les services offerts à l'enfance (durée variable des soins, subvention, lieu), à appliquer des normes de qualité et à accroître le nombre de places. On se préoccupait de ce que la stratégie fédérale consacre une grande partie de ses fonds à des avantages fiscaux, surtout à des déductions, qui ne profitent pas particulièrement aux familles les plus pauvres. Les avantages fiscaux ne sont guère plus utiles aux services de garde à l'enfance. L'augmentation du nombre de places disponibles devrait être prioritaire.

On voudrait également que des normes minimales de qualité soient appliquées à l'échelle du pays surtout en ce qui concerne les titres de compétence et la formation des employés.

Recommandations faites au gouvernement du Nouveau-Brunswick par le CCSF du Nouveau-Brunswick

1. Que soit établie une division d'implantation de services à la première enfance afin de reconnaître l'importance de ces années pour l'enfant ainsi que pour l'avenir productif de la société et de veiller au plein épanouissement de l'enfant. Cette division pourrait disposer d'une administration centrale où serait élaborée et fixée la politique et des bureaux régionaux voulus pour la mettre en œuvre et coordonner le service.

La division projetée donnerait suite aux recommandations suivantes:

a) assurer souplesse et diversité de services de soins à la première enfance faciles d'accès et de prix raisonnable (durée variable du service, subvention, lieu, etc.);

b) assurer la coordination des soins à la première enfance au sein des services même et auprès des groupes de détection précoce et de réadaptation et des organismes offrant les services à la collectivité;

(c) stipulate that early childhood development services ensure early detection, diagnosis, and treatment of problems through linkages with relevant services (e.g. public and mental health agencies, the Department of Health and Community Services);

(d) provide the means for the integration of exceptional children into early childhood development services;
(e) encourage parental involvement in early childhood development services;
(f) ensure that programs for parents are widely available (e.g. parent effectiveness training, and support programs in learning how to nurture exceptional children;

(g) set high competency levels for early childhood development personnel, requiring specialized early childhood education training;
(h) encourage upgrading for current early childhood development personnel, i.e., with abundant and affordable opportunity to ensure further early childhood education training;
(i) provide incentives for early childhood development service providers to meet licensing requirements, e.g., various grants;
(j) provide per diems for early childhood development facilities which, with reasonable parental fees, would allow early childhood providers to meet their financial obligations; and

(k) require that both full time and part time early childhood development services meet provincial standards.

c) voir à ce que les soins à la première enfance comprennent des services de détection précoce, de diagnostic et de traitement de divers troubles en établissant des rapports de travail avec les services pertinents (par exemple, les organismes d'hygiène publique et mentale, le ministère de la Santé et des Services communautaires);
d) fournir les moyens d'intégrer les enfants exceptionnels aux services de soins à la première enfance;
e) encourager les parents à prendre intérêt aux services de soins à la première enfance;
f) s'assurer de l'existence de programmes à l'intention des parents (par exemple, des programmes d'efficacité parentale et des programmes d'appui pour leur montrer comment élever des enfants exceptionnels);
g) fixer des niveaux élevés de compétence pour le personnel affecté à la première enfance, notamment exiger une formation spécialisée en la matière;
h) encourager le perfectionnement des employés actuellement affectés au développement de la première enfance, c'est-à-dire leur donner toutes les occasions de poursuivre leur formation à cet égard;
i) inciter les fournisseurs de services de soins à la première enfance à satisfaire aux exigences de délivance de permis au moyen, par exemple, de diverses formes de subvention;
j) autoriser des subventions aux services de soins à la première enfance qui, combinées aux frais assumés par les parents, leur permettront de respecter leurs obligations financières; et
k) obliger les centres de soins à la première enfance, qu'ils offrent un service à plein temps ou à temps partiel, à satisfaire aux normes provinciales.

APPENDIX "1-B"

THE PROPOSED CANADA CHILD CARE ACT

A VIEW FROM NOVA SCOTIA

Sharon Hope Irwin

April 6, 1988

Despite the overwhelming response of Nova Scotian respondents to both the Federal Task Force on Child Care ("Katie Cooke") and the Parliamentary Task Force ("Special Committee" or "Shirley Martin") of their need for *more day-care*, at *affordable fees*, of *high quality*, with *flexible coverage*, in *accessible locations*, with *public monies going to the service*, the NATIONAL STRATEGY ON CHILD CARE has taken another approach. With the Child Care Expense Deduction and the Child Tax Credit increase, the NATIONAL STRATEGY is taking 42% of its already inadequate 7-year money (2.3 billion of $5.4 billion), and directing it in a way that is almost completely peripheral to the "child care crisis', as Nova Scotians perceive it.

From scathing editorials in the Cape Breton Post and in the Chronical Herald to the angry response of the advocacy groups, the December 3 announcement elicited almost entirely negative reaction. 4 months later, the proposal's inadequacies seem even greater. The promised "200,000 subsidized spaces" don't seem to gibe with the allocated funds (the NAC short analysis of the case of the disappearing monies is eloquent on this problem); and many people continue to wonder about other obvious components of a childcare system—affordability, quality, comprehensiveness—which the STATEGY does not address.

Recent statements by the Nova Scotia Minister of Community Services expressed concern over the time-limited nature of the 'catch-up' proportionate funding (the Sunset Clause); the lack of attention to the salary issue; the lack of money in the package . . . among othe issues. According to the N.S. Advisory Council on the Status of Women, these concerns have not yet been adequately answered.

The advocacy community, in its formal (C.A.A.N.S.) and informal capacities supports the Nova Scotia government in its hesitations over the proposed Canada Child Care Act, and asks:

a. How does the publicity over "more spaces" really translate for Nova Scotia?

b. How can the new monies be used to address the salary issue?

c. How can the "have not" provinces support on a 50:50 basis, 7 years from now, an expanded network of daycare they cannot support now?

ANNEXE «1-B»

LE PROJET DE LOI CANADIENNE SUR LA GARDE DES ENFANTS

POINT DE VUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Sharon Hope Irwin

Le 6 avril 1988

Malgré l'intervention en masse des Néo-Écossais auprès du Groupe d'étude fédéral sur la garde des enfants (présidé par Katie Cooke) et du Groupe de travail parlementaire (Comité spécial présidé par Shirley Martin), afin de demander *plus de places en garderie à des prix abordables, des services de meilleure qualité*, offerts *selon une formule flexible* dans *des endroits accessibles*, et *financés par les deniers publics*, la STRATÉGIE NATIONALE SUR LA GARDE DES ENFANTS a choisi une autre approche. En proposant la déduction de frais de garde d'enfants et l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants, la STRATÉGIE NATIONALE prélève 42p. 100 du budget septennal déjà insuffisant (soit 2,3 des 5,4 milliards de dollars) afin de les utiliser d'une manière qui ne fait pratiquement rien pour résoudre la «crise» que les habitants de Nouvelle-Écosse dénoncent au niveau des services de garde d'enfants.

L'annonce qui a été faite le 3 décembre n'a pratiquement suscité que des réactions négatives, qu'il s'agisse des éditoriaux cinglants du «Post» et du «Chronical Herald» du Cap-Breton, ou des protestations des groupes de promotion des services à l'enfance. Quatre mois plus tard, la proposition semble encore plus insuffisante. Les «200 000 places subventionnées» qui ont été promises ne semblent pas correspondre aux fonds alloués (la brève analyse effectuée par le CCA au sujet de la disparition des fonds est éloquente à cet égard) et bien des gens continuent à se poser des questions au sujet des autres aspects que la STRATÉGIE passe sous silence, en l'occurrence les services de garde d'enfants abordables, de bonne qualité et complets.

Le ministre des services communautaires de la Nouvelle-Écosse s'est récemment inquiété de la durée limitée du financement proportionnel de «rattrapage» (la clause de temporisation), de l'absence de propositions quant aux salaires et de l'absence générale de fonds, entre autres choses. Selon une source du Conseil consultatif du statut de la femme de Nouvelle-Écosse, ces questions n'ont pas encore reçu l'attention qu'elles méritaient.

Il existe un groupe de promotion des services de garde à l'enfance dans la province qui, officiellement (C.A.A.N.S.), et officieusement appuie le gouvernement de Nouvelle-Écosse dans son hésitation à approuver le projet de loi fédérale sur la garde des enfants. Il pose les questions suivantes:

a. On prétend que les places seront plus nombreuses, mais qu'en sera-t-il en Nouvelle-Écosse?

b. Comment peut-on utiliser les nouveaux fonds disponibles pour assurer de meilleurs salaires?

c. Comment les provinces «pauvres» pourront-elles assumer, dans sept ans, 50 p. 100 des coûts d'un réseau élargi de garderies, alors qu'elles ne peuvent le faire en ce moment?

d. Will the ceilings under the new Act make the situation worse than CAP?

e. How will the tax measures make day care more affordable to parents?

CHILD CARE SPACES

Approximately 1930 Nova Scotian children currently have access to subsidized childcare—40% of the total in licensed care. As to NEED, we can analyze Stats Canada figures on female labour force participation rates, population distribution, parental preference for various forms of non-parental care . . . and for trends. Waiting lists in current child care centres also provide some slight sense of current need—but provide only "soft data", since shiftworkers, seasonal workers, and parents of infants—for example, are essentially factored out.

Nova Scotia has made no systematic assessment of either current or future child care needs. And on that basis (or non-basis), the rumoured 4,000 new spaces are to be developed! What an odd free market solution this non-strategy implies.

Scenario 1. Given the likelihood that both the commercial sector and the voluntary sector will be able to access government assistance in the forms of parental subsidies, the commercial sector will move faster—and into the "attractive" demographic clusters. And what might these be? The easiest to serve; the high population density/middle income groups—leaving the 'difficult and expensive' areas to the voluntary sector.

A strength (if there are any at all) of current Nova Scotian child care is its relatively non-ghettoized nature. The Centres with subsidized spaces also have a varying number of non-subsidized children, guaranteeing that poor kids aren't completely segregated from the more fortunate. This mix would probably diminish under the new model—with the more affluent 'siphoned off' by a "reverse magnet school" approach.

The voluntary sector, which in the child care world has practically disappeared in Nova Scotia in the last 10 years with the freeze on the development of more subsidized centers and space, will be a long time in reforming. Will the "likeliest areas" and "limited spaces" disappear before this sector regroups? Will the realization that its "form" gets no special status (access to subsidization) destroy this service mode? Certainly a possibility.

Scenario 2. A move by either U.S. chains or by franchises into Nova Scotia (or by Canadian subsidiaries of U.S. chains), exerting a downward pressure on salaries and standards (through price competition). Although our Minister has said that he would keep the chains out, it is difficult to imagine legislation that could close the door on the varieties of non-"owner-operated', childcare that could be designed . . . once the prohibition of "subsidization to for-profit centres" was

d. Est-ce que le plafonnement imposé par la nouvelle loi sera un recul par rapport au RAPC?

e. De quelle manière les mesures fiscales rendront-elles les garderies plus abordables pour les parents?

LES PLACES EN GARDERIE

Environ 1 930 enfants de Nouvelle-Écosse ont actuellement accès à des services en garderies subventionnées. Cela correspond à 40 p. 100 de l'ensemble des garderies agréées. Quant aux BESOINS, nous pouvons analyser les rapports de Statistique Canada sur les taux de participation des femmes à la main-d'œuvre active, la répartition de la population, les préférences des parents pour telle ou telle forme de soins non parentaux, ainsi que les tendances. Les listes d'attente des garderies nous permettent également d'évaluer plus ou moins les besoins, mais il s'agit de données approximatives, étant donné que les travailleurs ou travailleuses par équipe, les travailleurs saisonniers et les parents de nourrissons, par exemple, en sont exclus.

La Nouvelle-Écosse n'a effectué aucune évaluation systématique des besoins actuels ou futurs en matière de garde d'enfants. À partir de ces données ou de cette absence de données, on parle de la création de 4 000 nouvelles places! Quelle solution bizarre destinée à masquer une absence de stratégie.

Scénario numéro un. Comme il est probable que les garderies commerciales autant que les garderies bénévoles auront accès aux fonds du gouvernement par l'intermédiaire des subventions aux parents, le secteur commercial sera le plus énergique et s'intéressera aux secteurs démographiques attrayants, c'est-à-dire la clientèle la plus facile à servir, celle des centres très peuplés, au revenu moyen, laissant les secteurs difficiles et coûteux aux organismes bénévoles.

La force, (s'il en est) du système actuel de garde d'enfants de Nouvelle-Écosse réside dans le fait qu'il n'y a pratiquement pas de «ghetto». Les centres qui accueillent des enfants subventionnés comptent également d'autres enfants parmi leurs pensionnaires, ce qui fait que les enfants pauvres ne sont pas complètement séparés des enfants mieux nantis. Ce mélange serait probablement moins équilibré dans le nouveau modèle, étant donné que les garderies commerciales attireraient les enfants des familles les plus riches.

Les organismes bénévoles, qui ont pratiquement disparu du secteur de la garde des enfants en Nouvelle-Écosse au cours des dix dernières années, en raison du gel imposé à la création de garderies et de places subventionnées, mettront quelque temps avant de se réorganiser. Ce secteur pourra-t-il se regrouper à temps pour s'installer dans les endroits appropriés et se prévaloir des places limitées? Les garderies à but non lucratif disparaîtront-elles dès le moment où leurs clients s'apercevront qu'ils ne peuvent obtenir de subvention? Il s'agit là d'une possibilité.

Le *scénario numéro deux* met en scène l'entrée en Nouvelle-Écosse des chaînes ou franchises américaines (ou de leurs filiales canadiennes) qui ne manqueront pas d'exercer des pressions à la baisse sur les salaires et les normes (par la concurrence des prix). Notre ministre a beau prétendre qu'il s'opposera aux chaînes, il est difficile d'imaginer une loi qui pourrait interdire les diverses garderies non exploitées par le propriétaire, une fois que serait levée l'interdiction de subventionner les garde-

lifted. Experience in other provinces has demonstrated the probable course that standards and service quality in Nova Scotia would take—the small owner-operated Centres are also at risk in this new market.

NECESSARY "SPACE" SCENARIO. needs assessments; non-profit auspices monetary support only; targeted geographical areas; some planning by a governmental/user/provider group is surely appropriate. Some of the federal funding needs to be allocated for this purpose as well as for "spaces."

THE QUALITY ISSUE: SALARIES

This issue, currently centering mainly around wages for childcare workers, is one that both the N.S. government and the childcare community have agreed upon. Parents on waiting lists, of course are more interested in spaces. As one researcher clearly put it, "spaces are sexy." However, the wage issue does not go away, and is not addressed by the STRATEGY.

Advocates (and government) suggest the mechanism of "direct grants', (also called "salary enhancement grants") as a way of addressing this problem. Add while we cannot be certain of the exact wage situation of Nova Scotia child care workers (no data collected formally; the informal collection often compares "apples and oranges" leaving out fringe benefits/being silent on "paid or unpaid lunchtime etc.) it is believed that the average child care worker in Nova Scotia earns somewhere between $10,000 and $14,000 per year. Such a person has probably completed a 2-year training course and has been working in the field for more than five years.

The just-announced PAY EQUITY legislation in Nova Scotia may provide another concern for the government, as child care salaries are compared with "work of equal or equivalent value" in the 'almost public sector.'

THE "SUNSET CLAUSE"—*reversion to 50:*50 cost-sharing

The basic argument in Nova Scotia advanced to explain the general "freeze" on subsidized daycare over the past decade has been the inability of a "have not province", to cost-share on a 50:50 basis. Now that the STRATEGY proposes a "catch up period", during which enriched cost-sharing will be offered, the Province (and advocates) still wonders . . . what happens later? The then-expanded provincial child care system will have to be supported by the 50:50 that hadn't been available before . . . or with even less assistance, if total funding is capped.

ries à but lucratif. D'après l'expérience des autres provinces, on peut imaginer ce qu'il adviendrait des normes et de la qualité des garderies de Nouvelle-Écosse. Les petites garderies exploitées par le propriétaire seraient également menacées dans ce nouveau marché.

SCÉNARIO TENANT COMPTE DES PLACES NÉCESSAIRES. Il est un autre scénario en vertu duquel on évaluerait les besoins, on accorderait des subventions uniquement aux organismes à but non lucratif, dans certains secteurs géographiques. Pour cela, il faut qu'un groupe réunissant le gouvernement, les usagers et les fournisseurs se livre à des travaux de planification. Le gouvernement fédéral ne doit pas se contenter de consacrer des fonds à la création de «nouvelles garderies», mais également à la préparation d'une telle initiative.

LA QUALITÉ ET LES SALAIRES

Le gouvernement de Nouvelle-Écosse et les services de garderie se sont entendus sur cette question qui, pour le moment, porte principalement sur les salaires des préposés aux enfants. Les parents inscrits sur les listes d'attente sont évidemment plus intéressés par les places. Comme l'a écrit un documentaliste, les parents veulent des places en garderie. Cependant, on ne peut ignorer la question des salaires que la STRATÉGIE passe sous silence.

Les promoteurs des services de garde à l'enfance (et le gouvernement) proposent de régler ce problème par un mécanisme de subventions directes (appelées également subventions salariales). Nous n'avons pas de données exactes sur le salaire des préposés aux enfants de Nouvelle-Écosse, puisqu'il n'existe pas de statistiques officielles et que les autres données recueillies sont difficilement comparables, ne tiennent pas compte des avantages sociaux, ne précisent pas si les heures de déjeuner sont payées, etc.; il semble toutefois que le salaire moyen d'un éducateur se situe quelque part entre 10 000 et 14 000 $ par année en Nouvelle-Écosse. Ceci correspond au salaire d'une personne qui a plus de cinq ans d'expérience et qui a suivi un cours de formation d'une durée de deux ans.

Le projet de loi qui vient d'être annoncé en Nouvelle-Écosse concernant l'ÉQUITÉ SALARIALE risque de poser un autre problème au gouvernement, puisque les salaires versés aux éducateurs risquent d'être comparés avec la rémunération offerte «pour du travail de valeur égale ou équivalente» dans ce «secteur quasi-public».

LA CLAUSE DE TEMPORISATION *ou le retour au partage des coûts moitié-moitié*

Le principal argument utilisé en Nouvelle-Écosse pour expliquer le gel général des subventions aux garderies au cours de la dernière décennie est que la province ne peut partager les coûts sur une base 50-50 en raison de l'insuffisance de ses propres ressources. La STRATÉGIE proposée prévoit une «période de rattrapage» qui permettra un partage des coûts plus avantageux pour la province, ce qui laisse néanmoins la province perplexe sur l'évolution future de la situation. Le système provincial de garde d'enfants élargi devra être financé dans le cadre du programme des coûts partagés auquel la province n'avait pas accès auparavant ou par des subventions encore moins généreuses si les subventions aux garderies sont plafonnées.

FROM C.A.P. FUNDING TO CAPPED FUNDING

Does the proposed removal of child care from C.A.P. effectively allow the federal governement to re-negotiate all the terms of its historic commitment to child care subsidies for low-income families, including maximum levels of eligibility? Does the removal of child care from C.A.P.—an open-ended, federal cost-sharing program, to a federally capped and annually negotiated financing program, mean a major change from cost-sharing to block-funding?

AFFORDABILITY OF CHILD CARE TO PARENTS

No other area of the STRATEGY has met with the ridicule/contempt that greeted the explanation of the role of the Tax Deduction/TAX CREDIT in furthering parental choice. It is difficult to see $200 per year allowing a parent to stay at home rather than participate in the workforce during her child's early years. Women's groups have been scathing about the monetary value the TAX CREDIT puts on parenting.

Unfortunately, though, the allocation of the 2.3 billion (over the 7 years) to the tax measures creates an 'entitlement' that would be difficult, if not impossible, to later take away.

Affordability is a problem *weekly*—not after the tax year ends—and thus the tax deduction doesn't help parents afford childcare.

Some other concerns with the proposed C.C.C.A.—among them the disposition of the Child Care Initiatives monies, the lack of infrastructure support in the provinces . . . should also be addressed.

Finally, the implications of MEECH LAKE, of FREE TRADE, of the provincial PAY EQUITY legislation—on the child care issue—have barely been alluded to above. These new realities, along with the older, better understood problems, continue to loom as we contemplate the proposed Canada Child Care Act. I thank you for the opportunity to express my concerns . . . and my perceptions of the concerns of many of my fellow Nova Scotians.

DU FINANCEMENT DU RAPC À UN FINANCEMENT PLAFONNÉ

La question que nous devons nous poser est la suivante: le projet de retrait des garderies du RAPC va-t-il vraiment permettre au gouvernement fédéral de renégocier tous les aspects de son engagement historique à subventionner les frais de garderie pour les familles à faible revenu, notamment les niveaux maximums d'admissibilité? Le passage d'un financement des garderies assuré dans le cadre du RAPC—un programme fédéral à coûts partagés non plafonnés—à un programme fédéral prévoyant un financement plafonné et négocié sur une base annuelle n'entraînera-t-il pas un changement important puisque l'on passera ainsi d'un financement à coûts partagés à un financement à montant fixe?

LA CAPACITÉ DES PARENTS À ASSUMER LES FRAIS DE GARDERIE

Aucun autre aspect de la STRATÉGIE projetée n'a été autant ridiculisé que l'explication du rôle de la déduction fiscale ou du crédit d'impôt pour faciliter le choix des parents. Il est difficile de voir comment un somme de 200 $ par année pourrait permettre à un parent de rester à la maison plutôt que d'aller travailler lorsqu'il a un enfant en bas âge. La façon dont le CRÉDIT D'IMPÔT évalue le coût financier des soins donnés aux enfants a fait l'objet de critiques cinglantes de la part des groupes de défense des femmes.

Malheureusement, il serait difficile, voire impossible, de revenir sur l'affectation de 2,3 milliards (au cours des sept prochaines années) pour ces mesures d'allègements d'impôt.

Le versement des frais de garderie est un problème *hebdomadaire*. C'est pourquoi la déduction d'impôt n'est pas d'un grand secours pour les parents.

Le projet de loi canadienne sur la garde des enfants soulève d'autres problèmes comme l'affectation des fonds disponibles dans le cadre des initiatives dans le domaine des garderies et le manque d'infrastructure dans les provinces, problèmes qu'il conviendrait également d'examiner.

Enfin, je n'ai fait que survoler dans cette présentation les conséquences sur la question des garderies d'éléments comme l'accord du LAC MEECH, le LIBRE-ÉCHANGE et les lois provinciales sur l'ÉQUITÉ SALARIALE. Ces nouveaux aspects, ainsi que les anciens problèmes plus connus, revêtent une grande importance lorsqu'il s'agit d'évaluer le projet de loi canadienne sur la garde de enfants. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes préoccupations et la façon dont les perçoivent, d'après moi, mes concitoyens de la Nouvelle-Écosse.

Childcare Centres: Standards and Regulations

- **Maximum Centre Size:** Not specified
- **Maximum Group Size:** None
- **Ratios:**

  Full-day:
  0 - 5 years: 1:7

  Part-day:
  0 - 5 years: 1:12

  Full and Part-day:
  5 - 12 years: 1:15

- **Parent Involvement:** Boards of Directors are responsible for non-profit government-subsidized facilities; no single group may constitute a majority.
- **Staff Training:** As of April 1987, 1/3 of staff must be trained in early childhood education; by April 1989, 2/3 must meet this requirement.
- **Safety:** All staff must have basic first-aid knowledge.
- **Nutrition:** Number and quantity of meals and snacks are specified.
- **Programming:** To facilitate and stimulate intellectual, physical, emotional, and social development appropriate to the developmental level of the child; and activities to encourage language development.

Enforcement

Responsibility lies with Family and Children's Services Division's Daycare Director or his/her delegate. Right of entry for inspection is guaranteed under the legislation. Annual inspections are conducted, and are a prerequisite for license renewal.

The Department of Health inspects 2-3 times/year; and fire marshall inspection is required every 2 years.

Childcare programs in rural areas are inspected by government social workers with the additional responsibility of carrying out inspections for program license renewal.

Agencies are responsible for ensuring private home daycare compliance with the legislation.

Further Readings

Cooke, K. et al. Report of the Task Force on Child Care. Ottawa: Supply and Services Canada, 1986.

Sources

Blain, C. Government spending on child care in Canada. In Background papers for the Task Force on Child Care. Ottawa: Status of Women, 1985.

Blais Bates, H. Daycare standards in Canada. In Background papers for the Task Force on Child Care. Ottawa: Status of Women, 1985.

E.E. Hobbs and Associates. Review of child care fees. Prepared for the Special Committee on Child Care. Ottawa: 1986.

National Day Care Information Centre. Status of day care in Canada. Ottawa: Health and Welfare Canada, 1986.

Thomson, T. Enforcement of provincial daycare standards. In Background papers for the Task Force on Child Care. Ottawa: Status of Women, 1985.

22 Childcare Information Sheets 1987

Provincial Service

The Childcare Resource and Research Unit

Nova Scotia

Regulated Child Care in Nova Scotia

Child Care Facility: Care in a group setting for four or more children (not including hospitals or schools) which provides full and part-day services pertinent to children's physical, social, emotional and intellectual development.

Family Day Home: Two agencies are authorized by the provincial government to supervise family homes, but family daycare is not covered by legislation. Homes with over three children must be licensed as a childcare centre.

Average Fees: 1986

Childcare Centres:

Infant:	$3,365
Pre-schooler:	$3,394

Family Day Home:

Infant:	$3,337
Pre-schooler:	$3,166

Services

Number of licensed spaces (1986):

Childcare centres - 4,783
Family day home - 82
(Note: these are in authorized agencies, not covered by legislation)
Total - 4,865

Special Needs: Two specialized programs provided care for 77 children in 1984-5. Minister may license facilities for "exceptional" children.

Subsidy

Net income levels below which a Nova Scotia family is eligible for a full or partial childcare subsidy (1986):

Single parent, one child: $17,920
Two parents, two children: $19,360
Maximum subsidy per child: $3,328/year
Minimum user fee: $325/family/year

Sponsorship

Sponsorship of childcare centre spaces in Nova Scotia:

Non-profit - 2,638
Commercial - 2,145
Directly operated - 0

Municipal Role

Enabling legislation allows municipalities to apply for a license to directly operate childcare facilities but none has yet done so. At the current time, there is no legislated municipal role in the provision of childcare.

Municipal zoning by-laws and regulations may affect the operation of childcare.

Legislation

Daycare Act and Regulations, Chapter 6, Statues of Nova Scotia, 1978

Guidelines for Operating Daycare Facilities for Children in Nova Scotia, Nova Scotia Department of Social Services, 1983

Administration

Director of Daycare Services,
Family and Children's Services Division,
Department of Social Services,
P.O. Box 696,
Halifax, Nova Scotia,
B3J 2T7

Further Readings

Cooke, K. et al. Report of the Task Force on Child Care. Ottawa: Supply and Services Canada, 1986.

Sources

Blain, C. Government spending on child care in Canada. In Background papers for the Task Force on Child Care. Ottawa: Status of Women, 1985.

Blais Bates, H. Daycare standards in Canada. In Background papers for the Task Force on Child Care. Ottawa: Status of Women, 1985.

E.E. Hobbs and Associates. Review of child care fees. Prepared for the Special Committee on Child Care. Ottawa: 1986

National Day Care Information Centre. Status of day care in Canada. Ottawa: Health and Welfare Canada, 1986.

Thomson, T. Enforcement of provincial daycare standards. In Background papers for the Task Force on Child Care. Ottawa: Status of Women, 1985.

Childcare Information Sheets 1987

Provincial Funding

The Childcare Resource and Research Unit

Nova Scotia

Total Government Expenditures: 1984-85

Total:
$13.2 million

Per Capita:
$80 per person

Federal Expenditures: 1984-85

Total:
$7.6 million -- 58% of total provincial and federal government expenditures

Canada Assistance Plan:
$2.4 million

Child Care Expense Deduction:
$4.4 million (1983 estimate)

Training allowances:
$0.8 million

Provincial Government Expenditures: 1984-85

Total: $5.6 million

Child Care Expense Deduction:
$2.9 million (1983 estimate)

Subsidized care:
$2.2 million
Eligibility determined by income test. Only non-profit centres are eligible to receive subsidized children.

Operating grants: None
However, an annual $1,500 bonus is available to regulated non-profit programs which keep operating costs below a baseline set by the province.

Start-up/ Incentive Grant:
$0.2 million: $100/space to licensed centre and supervised family home care. All grants only available to non-profit centres enrolling subsidized children.

Special Needs:
$0.3 million: full-fee paying parents pay $12.30/day, and the province will pay the remainder, up to $17/day. This program benefitted 77 children in 1984.

Childcare on native reserves:

There are no childcare centres on native lands in Nova Scotia.

Garderies: Normes et règlements

- **Capacité d'accueil maximale de la garderie:** non précisée
- **Limite maximale du groupe:** aucune
- **Ratios:**

  Toute la journée:
  0 à 5 ans: 1:7

  Une partie de la journée:
  0 à 5 ans: 1:12

  Toute la journée et une partie de la journée:
  5 à 12 ans: 1:15

- **Participation des parents:** Des conseils d'administration sont responsables des établissements à but non lucratif subventionnés par le gouvernement; aucun groupe particulier ne peut constituer une majorité.
- **Formation du personnel:** Depuis avril 1987, 1/3 du personnel doit avoir une formation en puériculture; à compter d'avril 1989, les 2/3 devront satisfaire à cette exigence.
- **Sécurité:** Tous les employés doivent avoir une connaissance élémentaire des premiers soins.
- **Nutrition:** Le nombre de repas et de goûters ainsi que les quantités sont précisés.
- **Programmes:** Programmes visant à faciliter et à stimuler le développement intellectuel, physique, émotif et social, selon le stade de développement de l'enfant, et activités facilitant l'acquisition du langage.

Application

Cette responsabilité incombe au directeur des Services de garderie de la Division des services d'aide à la famille et à l'enfance, ou à son délégué. La loi garantit un droit d'accès pour les inspections. Celles-ci sont effectuées annuellement et sont une condition préalable pour le renouvellement d'un permis.

Le ministère de la Santé fait des inspections deux ou trois fois par année, et le Service des incendies doit faire une inspection tous les 2 ans.

Les services de garderie des régions rurales sont inspectés par des travailleurs sociaux du gouvernement qui effectuent aussi les inspections pour le renouvellement des permis.

Des organismes sont chargés de vérifier que les services de garde privés en milieu familial sont conformes à la loi.

Autres lectures proposées

Cooke, K. et autres, Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986.

Sources

Blain, C. Le financement public de la garde des enfants au Canada, tiré des Études servant de base au Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Condition féminine, 1985.

Blais-Bates, H., Normes régissant la garde d'enfants au Canada, tiré des Études servant de base au Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Condition féminine, 1985.

E.E. Hobbs and Associates, Review of child care fees. Étude rédigée à l'intention du Comité spécial sur la garde des enfants, Ottawa, 1986.

Centre national d'information sur la garde de jour, Situation de la garde de jour au Canada, Ottawa, Santé et Bien-être social, 1986.

Thomson, T., Application des normes provinciales concernant les garderies, tiré des Études servant de base au Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Condition féminine, 1985.

Rôle des municipalités

La législation habilitante permet aux municipalités de demander un permis pour exploiter directement des garderies, mais aucune d'elles ne l'a fait jusqu'à maintenant. À l'heure actuelle, le rôle des municipalités à l'égard des services de garderie n'est pas prévu dans la loi.

Les règlements de zonage municipaux peuvent avoir des répercussions sur l'exploitation des garderies.

Législation

Daycare Act and Regulations,
Chapitre 6, Lois de la Nouvelle-Écosse, 1978
*Lignes directrice concernant l'exploitation de garderies
*Garderies de la Nouvelle-Écosse, Ministère des Services sociaux de la Nouvelle-Écosse, 1983

*Traduction libre.

Administration

Directeur des Services de garderie
Division des services d'aide à la famille et à l'enfance
Ministère des Services sociaux
C.P. 696
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2T7

Autres lectures proposées

Cooke, K. et autres, Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986.

Sources

Blain, C. Le financement public de la garde des enfants au Canada, tiré des Études servant de base au Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Condition féminine, 1985.
Blais-Bates, H., Normes régissant la garde d'enfants au Canada, tiré des Études servant de base au Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Condition féminine, 1985.
E.E. Hobbs and Associates, Review of child care fees. Étude rédigée à l'intention du Comité spécial sur la garde des enfants, Ottawa, 1986.
Centre national d'information sur la garde de jour, Situation de la garde de jour au Canada, Ottawa, Santé et Bien-être social, 1986.
Thomson, T., Application des normes provinciales concernant les garderies, tiré des Études servant de base au Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, Condition féminine, 1985.

Cahier d'information sur la garde des enfants 1987
Service provincial

Le bureau d'étude et d'information sur les services de garde

Nouvelle-Écosse

Services de garde réglementés en Nouvelle-Écosse

Garderie: Établissement qui peut accueillir quatre enfants ou plus (exclusion faite des hôpitaux ou des écoles) et qui offre, pour l'ensemble ou une partie de la journée, des services favorisant le développement physique, social, émotif et intellectuel de l'enfant.

Services de garde en milieu familial: Deux organismes sont autorisés par le gouvernement provincial à surveiller les services de garde en milieu familal, mais il n'existe aucune loi régissant ce type de service. Les foyers qui accueillent plus de trois enfants doivent être agréés à titre de garderie.

Frais moyens en 1986

Garderies:

Nourrisson: 3 365 $
Enfant d'âge préscolaire: 3 394 $

Garde en milieu familial:

Nourrisson: 3 337 $
Enfant d'âge préscolaire: 3 166 $

Services

Nombre de places en établissements agréés (1986):
Garderies - 4 783
Garde en milieu familial - 82
(Remarque: Ces services font partie d'organismes autorisés mais ne sont pas régis par la loi.)
Total - 4 865

Besoins particuliers: Deux programmes particuliers ont dispensé des services de garde pour 77 enfants en 1984-1985. Le ministre peut accorder des permis à des établissements qui s'occupent d'enfants «exceptionnels».

Subventions

Revenu net en deçà duquel une famille de la Nouvelle-Écosse a droit à une subvention intégrale ou partielle pour la garde des enfants (1986):

Famille monoparentale, un enfant: 17 920 $

Famille biparentale, deux enfants: 19 360 $

Subvention maximale par enfant: 3 328 $/an

Frais minimums de l'utilisateur: 325 $/famille/an

Aide financière

Places en garderie qui font l'objet d'une aide financière en Nouvelle-Écosse:

Garderies à but non lucratif - 2 638

Garderies commerciales - 2 145

Garderies exploitées directement - 0

Centre d'études urbaines et communautaires, Université de Toronto, 455, av. Spadina, Pièce 415, Toronto, M5S 2G8, (416) 978-6895.

Cahier d'information sur la garde des enfants 1987

Financement provincial

Le bureau d'étude et d'information sur les services de garde

Nouvelle-Écosse

Total des dépenses publiques: 1984-1985

Total:
13,2 millions de dollars

Par personne:
80 $ par personne

Dépenses fédérales: 1984-1985

Total:
7,6 millions de dollars—58 p. 100 de l'ensemble des dépenses engagées par les gouvernements provincial et fédéral

Régime d'assistance publique du Canada:
2,4 millions de dollars

Déduction pour frais de garde d'enfants:
4,4 millions de dollars (prévision de 1983)

Allocations de formation:
0,8 million de dollars

Dépenses engagées par le gouvernement provincial: 1984-1985

Total: 5,6 millions de dollars

Déduction pour frais de garde d'enfants:
2,9 millions de dollars (prévision de 1983)

Services de garde subventionnés:
2,2 millions de dollars

Admissibilité déterminée en fonction du revenu. Seul les garderies à but non lucratif ont le droit d'accueillir des enfants subventionnés.

Subventions de fonctionnement: Aucune

Une prime annuelle de 1 500 $ est toutefois offerte pour les services à but non lucratif qui sont réglementés et qui maintiennent leurs coûts de fonctionnement en deçà d'une limite fixée par la province.

Subventions de démarrage ou d'encouragement:

0,2 million de dollars: 100 $ par place sont consentis aux garderies agréées et aux services de garde en milieu familial qui sont surveillés. Les subventions ne sont offertes qu'aux garderies à but non lucratif qui accueillent des enfants subventionnés.

Besoins particuliers:

0,3 million de dollars: les parents qui paient les frais intégraux versent 12,30 $ par jour, et la province verse le reste, jusqu'à concurrence de 17 $ par jour. En 1984, 77 enfants ont bénéficié de ce programme.

Services de garde dans les réserves autochtones

Il n'y a pas de garderie dans les réserves autochtones de la Nouvelle-Écosse.

Centre d'études urbaines et communautaires, Université de Toronto, 455, av. Spadina, Pièce 415, Toronto, M5S 2G8, (416) 978-6895.

APPENDIX "1-C"

CHILD CARE NEEDS IN CANADA

A CRITIQUE OF THE FEDERAL GOVERNMENTS PLAN

Prepared by:

Bonnie Roebuck
Winnipeg, Manitoba

March, 1988

SUMMARY STATEMENT

Current statistics show us that 56% of women who have children under three years of age are in the work force.

Licensed, regulated Child Care spaces are available to less than 12% of children who need care. Of these available spaces most are generally only affordable to low income families who are subsidized or those families of higher wage earners able to pay the user fees.

86% of children who need care by a caregiver other than a parent are in unlicensed, unregulated care. Although some parents are fortunate enough to have a neighbour or family member to provide good care for their children the majority of parents have expressed concern as to the quality care their children are receiving in unlicensed care. The reality is that parents do not have options.

The new Child Care plan will do little to change this situation. In fact research shows the child care crisis may have been better addressed if the funding for Child Care had remained under the Canadian Assistance Plan.

I believe the national child care system must be a non-profit one. The accountability that a non-profit parent/community based system provides, ensures tax payers and parent users that funds are spent to purchase quality care and support for families. Non-profit care is reflective of an attitude to strive for a level of care beyond minimum standards. Regulations coupled with a well funded non-profit approach, not market forces, will ensure an adequate supply of valid services and types of care.

I see no evidence to support the committment the Federal Government reportedly made to Child Care to Canadian Families. We will continue to have an under funded Child Care system. One with too few spaces to meet the demand. An emerging system that is going up the down escalator.

ANNEXE «1-C»

LES BESOINS EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANTS AU CANADA

CRITIQUE DU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Rédigé par:

Bonnie Roebuck
Winnipeg (Manitoba)

Mars 1988

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les statistiques actuelles nous révèlent que 57 p. 100 des femmes qui ont des enfants de moins de trois ans font partie de la population active.

Moins de 12 p. 100 des enfants qui doivent être gardés peuvent être placés dans un milieu agréé et réglementé. Les places disponibles ne sont le plus souvent accessibles qu'aux familles à faible revenu qui sont subventionnées et aux familles à revenu élevé qui peuvent payer les frais d'utilisation.

Quatre-vingt-six pour cent des enfants qui doivent être gardés par quelqu'un d'autre qu'un parent se retrouvent dans des milieux non agréés et non réglementés. Quoique certains parents aient la chance d'avoir un voisin ou un parent proche qui prendra bien soin de leur enfant, la majorité s'inquiète de la qualité des services de garde dans les milieux non agréés. La réalité est que ces parents n'ont aucun choix.

Le nouveau programme de garde d'enfants ne changera guère cette situation. En fait, certaines recherches montrent qu'il aurait peut-être mieux valu s'attaquer à la crise actuelle en continuant de gérer les fonds destinés à la garde d'enfants dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

J'estime que notre système national de garde d'enfants doit fonctionner sans but lucratif. Comme ce modèle de fonctionnement fondé sur la participation des parents ou de la collectivité permet de rendre des comptes, les contribuables et les parents qui utilisent les services offerts sont certains que les fonds engagés servent à obtenir des services de qualité et à aider les familles. La gestion des services à but non lucratif témoigne du souci d'offrir des services supérieurs aux normes minimales. Une réglementation s'appuyant sur un réseau bien financé de garderies à but non lucratif, et non sur les forces du marché, permettra d'offrir un nombre et un choix convenables de services de qualité.

Je ne vois aucune raison de souscrire à l'engagement qu'aurait pris le gouvernement fédéral auprès des familles canadiennes au sujet de la garde des enfants. Nous continuerons d'avoir des services de garde mal financés et incapables d'offrir suffisamment de places pour répondre à la demande. Ce sera un système qui cherche à remonter un escalier roulant qui descend.

NEEDS ASSESSMENT

—Based on current figures it is projected that by 1990 over seventy five percent (75%) of women aged 24 to 54 will be in te labour force.

—In 1986, fifty six percent (56%) of women with children under three were in the work force.

—More than fifty percent of couples with preschool children required two incomes to make ends meet. Statistics Canada estimates forty eight percent (48%) of these two income families would fall below the poverty level if either parent stopped working.

—Licensed Child Care is available to only a small percentage of children requiring care.

AGE OF CHILD	PERCENT WITH ACCESS TO LICENSED CHILD CARE
Less than 2 years	4.6 %
Under 6 years	11.63%
6 to 12 years	80%

—The lack of accessible, affordable Child Care is even more serious in rural ares.

WHAT ARE THE COMPONENTS OF A COMPREHENSIVE, QUALITY CHILD CARE SYSTEM?

—When the Special Committee on Child Care travelled across the country in 1986 to find out what Canadian families needed in child care, 78% said funding must go to child care services, as opposed to support to parents through tax credits.

—Canadians said they needed a multi-faceted range of services. These included group child care, family day care, care for infants and school age children, flexible hours of care, weekend and overnight care, care for children whose parents are farming as well as support services required by parents at home. In addition, Canadians asked for improved parental rights including a longer paid maternity leave and time off to care for sick children. These services need to be community based and non-profit. Recent research shows those programs that allow for parental involvement are generally of higher quality than those programs that have been established for profit. The non-profit model assures financial accountability and the monitoring of regulations.

In those provinces where both non-profit and commercial care exist it is interesting to note that:

—Child Care staff in non-profit care have lobbied for licensing regulations which ensure a high quality of care, while for profit operators have successfully lobbied against regulations.

—Staff salaries are generally lower in commercial centres, staff are often untrained and the staff turn over rate is much higher than that of the non-profit centres.

ÉVALUATION DES BESOINS

—D'après les chiffres actuels, il est à prévoir qu'en 1990, plus de 75 p. 100 des femmes âgées de 24 à 54 ans feront partie de la population active.

—En 1986, 56 p. 100 des femmes ayant des enfants de moins de trois ans comptaient parmi la population active.

—Plus de 50 p. 100 des couples qui ont des enfants d'âge préscolaire ont besoin de deux revenus pour joindre les deux bouts. Statistique Canada estime que 48 p. 100 de ces familles à deux revenus passeraient sous le seuil de la pauvreté si l'un ou l'autre des parents arrêtait de travailler.

—Seul un faible pourcentage des enfants devant être gardés peuvent être placés dans des milieux agréés.

ÂGE DE L'ENFANT	POURCENTAGE DES ENFANTS POUVANT ÊTRE PLACÉS DANS UN MILIEU AGRÉÉ
Moins de 2 ans	4,6 p. 100
Moins de 6 ans	11,63 p. 100
De 6 à 12 ans	0,8 p. 100

—Le manque de services de garde accessibles et abordables se fait sentir encore plus durement dans les zones rurales.

QUE DOIT COMPRENDRE UN RÉSEAU COMPLET DE SERVICES DE GARDE DE QUALITÉ?

—En 1986, lorsque le Comité spécial sur la garde d'enfants a sillonné le pays afin de définir les services de garde dont les familles canadiennes avaient besoin, 78 p. 100 des personnes consultées ont déclaré qu'il serait préférable de financer des services de garde plutôt que de faire bénéficier les parents de crédits d'impôt.

—Les Canadiens ont dit avoir besoin d'une gamme variée de services, entre autres, de services de garde en groupe, de services de garde en milieu familial, de services de garde pour les nourrissons et les enfants d'âge scolaire, de services à horaires flexibles, de services de garde la fin de semaine et la nuit, de services adaptés aux besoins des parents qui travaillent à la ferme, ainsi que de services de soutien pour les parents au foyer. Ils ont aussi demandé le renforcement des droits des parents, dont un congé de maternité payé plus long et la posibilité de prendre congé pour s'occuper d'enfants malades. Ces services doivent fonctionner suivant un modèle communautaire à but non lucratif. Des études récentes montrent que les programmes qui font appel à la participation des parents sont en général de meilleur qualité que les programmes à but lucratif. Le modèle à but non lucratif permet de rendre des comptes sur le plan financier et de veiller au respect des règlements.

Dans les provinces où coexistent garderies à but lucratif et garderies à but non lucratif, on remarque que:

—le personnel des garderies à but non lucratif milite en faveur d'une réglementation garantissant des services de qualité, alors que ceux qui exploitent une garderie à but lucratif se sont opposés avec succès à la réglementation;

—les salaires sont généralement moins élevés dans les garderies à but lucratif, le personnel n'a souvent aucune forma-

—In Manitoba both the parent/community board operated centres and the private centres charge the same daily fee, yet those programs operated by parent boards have full enrollment whereas the others have vacant spaces. We believe that this is a reflection of the type of system that families want. A system that allows for a parternership between the Child Care facility and the family.

THE FEDERAL CHILD CARE ANNOUNCEMENT IS AT BEST A FLAWED REMEDY.

The Federal government recently unvieled a plan that was to address the crisis in Child Care across Canada. The plan announced $3.7 billion new dollars to be spent over seven years or about $528 million per year.

1. *Tax Assistance to Families with Young Children. ($2.3 billion)*

This includes a doubling of the current Child Care Expenses Deduction from $2000 to $4000. This amount while more accurately reflecting the costs of child care does nothing to address the shortage of child care services. A tax deduction benefits the higher income family much more than middle or lower income earners. A new Child Care Tax credit (currently $100 per year) directed to parents who are unable to produce a receipt for child care or who are caring for their own children at home, is so marginal a support it will do little to supplement income and nothing to create Child Care spaces.

2. CHILD CARE SPECIAL INITIATIVES FUND

($100 million) to special initiatives over seven years is a positive move but the dollar value is too low to make a significant difference to the Child Care field.

TRAINING

One of the most important indicators of quality child care is trained staff. Money needs to go into the base education programs to develope more Child Care Training Programs across the country. These should include diploma programs as well as degree programs in Child Care.

RURAL CHILD CARE

The existing Child Care program does not meet the needs of the farm community. We need to develope a flexible network of services to care for children whose parents work extended hours, weekends and during peak periods.

tion et son taux de roulement est beaucoup plus élevé que dans les garderies à but non lucratif;

—au Manitoba, les garderies administrées par les parents ou par la collectivité demandent les mêmes frais d'utilisation quotidiens que les garderies privées, et pourtant, seuls les premières fonctionnent à plein régime. Nous considérons que c'est là le reflet de ce que veulent les familles: un système qui permet la collaboration entre la famille.

LA STRATÉGIE SUR LA GARDE DES ENFANTS ANNONCÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST AU MIEUX REMÈDE IMPARFAIT

Le gouvernement fédéral a récemment dévoilé un programme visant à régler la crise de la garde des enfants au Canada. Le programme annoncé procurera 3,7 milliard de dollars additionnels pour la garde des enfants sur sept ans, soit environ 528 millions de dollars par année.

1. *Aide fiscale aux familles ayant de jeunes enfants (2,3 milliards de dollars)*

Il s'agit de doubler le montant actuel de la déduction relative aux frais de garde des enfants, qui passe de 2 000 $ à 4 000 $. Cette somme reflète mieux le coût réel de la garde des enfants, mais une telle mesure ne résout en rien la pénurie des services de garde. La déduction d'impôt profite beaucoup plus aux familles à revenu élevé qu'à celles qui touchent des revenus moyens ou faibles. Par ailleurs, le fait d'offrir un nouveau crédit d'impôt (actuellement de 100 $ par année) aux parents qui ne peuvent produire des reçus de leurs frais de garde ou qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants représente une mesure si marginale qu'elle ne contribuera guère à soutenir le revenu des familles et pas du tout à créer de nouvelles places en garderie.

2. CAISSE D'AIDE POUR DES PROJETS SPÉCIAUX EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANTS

La création d'une caisse de 100 millions de dollars pour la réalisation de projets spéciaux sur une période de sept ans constitue un pas en avant mais la valeur réelle de cette caisse est insuffisante pour produire un différence sensible dans ce domaine.

FORMATION

L'un des indices les plus importants de la qualité des services de garde est l'existence de personnel qualifié. Il faut injecter des fonds dans les programmes d'études de base pour créer davantage de programmes de formation en garde d'enfants au Canada. Ces programmes devraient comprendre des programmes conduisant à des diplômes de différents degrés en garde d'enfants.

GARDE DES ENFANTS EN MILIEU RURAL

Le programme actuel de garde d'enfants ne répond pas aux besoins de la communauté agricole. Il nous faut établir un réseau flexible de services de garde à l'intention des parents qui travaillent de longues heures, ainsi que les fin de semaine et pendant les périodes de pointe.

ABORIGINAL PEOPLE

No money has been set aside to ensure funding for quality Child Care that would be accessible to aboriginal peoples.

3. CANADA CHILD CARE ACT

This new Child Care Act would replace the Child Care provisions of the Canadian Assistance Plan. A document written by the Department of Health and Welfare in July of 1985 entitled, "Federal Provincial Financing for Child Care Services" confirms that the projected federal government spending under C.A.P. could rise to $3.6 billion per year. The new program, proposed the solution to the Child Care crisis, would be limited to $1 billion per year after seven years.

The plan promised to develope 200,000 "subsidized spaces". The level of subsidy has not as yet been announced. When one studies the statistics showing the rate of growth in Child Care spaces over the past seven years, it would appear that more Child Care spaces would be developed without the help of the new program.

The proposed 200,000 new spaces does not appear very realistic. The Federal Government based the cost of these new spaces on current operating cost plus cost of living increases. The present system is currently underfunded, therefore any estimates need to allow for increases to operating grants and significant salary increases for Child Care Workers. Child Caregivers across Canada earn less than those individuals who care for animals and those who park cars. Estimates must allow for monies to increase staff salaries, benefits and training opportunities.

SOLUTIONS:

I am not an Economist, therefore, I do not know how much funding is required to provide Canadian families with quality, affordable Child Care. However, I believe that if the amount of money alloted for Child Care over the next seven years were to go mainly into the direct funding of Child Care services we could have taken a large step on the road to finding a solution for the Child Care crisis across our country.

Another potential solution is to develope a strong set of national standards addressing such issues as staff training, staffing ratios, parental involvement, licensing criteria and a method of monitoring these standards.

Child Care must be accessible to those families who require care. Although the majority of those who use Child Care are working, Child Care also provides a valuable community resource for other needs. During my fifteen years as a Director in Child Care facilities I have seen families who have needed Child Care for a variety of reasons. Children have been in care while a single parent has been given an opportunity to get off welfare and been trained and become financially independant

AUTOCHTONES

Aucune somme n'a été réservée au financement de services de garde de qualité qui seraient accessibles aux familles autochtones.

3. LOI CANADIENNE SUR LA GARDE DES ENFANTS

Cette nouvelle loi remplacerait les dispositions relatives à la garde des enfants contenues dans le Régime d'assistance publique du Canada. Dans un document rédigé en juillet 1985 sur la question du financement des services de garde d'enfants, par le gouvernement fédéral et les provinces, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social confirme que les dépenses pouvant être engagées par le gouvernement fédéral dans le cadre RAPC pourraient être portées à 3,6 milliards de dollard par année. Le nouveau programme, solution proposée à la crise que connaît la garde des enfants, serait limité à un milliard de dollars par année après sept ans.

Ce programme devrait créer 200 000 «places subventionnées». Toutefois, aucune indication n'a été donnée quant à l'importance de ces subventions. Les statistiques sur le rythme de croissance des places en garderie au cours des sept dernières années donnent à penser qu'il y aurait davantages de places de créées sans l'aide de ce nouveau programme.

Le projet de créer 200 000 nouvelles places semble peu réaliste. Le gouvernement fédéral en a calculé le coût en se fondant sur les coûts actuels d'exploitation et sur l'augmentation du coût de la vie. Comme le réseau actuel manque de fonds, toute estimation des coûts futurs doit comprendre une augmentation des subventions de fonctionnement et une augmentation substantielle des salaires du personnel des garderies. Partout au Canada, les travailleurs des garderies gagnent moins que ceux qui s'occupent d'animaux ou de stationnements. L'estimation des coûts futurs doit donc comprendre des sommes applicables à l'augmentation des salaires du personnel, des avantages sociaux et des possibilités de formation.

SOLUTIONS

Je ne suis pas économiste, je ne sais donc pas combien il en coûterait pour offrir aux familles canadiennes des services de garde d'enfants de bonne qualité et de coût abordable. Toutefois, je crois que si les crédits consacrés à la garde d'enfants au cours des sept prochaines années servaient avant tout à financer directement des services de garderie, nous ferions un grand pas en avant sur la voie d'une solution à la crise que traverse le Canada dans ce domaine.

Une autre possibilité de solution réside dans l'établissement d'un ensemble strict de normes nationales portant par exemple sur la formation du personnel, les coefficients d'encadrement, la participation des parents, les critères d'attribution des licences et les moyens de faire respecter ces normes.

Les services de garde doivent être accessibles aux familles qui en ont besoin. Bien que la majorité des parents qui ont recours à ces services soient au travail, les garderies sont également une ressource communautaire précieuse à d'autres égards. Pendant les quinze années où j'ai été directrice de services de garde, j'ai pu constater que les familles ont besoin de ces services pour différentes raisons. Certains enfants doivent être gardés pour que le parent unique ait l'occasion de s'affran-

as a result. This not only allows the parent to feel good about themselves but also breaks the welfare cycle since children model work habits from parents. I also remember several parents who had an opportunity to enroll in a training but were unable to do so because of a lack of Child Care space or the unavailability of extended family members who could provide care.

I have worked with parents who could cope with having their children at home with the respite offered by the Day Care and the support of Family Services. It is not only a much more financially viable option to offer support by providing a day care space rather than placing a child in foster care but it is a better option for all involved.

Parents have accessed Child Care after a child has lost a limb as a result of a farm accident. Parents often have no choice but to have the children with them when they are operating farm equipment.

Research shows children with developmental lags need early intervention. It is important for these children to be integrated early and to have trained Child Care staff guide them through the stages of development.

In addition to the service Child Care provides to families, communities also benefit through the employment of Child Care staff, purchase of goods and services for Child Care facilities and the taxes generated by people employed as a result of available Child Care.

If every family in Canada had an income level above the poverty line, and had a trusted neighbour or extended family member who was available to care for their children while the parent was at work, we would not have a Child Care crisis in Canada. In reality, most of the 86% of parents using unlicensed, unregulated care have no other options. When affordable, quality Child Care is available to all children who require it—only then, will parents truly have options.

THE DISMAL ECONOMICS OF THE FEDERAL CHILD CARE STRATEGY

From 1995 on, when the new Federal Child Care Strategy has hit its stride, there will be $1 billion federal dollars each year to spend on Child Care.

Of this, about $400 million will go to tax relief, only *$600 million* will be available for operating grants, subsidies to parents or anything else.

In 1986, the federal government contributed *$140 million* under the Canada Assistance Plan as its 50% share of about 80,000 (or fewer) child care subsidies. By now, there are about 100,000 federally subsidized spaces. The federal cost under CAP is easily $150 million.

chir de l'aide sociale et puisse recevoir une formation qui assurera son indépendance financière. Cette formule permet non seulement au parent d'avoir meilleure opinion de lui-même mais aussi de briser le cercle vicieux de l'assistance sociale, puisque les enfants reproduisent les habitudes de travail de leurs parents. Je me rappelle aussi plusieurs parents qui auraient pu s'inscrire à un cours mais qui en ont été empêchés faute de trouver une place pour faire garder leur enfant ou de pouvoir compter sur un proche parent.

J'ai travaillé avec des parents qui n'auraient pas pu garder leur enfant avec eux sans le secours d'une garderie et le soutien des services familiaux. Le fait de trouver une place en garderie à un enfant qui serait autrement placé en foyer nourricier représente une solution à la fois beaucoup plus viable sur le plan financier et nettement meilleure pour toutes les personnes concernées.

Certains parents ont eu recours aux services de garderie après avoir entendu parler d'un enfant qui avait perdu un membre dans un accident agricole. Souvent, les parents n'ont pas d'autre choix que de garder leur enfant avec eux alors qu'ils manœuvrent l'équipement agricole.

Différentes études indiquent qu'il faut intervenir très tôt auprès des enfants qui présentent des retards de développement. Il est important que l'intégration de ces enfants se fasse tôt et qu'ils soient guidés par du personnel qualifié pendant toutes les étapes de leur développement.

Les services de garde d'enfants ne profitent pas uniquement aux familles mais aussi à la collectivité, puisqu'ils créent des emplois dans les garderies, qu'ils nécessitent l'achat de biens et de services pour ces garderies et que les employés qui y travaillent paient aussi des impôts.

Si chaque famille canadienne avait un revenu qui la place au-dessus du seuil de la pauvreté et un voisin où un parent proche en mesure de garder les enfants pendant que les parents travaillent, nous ne connaîtrions pas la crise actuelle. Cependant, la réalité est tout autre: sur les 86 p. 100 de parents qui font garder leurs enfants dans des milieux non agréés et non réglementés, la plupart n'ont pas d'autre choix. Ils ne pourront exercer de choix véritable que lorsqu'ils pourront compter sur des services abordables et de qualité pour tous les enfants qui doivent être gardés.

LE TRISTE REVERS ÉCONOMIQUE DE LA STRAGÉGIE FÉDÉRALE SUR LA GARDE D'ENFANTS

À partir de 1995, lorsque la nouvelle stratégie fédérale sur la garde d'enfants aura atteint son rythme de croisière, un milliard de dollars de crédits fédéraux pourront être consacrés chaque années à la garde des enfants.

De cette somme, environ 400 millions de dollars consisteront en allégements fiscaux, et seulement *600 millions de dollars* pourront servir aux subventions de fonctionnement, aux subventions distinées aux parents ou à d'autres fins.

En 1986, le gouvernement fédéral, qui doit assumer la moitié du coût des quelque 80 000 (ou moins) subventions pour la garde d'enfants a versé *140 millions de dollars* dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. À l'heure actuelle, il existe environ 100 000 places subventionnées par le

The cost of child care is going to rise as wages rise and as quality (we hope) improves. It is hard to know how fast and how far costs will rise. Remember that both pay equity considerations and the higher demand for child care staff mean that wages will rise faster than inflation, which itself is 4% per year. Many people think that a 10% rise per year over the next 7 years is a reasonable quesstimate. If costs rise 10% per year, the overall cost of a child care space will have doubled by 1995.

A doubling in the cost of child care implies that the dollars only go half as far. So just to finance the 100,000 currently existing subsdized spaces will cost about $300 million a year by 1995.

To double the number of subsidized spaces to 200,000 would require all of the $600 million per year, even if no federal money *at all* were spent on operating grants.

But *provinces* and *child care advocates* will of course want federal money to share operating grant costs.

So, subsidized spaces *cannot* double. In fact, growth in subsidized spaces will slow dramatically and will probably not rise by even one-half over the seven years, i.e. less than 50,000 new subsidized spaces.

How Much Child Care Will $1 Billion Buy in 1995?

Federal money for child care in 1995	$1,000 million
Tax Relief	– 400 million
Amount left for child care subsidies and operating grants:	600 million
Cost to federal government of 100,000 new subsidized spaces, plus the 100,000 that currently exist	600 million
Amount left for operating grants:	$ 0 million

New federal strategy will finance:

100,000 new subsidized spaces

No operating grants

No ongoing capital grants

Nothing else

OR

Operating grants of about $3.00 per day (federal shares) on all spaces

gouvernement fédéral. La somme qu'il verse en vertu du RAPC atteint ainsi facilement les 150 millions de dollars.

Le coût de la garde des enfants ne peut qu'augmenter avec l'augmentation des salaires et (faut-il espérer) de la qualité. Il est difficile de déterminer le rythme et l'ampleur de ces augmentations. Il faut se rappeler que tant les considérations de justice salariale que la demande accrue de travailleurs en garderie feront augmenter les salaires à un rythme plus rapide que celui de l'inflation, qui est de 4 p. 100 par année. Nombreux sont ceux qui jugent raisonnable une augmentation des salaires de 10 p. 100 par année au cours des sept prochaines années. Si les frais augmentent de 10 p. 100 par année, le coût global d'une place en garderie aura doublé d'ici à 1995.

Cette multiplication des coûts par deux signifie que le pouvoir d'achat de chaque dollar est réduit de moitié. Par conséquent, il faudra environ 300 millions de dollars par année en 1995, uniquement pour financer les 100 000 places actuellement subventionnées.

Pour subventionner deux fois plus de places (c'est-à-dire 200 000), il faudrait le total de ces 600 millions de dollars par année, même si le gouvernement fédéral n'accordait *aucune* subvention de fonctionnement.

Toutefois, les *provinces* et les *défenseurs de services de garde* voudront naturellement que le gouvernement fédéral supporte en partie le coût des subventions de fonctionnement.

Par conséquent, le nombre de places subventionnées *ne peut pas* doubler. En fait, la création de nouvelles places subventionnées connaîtra un ralentissement marqué et ne représentera sans doute pas même la moitié du nombre de places actuelles au bout de sept ans, soit moins de 50 000 nouvelles places.

Quels services de garde pourra-t-on obtenir avec un milliard de dollars en 1995?

Somme consacrée à la garde des enfants en 1995 par le gouvernement fédéral:	$1,000 million
Allégements fiscaux:	– 400 million
Solde applicable à la subvention de places en garderie et aux subventions de fonctionnement:	600 million
Crédits fédéraux nécessaires à la subvention de 100 000 nouvelles places, plus les 100 000 places actuellement subventionnées:	600 million
Solde applicable aux subventions de fonctionnement:	$ 0 million

La nouvelle stratégie fédérale permettra de financer:

—100 000 *nouvelles* places subventionnées

—Aucune subvention de fonctionnement

—Aucune subvention permanente d'équipement

—Rien d'autre

OU

—Des subventions de fonctionnement d'environ 3 $ par jour

(contribution fédérale)
pour toutes les places

But no additional subsidized spaces

—Mais *aucune* place additionnelle subventionnés

No ongoing capital grants

—Aucune subvention permanente d'équipement

Nothing Else!

—Rien d'autre!

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Day Care Advocacy Association:

Ms. Susan McGibbon, Fredericton, N.B., Member of the Association in New Brunswick;

Ms. Sharon Hope Irwin, Glace Bay, N.S., Member of the Association in Nova Scotia;

Ms. Bonnie Roebuck, Winnipeg, Manitoba, Member of the Association in Manitoba.

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Mme Susan McGibbon, Fredericton (Nouveau-Brunswick), membre de l'Association au Nouveau-Brunswick;

Mme Sharon Hope Irwin, Glace Bay (Nouvelle-Écosse), membre de l'Association en Nouvelle-Écosse.

Mme Bonnie Roebuck, Winnipeg (Manitoba), membre de l'Association au Manitoba.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité sur la

Child Care

Garde des enfants

Chairman:
The Honourable MIRA SPIVAK

Présidente:
L'honorable MIRA SPIVAK

Tuesday, April 12, 1988

Le mardi 12 avril 1988

Issue No. 2

Second proceedings on:

The Study on Child Care

Fascicule nº 2

Deuxième fascicule concernant:

L'étude sur la garde des enfants

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28971—1

SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

(Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology)

Chairman: The Honourable Mira Spivak
Deputy Chairman: The Honourable Lorna Marsden

and

The Honourable Senator:

Gigantès

(Quorum 3)

SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

(Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)

Présidente: L'honorable Mira Spivak
Vice-présidente: L'honorable Lorna Marsden

et

L'honorable sénateur:

Gigantès

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité
Denis Bouffard
Clerk of the Subcommittee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

That, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

That the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

That the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extraits des procès-verbaux du Sénat du mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie,

Que, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

Qu'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of Tuesday, March 1st, 1988:

"The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Ad Hoc Subcommittee on Child Care become the Subcommittee on Child Care responsible for studying the proposed Research Plan; that the same senators be members of the Subcommittee, namely the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau and Spivak; and that the Honourable Senators Spivak and Marsden continue as Chair and Deputy Chair respectively.

The question being put on the said motion, it was,—

Resolved in the affirmative."

Extraits des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 1er mars 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Sous-comité ad hoc sur la garde des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude du plan de recherche; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et vice-présidente respectivement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 12, 1988
(3)

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care (Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology) met this day at 10:35 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Mira Spivak, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Gigantès, Marsden and Spivak. (3)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

Mr. S. E. Blakely, Director of Social Services, City of Calgary, Calgary, Alberta;

Mr. Jake Kuiken, Executive Member, Canadian Day Care Advocacy Association, Calgary, Alberta.

Pursuant to the Order of Reference of the Senate, dated February 9, 1988 and of the motion of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of March 1, 1988, the Subcommittee proceeded to examine the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", and the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care.

Each witness made a statement and answered questions.

At 12:15 p.m. the Subcommittee adjourned until 1:30 p.m.

AFTERNOON SITTING
(4)

At 1:30 p.m. the Subcommittee resumed.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Gigantès, Marsden and Spivak. (3)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

Ms. Lynette Billard, St-John's, Newfoundland, Member of the C.D.C.A.A.

Ms. Martha Friendly, University of Toronto, Toronto, Ontario.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 12 AVRIL 1988
(3)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la garde des enfants (un sous-comité du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie) se réunit aujourd'hui à 10 h 35, sous la présidence de l'honorable sénateur Mira Spivak, présidente.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Gigantès, Marsden et Spivak. (3)

Aussi présents: Mme Maureen Baker et Mme Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

M. S. E. Blakely, directeur des Services sociaux, Ville de Calgary, Calgary (Alberta);

M. Jake Kuiken, membre du Conseil d'administration, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Calgary (Alberta).

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du 9 février 1988 et de la motion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 1er mars 1988, le sous-comité étudie le rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées», et la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 15 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à 13 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(4)

À 13 h 30 le sous-comité reprend ses travaux.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Gigantès, Marsden et Spivak. (3)

Aussi présents: Mme Maureen Baker et Mme Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Mme Lynette Billard, St-Jean (Terre-Neuve), membre du «C.D.C.A.A.»

Mme Martha Friendly, Université de Toronto, Toronto (Ontario)

The witnesses made a statement and answered questions.

At 3:40 p.m. the Subcommittee adjourned until Thursday, April 21, 1988 at 5:30 p.m.

ATTEST:

Le greffier du Sous-comité
Denis Bouffard
Clerk of the Subcommittee

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 15 h 40 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'au jeudi 21 avril 1988 à 17 h 30.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, April 12, 1988

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 10:30 a.m. to continue its study on Child Care.

Senator Mira Spivak(*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: This morning we are pleased to welcome, from Calgary, Mr. Jake Kuiken, Executive Member, Canadian Day Care Advocacy Association and Mr. S. E. Blakely, Director of Social Services, City of Calgary.

I apologize for the absence of our other two members. I hope they will be along shortly. However, if they are unable to attend in person to listen to your oral presentation, they will be perusing your brief very carefully.

Would you please proceed.

Mr. Sam E. Blakely, Director of Social Services, City of Calgary, Alberta: Thank you very much, Madam Chairman, for this opportunity to appear before you on what we consider a most important issue.

The purpose of our presentation is to provide your special committee with a general overview of preschool and school-age child care services in Alberta with particular reference to the municipal function and, specifically, the role of the City of Calgary as one municipality within the province.

By way of background, the growth and development of formal child care services in Alberta is in many ways similar to that in the rest of Canada. At the same time, there are a number of characteristics which distinguish the services in Alberta from those in other provinces. Among these characteristics are: (1) the formative and historic role of municipal governments; (2) the extent and availability of provincial government funding; (3) the availability of formal child care spaces; (4) the prominent role of commercial operators; and (5) the absence of any formal education requirements for preschool day care staff.

The establishment of the Preventive Social Services Program in 1966 by the Alberta government marked a major turning point in the development of needed social service programs within the province. The PSS program, as it became known, enabled municipal governments to establish a wide range of social services, including day care services, and to share the cost of those with the provincial government on an 80 per cent provincial and 20 per cent municipal basis. Day care services were among the first services to be funded under this new joint provincial-municipal program. I might add that many of those costs, in turn, were cost-shared through the Canada Assistance Plan and some would say that it was the passing of the Canada Assistance Plan program that provided the initiative to Alberta to go ahead and implement its own Preventive Social Services Program, although whose idea it was first is still being debated among some academicians.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 12 avril 1988

[*Traduction*]

Le sous-comité sur la garde des enfants, du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, de la science et de la technologie, se réunit aujourd'hui à 10 h 30 pour poursuivre son étude de la garde des enfants.

Le sénateur Mira Spivak (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente: Ce matin, nous avons le plaisir d'accueillir, de Calgary, M. Jake Kuiken, membre du Conseil d'administration, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, et M. S. E. Blakely, directeur des Services sociaux, Ville de Calgary.

Je tiens à m'excuser pour l'absence de deux membres du Comité, qui devraient arriver bientôt. Toutefois, s'ils ne peuvent se présenter à temps pour entendre votre exposé, soyez certain qu'ils parcourront votre mémoire attentivement.

Je vous cède la parole.

M. Sam E. Blakely, directeur des Services sociaux, Ville de Calgary (Alberta): Merci, madame la présidente, de nous donner l'occasion de comparaître devant le Comité pour traiter d'une question que nous considérons comme primordiale.

Dans notre exposé, nous voulons donner à votre Comité spécial un aperçu général des services de garderie pour les enfants d'âge pré-scolaire et scolaire en Alberta. Nous insisterons sur le rôle des municipalités et sur celui de la ville de Calgary plus particulièrement.

Pour mieux vous situer, disons que l'évolution des services de garderie officiels en Alberta a été à bien des égards semblable à celle qu'ont connu ces services dans les autres provinces du Canada. Toutefois, un bon nombre de caractéristiques distinguent les services fournis en Alberta, notamment: (1) le rôle formateur et historique des administrations municipales; (2) l'étendue et la disponibilité du financement accordée par le gouvernement provincial; (3) la disponibilité des places; (4) le rôle primordial joué par les garderies à but lucratif; et (5) le fait que le personnel chargé de la garde d'enfants d'âge préscolaire n'ait pas été tenu de posséder un diplôme.

La création du Programme de services sociaux préventifs en 1966 par le gouvernement de l'Alberta a marqué un point tournant dans l'institution de programmes de services sociaux nécessaires à la province. Ce programme, mieux connu sous son sigle anglais PSS, a permis aux administrations municipales de mettre sur pied un large éventail de services sociaux, dont des garderies, et d'en partager le coût avec le gouvernement provincial à raison de 80 p. 100 pour la province et de 20 p. 100 pour les municipalités. Les garderies ont été parmi les premiers services qui ont été financés dans le cadre de ce nouveau programme mixte provincial-municipal. Ajoutons que ces coûts, pour une grande part, ont été ensuite partiellement épongés de façon partagée toujours, par le Régime d'assistance publique du Canada et certains diront que c'est grâce à la création de ce dernier régime que l'Alberta a pu prendre l'initiative de passer à l'action et de créer son propre programme de services sociaux préventifs, bien que certains théoriciens contestent encore cet ordre des événements.

[*Text*]

In Calgary, in 1967, a major study was funded by the City of Calgary and conducted by the then Social Planning Council to determine the need and availability of day care services. The study identified a significant need for additional day care spaces in a number of Calgary communities and also the need for professional expertise to support the development of those services. As a result, that report formed the basis for future growth in day care services and provided the initiative for the appointment of a day care consultant by the City of Calgary.

For the period between the late 1960s and the late 1970s, Alberta's larger municipalities were the initiators of day care services and accompanying standards. Although not exclusively, in most instances, these day care centres were established under the auspices of nonprofit community boards. In some instances, such as the City of Medicine Hat, municipal governments operated the facilities directly. While there was no specific provincial day care legislation, many municipalities established policies which included minimum standards of care as a condition of funding.

In 1978, the provincial government removed day care from the Preventive Social Services Program and introduced a new Day Care Family Subsidy Program under a separate budget. For the first time, subsidy funds were directed to the family rather than to the centre for the program. Thus, funds were able to go to for-profit or commercial day care centres as well as nonprofit centres. At the same time, new provincial day care standards were introduced and municipal governments were requested to undertake the licencing of day care centres in their jurisdictions. In fact, Calgary did assume licencing and carried on that licencing for about a year and a half. I believe the City of Edmonton may have briefly undertaken licencing but we are not aware of any other municipal jurisdiction embarking on licencing.

With the change from deficit funding of projects to a family income-based subsidy, it became increasingly difficult for parents and community groups to initiate new nonprofit day care services. In other words, no start-up funds were available and that made it virtually impossible for nonprofit day care services. In other words, no start-up funds were available and that made it virtually impossible for nonprofit and community groups to start new day care services.

In 1980, the provincial government decided to assume full responsibility for the administration of day care services. At about the same time the government introduced the operating allowances to assist programs in meeting the new standards. The municipalities were left with the responsibility for the development of school-age child care services, or as they are otherwise known in the province of Alberta, out-of-school care—before school, noon hour and after-school.

[*Traduction*]

À Calgary, en 1967, une importante étude a été financée par la ville et effectuée par le Conseil de planification sociale pour déterminer le besoin et la disponibilité des services de garderie. D'après cette étude, il n'y avait pas suffisamment de places disponibles dans un bon nombre de quartiers de Calgary et il n'y avait pas non plus suffisamment d'experts professionnels pour aider à mettre en place ces services. En conséquence, ce rapport a relancé la création des services de garderie et a amené la ville de Calgary à recruter un expert-conseil dans ce domaine.

Entre la fin des années 1960 et la fin des années 1970, ce sont les grandes municipalités de l'Alberta qui ont promu les services de garderie, et qui les ont assortis de critères appropriés. Dans la plupart des cas, ces garderies ont été mises sur pied sous les auspices de conseils communautaires à but non lucratif. Et parfois, comme dans la ville de Medicine Hat, ce sont les administrations municipales qui ont exploité les établissements directement. Il n'y avait aucune loi provinciale qui visait spécifiquement les garderies, et un grand nombre de municipalités ont arrêté leurs propres règles, dont celle qui exige que les normes minimales régissant les garderies soient respectées pour qu'un financement soit accordé.

En 1978, le gouvernement provincial a soustrait les garderies du programme des services sociaux préventifs et a créé un nouveau programme, doté d'un budget distinct permettant de subventionner les familles qui ont besoin de ces services. Pour la première fois, les subventions étaient versées aux familles et non aux garderies, et elles ont pu en fin de compte bénéficier à des garderies commerciales tout aussi bien qu'à des garderies à but non lucratif. Parallèlement, la province a établi de nouvelles normes pour les garderies, qui obligeaient les administrations municipales à autoriser les garderies qui relevaient de leur compétence. En fait, Calgary a assumé cette obligation et ce, pendant environ un an et demi. Je crois que la ville d'Edmonton peut l'avoir fait pendant une courte durée, mais nous ne sommes au courant d'aucune autre municipalité.

Comme le financement n'était plus confié à un programme déficitaire mais accordé directement aux familles en fonction de leurs revenus, il devint de plus en plus difficile pour les parents et les groupes communautaires de mettre sur pied de nouvelles garderies à but non lucratif. Autrement dit, il n'y avait pas de fonds de démarrage, ce qui rendait pratiquement impossible la mise sur pied d'autres services de garderie à but non lucratif. Ou encore, comme il n'y avait pas de fonds de démarrage, les groupes communautaires et les groupes à but non lucratif étaient pratiquement dans l'impossibilité de créer de nouveaux services de garderie.

En 1980, le gouvernement provincial a décidé de se charger pleinement de l'administration des services de garderie. A environ la même époque, le gouvernement a commencé à dispenser des allocations d'exploitation pour aider les programmes à respecter les nouvelles normes. Les municipalités se sont vu confier la responsabilité de créer des services de garderie pour les enfants d'âge scolaire, ou comme on les appelle aussi en Alberta, des garderies pour avant et après les classes et également pour l'heure du midi.

[*Text*]

Funding for the new program was returned to what was formerly the Preventive Social Services Program, and which, through a change in legislation, became known as the Family and Community Support Services Program, or FCSS.

Since 1980, Alberta's municipalities have developed school-age child care services to an extent not available elsewhere in Canada, with the possible exception of Quebec, where school-age child care is incorporated within local school boards.

The introduction of the family income based subsidy and the Operating Allowance Program, combined with the economic boom of the late 1970s and early 1980s, gave rise to dramatic increases in the number of commercial day care spaces in Alberta. The Status of Day Care in Canada 1986 Report indicates that nearly 75 per cent of all day care spaces in Alberta were under commercial auspices. This compares to approximately 40 per cent for the rest of Canada. Throughout the province, these commercial operations are typically referred to as "Mom and Pop" operations, indicating they are generally small-scale family type oeprations.

In Calgary, however, there are noticeable beginnings of day care chains. These are owner/operators who directly, or indirectly, control a large number of operations such as Canadian Kindercare with 1,321 spaces; Playcare with 700 spaces; Educentres with 670 spaces; and Panda with 533 spaces. The total number of centre-based spaces, 3,224, in this category represents nearly one-third of all preschool day care centres in Calgary, that total being 10,794. It should also be pointed out that the Provincial Day Care Regulation provides for a maximum of 500 spaces to be held by any one operator. However, it is obvious that the requirement is either not enforced or deemed to be non-enforceable in its current form.

While child care services have undergone relatively few changes since 1980, a major concern in the Alberta day care community at the present time is the uncertain status of the Operating Allowance Program and the possible impact of any significant changes. There have been several indications from the provincial government that changes are forthcoming, particularly in the universal aspect of this program. It is likely that once the federal government makes its intentions clear with respect to the national strategy Alberta will move to change its current subsidy. Specifics are not known, but in some areas of the province no new operating subsidies are being granted currently. One minister has been appointed to review social programs in general, and a report is expected later this spring.

The following overview summarizes the current role of the provincial and municipal governments in Alberta with respect to child care.

At the present time, the provincial government's involvement in day care includes:

1. the provision of income subsidies to eligible low-income families of preschool children;

2. administration of the operating allowance program;

[*Traduction*]

Le financement du nouveau programme a été confié une nouvelle fois à l'ancien régime des services préventifs qui était devenu, par suite d'une modification législative, le Programme des services de soutien des familles et de la collectivité, ou le FCSS.

Depuis 1980, les municipalités de l'Alberta ont battu à ce chapitre toutes celles des autres provinces du Canada, à l'exception peut-être du Québec, où les garderies pour enfants d'âge scolaire relèvent de la compétence des commissions scolaires locales.

L'avènement d'un financement en fonction du revenu des familles et d'un programme d'allocations d'exploitation, conjugué au boom de la fin des années 70 et du début des années 80, a provoqué une augmentation radicale des garderies en Alberta. D'après le rapport du groupe d'étude Cook, publié en 1986, près de 75 p. 100 de toutes les garderies de l'Alberta sont commerciales, comparativement à près de 40 p. 100 dans le reste du Canada. Dans cette province, ces entreprises commerciales sont en général des entreprises de type familial, à petite échelle.

A Calgary, toutefois, on peut observer la naissance de chaînes de garderies. Les propriétaires/exploitants contrôlent directement ou indirectement un grand nombre d'entreprises tels que *Canadian Kindercare* (1321 places), *Playcare* (700 places), Educentres (670 places) et *Panda* (533 places). Le nombre total de places (3224) de cette catégorie représente presque le tiers des places offertes par l'ensemble des garderies pour enfants d'âge pré-scolaire de Calgary, soit un total de 10,794 places. Notons également que le règlement provincial sur les garderies prévoit qu'un exploitant ne peut offrir plus de 500 places. Il est évident que cette condition est beaucoup trop généreuse ou même qu'elle est jugée inapplicable dans sa forme actuelle.

Bien que les services de garderie n'aient subi que relativement peu de changements depuis 1980, il y a une question qui préoccupe beaucoup à l'heure actuelle le milieu des garderies en Alberta et c'est le statut incertain du Programme d'allocations d'exploitation et l'incidence possible de tout changement important. Le gouvernement provincial a, à maintes reprises, laissé entrevoir qu'il y aurait prochainement des changements, tout particulièrement au sujet de l'universalité de ce programme. Il est probable que dès que le gouvernement fédéral aura précisé ses intentions quant à sa stratégie nationale, l'Alberta modifiera sa politique actuelle de financement. Rien n'a encore été arrêté, mais, dans certaines régions de la province, le système de subvention est paralysé. Un ministre a été nommé pour examiner les programmes sociaux en général, et un rapport doit être publié vers la fin du printemps.

Le survol suivant résume le rôle actuel des administrations municipales et provinciale en Alberta en ce qui a trait à la garde des enfants.

A l'heure actuelle, le gouvernement provincial se charge des aspects suivants des garderies:

1. l'octroi de subventions aux familles à faible revenu admissibles qui ont des enfants d'âge pré-scolaire;

2. l'application du programme d'allocations d'exploitation;

[*Text*]

3. the legislative authority for issuing licences to preschool day care programs; and

4. licensing the facilities used for school-age child care.

Preschool family day home projects operate on a contractual basis rather than having a specifically legislated child care mandate.

Respecting the municipal government role, the role of Alberta's municipal governments in child care was significantly altered in 1980 by the decision of the provincial government to assume full responsibility for licensing and funding of all preschool day care services. As a result, Alberta's municipalities now have only a residual role in preschool services, namely, the operation of a relatively small number of day care centres and supplementary funding for selected centres meeting municipal standards. In 1987, this supplementary funding is reported to have amounted to $3.95 million, and that amount is cost-shared with the federal government through the Canada Assistance Plan in that the municipalities prepare financial statements, forward them to the province, with the province agreeing to expedite 50 per cent of those costs from the federal government.

The major area of municipal involvement is in regards to school-age child care. Since 1980, municipal governments have been responsible for the development of school-age child care programs. To date, at least 18 municipalities are actively involved in the provision of school-age child care. Over the past number of years, several municipalities have worked together cooperatively on an InterMunicipal Task Force on Out-of-School Care.

The aims of that task force include:

1. developing common minimum standards;

2. promoting and encouraging the development of a community college level training program;

3. promoting the use of schools and other community facilities for the use of school-age child care programs;

4. lobbying the provincial government for increased funding; and,

5. delegating formally legislated licensing authority to the municipalities.

Finally, some municipalities provide facilities for the operation of nonprofit day care centres at a nominal lease rate, or for the cost of the debt amortization of the centre. The City of Calgary, for instance, leases five sites to nonprofit community based day care programs at a nominal lease rate or the actual debt amortization costs. One of these sites is in the new municipal building where a workplace day care centre is located for City of Calgary employees and others.

Madam Chairman, briefly I will comment on the child care spaces in Alberta. According to the 1986 Status of Day Care

[*Traduction*]

3. l'adoption d'une loi visant l'autorisation obligatoire des garderies pour enfants d'âge pré-scolaire; et

4. l'autorisation de garderies pour enfants d'âge scolaire.

Les projets de garde en milieu familial d'enfants d'âge préscolaire sont exploités à contrat plutôt qu'aux termes d'un mandat légal sur la garde d'enfants.

Quant au rôle de l'administration municipale, celui des administrations municipales de l'Alberta dans le domaine de la garde d'enfants a été sensiblement modifié en 1980 par la décision du gouvernement provincial d'assumer toute la responsabilité de l'octroi des permis et des subventions pour tous les services de garde d'enfants d'âge pré-scolaire. En conséquence, les municipalités albertaines ne jouent maintenant qu'un rôle minime dans les services destinés aux enfants d'âge pré-scolaire, notamment, l'exploitation d'un nombre relativement restreint de garderies et l'apport d'un financement d'appoint pour certains centres qui répondent aux normes municipales. En 1987, ce financement d'appoint s'est élevé à 3,95 millions de dollars, et cette somme a été partagée avec le gouvernement fédéral dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada en ce sens que les municipalités doivent préparer des déclarations financières, les envoyer à la province, qui consent à soulager le gouvernement fédéral de 50 p. 100 des coûts.

L'administration municipale intervient surtout dans la garde d'enfants d'âge scolaire. Depuis 1980, les administrations municipales ont été chargées de concevoir des programmes dans ce sens. Jusqu'à maintenant, au moins 18 municipalités s'occupent activement de la garde d'enfants d'âge scolaire. Ces dernières années, plusieurs municipalités ont travaillé en étroite collaboration à la formation d'un groupe de travail intermunicipal chargé d'examiner la question des soins à prodiguer aux enfants en dehors des heures de classe.

Les buts de ce groupe d'étude sont les suivants:

1. Mettre au point des normes minimales communes;

2. Promouvoir et encourager l'élaboration d'un programme de formation dispensé au niveau collégial;

3. Promouvoir l'utilisation d'écoles et d'autres établissements communautaires pour appliquer les programmes de garde d'enfants d'âge scolaire;

4. faire des démarches auprès du gouvernement provincial pour obtenir des augmentations de fonds;

5. déléguer le pouvoir d'autorisation aux municipalités.

Enfin, certaines municipalités mettent des installations à la disposition des garderies à but non lucratif à un taux de location nominal ou correspondant au coût d'amortissement de la dette du centre. La ville de Calgary, par exemple, loue 5 emplacements pour l'application de programmes de garderies communautaires à un taux nominal ou pour le coût réel de l'amortissement de la dette. Un de ces emplacements est le nouvel immeuble municipal où est situé un centre de garderie en milieu de travail, à l'intention des employés de la ville de Calgary et d'autres.

Madame la présidente, je traiterai maintenant brièvement des places disponibles en Alberta. Selon le rapport de 1986 sur

[*Text*]

Report, Alberta, with 32,635 spaces, ranked third among provinces in the total number of child care spaces. Only Ontario, with 77,251, and Quebec, with 49,470, ranked higher. The following summary of child care spaces in Alberta as of March, 1988 indicates that the growth of new spaces continues. Out of a total of 44,712 spaces, there are 25,100 preschool spaces in commercial centres; 6,400 preschool spaces in non-profit centres; 5,300 preschool spaces in day home projects; 7,300 spaces in after shool care centres, and 612 spaces in licensed family day homes.

By far, the largest number of spaces have been located in the two major urgan areas of Calgary and Edmonton. Although precise data is not readily available, the other smaller cities are also known to share a significant proportion of the remaining spaces. Rural areas, on the other hand, appear to have a small number of spaces and are seen to be under-served in terms of child care.

I will briefly comment on standards. Child care standards for preschool children are established by regulation under the Social Care Facilities Licensing Act. This act is umbrella legislation for a wide range of programs, including preschool and school-age child care programs. While many areas of Alberta's Day Care Regulations compare reasonably well with those of other Canadian jurisdictions, particularly in the area of staff/child ratios. The complete absence of any education requirement is a major concern to many of the province's day care community. I include in that day care community the parents, the professionals and all of those who take an active interest in day care. In 1980, when the current regulation came into effect, there was a provision for a registry of trained workers. However, it was removed a few years later. While there have been indications from time to time that the government might change its current position, nothing concrete has developed to date.

The decision to disregard the importance of adequately educated staff flies directly in the face of a considerable body of research and, certainly, of recommendations of such international standards-setting organizations as the Child Welfare League of America and the National Association for the Education of Young Children.

Even though municipal governments have no legislative authority to establish staff education requirements for its school-age child care programs, various municipalities have in fact introduced them by way of policy. In 1982, the city of Calgary, for instance, was the first municipal government to introduce out-of-school regulations. Following a year-long consultation progress, city council approved the current regulations in April of 1983.

Included in these regulations is the expectation that half of all staff working with school-age children will have a minimum of two years of child related training. Provision was made for the grandfathering-in of staff already employed in programs

[*Traduction*]

la garde des enfants, l'Alberta qui offre 32,635 places, est la troisième province en importance pour le nombre total de places disponibles. Seuls l'Ontario, avec 77,251 places et le Québec avec 49,470 places la surpassent. D'après le résumé suivant des places disponibles en Alberta au mois de mars 1988, on peut voir que cette croissance se poursuit. Sur les 44 712 places disponibles, il y en a 25 100 pour les enfants d'âge pré-scolaire dans des garderies commerciales; 6 400 pour les enfants d'âge pré-scolaire dans des garderies sans but lucratif; 5 300 pour les enfants d'âge pré-scolaire dans des services de garde de jour en milieu familial; 7 300 dans des services de garde après l'école et 612 dans des familles de garde.

C'est dans les deux grands centres urbains, c'est-à-dire Calgary et Edmonton, qu'on retrouve, et de loin, le plus grand nombre de places dans les garderies. Bien que nous n'ayons pas de données précises en main, nous savons que les autres villes possèdent une part importante des places qui restent, mais qu'il y a très peu de places dans les régions rurales, mal desservies dans ce domaine.

Je commenterai brièvement les normes en vigueur. Les normes régissant les services de garderie pour les enfants d'âge pré-scolaire sont établies en vertu de la *Social Care Facilities Licensing Act*. Cette loi générale couvre un grand éventail de programmes, y compris les programmes de garderie pour les enfants d'âge pré-scolaire et d'âge scolaire. Bien que les règlements de l'Alberta en matière de garderie correspondent dans l'ensemble à celles des autres provinces canadiennes, particulièrement en ce qui concerne le rapport employés/enfants, le fait qu'aucune formation spéciale n'est exigée des travailleurs préoccupe grandement le milieu des garderies de l'Alberta. Par milieu des garderies, j'entends les parents, les professionnels et tous ceux qui s'intéressent de près aux services de garderie. En 1980, lorsque le règlement actuel est entré en vigueur, il prévoyait l'établissement d'un répertoire des travailleurs qualifiés. Toutefois, cette disposition a été éliminée quelques années plus tard. Même si le gouvernement a, à l'occasion, laissé entendre qu'il changerait d'avis à ce sujet, rien de concret n'a été fait jusqu'à maintenant.

Le fait de négliger ainsi l'importance que revêt la formation appropriée du personnel va totalement à l'encontre de nombreuses recherches et, assurément, des recommandations faites par des organismes internationaux de normalisation reconnus, comme la *Child Welfare League of America* et la *National Association for the Education of Young Children.*

Même si les administrations municipales n'ont pas le pouvoir législatif nécessaire pour établir des critères en matière de formation du personnel affecté à leurs programmes de garderies pour enfants d'âge scolaire, diverses municipalités ont contourné le problème en adoptant des politiques pertinentes. Par exemple, en 1982, la ville de Calgary a été la première municipalité à réglementer les services de garderie en-dehors des heures de classe. À la suite de consultations qui ont duré un an, le conseil municipal a approuvé le règlement actuel en avril 1983.

Selon ce règlement, la moitié du personnel s'occupant d'enfants d'âge scolaire devait avoir au moins deux ans de formation en puériculture. Le règlement prévoyait aussi la formation du personnel déjà affecté aux programmes sur une période

[*Text*]

over a three and half year period. Since January 1, 1987, all programs have been expected to meet the minimum training requirements. With minor exceptions, programs have not encountered significant difficulties in maintaining their compliance.

Other Alberta municipalities involved in school-age child care have also adopted similar staff education requirements. In 1986, the Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care adopted a proposal which recognized the importance of staff education requirements, and since then it has been advocating for education programs in the various provincial community colleges.

Madam Chairman, if I may, I would now like to turn over the matter of funding to Mr. Kuiken. In our written submission, which has undergone some considerable editing over the last two or three days, we have provided a number of details about funding which we would invite you to look at at your leisure. We will have for you a final edited version to accompany your subcommittee report. Mr. Kuiken would like to provide you with an overview, at least, of the funding arrangements in the province of Alberta.

Mr. Jake Kuiken, Executive Member, Canadian Day Care Advocacy Association: The funding for preschool and school age child care is provided separately; the former through Alberta social services, the latter through the Family and Community Support Services, or the FCSS program of Community and Occupational Health. As was noted previously, the FCSS program is a provincial/municipal cost-sharing program.

As to preschool day care, the 1988-89 provincial budget estimates include $63 billion for day care services. In his budget address of March 24, 1988, the Honourable Dick Johnston, Provincial Treasurer, noted that Alberta offered the highest annual day care subsidy, which was $2,300 per child. These subsidies are provided through two different programs; namely, the Day Care Family Subsidy Program and the Operating Allowance Program.

The Day Care Family Subsidy Program is designed to assist low income families who are unable to afford the cost of needed preschool day care. The program requires a minimum fee of $45 per family per month and subsidizes fees up to a maximum level of $240 per preschool child per month depending on income level. Extra billing parents beyond the $240 is common since fees for preschool day care commonly ranges between $300 to $350 for infants and $275 to $300 per month for other preschool children.

As Mr. Blakely indicated, I can provide more detail on how the subsidy program operates. The fee schedule currently in

[*Traduction*]

de trois ans et demi. Depuis le 1er janvier 1987, tous les programmes devraient satisfaire à ces conditions minimales de formation. À part quelques exceptions, les programmes n'ont pas eu beaucoup de difficultés à respecter ces conditions.

Certaines autres municipalités de l'Alberta participant à des programmes de garderies pour les enfants d'âge scolaire ont également appliqué des critères similaires. En 1986, l'*Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care* a adopté une proposition reconnaissant l'importance de la formation du personnel, et depuis, le groupe de travail promouvoit la création de programmes d'éducation pertinents dans les divers collèges communautaires de la province.

Si vous me le permettez, madame la présidente, je céderai la parole à M. Kuiken qui parlera du système de financement. Dans notre mémoire, que nous avons considérablement remanié au cours des deux ou trois derniers jours, nous mentionnons certains détails sur le financement des programmes que nous vous invitons à examiner quand vous en aurez le temps. Nous vous remettrons la version définitive révisée de notre mémoire, qui pourra être annexée au rapport de votre Sous-comité. M. Kuiken voudrait vous donner au moins un aperçu du financement des services de garderies en Alberta.

M. Jake Kuiken, membre de l'exécutif, Association canadienne pour la promotion des services de garderies à l'enfance: La méthode de financement des services de garderies pour les enfants d'âge pré-scolaire est distincte de celle des services à l'intention des enfants d'âge scolaire. Dans le premier cas, les fonds proviennent des services sociaux de l'Alberta, et dans le second, des services de soutien à la famille et à la collectivité, appelé aussi Programme FCSS, du ministère provincial de la Santé communautaire et au travail. Comme nous l'avons déjà souligné, les administrations provinciale et municipale se partagent les frais du Programme FCSS.

Dans le budget de 1988-1989, 63 milliards de dollars sont consacrés aux services de garderies pour enfants d'âge pré-scolaire. Dans l'exposé budgétaire qu'il présentait le 24 mars 1988, l'honorable Dick Johnston, trésorier provincial, faisait remarque que l'Alberta offrait les plus importantes subventions annuelles en matière de garderies, de l'ordre de 2 300 $ par enfant. Ces subventions sont accordées dans le cadre de différents programmes; notamment le *Day Care Family Subsidy Program* et le *Operating Allowance Program.*

Le *Day Care Family Subsidy Program* est conçu pour aider les familles à faible revenu qui ne peuvent, à elles seules, assumer les frais des services des garderies pour leurs enfants d'âge pré-scolaire. Dans le cadre de ce programme, les familles doivent verser au moins 45 $ par famille par mois et des subventions couvrent le reste des frais jusqu'à concurrence de 240 $ par enfant d'âge pré-scolaire par mois, en fonction du niveau du revenu. Il arrive souvent que les frais dépassent 240 $, et que les parents doivent assumer la différence parce que les frais de garderies pour enfant d'âge pré-scolaire varient en général entre 300 $ et 350 $ pour les nouveau-nés et entre 275 $ et 300 $ par mois pour les enfants d'âge pré-scolaire.

Comme l'a indiqué M. Blakely, je peux décrire plus en détail le fonctionnement du programme de subventions. Le barême

[*Text*]

use was first approved in June of 1982 and has not been revised since. The turning points vary from $1,130 net income per month for a single parent with one child to $1,730 net income per month for a two-parent family with six children. The tax-back rates are set at 30 per cent for the first $100; 60 per cent for the second $100; and 100 per cent for the third $100 above the turning point and beyond. The break-even points are set at $1,471 and $3,261 net income per month respectively.

The operating allowance program, which is the second subsidy program in Alberta, is unique in Canada. Begun in 1980, the program provides a universal subsidy to all children enrolled in preschool day care centres a minimum number of hours per month. The program was initially designed to assist families and operators in covering the financial cost of newly introduced staff/child ratios and space requirements. However, it was quickly recognized for what it is; namely, a universal child care payment.

The rates are as follows: For children zero to 18 months of age, $257 per child per month; for children 19 to 36 months of age, $131 per child per month; for children three to four years of age, $78.50 per child per month; and for children five years of age, $65 per child per month.

For children enrolled in family home care, the government has established an administrative allowance schedule. The rates for this aspect of the progrma are as follows: For children zero to 18 months of age, $84 per child per month, and for children of 19 months to five years of age, $52.50 per child per month. In both instances, payments are made directly to the program operator without any reference to family or parental income.

As to subsidies for school age child care, or out of school care, they are provided through the FCSS program on an 80/20 basis with the provincial government, which in turn claims part of the funds from the federal government through the Canada Assistance Plan. In some instances, municipalities find it necessary to supplement provincial funding through an additional 100 per cent levy to the local mill rate. In these instances the provincial government facilitates 50/50 cost-sharing of the municipal expenditures of the federal government through the Canada Assistance Plan.

Municipal governments generally administer an income test in determining eligibility for a subsidy. In some cases municipalities have adopted the preschool day care fee schedule while, in other instances, such as the City of Edmonton, they have developed their own and more generous fee scale.

The following information I am going to give you is a general summary of the operating expenditures of a non-profit community board-sponsored day care centre. I would simply point out, Madam Chairman, that revenues come largely from

[*Traduction*]

des frais qu'on utilise actuellement a été approuvé en juin 1982 et n'a pas été revu depuis. Le seuil varie, allant d'un revenu net de 1 130 $ par mois pour un parent seul avec un enfant jusqu'à un revenu net de 1 730 $ par mois pour une famille de deux conjoints et de six enfants. Les taux de récupération fiscale ont été établis à 30 p. 100 pour la première tranche de 100 $; à 60 p. 100 pour la deuxième tranche de 100 $ et à 100 p. 100 pour la troisième tranche de 100 $ au-delà du seuil. La limite supérieure se situe respectivement à un revenu net de 1 471 $ et de 3 261 $ par mois.

L'*Operating Allowance Program*, l'autre programme de subventions en vigueur en Alberta, est unique en son genre au Canada. Créé en 1980, ce programme offre une subvention universelle à tous les enfants d'âge pré-scolaire inscrits, pour un nombre minimal d'heures par mois, à une garderie. Le programme devait à l'origine aider les familles et les responsables des garderies à assumer les frais engendrés par l'application des nouvelles normes réglementant le rapport employés/enfants et le nombre de places. Toutefois, la vraie nature du programme a été rapidement reconnue, puisqu'il s'agissait en fait d'un programme d'allocations universelles pour les garderies.

Le montant des allocations s'établit comme suit: 257 $ par mois par enfant âgé de 0 à 18 mois; 131 $ par mois par enfant âgé de 19 à 36 mois; 78,50 $ par mois par enfant âgé de 3 à 4 ans et 65 $ par mois par enfant âgé de 5 ans.

Pour les enfants gardés en milieu familial, le gouvernement a établi un barême d'allocations d'administration. Ces allocations sont accordées comme suit: 84 $ par mois par enfant âgé de 0 à 18 mois et 52,50 $ par mois par enfant âgé de 19 mois à 5 ans. Dans les deux cas, les paiements sont versés directement au responsable du programme sans qu'il soit question du revenu de la famille ou du parent.

Quant aux subventions pour les garderies d'enfants d'âge scolaire, ou de garderies en dehors des heures de classe, elles sont accordées dans le cadre du programme FCSS et partagées dans une proportion de 80 p. 100 à 20 p. 100 avec l'administration provinciale, qui en retour réclame une partie des fonds au gouvernement fédéral par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada. Il arrive parfois que les municipalités se voient dans l'obligation d'augmenter de 100 p. 100 le taux par mille, lorsque les subventions provinciales ne suffisent pas. Dans ces cas, le gouvernement provincial facilite le financement de la moitié des dépenses municipales que doit assumer le gouvernement fédéral par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada.

En général, les gouvernements municipaux évaluent le revenu des parents pour déterminer s'ils ont droit à une subvention. Certaines municipalités ont adopté le barème des frais de garderie pour enfants d'âge pré-scolaire, tandis que d'autres, comme la ville d'Edmonton, ont élaboré leur propre barème qui est plus généreux.

Permettez-moi ici de vous présenter un aperçu général des frais d'exploitation d'une garderie sans but lucratif régie par un conseil communautaire. Je voudrais simplement faire remarquer, madame la présidente, que les recettes proviennent

[*Text*]

two sources. Parent fees contribute approximately 43 per cent of total revenue, whereas subsidies make up 52.5 per cent. The remaining roughly 5 per cent comes from interest, miscellaneous items and fund raising.

On the expenditures side, the major expense is in the area of staff salaries, which comprises 70 per cent. As you will note from the text, this is somewhat on the low side in this particular instance because of some unusual expenditures on the maintenance side for a one-year period. Normally, one can look to approximately 75 per cent to 80 per cent of the costs going into salary. So it is a very labour-intensive operation.

With that I will turn it back to Mr. Blakely who is going to comment further on the impact of the national strategy.

Mr. Blakely: This review of the impact of the national strategy will focus largely on the proposed Canada Child Care Act. The other aspects—the Special Initiatives Fund and especially the various tax measures—are important but are not contained within the scope of this review.

One of the major and most immediate implications of the national strategy is that the Alberta government will be able to cost-share all of its day care expenditures, since the proposed Canada Child Care Act will not be restricted to the not-for-profit sector. Alberta stands to gain considerably in that they would have realized $28.9 million of $57.8 million of federal government funds on day care expenditures, instead of $8.6 million it obtained through the Canada Assistance Plan.

While the obvious conclusion is to regard this as a very positive feature—the fact that the annual expenditures are negotiated bilaterally—the suggestion of 50/50 cost-sharing is potentially misleading. We see some dangers in the block funding proposal which would limit the expansion of day care to those who need it. It is important to consider the broader implications for federal contributions to other social programs which are currently based on open-ended funding agreements.

The national strategy should address, in a substantial way, the importance of minimum child care standards through the establishment of national objectives. As previously indicated, while Alberta compares favourably in many areas of child care standards, the absence of any national objectives relating to a requirement for staff education in preschool day care is, we consider, a serious deficiency. The federal government is in a position to ensure that young children in Canada receive an adequate level of care in child care programs, particularly in view of its sizeable financial commitment.

In conclusion, beginning with municipal governments in the 1960s, child care programs have evolved initially through non-profit auspices, but more recently under provincial control and

[*Traduction*]

surtout de deux sources. Les frais assumés par les parents représentent environ 43 p. 100 des recettes totales, et les subventions, 52,5 p. 100. Le reste, soit environ 5 p. 100 des recettes, provient des intérêts, d'autres sources diverses et de dons.

La plus grande part des dépenses, soit 70 p. 100, est consacrée à la rémunération du personnel. Comme vous le constaterez en lisant notre mémoire, ce pourcentage est plutôt faible dans le cas qui nous intéresse en raison de certains frais d'entretien inhabituels qui ont dû être engagés pendant l'année. En général, les salaires représentent entre 75 et 80 p. 100 des dépenses. Il est donc évident que c'est une activité à très forte main-d'œuvre.

Je voudrais maintenant rendre la parole à M. Blakely qui analysera plus en profondeur l'incidence de la stratégie nationale.

M. Blakely: Mon analyse de l'incidence de la stratégie nationale portera essentiellement sur le projet de loi sur les garderies au Canada. Bien que les autres aspects de la stratégie, c'est-à-dire le fonds des initiatives spéciales et spécialement les diverses mesures fiscales, soient importantes, je ne les ai pas incluses dans mon étude.

Parmi les répercussions les plus importantes et les plus immédiates de la stratégie nationale, mentionnons le fait que le gouvernement de l'Alberta pourra appliquer le principe de partage des frais à l'ensemble des dépenses qu'il engage au chapitre des services de garderie, puisque le projet de loi sur les garderies au Canada ne visera pas uniquement les garderies sans but lucratif. L'Alberta pourrait en retirer des avantages considérables puisqu'elle obtiendrait 28,9 millions de dollars de la somme de 57,8 millions de dollars que le gouvernement fédéral verse au chapitre des frais de garderie, au lieu des 8,6 millions de dollars qu'elle retirait du Régime d'assistance publique du Canada.

Bien que cette solution, c'est-à-dire la négociation bilatérale des dépenses annuelles, semble très positive, la proposition de partage de la moitié des frais pourrait être trompeuse. Le projet de financement global nous semble comporter des risques, puisqu'il limiterait l'expansion des garderies à ceux qui en ont besoin. Il est important de tenir compte de la portée plus vaste des contributions fédérales versées aux autres programmes sociaux qui font actuellement l'objet d'ententes de financement non limitatives.

La stratégie nationale devrait clairement reconnaître l'importance des normes minimales en matière de garderies en fixant des objectifs nationaux. Comme nous l'avons souligné, même si les normes appliquées en Alberta sont dans l'ensemble très valides, l'absence d'objectifs nationaux relatifs à la formation exigée du personnel travaillant dans les garderies pour enfants d'âge pré-scolaire constitue, à notre avis, une lacune très grave. Étant donné l'aide financière massive que le gouvernement fédéral accorde aux services de garderie, il est en mesure de veiller à ce que les jeunes enfants du Canada reçoivent des soins appropriés, surtout compte tenu de sa notable participation financière.

En conclusion, je voudrais signaler que depuis leur création, les programmes des garderies, mis sur pied dans les années 60 par les administrations municipales, ont grandement évolué

[*Text*]

direction, largely through commercial auspices. While Alberta compares very favourably with the rest of Canada in terms of child care spaces, we would like to see a minimum post-secondary education requirement for staff employed in preschool programs.

If we would leave you with anything, first, we would like to encourage your committee to urge the government to establish national objectives for child care. Second, we would like you to ensure that minimum standards are set in order that programs be eligible for cost-sharing. Third, we would like the program to be open-ended in a manner similar to that which currently exists under the provisions of the Canada Assistance Plan.

You probably do not need reminding, but we will remind you that when the Nielsen Task Force did its review of expenditures in Canada, the Canada Assistance Plan received very favourable comment and, in fact, it was recommended that it be left intact. There was some surprise that such an open-ended piece of legislation existed, and the fact that it passed the scrutiny of that task force and passed successfully was, to us, a vindication of the very generous nature of the program. It is a piece of legislation, as far as we know, that is probably unique in North America and perhaps in the western world.

With that presentation, Madam Chairman, we would like to make ourselves available to any questions you might have and to elaborate on any points we may have made. We thank you for the opportunity.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Blakely and Mr. Kuiken. You have given us a very detailed and interesting presentation. We will have to look at it very carefully.

A number of questions do come to mind. Senator Gigantès, since I have heard the whole presentation and you may need some time, if you will permit me I would like to begin the questioning.

You have stressed the standards, and rightly so. In our briefing notes we were given information on the Badgley report. Mr. Badgley also commented on the lack of educational requirements. With regard to standards, in your estimation is the concept of parent control there? I suppose that is also a very highly regarded component of accountability and quality. Saskatchewan, as you know, only funds non-profit and parent controlled centres, and Manitoba funds predominantly non-profit and parent controlled centres.

To what extent are parent boards operative in Alberta? What importance do they have?

Mr. Blakely: As we pointed out, 75 per cent of the spaces are under commercial auspices. To our knowledge there would be limited parent advisory groups or parent participation in those centres. The non-profit centres are certainly community boards, but I would not want you to have the impression that

[*Traduction*]

grâce au début à l'appui d'organismes sans but lucratif, puis, plus récemment, depuis qu'ils sont contrôlés et dirigés par l'administration provinciale, et prennent la forme d'entreprises commerciales. Bien que l'Alberta possède, par rapport aux autres provinces du Canada, un nombre assez élevé d'espaces dans les garderies, nous voudrions que les employés des garderies pour enfants d'âge pré-scolaire aient fait un minimum d'études postsecondaires.

De notre exposé, nous voudrions que vous reteniez, premièrement, que nous encourageons votre Comité à inciter le gouvernement à fixer des objectifs nationaux en matière de garderies. Deuxièmement, nous préconisons l'établissement des normes minimales que les programmes devraient respecter pour pouvoir profiter du principe de partage des frais. Troisièmement, nous aimerions que le programme ne soit pas limitatif et qu'il s'inspire des dispositions actuelles du Régime d'assistance publique du Canada.

Ce n'est probablement pas nécessaire de vous rappeler que, lorsque le groupe de travail Nielsen a étudié les dépenses au Canada, il a été très élogieux envers le Régime d'assistance publique du Canada et a, en fait, recommandé que le Régime reste intact. On s'est dit surpris de constater l'existence d'une loi aussi peu limitative. Le fait que la loi soit sortie revalorisée de l'examen minutieux du groupe de travail témoigne à nos yeux de la nature très généreuse du programme. Pour autant que nous sachions, cette loi est probablement unique en Amérique du Nord et peut-être même dans le monde occidental.

Voilà, madame la présidente, nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions et à entrer dans le détail des points que nous avons soulevés au cours de notre exposé. Nous vous remercions de l'occasion qui nous a été offerte de comparaître devant votre Comité.

La présidente: Merci, Messieurs Blakely et Kuiken. Votre exposé était très détaillé et intéressant. Nous l'étudieront très attentivement.

J'ai un certain nombre de questions qui me viennent à l'idée. Sénateur Gigantès, comme j'ai assisté à l'ensemble de l'exposé et que vous avez peut-être besoin de plus de temps, si vous me le permettez, je poserai les premières questions.

Vous avez insisté, et ce à juste titre, sur les normes à appliquer. Dans les notes d'information qu'on nous a remises se trouvait le rapport de M. Badgley qui relevait, lui aussi, le manque de critères en matière de formation du personnel. En ce qui concerne les normes, que pensez-vous du concept du contrôle par les parents? Je présume que c'est un élément qui est aussi jugé très important lorsqu'on parle de responsabilités et de qualité. Comme vous le savez, la Saskatchewan ne subventionne que les garderies sans but lucratif régies par les parents et le Manitoba subventionne surtout ce genre de garderies.

Les conseils de parents sont-ils populaires en Alberta? Quelle est leur importance?

M. Blakely: Comme nous l'avons mentionné, les garderies commerciales comptent pour 75 p. 100 des places disponibles. Pour autant que nous sachions, la participation des parents ou des groupes consultatifs formés de parents dans ces centres serait limitée. Les centres sans but lucratif sont certes adminis-

[*Text*]

parent control is necessarily paramount. Certainly, community control is, but not necessarily parent control.

The Chairman: The concept of parent boards, whether by regulation or non-regulation, is not part of the tradition of Alberta. There is no movement to that effect, either from the government or from parents themselves. How would you rate it?

Mr. Blakely: Initially in the development of day care, community boards with parent involvement were absolutely essential in getting the program going. There was also a very well-organized commercial day care organization that pressed the provincial government for the universal operating allowance.

When you ask about the involvement of parent boards, we would say in the mid to late 1960s and the early 1970s parent and community boards were very significant but declined in importance as commercial centres established their domination of the day care field.

The Chairman: What is your view? Would you like to see that as part of the standards obligation?

Mr. Blakely: I would point out that while Mr. Kuiken and I work together, we may not necessarily share all ideological views on where they should go. So if there appears to be some difference in our views, please accept it as merely a difference.

The Chairman: That is fine, yes. I would like to hear from both of you on this point.

Mr. Kuiken: In terms of preschool, Mr. Blakely has described it correctly. There is a 30 per cent plus or minus presence of community boards, and it is correct to say that not all of those are heavily weighted with parents; there is a mix of people.

One other thing I would like to point out is that in terms of school-age child care or out-of-school care, the city of Calgary requires that there be a parent advisory board both with respect to nonprofit and for profit organizations. So we have tried at the municipal level to introduce parental involvement in school-age child care. Frankly, that has met with varying degrees of success.

Whether it is desirable, I think the argument made in the literature is based on the experiences primarily in the United States with the Head Start Program in that where there is compatibility between parental lifestyles and child care program philosophies there are marked improvements in the performance of children on a number of tests.

Senator Gigantès: I do not know what you mean. Could you expand?

[*Traduction*]

trés par des conseils communautaires, mais je ne voudrais pas vous donner l'impression que le contrôle exercé par les parents est nécessairement un facteur de première importance. Le contrôle exercé par la communauté l'est, c'est sûr mais pas nécessairement celui exercé par les parents.

La présidente: Le concept des conseils de parents, qu'il soit ou non prévu par les règlements, ne s'inscrit pas dans la tradition de l'Alberta. Il n'y a eu aucun mouvement en ce sens, animé soit par le gouvernement soit par les parents eux-mêmes. Comment expliquez-vous cela?

M. Blakely: Lorsque les garderies ont été créées, il était absolument essentiel que les parents participent aux conseils communautaires afin que le programme prenne son envol. Il y avait également un groupe de garderies commerciales bien organisé qui exerçait des pressions sur le gouvernement provincial en vue de la création d'allocations universelles.

Pour répondre à votre question sur les conseils de parents, soulignons que du milieu des années 60 jusqu'à la fin des années 60 et le début des années 70, les parents et les conseillers communautaires ont eu un rôle important à jouer, qui s'est par la suite estompé à mesure que les garderies commerciales ont consolidé leur emprise sur ce secteur d'activité.

La présidente: Quelle est votre opinion? Aimeriez-vous que cela fasse partie des normes à respecter?

M. Blakely: J'aimerais signaler que M. Kuiken et moi-même travaillons ensemble, mais que nous ne partageons pas nécessairement les mêmes opinions concernant toute cette question. Il est donc normal que vous constatiez certaines divergences de vues.

La présidente: C'est d'accord. J'aimerais que vous nous fassiez part tous deux de votre opinion à ce sujet.

M. Kuiken: Pour ce qui est des enfants d'âge pré-scolaire, M. Blakely a décrit la situation correctement. Des conseils communautaires existent dans plus ou moins 30 p. 100 des cas et il est exact de dire qu'ils ne comptent pas tous beaucoup de parents; on y retrouve différents membres de la collectivité.

Une autre chose que je voudrais ajouter en ce qui concerne les services de garde scolaires ou parascolaires, c'est que la ville de Calgary exige qu'un conseil consultatif parental soit mis sur pied à la fois pour les organisations à but lucratif et pour celles à but non lucratif. Nous avons donc essayé au niveau municipal de faire participer les parents à la gestion des services de garde offerts pour les enfants d'âge scolaire et, pour parler franchement, je dois ajouter que ces efforts ont donné des résultats inégaux.

Quant à savoir s'il s'agit d'une chose souhaitable, je crois que les motifs invoqués dans les divers ouvrages se fondent sur les expériences observées principalement aux États-Unis avec le programme «Bon départ» et où l'on a constaté des améliorations marquées dans les résultats des enfants avec un certain nombre de tests lorsqu'il y avait compatibilité entre le style de vie des parents et les principes à la base du programme de garde.

Le sénateur Gigantès: Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Pourriez-vous expliquer?

[*Text*]

Mr. Kuiken: The Head Start Program began in the United States with the war on poverty in the early and mid-1960s. Programs were designed for low-income neighbourhoods. In those neighbourhoods these programs were required to involve parents. Where they found high levels of parental involvement there was a notable improvement in the way children performed on certain kinds of tests, and, particularly, where there was a compatibility on such things as discipline, for example, between the child care program and the methods used in the home. The more consistent the home was with child care, the greater improvements in how children reacted.

Senator Gigantès: I would like to pursue this point once more. You are saying that essentially in what were ghetto programs the involvement of ghetto parents produced better results than noninvolvement. This is what you are saying, is it?

Mr. Kuiken: I am not sure that I would use the term "ghetto", but I would certainly say in the case of low-income families that parental involvement in child care programs produced more desirable behaviours in children and children did better on standard tests.

Senator Gigantès: What one reads in the literature about those low-income families is that they are often single parent families; a mother with not enough education and too many children. You are saying that there are instances in which these mothers found the energy and the time to participate actively in counselling or watching over the daycare programs.

Mr. Kuiken: What I am suggesting is that extrapolating from those experiences one can generalize with some degree of validity that parental involvement in day care programs is an important aspect contributing to quality child care.

Mr. Blakely: But I think that we would like to add that when you look at the problems of low-income, single-parent families, day care is only part of the answer; improved incomes is a major part of the solution.

The Chairman: Thank you. Let me ask you another question about two things that Mr. Badgley said.

First, he said that there are good standards in Alberta, but there is little or no enforcement of the adherence. You have said here, for example, that the number of spaces which are commercial are supposed to be limited—a minimum of 500 spaces by any one operator—yet they exceed this and no one enforces it. He has suggested that funding should be contingent on adherence to regulations—and I want to get into the question of nonprofit versus profit in a minute. You listed some of the things that you thought we should emphasize in the new child care initiative. Would that be one of them?

[*Traduction*]

M. Kuiken: Le programme «Bon départ» (Head-Start) est un programme qui a été entrepris aux États-Unis lorsqu'on a commencé à faire la guerre à la pauvreté au début et au milieu des années 1960. Conçus pour les résidants des quartiers pauvres, les programmes de ce type visaient à faire participer les parents. Ainsi, on a observé une amélioration marquée des résultats obtenus par les enfants pour certains types de tests lorsque les parents participaient activement à ces programmes et particulièrement lorsqu'il y avait compatibilité entre les méthodes appliquées dans le milieu de garde et celles utilisées à la maison pour des choses comme la discipline par exemple. Ainsi, plus le milieu de garde était conforme à ce que l'on retrouvait à la maison, plus les améliorations observées dans les réactions des enfants étaient grandes.

Le sénateur Gigantès: Je voudrais encore discuter de cette question. Ce que vous dites essentiellement, c'est que les programmes mis sur pied dans les ghettos ont obtenu de meilleurs résultats lorsque les parents de ces quartiers y ont participé. C'est ce que vous dites, n'est-ce pas?

M. Kuiken: Il n'est pas certain que j'utiliserais le terme «ghetto», mais je n'hésiterais pas à affirmer que, dans le cas des familles à faible revenu, la participation des parents aux programmes de garde d'enfants entraîne l'adoption de comportements plus souhaitables chez les enfants et que ceux-ci obtiennent de meilleurs résultats dans des tests normalisés.

Le sénateur Gigantès: Ce que nous apprennent les diverses publications au sujet des familles à faible revenu, c'est qu'il s'agit souvent de familles monoparentales, c'est-à-dire une mère qui a quitté l'école trop tôt et qui a trop d'enfants. Vous êtes en train de me dire qu'il est arrivé que de ces mères aient trouvé l'énergie et le temps nécessaire pour participer activement à des séances de counselling ou à la supervision de programmes de garde d'enfants.

M. Kuiken: Ce que j'avance, c'est que l'on peut à partir de ces expériences conclure assez valablement que la participation des parents aux programmes de garde d'enfants constitue un facteur important de la qualité des services que ces programmes permettent de fournir.

M. Blakely: Ce qu'il nous faut ajouter ici puisqu'on discute des problèmes des familles monoparentales à faible revenu, c'est que la garde des enfants ne constitue qu'une partie de la solution, l'augmentation de leur revenu étant beaucoup plus importante à cet égard.

La présidente: Je vous remercie. Laissez-moi vous poser une autre question au sujet de deux choses que M. Badgley a déclaré.

Premièrement, il a indiqué qu'il existait des normes valables en Alberta, mais que celles-ci étaient peu ou pas appliquées. Vous avez déclaré par exemple que le nombre de places commerciales devait se limiter à 500 places pour tout exploitant. Pourtant, on dépasse cette limite et personne n'intervient. M. Badgley a suggéré que le financement soit conditionnel au respect des règlements—et je voudrais par la suite discuter des différences entre les centres à but lucratif et les autres à but non lucratif. Vous avez énuméré certains des éléments sur lesquels nous devrions d'après vous mettre l'accent dans la nou-

[*Text*]

Mr. Blakely: We certainly support the establishment of regulations and think that those regulations should be enforced.

The Chairman: Would you go as far as saying that funding should be contingent on adherence to regulations?

Mr. Blakely: Absolutely. There is no point in having the regulations if they will not be enforced.

The Chairman: Good.

Let us get into the issue of profit versus nonprofit, since Alberta has the highest number of "for-profit" day care centres.

In other presentations that we have had a distinction was made from the maritimes between the "chains" and the "mom and pop" operation. Badgley—and I just refer to him because I happened to be looking over it last night and it is fresh in my mind—said that there was no evidence to show that for-profit centres had any less quality than nonprofit centres, although that is not the research that I have looked at from other people. He recommended adherence to regulations.

Do you see a difference between the small, owner- operated family day care centre and the chains? I do not want to ask you to give an official position, but how do you see that in the new child care legislation? Would you prefer to see that in or out of the new child care initiative? I mean subsidies to commercial centres, differentiating between these two kinds. How would you see it? Do you think it is possible, as well, to differentiate in terms of definition?

Mr. Blakely: Can we caucus here for a minute?

The Chairman: Sure.

While you are caucusing I want to say that some years ago I saw some articles which were critical of standards in commercial centres. I am on record as personally being opposed to subsidies for profit, and particularly chains, because my own view is that if 80 per cent is salaries and you are looking at standards in quality there is in for-profit an incentive to reduce staff and salaries, and I think that affects quality.

Mr. Kuiken: Frankly, I think it is somewhat difficult to comment in terms of a personal position. I should tell you that the City of Calgary does not distinguish in terms of the school-age child care program, and while we operated the preschool subsidy program, we similarly did not distinguish in terms of subsidies. Those subsidies simply went to both for-profit and nonprofit, based on family income.

[*Traduction*]

velle stratégie sur la garde d'enfants. Devrions-nous tenir compte de cet aspect?

M. Blakely: Nous sommes certes en faveur de l'établissement de règlements et nous croyons que ces règlements devraient être appliqués.

La présidente: Iriez-vous jusqu'à dire que le financement devrait être conditionnel au respect des règlements?

M. Blakely: Absolument. Il ne sert à rien d'établir une réglementation si celle-ci n'est pas appliquée.

La présidente: C'est bien.

Passons donc maintenant aux différences entre les centres à but lucratif et les autres à but non lucratif puisque c'est en Alberta que l'on trouve le plus de centres à but lucratif.

Dans d'autres présentations faites par des représentants des Maritimes, on a fait la distinction entre les chaînes de centres de garde et les autres gérés par des particuliers. Dans le rapport Badgley—je m'y reporte parce que je l'ai parcouru hier soir et que je l'ai encore à l'esprit—on déclare qu'il n'existait aucune preuve qui démontrait que les centres à but lucratif avaient tendance à offrir des services de moindre qualité que les centres à but non lucratif, même si cela ne concorde pas avec les résultats des recherches effectuées par d'autres personnes. M. Badgley recommandait donc de faire respecter la règlementation.

Voyez-vous une différence entre les petites garderies familiales gérées par leur propriétaire et les chaînes de garderies? Je ne vous demande pas de prendre position officiellement, mais comment devrions-nous aborder cette question dans la nouvelle loi sur la garde des enfants? Préféreriez-vous que la nouvelle stratégie sur la garde des enfants ne traite pas de cet aspect? Je veux dire des subventions aux centres commerciaux et des différences entre ces deux types de services. Qu'en pensez-vous? Croyez-vous de plus qu'il serait possible de définir différemment ces deux types de centres?

M. Blakely: Pouvons-nous nous consulter pendant une minute?

La présidente: Certainement.

Pendant que vous vous consultez, j'aimerais indiquer que j'ai pris connaissance il y a quelques années de certains articles qui critiquaient les normes appliquées dans les centres commerciaux. Je me déclare personnellement opposée aux subventions versées à des centres à but lucratif et particulièrement aux chaînes. En effet, si 80 p. 100 de ces subventions servent à payer les salaires, les centres à but lucratif chercheront à réduire le personnel et les salaires, ce qui d'après moi aura pour effet de diminuer la qualité des services.

M. Kuiken: Sincèrement, je crois qu'il m'est quelque peu difficile de répondre à votre question à titre personnel. Je dois vous dire que la ville de Calgary ne fait pas ce genre de distinction dans son programme de garde d'enfants d'âge scolaire ainsi que dans l'ancien programme de subvention pour les services de garde d'enfants d'âge pré-scolaire. Ces subventions visaient ces deux types de centres et étaient fondées sur le revenu familial.

[*Text*]

With respect to your question, I think that the research is still perhaps a little mixed. One of the studies done for the special committee suggests that, in terms of predictors of quality care, the sequence is: Government-run centres, nonprofit, and then chains and finally mom-and-pop operations. I am not too sure of the order of the last two. In any event, that is the sequence in terms of predictors of quality care, and it is difficult to ignore the research if it is definitive.

The Chairman: Do you see that a distinction could be made between the small owner-operated child care centre or family day care home and the chain? Do you think it is possible to make that sort of distinction, and do you yourself see a distinction between those two kinds of operations?

Mr. Kuiken: I see a distinction in that there is a greater degree of consistency from one chain-run centre to another. On the other hand, the degree of consistency is not nearly as great in the "mom and pop" type of operations. In those cases, it is much more varied. However, that is about all I could really say.

The Chairman: On page 4 of your brief, you say that public and nonprofit programs have a history of hiring trained staff. Is there any data on for-profit programs in terms of hiring trained staff?

Mr. Kuiken: It is very difficult to obtain reliable data. However, I can offer you observations. The first is that the training of staff follows the predictors that I mentioned earlier in terms of the quality child care. Government-run centres in Alberta typically hire only two-year community college graduates of early childhood education programs. In the nonprofit sector, it varies from exclusively trained staff to partially trained staff, and usually no less than half. It is my observation that, increasingly, the commercial sector is also hiring the trained child care worker. In terms of the school-age child care program, the City of Calgary requires that half of all staff, including the directors of the school-age child care programs, have two years of child-related training.

The Chairman: Mr. Kuiken, you also spoke about a vacancy rate. What data is there on the vacancy rate as between profit and nonprofit? Is there any difference?

Mr. Kuiken: No. In fact, I asked this question of some provincial officials just last week. They do not have any hard data with respect to vacancy rates that would distinguish between nonprofit and for-profit centres.

I might add that a university daycare centre or a community college daycare centre is likely to be full during the school year but to have a considerable vacancy rate during the summer. I am told, for instance, that the University of Calgary regularly

[*Traduction*]

Quant à votre question, je crois que les chercheurs ne sont pas encore tout à fait d'accord. L'une des études réalisée pour le comité spécial suggérait le classement suivant pour ce qui est de la qualité des services: les garderies gouvernementales, les centres à but non lucratif, les chaînes et enfin les garderies de particuliers. Je ne suis pas trop certain de l'ordre des deux derniers éléments. De toute façon, c'est le classement établi pour ce qui est de la qualité des services et il est difficile de ne pas en tenir compte si ces travaux de recherche sont concluants.

La présidente: Croyez-vous que l'on pourrait faire une distinction entre la petite garderie exploitée par le propriétaire ou la garderie familiale, et les chaînes? Pensez-vous qu'il est possible de faire ce genre de distinction, et voyez-vous vous-même une différence entre ces deux types de services?

M. Kuiken: Je vois une différence en ce sens qu'il y a une bien plus grande uniformité entre les garderies d'une chaîne qu'entre des garderies familiales. Toutefois, c'est à peu près tout ce que je peux dire.

La présidente: À la page 4 de votre mémoire, vous signalez que les programmes publics à but non lucratif ont l'habitude d'embaucher du personnel qualifié. Disposez-vous de données sur les programmes à but lucratif pour ce qui est de la compétence du personnel embauché?

M. Kuiken: Il est très difficile d'obtenir des données fiables. Toutefois, je peux vous faire part de mes observations. Premièrement, disons que le classement déjà mentionné concernant la qualité des soins donne une bonne idée de la formation du personnel. Les garderies gouvernementales existant en Alberta n'embauchent habituellement que des diplômés de collèges communautaires ayant terminé un programme d'éducation de la prime enfance d'une durée de deux ans. Dans les garderies à but non lucratif, la situation varie. Dans certaines, l'ensemble du personnel a une formation tandis que dans d'autres, seule une partie de celui-ci—et habituellement pas moins de la moitié des employés—en possède une. Les garderies commerciales semblent de plus en plus embaucher des travailleurs qualifiés. Pour ce qui est du programme de garde d'enfants d'âge scolaire, la ville de Calgary exige que la moitié de l'ensemble du personnel, y compris les administrateurs des programmes, possèdent deux années de formation dans un domaine lié à la puériculture.

La présidente: Monsieur Kuiken, vous avez aussi parlé du taux de vacances. De quelles données disposez-vous à ce sujet et y a-t-il une différence entre les garderies à but lucratif et celles à but non lucratif?

M. Kuiken: Non. En fait, j'ai justement posé cette question à certains représentants provinciaux la semaine dernière. Ils n'avaient pas de données solides qui permettraient d'établir qu'il existe des différences entre ces deux types de garderies.

Je pourrais ajouter qu'une garderie installée dans une université ou un collège communautaire sera probablement complète pendant l'année scolaire, mais aura un taux de vacances élevé pendant l'été. Ainsi, on m'a dit que la liste d'attente de la

[*Text*]

has a waiting list of 200 or 300 children. It has even been reported that occasionally, couples without children have put their expected children on the waiting list. However, it is very difficult to obtain reliable data.

The Chairman: Forgive me Mr. Kuiken, I do not know if, in your brief, you talked very much about the facilities that are available for training of child care workers. Perhaps you could expand for us on what facilities there are available for training. I know it is a very important consideration for you, and it is also for us.

Mr. Kuiken: All of the community colleges in the major centres, such as Edmonton, Calgary, Medicine Hat, Grand Prairie and Red Deer, offer two-year courses in early childhood education. It is my understanding that the colleges are looking at distance delivery for the northern and rural areas of Alberta. Typically, the demand for spaces has been very high in those programs. In fact, there have been waiting lists at various points in time of people wishing to enrol in those programs.

The Chairman: Mr. Kuiken, you talked about changes in the operating allowances program that you think may occur. Can you give us any more information on this area? In your opinion, will there be a reduction of the program in favour of subsidies to parents? Also, could you comment on what effect you think the federal proposals will have on this particular aspect, if any. I realize that this is, of course, speculation.

Mr. Blakely: Madam Chairman, we are guided exclusively by what is reported in the daily papers, so it is pretty authoritative. There has been some concern expressed with respect to the universality of the program. In other words, that it is available to two-income earning parents who might be earning $80,000 to $100,000 per year between them. The concern is that that is not a satisfactory expenditure of public funds and that the program should be geared more exclusively towards the low-income single-parent families.

There has also been some concern expressed about other universal social programs in the province. We understand that there is a review underway at the present time and that a report is due within the next month or two which will be submitted to cabinet for review. We do not know how much of that report will become public. However, we do know that, in various public statements, government representatives have expressed a concern about universal subsidy.

We also know that, in practice, someone who attempts to open a new centre may or may not receive approval for that operating allowance. So that is how it is being dealt with in practice. In other words, if someone applies to open a centre, they may or may not receive the operating allowance. For example, the *Calgary Herald* established a work place daycare centre and were unable, initially, to obtain that operating subsidy, although I believe that they have subsequently been approved for it. Therefore, it is not easily achieved.

[*Traduction*]

garderie de l'Université de Calgary comptait souvent de 200 à 300 noms et que l'on a même déjà vu des couples inscrire leur enfant avant que celui-ci ne vienne au monde. Toutefois, il est très difficile d'obtenir des données fiables.

La présidente: Pardonnez-moi, monsieur Kuiken, je ne me rappelle pas si vous avez parlé beaucoup dans votre mémoire des établissements qui existent pour la formation des puéricultrices. Peut-être pourriez-vous nous entretenir de cette question. Je sais qu'il s'agit d'une question très importante pour vous tout comme pour nous.

M. Kuiken: Tous les collèges communautaires des principaux centres comme Edmonton, Calgary, Medicine Hat, Grande Prairie et Red Deer offrent un cours de 2 ans sur l'éducation des jeunes enfants. Je crois savoir que les collèges envisagent la possibilité d'offrir ce cours dans les régions nordiques et rurales de l'Alberta. Ces programmes sont habituellement très populaires. En fait, les personnes voulant s'y inscrire ont parfois même vu leur nom être placé sur des listes d'attente.

La présidente: Monsieur Kuiken, vous avez parlé des changements qui, d'après vous, pourraient être apportés aux programmes de subventions de fonctionnement. Pouvez-vous nous donner d'autres renseignements à ce sujet? Selon vous, ce programme sera-t-il réduit afin de verser des subventions aux parents? De plus, pourriez-vous nous indiquer quels effets auront d'après vous les propositions fédérales sur ce point particulier. Je me rends compte qu'il s'agit bien sûr de spéculations.

M. Blakely: Madame la présidente, nos ne commentaires sont fondés que sur les articles qui paraissent dans les quotidiens; ils sont donc très vraisemblables. On a exprimé une certaine inquiétude en ce qui touche à l'universalité du programme. En d'autres mots, on se préoccupe de ce qu'il vise aussi les familles à deux revenus qui peuvent réaliser des gains variant entre 80 000 et 100 000 dollars par an. Les gens jugent qu'il n'est pas opportun de dépenser des fonds publics de cette façon et que le programme devrait être axé davantage sur les besoins des familles monoparentales à faible revenu.

D'autres programmes sociaux universels de la province ont aussi fait l'objet de critiques. Il semble qu'il y ait une étude en cours à l'heure actuelle et qu'un rapport doive être présenté au Cabinet à ce sujet au cours du mois prochain ou du suivant. Nous ne savons pas quelle proportion de ce rapport sera rendue publique. Nous savons toutefois que les représentants gouvernementaux ont exprimé des réserves au sujet des subventions universelles dans diverses déclarations publiques.

Nous savons aussi que quelqu'un qui tente d'ouvrir un nouveau centre peut recevoir ou ne pas recevoir cette subvention de fonctionnement. C'est de cette façon que les choses se passent dans la pratique. En d'autres mots, une personne qui désire ouvrir un nouveau centre n'est pas certaine de toucher cette subvention. Ainsi, le *Calgary Herald* a ouvert une garderie en milieu de travail et n'a pu au début recevoir cette subvention de fonctionnement même si je crois que celle-ci a par la suite été accordée. Cette subvention n'est donc pas acquise au départ.

[*Text*]

I think it is clear that when this field was totally open, many people entered it. It was a fast-growing business. In fact, I think the articles which I provided to you, Madam Chairman, as the result of an earlier conversation, fairly accurately reflect the enthusiasm with which certain commercial operators expanded into the field.

The Chairman: I would like to ask a question on the issue of CAP versus the new child care initiative. You said that you hoped that we would look at the child care legislation, "national objectives for child care" for minimum standards, and then you talked about open-ended funding. In the information that we have received, the question of quality is raised many times. In your opinion, do you think that the questions of quality care, national objectives and minimum standards will be accepted by the Alberta Government negotiators?

Mr. Blakely: I cannot give you an answer. We are not in a position to say what their view would be.

The Chairman: In the government-to-government negotiations between Alberta and the federal government have there been any consultations with people in the field as to what the position of the Alberta Government should be?

Mr. Blakely: All we can say is that the intermunicipal task force on out-of-school care has consistently encouraged the province to maintain; I will not say "good", but high standards of care and to include these standards in legislation and regulation. The intermunicipal task force represents at least 80 per cent of the population of the province in organized municipalities. The voice from the municipalities has been quite consistent in this regard.

The Chairman: How do you feel about a new national child care act as opposed to CAP? Prior to the introduction of the new child care initiative, many organizations were welcoming the introduction of a new child care act as a vehicle for implementing a child care strategy and system in Canada. Since then, people have begun to worry about the capping effect on funding. Do you feel that this would be a forward step? What is your view in terms of the strategy and possibilities for implementing a child care system such as is suggested in the new child care initiative?

Mr. Blakely: There are some advantages. One is that you have a particular social program in which you indentify particular and special areas. Provinces may well seize the initiative and begin developing their own child care system whereas they have not in the past. Perhaps the concern of leaving such a plan open-ended could be removed.

Mr. Kuiken: The other point in terms of the national strategy is the question of standards. It is very desirable for a national government to have some sense of national child care standards. The other point I would make about a Canada child care act is that with capping it is possible that there will not be

[*Traduction*]

Je crois qu'il est clair que de nombreuses personnes se sont lancées dans ce secteur lorsqu'il n'y avait aucune règlementation et qu'il était en pleine expansion. En fait, je pense que les articles que je vous ai remis, madame la présidente, à la suite d'une conversation que j'avais eue avec vous témoignent de façon assez exacte de l'enthousiasme qui animait certains exploitants commerciaux qui se sont installés dans ce secteur.

La présidente: Je voudrais poser une question concernant le RAPC et la nouvelle stratégie sur la garde des enfants. Vous avez déclaré que vous espériez que nous examinerons la loi sur la garde d'enfants et les objectifs nationaux à cet égard afin de garantir des normes minimales et vous avez ensuite parlé du financement ouvert. Dans les renseignements que nous avons reçus, la question de la qualité des services est soulevée à de nombreuses reprises. Selon vous, croyez-vous que les questions de la qualité des services, des objectifs nationaux et des normes minimales seront acceptées par les négociateurs du gouvernement albertain?

M. Blakely: Je ne peux vous donner de réponse. Nous ne sommes pas en mesure de vous dire quelle sera leur position.

La présidente: En vue des négociations entre l'Alberta et le gouvernement fédéral, a-t-on consulté les gens du secteur afin de déterminer quelle devrait être la position du gouvernement albertain?

M. Blakely: Tout ce que nous pouvons dire c'est que le groupe de travail intermunicipal sur la garde parascolaire a toujours encouragé la province à maintenir des normes de qualité non pas «satisfaisantes» mais plutôt élevées et à inclure ces normes dans la loi et la réglementation. Le groupe de travail intermunicipal représente au moins 80 p. 100 de la population de la province résidant dans des municipalités structurées. L'opinion de ces dernières n'a jamais varié à cet égard.

La présidente: Que pensez-vous d'une nouvelle stratégie nationale sur la garde d'enfants par rapport au RAPC? Avant la présentation de cette nouvelle stratégie, de nombreuses organisations voyaient d'un bon œil l'adoption d'une nouvelle loi sur la garde d'enfants afin d'établir un réseau satisfaisant au Canada. Depuis, les gens ont commencé à s'inquiéter au sujet du plafonnement du financement. Croyez-vous que la nouvelle stratégie constituerait un pas en avant? Quelle est votre opinion au sujet de la stratégie et de la possibilité de mettre en œuvre un réseau de garderies comme il est suggéré dans ce document?

M. Blakely: Elle comporte certains avantages. L'un de ceux-ci est que vous disposez d'un programme social particulier pour chercher à atteindre certains objectifs particuliers. Les provinces pourraient bien saisir cette occasion pour entreprendre la création de leur propre réseau de garderies, ce qu'elles n'ont pas fait jusqu'à maintenant. Peut-être pourrions-nous éliminer les préoccupations liées au caractère ouvert d'un tel programme.

M. Kuiken: Un autre aspect important de la stratégie nationale est la question des normes. Il est très souhaitable qu'un gouvernement national établisse certaines normes nationales sur la garde d'enfants. Quant à une éventuelle loi canadienne dans ce domaine, j'aimerais signaler qu'il est possible que nous

[*Text*]

adequate funds. If one projects annual CAP expenditures over the last number of years for the seven-year period, includes the non-sharable costs and allows for a 4 per cent inflation rate, one ends up with more than what has been allocated in the child care strategy. So if the capping part of the child care strategy is removed, it would take care of funding.

I have one other personal concern, and that is with regard to the larger implications of removing child care from the Canada Assistance Plan and putting it in what is essentially a block funding program. I am concerned that this may set the ground work for removing other social services and capping them as well.

Senator Gigantès: Do you mean capping them in the sense of putting a ceiling on the growth of the expenditure?

Mr. Kuiken: Yes. In effect, changing open-ended funding to block funding.

Mr. Blakely: The Canada Assistance Plan, in the view of social policy people like ourselves, is probably the most decent piece of legislation to be initiated in the history of the country and perhaps the western world. To our knowledge, the plan has not been abused. It has served as the basis for many very fine social programs, and I think that Alberta was probably a leader among provinces in taking advantage of the plan as early as 1966. The fact is that concerns about the Canada Assistance Plan being open-ended have resulted in several reviews in federal-provincial meetings, and no alternative solution satisfactory to the provinces and the federal government has been achieved. Our quaint and colloquial view is, "If it ain't broke, don't fix it", and we share that view with many others in the field. The Canada Assistance Plan is a fine piece of legislation. Perhaps it could be improved upon, but not from the standpoint of limiting the funding.

Senator Gigantès: I would like to compliment you on not allowing yourselves to be infected by the Spencerian or Calvinist thoughts, that if it costs money it is broke and must be fixed by emasculating it.

The Chairman: I understand what you are saying with regard to Calvin, but I am not sure about Spencer.

Senator Gigantès: Herbert Spencer lived in the last century, and his attitude was that, if you are poor it means that God has elected you and you deserve to be poor, and if you are rich God has blessed you.

With regard to established national objectives, do you mean established national objectives in the sense that Madam Monique Bégin established national objectives? That is, if you do not observe them—and they are in detail with regard to portability, universality, availability, etc.—you do not get any cash or you suffer financial penalties. Or do you mean that we should put up a wish list and if the provinces do not want to

[*Traduction*]

manquions plus tard de fonds en raison du plafonnement du financement. Ainsi, si l'on prend les dépenses annuelles du RAPC au cours des dernières années afin d'établir une prévision sur une période de 7 ans en incluant les frais non partageables et en retenant un taux d'inflation de 4 p. 100, on obtient un montant supérieur à ce qui a été alloué dans la stratégie nationale sur la garde d'enfants. Par conséquent, si l'effet de plafonnement de la stratégie sur la garde d'enfants est éliminé, celle-ci permettra d'assurer le financement nécessaire.

Une autre de mes préoccupations a trait aux répercussions plus générales du retrait des services en matière de garde d'enfants du Régime d'assistance publique du Canada afin d'en faire essentiellement un programme financé globalement. Je m'inquiète que l'on s'appuie ensuite sur ce précédent pour retirer d'autres services sociaux de ce Régime et les soumettre eux aussi à un genre de plafonnement.

Le sénateur Gigantès: Lorsque vous parlez de plafonnement, voulez-vous dire mettre un frein à la croissance des dépenses?

M. Kuiken: Oui. En fait, c'est passer d'un financement ouvert à un financement global.

M. Blakely: Le Régime d'assistance publique du Canada, de l'avis de spécialistes de la politique sociale comme nous, constitue probablement la loi la plus valable à avoir été adoptée dans l'histoire de ce pays et peut-être même de l'Occident. Selon nous, ce régime n'a jamais fait l'objet d'abus. Il a servi à mettre sur pied de nombreux programmes sociaux de très grande valeur et je crois que l'Alberta a probablement été l'une des premières provinces à tirer parti de ce régime dès 1966. Il demeure toutefois que les préoccupations liées au caractère ouvert du Régime d'assistance publique du Canada ont entraîné plusieurs réexamens de celui-ci lors de rencontres fédérale-provinciales sans que l'on puisse jamais trouver une solution de rechange qui satisfasse à la fois les provinces et le gouvernement fédéral. Les gens du milieu se disent: «S'il marche bien, pourquoi le changer?» et nous partageons ce point de vue. Le Régime d'assistance publique constitue un outil d'une très grande valeur. Il serait peut-être possible de l'améliorer, mais non en limitant le financement dont il bénéficie.

Le sénateur Gigantès: J'aimerais vous féliciter de ne pas vous être laissés influencés par la pensée de Calvin ou de Spencer, c'est-à-dire l'idée suivant laquelle tout ce qui coûte de l'argent serait défectueux et devrait donc être réparé par mutilation.

La présidente: Je comprends ce que vous voulez dire à propos de Calvin, mais un peu moins en ce qui concerne Spencer.

Le sénateur Gigantès: Herbert Spencer, qui a vécu au siècle dernier, croyait que si l'on était pauvre c'était que l'on était un élu de Dieu et que l'on méritait d'être pauvre, mais que si, au contraire, on était riche, c'est que l'on était béni par Dieu.

En ce qui concerne l'établissement d'objectifs nationaux, voulez-vous dire au sens où Mme Monique Bégin l'entend? C'est-à-dire que, si vous ne les observez pas—et ils sont très détaillés en ce qui concerne la transférabilité, l'universalité et l'accessibilité etc.—on ne reçoit plus de crédits ou l'on souffre de pénalités financières. Ou voulez-vous dire que nous devrions

[*Text*]

accept that list it is too bad and they are free to do what they like?

Mr. Blakely: We support the former view, not the latter.

Senator Gigantes: And, Mr. Kuiken, do you agree?

Mr. Kuiken: There should be minimal standards of child care in Canada.

Senator Gigantès: Would ignoring it mean losing money?

Mr. Kuiken: Yes, that is correct.

Senator Gigantès: Doctors are often not known for being bleeding-heart socialists, yet, I have not met one who has not said to me that privately run old age homes are, for the most part, a disgrace. As a journalist, I remember doing a survey of several of those in Montreal and they were Dickensian in their standards. What makes privately run child care homes not quite so Dickensian? I ask that because I gather from what you are saying that there some good ones.

Mr. Blakely: We have some limitations on our presence here and we are not about to embark on a critique of our observations or concerns that may exist with regard to commercial day care centres. We are in the position of being two administrators who are obliged to make a system work.

Senator Gigantès: What authority do you have to enforce standards?

Mr. Blakely: With the school-age child care program, in order to qualify for funding the commercial operators must meet the City of Calgary established standards, and they do.

Senator Gigantès: What about preschool?

Mr. Kuiken: Pre-school is a provincial jurisdiction.

Senator Gigantès: Are you prepared to discuss what goes on in those from the point of view of quality and how quality is ensured?

Mr. Kuiken: I cannot speak in terms of the preschool program because that is a provincial jurisdiction. What I can say is that, in terms of the school-age child care program, we apply the policy that city council has established with equal rigor to commercial and nonprofit programs and they must comply.

Senator Gigantès: Are you prepared to say yes or no as to whether your provincial colleagues show the same admirable rigor as you in ensuring standards?

Mr. Kuiken: I would say that they enforce the regulations to the degree that they are enforceable. The limitation on the number of spaces makes that regulation very difficult to enforce because it is possible for someone to establish a number of corporations to get around that issue and that is, in fact, how some of these operators who have more than 500 spaces are getting around that issue. They simply establish a number of corporations and each of those corporations controls 500 or whatever number of spaces.

[*Traduction*]

établir une liste de souhaits que les provinces auraient le choix d'accepter ou non et de faire comme bon leur semble?

M. Blakely: Nous sommes en faveur de la première possibilité, non de la deuxième.

Le sénateur Gigantès: Et vous, monsieur Kuiken, êtes-vous d'accord?

M. Kuiken: Il devrait y avoir des normes minimales en matière de garderie au Canada.

Le sénateur Gigantès: Sinon, on perdrait de l'argent?

M. Kuiken: C'est juste.

Le sénateur Gigantès: Les médecins ne passent pas tellement pour des socialistes au cœur tendre. Et pourtant je n'en ai connu aucun qui n'était pas d'avis que les maisons de retraite privées étaient pour la plupart une honte. En qualité de journaliste, je me souviens avoir fait une enquête et avoir découvert que quelques-unes de ces maisons à Montréal avaient des normes plutôt laxistes. Qu'est-ce qui fait que ce n'est pas le cas pour les garderies privées? Je vous demande cela parce que, d'après ce que vous dites, il y en a de bonnes.

M. Blakely: Nous n'avons pas totale latitude ici. C'est pourquoi nous ne voulons pas faire le procès de vos observations sur les garderies privées. En notre qualité d'administrateurs nous devons faire fonctionner le système.

Le sénateur Gigantès: De quels pouvoirs disposez-vous pour faire respecter les normes?

M. Blakely: En ce qui concerne le programme de garderie complémentaire de l'école, afin d'avoir droit au financement, les entrepreneurs privés doivent respecter les normes établies par la ville de Calgary, et ils le font.

Le sénateur Gigantès: Qu'en est-il des centres pré-scolaires?

M. Kuiken: Ils sont de compétence provinciale.

Le sénateur Gigantès: Voulez-vous nous dire ce qu'il en est de ces garderies au point de vue de la qualité et du respect des normes?

M. Kuiken: Je ne peux parler du programme préscolaire parce que ce domaine est de compétence provinciale. Ce que je peux dire, en ce qui concerne le programme de garderie complémentaire de l'école, c'est que nous appliquons la politique établie par le conseil municipal avec la même rigueur aux centres privés et publics, qui doivent s'y conformer.

Le sénateur Gigantès: Pouvez-vous dire si oui ou non vos collègues provinciaux font respecter les normes avec la même admirable rigueur?

M. Kuiken: Je dirais qu'ils font respecter les normes dans la mesure où elles sont applicables. Compte tenu des restrictions frappant le nombre de places, cette disposition est très difficile à faire respecter parce qu'il est possible de créer un certain nombre de sociétés pour contourner le problème. Et, d'ailleurs, c'est ainsi que certains entrepreneurs qui disposent de plus de 500 places contournent la difficulté. Ils constituent simplement un certain nombre de sociétés dont chacune dispose de 500 places ou d'un nombre quelconque.

[*Text*]

Senator Gigantès: How many enforcers or inspectors are there provincially in Alberta?

Mr. Kuiken: I do not know the answer for the entire province but in Calgary I believe there are nine.

Senator Gigantès: How many day care centres are there in Calgary?

Mr. Kuiken: I am not entirely sure of the accuracy of the number but 181 rings a bell.

Senator Gigantès: Each one of them has about 20 day care centres to look after, am I correct?

Mr. Kuiken: In addition to day care centres, they are also responsible for nursery schools and other types of programs which fall under the Social Care Facilities Licencing Act.

Senator Gigantès: Those are overworked people.

Mr. Kuiken: They are certainly busy.

Senator Gigantès: What proportion of the total budget is spent on inspecting these facilities in the City of Calgary?

Mr. Kuiken: I do not have a breakdown on that.

Senator Gigantès: In 1987, the government of Ontario produced a document on their plans for child care and our splendid research staff has made an executive summary available to us. On page three of that summary it says that the government is determined that future child care growth will be in the non-profit sector. It also says that expansion of this sector is consistent with the move towards recognizing child care as a basic public service. In another part of the document they say that it should not be viewed as welfare but as a public service available to everyone. You talked a little along the peripheries of this subject. Do you agree with this view of the government of Ontario?

Mr. Blakely: Certainly, in our internal discussions within the administration of the City of Calgary, we have talked about the possibility of a system somewhat comparable to the two local boards of education that would see an overall plan for the development and the availability of child care to all parents who require it, but it has remained very much an internal discussion. We are not able to come out and speak for either the municipality or the province in terms of what they would like to see.

Senator Gigantès: When you say, "... all parents who require it ... " do you use the verb "require" to mean need it or ask for it?

Mr. Blakely: Who, in their view, need it.

Senator Marsden: Please tell me if my questions have already been answered. I gather from a quick look at your brief that you have already addressed the question of the training of child care staff, is that correct?

Mr. Blakely: Yes.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: De combien d'inspecteurs dispose la province de l'Alberta?

M. Kuiken: Je ne sais pas combien il y en a dans toute la province, mais je crois qu'il y en a 9 à Calgary.

Le sénateur Gigantès: Combien de garderies y a-t-il à Calgary?

M. Kuiken: Je ne pourrais le dire avec certitude, mais je crois qu'il en existe 181.

Le sénateur Gigantès: Chacun des inspecteurs doit s'occuper de quelque 20 garderies, est-ce exact?

M. Kuiken: Outre les garderies, ils sont aussi responsables des écoles maternelles et d'autres genres de centres régis par la *Social Care Facilities Licencing Act*.

Le sénateur Gigantès: Ces personnes travaillent beaucoup trop.

M. Kuiken: Ils sont certes occupés.

Le sénateur Gigantès: Quel pourcentage du budget total est-il consacré à l'inspection de ces installations dans la ville de Calgary?

M. Kuiken: Je n'ai pas de détails à ce sujet.

Le sénateur Gigantès: En 1987, le gouvernement de l'Ontario a présenté un document sur ses projets en ce qui concerne les garderies, et notre excellent service de recherche nous a communiqué un résumé de ce document. À la page 3 du résumé, il est mentionné que ce gouvernement est déterminé à confier au secteur public la création de toutes nouvelles garderies. Il y est également dit que la croissance de ce secteur est conforme à la tendance qui est de reconnaître les garderies comme un service public de base. Dans une autre partie du document, il est dit que le service de garderies n'est pas considéré comme un service d'aide sociale, mais comme un service public universel. Vous nous avez touché un mot sur ce sujet. Êtes-vous d'accord avec la position du gouvernement de l'Ontario?

M. Blakely: Certainement. Lors de nos discussions avec les administrateurs de la ville de Calgary, nous avons parlé de la possibilité de la création d'un système comparable à celui des deux commissions scolaires locales, en vertu duquel on mettrait au point un cadre général pour la mise sur pied et l'accessibilité d'un système de garderies pour tous les parents qui en auraient besoin. Mais cette discussion n'a pas eu de suite. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur les intentions de la municipalité ou de la province.

Le sénateur Gigantès: Lorsque vous dites «pour tous les parents qui en ont besoin», voulez-vous dire pour tous ceux qui en ont besoin ou qui le demandent?

M. Blakely: Ceux qui, à leur point de vue, en ont besoin.

Le sénateur Marsden: Je vous prie de me dire si vous avez déjà répondu aux questions suivantes. Après une lecture sommaire de votre mémoire, j'en conclus que vous avez déjà résolu la question de la formation du personnel de garderies, est-ce exact?

M. Bkakely: Oui.

[*Text*]

Senator Marsden: One of the things that has astonished us in our work to date has been the lack of accurate and comprehensive data on both the need for child care and for the provision of child care spaces. If you have answered this question, please stop me. Can you estimate the real need for child care as opposed to, for example, those people who are registered in Alberta?

Mr. Kuiken: Alberta is somewhat unique because one could argue that, since there are roughly 44,000 spaces available and there is a 15 per cent to 20 per cent vacancy rate, the need is being met. I do not think it is a good argument but the argument has been advanced that, under market conditions, the need is being met. In terms of data, there is a lack of provincial and national data. That is fairly clear.

On a personal note, I did some work for the special committee in terms of latch-key children, and it was extremely difficult to get reliable data on the very simple question of the number of school-age children who are left alone before going to school, who go home for lunch and who are left alone after school. That kind of information, in my view, should be readily available in terms of planning services.

Senator Marsden: To your knowledge, is anyone in the province of Alberta gearing up to provide those data that are needed now, and will be even more necessary later?

Mr. Kuiken: To my knowledge, no one is undertaking collecting that data.

Senator Marsden: You know likely better than I do the estimates of the take up of subsidy. That is based on the number of children in a family under certain ages. I have forgotten off the top of my head what the take-up rate is, but it is low for partial subsidies and even lower for full-time subsidies.

Do you know what those figures are for Alberta, and if so, are they accurate?

Mr. Kuiken: I do not have that information.

Senator Marsden: Do you know what I am talking about?

Mr. Kuiken: Yes, but I do not have reliable information.

Senator Marsden: So that is not a set of numbers you would use.

If somebody were to be putting these data together, do you think that should be at the federal or provincial level? How do you see that being coordinated?

Mr. Kuiken: It would seem to me that each jurisdiction would want to do that for its own planning purposes. So it seems logical to argue for both provincial and national data systems that would result in good information. There might be some duplication, but that might be an interesting change from an absence of information.

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: L'un des points qui nous a surpris pendant notre travail jusqu'à maintenant concerne le manque de données exactes et globales à la fois sur les besoins en matière de garderies et sur la fourniture de places dans les garderies. Si vous avez déjà répondu à cette question, je vous prie de me le dire. Pouvez-vous évaluer le besoin réel en matière de garderies par rapport, par exemple, au nombre de personnes inscrites en Alberta?

M. Kuiken: L'Alberta est dans une situation particulière parce l'on pourrait conclure, puisqu'elle dispose de 44 000 places environ et que le taux de vacances fluctue entre 15 et 20 p. 100, que les besoins sont satisfaits. Je ne crois pas qu'il soit juste de dire, comme on l'a fait, qu'en fonction de la situation du marché, les besoins sont satisfaits. En fait, on manque de données aux niveaux provincial et national. Cela me semble assez clair.

Par ailleurs, j'ai travaillé pour le comité spécial en ce qui concerne les enfants à clé, et je me suis rendu compte qu'il était très difficile d'obtenir des données dignes de foi sur la simple question du nombre d'enfants d'âge scolaire qui sont laissés seuls avant d'aller à l'école, qui prennent leur repas du midi à la maison et qui sont laissés seuls après l'école. Il conviendrait, à mon point de vue, que l'on dispose de ce genre de renseignements pour les services de planification.

Le sénateur Marsden: À votre connaissance, la province de l'Alberta a-t-elle chargé des personnes de commencer à recueillir les renseignements dont on a besoin maintenant et dont on aura davantage besoin plus tard?

M. Kuiken: À ma connaissance, personne n'a commencé à recueillir ces données.

Le sénateur Marsden: Vous savez certainement mieux que moi à combien on évalue le taux de participation aux programmes de subventions. On tient compte du nombre d'enfants par famille qui sont en deçà d'un certain âge. Je ne saurais dire à brûle-pourpoint quel est le taux de participation à ces programmes de subventions, mais il est faible en ce qui concerne les subventions partielles et encore plus faible pour les subventions à temps plein.

Connaissez-vous les données relatives à l'Alberta, et, le cas échéant, sont-elles exactes?

M. Kuiken: Je n'ai pas ces renseignements.

Le sénateur Marsden: Savez-vous de quelles données je parle?

M. Kuiken: Oui, mais je n'ai pas de données fiables.

Le sénateur Marsden: Vous n'utiliseriez donc pas ces données.

Si quelqu'un devait réunir ces données, pensez-vous que cela devrait être fait au niveau fédéral ou au niveau provincial? Comment devrait-on, selon vous, assurer la coordination?

M. Kuiken: Je suppose que chaque palier de gouvernement souhaiterait recueillir des données pour ses propres fins de planification. Il semble donc logique de souhaiter qu'il existe un système de données national et un système de données provincial qui puissent fournir de bons renseignements. Il pourrait en

[*Text*]

Senator Marsden: In the Badgley Report there are statements that indicate the situation of day care in Alberta is very much influenced by the enthusiasm of the minister responsible, or the lack of enthusiasm of the minister responsible. In fact, Badgley said, and I quote:

> We have been impressed by the degree to which the interest and initiative of an individual minister for Social Services in 1980 resulted in a great leap forward in day care programming. A deterioration in some of Alberta's day care centres has arisen resulting from the apathy or hostility of a new minister of Social Services who failed to support the licensing and inspection for day care—-

Is that a statement that you would agree with? Do you think the system is subject to the qualities of a particular minister?

Mr. Blakely: We are always cognizant of a saying they used in the Xerox Corporation, which is "You must always watch for CFLs," which are career-limiting factors. That may be one of those.

Let me be very general and say that ministers of the Crown are very powerful people within their jurisdiction. It does not matter which minister you are talking about, their power appears to be awesome. I would think the power would be no less with social services than with energy or forestry.

Senator Marsden: Let me put the question another way; witnesses from the Atlantic provinces last week suggested that one of their great challenges was to educate incoming ministers about what child care is, what the needs are, and so forth.

It occurs to me that one of the great benefits of a federal system might be the fast education of new ministers regarding the ongoing needs of programs.

Is that a more agreeable question?

Mr. Blakely: Yes. We, as a municipality, attempt to do that through the intermunicipal task force we established, which is made up of politicians with administrative helpers.

Senator Marsden: Could that kind of task force be extended across the country? We know, for example, how many residents of Alberta are from other provinces, and how many Albertans move to other provinces. So, if one is looking for an opportunity for young children to have consistent day care, presumably that kind of coordination is needed.

Mr. Blakely: True.

Senator Marsden: Can you tell me about the situation as it applies to native children in Alberta?

Mr. Blakely: We have not addressed that.

Mr. Kuiken: Very briefly, I know that a number of bands have made efforts to start a day care centre. I believe the band from Morley, back in the early 1980s, began a day care centre. It has been reported that that day care centre has been closed

[*Traduction*]

résulter un certain chevauchement, mais cela vaudrait peut-être mieux que de ne pas avoir de renseignements du tout.

Le sénateur Marsden: Des passages du rapport Badgley révèlent qu'en Alberta la situation des garderies dépend en grande partie de l'enthousiasme ou du manque d'enthousiasme du ministre responsable. Selon un extrait du rapport Badgley:

> (Traduction libre) Nous avons été étonnés de constater dans quelle mesure l'intérêt manifesté en 1981 par un ministre des services sociaux a fait faire un bond énorme au programme des services de garde. Par ailleurs, on a constaté que la détérioration des services de certaines garderies albertaines était une conséquence de l'apathie ou de l'hostilité d'un nouveau ministre des services sociaux, qui n'a pas accordé son appui à l'octroi de permis d'exploitation ni à l'inspection des garderies—

Partagez-vous cet avis? Pensez-vous que le système est tributaire de l'attitude du ministre responsable?

M. Blakely: Un dicton avait cours à la société Xerox, à savoir qu'il faut toujours prendre garde aux facteurs qui limitent la carrière. Cela pourrait en être un.

Permettez-moi de dire que les ministres d'État sont très puissants dans leur secteur d'activité. Peu importe de quels ministres on parle, leur pouvoir semble énorme. Je pense que dans le cas des services sociaux ce pouvoir n'est pas moindre qu'il l'est en ce qui concerne l'énergie ou les forêts.

Le sénateur Marsden: Je pose la question d'une autre façon: des témoins des provinces atlantiques ont donné à entendre la semaine dernière que l'un de leurs plus grands défis consistait à mettre les nouveaux ministres au courant de la situation en matière de garde d'enfants, des besoins dans ce domaine, et ainsi de suite.

Or, il me semble justement que l'un des grands atouts d'un régime fédéral serait de mettre rapidement les nouveaux ministres au courant des besoins relevés quant aux aux programmes.

Ma question est-elle plus appropriée?

M. Blakely: Oui. Sur le plan municipal, nous tentons de le faire par l'intermédiaire du groupe de travail intermunicipal que nous avons créé, et qui se compose de personnalités politiques et d'adjoints administratifs.

Le sénateur Marsden: Des groupes de travail de ce type pourraient-ils prendre racine un peu partout dans le pays? Nous savons, par exemple, combien d'Albertains viennent d'autres provinces ou vont s'établir dans d'autres provinces. Si on vent offrir aux jeunes enfants des services de garde cohérents, peut-être faut-il songer à ce type de coordination.

M. Blakely: C'est vrai.

Le sénateur Marsden: Pourriez-vous exposer la situation en ce qui concerne les enfants autochtones de l'Alberta?

M. Blakely: Nous ne l'avons pas examinée.

M. Kuiken: Je sais que différentes bandes ont tenté d'ouvrir des garderies. Je crois qu'au début des années 80, la bande de Morley en a ouvert une. Elle semble avoir été fermée pour la bonne raison qu'on ne faisait pas suffisamment appel à ses ser-

[*Text*]

simply because there was insufficient use and difficulty in getting trained people. They wanted trained people, and they were experiencing difficulties on both sides.

Recently, the Calgary Branch of the Métis Association of Alberta asked for some assistance from our department—Friday morning, to be precise—in terms of looking at establishing a day care centre for Métis children.

Senator Marsden: My next question concerns the usefulness of the child care program inside or outside CAP. Are you one of those groups that advocated a child care program outside CAP in the past?

Mr. Kuiken: We have never really advocated for or against that particular choice. I think advocates of a child care program outside of CAP may regret that somehow now, because of the capping feature that is involved in the national strategy, or appears to be involved.

Senator Marsden: In the interests of your work, would you be better off with the existing program in CAP as compared to the program that is now in front of us?

Mr. Kuiken: It is difficult to comment on that until we see the actual legislation. As a municipality, as we pointed out in our brief, we cost-share some expenditures in day care centres operated by the City of Calgary. From what we have seen in the written form it is not clear whether that would continue to be possible. We have been assured verbally that that will be possible, but it remains to be seen what the legislative document contains.

Mr. Blakely: We would like to see whatever program that is developed not be limited in funding and that it be made available to all who qualify inside or outside CAP.

Senator Gigantès: Might I suggest that we drop the term "capping" when referring to CAP, because with CAP it was not capped and without CAP it is capped. I think we should use the word "ceiling" instead of "capping" because it took me a little while to catch on to this, if you do not mind.

Mr. Blakely: Not at all. A very good point.

Senator Marsden: I know that you have said in your brief that the Special Initiatives Program is something you do not want to address this morning. I do not know whether I have found a way around asking a question on that subject or not, but from the point of view of your agency, if you were concerned about low-income families living in Calgary, and the way in which their benefits might or might not be coordinated with benefits under CAP, at least the source of the money is fairly obvious from the federal level. With a separate child program, low-income families who might be getting other benefits under CAP will have to coordinate those somehow. Do you have any idea how that is going to be done?

Mr. Kuiken: I am not entirely clear on your question, senator. You started off by saying something about the Special Initiatives Fund.

Senator Marsden: Some of the benefits which might accrue to low income families will possibly come through that amorphous fund called "Special Initiatives"; in other words, you

[*Traduction*]

vices et qu'on avait du mal à recruter du personnel qualifié. On voulait des gens qualifiés, et des problèmes surgissaient de part et d'autre.

Récemment, le bureau de Calgary de l'Association des Métis de l'Alberta a demandé de l'aide au ministère—vendredi matin, plus exactement—pour ouvrir une garderie destinée aux enfants métis.

Le sénateur Marsden: Venons-en maintenant à l'opportunité de rattacher le programme de garde d'enfants au RAPC. Êtes-vous de ceux qui par le passé ont réclamé un programme de garde d'enfants non rattaché au RAPC.

M. Kuiken: Nous ne nous sommes jamais prononcé ni dans un sens ni dans l'autre. Ceux qui ont réclamé un programme de service de garde non rattaché au RAPC le regrettent peut-être maintenant, en raison du plafonnement que suppose la stratégie nationale, ou du moins qu'elle semble supposer.

Le sénateur Marsden: En ce qui vous concerne, vaudrait-il mieux conserver le programme existant rattaché au RAPC ou adopter celui qu'on vous propose?

M. Kuiken: Il est difficile de se prononcer sans avoir vu le projet de loi. En tant que municipalité, comme nous le soulignons dans notre mémoire, nous finançons une partie des dépenses des garderies qu'exploite la ville de Calgary. D'après les documents que nous avons consultés, il n'est pas certain qu'on puisse maintenir ce financement. On nous a assuré oralement qu'il en sera ainsi, mais encore faut-il voir ce que disposera le texte législatif.

M. Blakely: Nous souhaiterions que le programme mis au point, quel qu'il soit, ne dépende pas d'un financement limité et qu'il soit accessible à tous ceux qui répondent aux normes, à l'intérieur ou à l'extérieur du RAPC.

Le sénateur Gigantès: J'aimerais qu'on ne parle pas de plafonnement quand il est question du RAPC, parce qu'il n'y avait pas de plafonnement avec le RAPC, alors qu'il y a plafonnement hors du RAPC. J'ai mis un certain temps à démêler cela.

M. Blakely: C'est un distinction intéressante.

Le sénateur Marsden: Dans votre mémoire, vous indiquez que ce matin vous ne souhaitez pas parler du Programme d'initiatives spéciales. Je m'y suis peut-être pris de manière à aborder ce sujet, mais selon l'organisme que vous représentez, vous vous inquiétez de la situation des familles à faible revenu de Calgary, de la façon dont on coordonnera ou non leurs prestations sous le Régime d'assistance publique du Canada, la provenance des fonds étant tout au moins assez nette au niveau fédéral. Avec un programme distinct de garde d'enfants, les familles à faible revenu qui pourraient toucher d'autres prestations grâce au RAPC devront en tenir compte de quelque manière. Avez-vous pensé à la façon dont on s'y prendra?

M. Kuiken: Je ne comprends pas très bien votre question, sénatrice. Vous aviez commencé par parler du fonds du Programme d'initiatives spéciales.

Le sénateur Marsden: Une partie des prestations que pourraient toucher les familles à faible revenu pourrait provenir de ce fonds informe appellé fonds d'initiatives spéciales. Vous

[*Text*]

might want to touch on that. I would not want you not to answer my question because you think it is covered under the Special Initiatives Fund. There are several layers to this and I would like to know how that is going to be done.

Mr. Kuiken: Let me comment generally about the Special Initiatives Fund. As I understand it, it is intended that $100 million will be available over a seven-year period, which amounts to $14-odd million per year. Distributed across Canada on some kind of equitable basis, that would mean that each person will receive about 50 cents, which does not go a long way in terms of establishing new and innovative programs.

In addition, I wonder how many of the special projects that will be funded might not have been funded under CAP. There will, for example, be money provided for research. Might that not also be funded under the National Health and Welfare Department? Some of the funding mechanisms for things proposed under special initiatives might already be in place. Is it, therefore, new money, or is it money that is simply relabelled? I cannot answer that question because it is not clear. That is the extent of any comments I could make about the Special Initiatives Fund.

Senator Marsden: Do you know at this point how it is going to be spent? Has your province been told that it will get a per capita amount?

Mr. Kuiken: No, that was just my speculation in terms of trying to come up with some way to rationalize the fund.

Senator Marsden: I do not know if you have read the transcript of last week, but the Manitoba witness had heard that a large sum of money was going into the University of Winnipeg for the Child Research Centre there.

Senator Gigantès: Senator Marsden, could you expand upon that a little?

Senator Marsden: If you read the transcript of last week, senator, you will see the passage to which I refer.

Senator Gigantès: You seem to be saying that money that was needed for actual hands-on child care might go elsewhere.

Senator Marsden: No, the Special Initiatives Fund, as I understand it, was never intended for hands-on child care.

Senator Gigantès: Are you deploring the fact that money will go things other than hands-on child care?

Senator Marsden: No, I am just asking whether anybody knows what is going to happen to it. Somebody last week described it as the "loaves and fishes fund", because everybody is imagining how he is going to spend it and there is very little money involved.

Coming back to low income families, do you see this as making any difference in their lives?

Mr. Blakely: It should help a great deal in the areas where there is no child care now available. In our own province, we

[*Traduction*]

pourriez nous en parler. Je ne voudrais pas que vous esquiviez ma question parce que vous estimez que c'est prévu par le fonds d'initiatives spéciales. Il existe plusieurs intermédiaires, et j'aimerais savoir comment on s'y prendra.

M. Kuiken: Je peux expliquer de façon générale en quoi consiste le fonds d'initiatives spéciales. À ma connaissance, 100 millions de dollars seront attribués sur une période de 7 ans, soit quelque 14 millions de dollars par an. En répartissant de façon équitable ces fonds à l'échelle du Canada, on dépenserait environ 50 cents par citoyen, ce qui ne permet pas vraiment de lancer des programmes nouveaux et innovateurs.

En plus, je me demande combien on financera de projets spéciaux qui n'auraient pas pu être financés par le RAPC. Par exemple, on accordera des fonds pour la recherche. Ne pourrait-on pas financer celle-ci en faisant appel au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Certains mécanismes de financement convenant à des mesures proposées dans le cadre du Programme d'initiatives spéciales peuvent exister déjà. S'agit-il d'argent frais ou de fonds sur lesquels on appose simplement une nouvelle étiquette? Je ne peux pas répondre parce que la situation n'est pas claire. C'est tout ce que je peux dire au sujet du fonds d'initiatives spéciales.

Le sénateur Marsden: Savez-vous comment on dépensera ces fonds? Les autorités de votre province savent-elles si elles toucheront un montant per capita?

M. Kuiken: Non, c'était une supposition pour faire comprendre la nature du fonds.

Le sénateur Marsden: Je ne sais pas si vous avez lu le compte rendu des délibérations de la semaine dernière, mais le témoin du Manitoba avait entendu dire qu'une forte somme allait être affectée au centre de recherche sur l'enfance de l'université de Winnipeg.

Le sénateur Gigantès: Sénatrice Marsden, pourriez-vous préciser?

Le sénateur Marsden: Si vous lisiez les délibérations de la semaine dernière, sénateur, vous y verriez le passage dont je vous parle.

Le sénateur Gigantès: Vous semblez dire que des fonds dont on a besoin pour la garde concrète pourraient être affectés ailleurs.

Le sénateur Marsden: Non, le fonds d'initiatives spéciales, si je comprends bien, n'a jamais été destiné à la garde comme telle.

Le sénateur Gigantès: Déplorez-vous le fait que de l'argent soit consacré à autre chose qu'à la garde même?

Le sénateur Marsden: Non, je demande tout simplement si quelqu'un sait ce qu'on en fera. Le semaine dernière, quelqu'un a comparé ce fonds à la multiplication des pains: chacun pense à la façon de dépenser cet argent, alors que les fonds sont très limités.

Pour revenir aux familles à faible revenu, pensez-vous que cela changera quelque chose à leur situation?

M. Blakely: Cette mesure devrait être d'un grand secours dans les régions actuellement dépourvues de services de garde.

[*Text*]

have the impression that the rural areas are underserved and it is our hope that any new initiative would address those requirements. That, however, is a difficult problem for all of the reasons that there is no day care there now. Given the subsidies that are available in the province of Alberta, we are disappointed in what has actually happened. If there are further opportunities or further initiatives, that should help address the problem.

Senator Marsden: From an administrative point of view, put yourself in the shoes of, say, a low income parent who is looking for child care support, retraining help, housing necessities and various other things. Do you think that that parent will now have to make the rounds of ten agencies? Will another layer be added for separate child care?

Mr. Blakely: I suppose that will depend on how it is administered at the provincial level.

Senator Marsden: Exactly. Do you have any idea how Alberta will do it?

Mr. Blakely: No.

Mr. Kuiken: I think it is fair to say that the Canada Child Care Act will not make a great deal of difference over the short term to Albertans, other than as we pointed out in our brief. The provincial government stands to benefit in terms of its ability to share its expenditures with the federal government. It will significantly improve its cost-sharing ability.

Mr. Blakely: It is our hope that the government will see fit to put those recoveries into special services.

Senator Marsden: Good luck.

Senator Gigantès: I have no further questions, Madam Chairman, except to point out that it is nice to see how optimistic and hopeful people in the field are, despite their experiences in the past.

The Chairman: I have just a couple of other questions. In terms of the ceiling that you have mentioned, in the information we have received from the Department of Health and Welfare, I believe that at the end of seven years they expect that $1 billion per year will be spent. That seems to me to be more than is being spent under CAP. Let me say, however, that I do not know that for a fact. What is your view?

Mr. Kuiken: It is my understanding that the $1 billion annual expenditure applies to both funding under the Canada Child Care Act and the tax measures which the government intends to introduce. Thoses measures include a child care tax credit and some sort of deduction.

The Chairman: In terms of CAP, while the possibilities were enormous, the actual expenditures were something in the order of $200-odd million per year. It was a small proportion of what total CAP expenditures could have been. One of the problems was the lack of ability of poorer provinces to take up those 50 per cent dollars. Certainly those that were welcoming a new Child Care Act hoped that there would be the possibility of a

[*Traduction*]

En Alberta, les régions rurales semblent mal servies et nous espérons que toute nouvelle initiative répondra à leurs besoins. La tâche est cependant complexe, parce qu'il n'existe pas de services de garde pour l'instant. Compte tenu des subventions qu'on offre en Alberta, nous sommes déçus de voir ce qui s'est produit. L'offre d'autres possibilités, l'existence d'autres initiatives devraient contribuer à améliorer la situation.

Le sénateur Marsden: Sur le plan pratique, mettez-vous à la place d'un parent à faible revenu qui cherche des services de garde d'enfants, de l'aide pour se recycler, qui cherche à se loger et diverses autres choses. Pensez-vous que ce parent devra maintenant s'adresser à dix organismes? Ajoutera-t-on un autre intermédiaire pour les services de garde distincts?

M. Blakely: Je suppose que tout dépendra du mode d'administration choisi au niveau provincial.

Le sénateur Marsden: Justement. Savez-vous comment l'Alberta procédera?

M. Blakely: Non.

M. Kuiken: On peut dire, je pense, que la législation canadienne en matière de garde d'enfants ne changera pas grand-chose à court terme pour les Albertains, sinon en ce qui concerne les aspects que nous avons relevés dans notre mémoire. Le gouvernement provincial devrait, quant à lui, être mieux en mesure de partager ses dépenses avec le gouvernement fédéral. Il sera nettement mieux placé en ce qui concerne le partage des coûts.

M. Blakely: Nous espérons que le gouvernement jugera bon d'affecter les fonds recouvrés à des services spéciaux.

Le sénateur Marsden: Bonne chance.

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas d'autre question à poser, madame la présidente. J'aimerais seulement ajouter qu'il est réconfortant de constater avec quel optimisme les intéressés envisagent l'avenir, malgré l'expérience passée.

La présidente: J'aimerais poser quelques questions. À propos du plafonnement dont vous avez parlé, selon les renseignements obtenus du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il me semble qu'aux termes des sept ans on prévoit avoir dépensé un milliard de dollars par an. Cela me semble un montant supérieur à ce qu'on dépense dans le cadre du RAPC. J'ajoute toutefois que je ne suis pas sûr de ces données. Qu'en pensez-vous?

M. Kuiken: Il me semble que ces dépenses annuelles de un milliard de dollars seront engagées et aux termes de la législation canadienne sur la garde d'enfants et en ce qui concerne les mesures fiscales que le gouvernement a l'intention d'adopter. Parmi ces mesures, mentionnons le crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfants et une autre déduction.

La présidente: En ce qui concerne le RAPC, malgré l'immensité des possibilités, en réalité, on dépensait environ 200 millions de dollars par an. Ce n'est qu'une faible proportion de ce qu'auraient pu être les dépenses totales du RAPC. Une des raisons en est que les provinces pauvres, faute de contrepartie, n'étaient pas en mesure de bénéficier de ces subventions à 50 p. 100 Il est certain que ceux qui souhaitaient

[*Text*]

variable cost-sharing formula and the possibility of cost-sharing things which were not possible under CAP, for example, facilities could be cost-shared only to the extent that they were subsidized.

We want to look at this in great detail once we see the legislation, but do you have any further thoughts on this?

Mr. Blakely: In our federal system, in spite of how you establish national objectives, you will not be able to get a reluctant province to participate, if, ideologically and philisophically, they do not believe in something. Very recently we have had more than several experiences with that.

If the federal government can develop legislation which makes it attractive, then they in fact have acquitted themselves well. The extent to which the provinces can and will participate will then have to remain with the provinces. That has been a long and historic challenge in this country and one that we will have to continue to face.

Part of the motivation for us being here—and we thank you for inviting us—is that we think the federal government can provide the leadership through making those incentives so attractive that the provinces will take advantage of it. There should be initiatives at the local municipal level and groups of interested citizens who band together to get it going. The province of Alberta, to its credit, was quick to take advantage of the Canada Assistance Plan in 1966. It embarked on a program of preventive social services, now called family and community support services, which, in the city of Calgary, amounts to $10 million. This money goes into social services through approximately 60 agencies or better in a whole range of programs from Meals on Wheels to boys and girls clubs to the support of senior citizens social and recreational centres. In the past, Alberta has demonstrated that it was prepared to take advantage of that program when it was attractive to do so. I do not think it is unfair to say those kinds of services and programs would not be available in our city if it was not for the Canada Assistance Plan and the family community support services. Here is an example where, by offering an incentive, it was taken advantage of and has translated into good services for citizens.

Senator Gigantès: Are you saying that Medicare came about because the incentives were hard to resist? In the hopes that you are expressing regarding sufficient incentives are you using Medicare as an historical paradox?

Mr. Blakely: I think Medicare is a wonderful example, and hopefully it will survive. It became very unattractive not to participate in the national program as evolved over time. The Health Care Act made it unadvisable for provinces not to eliminate double billing.

The Chairman: What is your view of the priorities in Alberta in terms of expanding the existing system as opposed

[*Traduction*]

l'adoption d'une loi sur les services de garde d'enfants espéraient qu'on puisse établir une formule de partage des frais et d'autres mesures analogues que ne permettait pas le RAPC; ainsi, les installations ne pouvaient faire l'objet d'une entente de partage que si elles étaient subventionnées.

Nous examinerons cet aspect de près quand nous aurons le texte législatif en main, mais avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Blakely: Dans un régime fédéral, bien qu'on fixe des objectifs nationaux, on ne peut pas convaincre une province d'adhérer à un programme si, par principe, elle n'y croit pas. Tout récemment, nous en avons eu plusieurs exemples.

Si le gouvernement fédéral peut proposer un texte de loi qui rende l'affaire attrayante, il aura alors réussi. Il reviendra alors aux provinces de décider dans quelle mesure elles peuvent participer et si elles le feront effectivement. Toute au long de l'histoire de notre pays, nous avons eu à surmonter cette difficulté et nous aurons encore à le faire.

Si nous sommes ici—nous vous remercions, du reste, de nous avoir invités—c'est que nous pensons que le gouvernement fédéral peut donner le ton en rendant ces mesures suffisamment attrayantes pour que les provinces souhaitent se prévaloir des avantages qui en découlent. On devrait lancer des initiatives au niveau municipal, et des groupes de citoyens intéressés devraient se regrouper pour faire avancer les choses. L'Alberta, et c'est tout à son honneur, n'a pas tardé, en 1966, à adhérer au Régime d'assistance publique du Canada. Elle a lancé un programme de services sociaux de prévention, soit les services de soutien communautaire et familial. À Calgary, ceux-ci totalisent 10 millions de dollars. Ces fonds sont affectés aux services sociaux par l'intermédiaire d'une soixantaine d'organismes ou encore par le biais d'un vaste ensemble de programmes, parmi lesquels on peut mentionner les repas à domicile, les clubs d'enfants ou d'adolescents, les centres récréatifs et les centres sociaux pour personnes âgées. Par le passé, l'Alberta a montré qu'elle était prête à saisir les possibilités qu'offrait ce programme quand il était avantageux de le faire. Je ne pense pas qu'il soit faux de dire que ces services et ces programmes n'existeraient pas dans notre ville si ce n'était du Régime d'assistance publique du Canada et des services de soutien communautaire et familial. Voilà un cas où, des avantages ayant été offerts, on a saisi l'occasion pour offrir de bons services aux citoyens.

Le sénateur Gigantès: Voulez-vous dire que le régime d'assurance-maladie a pu voir le jour parce qu'il était difficile de résister aux avantages qu'il offrait? Vous dites qu'il faut offrir des avantages suffisants; prenez vous le régime d'assurance-maladie comme un paradoxe historique?

M. Blakely: Je pense que le régime d'assurance-maladie est un merveilleux exemple, et j'espère qu'il survivra. Au fil des ans, il est devenu très désavantageux de ne pas participer au régime national. La législation sur les services de santé a fait en sorte qu'il n'est pas avisé pour les provinces de ne pas supprimer la double facturation.

La présidente: Selon vous, en Alberta, importe-t-il plus d'élargir le système actuel que de lancer des programmes pour

[*Text*]

to developing a system, that is, introducing programs for infants, rural areas and shift workers? Do you consider infant care mainstream or special initiative in terms of programs, and what priority do you give to improving maternal leave provisions or parental leave provisions?

Mr. Kuiken: In terms of infant care, that certainly is a priority. There continues to be significant reports about demand for infant care and the lack of adequate spaces. Again, that is an area where reliable information is missing.

Certainly, it is my impression that Alberta is an area of considerable need. There are specific regulations and the care requirements are more intense. Therefore, it seems that operators are somewhat reluctant to move into that area. Certainly some encouragement for that area would be useful.

In terms of priority areas, the day care community in Alberta is coming to a consensus that the need for staff education requirements is first and foremost.

Mr. Blakely: You asked about requirement for day care for people on shift work.

The Chairman: Yes. I am asking what is your view of the highest need areas in Alberta?

Mr. Kuiken: In terms of shift work, again, I do not have a lot of hard data for this area. There have been a couple of attempts to start 24-hour day care centres, which have simply failed. The demand is not there to warrant that kind of service.

Mr. Blakely: The alternatives seem to be available for nurses, for example, who work shift work. As Mr. Kuiken has said, we did encourage an initiative with regard to availability of 24-hour day care and it simply was not seized on. It seems that there were other alternative arrangements, whether it was through neighbours or through the other partner in the relationship being available to provide that care. We do know that there is more interest now in work-place day care, and that is appearing to get more attention and appears to be quite successful.

The Chairman: Alberta has been very successful in developing day care spaces on reserves. I believe it has the highest number in Canada. Is that an area that you think is going well or is that an area that needs to be looked at very carefully? Is that a priority area?

Mr. Kuiken: As I said earlier, I am aware of only a couple of instances where bands have made efforts to get a day care centre operating.

The Chairman: Thank you very much for coming. This has been very helpful.

The committee adjourned.

—Upon resuming at 1.30 p.m.

The Chairman: I would like to welcome Ms. Lynette Billard, President, Canadian Day Care Advocacy Association, St. John's, Newfoundland.

Please go ahead.

[*Traduction*]

les enfants en bas âge, les régions rurales et ceux qui travaillent par équipe? Les services de garde d'enfants en bas âge doivent-ils, selon vous, être un élément du programme central ou faire l'objet d'une initiative spéciale, et quelle importance accordez-vous à l'amélioration des dispositions concernant les congés de maternité ou les congés aux parents?

M. Kuiken: En ce qui concerne les services de garde d'enfants en bas âge, il y a certainement priorité. La demande persiste à cet égard, et on manque d'espaces suffisants. Encore là, les données fiables font défaut.

À mon sens, il ne fait aucune doute que l'Alberta a des besoins considérables. Il existe une réglementation spécifique et les exigences relatives à la garde sont plus strictes. On hésite donc à s'engager dans ce secteur. Il serait alors certainement utile d'offrir quelques incitations à le faire.

En ce qui concerne les secteurs prioritaires, les responsables des services de garde d'enfants s'entendent pour dire que les besoins en formation du personnel constituent la toute première priorité.

M. Blakely: Vous avez parlé des besoins en services de garde des personnes qui travaillent par équipe.

Le président: À votre avis, en Alberta, dans quel secteur les besoins se font-ils le plus sentir?

M. Kuiken: En ce qui concerne les travailleurs par équipe, je n'ai pas beaucoup de données précises. Quelques garderies qui ont tenté d'ouvrir 24 heures par jour ont échoué. La demande ne justifie pas l'existence de tels services.

M. Blakely: Il semble exister des solutions de rechange pour les infirmières, par exemple, qui travaillent par équipe. Comme l'a dit M. Kuiken, nous avons soutenu une initiative qui visait à offrir des services de garde 24 heures par jour, mais la demande n'a tout simplement pas suivi. On recourait plutôt à d'autres formules, soit en faisant appel à des voisins, soit en demandant à l'autre conjoint de garder les enfants. Nous savons qu'on s'intéresse maintenant davantage aux garderies en milieu de travail, qu'on y accorde de plus en plus d'attention et que les résultats sont assez bons.

La présidente: L'Alberta a fait un excellent travail en créant des espaces de garderies dans les réserves. Je pense que c'est là qu'on en trouve le plus grand nombre au Canada. Estimez-vous qu'à cet égard tout se déroule bien ou est-ce un aspect à surveiller étroitement? Est-ce un secteur prioritaire?

M. Kuiken: Comme je l'ai dit, je ne suis au courant que de quelques cas de bandes qui ont tenté de mettre en place des garderies.

La présidente: Merci beaucoup d'avoir comparu. Votre témoignage nous sera très utile.

La séance est levée.

Le comité reprend ses délibérations à 13 h 30.

Le président: J'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme Lynette Billard, présidente de la section de St. John's, Terre-Neuve, de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Madame Billard?

[*Text*]

Ms. Lynette Billard, President, Canadian Day Care Advocacy Association, St. John's, Newfoundland: I was not sure whom I was representing when I came. I thought I represented Newfoundland, so I came prepared to talk particularly about my province.

The Chairman: Good.

Ms. Billard: Is that as you understood it?

The Chairman: Absolutely; yes.

Ms. Billard: By way of introduction I would like to tell you a bit about myself so that you will know why I am here rather than some other person.

I am a single parent. I have a nine year old daughter whose name is Rebecca. She is partly the reason I got into this, because being a single parent trying to find child care in Newfoundland has at times been a challenge. Rebecca and I have certainly been through many different child care arrangements over the years.

I am a social worker at a children's rehabilitation centre—that is my paid employment. My involvement in the Canadian Day care Advocacy Association, of which I am now the president, is purely on a voluntary basis. That is my other job for which I do not get paid. That is why I am not quite sure sometimes exactly which hat I am wearing.

I got involved in day care advocacy at home in my province basically because of looking for care for my own daughter in February of 1983, and quickly became involved in that particular type of movement. My perspective from Newfoundland is not as someone who has worked or been employed in day care, but as someone who has been a parent consumer trying to do something to help improve child care in my province, and, again, partly because of my personal interests, I have taken that on to another level.

I do not know how much you know about child care in Newfoundland. Right now in Newfoundland we have about 1,500 licensed full-time child care spaces. They are only in the setting of a day care centre; we do not have any other models of care that are licensed.

The last statistic I have on children with working parents is a 1985 statistic. In 1985 there were 15,000 preschoolers in Newfoundland with working parents, meaning that they had a single parent who worked or that they had two parents but both of the parents were in the workforce.

The child spaces in Newfoundland are concentrated in the capital city of St. John's. The rural population outside the city is poorly served.

By the way, I hope it is okay that I do not have a brief or anything. I am just going by notes and things like that.

The Chairman: Please do.

Ms. Billard: In Newfoundland when you say "day care" I feel it is almost a misnomer in many ways because people tend to think of it as being "day", nine to five, in a day care centre and those kinds of things. That is partly what has given rise to

[*Traduction*]

Mme Lynette Billard, présidente de la section de St. John's, Terre-Neuve, de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance: J'ai hésité quant à la raison de ma présence ici, aujourd'hui. Je croyais représenter Terre-Neuve, de sorte que mon exposé est centré sur cette province.

Le président: Bien.

Mme Billard: Est-ce ainsi que vous l'entendiez?

Le président: Effectivement.

Mme Billard: En guise d'introduction, j'aimerais vous donner quelques détails sur moi-même afin que vous sachiez pourquoi je me trouve ici, plutôt qu'une autre.

J'ai une fille de neuf ans, Rebecca, que j'élève seule. Elle est en partie la raison pour laquelle je m'intéresse à ce genre de mouvement car, en tant que parent unique en quête d'un service de garde à Terre-Neuve, j'ai dû apprendre à me débrouiller. Rebecca et moi-même avons certes fait le tour des différentes formules de gardiennage, au fil des ans.

Je suis travailleuse sociale dans un centre de réadaptation de l'enfance—c'est mon gagne-pain. Par contre, je suis active au sein de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, dont je suis actuellement la présidente, à titre purement bénévole. Je ne suis pas payée pour ce second emploi. Vous comprendrez pourquoi je me demande parfois en quelle qualité j'agis.

Mon intérêt pour la promotion des services de garde à l'enfance, chez moi, dans ma province, date essentiellement de l'époque à laquelle je cherchais de tels services pour ma fille, en février 1983. Je fus bien vite absorbée. Sans avoir jamais travaillé dans une garderie de Terre-Neuve, je n'en suis pas moins une cliente cherchant à améliorer les services de garde dans ma province et, bien sûr, il y avait aussi un intérêt plus personnel.

J'ignore à quel point vous connaissez la situation des services de garde à l'enfance à Terre-Neuve. Actuellement, il existe dans cette province environ 1 500 places agréées de garde à plein temps. Nous parlons ici de garde de jour, puisque la Province n'autorise pas d'autres formules.

Les derniers chiffres dont je dispose sur les enfants dont les parents travaillent remontent à 1985. Cette année-là, Terre-Neuve comptait 15 000 enfants d'âge préscolaire dont les parents travaillaient à l'extérieur; autrement dit, 15 000 enfants de parents uniques qui travaillent ou de deux parents, eux aussi sur le marché du travail.

Les places de garderie à Terre-Neuve sont concentrées dans la capitale, St. John's. La population rurale, elle, est très mal desservie.

J'espère que je fais les choses dans les formes, car je suis venue sans exposé ni rien. J'utilise de simples notes.

Le président: Je vous en prie.

Mme Billard: A Terre-Neuve, lorsque vous dites «service de garderie», autant dire «garde de jour», c'est-à-dire de neuf à cinq heures. C'est ainsi que le conçoivent la plupart des Terre-Neuviens, créant par le fait même certaines difficultés à ceux qui réclament l'application d'autres formules.

[*Text*]

some of the problems in Newfoundland when people have been asking to develop different models of care.

The care that we have in the province is comprised of the number of spaces I have mentioned in the day care centre setting, and also of the use of informal, unlicensed care. With the numbers I have given you, you can see that we only have licensed spaces for 10 per cent of the children who need them. There are a lot of children out there who are in some type of informal, unlicensed, unregulated, unmonitored—and all the other "un" words that I can think of—type of care where we really are not able to ensure quality.

A particular group that does not get service in Newfoundland is the infants or the children from zero to two years. Basically, in our province it is illegal to care for children under the age of two in a group setting. Our legislation does not permit the care of children in any type of group or licensed setting at all. As you can imagine, that is a big concern for many families.

We are probably the only province in the country that does not have some type of family day care system or model of care that services that group at all. I am sure that many other provinces will tell you that they do not have enough, but we do not have any care for that group at all. They really have no choice. They are forced into the informal setting.

After-school programs in Newfoundland are just beginning to develop. These are the programs for the six to twelve year olds. The first program we had was only in September of 1986; so it is recent. We now consider ourselves lucky to have four programs in the city of St. John's for children from the ages of six to twelve. There is one after-school program in the province in the city of Corner Brook. So again you have five after-school programs in the whole province. They are only taking maximums of 20 to 25 children; so there is a big gap between what we have and the number of children needing the service. This program would not have been developed except for the initiative of the YM-YWCA, which took it upon itself to start it and has since been approached by PTAs to start something in local schools. So the request for service is coming from the parents. The PTAs are coming to a group that they have seen is showing a bit of leadership there.

I think it is ironic that so few services exist in our province, especially for this after-school group, when our provincial child welfare legislation says that it is neglectful to leave children under the age of 12 unsupervised. Yet, we have done nothing to see that they are supervised in that period of time from when school ends until parents arrive home at whatever hour. I sort of think that is an irony in the whole situation.

The gap in service with after-school children and infants is quite obvious, and when you look at the rural setting, which is not getting a lot of service, you have to take it a step further and look at the seasonal nature of a lot of the employment in the rural setting. I think that in Newfoundland we have a sort of myth of the extended family, if you will allow me to create a phrase. For example, one thinks of "Nice Newfoundland, where the extended family is strong, with grandma and great-aunt Matilda and everyone there to help chip in and take care of the kids." But Newfoundland has broken down the extended

[*Traduction*]

L'aide offerte à l'enfance, dans la province, revient au nombre de places en garderie dont j'ai parlé et au recours à des services non agréés, à des arrangements individuels. Les chiffres que je vous ai donnés montrent bien que l'offre officielle ne peut répondre qu'à 10 p. 100 de la demande. Beaucoup d'enfants sont pris en charge dans un cadre quelconque d'arrangement individuel, sans permis, sans règlement, sans surveillance, sans toutes ces assurances auxquelles on peut penser—sans assurance de la qualité, quoi.

Un groupe particulièrement négligé à Terre-Neuve est celui du nourrisson, de l'enfant de moins de deux ans. Essentiellement, dans notre province, il est illégal d'organiser une garde collective d'enfants de cet âge. En fait, la loi ne permet pas la garde collective, point, même dans un centre agréé. Vous pouvez imaginer les problèmes que cela cause à bien des familles.

Nous sommes probablement la seule province au pays à ne pas offrir de services de gardiennage pour ce groupe. De nombreuses autres provinces affirmeront ne pas en avoir suffisamment. Nous n'en avons pas du tout. Nous n'avons vraiment pas le choix. On nous force à nous débrouiller avec les moyens du bord.

À Terre-Neuve, les programmes de garde après l'école, destinés aux enfants de six à douze ans, n'en sont qu'à leurs débuts. Le premier date de septembre 1986: il est donc tout neuf. Nous nous comptons heureux d'en avoir quatre dans la ville de St. John. La ville de Corner Brook en offre un, elle aussi, de sorte qu'il existe cinq programmes de garde après l'école dans toute la province. Ils accueillent au plus de 20 à 25 enfants, de sorte que l'écart entre l'offre et la demande est immense. En fait, ce genre de programme n'aurait pas vu le jour si ce n'était de l'initiative du YM-YWCA, qui a décidé d'en lancer un et a depuis été pressenti par les associations de parents-maîtres pour en mettre en place les écoles locales. La demande de services vient donc des parents. Les associations de parents-maîtres se tournent vers un groupe qui, à leurs yeux, montre un peu de leadership.

Il est ironique qu'il existe si peu de services dans notre province, surtout pour la garde après l'école, lorsqu'aux termes de nos lois provinciales sur le bien-être des enfants, laisser les enfants de moins de 12 ans sans surveillance est de la négligence. Rien n'est fait pour assurer à ces enfants une surveillance, de leur sortie d'école jusqu'au retour au foyer des parents. Avouez que toute la situation est assez ironique.

Le manque de service de garde après l'école et de nourrissons est assez flagrant. Quant aux services ruraux, ils sont pratiquement inexistants. Par ailleurs, dans ce dernier cas, il faut aller encore plus loin et songer à la nature saisonnière de bien des emplois. Je crois qu'à Terre-Neuve, nous entretenons un genre de mythe de la «famille étendue», si vous me permettez d'employer l'expression. Par exemple, Terre-Neuve passe pour cette province "si accueillante, où la famille se tient; où grand-mère, grand-tante et tous les autres se serrent les coudes et s'entraident pour la garde des enfants». Comme partout ail-

[*Text*]

family and the nuclear family is the mainstay, as is the case for the rest of Canada. I think we often expect somehow, through the extended family, to take care of our own children. We cannot always do that, because when the fish plant in Marystown goes into production Mom, Dad, great-aunt Matilda and Grandma are all working in that fish plant. The only people at home to take care of the children are the 16 year olds who have dropped out of school and are legally too young to work in the fish plant yet. Those are the people who are left to take care of the children. When the work is available everyone works; so you have that seasonal component in the rural community which is felt more there than it is in St. John's.

In looking at what our government is doing, it is interesting to note that back in 1984 the Minister of Social Services struck a committee of interdepartmental government groups and interagency community groups to look into family day care as a possible solution to this type of problem I have just cited to you. The attitude at that time was that the government was very interested and wanted to hear all about the situation with respect to day care. What happened was that that group made a family day care proposal and suggested the setting up of a pilot program to demonstrate how this proposal would work in our province. However, that proposal has been sitting on the desk of the Minister of Social Services since 1985. Therefore, even though by initiating a committee they are pretending to address, for example this problem of infant care in a rural setting, all they are doing is going through the motions and then letting the plan sit. That is typical of what has been happening in our province with respect to child care.

As a matter of fact, things have not changed. In our most recent budget of March 29, 1988 there was no increase at all for child care. The current funding of child care in Newfoundland is as follows: Basically, the provincial government will give any individual wishing to start up a day care centre a $1,000 start-up grant. That $1,000 represents a 100 per cent increase from the level of $500 which was in existence prior to 1985. People who are in this business will tell you: "Great.' Now we can buy two fire doors instead of one." In other words, $1,000 is not a great deal of money.

With respect to subsidies to parents through the use of such programs as CAP, I think our province is probably the guiltiest for not having taken full advantage of such programs. Newfoundland certainly has not effectively or efficiently utilized CAP. Right now, in order for a parent to receive a subsidy, the family income must be less than $17,000 per annum. Also, in our province, you must be either a single parent, or both parents must be students in order to receive that subsidy. Therefore, if you have two parents working at low paying jobs, such as clerking at K-Mart or tending a parking lot, so that collectively they have a low family income, in Newfoundland, because both of them are working, they would not qualify for the subsidy for which they would perhaps qualify if they lived in another province.

Also, I would remind you that $17,000 in family income is the cut-off point. In order to receive the full subsidy, your family income would need to be somewhere in the area of $10,000, and as the income increases to a maximum of

[*Traduction*]

leurs au Canada, il y a eu éclatement de la famille à Terre-Neuve. Il ne reste plus que le noyau. Je crois que nous nous attendons souvent à pouvoir compter sur la famille étendue pour prendre soin de nos enfants. Or, ce n'est pas toujours possible car, lorsque l'usine de poisson de Marystown commence à produire, maman, papa, grand-tante et grand-mère s'y rendent tous pour travailler. Les seuls au foyer pour prendre soin des enfants sont les aînés de 16 ans qui ont quitté l'école mais n'ont pas encore l'âge légal pour travailler. Voilà à qui l'on confie le soin de nos enfants. Lorsqu'il y a du travail, tout le monde quitte le foyer, de sorte que l'élément saisonnier est plus palpable dans la collectivité rurale qu'à St. John's.

Lorsqu'on regarde ce que le gouvernement fait, il est intéressant de noter qu'en 1984, le ministre des Services sociaux a créé un comité réunissant des groupes interministériels du gouvernement et des groupes inter-organismes de la collectivité pour examiner les services de gardiennage comme solution éventuelle au genre de situation que je viens de décrire. À l'époque, le gouvernement s'intéressait vivement à la question et voulait en savoir plus. Résultat: le comité a proposé des services de garde de jour et a suggéré la mise en œuvre de programmes pilotes pour en faire la démonstration. La proposition dort depuis lors sur le pupitre du ministre. Donc, même si en créant un comité, il a prétendu s'attaquer au problème, par exemple de garde à la petite enfance en région rurale, le gouvernement s'est borné à donner l'impression d'agir alors qu'il a tout laissé en plan. Voilà ce qui se passe dans notre province au sujet de la garde des enfants.

En fait, rien n'a changé. Le dernier budget de la province, déposé le 29 mars 1988, ne prévoit absolument pas d'augmentation des crédits pour la garde à l'enfance. Les affectations actuelles à ce poste sont comme suit: essentiellement, le gouvernement provincial consentira à toute personne désirant ouvrir une garderie une subvention de démarrage de 1 000 $, le double de ce qui était offert avant 1985. Les gens dans ce secteur d'activité vous diront: «fantastique, maintenant nous pouvons acheter deux portes pare-feu plutôt qu'une seule». En d'autres mots, on ne va pas loin avec 1 000$.

Quant aux subventions accordées aux parents dans le cadre de programmes comme le RAPC, je crois que notre province est probablement la plus coupable pour ne pas en avoir tiré pleinement avantage. Terre-Neuve n'a certe pas usé d'efficacité ou d'efficience à cet égard. Actuellement, pour qu'un parent touche une subvention, le revenu familial doit être inférieur à 17 000 $ par année. De plus, dans notre province, il faut soit être une famille monoparentale ou que les deux parents soient étudiants pour toucher la subvention. Par conséquent, deux parents qui ont des emplois peu rémunérateurs, par exemple commis au K-Mart et préposé au stationnement, n'ont pas droit à la subvention à laquelle ils auraient peut-être été admissibles ailleurs, dans une autre province.

De plus, je tiens à vous rappeler que si la famille fait plus de 17 000 $ par année, elle n'a pas droit aux subventions. Pour recevoir la pleine subvention, elle doit avoir un revenu de quelque 10 000 $. À mesure que le revenu s'approche de seuil de

[*Text*]

$17,000 the subsidy gets smaller and smaller. However, the current situation is a vast improvement over the situation as it existed in 1985. Prior to that time, the family income had to be less than $12,000 before a subsidy was given for child care. When we think in terms of the poverty line in Canada, these figures really are quite low.

There is another way in which the province has been putting money into child care. In the famous 1985 budget I have spoken of, which increased those other two items, the government introduced a measure that was fairly innovative and that was a 20-cents-per-space-per-day equipment and supply grant. That would, therefore, be operational funding. I say "per space" as opposed to "per child", because in some of our part-time programs, two children may actually share a licensed space. When this 20 cent grant was introduced, that was the first time there was ever any acknowledgement by the Government of Newfoundland that perhaps all of the children deserved to have some contribution made to their child care. The sum of 20 cents per day certainly is not felt to be the required amount of money to do the job properly, but it was the government's token step in the right direction.

The other way in which the government will tell you that they are funding child care is that they introduced their first training program at a post-secondary institution. The Cabot Institute is located in St. John's and in September of 1986 that institute started its first class in early childhood training. Those students will be graduating in June 1988. This is the first training program at the post-secondary level that we have had in the province. Certainly, something we have been complaining about is the lack of trained staff in the province.

I have another comment on training. The Community Services Council, which is a local group in St. John's, took the initiative and over the last five years sought Canada Employment and Immigration funding in order to run a ten-month program in early childhood training. However, each year they have had to go through the process of obtaining new funding for that program. That program has been running for five years, so they have graduated five classes with 20 graduates apiece. There are now, therefore, 100 people in the province who have had some training in early childhood care. With this new class graduating from Cabot Institute, there will be an additional 25 graduates. In listening to Mr. Kuiken talk about the situation in Alberta, I feel really badly about the situation in our province, where I can count the number of trained individuals that we have in our province. I suppose it is indicative of the fat that we call Canada that there is a wide range of services across the country, and that Newfoundland represents one end of the spectrum.

With respect to the current situation regarding standards in our province, Newfoundland licensing requirements are basically of a health and safety nature, as I am sure you have heard. The requirements are concerned with such things as the square footage available, how many fire doors, how much garden or outdoor play space, and the ratio of children to instructors. Inspections are only required to be done once per year once the facility is licensed. In that respect, it was interesting to read an article on day care in last Sunday's paper written by

[*Traduction*]

17 000 $, la subvention décroît. Remarquez par contre que la situation actuelle est une nette amélioration par rapport à 1985. Auparavant, le revenu familial devrait être inférieur à 12 000 dollars pour donner droit à une subvention. Si l'on pense en termes de seuil de pauvreté au Canada, ces chiffres sont réellement très faibles.

Il y a une autre façon dont la province a investi dans la garde d'enfants. Dans le fameux budget de 1985, dont j'ai parlé, qui relevait ces deux autres postes, le gouvernement a introduit une mesure assez nouvelle, notamment une subvention à l'achat de matériel et d'équipement de 20 cents par place par jour, en somme une subvention d'exploitation. Je dis bien «par place» par opposition à «par enfant» car, dans le cadre de certains de nos programmes à temps partiel, deux enfants peuvent se partager une place accréditée. Par cette subvention de 20 cents, le gouvernement de Terre-Neuve reconnaissait publiquement pour la première fois que tous les enfants méritaient peut-être qu'on contribue à leur bien-être. La somme de 20 cents par jour ne permettra certe pas d'atteindre l'objectif, mais c'était un premier pas symbolique dans la bonne voie.

L'autre moyen qu'invoquera le gouvernement pour affirmer qu'il finance la garde d'enfants est son premier programme de formation dans un établissement d'études post-secondaires. L'institut Cabot, situé à St. John's, a commencé à donner son premier cours de formation en première enfance, en septembre 1986. Seize étudiants recevront leur diplôme en juin 1988. Il s'agit du premier programme de formation au post-secondaire de la province. Le manque de personnel qualifié dans la province est certainement quelque chose dont nous nous sommes plaints.

J'aurais un autre commentaire à faire au sujet de la formation. Le *Community Services Council*, groupe de St. John's, a pris l'initiative et, au cours des cinq dernières années, a cherché à obtenir d'Emploi et Immigration Canada des fonds pour un programme de dix mois de formation en première enfance. Cependant, chaque année, il doit relancer sa quête de fonds pour le programme. Comme je l'ai dit, ce programme est en place depuis cinq ans, de sorte que l'Institut a produit cinq promotions de vingt étudiants chacune. Donc, la province compte désormais cent personnes qui ont eu une certaine formation en soin à la première enfance. Si l'on y ajoute la promotion actuelle de l'Institut Cabot, il faudra compter 25 diplômés de plus. L'exposé de monsieur Kuiken au sujet de la situation en Alberta me faisait déplorer celle de notre province où le personnel compétent est si rare. Il faut en conclure, je suppose, que dans la vaste gamme de services offerts dans tout le pays, Terre-Neuve se trouve au bas de l'échelle.

En ce qui concerne les normes actuelles dans la province, les exigences d'accréditation de Terre-Neuve gravitent essentiellement autour de critères d'hygiène et de sécurité, comme je suis sûre qu'on vous l'a dit. On se préoccupe d'espace disponible, du nombre de portes pare-feu, de l'aire de jeu à l'extérieur et de la grandeur du jardin ainsi que de la proportion des enfants par rapport aux adultes. Des inspections annuelles suffisent, une fois le centre accrédité. A cet égard, il était intéressant de lire un article de la plume d'une journaliste locale, dans le journal

[*Text*]

a local reporter. During her research, she called some of the day care centres and was told anonymously that the inspections were only carried out once per year. However, when the same reporter called the office of the Assistant Deputy Minister of Social Services, she was told that inspections were made much more frequently than once per year. The actual person in the field was saying that they were lucky to see the inspectors once per year. Once per year they see the social worker, the fire inspector and the building inspector, and that is their official check. Therefore, even with respect to our licensed spaces, which are few, there is not a great deal happening that would give us comfort with respect to the degree of monitoring that is going on.

There is no legislative requirement that staff must be trained. The government's argument with respect to that area to date has been that we do not have any trained people. Up until recently I suppose there was an element of truth to that. However, now we have 125 trained people so we must soon make representations to the government to change the legislation so that there is a requirement for trained people in this field.

In that respect we also need to increase the salaries of day care workers. Right now, day care workers in Newfoundland make approximately $10,000, if they are lucky. In other words, a day care worker with a child in day care would receive a subsidy. Therefore, those salaries need to be increased.

I have mentioned the initial training programs. However, with respect to ongoing training opportunities for people who are working in the field, these are very limited. The Cabot Institute in St. John's, which is the institute undertaking the two-year program, has tried to introduce an extension type of program over the last few months. However, their timing has been off since they have not had enough people taking advantage of that program at this time.

Again, there are people in outlying parts of the province who will not have access to the training that is available in St. John's. There is a plan to initiate another training program at another post-secondary institute, namely Fisher Technical College in Corner Brook. That program is supposed to commence in September 1988. Originally, it was supposed to commence in September 1987. I will believe it when it actually happens. That is all I have to say at the moment with respect to training.

Reverting again to the question of standards and regulations, there are no specific programming requirements at all for licensing in the province of Newfoundland. In other words, you can do basically whatever you want. Approximately 7 per cent of the child care spaces in Newfoundland are privately owned. One of my recent encounters has been with the Day Care Owners and Operators Association, which recently circulated a petition saying that they needed more money in order to uphold the existing standards. This petition was circulated so that parents could sign it. The section that was highlighted was that it was important to have money in order to have good standards. However, the part of the petition that they had not highlighted went on to say: "And if we do not get the money, the standards need to be decreased." As I have just

[*Traduction*]

de dimanche dernier. Durant ses recherches, elle s'est adressée à certaines garderies où on lui a répondu, dans l'anonymat, que les inspections n'étaient effectuées qu'une fois par année. Cependant, lorsque la même journaliste a communiqué avec le bureau du sous-ministre adjoint des Services sociaux, on lui a répondu que les inspections étaient beaucoup plus fréquentes. Les personnes travaillant dans le milieu s'estimaient chaceuses de recevoir la visite d'un inspecteur par année. Une fois l'an, elles reçoivent le travailleur social, l'inspecteur des incendies et l'inspecteur des bâtiments: fin de l'inspection officielle. Par conséquent, même lorsque les places sont accréditées, et elles sont rares, on fait peu pour nous rassurer quant au suivi des garderies.

Rien dans la loi n'exige que le personnel soit formé. Jusqu'ici, le gouvernement s'est cantonné dans l'excuse que nous n'en avons pas. Jusqu'à tout récemment, je suppose qu'il y avait là un fond de vérité. Cependant, nous disposons maintenant de 125 diplômés, de sorte qu'il faudra bientôt demander au gouvernement d'amender la loi de façon à exiger une formation dans le domaine.

Par ailleurs, il faudra songer à accroître les salaires des employés de garderie. Pour l'instant, à Terre-Neuve, ils font au mieux 10 000 dollars. En d'autres mots, si leurs propres enfants étaient à la garderie, ils auraient la subvention. De toute évidence, ils méritent davantage.

J'ai abordé le sujet des programmes de formation initiale. Cependant, il faut aussi souligner que les possibilités de perfectionnement dans le domaine sont très limitées. L'institut Cabot de St. John's, celui qui a lancé le programme de deux ans, a tenté de mettre sur pied un programme de perfectionnement au cours des derniers mois. Cependant, il a mal choisi le moment puisqu'il n'y a pas suffisamment de gens pour en tirer avantage.

Encore une fois, certaines personnes des coins les plus reculés de la province n'auront pas accès à la formation offerte à St. John's. On projette d'instituer un autre programme de formation dans un autre établissement d'études post-secondaires, plus précisément au Fisher Technical College, à Corner Brook. Ce programme, qui débutera en septembre 1988, avait à l'origine été prévu pour septembre 1987. J'attendrai donc qu'il se concrétise avant de me réjouir. Voilà qui termine ce que j'avais à dire à propos de formation.

Pour revenir à la question des normes et des règlements, la Province de Terre-Neuve n'impose pas d'exigence précise pour l'accréditation. En somme, c'est l'abandon le plus total. Approximativement 7 p. 100 des places réservées à la garde d'enfant à Terre-Neuve se trouvent dans des garderies privées. Un de mes plus récents entretiens avec l'entreprise privée a été la *Day Care Owners and Operators Association,* qui demandait récemment aux parents de signer une pétition réclamant plus d'argent pour maintenir les normes existantes. Dans un passage souligné, l'association affirmait que, sans argent, il était impossible de maintenir de bonnes normes. Cependant, elle ajoutait, sans souligner cette fois: «Si nous ne recevons pas les fonds, nous devrons diminuer la qualité du service». Comme

[*Text*]

pointed out to you, the standards are already minimal in terms of ensuring that quality care is given.

As a day care advocate, I find it very disturbing that the owners and operators association would carry out this sort of activity and ask to lower what are already very low standards. I shudder to think about what the quality of child care in Newfoundland would be, if, indeed, they got their way and were given authority over the child care market in this way.

Quality day care in Newfoundland at this time is, at best, questionable. Families really do not have a choice. This is one of the frustrations people experience with regard to the new child care strategy proposed by the federal government. They keep talking about choice. Parents in Newfoundland do not have a choice, and I do not see much opportunity for their having a choice. Right now, more often than not, I am—that is, me, the collective parent—forced into an informal care arrangement. I have no assurance of the quality of this arrangement. I have no assurance of the stability of the situation. The child care worker could quit on me tomorrow. Nor does the child care worker have any assurance, because I could fire her tomorrow. All these problems continue. Individual families in Newfoundland cannot afford to pay the price, either in dollars and cents or in grief and worry about what is happening with their child on a day-to-day basis; they cannot afford the price it will take to provide the type of quality child care options needed—and I referred to the different models earlier. I do not think that parents can continue to bear this burden. The strategy does not seem to offer many alternatives to improve this situation.

Under the child care strategy, the major proportion of funding would be handed out through the tax system. Infant day care will not appear in Newfoundland just because parents get a couple of hundred dollars back at tax time. It is not as though all the parents who get back $200 will chip in and start a day care centre. To begin with, it is illegal. It will just not happen if the service is not directly funded, and this is a big omission in the national strategy.

Senator Gigantes: Did you say that such day care is illegal in Newfoundland?

Ms. Billard: There is no legislation covering the care of infants, children from zero to two years of age. The one thing the statutes do say is that infants cannot be cared for in a group setting. They can be cared for informally in the home, but it is illegal to care for them in a licensed arrangement. It seems ironic, since this group is the most vulnerable of all.

The other day, a reporter asked me how I knew that bad things happen in Newfoundland. I know because it happened to Rebecca and me. This still upsets me, but let me relate an incident that occurred when Rebecca was six months old. I had gotten out of my university class early and gone home. I found he baby sitter hitting her.

[*Traduction*]

je viens de vous le souligner, les normes de qualité sont déjà minimales.

Je travaille à la promotion des services de garde à l'enfance. Je suis donc très troublée de constater que l'association des propriétaires et exploitants agirait de la sorte et demanderait que soient relâchées des normes déjà très faibles. L'idée de ce que serait la qualité de la garde des enfants à Terre-Neuve si, effectivement, l'association obtenait gain de cause et était habilitée à réglementer ainsi le marché de la garde des enfants me fait frémir.

La qualité de la garde de jour à Terre-Neuve est pour l'instant, au mieux, contestable. Les familles n'ont vraiment pas le choix. C'est là une des sources de la frustration que suscite, chez la plupart, la nouvelle stratégie de garde d'enfants proposée par le gouvernement fédéral. Celui-ci s'évertue à parler de choix. Les parents terre-neuviens n'en ont pas, et je ne vois pas comment les choses s'amélioreront. Actuellement, plus souvent qu'autrement, je suis—c'est-à-dire moi, le parent collectif—obligé d'avoir recours à des arrangements officieux. Je n'ai aucune assurance de qualité ni de stabilité. La personne prenant soin de l'enfant pourrait retirer ses services demain. De la même façon, je pourrais d'un revers de la main la remercier de ses services. La stratégie ne règle pas ces problèmes. Avez-vous seulement une idée du fardeau pécuniaire et émotionnel que représente pour la famille terre-neuvienne le fait de confier chaque jour ses enfants au soin d'un autre. J'ai mentionné plus tôt différents modèles qui permettraient d'offrir les options de la qualité voulue. Je ne crois pas que les parents puissent continuer de ployer sous ce fardeau. La stratégie ne semble pas offrir de bien meilleurs choix.

Aux termes de cette stratégie, la plus grande part des fonds seraient distribués à coup de mesures fiscales. Il ne faut pas croire qu'en remboursant aux parents une couple de centaines de dollars par année, le service de crèche verra le jour à Terre-Neuve. Ce n'est pas une question de réunir ces remboursements et d'ouvrir une garderie. Tout d'abord, ce serait illégal. Ce genre de service ne se concrétisera pas s'il ne reçoit de subventions directes, une omission de taille de la stratégie nationale.

Le sénateur Gigantès: Avez-vous bien dit que ce genre de service de garde est illégal à Terre-Neuve?

Mme Billard: La garde de nourrissons, de la naissance à deux ans, n'est assujettie à aucune loi. La seule précision, c'est que la garde collective de nourrissons est interdite. On peut en prendre soin de manière officieuse en milieu familial, mais il est illégal d'offrir le service dans le cadre d'une garderie accréditée. Le fait peut sembler ironique, puisque ce groupe est le plus vulnérable de tous.

L'autre jour, un journaliste me demandait comment je pouvais savoir qu'il se produisait des incidents malheureux à Terre-Neuve. Je le sais, pour l'avoir vécu. Rien que d'en parler, je suis bouleversée. Permettez-moi de vous raconter ce qui est arrivé lorsque Rebecca avait six mois. J'avais quitté mon cours tôt à l'université et j'étais retournée à la maison. Lorsque je suis arrivée, la gardienne était en train de frapper Rebecca.

[*Text*]

I am sorry. I was able to tell the reporter without crying. I do not know what is the matter with me today.

Senator Marsden: I hope that Rebecca was all right.

Ms. Billard: Yes. At the time I was a university student. I was 19 years old. The professor had let me out of class early. Instead of going to the library and being a good student, I thought that I would go home and be a good mom. I often wonder, if I had not walked in on the situation, how long it would have gone on before I found out. The baby sitter was hitting Rebecca. I asked why she was hitting her. She replied, "She was crying." I said, "She is only six months old, and six-month-old babys cry."' I was determined that Rebecca would not go back to this baby sitter. I took her home. My next thoughts were about who would take care of her the following day. On that day I had to do a field placement as part of my social work subjects, and I had to be in a work setting. So at nine o'clock the next morning I had to be at work, and I wondered who would take care of Rebecca.

I think this scenario occurs more than we realize. Rebecca turned nine last week. I have been asked upon relating this incident, "Is that why you got involved in day care advocacy?" And perhaps it is. At the time, I did not consciously think that I would be a day care advocate some day. The incident has always bothered me. I never reported the baby sitter to social services. All I could think of was protecting Rebecca and of getting to work the next day, which in this case was being a student in a field placement program. I was married at the time and my husband was a student. He was in the same predicament as me, and we did not have a choice. I think this story illustrates the state of infant care in Newfoundland. I am sure that many people would tell you that they have experienced many wonderful things, but it is just that we are taking this risk, and without some sort of quality control, it is just too big a risk to take.

I think I am ready to go on with my presentation now. I will not talk about myself any more, as it is too dangerous.

The Newfoundland Government has never been able to access fully CAP's 50-cent dollars, because it does not have enough 50-cent dollars of its own to meet the federal dollars. This factor, coupled with the lack of political will is why I think child care in Newfoundland is so underdeveloped. This matching of dollars continues to be a major concern for the provincial government under the new strategy, because, even if Newfoundland is given a very good deal, say, a split of 90 per cent and 10 per cent with the federal government paying the 90 per cent, it does not take care of the major concern about funding after the seven-year period. The message the Newfoundland Government is sending out, at least to the day care advocacy community, is, "If we can't afford 50-cent dollars now, how will we be able to afford those 50-cent dollars in seven years?" We cannot afford them now given the number of existing spaces. If there is a lot of growth in our province during that period, how will we be able to afford the 50-cent dollars for the increased number of spaces at the end of seven

[*Traduction*]

Pardonnez-moi. J'ai pu le raconter au journaliste sans pleurer. Je ne sais pas ce que j'ai aujourd'hui.

Le sénateur Marsden: J'espère que Rebecca était indemne.

Mme Billard: Oui. A l'époque, j'étudiais à l'université. J'avais 19 ans. Le professeur m'avait autorisée à partir tôt. Plutôt que de me rendre à la bibliothèque comme tout bon étudiant, j'ai pensé retourner à la maison et m'occuper comme il se doit de mon enfant. Je me demande souvent, si je n'avais pas été témoin de cet incident, combien de temps il m'aurait fallu pour m'en rendre compte. La gardienne frappait Rebecca. Lorsque je lui en ai demandé la raison, elle a répondu que l'enfant pleurait. Ce à quoi j'ai moi-même répliqué qu'il est normal qu'un enfant de six mois pleure. J'étais déterminée à ne plus retourner chez cette gardienne. J'ai donc ramené l'enfant à la maison. C'est alors que je me suis demandée qui la garderait le lendemain. Ce jour-là, je devais faire un stage pratique dans le cadre de mes études en travail social et je devais me trouver en milieu de travail. Ainsi, à neuf heures le lendemain matin, je devais me présenter, et je me demandais à qui confier Rebecca.

Je crois que ce scénario se reproduit plus souvent qu'on le croit. Rebecca a eu neuf ans, la semaine dernière. Lorsque je raconte cet incident, on me demande si c'est la raison pour laquelle je me suis lancée dans la promotion des garderies. Peut-être est-ce le cas. A l'époque, je n'ai pas consciemment décidé qu'un jour, je défendrais la cause des garderies. L'incident m'a toujours tracassée. Je n'ai jamais signalé la gardienne aux services sociaux. Mon seul souci était de protéger Rebecca et de me rendre au travail le lendemain, dans ce cas-ci, d'aller faire un stage pratique comme étudiante. A l'époque, j'étais mariée, et mon époux était étudiant. Sa situation n'était pas meilleure, et nous n'avions pas le choix. Je crois que cet incident illustre bien la situation de la garde de nourrissons à Terre-Neuve. Je suis convaincu que bien des gens vous diront avoir vécu de bonnes expériences. Cependant, nous courons toujours le risque et, sans une certaine assurance de qualité, le risque est tout simplement trop grand.

Je crois que je suis prête à reprendre mon exposé maintenant. Je ne parlerai plus de moi-même, c'est trop risqué.

Le gouvernement de Terre-Neuve n'a jamais pu toucher cinquante cents par dollar en vertu du RAPC car il ne dispose pas de suffisamment d'argent pour verser autant que le fédéral. Ce facteur, conjugué au manque de volonté politique, explique, je crois, le sous-développement de la garde d'enfants à Terre-Neuve. Ces contributions égales, maintenues dans la nouvelle stratégie, continuent d'inquiéter au plus haut point le gouvernement provincial puisque, même si Terre-Neuve mène bien ses négociations, disons, si elle obtient un rapport de 90 p. 100, le gouvernement fédéral assumant 90 p. 100 des frais, on ignore d'où viendront les fonds au bout de sept ans. Le message que véhicule le gouvernement de Terre-Neuve, du moins à ceux qui prônent les garderies, est: «Si nous sommes incapables de contribuer 50 cents par dollar maintenant, comment voulez-vous que nous puissions le faire dans sept ans?» Nous ne sommes pas assez riches pour faire ces contributions actuellement, en dépit du petit nombre de places existantes. Si la population de la province affichent une croissance considérable durant

[*Text*]

years? I think this situation scares the provincial government to death. Right now, the government does not have the staff to supervise effectively the existing licensed spaces. They cannot subsidize families anywhere near the level they need to be subsidized. As I mentioned, whole groups of children—the infants, the after-school children and so on—are going without child care options. Certainly I think that the government should be scared, but not so much about accepting the responsibility at the end of seven years as about what is happening now, given that this problem is not being addressed. The government may have to take a risk, but the children are at increasing risk.

On March 18, 1988, I met with our new Minister of Social Services, Mr. Glenn Tobin, who was appointed at the end of January. From a day care advocacy point of view, I question this strategy of appointing a new Minister of Social Services at a time when the national child care strategy is under negotiation. Mr. Tobin honestly does not know anything about the issues. I know this is true because I have not been around to educate him. This was the purpose of out meeting. He wants such information as why we think the things we do about the new national strategy and so on. As an individual, I think the minister has a better personal attitude. He has young children and he has had to use child care. He had actually heard of child care before. This is a major accomplishment. Other people have made examples of their own wives staying at home to look after their children and they suggest that others should do the same. It is an advantage if persons holding this portfolio hav had some experience with child care themselves. However, as I mentioned earlier, our budget on March 29 did not reflect any personal attitude change because no money was forthcoming.

Along with the Canadian Day Care Advocacy Association, I would like to say that our association has always had problems with the funding of child care under CAP because of the welfare model. We have had genuine concerns about that.

Our concern with the new strategy is that we are jumping out of the frying pan into the fire. What are we getting into with ceilings on funding? What limitations are we placing on ourselves?

From what I have outlined, I am sure you will see that things are not very well developed in Newfoundland given that we have had open-ended funding. Heaven help us if there is a limit on that funding because I do not think the government will take full advantage of that. There is less flexibility with the new strategy in terms of open-endedness. I do not have a lot of confidence that the money will be spent in a way that is most beneficial to children and Canadian families.

On the other hand, the Canada Assistance Plan is fully utilized by all of the provinces and territories and could serve a large percentage of Canadian children. The major problem has been in terms of its full utilization. Undoubtedly, large groups would still not be getting services, but I think full utilization would ensure a more effective child care program—rather

[*Traduction*]

cette période, où trouverons-nous la moitié des fonds supplémentaires, dans sept ans? Le gouvernement provincial tremble à l'idée d'une telle éventualité. Jusqu'à maintenant, il n'a pas eu le personnel nécessaire pour bien superviser les places déjà accréditées. Il ne peut offrir aux familles une subvention décente. Comme je l'ai mentionné, des groupes entiers d'enfants, de nourrissons, d'enfants qui ont besoin de garde après l'école, et j'en passe, sont laissés pour compte. Le gouvernement a raison d'avoir peur: pas tant d'assumer ses responsabilités au bout de sept ans mais des conséquences de ne pas s'attaquer dès maintenant au problème. Le gouvernement a peut-être à prendre un risque, mais les enfants sont exposés à un risque toujours plus grand.

Le 18 mars 1988, j'ai rencontré notre nouveau ministre des Services sociaux, M. Glenn Tobin, qui venait d'être nommé, à la fin de janvier. Dans l'intérêt de la promotion des garderies, je me demande à quel point il était sage de changer de ministre en pleine négociation de la nouvelle statégie nationale de garde d'enfants. En toute honnêteté, M. Tobin ignorait tout du dossier. Je le sais, car c'était là l'objet de notre rencontre. J'ai dû l'informer. Il désirait savoir pourquoi nous avions une telle opinion de la nouvelle stratégie nationale, etc. Je crois que le ministre a une attitude personnelle bien meilleure. Il a lui-même de jeunes enfants, de sorte qu'il a dû avoir recours à des services de garde. Il sait de quoi il s'agit. C'est une réalisation importante. D'autres personnes ont donné comme modèle leurs propres épouses qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants et estiment que d'autres devraient suivre leur exemple. C'est un avantage d'avoir comme titulaire de ce portefeuille une personne ayant une certaine expérience de la garde des enfants. Toutefois, je le répète, notre budget du 29 mars ne reflétait aucun changement d'attitude étant donné qu'aucun argent n'était mis à notre disposition.

En accord avec l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, j'aimerais dire que notre association a toujours eu des ennuis avec le financement des services de garde aux termes du RAPC compte tenu du modèle de bien-être. Nous avons eu de véritables inquiétudes à ce sujet.

Ce qui nous tracasse au sujet de nouveau plan, c'est que nous tombons de Charybde en Scylla. Où allons-nous en imposant des limites au financement? Quelles limites nous imposons-nous?

D'après mes propos, vous constaterez, j'en suis convaincue, qu'en dépit d'un financement non limitatif, les services ne sont pas très étendus à Terre-Neuve. Dieu nous aide si l'on plafonne ces crédits, car je ne crois pas que le gouvernement en profitera pleinement. La nouvelle stratégie est beaucoup moins souple pour ce qui est de la non-limitation. Je ne suis pas du tout convaincue que l'argent sera dépensé pour le plus grand bien des enfants et des familles canadiennes.

D'autre part, le Régime d'assistance publique du Canada est pleinement utilisé par toutes les provinces et les territoires et pourrait être utile à un très grand nombre d'enfants canadiens. C'est sa pleine utilisation qui pose des problèmes. Sans aucun doute, des groupes importants continueraient à être privés de services, mais je crois que la pleine utilisation assurerait un

[*Text*]

than some of the things being suggested in the new strategy, such as a large portion of the money going to the tax system. I do not think that day care will develop in Newfoundland or that 24-hour care will develop in Alberta spontaneously unless you directly fund the systems.

The other concern is that this involves a small amount of money to divide in such a big nation. I am sure you are aware of the dichotomy of need and regional disparity. There is going to be a battle for those very few dollars and it will be a difficult one to win. When you have a provincial government like ours that is scared of its own shadow when it comes to day care, it is not going to fight as hard for some of those dollars for fear of what it will be left with. Our provincial government is playing its cards fairly close to its chest and it is not telling us exactly what its strategy will be.

At my last meeting with the minister, he admitted that it was good that people were talking about money for day care, but he was not quick to see what some of the limitations could be and the fact that there could indeed be less money for child care rather than more money. However, I think he has some good people on staff who can distinguish the differences. However, the minister is the one who has to continue to be influenced.

I would now be pleased to answer any questions you may have. However, I would remind you that I do not have a knowledge of what our government is doing at the moment, although I can glean a sense of what they may be thinking of doing from what has happened in the past. I would also point out that I cannot give you any exact numbers.

Senator Gigantès: In terms of economics, how many mothers in Newfoundland are kept out of the workforce because they have to look after their children?

Ms. Billard: That is one of those numbers that I told you I would not know. The numbers I mentioned earlier referred to women who were trying to find child care.

In my position as President in the Canadian Day Care Advocacy Association I have spoken to many different groups. Many single mothers have told me of guest speakers they have listened to who have advised them to take further education courses or to become more involved in women's health. However, when I talked to them about child care, they told me that child care underlies all of the other activities that they might become involved in, because they cannot get a job, take educational courses or even keep a doctor's appointment unless they have adequate day care.

Senator Gigantès: How does one answer the fear of the Newfoundland government? One avenue I would explore relates to how much the Newfoundland government could increase the gross domestic product of the province if those mothers worked and produced some tax revenue. What is the danger for the Newfoundland government and how does one

[*Traduction*]

programme plus efficace de services de garde à l'enfance plutôt que certains des éléments proposés dans le nouveau plan comme l'affectation d'une forte proportion des crédits au titre de l'aide fiscale. A moins d'un financement direct du système, je ne crois pas que les services de garde évolueront à Terre-Neuve ou que des services de garde de 24 heures sur 24 verront le jour spontanément en Alberta. Ce qui m'inquiète également, c'est que l'exercice exige la répartition d'une petite somme dans un si grand pays.

Je suis convaincue que vous êtes au courant de la dichotomie: besoin et disparité régionale. Il faudra se battre pour ces quelques rares dollars et il sera difficile de gagner. Lorsque vous avez affaire à un gouvernement provincial comme le nôtre qui a peur de son ombre lorsqu'il s'agit de services de garde, vous savez qu'il ne se battra pas avec autant d'acharnement pour quelques-uns de ces dollars par crainte de ce qu'on lui laissera. Notre gouvernement provincial fait preuve de beaucoup de prudence et ne dévoile pas exactement sa stratégie.

À ma dernière rencontre avec le ministre, celui-ci a admis qu'il est bon que les gens parlent d'argent pour les services de garde. Toutefois, il n'a pas été prompt à réaliser les limites qui pourraient exister et le fait qu'il pourrait bien y avoir moins d'argent plutôt que plus pour les services de garde. Toutefois, je crois qu'il compte parmi son personnel de bonnes personnes qui peuvent percevoir les différences. Toutefois, c'est le ministre que nous devons continuer à influencer.

Je serais maintenant heureuse de répondre à toutes vos questions. Toutefois, je vous signale que je ne suis pas au courant des activités de notre gouvernement à l'heure actuelle, même si je puis présumer de ses intentions compte tenu de ses antécédents. Je vous signale également que je ne puis vous donner aucun chiffre précis.

Le sénateur Gigantès: Combien de mères à Terre-Neuve ne peuvent travailler parce qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants?

Mme Billard: Il s'agit d'un des chiffres que je vous ai dit ne pas connaître. Les chiffres que j'ai cités plus tôt concernaient les femmes qui essaient de faire garder leurs enfants.

En ma qualité de présidente de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, j'ai eu l'occasion de parler à de nombreux groupes. Un grand nombre de mères célibataires m'ont parlé de conférenciers invités qui leur ont conseillé de parfaire leur éducation ou de s'intéresser davantage à la santé des femmes. Toutefois, lorsque je leur ai parlé de services de garde des enfants, elles m'ont dit que la garde des enfants sous-tendait toutes les autres activités auxquelles elles pouvaient participer étant donné qu'elles ne peuvent obtenir un emploi, suivre des cours ou même se rendre chez le médecin à moins de disposer de services de garde adéquats.

Le sénateur Gigantès: Comment apaise-t-on la crainte du gouvernement terre-neuvien? Je me demanderais entre autres choses dans quelle mesure le gouvernement de Terre-Neuve pourrait accroître le produit intérieur brut de la province si ces mères travaillaient et payaient des impôts. Quel est le danger pour le gouvernement de Terre-Neuve et comment s'y prendre

[*Text*]

create those jobs? I have a statement from the Ontario government that 65 per cent more families would be living in poverty if the mothers had to stop working. That is a basis for building an economic argument. If those mothers stopped working would it cost more to the government in loss of revenue than it would cost the government in subsidizing day care? I do not know if one can extend that to Newfoundland, which has chronic unemployment.

Do you know where we could get that figure or is Newfoundland a place where such figures are not available?

Ms. Billard: We have a women's policy office in the Department of Career Development and Advanced Studies which is very good at doing research. I know they have done some research on women at work. They could be a potential source of information and I could give you the names of some people to call.

If the provincial government stopped long enough to do its own cost-benefit analysis in terms of what they would get back in tax revenue from working mothers and from the increased number of day care workers, we would like to think that the outcome would be that it would be to their benefit to make that investment. I do not think anyone in our province has taken the time to look at that in the detail it deserves.

Senator Gigantès: The Swedes have concluded that if you live in a high-income area—and even Newfoundland is in a high-income area compared with our third world competitors—the only way you can compete in the world market is to install robots wall to wall. A human hand hardly touches a Volvo. You then have to put the people you displace into the services and those services include child care. The Swedes have a wonderful child care system. Therefore, you have to tax the robot's earnings in order to pay for people to take up child care. As you say, there should be a cost benefit analysis of these things so that you can convince governments that doing good is probably productive in dollars and cents.

Ms. Billard: Unfortunately, that is a lesson they have not yet learned.

Senator Gigantès: Will you give Ms. Morton the address so that we can write to obtain some figures along that line.

Ms. Billard: I suppose it is also a matter of them not having done the cost benefit analysis and not having the political will to do so. That has been a problem, because we do talk about job creations even when lobbying our provincial members of the House of Assembly, and they choose not to hear that part.

Senator Gigantès: Of course you are asking the males to give up their slaves. Thank you, Madam Chairman. That completes my questioning.

Senator Marsden: May I come back to the question of the amount of care available in the province of Newfoundland? You have said that there are 1,500 licensed spaces. Are they spaces in people's homes?

[*Traduction*]

pour créer ces emplois? Selon le gouvernement de l'Ontario, 65 p. 100 plus de familles vivraient dans le besoin si les mères cessaient de travailler. Il s'agit là d'un fondement pour un argument économique. Si ces mères cessaient de travailler, en coûterait-il plus cher au gouvernement en pertes de revenus qu'en subventions pour les services de garde? Je ne sais pas si cela peut s'appliquer à Terre-Neuve où le chômage est chronique.

Savez-vous où nous pourrions obtenir ces chiffres ou est-il impossible d'obtenir de tels chiffres à Terre-Neuve?

Mme Billard: Nous avons un bureau de la politique féminine au sein du *Department of Career Development and Advanced Studies* qui effectue de très bons travaux de recherche. Je sais qu'il s'est penché sur les femmes au travail. Ce bureau pourrait vous renseigner et je pourrais vous donner le nom de certaines personnes à rejoindre.

Si le gouvernement provincial cessait assez longtemps de procéder à sa propre analyse de rentabilité afin de déterminer les recettes fiscales que leur apporteraient les mères au travail et les nouveaux travailleurs des garderies, nous aimerions croire qu'il serait avantageux pour lui de faire cet investissement. Je ne crois pas que personne dans notre province ait pris le temps d'examiner cette question selon son mérite.

Le sénateur Gigantès: Les Suèdois en sont venus à la conclusion que si vous vivez dans une région à revenu élevé—et même Terre-Neuve est une région à revenu élevé à comparer à nos principaux concurrents du tiers-monde—la seule façon de soutenir la concurrence sur le marché mondial, c'est d'installer des robots d'un mur à l'autre. Une main humaine ne touche guère une Volvo. Vous devez alors affecter les gens que vous déplacez dans les services, comme celui de la garde d'enfants. Les Suédois disposent d'un système merveilleux de garde d'enfants. Ainsi, vous devez imposer les gains des entreprises qui utilisent les robots pour payer les gens qui s'occupent des enfants. Comme vous le dites, il faudrait procéder à une analyse de rentabilité afin de convaincre les gouvernements qu'il y a probablement tout à gagner en faisant le bien.

Mme Billard: Malheureusement, une leçon qu'il n'a pas encore apprise.

Le sénateur Gigantès: Donneriez-vous à Mme Morton l'adresse afin que nous puissions obtenir certains chiffres à ce sujet.

Mme Billard: Je suppose que c'est peut-être également parce qu'il n'a pas effectué d'analyse de rentabilité et qu'il n'a pas la volonté politique de le faire. C'est un problème, parce que nous parlons bel et bien de création d'emplois même lorsque nous tentons d'influencer nos membres de l'assemblée législative provinciale et ceux-ci préfèrent faire la sourde oreille à cette question.

Le sénateur Gigantès: Naturellement vous demandez aux mâles de renoncer à leurs esclaves. Merci, madame la présidente. Cela met fin à mes questions.

Le sénateur Marsden: Puis-je revenir à la question portant sur le nombre de places en garderie existant à Terre-Neuve? Vous avez dit qu'il y a 1,500 places autorisées. S'agit-il de garde en milieu familial?

[*Text*]

Ms. Billard: No. Those are full-time spaces in day care centres. An individual may have a day care centre in the basement of a three-bedroom bungalow, which has been renovated to be a day care centre, but the definition of "day care centre" may mean a centre with a group of 12 to 15 children in someone's basement, or it may include 50 children in a building that has been constructed solely to be a child care centre.

Senator Marsden: And you said that there were approximately 15,000 preschoolers with working parents. So approximately 10 per cent are in licensed centres. Presumably many more of those children are cared for by individuals who look after children as a means of earning income. Is that correct?

Ms. Billard: Yes, what I call the informal system. One of the regulations we have in our province is that a person cannot care for more than four children, including the children that live in that home, without being licensed.

Senator Marsden: Do you think that law is being obeyed, or is that an unfair question?

Ms. Billard: That law is not being obeyed.

Senator Marsden: It is hard to see how it could be.

Ms. Billard: Yes.

Senator Marsden: Do you think the new federal program will help convert those obviously necessary spaces into licensed care spaces?

Ms. Billard: No, I do not think so because very little of the money involved in the new federal strategy is going to directly fund the development of services. As I mentioned earlier, those services are not going to develop spontaneously in Newfoundland, and I suspect many other places in Canada. They are just not going to come about.

Senator Marsden: So most of the children in Newfoundland, then, are cared for by people hoping to earn an income. In that sense, Newfoundland has a well-developed commercial system.

Ms. Billard: It is informal care. I suppose you could label it "commercial".

Senator Marsden: They do that for profit.

Ms. Billard: Yes, and it is very often profit under the table. Receipts often do not exchange hands. We pretend that is not happening. Often the case is that if there are more than the four children no one knows about that. The other child care is coming from privately-owned day care centres.

Senator Marsden: How extensive are they?

Ms. Billard: Of the licensed spaces in Newfoundland, 70 per cent are privately owned.

Senator Marsden: That is for-profit space?

Ms. Billard: Yes. Newfoundland has legislation that says that a centre can only take 50 children. That prevents Kinder-

[*Traduction*]

Mme Billard: Non. Il s'agit de places à temps plein dans des garderies. Un particulier peut exploiter une garderie dans le sous-sol d'un bungalow de trois chambres à coucher, qui a été rénové pour servir de garderie, mais par «garderie», on peut entendre un établissement accueillant de 12 à 15 enfants dans le sous-sol d'un particulier ou 50 enfants dans un immeuble construit pour l'usage exclusif d'une garderie.

Le sénateur Marsden: Et vous avez dit qu'il y avait environ 15,000 enfants d'âge préscolaire dont les parents travaillent. Ainsi environ 10 p. 100 d'entre eux fréquentent des garderies autorisées. Vraisemblablement encore plus de ces enfants sont confiés à des particuliers qui gagnent leur vie en gardant des enfants. Est-ce exact?

Mme Billard: Oui, ce que j'appelle le système officieux. L'un des règlements en vigueur dans notre province dispose qu'une personne ne peut s'occuper de plus de quatre enfants à la fois, y compris les enfants qui vivent dans cette maison, sans en avoir obtenu l'autorisation.

Le sénateur Marsden: Croyez-vous que cette loi est respectée ou s'agit-il d'une question partiale?

Mme Billard: Cette loi n'est pas respectée.

Le sénateur Marsden: Il est difficile de voir comment elle pourrait l'être.

Mme Billard: Oui.

Le sénateur Marsden: Croyez-vous que le nouveau programme fédéral aidera à transformer en places autorisées, ces places de toute évidence indispensables?

Mme Billard: Non, je ne le crois pas, car une très infime partie des crédits prévus dans le nouveau programme fédéral servira à financer directement la création de services. Comme je l'ai déjà mentionné, ces services ne seront pas créés spontanément à Terre-Neuve et j'ai l'impression qu'il en sera ainsi dans de nombreux autres endroits au Canada. Ils ne verront tout simplement pas le jour.

Le sénateur Marsden: Ainsi, la plupart des enfants à Terre-Neuve sont confiés à des personnes qui espèrent gagner un revenu. En ce sens, Terre-Neuve a un système commercial bien exploité.

Mme Billard: Il s'agit d'un système officieux. Je suppose que vous pourriez le qualifier de «commercial».

Le sénateur Marsden: Les gens le font pour l'argent.

Mme Billard: Oui et il s'agit souvent de bénéfices non déclarés. Il n'y a souvent pas de reçus. Nous prétendons que cela n'existe pas. Souvent s'il y a plus de quatre enfants, personne n'est au courant. Les autres services de garde sont assurés par des garderies appartenant à des particuliers.

Le sénateur Marsden: Combien y en a-t-il?

Mme Billard: Sur le nombre de places autorisées à Terre-Neuve, 70 p. 100 se trouvent dans des garderies appartenant à des particuliers.

Le sénateur Marsden: Vous voulez parler de places dans des garderies à but lucratif?

Mme Billard: Oui, une loi de Terre-Neuve dispose qu'une garderie ne peut accueillir plus de 50 enfants. Cela empêche la

[*Text*]

care and other chains from coming in. Fifty spaces would not translate into enough profit for them. If we have something good in Newfoundland, it is that legislation.

I know that the private operators get very upset with people like myself saying that should money come through, it should go to the nonprofit centres. Our association has allowed for a transition period so that the smaller operators can become nonprofit operators. I get into arguments with people in Newfoundland because they think I am their enemy. I tell them I am not their enemy, that the large chains are their enemies. People in Newfoundland do not realize that. With 200,000 people in St. John's, that is a big enough market for a chain to move in. They have the slick machinery and professional lobbyists. They can lobby the members of the provincial government, who are not above using that sort of thing, and saying "We will change our 50-space limit and make it whatever is desirable for a commercial chain", and then the small, private operator will be put out of business anyway.

Senator Marsden: A Ms. Susan McGibbon appeared before the committee last week. She is from Fredericton, New Brunswick. She shares that view and is converting her own home child care centre into a not-for-profit centre as a model of what can be done.

What do you think will happen in Newfoundland? Are there enough groups willing to run not-for-profit centres so that if the proposed program comes into effect they will be taken up?

Ms. Billard: We have 30 per cent that are not-for-profit now. They are parent cooperatives and parent boards, and so forth.

Are you asking if the other 70 per cent would change to nonprofit centres?

Senator Marsden: Yes. If there are choices between, as you have just said, being eventually taken over by large commercial enterprises, will they convert themselves into not-for-profit centres?

Ms. Billard: I think they may entertain that idea. But they cannot even imagine that right now. They do not see commercial chains as a potential threat because they see the legislation regarding 50 children per day care centre protecting them and do not know how easily that can be changed if the provincial government is in some way motivated to do so.

Senator Marsden: May I return to the question of the provincial government and its planning services. You mentioned that the minister in Newfoundland has competent staff people, but do they have regional consultants, people who move around the province to determine need and standards?

Ms. Billard: If you are talking to one of his very competent staff they will tell you that they are understaffed. That is certainly a concern of the Director of Day Care. I talk to her on a

[*Traduction*]

venue de *Kindercare* et d'autres chaînes. Celles-ci ne pourraient réaliser des bénéfices avec 50 places. Si nous avons quelque chose de bien à Terre-Neuve, c'est cette loi.

Je sais que les propriétaires de garderies privées réagissent très mal lorsque des gens comme moi soutiennent que les crédits qui seront peut-être libérés devraient être destinés aux garderies à but non lucratif. Notre association tient compte d'une période de transition pour que les petits exploitants puissent transformer leur établissement en garderie à but non lucratif. Je me lance dans les discussions avec des Terre-neuviens parce que ceux-ci croient que je suis leur ennemie. C'est plutôt les grosses chaînes qui le sont. Les Terre-neuviens ne le voient pas ainsi. Avec ces 200,000 habitants St-John's représente un marché assez important pour attirer une chaîne, laquelle dispose des rouages nécessaires et des lobbyistes professionnels. Elle peut exercer des pressions auprès des membres du gouvernement provincial qui vont jusqu'à faire ce genre de choses et disent «Nous changerons notre limite de 50 places et la fixerons au niveau souhaitable pour une chaîne commerciale» et le petit exploitant privé se retrouvera de toute façon sans travail.

Le sénateur Marsden: Une certaine Susan McGibbon a comparu devant le comité la semaine dernière. Elle vient de Fredericton au Nouveau Brunswick. Elle partage votre point de vue et transforme son propre service de garde en milieu familial en une garderie à but non lucratif en guise de modèle à suivre.

Qu'arrivera-t-il selon vous à Terre-Neuve? Y a-t-il suffisamment de groupes désireux d'exploiter des garderies à but non lucratif pour que, si le programme proposé entre en vigueur, celles-ci soient prises en main?

Mme Billard: A l'heure actuelle, 30 p. 100 des garderies sont des établissements à but non lucratif. Il s'agit de coopératives dirigées par des parents et des conseils de direction de parents, etc.

Demandez-vous si les 70 p. 100 qui restent deviendraient des garderies à but non lucratif?

Le sénateur Marsden: Oui. Si, comme vous venez juste de le dire, on ne leur offre que l'alternative de relever de grosses entreprises commerciales, se transformeront-elles en établissements à but non lucratif?

Mme Billard: Je crois qu'elles peuvent y songer. Mais elles ne peuvent même pas s'imaginer cela à l'heure actuelle. Elles ne considèrent pas comme une menace éventuelle les chaînes commerciales étant donné qu'elles se considèrent protégées par la loi prévoyant une limite de 50 enfants et ne savent pas à quel point il est facile de changer cela si le gouvernement provincial y est poussé de quelque façon.

Le sénateur Marsden: Puis-je revenir à la question du gouvernement provincial et de ses services de planification. Vous avez dit que le ministre à Terre-Neuve dispose d'un personnel compétent, mais compte-t-il sur des conseillers régionaux, des gens qui parcourent la province pour déterminer les besoins et fixer les normes?

Mme Billard: Si vous parlez à l'un de ses employés très compétents, celui-ci vous dira qu'ils ne sont pas assez nombreux. Il s'agit à coup sûr d'une préoccupation de la Directrice des ser-

[*Text*]

number of occasions and she tells me that she cannot be all over the province all of the time, and that the funding is not in the Department of Social Services to hire social workers or others trained in the area of early childhood development so that they can go out to all of the regions to see that services are provided.

There is a lack of staff within the provincial department to monitor what is there, let alone seek out new and innovative ways to develop child care and to work with operators, parents, or whoever is interested.

Senator Marsden: I assume that Newfoundland has the same problems as other provinces regarding a lack of good data on need, on subsidies and on actual spaces. Is that correct?

Ms. Billard: Yes, although I again mention the Women's Policy Office. That office is conducting research as we speak. That office has representatives going to the rural areas to conduct that research. People in small communities are still talking about the need for day care centres and the fact that they do not want a 16-year-old high school dropout to look after their children.

Because of a particularly innovative group of staff people in a department, there is certainly a move in that regard, but in a general sense—

Senator Marsden: It is not an established system so that we could be able to go back year after year and ask what has happened.

Ms. Billard: That is right.

Senator Marsden: If we were to assume for the moment that the current proposal would come into effect, how would you know what the impact would be in Newfoundland if there is no base line data and there is no one in place to systematically collect comparable data?

Ms. Billard: I guess we would use what we have, such as growth of space. We can find out how many spaces there were in January of 1986 and how many were available in January of 1988 and how many will be available in January of 1990. I guess you could struggle along with whatever information you could scrounge up, but there does not appear to be any mechanism for that in Newfoundland right now. It would be very difficult and would again feed the political argument that there is no problem, because they would not stop to do that analysis, be it the cost-benefit analysis or the more pure, raw data, statistical analysis.

Senator Marsden: So the seven years will pass under this program—

Ms. Billard: And all you will see in Newfoundland is an increase in the number of spaces and a panicky government saying, "Where are we going to find a 50-cent dollar now?"

Senator Marsden: Presumably, for example, in St. Marys, Newfoundland, where the fishing plant operates on a seasonal

[*Traduction*]

vices de garde jour. Je m'entretiens avec elle à un certain nombre d'occasions et elle me dit qu'elle ne peut se retrouver partout dans la province en tout temps et que le ministère des Services sociaux ne dispose pas des crédits lui permettant d'embaucher des travailleurs sociaux ou d'autres employés ayant reçu une formation dans l'éducation des petits. Il ne peut donc pas se rendre dans toutes les régions afin de s'assurer que les services sont offerts.

On manque de personnel au ministère provincial pour contrôler les programmes en place et encore moins pour chercher des moyens nouveaux et innovateurs pour mettre au point des services de garde et pour travailler avec des exploitants, des parents ou toute personne que la question intéresse.

Le sénateur Marsden: Je suppose que Terre-Neuve est aux prises avec les mêmes problèmes que les autres provinces pour ce qui est de l'inexistence de données pertinentes sur les besoins, les subventions et les espaces réels. Est-ce exact?

Mme Billard: Oui, même si je signale à nouveau le Bureau de la politique féminine. Au moment où nous parlons, ce bureau effectue des recherches. Il envoie des représentants dans les régions rurales. Les résidents des petites localités parlent encore du besoin de garderies et du fait qu'ils ne veulent pas d'un décrocheur de 16 ans pour s'occuper de leurs enfants.

Grâce à un groupe d'employés particulièrement innovateurs dans un ministère, il y a assurément un mouvement dans ce sens, mais de façon générale—

Le sénateur Marsden: Ce n'est pas un système établi qui nous permettrait de revenir en arrière d'une année à l'autre et de nous demander ce qui s'est passé.

Mme Billard: C'est exact.

Le sénateur Marsden: Si nous devions supposer pour l'instant qu'on donnerait suite à la proposition actuelle, comment en détermineriez-vous l'incidence à Terre-Neuve si vous ne disposez d'aucune donnée de base ni d'aucune personne sur place pour rassembler systématiquement des données comparables?

Mme Billard: Je suppose que nous utiliserions ce que nous avons, comme l'augmentation du nombre de places. Nous pouvons déterminer le nombre de places en janvier 1986 et en janvier 1988 et prévoir celui de janvier 90. Je suppose que nous pourrions nous débrouiller tant bien que mal avec les renseignements que nous parviendrions à extirper, mais il ne semble pas exister à l'heure actuelle à Terre-Neuve aucun mécanisme pour cela. Ce serait très difficile et cela renforcerait l'argument politique selon lequel il n'y a aucun problème, parce qu'on ne cesserait pas de procéder à cette analyse, qu'il s'agisse de l'analyse de rentabilité ou de l'analyse statistique plus pure.

Le sénateur Marsden: Ainsi les sept années s'écouleront sous l'égide de ce programme—

Mme Billard: Et tout ce que vous verrez à Terre-Neuve c'est une augmentation du nombre de places et un gouvernement pris de panique se demandant comment il pourra verser sa quote-part?

Le sénateur Marsden: Je suppose, par exemple, qu'à St. Marys, où l'usine de traitement de poisson exerce des activités

[*Text*]

basis, one needs a new kind of data. That is more likely to be the situation than that which applies at St. John's, is it not?

Ms. Billard: Yes. People talk about Ontario and Newfoundland, but within Newfoundland people talk about St. John's and everything on the other side of the overpass, which is the rest of the island and Labrador. There is very much this dichotomy within our own province. The needs are very different in the rural, seasonally employed community.

Senator Marsden: Is there any movement in Newfoundland to link the child care system to the education or school system?

Ms. Billard: There does not appear to be a concerted effort in that regard. I mentioned the PTA's approaching the Y for after-school programs. However, the schools and the school boards have been very definite that this is the YM-YWCA moving in to do this. They have been careful to stipulate the use of a different door in the school building to signify that they do not want anything to do with it. To this point in time, they want to keep such programs separate.

Senator Marsden: You talked about the increase in training programs, which is encouraging, in St. John's, and Corner Brook. But if the average salary is $10,000 per year, who is going into those programs?

Ms. Billard: I have to say there is actually a waiting list for the Cabot Institute program. I suppose some people out there are hopeful, at any rate.

Senator Marsden: Will they stay in Newfoundland?

Ms. Billard: We do not know whether they are going to stay. We are not paying them enough to stay right now. I think this will become more and more obvious, particularly if we lobby to have our legislation changed so that there is a requirement for a certain standard of training of staff. In my situation, that of the parent user, I cannot afford to pay the day care worker what he is worth for what I want him to know when he is taking care of my child. Again, we need government intervention—both federal and provincial—to help with those salaries, so that the worker will be trained and it will be worthwhile, as a parent, to have that person there. We would also be that much more likely to have quality care.

Senator Marsden: You said earlier that going from the current CAP system to the Child Care Act was jumping out of the frying pan into the fire. If you were the minister in Newfoundland now and you had to choose between the two, what would you do? Would you opt to stay with CAP or would you accept this program? Do you think Newfoundland will opt out? They can do so or will be able to do so with compensation.

Ms. Billard: Again, I would only be guessing because I am not the minister.

[*Traduction*]

saisonnières, il faut un nouveau genre de données. Cela risque plus d'être la situation que ce qui s'applique à St-John's, n'est-ce-pas?

Mme Billard: Oui, les gens parlent de l'Ontario et de Terre-Neuve, mais à l'intérieur de Terre-Neuve les gens parlent de St John's et de tout ce qui se passe ailleurs, c'est-à-dire dans le reste de l'île et au Labrador. Cette dichotomie est très importante à l'intérieur de notre propre province. Les besoins sont très différents dans les collectivités rurales où les emplois sont saisonniers.

Le sénateur Marsden: Tente-t-on de quelque façon à Terre-Neuve d'associer le système de garde d'enfants et le système d'éducation?

Mme Billard: Il ne semble y avoir aucun effort concerté à cet égard. J'ai parlé des associations parents-instituteurs qui se sont adressés au Y pour les programmes de garde après l'école. Toutefois, les écoles et les conseils scolaires ont clairement dit que c'est le YM-YWCA qui en prend l'initiative. Ils ont pris soin de convenir expressément de l'utilisation d'une porte différente à l'école pour qu'il soit clair qu'ils ne veulent rien avoir affaire à cela. Pour l'instant, ils veulent que ces programmes restent distincts.

Le sénateur Marsden: Vous avez parlé de l'augmentation des programmes de formation, ce qui est encourageant, à St John's et à Corner Brook. Mais si le salaire moyen est de 10 000 par année, qui s'inscrit à ce programme?

Mme Billard: Je dois dire qu'il y a présentement une liste d'attente pour le programme de l'Institut Cabot. Je suppose que certaines personnes ont de l'espoir là-bas, de toute façon.

Le sénateur Marsden: Resteront-elles à Terre-Neuve?

Mme Billard: Nous ne savons pas si elles vont rester et nous ne leur versons pas un salaire suffisant à l'heure actuelle pour les y inciter. Je crois que cela deviendra de plus en plus évident, surtout si nous exerçons des pressions pour modifier notre loi de manière à fixer des normes pour la formation du personnel. Dans mon cas, c'est-à-dire en tant que parent utilisateur, je ne puis me permettre de payer le travailleur de garderie ce qu'il faut pour ce que je veux qu'il sache lorsqu'il s'occupe de mon enfant. Je le repète, nous avons besoin que les pouvoirs publics—tant qu'au niveau fédéral que provincial—nous aident en ce qui concerne ces salaires, afin que le travailleur soit formé et qu'il vaille la peine pour le parent, de recourir aux services de cette personne. En outre, nous aurions beaucoup plus de chances que les services soient de grande qualité.

Le sénateur Marsden: Vous avez dit plus tôt que de passer du système du RAPC à la loi sur les services de gardes d'enfants, c'était passer de Charybde en Scylla. Si vous étiez ministre à Terre-Neuve à l'heure actuelle et qu'il vous fallait choisir entre les deux, que feriez-vous? Décideriez-vous de conserver le RAPC ou accepteriez-vous ce programme? Croyez-vous que Terre-Neuve se retirera du programme? Elle peut ou pourra le faire contre compensation.

Mme Billard: Encore une fois, je dirais cela sous toute réserve parce que ce n'est pas moi le ministre.

[*Text*]

Senator Marsden: I am asking what you would do if you were the minister.

Ms. Billard: In my opinion, staying with CAP is the way to go at this time. I do not see that the new strategy is offering a lot that is going to make things different in Newfoundland. I am here complaining to you, telling you how low our subsidy levels are, but if we do not have a structure in terms of the fund, I dread to think what will happen. We may get less; that possibility is there. If I had the choice, I would stick with the Canada Assistance Plan as it now exists, even though I have problems with it. I think my aim in the interim, while we are trying to come up with something that is a little better than the proposed strategy, would be to utilize the CAP more effectively and efficiently and to encourage provincial take-offs on that sort of system.

Senator Gigantès: What did you study in university?

Ms. Billard: Social work. Why do you ask?

Senator Gigantès: I am interested in those issues and I didn't study social work.

Ms. Mildred Morton, Research Officer, Library of Parliament: My question is really a follow-up on a series of questions asked by Senator Marsden. Why are there so few nonprofit centres in Newfoundland? Why aren't enough groups willing to go nonprofit? What would it take to have people get involved in nonprofit child care? Is there a problem in a nonprofit group getting started? Should a federal program address this sort of issue? Are incentives other than money needed?

Ms. Billard: Right now in Newfoundland, a nonprofit group approaching a bank for funding will probably be turned down. I mentioned that people can only get a $1,000 start-up grant in Newfoundland. Like I said, that buys two fire doors, and by regulation you might need three. A nonprofit group approaching a bank for that other capital funding is not as likely to be looked upon as favourably as a private operator. I have heard many of the people in our province involved in child care say that they are only doing it because their husbands have a good salary. I do know people who have gone for five years without drawing a salary themselves.

Some people are really in it for that sort of altruistic reason, but I think people are getting away from that kind of motivation for getting involved in the first place.

The Chairman: Is there a ceiling placed on the maximum fee charged?

Ms. Billard: No. It is interesting to note that of our 1,500 spaces, the first ones to fill are the subsidized ones. Those unsubsidized seats take more time to fill. The cost of them is simply too high. If people have two children, for example, it is cheaper to put them both into some sort of informal arrangement than to have one in a day care centre while you still pay for the baby-sitter for the other. For financial reasons, then, day care centres are often not as popular an alternative.

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: Je vous demande ce que vous feriez si vous étiez la ministre.

Mme Billard: À mon avis, il faut conserver le RAPC à l'heure actuelle. Je ne trouve pas que le nouveau programme offre la perspective de rendre les choses différentes à Terre-Neuve. Je suis en train de me plaindre à vous, de vous dire combien nos subventions sont faibles, mais si nous n'avons pas de structure pour administrer le fonds, je redoute au plus haut point ce qui arrivera. Il est possible que nous nous retrouvions avec moins. Si j'avais le choix, je conserverais le Régime d'assistance publique du Canada dans son état actuel, même s'il ne me convient pas tout à fait. Dans l'intervalle, pendant que nous essayons de créer un programme qui sera un peu meilleur que la stratégie proposée, mon but serait d'utiliser plus rationnellement le RAPC et d'encourager les provinces à mettre sur pied des réseaux de ce genre.

Le sénateur Gigantès: Qu'avez-vous étudié à l'université?

Mme Billard: Le travail social. Pourquoi cette question?

Le sénateur Gigantès: Cette question-là m'intéresse et je n'ai pas étudié en travail social.

Mme Mildred Morton, attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement: Ma question fait suite à une série d'autres posées par la sénatrice Marsden. Pourquoi y a-t-il si peu de garderies à but non lucratif à Terre-Neuve? Pourquoi n'y a-t-il pas suffisamment de groupes disposés à mettre sur pied de telles garderies? Qu'est ce qui inciterait les gens à le faire? Est-ce difficile de créer une garderie à but non lucratif? Un programme fédéral pourrait-il répondre à ce genre de besoin? Faudrait-il des stimulants autres que financiers?

Mme Billard: À Terre-Neuve, à l'heure actuelle, un groupe à but non lucratif qui s'adresserait à une banque pour obtenir un prêt se le verrait probablement refuser. J'ai mentionné qu'à Terre-Neuve, on ne pouvait obtenir qu'une subvention de départ de 1 000 $. Comme je l'ai déjà dit, cela permet d'acheter deux sorties de secours, alors qu'il en faudrait peut-être trois pour se conformer à la réglementation. Un groupe à but non lucratif qui s'adresse à une banque pour obtenir le reste de son financement risque de ne pas se voir prêter une oreille aussi attentive qu'un exploitant commercial. Bien des femmes qui s'occupent de garde d'enfants dans notre province ont dit qu'elles ne le faisaient que parce que leur mari touchait un bon salaire. J'en connais qui font cela bénévolement depuis cinq ans.

Certaines le font vraiment par altruisme, mais je crois que la motivation qui les avait fait s'embarquer au début est en train de faiblir.

Le président: Y a-t-il un plafond au tarif qui est demandé?

Mme Billard: Non. Il est intéressant de noter que sur nos 1 500 places, les premières remplies sont celles qui sont subventionnées. Celles qui ne le sont pas se remplissent moins vite. Leur coût est simplement trop élevé. Par exemple, si on a deux enfants, il revient moins cher de les confier tous les deux à une gardienne plutôt que d'en mettre un en garderie alors qu'il faut quand même payer la gardienne pour l'autre. Par conséquent, pour des raisons financières, il arrive souvent que les garderies

[*Text*]

The Chairman: Every province is different, but Newfoundland's situation seems to be unique in terms of the rest of the country because of its many isolated, small communities. Given that the government's planning process does not seem to be fully developed, where is the impetus for the lobbying and the planning push going to come from? You have mentioned the women's policy group.

Ms. Billard: That is an office of the Department of Career Development and Advanced Studies; that is a part of government.

The Chairman: It is conducting some sort of information survey. I presume that is a survey of needs?

Ms. Billard: Yes.

The Chairman: It seems to me that if there were really some sort of big consumer demand, perhaps that might push things along. I am just curious as to your assessment of things. You have given us a sort of assessment of government attitude and what I think we might call lack of political will in terms of making day care a top priority. How about the rest of the organizations and institutions in Newfoundland, not to mention the parents? Where is that push going to come from? What structure do you have in place, whether it be the new child care initiative or whatever? I am just curious about the general kind of situation in terms of who is going to push for better and more varied uses of child care. Senator Marsden talked about using the educational system, for example. What do you think?

Ms. Billard: The unions are fairly supportive of day care. The women's movement in general have been very supportive and have participated in lobbying our provincial government.

The Chairman: Is there a coalition?

Ms. Billard: There is no structured coalition. There is a Day Care Advocacy Association in St. John's. We do not have a provincial group. This of course feeds into our "townee/bayman" dichotomy because people think that everything happens in St. John's. But that is where government is and it is easier to visit the minister if he decides he is going to talk to you.

Generally, I find that if the day care advocates group asks the unions to do something specific, they tend to be the ones giving some direction. The women's groups and some church groups follow. I guess, to use the term loosely, it is a coalition but it has not been formalized in any way. They tend to look to the local day care advocacy group for leadership on the issue because it is their issue. I see some of the impetus coming from there.

These other groups have continued to speak to the relevent minister about what is happening. He may be new at the job, but he has not heard the end of us.

The Chairman: Thank you very much for your presentation. It has been most helpful to us.

[*Traduction*]

ne soient pas une solution aussi populaire qu'elles pourraient l'être.

Le président: Chaque province est différente, mais la situation de Terre-Neuve semble particulière par rapport au reste du pays en raison de ses nombreux petits villages isolés. Étant donné que le processus de planification du gouvernement ne semble pas avoir atteint son plein développement, d'où l'élan en faveur du lobbying et de la planification viendra-t-il? Vous avez parlé du groupe de la politique sur la condition féminine.

Mme Billard: Il s'agit d'un service du ministère provincial du Développement de carrière et des études avancées.

Le président: Il effectue un genre d'enquête. Je présume qu'il s'agit d'un sondage des besoins?

Mme Billard: Oui.

Le président: Il me semble que s'il y avait vraiment une forte demande de services de garderies, cela ferait peut-être avancer les choses. Je me demande ce que vous en pensez. Vous nous avez décrit en quelque sorte une attitude de la part du gouvernement, que nous pourrions qualifier d'absence de volonté politique pour faire figurer les garderies sur la liste des grandes priorités. Que font les autres organismes et institutions terre-neuviens, sans parler des parents? D'où viendra la poussée? Quelle structure avez-vous en place, qu'il s'agisse de la nouvelle initiative sur la garde d'enfants ou d'autres services? J'aimerais savoir d'où viendra la demande de services meilleurs et plus variés de garde d'enfants. Le sénateur Marsden a évoqué le réseau d'enseignement par exemple. Qu'en pensez-vous?

Mme Billard: Les syndicats sont assez favorables aux garderies. Le mouvement féministe en général y est également très favorable et a participé au lobbying auprès de notre gouvernement provincial.

Le président: Y a-t-il une coalition?

Mme Billard: Il n'y a pas de coalition structurée. Il y a à St. John's une association de promotion des services de garde, mais rien à l'échelle de la province. Cela est bien sûr attribuable au fait que nous vivons dans des petits villages isolés et croyons que tout se passe à St. John's. Mais c'est là que se trouve le siège du gouvernement et il est plus facile de visiter le ministre s'il décide d'accepter de vous parler.

Dans l'ensemble, je trouve que si le groupe de promotion des services de garde demande aux syndicats de faire un geste particulier, ceux-ci ont tendance à donner le ton. Les groupes féministes et certaines églises suivent. On peut dire qu'au sens large, c'est une coalition mais elle n'est officielle d'aucune façon. On a tendance à considérer le groupe local de promotion des services de garde comme le chef de file du mouvement parce que c'est le sujet auquel il s'intéresse. Une partie de l'élan vient de ce groupe.

Les autres groupes ont continué d'exposer la situation au ministre compétent. Il est peut-être nouveau, mais il n'a pas fini d'entendre parler de nous.

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre exposé. Il nous a été très utile.

[*Text*]

Ms. Billard: Thank you for inviting me.

The Chairman: Our next witness is Ms. Martha Friendly of the University of Toronto.

Ms. Martha Friendly, University of Toronto: Before I begin my presentation, I would like to say that I am speaking about and from the Province of Ontario. It is very interesting for me to hear from someone from Alberta and someone from Newfoundland because it is all different, and yet it is all the same. I will try to point that out as I go along.

I would like to say a little about myself. I have worked professionally in the area of child care for a long time. Before I immigrated to Canada in 1971 I worked on some of the early evaluations of Head-Start programs in the United States. I have done a lot of research on many aspects of child care policy and programs, including school-age programs and informal child care arrangements and training. At this moment I am doing a study of early-childhood-education students in Ontario.

In fact, like Lynette, I became very interested in child care as a parent. I come from a very different kind of background and a very different kind of family. I am in a two-parent family. I have two children who are ten years apart—they are 17 years and 7 years. They have both been in child care programs from infancy. I have always had quite good child care, but it has been with an enormous amount of personal effort. So I have come at it from the other end. My older child was in a cooperative day care centre at York University and that is how I got involved and that is how I know about it from the grassroots.

I believe if you tap the child care advocacy community you will very often find the same kind of thing—people who know it from that end. I will leave that there.

I am going to take 15 to 20 minutes to talk about three things. First, I think I am here as the Province of Ontario in some way. I will describe the child care situation in Ontario, and I would like to talk, in particular, about the situation of families who are eligible for subsidies. Luckily I was able to get some data hot off the provincial press, which I will be able to tell you about. Second, I would like to talk about what the province has said it will do in its new directions policy, which you have. Third, I would like to talk about what I think the federal proposals will do and will not do in Ontario, and I will talk a little more generally.

Let me talk about the Ontario child care situation. By way of background, I would like to give you a few pieces of child care trivia. Ontario is the first province to have child care legislation in Canada with the Day Nurseries Act in 1946. That is important because Ontario has always taken a leadership position. It was one of two provinces to have child care during World War II under the Orders in Council. It was Ontario that retained its child care programs after World War II was over, and it funded them provincially until the Canada Assistance Plan came into effect. I always like to use that to show there has been leadership from Ontario.

[*Traduction*]

Mme Billard: Merci de m'avoir invitée.

Le président: Notre prochain témoin est Mme Martha Friendly de l'Université de Toronto.

Mme Martha Friendly, Université de Toronto: Avant de commencer mon exposé, j'aimerais dire que je parle d'abord en tant qu'Ontarienne. Il est très intéressant pour moi d'entendre des gens de l'Alberta et d'autres de Terre-Neuve parce que leur situation est très différente de la nôtre et pourtant, il s'agit exactement de la même question. Je vais essayer d'expliquer cela au cours de mon exposé.

J'aimerais d'abord dire quelques mots sur moi-même. Je travaille depuis longtemps dans le domaine de la garde d'enfants en tant que professionnelle. Avant d'immigrer au Canada en 1971, j'ai participé à certaines des premières évaluations des programmes *Head-Start* aux États-Unis. J'ai fait beaucoup de recherches sur de nombreux aspects des politiques et des programmes d'État en matière de garde d'enfants, y compris ceux qui s'adressent aux enfants d'âge scolaire, les services de garde non reconnus et la formation. En ce moment, je fais une étude sur les étudiants en enseignement aux tout-petits en Ontario.

De fait, à l'instar de Lynette, je me suis beaucpou intéressée à la garde d'enfants en tant que parent. Je viens d'un milieu et d'une famille très différents. Je fais partie d'une famille où il y a deux parents. J'ai deux enfants qui ont dix ans de différence; 17 et 7 ans. Les deux ont été confiés à des services de garde depuis leur plus tendre enfance. J'ai toujours été très satisfaite de ces services, mais il a fallu que j'y consacre beaucoup d'efforts personnels. Donc, j'y suis arrivée par l'autre bout. Mon enfant aîné est allé dans une garderie coopérative de l'Université York. C'est de cette façon que je me suis intéressée à ce domaine et que j'ai appris à connaître le milieu.

À mon avis, si vous examinez les organismes de promotion des services de garde, vous constaterez très souvent qu'ils connaissent le sujet par ce bout-là. Mais passons.

Je vais prendre 15 à 20 minutes pour vous parler de trois choses. Premièrement, je représente l'Ontario jusqu'à un certain point. Je vais décrire la situation de la garde d'enfants dans cette province et j'aimerais faire état, en particulier, de la situation des familles qui ont droit aux subventions. J'ai eu la chance d'obtenir des statistiques toutes fraîches de la province, que je pourrai commenter à votre intention. Deuxièmement, j'aimerais vous entretenir de ce que la province a déclaré qu'elle ferait dans le cadre de sa nouvelle politique, que vous avez. Troisièmement, j'aimerais dire ce que les propositions fédérales feront et ne feront pas en Ontario, à mon avis, puis ce qu'elles feront et ne feront pas de façon un peu plus générale.

Je commence par la situation de la garde d'enfants en Ontario. En guise d'introduction, j'aimerais vous donner quelques éléments d'histoire. L'Ontario est la première province canadienne à avoir légiféré sur la garde d'enfants, avec sa loi intitulée *Day Nurseries Act* de 1946. Cela est important parce que l'Ontario a toujours pris l'initiative dans le domaine. Elle était une des deux provinces qui ont instauré par décrets des services de garde d'enfants pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est encore l'Ontario qui a conservé ces services après la guerre et qui les a financés seule jusqu'à l'arrivée du Régime d'assis-

[*Text*]

Ontario has relatively good standards. It has a relatively good quality child care system. I want to emphasize the word "relatively," because I am not suggesting that the quality is uniform or that it is good enough. I always use this as a measure: Would I put my own kid in that child care program. In downtown Toronto there are a limited number of infant programs that I would use, and I have used infant day care.

When we think about the quality of programs from the regulatory point of view you have to think about the standards as they are written. You have to think about how they are monitored, and then you have to think about whether it is actually in force. A province can fall down in any one of those areas. Ontario has pretty good standards, reasonable monitoring, and we could use some improvement in the area of enforcement.

Senator Marsden: Are you saying that that is the weakest of the three areas?

Ms. Friendly: I believe it is. Ontario is also the only province to access CAP currently under the social assistance route with needs testing. Of course, you probably know that it wants to change to income testing, but right now it accesses CAP through needs testing. Until this very moment, there has been no operational funding to child care. However, I think that the cheques for the direct funding are now mailed out. So we now have direct funding for the nonprofit child care programs.

Another thing that is very important is that Ontario is the only province with a substantial municipal role. I know that you have heard from Alberta, but Ontario's municipal role has a much greater impact because it has a number of facets. It is important to keep the municipal role in mind because it is one of the things that has really created, allowed and actually fostered a lot of variation around the province in the provision of subsidies and the way programs actually function.

I would like to describe the municipal role. Ontario has a role in actually funding subsidies. A municipality can choose to participate in the subsidy program by providing subsidized child care in that municipality. If they do that, they then have to pay a 20 per cent share of the subsidy. So the cost-sharing in Ontario for subsidies under the Canada Assistance Plan is 50 per cent federal, 30 per cent provincial and 20 per cent municipal. There is another small provision by which programs can be subsidized directly by the province, but it is fairly minimal.

The municipalities actually administer the subsidies and subsidy funding. The provincial needs test allows a lot of discretion on the part of municipalities in the actual item. For example, there is a provincial maximum in the allowance for

[*Traduction*]

tance publique du Canada. J'aime toujours apporter ces précisions pour montrer que l'Ontario a été un chef de file.

Notre province s'est dotée de normes relativement bonnes. Son réseau de garde est de qualité relativement bonne. J'insiste sur le mot «relativement» parce que je ne veux pas laisser croire que la qualité est uniforme ou qu'elle est suffisante. Je me pose toujours cette question pour mesurer la qualité d'un service de garde d'enfants: lui confierais-je mon enfant? Dans le centre-ville de Toronto, il existe un nombre limité de services de garde de bébés que j'utiliserais, et je l'ai d'ailleurs fait.

Lorsqu'on pense à la qualité des programmes du point de vue de la réglementation, on ne peut faire abstraction des normes écrites. Il faut se demander comment leur application est contrôlée et est-ce qu'elles sont réellement en vigueur. Une province peut n'être pas à la hauteur de la situation dans l'un ou l'autre de ces domaines. L'Ontario a de très bonnes normes, exerce un contrôle raisonnable, et pourrait améliorer quelque peu l'application des normes.

Le sénateur Marsden: Dites-vous que c'est ce dernier aspect qui est le plus faible?

Mme Friendly: Je crois que oui. L'Ontario est également la seule province qui participe actuellement au RAPC par le biais de l'aide sociale avec le critère des besoins. Évidemment, vous savez probablement qu'elle souhaite adopter le critère des revenus, mais à l'heure actuelle, elle participe au RAPC selon le critère des besoins. Jusqu'à ces tous derniers temps, il n'existait aucun financement opérationnel pour la garde d'enfants. Toutefois, je crois qu'on a maintenant commencé à envoyer les premiers chèques de financement direct. Nous disposons donc désormais du financement direct des services de garde d'enfants à but non lucratif.

Une autre chose qui est très importante est que l'Ontario est la seule province où les municipalités jouent un rôle substantiel. Je sais que les représentants de l'Alberta ont également fait état du rôle des municipalités, mais celui des municipalités de l'Ontario a beaucoup plus d'impact parce qu'il comporte un certain nombre d'aspects différents. Il importe de ne pas oublier le rôle des municipalités parce que c'est un des facteurs qui a vraiment été à l'origine de la diversité des mécanismes d'octroi des subventions et de fonctionnement des programmes dans la province, et qui, de fait, les a encouragés.

Permettez-moi de décrire le rôle des municipalités. La province fournit les subventions. Une municipalité peut choisir de participer au programme en assurant dans son territoire des services de garde d'enfants subventionnés, auquel cas elle assume 20 pour cent de la subvention. Ainsi, en Ontario, les subventions dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada proviennent du gouvernement fédéral dans une proportion de 50 p. 100, de la province dans une proportion de 30 p. 100, et de la municipalité dans une proportion de 20 p. 100. Il existe une autre disposition par laquelle des programmes peuvent être subventionnés directement par la province, mais elle concerne une toute petite minorité de cas.

Ce sont les municipalités qui administrent les subventions. Le critère des besoins de la province permet que les municipalités jouissent d'une grande marge de manœuvre dans le choix des critères d'octroi des subventions. Par exemple, la province

[*Text*]

rent, but a municipality may choose to allow someone up to that maximum. That is true of a number of items, and there is a lot of variation in the way municipalities do that. Metropolitan Toronto and Ottawa go as far as they can with the provincial needs test.

The other thing that Ontario municipalities do is directly operate programs. There is a substantial amount of directly-operated group care for infants to school-aged kids and also regulated private home day care that is directly operated by municipalities. The municipality actually has discretion in providing subsidized care and then determining how the subsidized care actually works. I believe that most of the municipalities that provide subsidies also directly operate programs. I am not sure if that is exactly true, but it is generally true.

In a few minutes I will talk to you about subsidies, but I will leave the topic of municipalities for now.

I want to talk about the need for child care in the province. As you have heard from everyone, there are a lot of problems in estimating what constitutes the need for child care. The figure I have is taken from one of the background pieces for the special committee on child care. The figure from that estimates or calculates—it is some place in between probably—that around 455,000 kids aged six and under have parents who are in the labour force. That would be one parent working, two parents working, and includes part and full-time working.

There are not good figures for school aged kids, but you have to assume that the figure for school aged kids would be double because it is the same age cohort and the labour participation rate for mothers of kids over six tends to be higher than mothers of kids under six, which is already quite high but tends to move up.

When you talk about the provision of child care, in 1987—and these are figures that the province collected last November—in daycare centres only, for kids aged six and under, there are about 76,000 spaces, which includes part-time spaces. I have to emphasize that there is an enormous problem with they because these figures are licensed-capacity figures and there may be more than one kid in the space; but let's use them, because those are the best figures that we have at this point. It is probably a little bit of this and a little bit of that. Some of the licensed capacities may actually have fewer children and some of them have more than one kid in a part-time space. Of those spaces, 61 per cent are nonprofit, including the municipally-operated programs, which would include social agencies, parent boards, community colleges and a whole range of legally nonprofit programs; and 39 per cent of those programs are for profit.

In addition to those day care centre spaces there are about 8,000 or 9,000 spaces in regulated private home day care in the province. I should emphasize that those may be either for-

[*Traduction*]

a fixé un maximum en ce qui concerne le loyer, mais une municipalité peut choisir d'accepter un montant plus élevé. Il en est de même d'un certain nombre de critères, et il y a beaucoup de diversité dans la façon dont les municipalités les appliquent. Les régions métropolitaines de Toronto et d'Ottawa utilisent pleinement ce critère des besoins provinciaux.

Les municipalités ontariennes sont aussi appelées à gérer directement les services de garde. On compte dans cette province un nombre considérable de garderies qui accueillent les enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge scolaire, et aussi de services de garde privés accrédités, qui sont gérés directement par les municipalités. Celles-ci ont, de fait, le pouvoir d'assurer des services subventionnés et de déterminer de quelle façon ils le sont. Je crois que la plupart des municipalités qui accordent des subventions exploitent également directement les services. Je ne sais pas si c'est vrai dans tous les cas, mais ce l'est en général.

Dans quelques minutes, je vais vous entretenir des subventions, mais pour le moment, je vais laisser de côté le sujet des municipalités.

Je tiens à vous parler de la nécessité des services de garde dans la province. Comme vous l'avez entendu de la part de tous les intervenants précédents, il est extrêmement difficile d'évaluer les besoins dans ce domaine. Le chiffre que j'ai ici est tiré d'un des documents de base à l'intention du comité spécial sur la garde d'enfants. On estime ou on calcule, selon le cas, qu'environ 450 000 enfants de six ans et moins ont des parents sur le marché du travail. Cela peut vouloir dire un ou deux parents qui travaillent, et ce peut être à temps plein ou à temps partiel.

Ces chiffres ne sont pas valables pour les enfants d'âge scolaire, mais vous devez présumer que leur nombre doit être le double puisqu'il s'agit du même groupe d'âge et que le taux de participation au marché du travail des mères d'enfants de plus de six ans a tendance à être plus élevé que celui des mères d'enfants de moins de six ans, qui est déjà très élevé et qui a tendance à augmenter encore.

Lorsqu'on parle de services de garde en 1987—d'après les statistiques provinciales de novembre dernier—on compte environ 76 000 places de garderies seulement pour les enfants âgés de six ans et moins, ce qui comprend les places à temps partiel. Je dois insister sur le fait que ces chiffres sont très imprécis parce qu'ils représentent la capacité autorisée mais qu'il peut y avoir plus d'un enfant par place. Mais utilisons-les parce ce sont les meilleurs que nous ayons pour le moment. Ils doivent décrire à peu près la réalité. Certaines garderies peuvent en fait accueillir moins d'enfants alors que d'autres peuvent en accueillir plus d'un par place à temps partiel. Sur le nombre total de places, 61 p. 100 se trouvent dans des garderies à but non lucratif, y compris celles qui sont exploitées à l'échelle municipale, notamment par des organismes sociaux, des groupes de parents, des collèges communautaires et une vaste gamme d'organismes à but non lucratif; environ 39 p. 100 sont des garderies à but lucratif.

Outre ces garderies, il existe environ 8 000 ou 9 000 places dans des maisons privées accréditées dans la province. Je souligne que ces places peuvent être «à but lucratif» ou «à but non

[*Text*]

profit or nonprofit. I have to point out that there is such a thing as owning a private home day care agency so that you have providers working for you.

Let me talk to you about the provision of subsidies. These are recent figures that I got yesterday which have not been released yet by the province. They were collected at the end of 1987. There were 27,638 subsidies being used in the province. That is lower than other figures that I have seen. I do not know what the discrepancy is, but these are the figures that I was given. That is about 28 per cent of all the spaces in the province. Those are subsidies for kids of all ages, six and under, school age, including private home day care. Age breakdowns for those subsidies are as follows: 5 per cent of those children subsidies are used by infants; 11.4 per cent by toddlers; 48 per cent by preschoolers; and 33 per cent by school age kids.

Let me talk about subsidized families a bit because this is kind of interesting information. Approximately 71 per cent of subsidized families earn less than $18,000 a year net family income. That is for all family types; one parent and one child and so on, are all lumped together. That is the best I could do. So 71 per cent of the families receiving subsidy are earning $18,000 a year or less net famile income. It drops off quickly so that when you get to the higher income levels there are actually a limited number of people in the province making $40,000 a year net income who are receiving the subsidy, but it is small. The figures drop right off when you get above $18,000 net income.

I want to compare those figures for people receiving subsidies with one of the background documents I think you have seen. This demonstrates that, if the federal CAP guidelines were used to the maximum, 64 per cent of children aged six and under could be subsidized in Ontario, either getting a full subsidy or a part subsidy, and if Ontario's own guidelines were used 58 per cent of kids aged six and under could receive a subsidy. So in Ontario the guidelines the province has developed for receiving a subsidy are not that far from the federal government's income testing guidelines. There is not as huge a gap between those things as there is in other provinces.

But I want to point out that there are different ways that the provinces have limited the use of the Canada Assistance Plan. Some provinces have limited it by having quite stringent income guidelines, which Ontario has not done. Ontario has done it by not giving out that many subsidies, and the municipalities have just not chosen to participate. So there are some reasonable possibilities in Ontario under the present system. Is that clear?

The Chairman: Yes.

Ms. Friendly: That is basically the child care system in Ontario—sort of what it looks like. It does not give it any flavour, though. I guess I should say that, speaking about it personally, what you see in Ontario is some superb child care pro-

[*Traduction*]

lucratif». J'ajoute qu'il peut exister des agences de gardes dans des maisons privées, qui peuvent donc toucher les subventions.

Permettez-moi de vous parler de l'octroi des subventions. J'ai obtenu, hier, des chiffres récents que la province n'a pas encore publiés. Les données ont été recueillies à la fin de 1987. On a recensé 27 638 subventions dans la province. Ce chiffre est plus faible que d'autres que j'ai vus. Je ne connais pas la raison de cet écart, mais ce sont les chiffres que j'ai obtenus. Cela représente environ 28 p. 100 de toutes les places disponibles dans la province. Il s'agit des subventions octroyées à l'égard d'enfants de tous les âges, c'est-à-dire les six ans et moins et ceux d'âge scolaire, y compris ceux qui sont gardés dans des maisons privées. Voici la répartition de ces subventions par groupe d'âge: 5 p. 100 ont été versées à l'égard de bébés; 11,4 p. 100 à l'égard de tout-petits; 48 p. 100 à l'égard d'enfants d'âge préscolaire; et 33 p. 100 à l'égard d'enfants d'âge scolaire.

Quelques mots sur les familles subventionnées parce que ces renseignements sont intéressants. Environ 71 p. 100 des familles qui bénéficient de subventions—ce qui comprend tous les genres de familles: monoparentales, etc. confondus ici; c'est le mieux que j'ai pu faire. Donc, 71 p. 100 de ces familles ont un revenu net familial de 18 000 $ par an ou moins. Ce pourcentage baisse rapidement à mesure qu'on remonte l'échelle des revenus: en fait, un nombre limité de familles gagnent 40 000 $ net par an tout en bénéficiant des subventions, mais ce nombre est petit. Et il baisse radicalement lorsque le revenu net s'élève au-dessus de 18 000 $.

Je tiens à comparer ces chiffres avec un des documents de base dont vous avez pris connaissance. Ceci démontre que si les lignes directrices fédérales du RAPC étaient utilisées au maximum, 64 p. 100 des enfants âgés de six ans et moins pourraient être subventionnés en Ontario, que ce soit entièrement ou partiellement, et que si les lignes directrices de la province étaient utilisées, ce sont 58 p. 100 des enfants âgés de six ans et moins qui pourraient bénéficier d'une subvention. Par conséquent, les lignes directrices que l'Ontario a mises au point en ce qui concerne l'octroi des subventions sont semblables à celles du gouvernement fédéral pour ce qui est du critère du revenu. Il n'y a pas de différence énorme comme c'est le cas dans d'autres provinces.

Cependant, je tiens à signaler qu'il existe différents moyens grâce auxquels les provinces ont limité le recours au Régime d'assistance publique du Canada. Certaines l'ont limité en établissant des lignes directrices très strictes concernant le revenu, ce que l'Ontario n'a pas fait. La province a choisi de verser moins de subventions et les municipalités ont tout simplement choisi de ne pas participer. Il y a donc des possibilités raisonnables en Ontario dans le cadre du régime actuel. Me suis-je bien fait comprendre?

Le président: Oui.

Mme Friendly: Voilà fondamentalement le système de garde d'enfants en Ontario, ou du moins ce à quoi il ressemble. Cela ne lui donne pas de spécificité, cependant. Personnellement, je dirais qu'on a en Ontario de très bons services de garde

[*Text*]

grams, some programs that no one should leave a child in and programs that are operating flexibly in rural areas, where people actually can call up a child care resource centre and say, "It looks like the sun will shine next week and I will have to get the hay in. Can I bring my kid in?" There are a limited number of those. You see programs up north being operated by municipalities, where people are using them for a whole mix of reasons—for work related reasons and as nursery schools, and that whole mix. There are a limited number of programs for extended hours for shift workers and ill children. I am actually doing some research on this at this point. There is little of that kind of thing. I don't think the "differences in quality" breakdown by rural and urban communities is valid. I have seen some wonderful programs in isolated communities and some terrible programs in urban communities and I think a whole lot of things are involved.

I want to talk about the "New Directions" policy. I guess a bit of this is redundant because you have all read it, but the language they are using is good at this point. They are talking about a comprehensive policy, recognizing child care as a basic public service, not as a welfare service, and a commitment to a comprehensive, province-wide child care system that will provide flexibility, choice and affordability for all families.

They also make a commitment to moving in the direction of a nonprofit system consistent with the move to recognize child care as a basic public service. They list their policy directions as public service not welfare, and expand the nonprofit sector parental choice. I think their language means real choice.

They talk about affordable options in the network of child care services, and flexibility, which would mean a kind of expanded concept of child care, as we were mentioning, and a shared responsibility amongst parents, all levels of government, community agencies, schools, employers and service providers.

In the "New Directions" paper they talk about spending in three-year cycles. At the end of the first three-year cycle, which will be 1990, they are talking about a total expenditure, including the local and all levels of government, of $325 million. This is a substantial increase over previous funding. It represents 133 per cent over 1986-87. However, when you look at the need, it is still modest. I want to emphasize that. I think the new directions are, with one exception, generally reasonable. But when you really look at the needs in Ontario, which are much greater than you can get into in an hour, the commitment is modest.

If you play out the implications of some of the figures we were talking about—and this is just off the top of my head—if you look at the possibility of children who would be eligible for CAP subsidies in Ontario and use that 64 per cent that the special committee's report ascertained, you come up with 291,000 subsidized kids aged six and under who would be able to get a subsidy. That is a great many children, even in a prov-

[*Traduction*]

d'enfants, d'autres auxquels personne ne devrait confier son enfant, et d'autres qui fonctionnent avec souplesse dans les régions rurales et qui peuvent accueillir un enfant à quelques jours d'avis. Il existe un nombre limité de tels services. Il y a également, dans le nord, des services exploités par les municipalités, que les gens utilisent pour toute une gamme de raisons; pour le travail en guise de pré-maternelle, etc. Il y a également un nombre limité de services qui fonctionnent à des heures tardives à l'intention des travailleurs de soirée et de nuit et des enfants malades. Je suis en train de faire des recherches à cet égard. Ces services sont peu nombreux. Je ne crois pas qu'il y ait de différence entre les collectivités rurales et urbaines pour ce qui est de la qualité des services offerts. J'ai vu de merveilleuses garderies dans des villages isolés et des affreuses dans des villes—à mon avis, la qualité dépend d'un grand nombre de facteurs.

J'aimerais parler de la nouvelle orientation. J'imagine que le sujet est un peu redondant parce que vous avez tous lu le document, mais le langage qu'on y utilise est à propos. Il est question d'une politique globale reconnaissant la garde d'enfants comme un service public de base et non pas un service d'aide sociale; un engagement envers un réseau de garde global, à l'échelle de la province, qui soit souple, qui offre le choix et qui soit accessible financièrement à toutes les familles.

Il y a un engagement à privilégier les garderies à but non lucratif, conformément à la politique qui est de considérer la garde d'enfants comme un service public de base. On y réaffirme que les garderies sont un service public et non pas une forme d'aide sociale et on privilégie le secteur à but non lucratif comme chois des parents. J'estime qu'on tend vers le véritable choix.

On fait état d'options accessibles dans le réseau des services de garde, de souplesse, ce qui veut dire une définition élargie de la garde d'enfants comme nous l'évoquions tout à l'heure, et un partage des responsabilités entre les parents, les différents niveaux de gouvernement, les organismes communautaires, les écoles, les employeurs et les organismes de services.

Dans le document intitulé «Nouvelles orientations», il est question de dépenses réparties sur des cycles de trois ans. À la fin du premier cycle, c'est-à-dire en 1990, on dit qu'on aura dépensé au total 325 millions de dollars, toutes contributions confondues. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport aux crédits alloués précédemment. Cela représente 133 p. 100 par rapport à 1986-1987. Par contre, lorsqu'on compare cela aux besoins, l'effort reste modeste. Je veux insister sur ce fait. J'estime que l'orientation des éléments de la nouvelle politique est généralement raisonnable, à une exception près. Mais si on examine vraiment les besoins de l'Ontario, qui sont bien plus grands que ce qu'on peut exposer en une heure, l'effort est modeste.

Si on va jusqu'au bout des conséquences de certains des chiffres dont nous avons fait état—et cela relève d'un palier supérieur au mien—et si vous examinez le nombre d'enfants admissibles aux subventions du RAPC en Ontario et qui ont utilisé les 64 p. 100 des subventions que le rapport du comité mentionnait, on obtient 291 000 enfants de six ans et moins qui ont droit à une subvention. Cela fait beaucoup d'enfants, même

[*Text*]

ince as big as Ontario. If you then cost that out at the present cost of subsidizing a space in Ontario, which is probably around $4,000, taking into account the range of care available, at the current cost of a space and the current labour participation rate, which I should say has continued to increase every year, you come up with an expenditure of over $1 billion per year for subsidized child care in Ontario.

However, when that is contrasted with the fact that the "New Directions" policy has made a commitment to 13,000 new subsidies in 1987, that is certainly more than there was before, but when it is compared to what the real needs are, it is modest.

I should also tell you that the province of Ontario actually had a lot of trouble spending their subsidized spaces this year, even in Metropolitan Toronto, which has always taken up child care spaces and has always asked for more child care spaces. The reason is that the spaces are not there. There needs to be the subsidy and also the licensed child care space. Therefore, Metro Toronto had leftover subsidy dollars this year from the province, and I do not remember that ever happening since I have been involved in child care. Most of the people who have been unable to get into the subsidy system and are on a waiting list and declared eligible are infants and toddlers, because there is an enormous lack of spaces for such care. It is therefore quite obvious that a lot of expansion is needed with respect to spaces.

The Province of Ontario has committed $33 million over a three-year period to develop new child care spaces, which is a fairly small amount. However, it depends on how a child care space is developed. The easiest way is to use vacant school space and, in places such as downtown Toronto, the schools are absolutely filled up with day care. It is very inexpensive to turn vacant school space into good space for child care. However, in Ottawa where a new community was actually being developed, there were no established schools, no churches and no community centres. There was absolutely no place to locate the day care programs. That community received close to $1 million from the province in order to create a child care program. That has also happened in a couple of other places, but it can be a very expensive proposition.

Therefore, for all of these children who are in the informal child care system and whose parents should have a choice—and we know from our research that parents prefer regulated child care—we must then develop the spaces and it will be an expensive proposition.

The Province of Ontario has started its direct funding program, which is intended to raise salaries in the first round. Therefore, this coming year the province will be spending $36 million just on the nonprofit programs. That will raise each staff salary by $3,500 per year. That will be a welcome increase and people are happy to see it.

However, the province has said that this measure does not even touch affordability. The direct grant program is intended

[*Traduction*]

pour une province aussi populeuse que l'Ontario. Si vous calculez le coût d'un tel programme en vous basant sur ce que coûte actuellement chaque place au gouvernement de la province, soit environ 4 000 $ lorsqu'on tient compte du nombre de garderies, du prix de revient d'une place en garderie et du taux actuel d'activité de la main d'œuvre, lequel augmente d'année en année, on arrive à un chiffre excédant le milliard de dollars par année pour l'Ontario seulement.

Toutefois, le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le cadre de sa nouvelle politique, à subventionner 13 000 nouvelles places en 1987; c'est certainement une amélioration, mais c'est loin d'être suffisant, compte tenu des besoins réels.

Je dois vous dire qu'en fait, le gouvernement de l'Ontario a eu beaucoup de mal à dépenser son budget de subventions cette année, même dans le Toronto métropolitain, où l'on a toujours utilisé toutes les places disponibles et où, d'ailleurs, on en a toujours manqué. La raison en est qu'il n'y a pas assez de places dans les garderies. On ne peut subventionner des places qui n'existent pas. Ainsi, cette année, le Toronto métropolitain disposait d'un excédent de subventions provinciales, ce qui ne s'est jamais produit depuis que je m'occupe de garde d'enfants, si ma mémoire est fidèle. La plupart des enfants dont les parents n'ont pu obtenir de subvention, mais qui y sont admissibles et sont sur une liste d'attente sont des bébés et des tout-petits qui commencent à peine à marcher, car il y a une grande pénurie de places en garderie pour les enfants de cet âge. Il est donc évident qu'il faut créer des places.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à consacrer 33 millions de dollars au cours d'une période de trois ans à la création de nouvelles places en garderie, ce qui est assez peu. Cela dépend cependant de la façon dont il va s'y prendre. La formule la moins coûteuse est d'utiliser des écoles désaffectées; c'est ainsi que dans des endroits comme le centre ville de Toronto, toutes les écoles désaffectées ont été transformées en garderies. On peut transformer une école désaffectée en une garderie digne de ce nom à très peu de frais. Mais à Ottawa, il est arrivé qu'un nouveau quartier n'ait ni école, ni église ni centre communautaire. Il n'y avait absolument pas de place pour ouvrir une garderie. Le gouvernement provincial a accordé à ce quartier près d'un million de dollars pour l'aider à créer des garderies. Cela s'est également produit ailleurs, mais alors, cela coûte très cher.

Nous devons donc créer des places en garderie pour tous les enfants que leurs parents font garder à la maison par des gardiennes parce qu'ils n'ont pas le choix—et nos recherches nous ont montré que les parents préfèrent recourir aux services de garderie réglementés par l'État—mais cela va coûter cher.

Le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre son programme de financement direct, qui vise, dans un premier temps, à augmenter les salaires. Par conséquent, au cours de l'année qui vient, il dépensera 36 millions de dollars, rien que pour les garderies sans but lucratif. Il augmentera ainsi le salaire de chaque employé de 3 000 $ par année, ce dont tous les intéressés se réjouissent.

Par contre, le gouvernement a dit que cette mesure est loin de rendre le prix des services de garderie abordable. Le pro-

[*Text*]

to deal with the two problems, namely wages and parent fees. It is reasonably easy to have an effect on salaries because there are fewer staff than parents. However, once the other side of the coin is attempted to be dealt with, namely affordability, it will be found to be very expensive.

Senator Gigantès: What do you mean by "affordability"?

Ms. Friendly: I mean the cost of the care to the parents.

The province has also said that it would like to help move some of the commercial programs into the nonprofit field. These are programs run by commercial operators who are usually ECE graduates that actually could become true nonprofit programs with a real board and accountability. I should say that one of the question marks in day care in Ontario is that there are programs that are legally incorporated as nonprofit programs that are actually owned by someone and have a board of three persons, usually the lawyer, the owner and a brother. It is perfectly legal, although it is not the norm. If the province carries out the plan to help some of these people move to nonprofit configuration, that will also be expensive.

In my opinion, the "New Directions" policy has a lot of vision in most areas. However, I have personally criticized their direct grant system to commercial programs. I think it is a waste of public money and is merely encouraging the wrong sector. However, in general, the "New Directions" policy is a pretty good program, although it is modest.

The projected provincial budget for child care in 1990 is approximately $325 million. However, it is not clear from the provincial figures what portion of that would be federal money and what portion would be provincial. Also, although the municipal share of that budget is under review at the moment, if they are still contributing a portion by 1990, it is not clear how much of that amount will be contributed by the municipal government.

The province of Ontario at the present time uses approximately 40 per cent of the child care services in Canada. I have been attempting to make assumptions as to what Ontario's expenditures might be in the future with respect to child care. During my research in this respect, I have talked to many people who are involved in research with respect to child care or who are child care advocates. In fact, the province has commissioned a great deal of research on various aspects of child care. The consensus of opinion I have gathered from these people is that most people in Ontario are extremely concerned about the federal strategy for reasons quite different from those expressed by people from other provinces. In my opinion, the Ontario government has actually gone out on a limb to lay out what they want to do and, in a sense, the federal strategy is

[*Traduction*]

gramme de subventions directes vise à régler à la fois le problème des salaires et celui des frais de garderie que doivent assumer les parents. Il est assez facile d'augmenter les salaires, parce que les employés des garderies sont beaucoup moins nombreux que les parents. Par contre, il sera très coûteux de régler l'autre problème, c'est-à-dire de rendre le prix des services de garderie abordable.

Le sénateur Gigantès: Qu'entendez-vous exactement par «prix des services de garderie»?

Mme Friendly: Je parle de ce que les services coûteront aux parents des enfants placés en garderie.

Le gouvernement provincial a également déclaré qu'il voudrait bien contribuer à la transformation de certaines garderies commerciales en garderies sans but lucratif. Il s'agit de garderies exploitées par des hommes d'affaires, habituellement des diplômés en études commerciales, qui pourraient devenir de véritables garderies sans but lucratif dotées d'un conseil d'administration et tenant une comptabilité. Les services de garderie de l'Ontario présentent certains petits problèmes, notamment celui des garderies qui sont légalement constituées en sociétés sans but lucratif, mais qui appartiennent à un particulier et qui ont un conseil d'administration composé de trois personnes, habituellement l'avocat, le propriétaire et un parent. C'est parfaitement légal, mais ce n'est pas conforme à la norme. Si la province met à exécution son projet de contribuer à la transformation de certaines de ces garderies en garderies sans but lucratif, cela va coûter cher.

À mon avis, la nouvelle politique trahit un manque de clairvoyance à bien des égards. Quoi qu'il en soit, j'ai personnellement dénoncé le système des subventions directes aux garderies commerciales. À mon sens, c'est un gaspillage de deniers publics et cela revient à encourager le secteur qui n'a pas besoin d'aide. Cela dit, la nouvelle politique bien qu'en général très valable, est bien timide.

On prévoit que le gouvernement provincial consacrera environ 325 millions de dollars à la garde d'enfants en 1990. Les chiffres publiés ne disent cependant pas comment les deux gouvernements, provincial et fédéral, se partageront la note. En outre, si les municipalités participent encore au financement des garderies en 1990—car leur contribution fait actuellement l'objet d'un examen—on ignore à combien s'établira cette participation.

À l'heure actuelle, 40 p. 100 environ des places disponibles dans les garderies canadiennes se trouvent en Ontario. J'ai tenté de calculer ce que la garde d'enfants pourrait coûter à la province à l'avenir. Au cours de mes recherches, j'ai discuté avec beaucoup de gens qui étudient la garde des enfants, ou en font la promotion. En fait, le gouvernement provincial a commandé de nombreuses études sur divers aspects de la garde d'enfants. Tous ceux à qui j'en ai parlé s'entendent sur le fait qu'en Ontario, la plupart des intéressés s'inquiètent vivement de la stratégie fédérale pour des raisons tout à fait différentes de celles qui sont invoquées dans d'autres provinces. À mon avis, le gouvernement de la province est allé jusqu'au bout pour établir le système qu'il désirait et, en un sens, la stratégie fédérale ne pourrait être plus favorable à la réalisation de ses projets.

[*Text*]

perfectly tailored to allow Ontario to do exactly what it wants to do.

For example, Ontario wanted more flexibility in funding services that were not merely subsidies to low-income families, and they wanted cost-sharing on that funding. With respect to provincial resource centres and drop-in centres, which are for parents at home, these centres play a real role, especially in rural communities. At the present time there are approximately 130 of these centres in the province. Subsidies cannot be given for in-home care of any kind at the moment, and I know from the work that I am doing on extended hours and sick-child care, instead of someone opening a 24-hour day care centre, perhaps there could be funding of other ways in which that care could be given, such as in-home care, for example. However, at the moment, the province cannot fund those things, and they want some flexibility.

The province also wants to be able to undertake income testing and to give subsidies to people who are now using commercial programs. Like all of the other provinces, they had been encouraging those changes to the Canada Assistance Plan. The idea was that the Canaa Assistance Plan would be opened up to allow, under income testing, the federal cost-sharing of commercial subsidies.

The province of Ontario would also like to have some cost-sharing for whatever they do in the commercial sector. Even though they would like to contain that sector to some extent, I do not think they would like to lose what they already have.

However, in the opinion of a great many people, within two or three years Ontario will be left holding the financial bag. Working with assumptions that are not clear is difficult, but the feeling I have garnered in my research is that, no matter how much Ontario's share will be from the federal government, in two or three years Ontario will be bumping up against a ceiling. Federal spending has now had a new ceiling placed upon it and, although it is not clear what Ontario's share will be, there are other provinces to be considered.

Looking now at the basic carrying costs of care, such factors as pay equity have not been taken into account. Pay equity will play a significant role in those costs, even though currently the workers in most child care programs are not yet included in the pay equity legislation. I think people in the child care field would like to be compared with the female establishment when it comes to determining pay equity. There is also the cost of inflation in child care. I think we face a real problem. I think the implications of the limitations are frightening.

[*Traduction*]

Par exemple, l'Ontario voulait assouplir le financement des services de manière à ne pas se contenter de verser des subventions aux familles à faible revenu et il tenait à ce que le coût de ce programme de financement soit partagé. Quant aux centres provinciaux de services communautaires et aux haltes-garderies provinciales, qui sont prévus à l'intention des parents qui restent au foyer, ils jouent un rôle tout à fait réel, surtout dans les régions rurales. À l'heure actuelle, il y en a environ 130 dans la province. Pour l'instant, il est impossible de subventionner les parents qui font garder leurs enfants à la maison, et je le sais grâce aux recherches que je fais actuellement sur la garde prolongée et sur la garde des enfants malades; au lieu de subventionner les garderies qui offrent des services 24 heures sur 24, il y aurait peut-être lieu de financer d'autres façons d'assurer les services, notamment la garde à domicile. Mais le gouvernement provincial n'en a pas les moyens à l'heure actuelle et il tient à assouplir le mode de financement des garderies.

Le gouvernement provincial tenait également à pouvoir faire une évaluation de l'état des revenus des parents et à subventionner ceux qui ont actuellement recours aux garderies commerciales et, comme toutes les autres provinces, il avait recommandé d'apporter ces changements au Régime d'assistance publique du Canada. il s'agissait de permettre, dans le cadre du Régime et sous réserve d'une évaluation de l'état des revenus des bénéficiaires, le partage entre les gouvernements fédéral et provincial du coût des subventions versées aux garderies commerciales.

L'Ontario voudrait aussi partager avec le gouvernement fédéral le coût des programmes qu'elle mettra sur pied à l'intention du secteur commercial. Il voudrait bien contenir jusqu'à un certain point l'expansion de ce secteur, mais il ne tient pas à perdre des garderies.

Quoi qu'il en soit, dans l'opinion de beaucoup de gens, c'est la province qui va assumer la majeure partie du coût des programmes d'ici deux ou trois ans. Lorsqu'on part de rien de précis, il est difficile de faire des prévisions claires, mais l'impression que j'ai eue au cours de mes recherches est que quelle que soit la part des subventions fédérales que l'Ontario recevra, elle va plafonner d'ici deux ou trois ans. Le gouvernement fédéral a déjà limité ses dépenses et nous ne savons pas combien l'Ontario recevra, car le gouvernement fédéral doit aussi tenir compte des autres provinces.

Quant à l'évaluation des frais d'exploitation de base des garderies, on n'a pas encore tenu compte de facteurs tels que la parité salariale. À l'heure actuelle, la loi sur la parité salariale ne s'applique pas aux employés de la plupart des garderies, mais la parité salariale tiendra quand même une place importante dans les frais d'exploitation. Je crois que les travailleurs du secteur de la garde des enfants estiment que lorsqu'il s'agit de parité salariale, leur situation est comparable à celle des femmes. Il faut également tenir compte de l'augmentation du coût de la garde des enfants. À mon avis, la situation est sérieuse, car les limites que nous connaissons ont des implications pour le moins inquiétantes.

[*Text*]

Here I would like to talk about the traditional view of child care as a service for low-income families situated in the Canada Assistance Plan. The reality of this new funding is that provinces such as Ontario will be forced to make hard choices. Governments have always had to make different kinds of expenditures with child care. Assuming that there is a limit on the amount of money the provincial governments will get from this new plan, these governments will have to choose among the following: subsidies to low income or moderate income familiesl expansion of the system; providing direct funding to improve wages to keep trained people within the system, because presently they leave the system in droves; improving the quality of programs, which will have to be dealt with in different ways; all these kinds of things. I have always felt that child care should not be a welfare service. I have always viewed it as a service for families across the income spectrum. I have viewed the system as one much like the European systems, whether they be within the school system or within the social affairs system. Most European countries, even those with a much lower per capita income, have a more universal view of child care than we have in North America.

The bottom line is, what will happen to single parents who are on low incomes, people who, without child care, will be forced out of the labour force, will be unable to enter the labour force or will be unable to get training? I am not suggesting that this is happening in Ontario, because I just told you that it does not happen; I am suggesting that the possibility of it happening is much greater. At present, it is possible for subsidies from the federal government to flow to the provinces because CAP is an open-ended program. Under this strategy, there is a limitation on the source of the money coming from the federal government, which presents a whole new ball game. When I total up all the issues in the federal strategy which I feel strongly about, this is the one issue on which I have my strongest feelings.

Another aspect of the federal strategy that is important, particularly for Ontario, involves the commercial sector. There is a range of ways to make commitments to the nonprofit child care sector. Years ago Saskatchewan said, "You cannot get a licence for a child care program unless you have a parent co-op." Upon implementing its plan, Manitoba left a few commercial operators with subsidies but did not make new subsidy agreements with new commercial operators. Ontario has taken a more moderate stand by saying that it will give only existing commercial operators direct funding and expansion will be in the nonprofit sector. With the federal government providing the funding to the commercial child care sector, there will be an enormous incentive for provinces to rely on that sector, particularly when there are gaps in services, because it is a very good way of filling those gaps. This is what has happened in the United States. I used to be involved in child care in the United States, and child care there is run by commercial operators who borrow money from the banks, and are backed by huge multinational companies which have a lot of money to get child care up and going. If one compares that system with the

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant parler de la façon traditionnelle de considérer la garde des enfants, qui passe pour un service assuré aux familles à faible revenu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. En réalité, en vertu de la nouvelle politique de financement, les provinces comme l'Ontario devront faire des choix difficiles. Les gouvernements ont toujours eu à faire toutes sortes de dépenses à l'égard de la garde des enfants. En supposant que de nouveaux régimes de financement limitent l'aide financière qui sera accordée aux gouvernements provinciaux, ceux-ci devront choisir entre subventionner les familles à revenu faible ou moyen, créer de nouvelles garderies, accorder aux garderies des subventions directes pour leur permettre de garder leur personnel expérimenté en haussant leur salaire, parce qu'à l'heure actuelle, les employés démissionnent en foule, améliorer la qualité des programmes, etc; toutes ces solutions exigent des interventions différentes. J'ai toujours été d'avis que la garde des enfants ne devrait pas relever du bien-être social, mais constituer un service offert aux familles, quel que soit leur revenu. J'ai toujours cru que la garde des enfants doit être ce qu'elle est en Europe, qu'elle relève du système scolaire ou du système des affaires sociales. Dans la plupart des pays d'Europe, même ceux où le revenu par habitant est très faible, la garde des enfants a un caractère beaucoup plus universel qu'en Amérique du Nord.

En fait, c'est très simple: qu'arrivera-t-il aux parents célibataires à faible revenu qui, sans les services de garde d'enfants, seront forcés de quitter le marché du travail ou incapables d'y entrer ou d'acquérir une formation? Je ne dis pas que c'est ce qui se passe en Ontario; je viens tout juste de vous dire que ce n'est pas le cas. Je dis simplement que le risque que cela se produise augmente. À l'heure actuelle, les provinces reçoivent des subventions du gouvernement fédéral parce que le RAPC n'a pas de budget fixe. Selon la nouvelle stratégie fédérale, les subventions vont être limitées, ce qui change tout. De tous les aspects de cette stratégie que je trouve contestables, c'est à celui-là que je m'oppose le plus farouchement.

La stratégie fédérale comprend un autre aspect qui est important, surtout pour l'Ontario, et qui concerne le secteur des garderies commerciales. Il y a une foule de manières d'aider financièrement le secteur des garderies sans but lucratif. Il y a des années, le gouvernement de la Saskatchewan a décidé qu'une garderie ne pouvait pas obtenir de permis à moins de relever d'une coopérative mère. Lorsqu'il a mis son régime en œuvre, le Manitoba à continué à verser des subventions à quelques garderies commerciales, mais a décidé de ne pas en verser aux nouvelles qui ouvriraient leurs portes. L'Ontario a adopté une solution plus modérée en décidant de n'accorder aux garderies commerciales qu'un financement direct et de favoriser uniquement l'expansion du secteur des garderies sans but lucratif. Comme le gouvernement fédéral finance le secteur de garderies commerciales, les provinces seront fortement tentées d'en faire autant, surtout dans les régions où les services sont insuffisants, parce que c'est une excellente façon de combler les lacunes. C'est ce qui s'est produit aux États-Unis. J'ai déjà travaillé dans le domaine de la garde d'enfants aux États-Unis et les garderies y sont exploi-

[*Text*]

problems parent boards face in trying to start a day care program, it is not easy. Perhaps commercial operators are a partial answer to the question, but you cannot carry things out in a policy vacuum without money or support.

I have concerns about the Free Trade Agreement and its influence on child care. I have been advised by people in the Ontario Government, people who are not in the child care area, that it is not at all clear that the Free Trade Agreement excludes child care. As a result of some of the investment portions of the agreement, it may be difficult for a province to deny equivalent funding to commercial operators. This would be particularly true if the federal government makes funding available to commercial operators. I do not think we have seen the end of what we may be faced with under commercial child care. I emphasize that no country in the world gives funding to commercial child care.

Senator Gigantes: Except the United States.

Ms. Friendly: The United States does not fund child care. Even the subsidies given to low-income people have been diminishing since the Reagan era began. There is no funding *per se* for child care services in the United States. European countries and even a number of developing countries have accepted child care as a basic public service in one way or another. Few countries allow trained individuals to establish their own child care programs. Australia is an exception. I asked an Australian who is involved with the Early Childhood Association if the government funded these programs. He said, "Are you crazy ?" He seemed to see as bizarre the notion that the government should fund people to make a profit. That idea is very foreign to many people.

Senator Marsden: Except here.

Ms. Friendly: I was explaining this program to an American friend of mine involved in child care. She thought the whole idea was rather funny. In the United States you have rampant entrepreneurial spirit in the child care field. It is not viewed in any other way. Companies can be listed on the New York stock exchange and make a lot of money. She said, "It is so Canadian to lay public funding on top of that." She was laughing. She said, "This public policy approach is like Canadianizing the American experience", and I think she is right. I think we should be looking at other countries than the United States as models for child care.

In wrapping up, I want to emphasize that the problem with the federal proposal is not that there is not enough money. I think that that is a byproduct of the philosophy. The strategy is fundamentally flawed. It does not provide leadership and it does not represent a national child care plan. It provides a new

[*Traduction*]

tées par des hommes d'affaires qui empruntent des banques et qui ont l'appui de grandes multinationales prêtes à investir beaucoup dans ce secteur. Quand on songe aux problèmes que rencontrent les comités de parents lorsqu'ils essaient d'ouvrir une garderie, on voit qu'il reste beaucoup à faire au Canada. Les garderies commerciales représentent peut-être une partie de la solution, mais on ne peut arriver à rien sans une politique directrice et sans soutien financier.

Je m'inquiète des répercussions que l'Accord de libre-échange pourrait avoir sur la garde d'enfants. Certains fonctionnaires provinciaux de l'Ontario, qui ne travaillent cependant pas dans le domaine de la garde d'enfants, m'ont dit qu'il n'était pas du tout certains que l'accord ne s'appliquerait pas aux garderies. En raison de certaines dispositions de l'accord relatives à l'investissement, les provinces pourraient avoir du mal à refuser un financement équivalent aux garderies commerciales. Ce serait surtout le cas si le gouvernement finançait les garderies commerciales. Si c'est le secteur commercial qui se développe, cela pourrait avoir des conséquences imprévisibles. J'insiste sur le fait qu'aucun pays ne subventionne les garderies commerciales.

Le sénateur Gigantès: Sauf les États-Unis.

Mme Friendly: Le gouvernement des États-Unis ne subventionne pas la garde d'enfants. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Reagan, même les prestations accordées aux petits salariés ont diminué. Aux États-Unis, les garderies ne reçoivent aucune aide financière de l'État. Les pays d'Europe et même un certain nombre de pays en voie de développement considèrent que la garde d'enfants est un service public de base. Peu de pays autorisent des particuliers à ouvrir des garderies commerciales, même lorsqu'ils possèdent une formation spécialisée. L'Australie fait exception. J'ai demandé à un Australien membre de la Early Childhood Association si le gouvernement subventionnait ces programmes. Il n'en revenait pas. Il semblait trouver bizarre l'idée que le gouvernement devrait aider des entreprises privées à réaliser des profits. Pour beaucoup de gens, cette idée est vraiment saugrenue.

Le sénateur Marsden: Sauf ici.

Mme Friendly: J'ai expliqué la nouvelle stratégie du gouvernement fédéral à une amie américaine du domaine de la garde d'enfants. Elle a trouvé l'idée assez curieuse. Aux États-Unis, un très fort esprit d'initiative privée prévaut dans ce domaine. On considère qu'une garderie n'est rien d'autre qu'une entreprise commerciale. Elle peut s'inscrire à la bourse de New-York et réaliser beaucoup de profits. Elle m'a dit que l'idée d'accorder des subventions à des gens d'affaires prospères était typiquement canadienne. Cela la faisait rire. Elle m'a dit que cette façon que nous avions de tout faire financer par le gouvernement était la version canadienne de l'expérience américaine et je crois qu'elle a raison. Je crois que dans le domaine de la garde d'enfants, nous devrions suivre l'exemple d'autres pays que les États-Unis.

En terminant, je tiens à souligner que le problème que pose la stratégie fédérale n'est pas l'insuffisance des fonds, qui n'est qu'un effet secondaire des principes retenues. La stratégie est faussée à la base. Elle ne donne aucune orientation et elle n'institue pas non plus de régime national de garde d'enfants.

[*Text*]

kind of funding arrangement which has one advantage over the Canada Assistance Plan but has certain disadvantages that CAP does not have. The one advantage of the strategy is that it is more flexible. You can give variable funding to the provinces and you can fund new kinds of services.

Basically, it is the flip side of no federal leadership—the provinces can do what they want with the money. Flexibility in a new child care act is important, but you have to balance that with the fact that it is the first federal program to propose funding to businesses on an ongoing basis. I do not mean situations such as bailing out a bank, which is a one-shot event, but businesses that will be receiving public dollars year after year. Also, it is a limited program rather than an open-ended program like CAP. I have always said that child care should be provided from the Canada Assistance Plan. In saying that I never intended that the child care system be in place tomorrow. From the point of view of Ontario and of the whole country, I would rather stick with the status quo for the time being.

Senator Marsden: You ended your statement by saying that from the point of view of Ontario you would prefer to stick with the status quo. Are you including both the people and children of Ontario as well as the Ontario Government, given its plan?

Ms. Friendly: If I were the Ontario Government I would stick with what we have now.

Senator Gigantès: Listening to what you have said, I think you have answered a question I wrote down. My question was: Is this as good as the words sound? Your answer seems to be, "Not exactly."

Ms. Friendly: That is right.

Senator Gigantès: Another question I had in mind was: "Is the funding enough?" Your answer seems to be, "In view of the needs, probably not."

Ms. Friendly: Right.

Senator Gigantès: We have not looked at affordability; is that right?

Ms. Friendly: Right.

Senator Gigantès: If Ontario does what the words say, or even if it does not—if it does what you think it can do, is this not going to create a level of child care in Ontario much superior to that of other provinces?

Ms. Friendly: Yes. In Ontario, it is superior, to some extent, to most of the other provinces.

Senator Gigantès: Even Alberta?

Ms. Friendly: Certainly.

[*Traduction*]

Elle prévoit une nouvelle formule de financement qui a un avantage par rapport au Régime d'assistance publique du Canada, mais qui comporte certains inconvénients étrangers au Régime. Elle a l'avantage d'être plus souple; elle permet au gouvernement fédéral d'aider les provinces dans une mesure variable et de subventionner de nouveaux types de services.

Comme le gouvernement fédéral n'établit pas de politiques en la matière, les provinces peuvent faire ce qu'elles veulent des fonds. Il importe que la nouvelle loi sur la garde d'enfants accorde une certaine souplesse, mais il ne faut pas oublier que c'est la première fois qu'un programme fédéral consiste à subventionner des entreprises de façon régulière. Ce n'est pas comme lorsque le gouvernement renfloue une banque; en pareil cas, il n'intervient qu'une fois. Dans ce cas-ci, il versera des deniers publics à des entreprises chaque année. En outre, il s'agit d'un programme doté d'un budget limité, contrairement au RAPC. J'ai toujours été d'avis que la garde d'enfants devrait être assurée dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Lorsque je dis cela, je ne veux pas dire que le Canada devrait instituer demain matin son régime de garde d'enfants. Pour l'instant, je préférerais qu'on maintienne le statu quo en Ontario et dans le reste du pays.

Le sénateur Marsden: Vous dites que vous préféreriez maintenir le statu quo en Ontario. Est-ce l'avis de la population et du gouvernement, étant donné son régime actuel?

Mme Friendly: Si j'étais le gouvernement de l'Ontario, je m'en tiendrais au régime actuel.

Le sénateur Gigantès: Au cours de votre déclaration, je crois que vous avez répondu à une question que j'avais l'intention de vous poser. Je voulais savoir si la stratégie fédérale était aussi bonne qu'elle paraît l'être à première vue. Vous semblez croire que ce n'est pas tout à fait le cas.

Mme Friendly: C'est exact.

Le sénateur Gigantès: Je voulais aussi savoir si le financement était suffisant. Si j'ai bien compris, vous croyez qu'il ne l'est probablement pas, compte tenu des besoins actuels. Est-ce exact?

Mme Friendly: C'est exact.

Le sénateur Gigantès: Nous ne nous sommes pas occupés de savoir si le coût des services serait abordable pour les usagers, n'est-ce-pas?

Mme Friendly: C'est exact.

Le sénateur Gigantès: Si l'Ontario fait ce qu'elle a l'intention de faire, ou même si elle ne fait que ce que vous croyez qu'elle peut faire, cela ne va-t-il pas avoir pour effet que l'Ontario aura des services de garde d'enfants seront de loin supérieurs à ceux des autres provinces?

Mme Friendly: Oui. Dans une certaine mesure, les services que l'on trouve en Ontario sont supérieurs à ceux de la plupart des autres provinces.

Le sénateur Gigantès: Même à ceux de l'Alberta?

Mme Friendly: Certainement.

[*Text*]

Senator Gigantès: In view of what the other provinces are talking of doing, in terms of their philosophies, their policies, or, even, their fears, are we not going to continue to encourage the immigration of Canadians to Ontario with the removal of potential heavy hitters from other provinces and the perpetuation of economic disparity and underdevelopment?

Ms. Friendly: I do not know if people move to find good child care or not. Certainly, we will be encouraging uneven distribution and quality of the whole child care system. That is why I say that this is not a national plan.

As Lynette described, we have people in Newfoundland who have opened up child care programs in their basements and have then become commercial operators. They are not serious commercial operators, but, nevertheless, is that what the child care system should look like? Alternatively, should Newfoundland not have child care programs of reasonable quality? That should be the national plan. A national plan would not necessarily mean that cultural aspects would not be taken into consideration. We are not talking about a monolith. However, the framework and the infrastructure has to be in place so that have and have-not provinces, rural areas and reserves can all have proper quality child care.

Although you may be right in what you say, I do not know of people who move to places where they can get better child care.

Senator Gigantès: Let us put it another way: People who have children may hesitate to move away from Ontario to another area which has poor child care.

Ms. Friendly: That is right, especially if people have some experience in this area. I do not know if people can appreciate the situation unless they have been in a position of having a child and having a job and not knowing what to do with their child. Inadequate child care can ruin a working mother's life.

You asked Lynette if she knew how many people in Newfoundland had been kept out of the work force because of inadequate day care. I know that Labour Canada did a survey on child care in 1981 that estimated that 121,000 women had left jobs or refused jobs because they could not find proper child care. A significant number of people are either not employed, or are unhappily employed or underemployed because their kids cannot get proper care. If people understood that, it might make a difference in terms of where they chose to live.

Senator Gigantès: What we see happening here is what Mr. Trudeau was always worrying about, that is, the uneven development of Canada and even more uneven development of services throughout Canada and, therefore, the continuing

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Étant donné ce que les autres provinces songent à faire, compte tenu de leurs façons de voir, de leurs politiques ou même de leurs craintes, ne continuons-nous pas, par cette stratégie, à encourager les Canadiens à migrer vers l'Ontario en y attirant des gens d'affaires qui pourraient lancer des entreprises rentables dans d'autres provinces, et ne perpétuons-nous pas ainsi la disparité économique et le sous-développement dans ces provinces?

Mme Friendly: J'ignore s'il y a des gens qui déménagent en Ontario à seule fin d'avoir accès à de bons services de garde d'enfants. La nouvelle stratégie va certainement favoriser l'inégalité dans la distribution et la qualité des services de garde d'enfants au Canada. C'est cela qui me fait dire qu'il ne s'agit pas d'un régime national.

Comme Lyne l'a dit, il y a des gens à Terre-Neuve qui ont ouvert des garderies dans le sous-sol de leurs maisons et qui en ont fait des entreprises commerciales. Ce ne sont pas de grandes entreprises, mais les garderies devraient-elles toutes être de grandes entreprises? Par contre, les services de garde d'enfants de Terre-Neuve ne devraient-ils pas être d'une certaine qualité? Voilà ce que devrait assurer un régime national. Un tel régime ne signifierait pas nécessairement que les aspects culturels ne seraient pas pris en considération. Il ne s'agirait pas d'un régime monolithique, mais d'un cadre et d'une infrastructure qui permettraient aux provinces, riches ou défavorisées, aux régions rurales ainsi qu'aux réserves d'avoir accès à des services de bonne qualité.

Vous avez peut-être raison, mais je n'ai jamais entendu dire que des gens déménageaient au seul motif de la qualité des services de garde d'enfants.

Le sénateur Gigantès: Permettez-moi de présenter les choses autrement. Il se pourrait que des Ontariens ayant des enfants hésitent è déménager dans une autre province offrant des services de garderie de qualité inférieure.

Mme Friendly: C'est exact. C'est surtout vrai des gens qui ont une certaine expérience des garderies. Je me demande si on peut vraiment comprendre la question sans avoir à la fois un enfant et un emploi et sans avoir à régler le problème de la garde de l'enfant. De mauvais services de garde d'enfants peuvent vraiment rendre infernale la vie d'une mère qui travaille.

Vous avez demandé à Lynette si elle savait combien de gens à Terre-Neuve avaient été dans l'impossibilité de travailler à cause de l'impossibilité de faire garder leurs enfants. Je sais qu'en 1981, Travail Canada a fait une enquête sur la garde des enfants qui a révélé qu'environ 121 000 femmes avaient quitté ou refusé un emploi parce qu'elles n'arrivaient pas à trouver une bonne garderie pour leur enfant. Un nombre appréciable de gens n'ont pas d'emploi, ont un emploi qui ne les satisfait pas ou sont sous-employés parce qu'ils ne peuvent assurer à leurs enfants des soins de garde de bonne qualité. Si les gens comprenaient cela, cela ferait peut-être une différence dans le choix de l'endroit où ils décident de vivre.

Le sénateur Gigantès: Nous assistons à ce que M. Trudeau a toujours redouté, à savoir le développement inégal du Canada, l'expansion encore plus inégale des services dans le pays et, par conséquent, la perpétuation des tensions entre les diverses parties du pays et à l'affaiblissement du tissu social.

[*Text*]

resentment by various parts of Canada towards other parts of Canada and the weakening of the national fabric.

Ms. Friendly: It was quite interesting to hear Mr. Trudeau speak on the Meech Lake Accord. He continually used child care as an example of the next federal program that he thought would be impaired by the Meech Lake Accord. He kept saying that he would not be convinced that babies in Newfoundland were so different from babies in Quebec that we could not have a national child care program. Of course, he is right.

Although the child care program does not formally come under the Meech Lake Accord, it does touch the spirit of the Meech Lake Accord. What we have is a program that is so weak that no province is likely to opt out of it or a lot of provinces will not opt out of it because there is nothing to opt out of. Provinces can do anything they want.

The discussion by Mr. Trudeau about child care in terms of the Meech Lake Accord really struck a chord with all of the child care people, because this is what we feared in terms of the spirit of the Meech Lake Accord. There is no strong national vision of what a child care system should look like. I think this child care strategy is absolutely compatible with that lack of vision. Perhaps it is a different vision but it is certainly not the child care peoples' vision.

The Chairman: Are you assuming that you can opt out and stay with CAP?

Ms. Friendly: I have been told that that is not a possibility, that the provinces cannot have the option and that child care is being removed from CAP.

The Chairman: Was that a legal opinion?

Ms. Friendly: No.

The Chairman: It would be interesting to have a legal opinion.

Ms. Friendly: Yes.

The Chairman: Of course, CAP is a law and laws can be changed.

Senator Gigantès: I was simply going to add that I have visions of American child care chains being subsidized by Canadians and all of my potential grandchildren standing there clutching their left breast and singing the American anthem every morning.

Ms. Friendly: Do you think that is funny?

Senator Gigantès: I think it is tragic.

Ms. Friendly: That is what is happening right now in Manitoba. There they have mini-schools that are run by Kinder Care, which is the largest American chain. In fact, their curriculum comes from Alabama and it is based on American holidays.

It is difficult to foresee what will happen. There are about five big companies in the United States that are providing about 2,500 child care centres. They have a lot of money.

[*Traduction*]

Mme Friendly: L'intervention de M. Trudeau au sujet de l'Entente du lac Meech était très intéressante. Il a constamment cité la garde des enfants comme exemple de programme fédéral qui, à son avis, serait compromis par l'entente. Il a plusieurs fois répété qu'il n'était pas convaincu que les bébés de Terre-Neuve étaient différents de ceux du Québec au point d'empêcher le gouvernement fédéral d'instituer un programme national de garde des enfants. Évidemment, il a parfaitement raison.

Bien que le programme de garde des enfants ne relève pas officiellement de l'Entente du lac Meech, il lui ressemble beaucoup. Le programme a tant de points faibles qu'aucune province ne risque de s'en retirer, c'est-à-dire que beaucoup de provinces ne se donneront pas la peine de s'en retirer parce qu'il n'y a rien dont elles pourraient ressentir le besoin de se protéger. Les provinces peuvent faire ce qu'elles veulent.

La comparaison que M. Trudeau a faite entre la garde des enfants et l'Entente du lac Meech a vraiment frappé tous ceux qui travaillent dans ce domaine parce que nous redoutions que l'entente n'ait cette conséquence. Le pays n'a pas encore clairement décidé en quoi devrait consister un système de garde d'enfants. Je crois que la nouvelle stratégie en la matière est le reflet parfait de ce manque de vision. Le gouvernement a peut-être une optique différente, mais il n'a certainement pas la même que ceux qui œuvrent dans le domaine.

Le président: Croyez-vous que les provinces pourront se désolidariser de la stratégie et continuer d'appliquer le RAPC?

Mme Friendly: On m'a dit que cela n'était pas possible, que les provinces n'auraient pas le choix et que la garde des enfants ne relevera plus du RAPC.

Le président: Est-ce un avis juridique?

Mme Friendly: Non.

Le président: Il serait intéressant d'avoir un avis juridique à ce sujet.

Mme Friendly: Vous avez raison.

Le président: Bien sûr, le RAPC est une loi, et les lois peuvent être modifiées.

Le sénateur Gigantès: Je vous dirai simplement que j'ai des visions de chaînes de garderies américaines subventionnées par les Canadiens et de tous mes arrières petits-enfants, la main gauche sur la poitrine, en train de chanter l'hymne américain tous les matins.

Mme Friendly: Vous trouvez ça drôle?

Le sénateur Gigantès: Je pense que c'est tragique.

Mme Friendly: C'est ce qui se passe présentement au Manitoba. Il existe des mini-écoles dirigées par Kinder Care, la plus grosse entreprise américaine du genre. Les programmes sont conçus en Alabama et les jours fériés sont à l'américaine.

Il est difficile de prévoir ce qui pourrait arriver. Aux États-Unis, il existe cinq ou six grosses entreprises qui exploitent environ 2 500 garderies. Ce n'est pas l'argent qui leur manque.

[*Text*]

There was a full-page ad in the New York Times by a financing company that was advertising that it was the financial backer for Kinder Care. It is a Wall Street Company that puts money into industries through what they call "junk bonds." It is very scary.

Senator Gigantès: They pay money through junk bonds for junk kids to grow up in the American spirit.

The Chairman: I think you have given a clear and comprehensive view.

I noticed in the Badgley Report that there was some mention of linking child care with the early education system in Alberta. Would you comment on what, if any, initiative can be taken in the future to give child care the same status as education? I ask that because nobody in Canada would think of doing the things to education that they might think of doing to child care.

When the child care program was initiated in Manitoba there was some suggestion that child care be based in schools and family resource centres, and so forth. Of course, Manitoba is experiencing declining enrollments, as is everywhere else, but that was not the policy option taken.

A witness who appeared before the committee mentioned that there are luncheon, before-school and after-school programs, but that those programs are run by people not in the education system.

I should like your views as to that kind of policy initiative or option.

Ms. Friendly: Many people think that when a person is talking about education and child care they are talking about whether child care centres are located in schools, which would be nice but not part of the education system. Without commenting on whether I consider that favourable, I think we can go one of two routes. France, Spain, Portugal and Italy have gone the route of early childhood education in the education system and have excellent programs, especially France, which has quite attractive programs.

In the Scandinavian countries compulsory schooling does not begin until age seven, and the child care programs are run by the Ministry of Social Welfare. They have excellent programs as well. The number of children enrolled in those programs is increasing. I think Denmark has more children in those programs than does Sweden.

You can go either route, depending on what the programs look like. Many people fear that children aged two or three in the education system will mean that the day care centres will look like grades one or two, so you have to design the program.

The attractive aspect of the education system is that, of course, it is a universal system. That is why the Ontario Coalition for Better Day Care holds the view that child care should become part of the education system. Although that position has been somewhat modified over the past couple of years, it

[*Traduction*]

Une compagnie de financement a fait paraître une page entière de publicité dans le *New York Times* en indiquant que c'était elle qui financait Kinder Care. C'est une compagnie de Wall Street qui investit par l'intermédiaire de ce qu'on appelle des «obligations de pacotille». Ça donne des frissons!

Le sénateur Gigantès: Elles achètent des titres de pacotille pour élever des enfants à la chaîne selon la mentalité américaine.

Le président: Je pense que vous avez bien résumé la situation.

Le rapport Badgley signale qu'en Alberta, on essaie d'associer les garderies au système d'enseignement élémentaire. Pourriez-vous nous dire comment il serait possible de donner aux garderies le même statut que l'école? Je vous le demande, car au Canada personne n'oserait imposer à l'enseignement ce qu'il imposerait peut-être à la garde des enfants.

Au moment où l'on a mis en place un programme de garde au Manitoba, certains ont proposé de l'intégrer aux écoles et aux centres de ressource familiales et à d'autres organismes semblables. Évidemment, au Manitoba, les inscriptions sont en train de diminuer comme partout ailleurs. De toute manière, ce n'est pas l'option choisie.

Un témoin nous a déjà signalé qu'un goûter était servi, qu'il y a des programmes avant et après les classes, mais que ces programmes étaient dirigés par des personnes étrangères au système d'enseignement.

Je voudrais connaître ce que vous pensez de ce type d'initiative.

Mme Friendly: Beaucoup de gens s'imaginent que chaque fois qu'il est question d'enseignement et de garde d'enfant, il s'agit de savoir si les garderies seront situés dans les écoles—ce qui serait une bonne chose—sans les intégrer cependant au système d'enseignement. Sans préciser si je suis en faveur de ce système, je pense que deux options s'offrent à nous. La France, l'Espagne, le Portugal et l'Italie ont choisi d'intégrer leur système de garde au système d'enseignement et ont mis en place d'excellents programmes, surtout en France, qui s'avèrent très populaires.

Dans les pays scandinaves, l'âge scolaire est fixée à sept ans, et c'est le ministère du Bien-être social qui administre les programmes de garde. Ce sont également d'excellents programmes. Le nombre d'enfants inscrits est en croissance. Sauf erreur, le Danemark a plus d'inscriptions que la Suède.

On peut choisir l'un ou l'autre système selon la valeur des programmes. Beaucoup de gens se demandent si, en intégrant les enfants de deux ou trois ans au système d'enseignement, les garderies ne ressembleront pas à des classes de première ou de deuxième année. Il est donc important de concevoir un bon programme.

L'aspect intéressant de l'intégration est qu'il s'agit évidemment d'un système universel. C'est la raison pour laquelle l'*Ontario Coalition for Better Day Care* estime que la garde des enfants devrait être un élément du système d'éducation. L'organisme a quelque peu modifié sa position depuis deux ans

[*Text*]

has always been there. Of course, the teachers' federations which are quite active in advocacy, hold that position.

This has not really been explored. In Ontario there is a new link between the Ministry of Education and the Ministry of Social Services. In fact, there are people working together on questions such as whether kindergarten could be extended to a full day and become the child care system for children of four and five, and perhaps as young as three.

I would probably opt for the education system even though I have always been involved in parent boards and parent-run programs because I think that would outweigh the other kind of system given our current inclinations. Hopefully, that would deal with the profit issue, which is one of the main issues. We would not have to worry about that then.

The Chairman: What priority do you give to the parental-leave system? I just learned that certain provinces prohibit child care under 18 months—that is, licensed group care—yet it does not seem from the testimony we have heard that an improvement in parental leave is of high priority.

Ms. Friendly: I see it as quite a high priority. I view that as part of the comprehensive child care system. I think it should be made available to either parent and expanded. I also think it should be more flexible and made available for more areas of child care. For example, what happens when a child is sick? In some countries work days are set aside for parental leave so that a parent can spend time with his or her children. I am not saying that should be exclusive. I think it should also be done in such a way so that people could work part time. I give it a high priority. I see it as part of the whole system. I do not separate it.

Senator Marsden: We have heard from witness after witness that there is no systematic data collection and that one is badly needed for planning and monitoring results.

Is there such a system in Ontario, and if not, are there plans for such a system, and how would it connect with the federal system?

Ms. Friendly: Ontario is beginning such a system. In the past Ontario only had a system to keep track of licences. It will take some time to develop. I think one is absolutely critical, but as far as it connecting with the federal system, there is no federal system. If there were a federal system, it should work with the provincial systems so that there is some common type of reporting and recording-keeping and data analysis. There is absolutely nothing like that now.

Senator Marsden: That could be done from your point of view as a researcher?

Ms. Friendly: Of course.

Senator Marsden: I should like to go on with that theme for a moment because you have pointed out that Ontario has been first in the field and, in your words, "in a leadership position for a long time in Canada."

[*Traduction*]

mais elle reste essentiellement la même. Bien sûr, c'est aussi la position que défendent les fédérations d'enseignants.

Cette solution n'a vraiment pas été envisagée. Il existe un nouveau lien entre le ministère de l'Éducation et les services sociaux en Ontario. On a entrepris d'examiner concrètement s'il était possible que les garderies puissent également accueillir, pendant toute la journée, des enfants de quatre ou cinq ans, peut-être même de trois.

Quant à mois, j'opterais sans doute pour l'intégration au système d'enseignement même si je me suis toujours occupée de programmes dirigées par des parents, parce que dans l'état actuel des choses, je crois que c'est ce système qu'il emportera. Il faut espérer aussi que cela règlera la question du financement qui demeure épineuse. Nous n'aurions plus à nous préoccuper de cette question.

Le président: Quelle importance donneriez-vous au régime de congés parentaux? On vient tout juste de m'apprendre que, dans certaines provinces, l'enfant doit avoir 18 mois pour être mis en garderie—dans une garderie autorisée. D'après les témoignages que nous avons entendus, on paraît peu préoccupé d'améliorer les régimes de congés parentaux.

Mme Friendly: Pourtant c'est une chose prioritaire. Je considère que cela fait partie d'un régime de garde global. Je pense que l'un ou l'autre parent devrai pouvoir obtenir un congé. Je pense que le régime devrait être rendu plus souple afin de répondre à d'autres besoins de garde. Par exemple, qu'arrive-t-il quand l'enfant est malade? Dans certains pays, on accumule des crédits de congé parental afin qu'un parent puisse consacrer du temps à l'enfant. Je ne dis pas que c'est l'unique solution. Je pense que l'on devrait aussi s'arranger pour favoriser le travail à temps partiel. C'est une chose que je considère comme prioritaire. Pour moi cela fait partie d'un régime global.

Le sénateur Marsden: Presque tous les témoins nous ont dit qu'il n'existait pas de collecte systématique de données pourtant essentielle à des fins de planification et de contrôle.

Existe-t-il un tel système en Ontario et sinon, prévoit-on en mettre un en place et quels seraient ses liens avec le système fédéral?

Mme Friendly: L'Ontario a entrepris de mettre en place un système. Par le passé, seul l'Ontario faisait une compilation des permis. Il faudra un certain temps avant de le mettre en place. Je pense que cela est absolument essentiel, et pour ce qui est des liens avec le système fédéral, il n'existe pas de système fédéral. S'il y en avait un, il devrait fonctionner de concert avec les systèmes provinciaux afin que la collecte, l'enregistrement et l'analyse des données puissent se faire en commun. Pour l'instant, il n'existe rien de tel.

Le sénateur Marsden: Ce pourrait être un projet de recherche cependant?

Mme Friendly: Naturellement.

Le sénateur Marsden: Je voudrais continuer là-dessus pendant un moment, car vous avez dit que l'Ontario avait été une pionnière dans ce domaine et que pendant longtemps, elle avait été à l'avant-garde au Canada.

[*Text*]

Do you think that what Ontario plans in the New Directions for Child Care will have an impact on its negotiations over the proposed child care act in three areas, and if so, do you think that Ontario's proposals will stand up, one in the area of standards, the second in the area of staff salaries and the third in the entry of commercial sevices into the country?

Ms. Friendly: How negotations work around standards with the federal government is obscure to me. I cannot imagine federal officials sitting down with officials from each province and telling them to get their standards up to scratch. Because they cannot do it publicly, I do not know how it would work.

Senator Marsden: In Ontario, for example, you have said that there are written standards, there is monitoring and there is enforcement. You are now telling us that you do not think that across this country there will be written standards?

Ms. Friendly: No.

Senator Marsden: So each province will go its own way?

Ms. Friendly: Yes, and I must emphasize that I do not think that is endemic to this strategy. Everybody has always assumed—well, not everybody, but I have always assumed—that there would not be one national set of standards for child care. I have always assumed that that was not constitutional, that there was a provincial—-

Senator Marsden: Not even at the most general level?

Ms. Friendly: At the general level is another question. I imagine that there would be a federal framework similar to the Canada Health Act. I think "standards" is a confusing word. I see "standards" to mean a specific and discrete item, but when one talks about a criteria—which is a better way of framing it—I imagine that the federal government would have established some criteria that would imply what the provincial standards should look like.

The Chairman: Take the Child Welfare League of America, for example. Do you realize that as a general kind of framework?

Ms. Friendly: I think that is more specific. I am not a constitutional expert so I do not know, but I would go as far as one could constitutionally in having federal child care standards in terms of staff-child ratios, training and things of that nature.

The Chairman: The witnesses from Manitoba put forward a set of guidelines which they thought might form the basis of standards. Provinces need to have standards that would conform to the most recent research or current available knowledge on child education and development. That is something that people in the field can relate to.

Ms. Friendly: That is right.

The Chairman: Do you think that is possible? Everybody uses the example of Medicare in saying that we do not have standards in terms of that social service.

[*Traduction*]

Croyez-vous que les nouveaux plans que prépare l'Ontario, selon new Directions for Child Care, influeront sur les négociations relatives aux trois aspects qui seront abordés dans la future loi sur la garde des enfants et dans l'affirmative, croyez-vous que la province réussira à défendre ses propositions: d'abord ce qui concerne les normes, ensuite la rénumération et enfin la mise en place de services commerciaux?

Mme Friendly: Je ne sais trop comment les négociations se déroulent avec le gouvernement fédéral au sujet des normes. Je ne peut n'imaginer que des représentants fédéraux discutent avec des envoyés de chaque province et leur proposent d'améliorer leurs normes. Parce que ces discussions ne sont pas publiques, je ne sais pas de quoi il retourne.

Le sénateur Marsden: Vous avez dit qu'en Ontario il existait des normes écrites, qu'il y avait un système de contrôle et d'application des normes. Vous nous dites maintenant qu'à votre avis, il n'existe pas de normes écrites à l'échelle nationale?

Mme Friendly: Non.

Le sénateur Marsden: Chaque province fera à sa guise?

Mme Friendly: Oui, et je ne pense pas que ce soit une question de stratégie. Chacun a toujours supposé—du moins moi je l'ai fait—qu'il n'y aurait pas de normes nationales en matière de garde d'enfants. J'ai toujours cru que ce n'était pas conforme à la Constitution, que c'était un domaine provincial . . .

Le sénateur Marsden: Même pas des normes très générales?

Mme Friendly: C'est une autre question. Je suppose qu'il y aura un cadre général un peu comme la loi canadienne sur la santé. Je pense que parler de «normes» porte à la confusion. Pour moi, une norme représente quelque chose d'assez précis, mais si on parle de critères—ce qui est plus juste—je suppose que le gouvernement fédéral a établi certains critères qui seront utilisés comme modile pour les normes provinciales.

Le président: Prenez, par exemple, la Child Welfare League of America. Y voyez-vous une sorte de cadre de référence générale?

Mme Friendly: Je pense qu'il doit y avoir quelque chose de plus précis. Je ne suis experte en matière constitutionnelle, mais je crois que la Constitution permet au gouvernement fédéral de fixer des normes, par exemple, en ce qui concerne le nombre de personnes par enfant, la formation et autres choses du genre.

Le président: Les représentants du Manitoba ont proposé un ensemble de directives qui, à leur avis, pourrait servir à déterminer des normes. Les provinces devront établir des normes conformes aux données les plus récentes sur l'éducation et la croissance des enfants. C'est une chose dont il faudra tenir compte.

Mme Friendly: Bien sûr.

Le président: Croyez-vous que ce soit possible? Tout le monde cite en exemple le régime d'assurance-maladie en rappelant qu'il n'existe pas de normes dans ce domaine.

[*Text*]

Ms. Friendly: No, but there is a framework that needs to be in place. I guess that is what I was talking about in terms of federal leadership, relating that to Meech Lake and national standards.

The Chairman: In the child care initiative, that is what they say they are after. One of the things they talk about is the need to set standards.

Ms. Friendly: It might say that, but there is nothing behind it at all.

Senator Marsden: Coming back to what Ontario is doing, you are saying that you do not think what is going on in Ontario will have an impact upon the establishment of criteria. What about this initiative to raise salaries on the nonprofit side? Ontario is encouraging that, although it does not go far enough. Do you think that that standard will mean that child care workers will come from across the country rather than stay where they are?

Ms. Friendly: No, because I think child care salaries in Quebec are already higher than those in Ontario and have been for a number of years.

Senator Marsden: What about the commercial entry problem? In Ontario, preparations are being made to fund commercial services, but the situation in Newfoundland is quite different. You have described the temptation to bring in large commercial centres in order to fill up the gap.

Ms. Friendly: Once you get a large commercial sector involved in a service, it is kind of irrevocable. That is one of the rationales that everybody is using for providing funding to the commercial sector in child care. Take nursing homes, for example. Ninety per cent of the nursing homes sector in Ontario is made up of commercial enterprises. I think that the commercial issue is critical, not only in Ontario but in all of the provinces. In Manitoba and Quebec, for example, direct grants were given to nonprofit centres for a long time and commercial enterprises kept opening up. I would prefer not to see them opening up, but they still do because of the need for them. No matter what kind of policy is put into place federally, it would take years before a child care system which was really accessible to everybody were put into place.

I think we really have to keep in mind what we envision at the end of the process and make sure that everything moves in that direction. That is why we say that the New Directions paper has nice words and is modest. Most of it does move in the right direction, except for its encouragement of the commercial sector.

Senator Marsden: You are telling us, then, that the federal proposals force difficult choices in Ontario. You describe that in your opening statement, that the direction set in New Directions for Child Care in Ontario are not going to have an influence on what happens federally; in other words, it is going in the wrong direction and will force Ontario to do the wrong things. Do you think Ontario will opt out when it can?

[*Traduction*]

Mme Friendly: Non, mais il faut qu'il y ait un cadre de référence. C'est là où peut se manifester l'initiative fédérale, en matière de normes nationales, comme au lac Meech.

Le président: C'est ce qu'on cherche à établir dans le domaine de la garde des enfants. On insiste sur la nécessité de normes.

Mme Friendly: C'est peut-être vrai, mais il n'y a rien de moins certain.

Le sénateur Marsden: Pour revenir en Ontario, vous dites que les initiatives prises en Ontario n'influeront pas sur l'établissement de critères. Pourquoi alors hausser les salaires des employés des organismes sans but lucratif? L'Ontario est en faveur, mais elle ne vas pas assez loin. Croyez-vous qu'à cause de cette norme les travailleurs de garderie vont se mettre à converger de partont vers l'Ontario?

Mme Friendly: Non, car les salaires dans les garderies au Québec sont plus élevés qu'en Ontario, et il en est ainsi depuis des années.

Le sénateur Marden: Que pensez-vous de l'entrée en scène des services privés commerciaux? En Ontario, on se prépare à financer des services privés, mais la situation est loin d'être la même à Terre-Neuve. Vous avez dit que l'on avait envisagé d'avoir recours à de grandes entreprises commerciales.

Mme Friendly: Dès qu'une bonne partie d'un service est aux mains de secteur privé, c'est une chose presque irrévocable. C'est la raison que tout le monde invoque pour appuyer le financement des entreprises privées dans le domaine des garderies. Prenez les centres d'hébergement, par exemple. Quatre-vingt dix pour cent de ces établissements en Ontario sont exploités par des entreprises commerciales. Je crois que la présence de l'entreprise privée est réelle non seulement en Ontario mais dans toutes les provinces. Au Manitoba et au Québec par exemple, pendant longtemps on a subventionné directement les centres sans but lucratif et pourtant, les entreprises privées continuaient de fonder de nouveaux centres. Bien sûr je ne m'en réjouis pas, mais il reste que le besoin existe. Quelle que soit la politique que pourra adopter le gouvernement fédéral, il faudra des années avant de mettre en place un système de garde qui soit vraiment accessible à tous.

Je pense que nous devons garder les yeux rivés sur les objectifs que nous poursuivons et nous assurer que tout s'oriente dans cette direction. Voilà pourquoi nous disons que le document New Directions est habile et sobre. Pour l'essentiel il va dans la bonne direction, sauf pour ce qui est de l'encouragement qu'il offre au secteur privé.

Le sénateur Marsden: À votre avis, donc les propositions fédérales obligent l'Ontario à des choix difficiles. C'est ce que vous avez dit dans votre introduction, que les orientations de *New Directions for Child Care in Ontario* n'influenceront pas le gouvernement fédéral. Celui-ci a choisi la mauvaise voie et obligera l'Ontario à faire de même. Croyez-vous que l'Ontario choisira de se retirer le moment venu?

[*Text*]

Ms. Friendly: That is an interesting question. I do not know that it can opt out. Do you mean that it will stay with the Canada Assistance Plan?

Senator Marsden: If the Meech Lake proposal succeeds, Ontario will be able to opt out with compensation.

Ms. Friendly: That is true. I do not know whether Ontario would opt out.

Senator Marsden: We have not yet heard from a witness from Quebec, but witnesses from other provinces tell us that they are fairly sure Quebec will opt out of the child care plan. Ontario, then, could also do so.

Ms. Friendly: Yes, but most of what the federal strategy allows Ontario to do is consistent with what it wants to do. I do not know whether Ontario would opt out because, of course, David Peterson is not sharing his intentions with me.

The Chairman: Ontario can only opt out if its program is compatible with certain objectives. It seems to me that that is all the more reason for concentration on objectives. Would you agree that that is one of the high priorities for any legislation that might be brought down?

Ms. Friendly: Absolutely.

The Chairman: Even more so now than in the past.

Senator Marsden: There would be a lowest common denominator and every province would be compatible and could opt out if it chose to.

Ms. Friendly: The trade-off is the lowest common denominator. In a way, we could have national objectives that would be a very low common denominator. I would be opposed to that. I think the national objectives should be reasonable but should not be developed simply because Newfoundland, for example, has virtually no way to develop a child care system.

Senator Marsden: But I presume that any provincial minister of finance would be looking for a way to meet the voters' expectations at the lowest possible cost.

Ms. Friendly: I would do it by setting clear directions and moving towards it incrementally over time. Consider how the Department of Finance is planning to spend this money. It has in its proposal tax measures which I have not even mentioned, because I do not really consider them to be child care measures. We are talking about spending. This is not an insignificant amount of money, yet it is going completely in the wrong direction. Tax measures are useless as far as child care is concerned.

Senator Marsden: Do not comment on this question if you do not want to, but what about native children in child care in Ontario?

Ms. Friendly: Ontario has a different financing arrangement with the federal government, which I believe has put more money into native child care in Ontario than in other provinces. Some aspects of this are quite good and some are not, just as things go in other programs. I do not think it is a wonderful situation, but compared to other provinces it may be somewhat better.

[*Traduction*]

Mme Friendly: Voilà une intéressante question. Je ne pense pas qu'elle puisse le faire. Voulez-vous dire qu'elle devra s'en tiendre au Régime d'assistance publique du Canada?

Le sénateur Marsden: Si l'accord du Lac Meech est entériné, l'Ontario pourra se désengager avec compensation.

Mme Friendly: C'est vrai. J'ignore si elle le fera.

Le sénateur Marsden: Nous n'avons pas encore entendu de représentants du Québec. D'après ce que les autres nous ont dit, il est à peu près certain que le Québec refusera de participer au fédéral. L'Ontario pourrait faire de même.

Mme Friendly: Oui, la plupart du temps ce que les stratèges fédéraux permettent à l'Ontario de faire est conforme à leurs propres objectifs. J'ignore si l'Ontario choisira de ne pas participer, car je ne suis pas au courant des projets de David Peterson.

Le président: L'Ontario ne pourra de désengager que si son programme est compatible avec certains objectifs. Il me semble que c'est là la principale raison pour insister sur les objectifs. Ne croyez-vous pas qu'il s'agit d'une des grandes priorités de toute mesure législative qui serait présentée?

Mme Friendly: Certainement.

Le président: Bien plus que par le passé.

Le sénateur Marsden: Le dénominateur comme serait fixé le plus bas possible et chaque province respecterait la norme et pourrait se retirer.

Mme Friendly: Le compromis, c'est de fixer le dénominateur comme le plus bas possible. D'une certaine manière, les objectifs nationaux pourraient être ce dénominateur commun. Ce n'est pas mon avis. Je pense que les objectifs nationaux devraient être raisonnables et mon établis uniquement parce que Terre-Neuve, par exemple, n'a pratiquement pas les moyens de mettre en place un réseau de garderie.

Le sénateur Marsden: Mais je suppose que n'importe quel ministre provincial des Finances s'efforcera de répondre aux espoirs des électeurs au moindre coût possible.

Mme Friendly: Il faudra déterminer des orientations précises et progresser lentement dans cette voie. Voyez de quelle manière le ministère des Finances songe à dépenser l'argent. Il a déjà songé à des mesures fiscales dont je ne vous ai même pas parlé, car je ne les considère pas comme des mesures appropriées. Il s'agit de fonds publics. Les sommes en cause ne sont pas négligeables et portant, nous allons dans la mauvaise direction. Les mesures fiscales sont inutiles en ce qui concerne la garde d'enfants.

Le sénateur Marsden: Vous n'êtes pas obligé d'aborder cette question, mais parlons un peu des enfants autochtones en Ontario?

Mme Friendly: L'Ontario a conclu un accord financier avec le gouvernement fédéral qui octroie plus d'argent en Ontario qu'à toute autre province, pour ce qui est des enfants autochtones. Certains aspects de cet accord sont intéressants d'autres moins, comme c'est le cas pour d'autres programmes. Je ne pense pas que ce soit le Pérou, mais par rapport aux autres provinces, c'est un peu mieux.

[*Text*]

Senator Gigantès: What Ontario can realistically do is going to be much more than Newfoundland, for example, can do. To have equal standards from one end of the country to the other, either Ontario has to dilute its standards or the federal government, in the case of Newfoundland, must pay much more than half the cost.

Ms. Friendly: That is right.

Senator Gigantès: And to compensate for that, the federal government would pay less than half the cost for Ontario.

Ms. Friendly: I do not think Ontario standards are so high. Those are minimum standards for providing child care. They are not that high that Newfoundland should not have the same standards. The child/day care worker ratio—one worker for every three infants—is not fancy. Having one person taking care of three babies through the day is not excessive. Newfoundland should be helped to enable their children to have proper child development. I think that is what we are talking about.

Senator Gigantès: With the opting-out provisions of this policy, if Ontario wants to opt out and says to the federal government, "I am opting out. This is how much child care costs are. Half of that was to be your share, so give it to me," and then Quebec opts out, if there is a ceiling, as this government seems to want, there would be no money left in the kitty to help Newfoundland.

Ms. Friendly: I agree. The problem is in forcing provinces into a position where they are going to want to opt out or, conversely, forcing provinces to choose between having poor standards and having to pay the whole cost. I guess I am saying that it does not fit together. I do not think any choice is better. If Ontario takes the money out and leaves, it will hurt the whole national child care system.

Senator Gigantès: Of course.

Ms. Friendly: I feel much more strongly about it from a national point of view than I do from an Ontario point of view.

Senator Gigantès: So do I. However, this government is proposing a situation where Ontario and Quebec will opt out, and it will leave the national child care system out in left field with no money.

Ms. Friendly: Yes, but that is why there are a lot of problems with the proposal.

Senator Gigantès: Thank you. I wanted that on the record.

The Chairman: Thank you, Ms. Friendly. Mr. Kuiken, do you have anything you wish to add?

Mr. Kuiken: No, thank you, Madam Chairman.

The Chairman: We have enjoyed your presentation, Ms. Friendly.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Les moyens dont dispose l'Ontario sont beaucoup plus considérables que ceux de Terre-Neuve. Pour que les normes soient les mêmes d'un bout à l'autre du pays, ou bien l'Ontario devra abaisser les siennes ou bien, en ce qui concerne Terre-Neuve, le gouvernement fédéral devra défrayer beaucoup plus que la moitié des coûts.

Mme Friendly: C'est vrai.

Le sénateur Gigantès: Pour compenser le gouvernement fédéral devra payer moins que la moitié des frais en Ontario.

Mme Friendly: Je ne pense pas que les normes ontariennes soient si élevées. Ce sont des normes minimales. Elles restent quand même à la portée de Terre-Neuve. Par exemple, le rapport trois enfants par travailleur n'est pas exagéré. S'occuper de trois enfants pendant la journée ne constitue pas une charge excessive. Il faut aider Terre-Neuve afin que les petits Terre-Neuviens puissent se développer normalement. Je pense que c'est ce que nous voulons.

Le sénateur Gigantès: Puisqu'une formule de désistement est prévue, si l'Ontario décide de s'en prévaloir tout en réclamant la moitié de ses frais au gouvernement fédéral, que le Québec choisit de faire de même et que le gouvernement fédéral plafonne ses dépenses, il ne restera plus d'argent dans la cagnotte pour Terre-Neuve.

Mme Friendly: C'est vrai. D'une part on obligera certaines provinces à se désister, d'autre part, d'autres auront à choisir entre la qualité des normes et le prix à payer. Je pense qu'il faut éviter cela. Je ne pense pas qu'une option soit meilleure que l'autre. Si l'Ontario exige la part d'argent qui lui revient et se désiste, c'est l'ensemble du système national qui en souffrira.

Le sénateur Gigantès: Évidemment.

Mme Friendly: Je penche beaucoup plus en faveur du point de vue national que du point vue ontarien.

Le sénateur Gigantès: Moi aussi. Pourtant, le gouvernement actuelle se dispose à permettre à l'Ontario et au Québec de se désister, si bien qu'il ne restera plus d'argent pour le réseau national des garderies.

Mme Friendly: Oui, et c'est la raison pour laquelle la proposition suscite tant de difficulté.

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie. Je tenais à vous l'entendre dire.

Le président: Je vous remercie, madame Friendly. Monsieur Kuiken, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Kuiken: Non, je vous remercie, madame la présidente.

Le président: Vos propos ont été for intéressants, madame Friendly.

La séance est levée.

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Child Care

Garde des enfants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Witnesses—Témoins

Mr. Jake Kuiken, Executive Member, Canadian Day Care Advocacy Association, Calgary, Alberta;

Mr. S. E. Blakely, Director of Social Services, City of Calgary, Calgary, Alberta.

From the Canadian Day Care Advocacy Association:

Ms. Lynette Billard, St-John's, Newfoundland;

Ms. Martha Friendly, University of Toronto, Toronto, Ontario.

M. Jake Kuiken, membre du Conseil d'administration, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Calgary (Alberta);

M. S. E. Blakely, directeur des Services sociaux, Ville de Calgary, Calgary (Alberta).

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Mme Lynette Billard, présidente, St-Jean (Terre-Neuve);

Mme Martha Friendly, Université de Toronto, Toronto (Ontario).

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité sur la

Child Care

Garde des enfants

Chairman:
The Honourable MIRA SPIVAK

Présidente:
L'honorable MIRA SPIVAK

Thursday, April 21, 1988

Le jeudi 21 avril 1988

Issue No. 3

Third proceedings on:

The Study on Child Care

Fascicule nº 3

Troisième fascicule concernant:

L'étude sur la garde des enfants

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28978—1

SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

(Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology)

Chairman: The Honourable Mira Spivak
Deputy Chairman: The Honourable Lorna Marsden

and

The Honourable Senator:

Gigantès

(Quorum 3)

SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

(Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)

Présidente: L'honorable Mira Spivak
Vice-présidente: L'honorable Lorna Marsden

et

L'honorable sénateur:

Gigantès

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité
Denis Bouffard
Clerk of the Subcommittee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

That, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

That the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

That the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extraits des procès-verbaux du Sénat du mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie,

Que, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

Qu'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of Tuesday, March 1st, 1988:

"The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Ad Hoc Subcommittee on Child Care become the Subcommittee on Child Care responsible for studying the proposed Research Plan; that the same senators be members of the Subcommittee, namely the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau and Spivak; and that the Honourable Senators Spivak and Marsden continue as Chair and Deputy Chair respectively.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative."

Extraits des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 1er mars 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Sous-comité ad hoc sur la garde des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude du plan de recherche; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et vice-présidente respectivement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 21, 1988
(5)

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care (Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology) met this day at 5:30 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Mira Spivak, presiding.

Member of the Subcommittee present: The Honourable Senator Spivak. (1)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Canadian Day Care Advocacy Association:

Ms. Penny Coates, B.C. Representative of the C.D.C.A.A.;

Ms. Mab Olonan, Responsible for Media, and Past Chair, B.C. Daycare Action Coalition;

Ms. Rita Chudnousky, Member, B.C. Daycare Action Coalition.

Pursuant to the Order of Reference of the Senate, dated February 9, 1988 and of the motion of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of March 1, 1988, the Subcommittee proceeded to examine the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", and the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care.

The witnesses made a statement and answered questions.

At 6:40 p.m. the Subcommittee adjourned until 7:30 p.m.

EVENING SITTING
(6)

At 7:55 p.m. the Subcommittee resumed.

Member of the Subcommittee present: The Honourable Senator Spivak. (1)

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 21 AVRIL 1988
(5)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la garde des enfants (un sous-comité du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie) se réunit aujourd'hui à 17 h 30, sous la présidence de l'honorable sénateur Mira Spivak, présidente.

Membre du comité présent: L'honorable sénateur Spivak. (1)

Aussi présents: Mme Maureen Baker et Mme Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Mme Penny Coates, déléguée de la C.-B. de l'Association;

Mme Mab Olonan, responsable de Media et ancienne présidente du «B.C. Daycare Action Coalition»;

Mme Rita Chudnousky, membre, «B.C. Daycare Action Coalition»

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du 9 février 1988 et de la motion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 1er mars 1988, le sous-comité étudie le rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées», et la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 40 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

SÉANCE DU SOIR
(6)

À 19 h 55 le sous-comité reprend ses travaux.

Membre du comité présent: L'honorable sénateur Spivak. (1)

Aussi présents: Mme Maureen Baker et Mme Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Witnesses:

From the Canadian Day Care Advocacy Association:

Ms. Joanne Oberg, Secretary of the C.D.C.A.A. and Member of the Yukon Child Care Association, Whitehorse, Yukon;

Ms. Carol Christian, Member of the C.D.C.A.A. and Member of the Yukon Child Care Association, Whitehorse, Yukon.

The witnesses made a statement and answered questions.

At 8:30 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Témoins:

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Mme Joanne Oberg, secrétaire de l'Association et membre de l'Association de la garde des enfants du Yukon, Whitehorse (Yukon);

Mme Carol Christian, membre de l'Association et membre de l'Association de la garde des enfants du Yukon, Whitehorse (Yukon).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 20 h 30 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, April 21, 1988

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 5:30 p.m. to continue its study on Child Care.

Senator Mira Spivak (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I have to apologize to our witnesses since my subcommittee seems to have collapsed on me. One member is unwell and one member is unavoidably detained.

I would welcome Ms. Penny Coates, Executive Member and Provincial Representative of the Day Care Advocacy Association. Ms. Coates, would you introduce those with you.

Ms. Penny Coates, Executive Member and Provincial Representative, Canadian Day Care Advocacy Association, Vancouver, B.C.: I have with me Ms. Mab Oloman of the B.C. Day Care Action Coalition, which is our provincial organization, and Ms. Rita Chudnovsky who is also with the B.C. Day Care Action Coalition.

The Chairman: We are delighted to have you here with us this evening. Perhaps you would begin and then we will have some questions.

Ms. Coates: Today we want to bring forward some statistics about day care in British Columbia and talk about how the impact of the new federal program will not deal with those statistics.

In British Columbia, like the rest of Canada, the facts speak for themselves. In 1987, in our province, approximately 57 per cent of mothers in the paid labour force had children under the age of three; 59 per cent with children aged three to five; and, for children over six years of age, the figure was 70 per cent.

We have close to 300,000 children aged zero to 12 years who regularly need non-parental care on a full- or part-time basis. Of those, close to 300,000, 62,000 are children who are looking after themselves after school—the classified "latch-key child." To deal with those 300,000 children, we only have 18,692 licenced child care spaces. We, as a province, are one of the worse served in terms of the percentage of children needing care and the numbers of licenced spaces available for that care.

The gap is particularly large for infant care. There are only 177 licenced group spaces for infants for the entire province and most of those are centralized in the lower mainland area. Yet, we estimate there are anywhere between 20,000 and 30,000 infants in desperate need.

If the family day cares took the infants that they could take, we would have a further 600 spaces, but what we find in our

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 21 avril 1988

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la garde des enfants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 17 h 30 pour poursuivre son étude sur la garde des enfants.

Le sénateur Mira Spivak (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente: Je dois m'excuser auprès de nos témoins parce que mon sous-comité semble se dérober sous mes pieds. L'un des membres est souffrant et un autre n'a pas été en mesure de venir.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à Mme Penny Coates, membre directeur et représentante provinciale de l'Association pour la promotion des services de garde à l'enfance. Madame Coates, pouvez-vous nous présenter les personnes qui vous accompagnent.

Mme Penny Coates, membre directeur et représentante provinciale, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Vancouver, Colombie-Britannique: À mes côtés se trouvent Mme Mab Oloman de la B.C. Day Care Action Coalition, qui est notre organisation provinciale, et Mme Rita Chudnovsky qui appartient également à la B.C. Day Care Action Coalition.

La présidente: Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous ce soir. Vous pouvez commencer et ensuite nous vous poserons des questions.

Mme Coates: Aujourd'hui, nous voulons simplement présenter quelques chiffres sur la garde d'enfants en Colombie-Britannique et vous parler de l'impact du nouveau programme fédéral qui ne permettra pas d'améliorer la situation.

En Colombie-Britannique, comme dans le reste du Canada, les faits parlent d'eux-mêmes. En 1987, dans notre province, environ 57 pour cent des mères ayant un travail rémunéré avaient des enfants de moins de trois ans; 59 pour cent avaient des enfants âgés de trois à cinq ans et, pour les enfants de plus de six ans, le chiffre atteignait 70 pour cent.

Nous avons près de 300 000 enfants de zéro à 12 ans qui ont régulièrement besoin d'être pris en charge par d'autres personnes que leurs parents, à plein temps ou à temps partiel. Sur ce nombre de presque 300 000, 62 000 sont des enfants qui doivent se débrouiller seuls après l'école—ceux que l'on appelle les enfants «porte-clé». Pour ces 300 000 enfants, nous n'avons que 18 692 places en garderie agréée. Nous sommes parmi les provinces où la situation est la plus mauvaise sur le plan du nombre d'enfants ayant besoin d'être gardés par rapport au nombre de places agréées existantes.

L'écart est particulièrement important pour les nourrissons. Il n'y a que 177 places agréées pour les nourrissons dans toute la province et la plupart sont regroupées dans la région du lower mainland. Pourtant, d'après nos estimations, il faudrait désespérément des places de garderie pour 20 000 à 30 000 bébés.

Si les responsables de garderies en milieu familial accueillaient les nourrissons qu'elles peuvent accueillir, nous aurions

[*Text*]

particular province is that a family day care is not interested in taking infants. They are much more interested in taking three- to five-year olds and having a mini-preschool in their family day home. The licensed family day homes are not meeting that need.

Obviously, the question begs: Where are all these children if they are not in licensed care? Many children in our province are using informal care. Some are able to have parent shuffling with one working one shift and one another. Some have extended family members looking after their children. Some are able to afford nannies. However, we estimate that at least 125,000 up to 175,000 of those children are actually in the homes of in-home care givers or informal care givers, that is, the babysitters in the neighbourhood.

One situation in our province that is different from any other province is that any person who takes more than two children unrelated by blood or marriage is supposed to have a licence. That is a ruling we are very proud of. However, the problem is that many people in our province are acting illegally because they are unaware of that ruling. As an example, Mab visited Prince George recently where there was a woman with 15 toddlers in her basement. She was alone in that situation. These are common situations. Recently I was in Nanaimo and there was discussion about a situation where a woman had up to 20 children of various ages, on her own, in a small, dingy basement. When the inspectors became aware of this they came in and found the hygiene to be incredibly bad.

We have what I would consider some of the best day care. However, we also have some of the worst day care in both the informal sector and the licensed sector. Although we have some good licensing regulations, we must have a trained person on staff with the other members of the staff being in training. Unfortunately, licensing regulations are increasingly being interpreted in a very loose manner because licensing inspectors are caught between the high community need to open up new centres and the fact that there are not enough start-up funds to open a good centre and to buy the equipment that is required under licensing. People are finding a shortage in licensed child care workers. Over the years we have noticed our regulations becoming increasingly liberally interpreted to the point where they are close to being meaningless.

The other issue that I think is very important about British Columbia is our funding. I would draw your attention to the last page of the statistics sheet we have handed out. You will notice that during the years 1982 through 1987, B.C.'s funding, in terms of the amount of dollars that they put towards day care, has pretty well stayed the same. There has been a change in this last year's budget based on the government's intention to take up on some of the new federal funds. Our province has for the last seven years gone officially on record as saying that they do not acknowledge a responsibility for child care; they simply are willing to help families that are

[*Traduction*]

600 places de plus, mais, dans notre province, on ne semble guère s'intéresser aux nourrissons dans les garderies en milieu familial. On préfère de loin prendre des enfants de trois à cinq ans pour monter une mini-prématernelle dans la maison familiale. Les garderies agréées en milieu familial ne répondent pas à ce besoin.

On en vient fatalement à se demander où se trouvent tous ces enfants, s'ils ne sont pas dans des garderies agréées? Pour beaucoup d'enfants de notre province, on tente de trouver d'autres formules. Dans certains cas, les parents peuvent se relayer, en travaillant chacun à des heures différentes. Pour d'autres, on a recours à d'autres membres de la famille. Certains ont les moyens d'engager une gardienne à domicile. Cependant, nous estimons qu'au moins 125 000 à 175 000 de ces enfants vont en fait chez des gardiennes officieuses, c'est-à-dire dans une garderie non reconnue, en d'autres termes chez des femmes du quartier.

Notre province est différente des autres en ce sens que toute personne gardant plus de deux enfants qui ne sont pas apparentés par le sang ou le mariage est censée avoir un permis. C'est une règle dont nous sommes très fiers. Toutefois, beaucoup de gens se trouvent en situation illégale parce qu'ils ne connaissent pas la règle. Par exemple, Mab est allée récemment à Prince George où elle a vu une femme gardant seule 15 enfants en bas âge dans son sous-sol. Ces cas sont fréquents. Récemment, j'étais à Nanaimo et l'on discutait du cas d'une femme qui avait jusqu'à 20 enfants d'âges divers, seule, dans un petit sous-sol branlant. Quand les inspecteurs en ont été informés, ils se sont rendus sur place et ont constaté des conditions d'hygiène déplorables.

Nous avons certaines garderies qui sont parmi les meilleures, d'après moi. Cependant, nous en avons d'autres qui sont sûrement parmi les pires, aussi bien dans le secteur informel que parmi les garderies agréées. Pourtant, les règlements régissant l'octroi de permis sont excellents, l'un des membres du personnel doit avoir suivi des cours de formation et les autres doivent être en train d'acquérir cette formation. Malheureusement, ces règlements sont de moins en moins interprétés à la lettre parce que les inspecteurs sont pris entre deux feux, le besoin aigu d'ouvrir de nouveaux centres d'une part, et le fait qu'il n'y a pas suffisamment de crédits de démarrage pour ouvrir une garderie de qualité et acheter le matériel nécessaire pour obtenir le permis. Il existe en outre une pénurie d'éducateurs qualifiés. Au fur et à mesure des années, nous avons constaté que les règlements étaient de moins en moins suivis, à tel point qu'ils sont presque sans valeur.

Une autre question me semble très importante pour la Colombie-Britannique, je veux parler du financement. Je voudrais attirer votre attention sur la dernière page de la feuille de statistiques que nous avons distribuée. Vous pouvez voir qu'entre 1982 et 1987, le montant des sommes consacrées par la province aux garderies est resté pratiquement le même. Il y a eu un changement dans le budget de l'année dernière dans la mesure où le gouvernement a l'intention d'utiliser une partie des nouveaux crédits accordés par le fédéral. Depuis les sept dernières années, notre province déclare publiquement qu'elle refuse d'être responsable de la garde des enfants; on se borne à aider les familles qui sont le plus en difficulté et s'il faut pour

[*Text*]

most in need and if that means assisting them with their child care costs, they will consider doing that.

However, we have some of the most limited eligibility criteria for day care subsidy in the country and, given the cost of living, particularly in the lower mainland area, we are looking at people having to be considerably below the poverty line to access full day care subsidy. Because our fees are not directly related to the day care subsidy, those parents are then having to find an additional $150 or $200 surcharge to be able to access licensed care.

To give you an example, in our province a single mother with one child would only be allowed to have a net monthly income of $882 to qualify for full subsidy. If she had an infant or a toddler, she would currently only be receiving a subsidy of $360. Yet the average cost of infant care in our province is close to $600. This low-income, single mother who only has $882 disposable income dollars that month is having to go out and find an additional $240 a month to be able to access licensed care. Instead, what she tries to do is take her subsidy coupon—because we are the only province in Canada that allows this—and buy informal care. However, once again she is stopped, because many people in the informal care sector do not want to give receipts. They do not want to acknowledge that they are receiving dollars for child care and so they will not accept these coupons. If they do accept them, they set very strong criteria about under what circumstances they will accept the coupons.

Care givers are not encouraged to take these subsidy coupons in our province, because it takes six to eight weeks to be reimbursed by the government. In our province we are increasingly finding that the informal care market and even licensed care is becoming more skeptical about accepting people with subsidy coupons. They view the subsidy as something difficult to manage and they look at the subsidy parent as a problem parent before they have even walked in the door. The reality is also that some of those parents, because they are under a good deal of financial stress, often have some other problems, and other support strategies are needed to help them through. So subsidized parents are increasingly getting a bad name. We are finding for the first time that licensed care givers are questioning whether or not they want to take subsidized children.

At the moment our government is at least talking to the federal government about the new initiatives. We, as advocates in British Columbia, had questioned whether our provincial government would be at all interested. Up until a week before the December 3 announcement the minister responsible for day care—our Ministry of Social Services and Housing—had gone on record as saying that he would not get involved in capital grants or operating grants. He felt that the federal government was getting far too close to universal day care. We have noticed a softening of that attitude since then.

It is perhaps with my cynical side that I say that having 75 per cent of our dollars for capital start-up grants has made our provincial government more interested in start-up grants for

[*Traduction*]

cela, assumer une partie des frais de garde d'enfants, on envisagera de le faire.

Cependant, les critères d'admissibilité aux subventions pour frais de garde d'enfants sont parmi les plus sévères du pays et, étant donné le coût de la vie, particulièrement dans la région du lower mainland, les gens doivent être nettement en-dessous du seuil de la pauvreté pour bénéficier de subventions de garde à plein temps. Les prix des garderies n'étant pas directement liés aux subventions, les parents doivent encore verser de 150 $ à 200 $ de plus pour avoir accès à une garderie agréée.

Prenons l'exemple d'une mère seule avec un enfant: son revenu mensuel net ne doit pas dépasser 882 $ pour qu'elle ait droit à une subvention complète. Si elle avait un bébé ou un nourrisson, elle ne recevrait que 360 $ de subvention. Pourtant, le coût moyen des services de garde de notre province est de près de 600 $. Cette mère seule à faible revenu, qui ne dipose que de 882 $ de revenu pour un mois, doit trouver 240 $ de plus par mois pour avoir une place dans une garderie agréée. Au lieu de cela, elle va prendre son coupon de subvention—nous sommes la seule province où la chose est possible—et l'utiliser pour une autre forme de garde. Mais là encore, elle est limitée, parce que beaucoup de gardiennes, dans les garderies non reconnues, refusent de donner des reçus. Elles ne veulent pas dire qu'elles touchent de l'argent pour garder des enfants et donc refusent d'accepter ces coupons. Si elle les acceptent, ce n'est que dans des circonstances et à des conditions bien déterminées.

Les gardiennes ne sont pas encouragées à accepter ces coupons de subvention dans notre province car il faut de six à huit semaines pour obtenir le remboursement du gouvernement. Plus ça va, plus les garderies, non reconnues et même agréées, sont réticentes avant d'accepter les personnes ayant des coupons de subvention. On trouve qu'il est difficile de travailler avec ces subventions et les parents qui en bénéficient sont synonymes de problèmes avant même d'avoir franchi le seuil. En réalité, comme ces parents ont de très graves difficultés financières, ils ont souvent d'autres problèmes et il faudrait d'autres formes d'aide pour leur permettre de les régler. Les parents subventionnés sont donc de plus en plus mal vus. Nous voyons même maintenant pour la première fois des responsables de garderie agréée hésiter à accepter des enfants bénéficiant de subventions.

Actuellement, notre gouvernement a au moins des entretiens avec le gouvernement fédéral au sujet des nouvelles initiatives. Nous qui défendons les garderies en Colombie-Britannique, nous nous demandions si notre gouvernement provincial allait même s'intéresser à la chose. Une semaine encore avant l'annonce du 3 décembre, le ministre responsable des garderies, notre ministre des Services sociaux et du Logement, a déclaré officiellement qu'il n'était pas question d'accorder des subventions, ni pour les immobilisations, ni pour l'exploitation. Il trouvait que le gouvernement fédéral s'approchait beaucoup trop d'un régime universel de garde d'enfants. Depuis lors, cette position s'est quelque peu adoucie.

C'est peut-être mon côté cynique qui me fait dire que notre gouvernement provincial s'est intéressé aux subventions de démarrage pour la première fois grâce aux 75 pour cent des

[*Text*]

the first time. We used to have start-up grants in British Columbia five years ago and they cut them back. This is the first time that they have talked about start-up grants in five years.

They publicly went on record last week as saying that they are committed to getting their 11 per cent share of the dollars that the federal government will offer, because they consider that their fair share, based upon population statistics, is 11 per cent of the dollars involved. So for the first time in five or six years in our province we are looking at start-up grants. They will not, however, go for operating grants.

What we are concerned about, as advocates, is that people who run licensed day care centres will be forced to close down their old centres to access the capital dollars to open up new centres and just move down the street. In fact, the impact could be that we will not get a net gain of 20,000 spaces, say, over seven years, but will just have a reorganization of those same spaces.

Day care centres in our province are under a lot of financial stress right now because of the way the subsidy system is run and because it pays so much less than the actual fees that we need to charge to pay our workers and cover our costs. We try to keep our costs as low as possible and our services at the highest level of quality, but every year day care centres have to make decisions about whether or not they can carry on. These new start-up grants could suddenly be the open door to closing down and moving down the street.

The provincial government has talked about improving the subsidy system. That is one positive thing, I suppose, if we have to look in terms of individual families who feel they can access it. We may at least see some improvement of the subsidy system. However, there are a lot of questions as to whether or not the dollars will be sufficient to meet the needs; whether the eligibility criteria for low income families will be opened up enough; and whether the subsidy rate will be increased enough.

In the final analysis, as advocates from that province, we feel that the subsidy system, while it may provide some short-term band-aid solutions for individual families, is not the way to develop the kind of child care system we would like to see in our province.

As the director of one of the main campus day care centres in the province, as one who has worked actively in the field and has two children in day care and knows all of the people who should be able to find care, nevertheless, as a parent, in both cases, particularly for infant and toddler care, I have had a horrendous time finding good quality care. I feel for the parents who do not have the kinds of resources that I have, because I can afford to pay, but I still could not find quality care for my kids until just recently, after I had waited my nine months to be on the waiting list at my own particular centre.

[*Traduction*]

crédits de ces subventions de démarrage. Celles-ci existaient en Colombie-Britannique il y a cinq ans, puis elles avaient été supprimées. C'est la première fois en cinq ans que l'on parle de nouveau de ces subventions.

Le gouvernement a déclaré publiquement la semaine dernière qu'il s'engageait à verser sa part de 11 pour cent des fonds accordés par le gouvernement fédéral, en considérant que cette proportion de 11 pour cent était juste, d'après les statistiques démographiques. Ainsi, pour la première fois en cinq ou six ans, il est question de subventions de démarrage dans notre province. Cependant, on refuse les subventions d'exploitation.

Ce que nous redoutons dans nos organisations, c'est que les exploitants de garderies agréées soient obligés de fermer leur garderie actuelle pour obtenir les fonds en question pour ouvrir une nouvelle garderie, un peu plus loin dans la même rue. En fait, à la suite de cela, au lieu de gagner par exemple, 20 000 places sur sept ans, il se pourrait qu'il n'y ait qu'un réaménagement de ces places.

Les garderies ont actuellement de grandes difficultés financières étant donné la façon dont fonctionne le système de subventions et parce que les sommes versées sont bien inférieures aux frais véritables que nous avons pour payer notre personnel et assumer nos coûts. Nous essayons de comprimer les coûts autant que possible et nos services sont d'excellente qualité, mais chaque année, les garderies doivent se demander si elles vont continuer ou non. Ces nouvelles subventions pourraient susciter un grand nombre de fermetures et de déménagements dans la même rue.

Le gouvernement fédéral a parlé d'améliorer le système de subventions. C'est une décision positive, j'imagine, si l'on pense aux familles qui y auront peut-être droit. Il y aura peut-être quelques améliorations au système de subventions. Cependant, on peut se demander si les fonds seront suffisants pour répondre aux besoins, si les critères d'admissibilité pour les familles à faible revenu seront suffisamment souples et si l'augmentation des tarifs sera suffisante.

En dernière analyse, nous considérons que le système de subventions peut peut-être constituer une solution ponctuelle à court terme pour certaines familles mais ne permettra certainement pas d'établir le système de garderies que nous voudrions avoir dans notre province.

Quant à moi, je dirige l'une des principales garderies sur campus de la province, j'ai travaillé activement dans le domaine, j'ai deux enfants en garderie et je connais un très grand nombre de gens qui devraient pouvoir faire garder leurs enfants; je connais donc très bien la question d'autant plus que j'ai eu personnellement, pour trouver des places en garderie pour bébé et pour nourrisson pour mes enfants, de très grandes difficultés à obtenir un service de qualité. Je compatis avec les parents qui n'ont pas les mêmes ressources que moi, parce que même en ayant les moyens de payer, il m'a été très difficile de trouver un service de qualité pour mes enfants jusqu'à ces derniers temps, après avoir passé neuf mois sur la liste d'attente dans ma propre garderie.

[*Text*]

I would like to leave it there and have you ask questions. Thank you.

The Chairman: Do either of your associates wish to add anything?

Ms. Mab Olonan, Media Coordinator, B.C. Day Care Action Coalition: I have a couple of things.

To put the infant care situation into a package—because I suspect most people in Canada have heard that British Columbia has just created an infant care category for subsidy because women will be encouraged to have babies rather than abortions, and, therefore, we will have child care for these babies of the women who will not have abortions anymore—there has been an additional $6.1 million added to the increased budget for this so that these women will have subsidies to spend. We question the rationale of that without support of both capital and operating grants.

To put it into a Vancouver perspective, Vancouver is a large capital city. We have 75 licensed spaces for infants in group and family day homes. The total is 75.

I am on the mayor's task force in Vancouver. We did a survey of those spaces in October. Only 29 of them were filled with babies under the age of one because 26 of those positions were in group day care specifically for babies, and only three other people in the family day care environment chose to take an infant. They just do not want to take infants because they are too time-intensive, when they can take five preschoolers. So there is literally nowhere for a woman—whether it is the woman who is not having an abortion or someone like Ms. Coates—to find child care without start-up funds and operating grants. We are extremely concerned in British Columbia about that. We would like to see federal encouragement for at least operating grants going to areas that are targeted for the most need: infant care, toddler care, part-time care and special needs.

The licensing thing is definitely a problem—not so much in the lower mainland as in the outreaching areas. Prince George, for example, was given an unlicensed facility caring for 15 toddlers. I also had the privilege of visiting a licensed facility in Terrace, a reasonably large interior town that has about 600 children being cared for by people other than their parents, but there are only 22 child care spaces in a group centre for three- to five-year olds and about four licensed family day homes. But there is one special licence—and I think it has been created by the licensing authorities to pretend to meet the need. A woman who has been a mother of four children, and is a caring and nurturing person, has a spare home next to her house. She has been given the privilege of caring for ten children in that second house by herself. Those children range in age between birth and seven years of age.

I question a government that allows a licence for something like that. What if one of those children had a convulsion? It just doesn't make sense, but it's licensed by the government to operate. It is because there is no support for creating other ser-

[*Traduction*]

Je voudrais en rester là et vous permettre de poser des questions. Je vous remercie.

La présidente: L'une de vos collaboratrices souhaite-t-elle ajouter quelque chose?

Mme Mab Olonan, coordonnatrice des médias, B.C. Day Care Action Coalition: J'ai deux remarques à faire.

Je voudrais parler de la garde des bébés parce que tout le monde au Canada a probablement entendu dire que la Colombie-Britannique venait de créer une catégorie de subventions particulières pour la garde des bébés car on veut encourager les femmes à garder leur bébé plutôt que de se faire avorter et l'on prévoit, par conséquent, des dispositions pour la garde de ces enfants qu'auront les femmes qui ne se font pas avorter. Une somme de 6.1 $ millions supplémentaire a été ajoutée au budget afin de pouvoir accorder des subventions à ces femmes. Nous comprenons mal cette décision dans la mesure où ces paiements ne s'accompagnent pas de subventions d'exploitation et d'immobilisation.

Prenons l'exemple de Vancouver: c'est une grande capitale et nous avons 75 places agréées pour bébés dans des garderies de groupe et en milieu familial. Le total est de 75.

Je fais partie du groupe de travail du maire, à Vancouver. Nous avons fait une étude sur ces places en octobre. Seules 29 étaient prises par des bébés de moins d'un an parce que 26 se trouvaient dans des garderies de groupe et étaient destinées à des bébés et, dans les garderies en milieu familial, seulement trois personnes avaient décidé d'accepter un bébé. On ne veut pas prendre de bébés car ils demandent trop de temps et on préfère prendre cinq enfants d'âge préscolaire. Par conséquent, ces femmes, qu'il s'agisse de celles qui ne se font pas avorter ou de l'exemple de Mme Coates—ne peuvent faire garder leurs enfants sans subventions de démarrage et d'exploitation. C'est une question qui nous préoccupe beaucoup en Colombie-Britannique. Nous aimerions que le gouvernement fédéral essaie d'encourager l'octroi de subventions d'exploitation dans les domaines où les besoins sont les plus vifs: la garde des bébés et des nourrissons, la garde à temps partiel et les enfants ayant des besoins spéciaux.

La question des permis pose très certainement un problème—surtout dans les zones les plus éloignées. On a cité l'exemple de Prince George où on a trouvé 15 nourrissons dans une garderie non reconnue. J'ai également eu la possibilité de visiter une garderie agréée à Terrace, ville de l'intérieur assez importante. Environ 600 enfants sont confiés à des personnes autres que leurs parents, mais il n'y a que 22 places en garderie pour les enfants de trois à cinq ans et environ quatre garderies en milieu familial. Il existe un permis spécial qui a été créé par les autorités responsables pour donner l'impression que les besoins étaient satisfaits. Une femme, mère de quatre enfants, qui est très attentionnée et affectueuse, a une deuxième maison à côté de celle qu'elle occupe et on lui a donné la permission de s'occuper seule de dix enfants, dans cette deuxième maison. Ces enfants sont âgés de zéro à sept ans.

Je ne puis accepter un gouvernement qui accorde un permis dans un cas comme celui-là. Que se passerait-il si l'un des enfants avait des convulsions? C'est incroyable mais le gouvernement a donné un permis d'exploitation. Rien n'est fait pour

[*Text*]

vices. They are doing it out of good will. This year we are doing a lot of visiting around the province. It has been really soul-destroying, because we live in a lower mainland advocacy role, we begin to see progress, they are actually mentioning "start-up funds," but you realize that we are a long way from that throughout the province.

The provincial differences, I think, are dramatic. We went up $3 million over the past five years, whereas most other provinces have doubled their contributions on child care. That literally puts it into the black as to where we are at in British Columbia, and I don't know how to start encouraging them.

The Chairman: Ms. Chudnovsky, do you wish to add anything?

Ms. Rita Chudnovsky, Member, B.C. Day Care Action Coalition: I have a couple of points about some of the particular concerns or issues for us in British Columbia with regard to the current federal initiative, and what some of the features of that mean in B.C. The first is that we have, over many years, had real problems with CAP as the source of funding for child care. One thing in CAP's favour is that it was an open-ended program that is, as many people as were in need in the province—but here again we had trouble as to how that need was defined—had a right to access that funding. We do have some concern about moving toward a CAP system, where a total amount of expenditure is identified, and that is the most that will be spent. We think that will not serve well in B.C. and may actually, in the long run, be a potential problem.

The other thing about which both Penny and Mab have spoken is the issue of operating grants. We have a provincial government that has not been prepared to initiate operating grants directly to any kind of space. The debate in B.C. is not private—nonprofit licences. There are no operating grants at all, and the provincial government is not prepared at this point to opt into the operating grant cost-sharing arrangement in the federal agreement; and that is of very serious concern to us.

From a Canadian point of view, we have a real concern about a program that will not allow licensed day care facilities in British Columbia the same access to quality across the province. We think that has to be looked at at the federal level—a situation where a province decides not to opt in, where those dollars would have been available to the facilities in the province. We do not understand why there cannot be made available, even 50 per cent of what they would have been.

The Chairman: Would you repeat that?

Ms. Chudnovsky: The operating grants that are proposed in the federal initiative are only available where provinces share costs. So where we have a provincial government that is not prepared to cost share, we are out of luck. I guess that from an advocacy and day care parent point of view, my concern would be that if the federal government was prepared to pay 50 per cent of that operating grant, we would like to see those federal

[*Traduction*]

encourager la création d'autres services. C'est toujours une question de bonne volonté. Cette année, nous faisons beaucoup de visites dans l'ensemble de la province. L'expérience est très démoralisante car, dans notre secteur du lower mainland, nous commençons à constater des progrès, on parle de «subventions de démarrage», mais ailleurs dans la province, on est encore très loin du compte.

Les différences entre les provinces me semblent terribles. Nous avons eu une augmentation de 3 millions de dollars au cours des cinq dernières années alors que la plupart des autres provinces ont doublé les crédits consacrés à la garde d'enfants. Ceci montre bien où nous en sommes en Colombie-Britannique et je ne sais par où commencer pour obtenir un résultat.

La présidente: Madame Chudnovsky, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Rita Chudnovsky, membre, B.C. Day Care Action Coalition: Je voudrais faire quelques remarques sur les préoccupations que suscite chez nous en Colombie-Britannique la nouvelle initiative du gouvernement fédéral et les répercussions qu'elle va avoir en Colombie-Britannique. Tout d'abord, le fait que la garde des enfants soit financée par l'intermédiaire du RAPC nous pose de graves problèmes depuis de nombreuses années; le RAPC a cependant l'avantage d'être un programme ouvert en ce sens que toutes les personnes dans le besoin dans la province—mais là se pose le problème de la définition du besoin—ont accès à ce financement. Nous craignons de voir adopter un système où un plafond de dépenses à ne pas dépasser serait fixé. Ceci ne conviendrait pas aux besoins de la Colombie-Britannique et risquerait même, à long terme, de poser un problème.

L'autre problème qui a déjà été abordé par Penny et Mab est celui des subventions d'exploitation. Nous avons un gouvernement provincial qui a refusé d'accorder directement des subventions d'exploitation à des garderies, quelles qu'elles soient. En Colombie-Britannique, on n'oppose pas les garderies privées et les garderies à but non lucratif. Il n'y a pas de subventions d'exploitation du tout et le gouvernement provincial n'est pas disposé à en accorder dans le cadre des ententes de partage des coûts intervenues avec le fédéral; c'est une question qui nous préoccupe au plus haut point.

Dans un contexte national, nous craignons que le programme mis en place ne permette pas de garantir aux garderies agréées de Colombie-Britannique le même niveau de qualité dans toute la province. Nous trouvons que ceci doit être réglé au niveau fédéral, dans le cas d'une province qui décide de ne pas participer, alors que les crédits auraient été disponibles pour les garderies de la province. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'est pas possible d'en bénéficier, au moins à 50 pour cent.

La présidente: Pouvez-vous répéter?

Mme Chudnovsky: Les subventions d'exploitation proposées par le gouvernement fédéral ne sont accordées que si les provinces partagent les coûts. Si le gouvernement provincial n'est pas disposé à le faire, c'est tant pis pour nous. Je parle en tant que défenseur des garderies et que parent et je trouve que si le gouvernement fédéral est disposé à payer 50 pour cent de la subvention d'exploitation, ces fonds fédéraux devraient pouvoir

[*Text*]

dollars in B.C., even at the 50 per cent level, and even with the provincial government not opting in, because that will allow us to argue for the province to opt in.

The Chairman: I understood that. You could not have that under CAP either.

Ms. Chudnovsky: Oh no. CAP also has problems.

The Chairman: I understand what you are saying. You are talking about not cost-shared dollars.

Ms. Chudnovsky: Yes. That has always been our problem with CAP. CAP is directed at the family or individual in need, and that is a subsidized program. Our province has never viewed operating grants as possible under CAP. So we think that could be looked at.

I have one last issue. Mab mentioned the word "target". The reason why our provincial government is not being prepared to opt into operating grants is because it also uses the word "target" or the "rationale of targeting". It does not support universal programs, but prefers to target the dollars where "there is the most need."

We think that ends up in the field of being an unrealistic view. We think that we have to target where the need is, in terms of infant care and of part-time, rural care and particular community needs. That is how targeting should be viewed, rather than targeting the individual child who walks into a day care door with a subsidy coupon, and we are getting a two-tier system.

Ms. Olonan: If federal funds come in for capital costs in British Columbia, unless there are some very good guidelines, the only nonprofit societies that will take them up are ones who wish to provide yet another group centre for three- to five-year olds; because you can break even—in fact, you can even make a little bit of profit in a three- to five-year old program. No one in her right mind would try to start an infant or toddler centre, or part-time flexible program, or a special needs program in the province without some other form of security. It is just impossible, even in a nonprofit context, to take that risk.

I am the Director of Child Care at the University of British Columbia, and Penny is at Simon Fraser. We started an infant centre last year. We have an old army hut which has been condemned. We had the building and we had most of the equipment we needed to do some renovations on ramps, to close off some areas for sleeping rooms, and for cribs, high chairs and so on. It cost us $10,000. How did we do it? We did it with a casino. We are at a seat of learning in the province and we have all possible things going for us. Currently our student parents are paying $625 per month. If they are on subsidy, it means that they cannot have a loan. Loans are counted as income in our province. If they have enough to live on, they probably do not qualify for subsidy. If there are two parents and they are both students, they do not qualify for subsidy at

[*Traduction*]

être utilisés en Colombie-Britannique, même si on se limite à 50 pour cent si le gouvernement provincial décide de ne pas participer, car ceci nous permettrait d'essayer de convaincre la province de participer.

La présidente: J'ai bien compris. Vous n'arriveriez pas non plus à cela avec le RAPC.

Mme Chudnovsky: Oh non, le RAPC pose aussi des problèmes.

La présidente: Je comprends ce que vous voulez dire. Vous parlez des fonds qui ne seraient pas assujettis à un partage.

Mme Chudnovsky: Oui. C'est le problème que nous a posé le RAPC qui est destiné aux familles ou aux personnes dans le besoin et qui est un programme subventionné. Notre province a toujours estimé qu'il était impossible d'octroyer des subventions d'exploitation dans le cadre du RAPC. Nous pensons qu'il faudrait l'envisager.

J'ai une dernière remarque. Mab a parlé d'objectif. Notre gouvernement provincial n'est pas disposé à accorder de subventions d'exploitation justement parce qu'il utilise le terme «objectif» ou «ciblage». Le gouvernement n'est pas partisan de programmes universels mais préfère accorder ses crédits en fonction «des besoins les plus pressants».

Cette attitude nous semble tout à fait irréaliste. Il faut effectivement viser les secteurs où les besoins sont les plus grands, par exemple la garde des nourrissons, la garde à temps partiel, en milieu rural et certains cas particuliers. C'est ainsi que devrait se faire le ciblage plutôt que vers l'enfant qui va aller à la garderie avec un coupon de subvention, ce qui correspond à un système à deux paliers.

Mme Olonan: Si les crédits fédéraux sont consacrés aux immobilisations en Colombie-Britannique, les seules entreprises à but non lucratif qui pourront les utiliser seront, à moins qu'il n'y ait des directives très précises, celles qui veulent monter une autre garderie de groupe pour des enfants de trois à cinq ans; parce qu'il est possible de rentrer dans ses frais—et même, en fait, de faire un petit bénéfice—avec des enfants de trois à cinq ans. Aucune personne sensée ne va essayer de monter une garderie pour bébés ou nourrissons ou un programme souple à temps partiels, ou encore un programme pour enfants en difficulté sans bénéficier d'autre forme de sécurité. Il est absolument impossible de courir ce risque, même pour une entreprise à but non lucratif.

Je dirige la garderie de l'Université de Colombie-Britannique et Penny est à Simon Fraser. Nous avons monté une garderie pour bébés l'année dernière. Nous avons une vieille baraque de l'armée qui a été condamnée. Nous avions la bâtisse et la majeure partie du matériel; nous devions rénover un peu les rampes d'accès, fermer certaines zones pour que les enfants puissent y dormir et trouver les berceaux, les chaises hautes etc. Ça nous a coûté 10 000 $. Comment avons-nous fait? Avec un casino. Nous sommes au cœur d'un centre de haut-savoir et nous bénéficions de beaucoup d'avantages. Actuellement, nos parents étudiants payent 625 $ par mois. S'ils bénéficient d'une subvention, ils n'ont pas droit à un prêt. Les prêts sont considérés comme un revenu dans notre province. S'ils ont de quoi vivre, ils n'ont généralement pas droit à une subvention.

[*Text*]

all, because it is socially irresponsible for both parents to be in the school system. We are the only province with that rule. Those parents pay $625 per month. They are probably paying it on time, which means that they are going to leave university with a large mortgage. But the real cost of care in that centre is $715 per month, and at this point it is going into debt. As a society we are trying to figure out whether we bail it out or let it go.

We have the optimum opportunity for creating the service, and yet even we feel that we cannot financially do it. So how the rest of the province is going to meet the demand for infant and toddler care, under existing circumstances, I have yet to figure out.

Ms. Coates: I guess one of my concerns regarding infant and toddler care is with the real push in our province in terms of finding alternatives to abortion. This new money that is being targeted for infant and toddler care is being pushed out there with no regard for whether or not it is quality care. With infants and toddlers, my greatest concern relates to the quality of the interaction between the care giver and the child, and also to the health, safety, hygiene and sanitary practices that are happening. The research that I have seen from the United States concerning infant and toddler care indicates that it has to be of the best quality to be good for the child. Some further research from the Pediatric Association in the United States has indicated that we may be doing long-term damage to children's immunity systems by putting them in places that do not adhere to high standards of hygiene and sanitary measures.

I know how hard we work on those issues, yet every day we question whether we are doing a good enough job. So I worry when I see that in our province there is suddenly a push for anyone, a welfare mother, a grandmother, to take on the job of looking after those babies, because it should be an alternative to abortion. There is no regard for whether those people are trained to look after the children and whether they know what babies really need, in terms of feed, napping, and so on.

Ms. Olonan: Another tiny example, but a relatively important one, about the staffing of programs is that we do try to require trained people in our province, because the regulations read that way even though they are not policed very well. The basic training consists of approximately 18 months of post-secondary education. If a person wishes to work in the toddler or infant centres, that person is required to take an extra year's training. If that person then ends up working in the toddler program, that person can be guaranteed to earn less than those who have received less training. The child/staff ratio is as follows: For children under the age of three, one staff member for four children; for children aged three to five, one staff member for every eight children. Because there is no other funding but the parent fee, even if the parent fee is doubled for children under the age of three, we still end up not being able to pay those with a higher education more money.

[*Traduction*]

Si les deux parents sont étudiants, ils n'ont pas droit à une subvention car les parents sont considérés comme socialement irresponsables s'ils sont tous deux étudiants. Nous sommes la seule province où existe cette règle. Ces parents payent donc 625 $ par mois. Ils payent généralement à temps, ce qui signifie qu'ils quitteront l'université avec une grosse hypothèque. Mais les frais réels de garde se montent à 715 $ par mois dans cette garderie et elle est actuellement déficitaire. Notre société doit actuellement décider de la renflouer ou de l'abandonner.

Même en étant dans des conditions optimales pour mettre en place ce genre de services, nous nous apercevons que financièrement, nous n'y arrivons pas. Comment va-t-on, dans le reste de la province, répondre à la demande en matière de garde de bébés et de nourrissons, dans les circonstances actuelles, je ne vois vraiment pas.

Mme Coates: Ce qui m'inquiète particulièrement en ce qui concerne la garde des bébés et des nourrissons, c'est la détermination actuelle de notre province de proposer d'autres solutions que l'avortement. Ces nouveaux crédits destinés à la garde des bébés et des nourrissons vont être accordés sans que l'on s'inquiète de la qualité des soins. Pour les bébés et les nourrissons, je pense particulièrement à la qualité du rapport entre l'éducatrice et l'enfant, et aussi à la santé, la sécurité, l'hygiène et les mesures de propreté. D'après les recherches effectuées aux États-Unis sur la garde des bébés et nourrissons, il faut une qualité optimum pour que ce soit bon pour l'enfant. D'autres travaux de recherche réalisés par la Pediatric Association des États-Unis ont montré que l'on risque de nuire à long terme aux systèmes immunitaires des enfants et les mettant dans des garderies où l'on ne respecte pas des normes très vigoureuses d'hygiène et de propreté.

Nous travaillons énormément sur ces questions et pourtant, tous les jours, nous nous demandons si nous en faisons assez. Donc, je m'inquiète, lorsque je vois notre province encourager tout d'un coup tous ceux qui le peuvent, une mère assistée sociale, une grand-mère, à s'occuper de ces bébés, parce que c'est une façon d'éviter l'avortement. On ne se préoccupe pas de savoir si ces personnes sont qualifiées pour s'occuper de ces enfants et si elles connaissent les besoins de ces bébés, en termes d'alimentation, du sommeil, etc.

Mme Olonan: Un autre petit exemple, mais assez important, au sujet du personnel engagé pour ces programmes; nous essayons d'exiger du personnel qualifié dans notre province car c'est ce que stipule les règlements même s'ils ne sont pas très bien contrôlés. La formation de base représente environ 18 mois d'éducation postsecondaire. Pour travailler dans des garderies pour bébés ou nourrissons, il faut une année de cours supplémentaire. Si une personne ainsi qualifiée va travailler dans un programme pour nourrissons, elle peut être sûre de gagner moins que ceux qui ont une formation moins grande. Le rapport enfant/éducateur est établi comme suit: pour les enfants de moins de trois ans, un éducateur pour quatre enfants; pour les enfants de trois à cinq ans, un éducateur pour huit enfants. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres fonds que ce que payent les parents, même si on leur demandait de payer le double pour des enfants de moins de trois ans, il serait encore impossible de payer plus cher les éducateurs mieux qualifiés.

[*Text*]

We are trying to hire in that category right now and we cannot get trained staff, and we are one of the best day care centres in the province. No one is being encouraged to go into the field.

The Chairman: And I thought we had heard some hard luck stories from the witnesses from Newfoundland.

Before I get into some of the questions you have raised, let me ask you about the history of child care in British Columbia. When the NDP government was in power in British Columbia, was there not a movement to help social service boards?

Ms. Chudnovsky: The Community Resources Boards.

The Chairman: Yes, but I understand that has all been dismantled. I presume there is no vestige of that left.

What kind of provincial government child care office is there? What planning is undertaken? It sounds as though you are going back to the Dark Ages in British Columbia as far as child care is concerned.

Ms. Coates: That is how it feels. There are actually three ministries involved in day care. I think most other provinces have two ministries involved in that area. The Department of Advanced Education looks after the training of the workers, though that department has recently talked about not wanting to monitor those training programs any more and instituting a provincial examination instead so that any person can take that and never go through a training course. That is an issue we are still debating.

The Chairman: Is there no standard that says a person requires, let us say, two years' child care experience?

Ms. Olonan: There are currently standards, but they are not that specific. During a presentation made by a member of the Ministry of Health, which is responsible for regulations, it was suggested that there be a program instituted in the colleges or in private organizations which would allow graduates from that program, or a mother who has had five years' experience in child care, to obtain a certificate.

Ms. Chudnovsky: Currently people do need to complete an accredited program, and those programs, for the most part, are given at the community college level, although there are some private organizations involved in that.

The Chairman: Is that a two-year program?

Ms. Chudnovsky: It varies.

The Chairman: Is there an Office of Child Care that can provide consultants?

Ms. Chudnovsky: No.

Ms. Coates: The Ministry of Social Services and Housing is the closest we have to that, but that department simply looks at child care from a subsidy point of view.

The Chairman: So there is an office for child care.

[*Traduction*]

Nous essayons d'engager du personnel dans cette catégorie à l'heure actuelle et nous ne pouvons pas trouver de personnes qualifiées alors que nous sommes l'une des meilleures garderies de la province. Personne n'est incitée à se lancer dans ce domaine.

La présidente: Et je croyais que l'on avait entendu les témoins de Terre-Neuve nous raconter de tristes histoires.

Avant de revenir sur certaines des questions que vous avez soulevées, je voudrais que vous me fassiez l'historique de la garde d'enfants en Colombie-Britannique. Lorsque le gouvernement NPD était au pouvoir en Colombie-Britannique, n'y a-t-il pas eu un mouvement pour aider les commissions de services sociaux?

Mme Chudnovsky: Les Community Resources Boards.

La présidente: Oui, mais tout ceci a disparu, je crois. Je suppose qu'il n'en reste rien.

Y a-t-il un bureau provincial pour la garde d'enfants? Y a-t-il une certaine planification? On dirait que vous retournez au Moyen Âge en Colombie-Britannique dans ce domaine.

Mme Coates: C'est l'impression que nous avons. En fait, trois ministères s'occupent de la garde des enfants. Dans la plupart des autres provinces, je crois qu'il y en a généralement deux. Le ministère de l'Enseignement supérieur s'occupe de la formation des employés, bien qu'il ait dit récemment ne plus vouloir superviser ces programmes d'enseignement et vouloir les remplacer par un examen provincial auquel tout le monde pourrait se présenter, même sans avoir suivi de cours. C'est une question dont nous discutons encore.

La présidente: N'y a-t-il pas une norme disant qu'il faut, par exemple, deux ans d'expérience dans le domaine de la garde d'enfants?

Mme Olonan: Il existe actuellement des normes, mais elles ne sont pas aussi précises. Pendant une conférence présentée par un membre du ministère de la Santé, qui est responsable de la réglementation, on a parlé d'instituer un programme dans les collèges ou les établissements privés qui permettrait aux diplômés ayant suivi ce programme ou à une mère ayant cinq ans d'expérience de garde d'enfants, d'obtenir un certificat.

Mme Chudnovsky: À l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire de suivre tout un programme de cours agréés et ces programmes sont généralement assurés par les collèges communautaires, bien que certaines organisations privées en offrent également.

La présidente: Est-ce un programme sur deux ans?

Mme Chudnovsky: Ça varie.

La présidente: N'existe-t-il un bureau de garde d'enfants susceptible de fournir des consultants?

Mme Chudnovsky: Non.

Mme Coates: C'est le ministère des Services sociaux et du Logement qui s'en rapproche le plus mais ce ministère ne s'occupe que des subventions.

La présidente: Il y a donc un bureau pour la garde d'enfants.

[*Text*]

Ms. Olonan: No, that is part of the Ministry of Social Services and Housing. It is part of the welfare department.

The Chairman: So there is no Child Care Office with consultants. There is no monitoring of standards.

Ms. Chudnovsky: There are a few local social service offices which still have people in place who have some responsibility for giving out information regarding day care and assessing eligibility. That is not uniform across the province.

The Chairman: Are they mandated to look at standards?

Ms. Chudnovsky: The Minister of Health looks after the regulations, and then there are community health nurses, and so forth.

Ms. Olonan: They are in the regions.

The Chairman: It is not a separate office?

Ms. Chudnovsky: The Department of Social Services and Housing looks after subsidies, and the Ministry of Health is responsible for monitoring.

Ms. Coates: In Vancouver they have chosen, as a group, to have some day care consultants added to the Department of Health so that they can look at community standards, and in particular, day care. Other municipalities, not having the kinds of resources the City of Vancouver has, simply designate the same person who inspects restaurants and hospitals to monitor day care centres.

The Chairman: So there is no province-wide planning office? Who conducts the negotiations?

Ms. Olonan: The Ministry of Social Services and Housing.

The Chairman: So the people in that department are not child care specialists?

Ms. Chudnovsky: The Deputy Minister of Social Services and Housing is responsible.

Ms. Olonan: To give them some credit, the bureaucrats and the existing minister saw the national program as a chance to actually discuss with cabinet the issue of child care as not necessarily a welfare issue. It has always been mandated through welfare to help the working poor or the poorer than working poor.

Three days after the national strategy was announced, the deputy minister had managed to get consensus from cabinet to negotiate, which was actually an enormous step forward. That was the first time those bureaucrats had a chance to talk officially about day care.

The Chairman: In the negotiation process, was there any consultation with people in the child care community?

Ms. Olonan: Yes, there has.

The Chairman: There has been a lot of consultation?

Ms. Olonan: There has been consultation.

[*Traduction*]

Mme Olonan: Non, ceci fait partie du ministère des Services sociaux et du Logement, au sein du département du bien-être.

La présidente: Il n'existe donc pas de bureau de garde d'enfants disposant de consultants. On ne contrôle pas le respect des normes.

Mme Chudnovsky: Au sein de quelques bureaux locaux de services sociaux, il y a des personnes chargées de donner des renseignements au sujet de la garde d'enfants et d'évaluer l'admissibilité. Ce n'est pas uniforme dans toute la province.

La présidente: Sont-elles mandatées pour contrôler les normes?

Mme Chudnovsky: C'est le ministre de la Santé qui s'occupe de la réglementation et il y a également les infirmières de santé communautaire, etc.

Mme Olonan: Elles se trouvent dans les régions.

La présidente: Ce n'est pas un bureau séparé?

Mme Chudnovsky: Le ministère des Services sociaux et du Logement s'occupe des subventions et le ministère de la Santé de la surveillance.

Mme Coates: À Vancouver, il a été décidé d'adjoindre au ministère de la Santé des consultants spécialistes en garde d'enfants qui pourraient examiner les normes communautaires, et particulièrement dans les garderies. D'autres municipalités, qui n'ont pas les mêmes ressources que la Ville de Vancouver, ont simplement chargé la personne qui inspecte les restaurants et les hôpitaux de surveiller également les garderies.

La présidente: Il n'y a donc pas de bureau de planification à l'échelle de la province? Qui dirige les négociations?

Mme Olonan: Le ministère des Services sociaux et du Logement.

La présidente: Les personnes de ce ministère ne sont donc pas spécialistes de la garde des enfants?

Mme Chudnovsky: C'est le sous-ministre des Services sociaux et du Logement qui est responsable.

Mme Olonan: Disons pour leur rendre justice que les fonctionnaires et le ministre actuel ont vu dans le programme national l'occasion de discuter avec les membres du cabinet de la question de la garde des enfants, en dehors du bien-être. La question a toujours été abordée dans le cadre des programmes d'assistance sociale visant à aider les pauvres qui travaillent ou ceux qui sont encore plus pauvres qu'eux.

Trois jours après l'annonce de la stratégie nationale, le sous-ministre avait réussi à obtenir l'accord du cabinet pour négocier, ce qui était déjà un très grand pas en avant. C'était la première fois que ces fonctionnaires avaient la possibilité de parler officiellement de garderies.

La présidente: Dans le processus de négociations, y a-t-il eu des consultations avec des spécialistes de la garde d'enfants?

Mme Olonan: Oui.

La présidente: Y a-t-il eu beaucoup de consultations?

Mme Olonan: Il y en a eu.

[*Text*]

The Chairman: Well, at least there has been some consultation.

Ms. Olonan: It is more progressive than it has been before, but it is still rather dismal.

The Chairman: Where are you getting the figures you have shown us from?

Ms. Olonan: I have the references in the brief.

The Chairman: I see. These are from the Provincial Child Care Facilities Licensing Board.

Ms. Coates: Some of the statistics are from Statistics Canada. Those from Statistics Canada relate to mothers in the labour force, and the statistics relating to the number of children come from the 1981 guide.

The Chairman: So you are using global figures.

Ms. Coates: Yes, there has never been a need assessment done in British Columbia, either by us—because we do not have the resources—or by the provincial government.

The fact is that over the past few years the provincial government has relied on the figures we have obtained. When we talk to the bureaucrats, they talk about our figures. They did recognize that there was a requirement for a need assessment when talking with the federal officials as to their needs. They asked the Ministry of Health to conduct a needs assessment. I received a telephone call from ministry people. I was told that they were doing a quick survey and that they were only going to contact my centre and one other centre. The kind of information the ministry is getting is not going to be entirely accurate as a result of that. There are no resources being set aside to do a proper needs assessment or to do any planning. In fact, this is the first time we have been able to talk about day care.

The Chairman: Surely there are federal-provincial meetings. There is a high level of expertise across the country in terms of planning child care. Perhaps I am not reading you correctly, but it sounds to me as though this is in a very primitive stage of planning a social policy and a program. Am I right in that regard?

Ms. Olonan: In British Columbia child care is not viewed as a social policy. It is largely looked after by free enterprise.

The Chairman: That is what the situation was in Manitoba ten years ago.

It sounds as if—and I want you to correct my impression if I am wrong—this is in a very primitive stage.

Ms. Olonan: Yes.

The Chairman: These negotiations are taking place, but in your consultations I am sure that they are aware of what the general area might be.

Ms. Chudnovsky: I think it is fair to say that there are people in the system, some of whom were day care consultants in previous organizations, who are aware of the problem and have an early childhood education background. The provincial

[*Traduction*]

La présidente: Et bien, au moins il y en a eu.

Mme Olonan: C'est plus progressif qu'auparavant, mais c'est encore assez épouvantable.

La présidente: D'où tirez-vous les chiffres que vous nous avez montrés?

Mme Olonan: Les références se trouvent dans le mémoire.

La présidente: Je vois. Ils viennent de la Provincial Child Care Facilities Licensing Board.

Mme Coates: Certaines des statistiques proviennent de Statistique Canada, particulièrement les chiffres concernant les femmes qui travaillent, et les données sur le nombre d'enfants proviennent du guide de 1981.

La présidente: Vous utilisez des chiffres globaux.

Mme Coates: Oui, les besoins n'ont jamais été évalués en Colombie-Britannique, ni par nous, puisque nous n'avons pas les ressources nécessaires, ni par le gouvernement provincial.

Le fait est qu'au cours des dernières années, le gouvernement provincial s'est fondé sur les chiffres que nous avions obtenus. Lorsque nous discutons avec les fonctionnaires, ils utilisent nos chiffres. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire d'évaluer les besoins pour en faire état dans les conversations avec les fonctionnaires fédéraux. Ils ont demandé au ministère de la Santé d'effectuer une évaluation des besoins. J'ai reçu un coup de téléphone des membres du ministère, me disant que l'on allait effectuer une enquête rapide et contacter ma garderie et une autre garderie. Du coup, le ministère ne disposera pas de renseignements vraiment exacts. On n'affecte pas de crédits particuliers à l'évaluation des besoins ou à la planification. En fait, c'est la première fois que nous avons réussi à parler de garderies.

La présidente: Il y a certainement des rencontres fédérales-provinciales. Dans l'ensemble du pays, beaucoup de choses ont été faites déjà dans le domaine de la planification de la garde d'enfants. Je comprends peut-être mal vos propos mais il me semble que vous n'en êtes encore qu'à une phase très primitive de la planification d'une politique sociale et de la mise en place d'un programme. Ai-je bien compris?

Mme Olonan: En Colombie-Britannique, la garde d'enfants n'est pas considérée comme un élément de politique sociale. C'est surtout du ressort de l'entreprise privée.

La présidente: C'était le cas au Manitoba il y a dix ans.

À vous entendre, et dites-le moi si je me trompe, vous avez l'air d'être dans une phase très primitive.

Mme Olonan: Oui.

La présidente: Ces négociations sont en cours, mais dans vos consultations, on sait sûrement comment se pose le problème d'ensemble.

Mme Chudnovsky: Il faut reconnaître qu'il existe dans le système certaines personnes qui ont été des consultants en matière de garde d'enfants dans d'autres organisations, qui connaissent le problème et qui ont une formation en puériculture. Le Child Care Facilities Licensing Board de la province

[*Text*]

Child Care Facilities Licensing Board does bring together representatives of the three ministries involved.

There is no provincial ministry or department mandated with the responsibility of assessing the need for child care and to develop programs. It is a community-reactive program with funds only available to families deemed to be in need under the Canada Assistance Plan. The rest is community oriented.

Ms. Coates: Up until approximately six months ago we were still receiving letters from the provincial government saying that they acknowledge no responsibility for child care.

It has only been over the past six months—when the federal government has pushed them—that they have actually sent someone to the bargaining table to answer questions. They have called upon the expertise some of us have so that they know about the situation.

The Chairman: You have said that nonprofit versus profit is not at issue.

Ms. Chudnovsky: I am sorry; I said that we were not at that level of discussion with respect to operating grants. However, it was not as if the provincial government was saying that we should discuss—

The Chairman: They are not giving operating grants, period.

Ms. Chudnovsky: Yes, they are not giving operating grants.

The Chairman: Very well; so what is the situation there? As I understand it, people get subsidy coupons and that is the way in which subsidy is given. That is the way the subsidies are administered. People are given coupons. I do not quite understand how that works.

Ms. Chudnovsky: People go to a financial aid worker and they fill out an eligibility form—

The Chairman: Can they use those coupons anywhere?

Ms. Olonan: Yes, but they cannot get cost-sharing for the profit sector.

The Chairman: They cannot?

Ms. Coates: They can only get cost-sharing if they take their coupon to a nonprofit centre, so that the provincial government must pay them the full value of the coupon if that parent chooses to go to a private centre at this time under CAPP.

Ms. Olonan: However, 25 per cent of the centres are in the private sector and 75 per cent of the centres in the province are nonprofit centres.

The Chairman: Are those private centres small family day care homes, by and large? They are not chains; you have no chains yet in the province of British Columbia?

Ms. Coates: What seems to be happening within the last couple of years is that a few private operators have started opening up more than one or two centres and are starting to

[*Traduction*]

organise des rencontres entre les représentants des trois ministères concernés.

Aucun ministère ou département provincial n'est chargé de déterminer les besoins en matière de garde d'enfants et d'élaborer des programmes. Le programme existant est fonction de la communauté et les fonds ne sont disponibles que pour les familles dans le besoin dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Le reste se fait au niveau communautaire.

Mme Coates: Jusqu'à il y a six mois environ, nous recevions encore des lettres du gouvernement provincial disant qu'il refusait toute responsabilité pour la garde des enfants.

Ce n'est qu'au cours des six derniers mois où le gouvernement fédéral a vraiment poussé à la roue, que le gouvernement provincial a envoyé quelqu'un à la table de négociations pour répondre aux questions. On a demandé leur avis à certains d'entre nous qui connaissaient la situation.

La présidente: Vous avez dit qu'il n'y avait pas de débat opposant les garderies privées aux garderies à but non lucratif.

Mme Chudnovsky: Pardon, j'ai dit que nous n'étions pas arrivés à ce niveau de discussion à propos des subventions d'exploitation. Cependant, ce n'est pas comme si le gouvernement provincial disait que nous devons discuter . . .

La présidente: On ne donne pas de subventions d'exploitation, un point c'est tout.

Mme Chudnovsky: Oui, on ne donne pas de subventions d'exploitation.

La présidente: Très bien, quelle est donc la situation? D'après ce que je comprends, les gens bénéficiant de subventions reçoivent des coupons. C'est ainsi que les subventions sont accordées. Les gens reçoivent des coupons. Je ne comprends pas très bien comment cela fonctionne.

Mme Chudnovsky: Ces personnes s'adressent à un travailleur social spécialiste en aide financière et remplissent un formulaire d'admissibilité . . .

La présidente: Peut-on utiliser ces coupons n'importe où?

Mme Olonan: Oui, mais il ne peut y avoir de partage des coûts dans le secteur privé.

La présidente: Non?

Mme Coates: Le partage des coûts n'est possible que si l'on utilise le coupon dans une garderie à but non lucratif et le gouvernement provincial doit payer la pleine valeur du coupon au parent qui choisit d'aller dans une garderie privée, dans le cadre du RAPC.

Mme Olonan: Cependant, 25 pour cent des garderies appartiennent au secteur privé et 75 pour cent des garderies de la province sont à but non lucratif.

La présidente: Ces garderies privées sont-elles généralement de petites garderies en milieu familial? Ce ne sont pas des chaînes; il n'y a pas encore de chaînes de garderies en Colombie-Britannique?

Mme Coates: Au cours des deux dernières années, quelques exploitants privés ont commencé à ouvrir plus d'une ou deux garderies et à envisager d'en établir quatre ou cinq, dans le

[*Text*]

look at the issue of establishing a small number of centres in a chain, such as four or five. We do not have anyone coming from outside yet, although we have had a show of interest from a firm out of Kansas City. I also heard of another firm out of Texas which was interested in moving into British Columbia and establishing some chains. Therefore, that is a major entry for us.

Ms. Chudnovsky: We have not, however, had corporate or franchised care. Part of the reason for that has been that the regulations on the books in B.C. are actually quite decent regulations, if enforced. Some of those regulations have, in the past, discouraged that kind of care. We obviously have a concern as to whether or not those standards will continue to be enforced and whether that will open the door. However, the majority of private care is owner-operated, either by small group centres or by family operations.

The Chairman: I just want to get some idea about the standards. You said that your standards, i.e., your regulations, are fairly good.

Ms. Olonan: Yes.

The Chairman: In other words, they have the right child care ratio, the right group size.

Ms. Chudnovsky: They have the maximum number of assistants with childhood training.

The Chairman: However, the major problem is enforcement. In other words, no one is out there enforcing the regulations and there is no money being put into that aspect. It is not seen as a major priority by government. Is that an accurate statement?

Ms. Olonan: Yes.

The Chairman: In other words, standards quality and enforcement quality is not a major priority?

Ms. Chudnovsky: There are two issues: There are not the resources to go out and monitor and enforce; there are also not the dollars in the system to make it possible to actually meet the standards.

The Chairman: Therefore, in negotiations, B.C. would not be one of the provinces pressing for national standards?

Ms. Olonan: No, the less the better, as far as they are concerned.

The Chairman: I know Ms. Morton has a lot of questions, so I will let her proceed.

Ms. Millie Morton, Researcher, Library of Parliament: I have a question just by way of clarification. When you say that the B.C. government does not see child care in terms of the development of a social program but rather as a subsidy for low-income parents, that can mean two things: A government that sees child care as being targeted could nevertheless see that there was a need to have the services in order to allow those low-income people to use them. On the other hand, they could say: "It is none of my business whether the services are there or not. My business is to give money to poor parents and

[*Traduction*]

cadre d'une chaîne. Nous n'avons encore personne qui vienne de l'extérieur bien qu'une société de Kansas City ait manifesté un certain intérêt. J'ai également entendu parler d'une autre entreprise du Texas qui envisagerait d'établir des chaînes en Colombie-Britannique. C'est une nouveauté pour nous.

Mme Chudnovsky: Cependant, nous n'avons pas eu de grosses sociétés de garderies ou franchises. Ce qui est dû en partie au fait que la réglementation actuelle de Colombie-Britannique est assez bonne; il faudrait qu'elle soit appliquée. Certains de ces règlements ont contribué à décourager ce type d'initiatives par le passé. Bien sûr, nous nous demandons si ces normes continueront d'être appliquées et si cette porte s'ouvrira ou non. Toutefois, dans la majorité des cas, les garderies privées sont exploitées par leur propriétaire et ce sont soit des petites garderies de groupe soit des garderies en milieu familial.

La présidente: Je voudrais me faire une idée des normes. Vous dites que vos normes, ou votre réglementation, sont assez bonnes.

Mme Olonan: Oui.

La présidente: En d'autres termes, le rapport entre le nombre d'enfants et d'éducateurs est bon ainsi que la taille des groupes.

Mme Chudnovsky: On demande un nombre maximum d'éducateurs ayant une formation spécialisée.

La présidente: Cependant, le problème se pose au niveau de l'application. En d'autres termes, personne n'est là pour faire respecter le règlement et on ne consacre pas d'argent à cette activité. Ce n'est pas une priorité majeure pour le gouvernement. Est-ce exact?

Mme Olonan: Oui.

La présidente: Autrement dit, la qualité des normes et la qualité de l'application n'est pas une priorité majeure?

Mme Chudnovsky: Le problème est double, le manque de ressources pour assurer les contrôles et l'application et le manque d'argent dans le système pour réussir à satisfaire aux normes.

La présidente: Donc, dans les négociations, la Colombie-Britannique ne sera pas parmi les provinces demandant des normes nationales?

Mme Olonan: Non, pour la province, moins il y en a, mieux c'est.

La présidente: Je sais que Mme Morton a beaucoup de questions et je vais donc lui laisser la parole.

Mme Millie Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement: J'ai une question qui est en fait une demande d'éclaircissement. Lorsque vous dites que le gouvernement de Colombie-Britannique ne considère pas que la garde d'enfants corresponde à un programme social mais plutôt à une subvention pour les parents à faible revenu, ceci peut signifier deux choses: un gouvernement qui considère que la garde d'enfants n'est pas un problème pourrait néanmoins se rendre compte que le service doit exister pour que ces personnes à faible revenu puissent l'utiliser. Par ailleurs, on pourrait dire: «Peu

[*Text*]

it is up to them to go and somehow find child care." You are saying that that is what is happening?

Ms. Olonan: Yes.

Ms. Morton: B.C. just does not see itself involved in the development of services at all. Nor does it see that perhaps a subsidy to a certain segment of the population, although not necessarily to all the population, is a way in which to develop the system. In other words, they are really not interested in the development of the system or the development of services as such?

Ms. Coates: I think they are far enough in the dark ages that they are a little worried about whether or not they will be able to access any federal dollars, because the federal government keeps talking about the fact that there should be some monitoring of the quality and some sort of accountability. However, there is nothing strong in the federal initiatives to that effect. But behind the scenes, some of the federal negotiators seem to be pressing that issue with our provincial government, because we are the only province where people can take their subsidy coupon and go and find some sort of informal arrangement—a high school drop-out or whatever—as well as take it to a licensed centre if they want to. However, it is a very subsidized rate, depending on where you take your coupon.

Therefore, our province is feeling particularly sensitive right now in this area and they are, for the first time, beginning to talk about ways in which they might do something about monitoring; but they want to do it as cheaply as possible. Also, they are doing it not because there is a commitment to quality but only because they are worried that the federal government may say: "You are not doing enough and therefore you will not receive dollars from us." It has really been the stick approach rather than anything else.

The Chairman: If I might interrupt, I have one question with respect to these subsidy coupons. Supposing you were to have a babysitter come in every day, would you give them the subsidy coupon?

Ms. Coates: Right.

The Chairman: Then that babysitter would have to go and cash that coupon in?

Ms. Olonan: Yes, and they would get their money six weeks or perhaps three months later.

The Chairman: Yes, I had forgotten you said that. After that they then have to declare it and they give you a receipt for it?

Ms. Chudnovsky: Yes, when they get the money, they get a receipt.

The Chairman: All right.

Ms. Olonan: Arising from what Ms. Coates just said about monitoring, it is interesting that when the provincial government made the announcement that they intented to become involved with the national strategies by continuing to subsidize

[*Traduction*]

m'importe que les services soient en place ou pas. Moi, je donne de l'argent aux parents pauvres et c'est à eux de s'organiser pour trouver une formule de garde d'enfants.» C'est ce qui se passe d'après vous?

Mme Olonan: Oui.

Mme Morton: La Colombie-Britannique ne veut absolument pas s'occuper de la mise en place des services. Le gouvernement ne considère pas non plus qu'une subvention accordée à un certain segment de la population, pas nécessairement à toute la population, serait une façon d'établir le système. En d'autres termes, on ne cherche pas du tout à mettre un système en place ou à créer des services.

Mme Coates: Je crois que l'on est encore au Moyen Âge et que l'on se demande s'il sera possible de bénéficier des fonds fédéraux parce que le gouvernement fédéral ne cesse de dire qu'il faudrait contrôler la qualité et assurer une certaine responsabilité. Cependant, les mesures fédérales ne sont pas très fermes sur ce point. Mais, en coulisses, certains des négociateurs fédéraux semblent insister sur cette question auprès de notre gouvernement provincial, car nous sommes la seule province où il est possible d'utiliser les coupons de subventions pour engager un étudiant qui a décroché de l'école secondaire ou n'importe qui pour garder ses enfants ou pour aller dans une garderie officieuse aussi bien que dans une garderie agréée, si on le désire. C'est toutefois un tarif très subventionné, selon l'usage que l'on fait du coupon.

C'est donc un point particulièrement sensible pour notre province en ce moment et, pour la première fois, on commence à discuter des possibilités de contrôle, mais tout en cherchant la formule la moins coûteuse possible. De plus, la province est prête à prendre des mesures, non parce qu'elle tient à assurer la qualité, mais plutôt parce qu'elle craint que le gouvernement fédéral ne dise : «Vous n'en faites pas assez et donc, vous ne pourrez pas bénéficier de nos crédits.» C'est avant tout la peur du bâton.

La présidente: Si vous me permettez de vous interrompre, je voudrais simplement poser une question au sujet de ces coupons de subventions. Supposons que vous ayez une gardienne qui vienne tous les jours chez vous. Pourriez-vous lui donner le coupons?

Mme Coates: Oui.

La présidente: Cette gardienne pourrait alors encaisser ce coupon?

Mme Olonan: Oui et toucherait son argent six semaines ou peut-être trois mois plus tard.

La présidente: Oui, j'avais oublié que vous aviez dit cela. Après, il faut le déclarer et donner un reçu?

Mme Chudnovsky: Oui, en touchant l'argent, on a un reçu.

La présidente: Très bien.

Mme Olonan: À la suite de ce que vient de dire Mme Coates au sujet de la surveillance, il est intéressant de voir que lorsque le gouvernement provincial a annoncé qu'il allait participer aux stratégies nationales en continuant à subventionner

[*Text*]

low-income families and by getting involved in start-up funds, they also said something about "and an accreditation program". It is quite obvious from what the deputy minister said at Douglas College last week that that accreditation program will amount basically to asking some organization related to early childhood training to take on the monitoring aspects of child care in the province. It is that whole attitude of privatization: "Keep it out of the government and get someone else to do it for us voluntarily—freely if possible—and if not, perhaps we might have to help them a little." However, there is no organization such as that.

The Chairman: Apart from your two organizations, is there a core of people who see this whole matter of child care as a high priority social program that needs to be introduced? I remember B.C. as having some very active lobbyists, and in particular I remember someone called Darlene Marzari.

Ms. Chudnovsky: Yes, she is the critic on day care.

The Chairman: I remember that the University of Victoria had a sociology and social work department and that people within that department were concerned about this issue. Is there a movement afoot to do anything about child care in B.C.? After all, everything has its time and if there is a large gap, as there seems to be with respect to child care services in the province, generally what happens is that someone or some group of people start to lobby for it. Is that happening in B.C.?

Ms. Coates: One of the things that I have been excited about over the last couple of years is something the special parliamentary committee did for us: they created momentum for us in our province. The CDCAA put aside a few dollars in order to ask someone to go out and find any group who would make child care an issue, although not necessarily a group who would say what we wanted them to say. I was actually involved in that process. We contacted labour, we contacted business and we contacted the voluntary sector. We found that there was a lot of interest. Over the past two and a half years, child care has become a media issue and is certainly a much more high profile issue in terms of discussions amongst all sorts of groups.

The Chairman: With respect to parent control, do your nonprofit centres have parent boards?

Ms. Chudnovsky: The majority of the nonprofit centres have parent boards. Some of them are community boards, which generally include parent representatives. Others are social agencies that include day care, and parents could be there.

The Chairman: Let us proceed to discuss the new child care initiative. You have indicated that although there were problems with CAP, the fact that it was open-ended was its major advantage. You are concerned about moving to a CAP system,

[*Traduction*]

les familles à faible revenu et en accordant des subventions de démarrage, il a également été question d'un «programme d'accréditation». Il est clair, d'après ce que le sous-ministre a déclaré, la semaine dernière, au Douglas College, qu'en fait de programme d'accréditation, on se bornerait à demander à une organisation s'occupant de formation en puériculture de se charger des activités de surveillance de la garde des enfants dans la province. C'est toujours ce désir de privatiser, de ne pas impliquer le gouvernement et de trouver quelqu'un d'autre pour faire le travail volontairement—gratuitement, si possible—et sinon, il faudrait peut-être intervenir un peu. Cependant, ce genre d'organisation n'existe pas.

La présidente: En dehors de vos deux organisations, y a-t-il un groupe de gens pour qui cette question de la garde d'enfants devrait faire l'objet d'un programme social hautement prioritaire? Je me souvient qu'il y a certains spécialistes du lobbying très actifs en Colombie-Britannique et je pense particulièrement à une certaine Darlene Marzani.

Mme Chudnovsky: Oui, c'est elle qui parle des garderies.

La présidente: Je me souviens que l'Université de Victoria avait un département de sociologie et de travail social dans lequel on se préoccupait de cette question. Y a-t-il un mouvement visant à faire avancer la question de la garde d'enfants en Colombie-Britannique? Après tout, chaque chose vient en son temps et s'il y a un manque très net, comme ça semble être le cas dans la province pour les services de garde d'enfants, certaines personnes ou certains groupes commencent à exercer des pressions pour y remédier. Est-ce que c'est ce qui se passe en Colombie-Britannique?

Mme Coates: Au cours des deux dernières années, j'ai été particulièrement heureuse de voir le mouvement déclenché dans notre province par le comité parlementaire spécial. La ACPSGE a mis un peu d'argent de côté pour demander à quelqu'un de trouver un groupe qui ferait de la garde d'enfants un sujet d'actualité, quoique sans dire nécessairement ce que nous voudrions qu'il dise. En fait, j'ai participé à ce processus. Nous avons pris contact avec des membres du monde syndical, du monde des affaires et du secteur bénévole. Nous avons vu qu'il y avait beaucoup d'intérêt pour la question. Au cours des 36 derniers mois, la garde d'enfants a été beaucoup discutée dans les médias et c'est certainement un sujet dont on débat beaucoup plus dans toutes sortes de groupes.

La présidente: En ce qui concerne le contrôle exercé par les parents, y a-t-il des commissions de parents dans les garderies à but non lucratif?

Mme Chudnovsky: Dans la majorité des garderies à but non lucratif, il y a des commissions de parents. Ce sont quelquefois des commissions communautaires, qui comprennent des représentants des parents. Il y aussi des organismes sociaux qui englobent la garde d'enfants et les parents pourraient être représentés là.

La présidente: Venons-en à la nouvelle initiative sur la garde d'enfants. Vous avez dit que malgré les problèmes inhérents au RAPC, il avait l'avantage d'être ouvert. Vous craignez que l'on adopte un système basé sur le RAPC mais, manifestement, en

[*Text*]

but obviously, in British Columbia, the take-up rate was not there. You made your statements in principle, of course.

Ms. Chudnovsky: Yes, in principle. Actually, the projections show that the amount of money allocated under the new federal program would be less than what would have been spent under CAP, given the increasing number of children who need care. That is a general concern of ours. I repeat that there are many problems in the development of a day care system under CAP. It is difficult for us to say anything good about it as a means by which to fund a system.

The Chairman: There are many problems involved with day care. First, you do not have a planning facility. I suppose that your first priority is the development of spaces, because you are underdeveloped in this area. I take it that you are suggesting infant care as another priority. Is the most difficult issue that of operating grants? Is that what you are most afraid of? Do you think that the other things will fall into place? Do you think that a planning facility will be developed?

Ms. Chudnovsky: Our immediate priority, which was a priority even before this initiative, is the matter of operating grants. The licensed and quality day care spaces that we do have are seriously in jeopardy right now. Without operating grants, the facilities already in place and the quality that has been developed in certain sectors are in jeopardy. That is a priority, from my point of view. I would not go on to say that the rest will fall into place.

The Chairman: No, I am talking about a vehicle, an instrument, a way to plan. I assume that you have in place a provincial child care act.

Ms. Chudnovsky: We have child care regulations.

Ms. Olonan: We have the Community Care Facility Licensing Act, under which there are regulations for the provision of child care.

Ms. Morton: It seems to me that you are saying your immediate priority is to stabilize what already exists rather than to create new spaces—which, of course, you want to do—but the first chunk of money would have to be put towards the stabilization of what already exists.

Ms. Olonan: If we do not stabilize what exists, those facilities will choose to close and open up again with the start-up funds.

Ms. Morton: So the impact of any new program has to be geared towards the stabilization of what exists, first. Given that, if you were the federal government and were designing a national program, one that would be of help to B.C., what would it look like?

Ms. Olonan: It would take away the emphasis upon the tax system.

Ms. Morton: Aside from the tax system, what would you like to see in place?

Ms. Olonan: I would like to see capital funds that relate not only to new spaces but also to strengthening and repairing

[*Traduction*]

Colombie-Britannique, le nombre n'était pas suffisant. Bien ûr, ce sont des déclarations de principe que vous avez faites.

Mme Chudnovsky: Oui, en principe. En fait, d'après les prévisions à long terme, les sommes allouées en vertu du nouveau programme fédéral seront moins importantes que ce qui auraient été dépensées dans le cadre du RAPC, étant donné le nombre croissant d'enfants devant être gardés. C'est une de nos grandes préoccupations. Je répète que la mise en place d'un sytème de garderies dans le cadre du RAPC pose de nombreux problèmes. Il nous est difficile de trouver des avantages à l'utilisation de cette formule comme moyen de financement.

La présidente: La garde des enfants pose de nombreux problèmes. Tout d'abord, vus n'avez aucun service de planification. Je suppose que vous voulez, en priorité, créer de nouvelles places puisque vous en manquez. La garde des bébés et nourrissons est sans doute une autre de vos priorités. La question des subventions d'exploitation est-elle la plus difficile? Est-ce celle qui vous fait le plus peur? Pensez-vous que les autres éléments viendront s'ajouter? Va-t-on créer un service de planification?

Mme Chudnovsky: Notre priorité immédiate, et c'était une priorité même avant cette initiative, est la question des subventions d'exploitation. Les places que nous avons actuellement dans de bonnes garderies agréées sont en jeu. Sans subventions d'exploitation, les garderies déjà en place et la qualité des services dispensés dans certains secteurs sont menacés. De mon point de vue, c'est une priorité. Je n'irai pas jusqu'à dire que tout le reste va suivre.

La présidente: Non, je parle d'un outil, d'un instrument, de planification. Je suppose qu'il existe une loi provinciale sur la garde des enfants.

Mme Chudnovsky: Nous avons des règlements sur la garde d'enfants.

Mme Olonan: Nous avons la Community Care Facility Licensing Act, en vertu de laquelle des règlements régissent la garde des enfants.

Mme Morton: Vous semblez dire que notre première priorité est de stabiliser ce qui existe déjà plutôt que de créer de nouvelles places—ce que, bien sûr, vous voulez faire—mais vous consacreriez les premières sommes dont vous disposez à renforcer ce qui existe déjà.

Mme Olonan: Si nous ne renforçons pas ce qui existe, on fermera ces garderies pour en ouvrir d'autres avec les subventions de démarrage.

Mme Morton: Donc tout nouveau programme doit être orienté vers la stabilisation de ce qui est déjà en place. Ceci dit, si vous étiez le gouvernement fédéral et que vous deviez mettre au point un programme national qui soit utile à la Colombie-Britannique, que feriez-vous?

Mme Olonan: Je diminuerais l'importance donnée au système fiscal.

Mme Morton: En dehors du système fiscal, qu'aimeriez-vous avoir?

Mme Olonan: Je voudrais avoir des capitaux qui servent non seulement à créer de nouvelles places mais aussi à amélio-

[*Text*]

existing spaces. We do have repair grants in British Columbia. That fact is not advertised, but we have a one-time only $5,000 repair grant. As you can imagine, $5,000 doesn't go very far in terms of fixing a roof, for example, that is 20 years old. A lot of places are in despicable condition. If a new facility opens up down the street, it will sound the death knell of those facilities that already exist. We need to keep the existing supply before we add to it. Then we need to add to it in an organized way that responds to the needs of the community. That does not mean sending out little questionnaires to the licensing people, as the provincial government has done, asking that they find out what the fees are in their area and whether there are waiting lists. That is the questionnaire they call a need assessment.

Ms. Morton: The second priority, then, is policy planning?

Ms. Olonan: Yes, policy planning and needs assessment.

Ms. Morton: How would you see a federal program structuring itself, then? The federal government could, in a sense reply, "Well, we are often cost-shared in terms of capital, but all sorts of things can be put into operating. What else do you demand from us?"

Ms. Olonan: I would like you to offer us capital costs on the contingency that we also take your operating costs. What you avoid is the opt out problem. B.C. is probably one of the most interested parties at the gate, in terms of the national strategy, because it allows them to opt in for the benefits they want but not to worry about the stuff that contravenes their philosophy.

Ms. Morton: Take into account the national situation. Suppose that B.C. did agree to cost share operating costs. Would the program then be acceptable?

Ms. Olonan: Yes, because centres that are in a decrepit state could then obtain the operating grants to start working on the repair and upgrading of their facilities and equipment, while new centres addressed the need.

Ms. Chudnovsky: I think it would be a major step. You have asked whether the program would be acceptable. We do not want to suggest that that would be all we want from the program.

Ms. Morton: What more do you want?

Ms. Chudnovsky: We need a recognition of national standards that goes beyond the general statement we now have. In general, our position for some time has been that the federal government, regardless of the strict definition of jurisdiction and given the major social changes we see in the country in terms of the structure of families, needs to take the lead and the initiative in this regard. The federal government needs to emphasize the fundamental necessity for a child care system that extends across the country. Regardless of where Canadians live, we should all be guaranteed some basic level of child

[*Traduction*]

rer et à réparer les installations existantes. Nous avons des subventions de réparation en Colombie-Britannique. On en parle peu mais nous avons une subvention de réparation unique de 5 000 $. Comme vous vous en doutez, on ne va pas très loin avec 5 000 $ pour réparer un toit, par exemple, qui a 20 ans. De nombreux locaux sont dans un état déplorable. Si l'on ouvre une nouvelle garderie au bout de la rue, ce sera la fin de celle qui existe déjà. Il faut assurer le maintien des installations existantes avant d'en créer d'autres. Ensuite, nous devons créer de façon organisée en répondant aux besoins de la communauté. Ce qui ne veut pas dire envoyer des petits questionnaires aux responsables des permis, comme l'a fait le gouvernement provincial, en leur demandant de se renseigner sur les tarifs dans leur secteur et sur les listes d'attente. C'est ce questionnaire que l'on a baptisé évaluation.

Mme Morton: Votre deuxième priorité serait donc la planification de politique?

Mme Olonan: Oui, la planification et l'évaluation des besoins.

Mme Morton: Comment concevez-vous la structure du programme fédéral, par conséquent? Le gouvernement fédéral pourrait répondre «eh bien, les coûts sont souvent partagés dans le domaine des immobilisations mains on peut mettre toutes sortes de choses dans l'exploitation? Qu'exigez-vous de nous?»

Mme Olonan: Je voudrais que vous nous donniez les coûts d'immobilisation à condition que nous nous occupions aussi des frais d'exploitation. Ceci éviterait le problème de la non-participation. La Colombie-Britannique est sans doute l'une des parties les plus intéressées par la stratégie nationale, car elle lui permet de participer en partie pour obtenir les avantages qui l'intéressent sans devoir se soucier des éléments qui sont contraires à sa philosophie.

Mme Morton: Tenez compte de la situation nationale. En supposant que la Colombie-Britannique accepte de partager les coûts d'exploitation. Le programme serait-il acceptable?

Mme Olonan: Oui, parce que les garderies qui sont en décrépitude pourraient bénéficier des subventions d'exploitation pour effectuer les réparations et remettre en état leurs locaux et leur matériel, tandis que les nouveaux centres satisferaient aux besoins.

Mme Chudnovsky: Ce serait un grand progrès. Vous avez demandé si le programme serait acceptable. Nous ne voulons pas dire qu'il devrait s'arrêter là.

Mme Morton: Que voulez-vous de plus?

Mme Chudnovsky: Nous voulons une reconnaissance des normes nationales qui ne s'arrête pas à la déclaration générale que nous avons actuellement. D'une façon générale, nous disons depuis un certain temps que le gouvernement fédéral devrait, indépendamment d'une définition stricte des domaines de compétence et compte tenu des grands changements sociaux auxquels nous assistons sur le plan de la structure des familles, diriger les opérations et prendre l'initiative dans ce domaine. Le gouvernement fédéral doit insister sur le caractère indispensable d'un système national de garde d'enfants. Un niveau élé-

[*Text*]

care. Of course, we would prefer that that be done in cooperation with provincial and territorial governments. In every way, I think there is a need for a minimum national standard. That is certainly true with respect to operating grants, in terms of capital costs being tied to the issue of standards and in ensuring that the operating grants will be there to follow through on the delivery of care. There are also the issues of understanding the needs in each community and being able to plan appropriately to meet those needs.

The Chairman: Do you know the reaction of people who use these vouchers to the tax credit system?

Ms. Coates: We find that people are laughing at the tax credit. It is worth nothing to them. To the low income family that would be eligible for that tax credit, $100 or $200 a year is laughable when every month that family is expected to find an extra $100 or $200 over and above their subsidy coupon. To them, this tax credit means nothing. It is one of the greatest wastes of money I have ever seen.

At the moment they have a subsidy system and a coupon system, but parents would simply like to find child care. You could give me $600 a month to find infant care in Vancouver and I would not be able to find it. So it is not the extra little hand out that we need; we need a stabilized system that we can begin to strengthen and to which we can add new spaces. We need to make day care part of the local community and an essential community service. The analogy I always use is: If we have concerns about literacy, we cannot simply give people the money to buy two books. We have to build libraries, develop programs and set up schools to help people become more literate. It seems to me to be an absurd way of dealing with the issue of day care.

The Chairman: Would you say that this was the message that was given to the Special Committee on Child Care when it visited your province?

Ms. Olonan: Definitely.

The Chairman: Would you say that British Columbians would lean more to that side than to the side where more money is handed out to defray the cost of child care?

Ms. Coates: Overwhelmingly. The tax deduction proposal blows me away. I am amazed that they would even consider it, because every presentation I heard from Vancouver, including some from what I consider to be the more conservative people, acknowledged that the tax deduction system was simply returning dollars to those who could most afford the cost in the first place. It is the most regressive measure that could possibly be used. I was absolutely shocked when December 3 came around and the tax deduction proposal was still there. I was not naive enough to believe that all money would go to building a system, but I just did not believe that the Conservative Government would go that far.

[*Traduction*]

mentaire de garde d'enfants devrait être garanti à tous les Canadiens, où qu'ils se trouvent. Nous préférerions que ceci soit fait en coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. De toute façon, il faut une norme nationale minimum. Ceci est certainement vrai pour les subventions d'exploitation, c'est-à-dire que le paiement des coûts d'immobilisation devrait être assujetti à la question des normes et au paiement des frais d'exploitation, pour garantir que les services seront fournis. Il faut aussi comprendre les besoins de chaque communauté et pouvoir planifier en conséquence.

La présidente: Savez-vous quelle est la réaction des personnes qui utilisent ces coupons devant le système de crédit d'impôt?

Mme Coates: Le crédit d'impôt les fait rire. Pour eux, ça ne vaut rien. Pour une famille à faible revenu qui pourrait bénéficier de ce crédit d'impôt, 100 $ ou 200 $ par an est une somme risible alors que chaque mois la famille doit trouver 100 ou 200 $ en plus de son coupon de subvention. Pour eux, le crédit d'impôt ne veut rien dire. C'est un des pires gaspillages d'argent que j'aie jamais vu.

Pour l'instant, il y a un système de subventions et de coupons, mais les parents voudraient simplement avoir des garderies. Même si vous me donnez 600 $ par mois pour trouver une garderie à Vancouver, je n'en trouverai pas. Ce n'est donc pas de ce petit supplément financier que nous avons besoin, c'est d'un système stabilisé que nous puissions renforcer en augmentant le nombre de places disponibles. Il faut intégrer les garderies à la collectivité locale et en faire un service communautaire essentiel. Je fais toujours la même comparaison: si on veut inciter les gens à lire, il ne suffit pas de leur donner de quoi s'acheter deux livres. Il faut construire des bibliothèques, élaborer des programmes et ouvrir des écoles pour leur permettre de se cultiver. Cette façon d'aborder le problème des garderies est absurde.

La présidente: Vous pensez que c'est le message qui a été adressé au Comité spécial sur la garde des enfants quand il est allé dans votre province?

Mme Olonan: Absolument.

La présidente: Vous pensez que les habitants de la Colombie-Britannique préféreraient cette option plutôt que de toucher des allocations pour les indemniser de leurs frais de garderie?

Mme Coates: En très grande majorité. Je suis scandalisée par la proposition de déduction fiscale. Je ne comprends pas qu'on l'ait même simplement envisagée, car tous les gens que j'ai entendu intervenir à Vancouver, y compris des gens que je considère comme étant plutôt conservateurs, ont reconnu que ce système de déductions fiscales servait simplement à rendre de l'argent à ceux qui au départ ont le plus les moyens de payer. On ne pourrait pas imaginer une mesure plus rétrograde. J'ai été profondément choquée de voir que cette proposition de déduction fiscale était toujours là le 3 décembre. Je n'avais pas eu la naïveté de croire que tout cet argent servirait à mettre en place un réseau de garderies, mais je ne pensais pas que le gouvernement conservateur irait aussi loin.

[*Text*]

The thing that leaves me most discouraged is that at the end of seven years B.C. will be worse off than it is right now, and we already consider ourselves in the dark ages of child care.

The Chairman: Why?

Ms. Coates: At the end of seven years the federal level of funding will not be increased, as is the case under the current program. Our provincial government will only be led by the federal government. If the federal government cuts our government off, it will not spend a penny over the amount the federal government spends. It is not like Manitoba or Ontario, where there is a real commitment to spending dollars up front regardless of how much the feds are spending. In fact, these provinces are pulling the feds along, but our province is being pulled by the feds. The feds will cap that flow of money and level it off. In the meantime, the need will have increased because we are seeing an increase in mothers going into the work force at a rate of 2 to 3 per cent per year. We will end up with perhaps 5 per cent of the need for child care being met at the end of seven years, and right now it is at 7 per cent or 9 per cent.

Ms. Chudnovsky: Within the last ten days the provincial government has declared that a welfare mother is considered employable 15 weeks after giving birth.

The Chairman: Is that to stay in line with the federal government?

Ms. Chudnovsky: That is to stay in line with unemployment insurance, where you have a job to go to after 15 weeks. After 15 weeks, women on welfare are expected to find a job, and they lose the $50 per month they now get for being unemployable because they have infant children.

Ms. Coates: This is at the very time they are refusing to spend dollars on getting an infant day care system going. They are forcing people out into the work force, but they are not giving them any place to take their babies.

The Chairman: What are your views on the salaries for child care workers?

Ms. Coates: According to the last survey, which is the only information we have, workers' salaries are at about $15,000 per year. Many people are unable to stay in the field because after two or three years they review their future in the field and see nothing but minimal benefits, low income and a life of poverty ahead.

The Chairman: What is the average salary?

Ms. Olonan: One thousand, two hundred and fifty dollars per month.

Ms. Morton: How did they arrive at that figure?

Ms. Olonan: A survey was done within the past six months, and the Vancouver survey was also included.

Ms. Coates: Many people in the interior are working for the minimum wage. The survey also includes some of the unionized centres in Vancouver that are paying high wages.

[*Traduction*]

Ce qui me décourage le plus, c'est qu'au bout de sept ans, la situation de la Colombie-Britannique sera encore pire que maintenant, et pourtant nous considérons que nous en sommes encore à l'ère des cavernes en matière de garde des enfants.

La présidente: Pourquoi?

Mme Coates: Au bout de sept ans, les crédits fédéraux n'auront pas augmenté comme ils le font dans le cadre du programme actuel. Notre gouvernement provincial s'alignera sur le gouvernement fédéral. Si le gouvernement fédéral lui coupe les crédits, il ne dépensera pas un sou de plus que le gouvernement fédéral. Ce n'est pas comme au Manitoba ou en Ontario où le gouvernement s'est vraiment engagé à assurer le financement quel que soit le montant versé par le fédéral. En fait, ces provinces entraînent le fédéral, alors que la nôtre est à la remorque du fédéral. Le gouvernement fédéral bloquera le niveau des crédits. Entre-temps, les besoins se seront accrus puisque le nombre de mères qui entrent dans la population active augmente de 2 à 3 p. 100 par an. Finalement, on ne couvrira peut-être plus que 5 p. 100 des besoins en matière de garde d'enfants au bout de ces sept années, alors qu'on en couvre actuellement 7 à 9 p. 100.

Mme Chudnovsky: Il y a moins de dix jours, le gouvernement provincial a déclaré qu'une mère qui touchait le bien-être était considérée comme employable 15 semaines après l'accouchement.

La présidente: C'était par souci de conformité avec le gouvernement fédéral?

Mme Chudnovsky: C'était pour s'aligner sur l'assurance-chômage qui prévoit le retour au travail au bout de 15 semaines. Passé ce délai, les femmes qui touchent le bien-être sont censées trouver du travail, et elles perdent les 50 $ par mois qu'elles touchent actuellement parce qu'elles ne peuvent pas travailler étant donné qu'elles ont des enfants en bas âge.

Mme Coates: Et en même temps on refuse de débloquer des crédits pour organiser un réseau de garderies d'enfants. On oblige des gens à aller travailler, mais on ne leur donne pas de place pour faire garder leur bébé.

La présidente: Que pensez-vous des salaires des employés des garderies?

Mme Coates: D'après la dernière enquête, qui est notre seule source d'informaton, ces salaires tournent autour de 15 000 $ par an. Beaucoup de gens sont obligés d'abandonner parce qu'au bout de deux ou trois ans, ils font le point sur leurs perspectives d'avenir et ils se rendent compte que tout ce qu'ils peuvent espérer, ce sont des avantages infimes, des revenus minimes et une existence misérable.

La présidente: Quel est le salaire moyen?

Mme Olonan: Mille deux cent cinquante dollars par mois.

Mme Morton: Comment a-t-on établi ce chiffre?

Mme Olonan: Il y a eu une enquête au cours des six derniers mois, et on a aussi tenu compte de l'enquête à Vancouver.

Mme Coates: Beaucoup de gens de l'intérieur se contentent du salaire minimum. L'enquête a aussi porté sur certains des centres syndiqués de Vancouver qui payent des salaires élevés.

[*Text*]

Ms. Chudnovsky: I would like one more thing. In spite of all the problems we have outlined, there are very committed people in the field who are providing excellent care in British Columbia, and I have been one of the recipients of that care. I do not want you to think that our kids are not getting decent care, in spite of all these problems.

The Chairman: Thank you very much for taking the time to come here today.

I would now like to welcome Ms. Joanne Oberg, Secretary of the Canadian Day Care Advocacy Association and Ms. Carol Christian, member of the Canadian Day Care Advocacy Association. They are both from Whitehorse, Yukon.

We are very pleased that you could come. Would you please begin, and we will have questions for you later.

Ms. Joanne Oberg, Secretary, Canadian Day Care Advocacy Association, Whitehorse, Yukon: The demographic statistics in the Yukon are higher than the national figures in some critical areas. There is a greater population of women of child-bearing age in the Yukon. This means that there ends up being a lot more small children in the Yukon.

The Chairman: Than the statistics bear out? Is that what you are saying?

Ms. Oberg: No, the statistics will bear that out.

The Chairman: You are saying the national average?

Ms. Oberg: It is significantly higher than the national average.

The Chairman: I am sorry. Go ahead.

Ms. Oberg: The other figure is that you then have a higher birth rate. So there is probably more of need for child care in the Yukon than in other areas of Canada for those reasons.

In the Yukon we have licensed child care available from birth to six years of age. There is no after-school care at all. The ratios are 4 children to 1 caregiver for infants up to 18 months, 6 to 1 for 18 months to 3 years, and 8 to 1 for 3 years to 6 years. As you can realize, it is more expensive to care for small children. As such, there are not a lot of people who can do it because there is not enough funding there to make it viable.

Parents in the Yukon, who usually go back to work four or six months after the birth of their child, often end up in a private situation where they have a neighbour down the street looking after their child. That is not usually a very stable situation, because the neighbours may decide after two months that this takes up too much of their time and they would really rather not do it; or they will go only on holidays, or something. The parent is then forced to look for child care again for that infant. It is in those early stages of life that it is more important to have a stable caregiver. If there were proper funding for infant care, these children would more likely end up in the

[*Traduction*]

Mme Chudnovsky: J'aimerais ajouter une chose. En dépit de tous les problèmes que nous avons esquissés, il y a dans ce domaine des gens profondément dévoués qui assurent d'excellents soins en Colombie-Britannique, et j'ai été l'une des bénéficiaires de ces soins. Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que nos enfants sont négligés malgré tous ces problèmes.

La présidente: Je vous remercie d'être venues comparaître aujourd'hui.

Je souhaite maintenant la bienvenue à Mme Joanne Oberg, secrétaire de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et à Mme Carol Christian, membre de cette même association. Elles viennent toutes les deux de Whitehorse au Yukon.

Nous sommes très heureux que vous ayez pu faire ce voyage. Vous avez maintenant la parole, et nous vous interrogerons ensuite.

Mme Joanne Oberg, secrétaire, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Whitehorse, Yukon: Les statistiques démographiques du Yukon font apparaître des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale dans certains domaines critiques. Le pourcentage de femmes nubiles y est plus élevé, de sorte qu'il y a beaucoup plus de petits enfants au Yukon.

La présidente: Que les statistiques ne le laissent apparaître, c'est cela que vous voulez dire?

Mme Oberg: Non, les statistiques le prouvent.

La présidente: Vous parliez de la moyenne nationale?

Mme Oberg: Le pourcentage est nettement supérieur à la moyenne nationale.

La présidente: Excusez-moi, poursuivez.

Mme Oberg: Deuxièmement, il y a un taux de natalité plus élevé. Le besoin de garderies d'enfants se fait donc probablement plus sentir encore au Yukon que dans le reste du Canada pour ces raisons.

Au Yukon, il y a des garderies agréées pour les enfants de la naissance à l'âge de six ans. Il n'existe aucun service de garde après l'école. Les rapports sont de 4 enfants pour 1 éducateur pour les enfants de moins de 18 mois, de 6 à 1 pour les enfants de 18 mois à 3 ans, et de 8 à 1 pour ceux de 3 à 6 ans. Comme vous le voyez, les petits enfants coûtent plus cher. Par conséquent, il n'y a pas beaucoup de gens pour faire ce travail car il n'y a pas suffisamment de crédits pour que ce soit viable.

Au Yukon, les parents qui retournent au travail quatre ou six mois après la naissance de leur enfant s'entendent généralement en privé avec un voisin ou une voisine de leur rue qui s'occupe de leur enfant. En général, ce n'est pas une situation très stable car les voisins peuvent décider au bout de deux mois que cela leur prend trop de temps et qu'ils préféreraient arrêter, prendre des vacances ou faire autre chose. La mère est donc obligée de chercher à faire garder son enfant ailleurs. C'est à ces premières étapes de l'existence qu'il est le plus important d'avoir quelqu'un de stable pour s'occuper de l'enfant. S'il y avait des crédits suffisants pour la garde des enfants, ceux-ci auraient plus de chances d'être confiés à la

[*Text*]

situation of having the same caregiver for the first two years of their lives before going on to the next stage.

Of course, there is no after-school care in the Yukon. Those children do not really belong in a day care situation because they have been in school all day. They have been restricted to sitting down and doing non-physical types of things. When they get out of school they want to do more physical things. It is difficult to include these children in a regular day care setting mainly because of that.

A lot of parents do not leave their children in care and, therefore, they become latch-key children. They get out of school; they may take the school bus home; and they may have up to an hour and a half to wait for their parent to come home. In the months of May and June that type of situation is not too bad, but in December when it is dark from the time they get out of school and it may be 40 or 50 below zero, that is not an ideal situation for any child to be in. That is certainly an uncomfortable situation for parents as well.

In the Yukon there is also a peculiar situation in that most of the people who live there do not have extended families who live close by, with the exception of the Native population. Most people have come from Vancouver, Toronto or some other place in Canada, so they do not have that extended family they can draw upon. If they work shiftwork, for instance, they cannot leave their child with the child's grandparents.

There is only one day care centre in the entire Territory that has 24-hour care. That day care centre can take only approximately 10 children for the 24-hour care. That certainly comes nowhere near meeting the need.

There are only three outlying communities that have licensed day care centres: Dawson City, Watson Lake and Faro. These are the three largest communities apart from Whitehorse. It is very difficult to open a centre in these outlying areas because of the problem of meeting the public building codes. Most of the buildings were built 30 years ago. It is extremely expensive to upgrade them. In fact, in most cases it is probably cheaper to start from scratch. We feel that this is one of the reasons there are not as many licensed facilities in the outlying areas.

There is also a different community standard in areas outside Whitehorse. For instance, there are places that have no running water. To them, using an outhouse is normal, everyday practice. However, the regulations do not take these sorts of special circumstances into consideration.

There is also the problem in these communities of fluctuation in enrollment because of the highly seasonal type of work that goes on in the Territory. There is a lot of mining activity, which is normally done during the spring and summer and into the fall months. In those months there is an increased demand for child care. In the winter months it drops off almost completely. It is difficult to remain solvent throughout the whole year without a lot of government money.

There have been a few day care centres that were forced to close. In Old Crow and Haines Junction, because of this fluctuation in enrolment, it was difficult for their centres to remain open and they were forced to close. That is sometimes also the

[*Traduction*]

même personne pendant les deux premières années de leur vie, avant de passer à l'étape suivante.

Naturellement, il n'y a pas de services de garde après l'école au Yukon. La garderie ne correspond pas vraiment à ces enfants qui ont passé la journée à l'école, assis et sans activités physiques. Ils sortent de l'école, ils ont besoin de se défouler physiquement. C'est pourquoi il est difficile de les intégrer à un cadre de garderie normal.

Beucoup de parents ne font pas garder leurs enfants qui deviennent donc des enfants à clé. À la sortie de l'école, ils peuvent prendre l'autobus scolaire pour rentrer à la maison, et attendre jusqu'à une heure et demie le retour de leurs parents. En mai et juin, ce n'est pas trops grave, mais en décembre, où il fait déjà nuit quand ils sortent de l'école et où il peut faire moins 4 ou moins 5, c'est loin d'être une situation de rêve. Ce n'est d'ailleurs pas agréable pour les parents non plus.

La situation au Yukon est particulièrement dans la mesure où la majorité des gens qui y vivent n'ont pas de famille étendue à proximité, à l'exception des autochtones. La majorité des gens viennent de Vancouver, de Toronto ou d'ailleurs au Canada et ne peuvent donc pas faire appel sur place à la famille étendue. S'ils ont un travail par postes, par exemple, ils ne peuvent pas laisser leur enfant à ses grand-parents.

Il y a une seule garderie dans tout le territoire qui soit ouverte 24 heures sur 24. Elle ne peut accueillir qu'une dizaine d'enfants pour la journée complète. C'est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins.

Trois communautés périphériques seulement ont des garderies agréées: Dawson City, Watson Lake et Faro. Ce sont les trois plus grandes communautés loin de Whitehorse. Il est très difficile d'ouvrir des centres dans ces régions reculées à cause des normes du code de construction publique. La majorité des édifices ont été construits il y a 30 ans et leur modernisation coûte extrêmement cher. En fait, la plupart du temps, il vaut mieux tout recommencer à zéro. Nous estimons que c'est une des raisons pour lesquelles il n'y a pas autant de garderies agréées dans ces régions reculées.

En dehors de Whitehorse, les collectivités ont aussi des normes de vie différentes. Par exemple, à certains endroits il n'y a pas d'eau courante. Les gens trouvent tout à fait normal d'avoir des toilettes dans une cabane. Toutefois, les règlements ne tiennent pas compte de ces circonstances particulières.

Il y a aussi le problème de la fluctuation des effectifs dans ces collectivités en raison de l'aspect saisonnier du travail qui s'effectue dans le territoire. Il y a beaucoup d'activités minières qui se déroulent normalement au printemps, en été et en automne. Durant ces périodes, la demande de garderies augmente. En hiver, elle devient pratiquement nulle. Il et donc difficile de rester solvable toute l'année sans d'importants crédits gouvernementaux.

Quelques garderies ont dû fermer leur porte. À Old Crow et à Haines Junction, il a fallu fermer les garderies à cause de ces fluctuations des effectifs. Le problème se pose aussi parfois à Whitehorse. La demande est plus importante à certaines pério-

[*Text*]

situation in Whitehorse. There is more of a demand for day care centres during certain times of the year so it is difficult to remain solvent for the rest of the year.

Special needs children are almost completely ignored. There are no requirements for special care for these children, and there is really no more money available either. We do have limited grants available from the territorial government. They are starting up grants, maintenance grants and enhancement grants.

Ms. Carol Christian, Member of the C.D.C.A.A., Whitehorse, Yukon: They have included infants as a priority. They have just increased the operating payment from $25 to $60 for infant spaces. It is $40 for spaces in outlying communities and $25 for regular spaces for children from 18 months to six years old. Family day homes are now included and receive $25 for a licensed space. This is to try to meet the need for infant care. However, because of the high cost of infant care, there are not nearly enough spaces.

Ms. Oberg: The subsidy which is available has recently been raised to a maximum of $400 per month for infants, but it can actually cost up to $525 a month. Even though the parents would qualify for the full subsidy, they would still have to come up with extra money. It has been raised to $300 for the three- to five-year old group.

You will notice that they go from infants to two years old and then from three to five. They did not change the way they handed out the subsidy when they changed the breakdown of the ratios. There was no consistency in the way that was done.

Ms. Christian: The income level has not been changed since 1981. Although they raised the amount of money for the families that qualify, many single parents do not qualify for the day care subsidy. Some that do are qualifying for $10 or $15 a month, which is not enough to make a difference.

In the outlying communities, where the cost of living is higher, I think that only about 10 per cent of the families would qualify for the day care subsidy.

Ms. Oberg: We think the funding should be changed from the way it is done under the Canada Assistance Plan, but it should certainly not come under the plan that they are currently talking about. It should be a plan that would support all Canadian families, not just those who can afford it or the ones who would receive the subsidy.

There should be direct grants given to licenced day care centres on a per space basis to supplement the operating and maintenance costs.

As in most other cases, the wage level of a day care worker is very low. The average wage is $6.50 an hour, which amounts to approximately $13,000 a year. In comparison, a territorial government worker such as an administrative assistant to the minister who would receive benefits such as paid annual leave, sick leave, parental leave and a paid flight out of the Yukon

[*Traduction*]

des de l'année et le reste du temps il est difficile d'assurer la rentabilité des garderies.

On ne tient presque pas compte des enfants qui ont des besoins spéciaux. Il n'est dit nulle part qu'ils doivent recevoir des soins spéciaux, et de toute façon il n'y a pas de crédits. Le gouvernement territorial ne nous accorde que des subventions limitées. Ce sont des subventions de démarrage, d'entretien et d'amélioration des garderies.

Mme Carol Christian, membre de l'ACPSGE, Whitehorse, Yukon: Les bébés ont été déclarés prioritaires. On vient de faire passer le crédit de fonctionnement de 25 à 60 $ pour les places de bébés. Ce montant est de 40 $ pour les places dans les localités éloignées et de 25 $ pour les places normales pour enfants de 18 mois à six ans. Les garderies en milieu familial sont aussi incluses maintenant et touchent 25 $ par place agréée. C'est un effort pour répondre aux besoins, mais on est malgré tout très loin d'avoir un nombre de places suffisant en raison du coût élevé de la garde des bébés.

Mme Oberg: La subvention disponible a récemment été portée à un maximum de 400 $ par mois pour les bébés, alors que leur garde peut coûter jusqu'à 525 $ par mois. Si leurs parents ont droit au total de la subvention, ils doivent quand même payer le complément. La subvention a été portée à 300 $ pour le groupe de trois à cinq ans.

Vous remarquerez qu'il y a le groupe des bébés aux enfants de deux ans et celui des trois à cinq ans. Mais le mode de distribution de la subvention n'a pas été modifié quand on a changé la répartition des ratios. Cela ne s'est pas fait de façon cohérente.

Mme Christian: Le niveau de revenu n'a as été modifié depuis 1981. Bien qu'on ait augmenté le montant des subventions accordées aux familles admissibles, de nombreux parents célibataires n'ont pas droit à la subvention pour faire garder leurs enfants. Certains d'entre eux ne peuvent toucher qu'une subvention de 10 ou 15 $ par mois, ce qui ne suffit pas vraiment à changer les choses.

Dans les communautés éloignées où le coût de la vie est plus élevé, je crois qu'environ 10 pour cent des familles seulement répondent aux conditions voulues pour toucher la subvention.

Mme Oberg: Il faudrait modifier la façon dont ces crédits sont actuellement versés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, mais certainement pas en adoptant le régime dont il est actuellement question. Il faudrait que ce soit un régime qui aide toutes les familles canadiennes, pas seulement celles qui ont les moyens ou celles qui toucheraient la subvention.

Il faudrait verser des subventions directes aux garderies agréées en fonction du nombre de places afin de compléter les frais de fonctionement et d'entretien.

Comme dans la majorité des autres cas, le niveau de salaire des éducateurs des garderies est très faible. Ils touchent en moyenne 6,50 $ de l'heure, ce qui représente environ 13 000 $ par an. Par comparaison, un employé du gouvernement territorial, par exemple un adjoint administratif du ministre, bénéficie de prestations telles que des congés payés annuels, des con-

[*Text*]

every year, would received $17 to $21 an hour. A clerk-typist at the third level would earn about $12 to $15 an hour and a custodial worker would earn about $11.50 an hour. Municipal employees make about $27,000 a year and they have the same type of benefits. Teachers can make anywhere from $30,000 to $50,000 a year. A cashier at the local grocery store would make $12 an hour as a starting wage. A carpenter would earn approximately $19 an hour. Therefore, you can see that day care workers are terribly underpaid.

Further, there is not any full-time training in the Yukon at the moment. A projected program is to be included in the Yukon college in January of 1989. The course-by-course training that is currently available would take ten years to complete. That means that anyone in day care now would have to spend their evenings and their weekends doing homework and on the course. There are no funds available to subsidize these people to go to school.

If there were better trained and better paid staff, there would be a lower turnover than there is currently.

We would not settle for a similar lack of qualifications in hospitals, schools or in the courts but, somehow, our children have been dropped to the bottom of the list.

Governments have the responsibility not only to legislate and police, but also to encourage and support the growth of a healthy day care system.

If the special initiative funds were allocated on a per capita basis, the Yukon would receive $14,000. That certainly would not do much good.

I think all families have the right to pursue careers outside the home. It does not matter for what reasons they are doing that; whether it is for economic reasons or personal development reasons, they should still have the right to do that. It is getting more and more difficult to do that if small children are involved.

Ms. Christian: I should like to comment on the cost of care in the Yukon. For a family with three children, an infant, a toddler and a preschool child, the cost could be in the neighbourhood of $1,400 a month. If two parents are working, they would not qualify for any subsidy even if they had the lowest paid jobs. The burden to these young families is forcing them to find cheaper alternatives, such as unlicensed care. We have situations where there are 15 or 20 children being looked after by one person, and people are turning a blind eye to this because there is no alternative. It is a dangerous situation for our children.

I would also mention that the Yukon has a transient population. People come to the Yukon from other areas of Canada and they have often come from provinces that have better child care. When they land in the Yukon, they are sometimes shocked because their higher wages just do not seem to go very far and they find they cannot stay.

[*Traduction*]

gés de maladie, des congés parentaux et un vol gratuit vers une destination extérieure au Yukon chaque année, et touche 17 à 21 $ de l'heure. Un commis-dactylographe au troisième niveau gagne environ 12 à 15 $ de l'heure et un gardien environ 11,50 $ de l'heure. Les employés municipaux gagnent à peu près 27 000 $ par an et ont le même genre d'avantages. Les enseignants peuvent gagner de 30 000 à 50 000 $ par an. Une caissière débutant à l'épicerie locale gagne 12 $ de l'heure. Un menuisier gagne environ 19 $ de l'heure. Comme vous le voyez, les employés des garderies sont terriblement sous-payés.

En outre, il n'y a pas de formation à plein temps au Yukon pour l'instant. Le collège du Yukon devrait commencer à dispenser un programme de formation en janvier 1989. Avec le saupoudrage de cours actuel, il faudrait dix ans pour suivre une formation complète. Pour y parvenir, les employés des garderies devraient passer toutes leurs soirées et toutes leurs fins de semaine à suivre les cours et à faire leurs devoirs. Il n'y a pas de subventions pour leur permettre d'aller suivre ces études.

Si les employés étaient mieux formés et mieux payés, le roulement serait moins important qu'il ne l'est actuellement.

Cette pénurie de qualifications serait considérée inadmissible dans les hôpiaux, les écoles ou les tribunaux, mais nos enfants, pour une raison quelconque, sont relégués tout au bas de la liste.

Les gouvernements ne doivent pas seulement légiférer et maintenir l'ordre, ils doivent aussi stimuler et aider la croissance d'un bon système de garderies.

Si les crédits réservés aux initiatives spéciales étaient répartis au prorata du nombre d'habitants, le Yukon toucherait 14 000 $. Cela lui ferait une belle jambe.

Je pense que dans toutes les familles, les gens ont le droit de sortir de chez eux pour exercer une carrière. Peu importe pour quelle raison, que ce soit des raisons économiques on des raisons d'épanouissement personnel, ce droit devrait être acquis. Or, c'est de plus en plus difficile quand on a des enfants en bas âge.

Mme Christian: J'aimerais ajouter une remarque à propos du coût de la garde d'enfants au Yukon. Pour une famille avec trois enfants, un bébé, un nourrisson et un enfant d'âge préscolaire, les frais peuvent se monter à environ 1 400 $ par mois. Si les deux parents travaillent, ils n'ont pas le droit de toucher une subvention même si leur travail est le plus mal payé. Ces jeunes familles sont obligées de chercher des options moins coûteuses, par exemple des garderies non agrées. Dans certains cas, une seule personne s'occupe de 15 ou 20 enfants, mais on ferme les yeux parce qu'il n'y a pas d'autre solution. C'est une situation dangereuse pour les enfants.

Je précise aussi que beaucoup de gens ne font que passer au Yukon. Ils arrivent d'autres régions, d'autres provinces du Canada où les services de garde des enfants sont souvent bien meilleurs. Quand ils arrivent au Yukon, ils ont quelquefois la désagréable surprise de s'apercevoir que, bien qu'ils soient mieux payés, leur salaire ne va pas bien loin, et ils se trouvent obligés de partir.

[*Text*]

The Chairman: Are you involved at all in the negotiations between the territorial government and the federal government? Do you have a sense that there are firm negotiations going on?

Ms. Oberg: We are really not involved in any way at all. The only information they are prepared to give us is information that you would find in the newspaper already, anyway.

The Chairman: So they are not consulting with you, and asking you or any other people about your opinions.

Tell me, what is the population of the Yukon?

Ms. Oberg: It is about 26,000.

The Chairman: I thought that was it.

Ms. Oberg: Of that about 17,000 live in Whitehorse. So the bulk of them are in Whitehorse and the rest are spread out quite sparsely over the other communities.

Ms. Christian: It seems to have been a bit unclear with the federal negotiations as to how much money will actually come into the Yukon and what this will mean in terms of real dollars, or how we can spend it.

There was a frustration with the special initiatives fund in that it would not be an allocation to the Territory, but would be on a sort of "first-come first-served" basis. There was some sort of uncertainty about that. It seemed that no one knew exactly how it would come through.

Ms. Oberg: There may also be a question as to who would decide on what we would get with the things that came out of Meech Lake, to the extent that the question arose, "Do we really exist or don't we?"

The Chairman: Is there a child care office, or have things not reached that stage yet?

Ms. Oberg: No, it is under Health and Human Resources. There is a day care coordinator.

The Chairman: And no other staff?

Ms. Christian: We have just hired an assistant coordinaator.

Ms. Oberg: A part-time assistant.

Ms. Christian: The territorial government has just released a green paper on child care.

The Chairman: Really?

Ms. Oberg: I have a copy.

Ms. Christian: There is a panel going around the territory.

The Chairman: Sorry?

Ms. Oberg: I have a copy here that I could leave with you.

The Chairman: That would be great.

Ms. Christian: They are trying to solicit input from people in the outlying communities and in Whitehorse. They just actually started before we came. They went to Old Crow and Haines Junction.

[*Traduction*]

La présidente: Participez-vous aux négociations entre le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral? Avez-vous l'impression qu'il y ait des négociations sérieuses?

Mme Oberg: Nous n'y participons absolument pas. Les seules informations qu'on soit disposé à nous communiquer, c'est ce qu'on trouve de toute façon dans le journal.

La présidente: Donc les gens du gouvernement ne vous consultent pas et ne vous demandent pas votre opinion, ni à personne d'autre.

Dites-moi, quelle est la population du Yukon?

Mme Oberg: Environ 26 000 habitants.

La présidente: C'est ce que je penssais.

Mme Oberg: Sur ce nombre, 17 000 environ vivent à Whitehorse. Par conséquent, la majorité est concentrée à Whitehorse et le reste est disséminé dans les autres collectivités.

Mme Christian: On n'a apparemment jamais très bien su dans les négociations avec le gouvernement fédéral quel serait le montant des crédits versés au Yukon, à combien ils se chiffreraient exactement, et comment nous pourrions les utiliser.

Le fonds des initiatives spéciales a créé quelques frustrations car il ne devait pas s'agir d'une allocation versée au territoire, mais plutôt d'un régime de crédits versés sur la base du «premier venu premier servi». Les choses n'étaient pas claires. Personne ne semblait savoir exactement comment cela allait se passer.

Mme Oberg: Il y a peut-être aussi la question de savoir qui déciderait de ce que nous obtiendrions à la suite de l'Accord du lac Meech dans la mesure où la question s'est posée à ce moment—là de savoir si nous existons vraiment ou non.

La présidente: Y a-t-il un bureau des garderies d'enfants, ou est-ce que les choses n'en sont pas encore là?

Mme Oberg: Non, cela relève de Santé et Ressources humaines. Il y a un coordonnateur des services de garderie.

La présidente: C'est tout ce qu'il y a comme personnel?

Mme Christian: Nous venons d'engager un coordonnateur adjoint.

Mme Oberg: Un adjoint à temps partiel.

Mme Christian: Le gouvernement territorial vient de publier un livre vert sur la garde des enfants.

La présidente: Vraiment?

Mme Oberg: J'en ai ici un exemplaire.

Mme Christian: Il y a un groupe de personnes qui parcourt le territoire.

La présidente: Pardon?

Mme Oberg: J'en ai un exemplaire que je peux vous laisser.

La présidente: Ce serait très aimable.

Mme Christian: Ils essaient de recueillir le point de vue des gens des collectivités éloignées et de Whitehorse. Ils viennent de commencer juste avant que nous partions. Ils sont allés à Old Crow et à Haines Junction.

[*Text*]

The Chairman: So it is on the agenda as a priority for the territorial government?

Ms. Oberg: Currently, yes.

The Chairman: You mentioned that people who come there suddenly find that they are without the supports that they may have received elsewhere, depending on which province they came from.

Is there a high level of demand? Is there a high level of awareness? Are there people other than yourselves who are willing to advocate a proper system of child care? Are the same trends present in the Yukon as in the rest of Canada?

Ms. Christian: There are a lot of organizations that are certainly involved and have been quite vocal with the territorial government about child care and the direction it is taking. Certainly they have presented letters and briefs. It has been in the news and the media over the last eight months, and there have been a lot of changes in child care in the Yukon.

The Chairman: Is that because, as you mentioned, there is a greater child population and a higher birth rate?

Ms. Christian: There is a lot to that.

The Chairman: Is the higher birth rate in the native population or throughout?

Ms. Oberg: It is throughout.

The Chairman: Really.

Ms. Christian: There are more women between the ages of 25 and 30, I guess.

The Chairman: I imagine that the mean age is younger in the Yukon?

Ms. Oberg: Yes.

The Chairman: Right.

Ms. Oberg: Most people do not go there to retire.

The Chairman: I see.

So there is a climate, and the government is open to looking at this as a priority program. That is important.

Ms. Oberg: One thing that was discussed and agreed to was that the dollars do not always have to come out of that sort of "health and human resources" kind of handout or the "needy" kinds of programs, but should also come from "economic development" types of programs. Without the basis of a good child care system, how can you have economic growth and development? If people cannot go out to work, how can you grow?

The Chairman: Of course, that is obvious. I suppose the Yukon is in a stage of early development in terms of developing its economy.

I think we have a fair idea of what your priorities are.

How many child care centres did you say there were?

[*Traduction*]

La présidente: C'est donc une des priorités du programme du gouvernement territorial?

Mme Oberg: Pour l'instant, oui.

La présidente: Vous dites que les gens qui arrivent dans le territoire s'aperçoivent qu'ils ne bénéficient plus de l'aide qu'ils obtenaient ailleurs, suivant les provinces dans lesquelles ils se trouvaient.

La demande est-elle élevée? Les gens sont-ils vraiment sensibilisés? En dehors de vous, y a-t-il des gens qui sont prêts à revendiquer la mise en place d'un système correct de garderies? Retrouve-t-on au Yukon les mêmes tendances que dans le reste du Canada?

Mme Christian: Oui, de nombreuses organisations s'occupent de la question et n'ont pas manqué de faire savoir au gouvernement territorial ce qu'elles pensaient de son attitude sur la garde des enfants et de son orientation à cet égard. Elles lui ont adressé des lettres et des mémoires. La presse et les médias en ont parlé au cours des huit derniers mois et la situation des garderies a considérablement évolué au Yukon.

La présidente: Est-ce parce que, comme vous l'avez dit, il y a un plus fort pourcentage d'enfants et un taux de natalité plus élevé?

Mme Christian: En grande partie.

La présidente: Le taux de natalité est plus élevé chez les autochtones ou dans l'ensemble de la population?

Mme Oberg: Dans l'ensemble de la population.

La présidente: Vraiment.

Mme Christian: J'imagine qu'il y a plus de femmes de 25 à 30 ans.

La présidente: Je pense que la moyenne d'âge est moins élevée au Yukon?

Mme Oberg: Oui.

La présidente: Exact.

Mme Oberg: La plupart des gens ne vont pas au Yukon pour prendre leur retraite.

La présidente: Je vois.

Il y a donc un climat, et le gouvernement semble disposé à accorder la priorité à ce programme. C'est important.

Mme Oberg: Il y a une chose dont il a été question, et dont ils ont convenu, c'est qu'il n'est pas toujours nécessaire que l'aide prenne la forme de programmes de charité ou d'aumône comme c'est le cas avec Santé et Ressources humaines, mais qu'elle peut aussi prendre la forme de programmes du genre des programmes de développement économique. Sans la base que constitue un bon système de garderies d'enfants, comment assurer la croissance et le développement économique? Comment faire, si les gens ne peuvent pas aller travailler?

La présidente: Évidemment. J'imagine que le Yukon en est encore aux premiers stades du développement de son économie.

Je pense que nous comprenons assez bien vos priorités.

Combien de garderies d'enfants dites-vous qu'il existe?

[*Text*]

Ms. Oberg: There are 482 licensed spaces. That is spread over family day homes and day care centres.

The Chairman: But not for-profit centres?

Ms. Oberg: We have for-profit and nonprofit, but the profit is not commercial.

The Chairman: It is family?

Ms. Oberg: It is private. But we have suggested that any money spent by governments should be spent in the nonprofit sector.

The Chairman: Have you found a receptive ear for that?

Ms. Oberg: Yes; but that is one of the questions they are asking in this paper that is going around the territories.

The Chairman: I see.

Let us talk about standards. You mentioned the ratios, but is there a fully developed set of child care standards apart from that?

Ms. Christian: We have child care standards.

The Chairman: Is there legislation?

Ms. Christian: Yes.

The Chairman: There is territorial legislation?

Ms. Oberg: Yes.

Ms. Christian: The one big downfall is that we have not been able to legislate for trained staff, and we have not stipulated any qualifications, other than that the person should be caring, loving and aware of developmental needs, or something; but there is nothing that you can pinpoint.

The Chairman: How will you have trained staff? You cannot regulate for it until you have it.

Ms. Christian: Right.

The Chairman: And you will not have it until you regulate for it. It is the chicken and the egg syndrome.

Ms. Christian: Right; and we are getting a training program. But then there is the cost of it as well. People working in the field of early childhood could make more money doing almost anything. They do. We have wonderfully trained early-childhood workers who are working in the post office because they make triple the wages—like a lot of other places.

The Chairman: I know. That is sad. Apart from that, though, what are the regulations like?

Ms. Oberg: Those are the regulations.

The Chairman: Is that right?

Ms. Christian: They have been updated. New regulations were drafted in March of 1986 and brought our child staff ratios up to a decent standard. It is now four to one for infants. It used to be six to one for ages under two. I think at that point

[*Traduction*]

Mme Oberg: Il y a 482 places agréées, réparties entre les garderies et les garderies en milieu familial.

La présidente: Mais pas pour les garderies «à but lucratif»?

Mme Oberg: Nous avons des garderies à but lucratif et à but non lucratif, mais les premières n'ont pas une vocation commerciale.

La présidente: Ce sont des garderies familiales?

Mme Oberg: Des garderies privées. Mais nous avons suggéré que les crédits du gouvernement soient affectés au secteur à but non lucratif.

La présidente: Et c'est une suggestion qui a été bien accueillie?

Mme Oberg: Oui, mais c'est une des questions qu'on pose dans ce document qu'on fait circuler dans les territoires.

La présidente: Je vois.

Parlons des normes. Vous avez parlé des rapports de nombre, mais en dehors de cela, y a-t-il un ensemble complet de normes pour la garde des enfants?

Mme Christian: Nous avons des normes de garde des enfants.

La présidente: Y a-t-il une législation?

Mme Christian: Oui.

La présidente: Une législation territoriale?

Mme Oberg: Oui.

Mme Christian: La grosse lacune sur laquelle nous n'avons pas encore de législation, c'est la question du personnel formé, et pour l'instant tout ce que l'on demande, ce sont des gens qui soient affectueux, attentionnés et conscients des besoins en matière de développement de l'enfant, mais rien de très précis.

La présidente: Comment voulez-vous avoir du personnel formé? Vous ne pouvez pas le réglementer tant que vous n'en avez pas.

Mme Christian: Exact.

La présidente: Et vous n'en aurez pas tant que vous n'aurez pas de réglementation. C'est le syndrome de l'œuf et de la poule.

Mme Christian: C'est juste. Et tant que nous n'aurons pas de programme de formation. Mais il y a aussi la question du coût. Les gens qui s'occupent des enfants en bas âge pourraient gagner plus d'argent en faisant presque n'importe quoi d'autre. Et c'est ce qui se passe. Nous avons des gens qui ont une merveilleuse formation pour s'occuper des petits enfants mais qui travaillent à la poste qu'ils peuvent gagner trois fois plus là ou dans bien d'autres endroits.

La présidente: Je sais. C'est bien triste. En dehors de cela, qu'y a-t-il dans les règlements?

Mme Oberg: C'est tout.

La présidente: C'est tout?

Mme Christian: On les a mis à jour. De nouveaux règlements ont été établis en mars 1986, et ils ont permis d'établir un rapport correct entre le nombre d'enfants et le nombre d'éducateurs. Ce rapport est actuellement de quatre à un.

[*Text*]

we were the worst in Canada. They are not too bad now as far as child staff ratios go.

There are several loopholes, though. For example, if children are there for less than two and a half hours they are not counted; they are not visible. And when children have a birthday and turn six they are not counted.

Our family day home regulations allow a family day home provider to have six children, not including her own related by blood or marriage. So there are a fair number of loopholes in that kind of regulation.

The Chairman: You have mentioned that there is no after-school care. That seems to be a pretty dangerous situation in a place like the Yukon.

Ms. Christian: It is.

The Chairman: That is a high priority.

There are no school-based moves to develop after-school care, are there?

Ms. Christian: There is starting to be a movement to do that. At one time the government was approached for day cares in the schools, especially in the outlying communities where the building costs are so high and people just do not have the buildings, whereas there are spaces in the schools. But at that time the present government was not in power, and the then government said, "Well, the next thing you know you will want day care centres in the maternity wards and government taking over the responsibility." They flatly refused to set a precedent by allowing day care in schools.

The Chairman: What was the reason?

Ms. Christian: The government said that the next thing you know, they would want day care in the maternity wards, or something, and for the government to take over all of the responsibility.

The Chairman: So there was still that sort of resistance?

Ms. Christian: Yes.

Ms. Oberg: That was the previous government.

The Chairman: Are there rooms in schools? Is that a viable idea?

Ms. Christian: In some schools; especially in the outlying areas there are some schools that have rooms. But some communities don't. It is an economic situation that can be boom and bust. There are fluctuations that happen, seasonal, and so on.

Ms. Oberg: Some of the schools do not have rooms for all of their students and they ship them off to school in Whitehorse.

The Chairman: Regarding the new program, apart from your feeling that special initiative grants should not be based on a per capita basis, could you expand on what you would like

[*Traduction*]

Auparavant, il était de six à un pour les enfants de moins de deux ans, et je pense qu'à ce moment-là notre situation était la pire de tout le Canada. Actuellement, ces rapports ne sont pas trop mauvais.

Il y a quand même plusieurs moyens de contourner le règlement. Par exemple, les enfants qui passent moins de deux heures et demie à la garderie ne sont pas comptés, on ne les voit pas. Et s'ils atteignent leur sixième anniversaire, on ne les compte pas non plus.

Le règlement sur les garderies en milieu familial autorise aussi une personne à s'occuper de six enfants, sans compter les siens présentant un lien de parenté naturel ou par le mariage. On peut donc prendre pas mal de libertés avec ce genre de règlement.

La présidente: Vous dites qu'il n'y a pas de service de garde après l'école. Cela me semble plutôt inquiétant dans un endroit comme le Yukon.

Mme Christian: Effectivement.

La présidente: C'est une priorité importante.

Il n'y a aucun effort au niveau des écoles pour établir ce genre de service?

Mme Christian: Il y a un début de mouvement dans cette direction. On a demandé naguère au gouvernement de mettre en place des garderies dans les écoles, en particulier dans les localités éloignées où les coûts de construction sont prohibitifs, mais où il y a de la place dans les écoles. À l'époque, toutefois, nous n'avions pas le même gouvernement que maintenant, et les autorités de l'époque ont répondu: «C'est cela, et la prochaine fois vous allez réclamer qu'on installe des garderies dans les maternités et que le gouvernement en assume l'entière responsabilité». Ils ont donc tout simplement refusé de créer un précédent en autorisant l'installation de garderies dans les écoles.

La présidente: Et pour quelle raison?

Mme Christian: Le gouvernement estimait qu'à la première occasion ou allait réclamer des garderies dans les maternités, et demander que le gouvernement en assume la responsabilité totale.

La présidente: On rencontre donc encore ce genre de résistance?

Mme Christian: Oui.

Mme Oberg: C'était sous le précédent gouvernement.

La présidente: Y a-t-il des salles disponibles dans les écoles? Est-ce une idée concrétisable?

Mme Christian: Dans certaines écoles, en particulier dans les régions reculées, il y a des salles disponibles. Ce n'est pas toujours le cas. La conjoncture économique fluctue, il y a des variations saisonnières, etc.

Mme Oberg: Certaines écoles n'ont pas assez de salles pour tous leurs élèves et les envoient à l'école à Whitehorse.

La présidente: En ce qui concerne le nouveau programme, indépendamment du fait que vous estimez que les subventions aux initiatives spéciales ne devraient pas être distribuées pro-

[*Text*]

to see in the child care program, the shortcomings in what has been announced, and what you think is possible.

Ms. Christian: I think that direct dollars to day care through operating grants is really important in order to provide a service that is stable and which can be there, and which can maintain staff and pay them a decent wage. The service has to be there. We have seen several instances where a service in a community is providing the only licensed care there is, and when it cannot meet with the economic recession it will fold. In one town they are just now trying to get a day care centre together to replace one they had at one time and lost. Even when people have money in their pockets they cannot purchase day care because it is not available. That is the situation unless we fund the system itself.

Ms. Oberg: Also, if you use the tax system, you end up that you are chasing the caboose of the train all the time. A parent has had to shell out that money all year, and if they are given money at the end of the year, that does not put them any further ahead, because they are that much further behind, and they get more and more behind.

The Chairman: Do you think that in this green paper there is some recognition of that? What is the planning component? Do you have any views on the implementation of the program? Do you think that that basically is what the green paper is all about?

Ms. Oberg: I think that is what the green paper is about, to find out exactly what are the needs of people and how they would like to have a system implemented.

The Chairman: The meeting will now continue *in camera*, when further questions can be dealt with informally.

The committee continued *in camera*.

[*Traduction*]

portionnellement au nombre d'habitants, pourriez-vous nous expliquer un peu plus ce que vous souhaiteriez trouver dans un programme de garde d'enfants, quelles sont les lacunes du programme énoncé et ce qu'il serait possible de faire à votre avis?

Mme Christian: je crois qu'il est important d'assurer un financement direct grâce à des subventions de fonctionnement pour permettre la mise en place d'un service de garderies stables qui auraient les moyens de conserver leur personnel en le payant correctement. Il faut que le service soit disponible. Nous avons vu dans plusieurs cas des garderies qui constituaient le seul service agréé être obligées de fermer à cause de la récession économique. Il y a une ville ou l'on essaie maintenant de reconstituer une garderie pour en remplacer une autre qui a dû fermer ses portes dans le passé. Même si les gens ont de l'argent, ils ne peuvent pas faire garder leurs enfants parce qu'il n'y a pas de garderies. Tant qu'on ne financera pas le système lui-même, cette situation subsistera.

Mme Oberg: Avec le système des concessions fiscales, les gens sont de toute façon toujours à la traîne. Les parents sont obligés de payer toute l'année, et si on les rembourse à la fin de l'année, ils ne sont pas plus avancés, parce qu'ils se sont appauvris et qu'ils perdent de plus en plus de terrain.

La présidente: Avez-vous l'impression que le livre vert reconnaît cette situation? Qu'en est-il de la planification? Avez-vous un point de vue sur la mise en œuvre du programme? Pensez-vous que c'est essentiellement là-dessus que porte le livre vert?

Mme Oberg: Je pense que c'est là-dessus que porte le livre vert, et qu'il sert à déterminer les besoins des gens et la façon dont ils souhaiteraient voir fonctionner le système.

La présidente: Nous allons maintenant poursuivre à huis clos et discuter sans formalité d'autres questions.

La séance se poursuit à huis clos.

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Child Care

Fourth proceedings on:

The Study on Child Care

WITNESS:

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Day Care Advocacy Association:

Ms. Penny Coates, B.C. Representative of the C.D.C.A.A.;

Ms. Mab Olonan, Responsible for Media, and Past Chair, B.C. Daycare Action Coalition;

Ms. Rita Chudnousky, Member, B.C. Daycare Action Coalition;

Ms. Joanne Oberg, Secretary of the the C.D.C.A.A. and Member of the Yukon Child Care Association, Whitehorse, Yukon;

Ms. Carol Christian, Member of the C.D.C.A.A. and Member of the Yukon Child Care Association, Whitehorse, Yukon.

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Mme Penny Coates, déléguée de la C.-B. de l'Association;

Mme Mab Olonan, responsable de Media et ancienne présidente du «B.C. Daycare Action Coalition»;

Mme Rita Chudnousky, membre, «B.C. Daycare Action Coalition»

Mme Joanne Oberg, secrétaire de l'Association et membre de l'Association de la garde des enfants du Yukon, Whitehorse (Yukon);

Mme Carol Christian, membre de l'Association et membre de l'Association de la garde des enfants du Yukon, Whitehorse (Yukon).

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité sur la

Child Care

Garde des enfants

Chairman:
The Honourable MIRA SPIVAK

Présidente:
L'honorable MIRA SPIVAK

Tuesday, May 3, 1988

Le mardi 3 mai 1988

Issue No. 4

Fourth proceedings on:

The Study on Child Care

Fascicule nº 4

Quatrième fascicule concernant:

L'étude sur la garde des enfants

WITNESS:
(See back cover)

TÉMOIN:
(Voir à l'endos)

28986

SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

(*Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*)

Chairman: The Honourable Mira Spivak
Deputy Chairman: The Honourable Lorna Marsden

and

The Honourable Senator:

Gigantès

(Quorum 3)

SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

(*Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*)

Présidente: L'honorable Mira Spivak
Vice-présidente: L'honorable Lorna Marsden

et

L'honorable sénateur:

Gigantès

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité
Denis Bouffard
Clerk of the Subcommittee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

That, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

That the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

That the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extraits des procès-verbaux du Sénat du mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie,

Que, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

Qu'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of Tuesday, March 1st, 1988:

"The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Ad Hoc Subcommittee on Child Care become the Subcommittee on Child Care responsible for studying the proposed Research Plan; that the same senators be members of the Subcommittee, namely the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau and Spivak; and that the Honourable Senators Spivak and Marsden continue as Chair and Deputy Chair respectively.

The question being put on the said motion, it was,—

Resolved in the affirmative."

Extraits des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 1er mars 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Sous-comité ad hoc sur la garde des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude du plan de recherche; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et vice-présidente respectivement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 3, 1988
(7)

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:10 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Mira Spivak, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Marsden and Spivak. (2)

Other Senator present: The Honourable Senator David.

In attendance: Dr. Maureen Baker and Ms. Mildred Morton, Research Officers, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witness:

Mrs. Micheline Lalonde-Gratton, Professor, Child Care Education Program, Université du Québec and Member of the Canadian Day Care Advocacy Association.

Pursuant to the Order of Reference of the Senate, dated February 9, 1988 and of the motion of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of March 1, 1988, the Subcommittee proceeded to examine the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", and the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care.

The witness made a statement and answered questions.

At 12:30 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 3 MAI 1988
(7)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la garde des enfants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur Mira Spivak, présidente.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Marsden et Spivak. (2)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur David.

Aussi présentes: Mme Maureen Baker et Mme Mildred Morton, agents de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoin:

Mme Micheline Lalonde-Gratton, professeur, certificat d'éducation en milieu de garde, Université du Québec et Membre de l'Association pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du 9 février 1988 et de la motion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 1er mars 1988, le sous-comité étudie le rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées», et la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 30 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
Denis Bouffard
Clerk of the Committee

EVIDENCE

Ottawa, le mardi 3 mai 1988

[*Text*]

Le sous-comité de la garde des enfants du comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h pour étudier les questions liées à la garde des enfants.

Le sénateur Mira Spivak agit comme président.

Le Président: Nous voulons vous remercier de votre présence ici aujourd'hui. Nous sommes très heureux de vous recevoir à ce sous-comité. Vous pouvez commencer votre présentation. Par la suite, bien sûr les membres du comité vous poserons des questions. Nous attendons encore un autre membre de notre comité, le sénateur Marsden. Vous pouvez maintenant commencer.

Mme Micheline Lalonde-Gratton, professeur, certificat d'éducation en milieu de garde, Université du Québec et membre de l'Association pour la promotion des services de garde à l'enfance: Je vous remercie madame le président. J'ai été invitée ici pour vous parler d'un sujet qui me préoccupe énormément. Tout d'abord j'ai moi-même cinq enfants et je suis grand-mère de trois petit-enfants. Quand on me parle des enfants et des services de garde . . .

Le président: Excusez-moi, si vous pouviez parler plus lentement, il serait plus aisé pour moi de vous comprendre car je ne comprend pas très bien le français.

Mme Lalonde-Gratton: J'aimerais vous parler en anglais mais je ne me débrouille pas très bien en cette langue. J'ai effectué pendant dix ans comme sociologue des recherches au niveau des services de garde. Aujourd'hui je me préoccupe toujours des services de garde à titre de professeur à l'Université du Québec à Montréal. J'enseigne à un groupe d'étudiants qui désirent obtenir un certificat en milieu de garde. J'ai mis ce service sur pied à cette université. C'est quelque chose de très nouveau. Cela n'existe nulle part ailleurs encore, c'est-à-dire un programme d'étude universitaire qui s'adresse uniquement aux gens qui travaillent dans les services de garde, aux éducatrices en milieu de garde.

Je ne suis pas venue ici pour vous parler de mes réalisations mais bien de ce qui se passe au Québec au niveau des services de garde. J'aimerais tout d'abord vous replacer dans le contexte historique de ces services au Québec par le biais du rapport de Raquel Presser, le comité consultatif sur le service de garde à l'enfance.

Je pense qu'on pourrait voir chaque élément qui est important aujourd'hui dans les services de garde au Québec, l'évolution qui a été suivie. Ensuite je pense que je terminerai en vous parlant de la réaction, pas nécessairement du Québec mais plus ma réaction personnelle face à la politique fédérale qui a été annoncée dernièrement.

Historiquement, je ne sais pas si vous êtes au courant mais au Québec les services de garde existent depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire que dans les années 1860, les communautés religieuses ont mis sur pied ce qu'elles appellaient des salles d'asiles qui étaient à peu près l'équivalent des garderies à

TÉMOIGNAGES

Ottawa, Tuesday, May 3, 1988

[*Traduction*]

The Sub-committee on Child Care of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 11:00 a.m. to consider matters relating to child care.

Senator Mira Spivak in the Chair.

The Chairman: We want to thank you for your presence here today. We are very happy to welcome you to this Sub-committee. You may start your presentation, and when you have finished, the members of the Sub-committee will of course have questions for you. We are still waiting for one other member of the Sub-committee, Senator Marsden, but you may begin.

Ms. Micheline Lalonde-Gratton, Professor, Child-Care Education Certificate Program, Université du Québec, and Member of the Canadian Day-Care Advocacy Association: Thank you, Madam Chairman. I have been invited here today to talk to you about a subject that concerns me very deeply. First of all, I myself have five children and three grandchildren. When I listen to people talk about children and child-care services—

The Chairman: I beg your pardon, but if you could talk a little slower it would be easier for me to follow, because I don't understand French that well.

Ms. Lalonde-Gratton: I would be happy to speak in English if I could, but I'm not very proficient in that language. During ten years as a sociologist, I did research into child-care services. Today I am still involved in child-care services in my capacity as a professor at the Université du Québec à Montréal. I teach a group of students who want to earn child-care certaificates. I set up this program at the university. It's something quite new that doesn't exist anywhere else yet: a university-level program tailored specifically for people who work in child-care services, for child-care educators.

I haven't come here today to talk to you about my achievement but rather about what is happening in Quebec with respect to child-care services. I'd like to start by giving you an idea of the background here, using as my framework Raquel Presser's report for the Quebec government's *Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance* advisory committee on child care services.

I think we might take a look at each element that is important today in child-care services in Quebec, and the evolution it has taken. Then I think I will conclude by talking about the reaction, not necessarily of Quebec as a whole but rather my personal reaction to the federal policy that was announced recently.

I don't know if you're aware of this, but historically there have been child-care services in Quebec for over a century. In the 1860s, the religious orders set up what were called infant schools, which were roughly the equivalent of day-care centres today. These infant schools took in around, 1,000 children a

[*Text*]

l'heure actuelle. Ces salles d'asiles recevaient environ 1,000 enfants par jour, des enfants dont la mère était sur le marché du travail. Aussi curieux que cela puisse paraître, à cette époque-là, il y a avait aussi des mères qui travaillaient.

Cette expérience a duré jusqu'au début des années 1900. Finalement l'idéologie familiale traditionnelle a fait en sorte que les services ont été interrompus. Curieusement aussi à cette époque, le gouvernement du Québec a subventionné ces communautés dans le cadre des salles d'asiles. Ce n'était pas beaucoup, c'était 25¢ par mois, par enfant, mais c'était déjà significatif. Cela a été une aventure qui c'est terminée sans qu'on fasse d'éclats. On en a entendu très peu parlé. C'est en fouillant dans les registres des religieuses qu'on a découvert que ces services avaient existé à l'époque.

Dans un deuxième temps, lors de la seconde guerre mondiale, on a eu une nouvelle expérience au Québec, en Ontario et en Alberta, je crois. À ce moment-là les services de garde étaient subventionnés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Chose assez curieuse aussi, au Québec ces services attiraient très peu de familles francophones. Ce sont surtout les familles anglophones et allophones qui ont utilisé ces services de garde à cette époque.

Ce n'est pas parce que les mères de familles francophones ne travaillaient pas à ce moment-là dans les usines de production de guerre mais seulement parce que l'idéologie traditionnelle était toujours très forte. On croyait qu'en n'utilisant pas les garderies, on ne dérangeait rien, comme si les femmes ne travaillaient pas.

Après cette courte et nouvelle expérience, on ne devait plus entendre parler des services de garde jusqu'à la fin des années '60. Il existait encore quelques services privés mais ils étaient si peu nombreux qu'on pouvait les compter sur les doigts de la main.

À la fin des années 1960, le gouvernement provincial a commencé à sentir un peu de pression par rapport au besoin en matière de services de garde. Il a effectué plusieurs études et recherches qui d'ailleurs sont restées un peu cachées parce qu'elles étaient extraordinaire. C'est bête à dire mais c'est le cas. Ces études avaient spécifiquement identifié les besoins en matière de service de garde à cette époque et elles avaient défini des normes de qualité que même aujourd'hui on ne rencontre pas encore, même au Québec.

Après toutes ces études, on s'est contenté de quelques projets pilotes pour venir en aide aux familles défavorisées mais pas nécessairement les familles dont la mère était sur le marché du travail. C'était surtout des familles ou on vivait des problèmes familiaux et où il y avait des handicaps avec les enfants et tout ça.

Finalement ce sont les projets PIL, c'est-à-dire les projets d'initiatives locales du gouvernement fédéral et les projets Jeunesse qui donnèrent l'envol au service de garde au Québec. Des citoyens se sont occupés d'ouvrir et de mettre sur pied des garderies dans leur quartiers, grâce à des subventions de ces projets du gouvernement fédéral. Ce n'était pas une visée du gouvernement fédéral de mettre sur pied un service de garde à cette époque-là au Québec.

[*Traduction*]

day, children whose mothers went to work. As strange as it may seem, even then there were mothers who held down jobs.

The infant schools went on until the early years of this century, when the traditional ideology of the family put a temporary stop to them. Oddly enough for the time, the Quebec government subsidized the religious communities for their infant schools. In wasn't much, only 25¢ per child per month, but it was significant. The whole thing was an adventure that faded away without any fuss. No one knew much about it. It was only while going through the records of the religious communities that it was discovered there had been such service at the time.

Later on, during the Second World War, there was a new attempt in Quebec, Ontario and Alberta, I think. Child-care services were subsidized by the federal and the provincial governments. Curiously enough, in Quebec those services attracted very few French-speaking families. It was above all families where English or some other language was spoken who made use of day-care services at that time.

That wasn't because mothers in French-speaking families didn't work in the munitions factories; it was simply because the traditional ideology was still very powerful. People thought that if day-care services weren't used, then nothing had changed, it was as if women didn't really go out to work.

After that short experiment, child-care services weren't talked about again 'til the end of the 1960s. There were still some private services in operation, but so few that they could be counted on the fingers of one hand.

Towards the end of the 1960s, the provincial government began to feel some pressure from the need for child-care services. It carried out some studies and research that stayed on the shelf because they were so extraordinary. It seems silly to say that, but it's the truth. Those studies specifically identified the needs for child care at the time, and they defined standards of quality that even today aren't being matched, even in Quebec.

The only result of all those studies was a few pilot projects to help underprivileged families, not necessarily families where the mother was in the labour market. They were meant primarily for families with domestic problems, for children with handicaps, and so on.

Finally, it was the federal government's LIP program—local initiatives projects—and youth grants that allowed child-care services in Quebec to get off the ground. It was ordinary people who worked to set up day-care centres in their neighbourhoods, thanks to funding from these federal government programs. The federal government hadn't set out to provide such services in Quebec at that time.

[*Text*]

Les projets PIL ont été surtout instaurés pour lutter contre le chômage à l'époque sauf que les citoyens s'en sont servis pour mettre sur pied des services de garde. Mais cela a créé des problèmes parce que les projets PIL n'étaient pas éternels. Les 72 garderies qui avaient été créées à l'époque fermaient leurs portes une à une aussitôt que les subventions des projets PIL étaient épuisées. Le gouvernement provincial s'est vu un peu forcé d'agir finalement en raison des nombreuses pressions à la suite de la fermeture des garderies. Je dois dire qu'il n'était pas très content que le fédéral s'implique à ce moment-là dans son réseau d'affaires sociales.

De toute manière, cela a vraiment donné un coup de pouce pour que le gouvernement provincial débloque certains fonds. Sauf que cela c'est fait à la miette, à coups de lutte, à coups de pressions très fortes et tout cela.

Ala fin des années '70, on s'est finalement doté d'une loi sur les services de garde à l'enfance. Finalement, on a eu une réglementation sur les services de garde en garderie où les subventions accordées sont quand même maintenant intéressantes, pas suffisantes mais intéressantes comparées à bien d'autres et comparées à ce qu'on avait avant.

Maintenant différents modes de garde ont été mis sur pied. On peut dire que ces gains sont quand même importants car un office a été créé pour voir au fonctionnement et au développement des services de garde.

On peut dire aussi que les gains sont minimes dans le sens que même avec tout cela, on ne répond toujours qu'à 15p. 100 des besoins de la population. Encore à l'heure actuelle, ce ne sont pas tous les services de garde qui sont réglementés. Si on constate que cette histoire n'a que 20 ans, sans la comparer à l'éducation, à la santé et à d'autres trucs parce que là on devient mauvais, si on ne fait que comparer avec ce que l'on avait il y a 20 ans, il y a quand même des gains importants qui ont été réalisés.

Tout récemment le gouvernement provincial, c'est-à-dire il y a deux ans, nous promettait une politique cohérente qui assurerait le développement harmonieux des services de garde au Québec. Cette politique est toujours attendue. Elle n'est pas encore en vigueur et on repousse l'échéance de mois en mois. On nous dit: ça s'en vient, ne vous inquiétez pas.

Préalablement à la mise sur pied de cette politique, on a demandé encore une nouvelle étude. J'ai écrit un livre à ce sujet. J'ai 35 pages de bibliographies sur toutes les études qui ont été effectuées à ce jour par le gouvernement provincial. Je pourrais choisir une étude au hasard et avoir les mêmes résultats qu'à l'heure actuelle.

De toute façon, le gouvernement a formé un comité consultatif sur les services de garde à l'enfance. Mme Raquel Presser de l'université de Montréal a été chargée de ce comité.

Le mandat du comité était d'évaluer l'organisation, le fonctionnement, le développement, le financement, les principes et les orientations devant sous-tendre les services de garde, de revoir la loi, le rôle et les pouvoirs dévolus à l'office, de faire l'adéquation entre les services de garde reconnus et non reconnus et d'analyser les besoins en matière de services de garde en tentant d'identifier les moyens pour valoriser la garde à domi-

[*Traduction*]

The LIP-grant projects had been thought up as a way to fight unemployment—it was ordinary people who took advantage of them to set up day-care centres. But that led to problems, because LIP projects didn't go on forever. The 72 day-care centres that had been set up closed their doors one by one as the LIP grants ran out. Finally the Quebec government found itself more or less forced to take action, because of the pressure that followed the closing of the centres. I must add that the Quebec government wasn't too pleased at having the federal government involved in its social affairs network!

In any event, that really provided the push to get the provincial government to provide a certain amount of funding. But it acted reluctantly, it had to be nudged and pressured every step of the way.

At the end of the 1970s, Quebec finally got child-care services legislation. Day-care centres were regulated, funding was provided (not adequate funding, but better than in many other jurisidictions and better than what such services used to get).

Various kinds of child-care services began to be available. From one perspective, there has been substantial progress, with a provincial *Office des services de garde à l'enfance* child-care services board being established to oversee the operations and development of child-care services.

From another perspective, progress has been minimal, in that despite it only 15 per cent of the population's needs are being met. Child-care services are not all regulated yet. If you only compare it to what we had 20 years ago, then in only 20 years we've made long strides, but it would be mean to compare it to education, health services and so on.

Just recently, about two years ago, the provincial government promised us a coherent child-care policy that would ensure the consistent development of child-care services in Quebec. We're still waiting for this policy. It hasn't been implemented, and the deadline gets pushed back month by month. They tell us, "It's coming, don't you worry about it."

Before they would implement this policy, yet another study was called for. I've written a book on this subject, and it has a bibliography 35 pages long of all the studies that have been done by the provincial government to date. I could choose any one of those studies at random and get the same results we have now.

At any rate, the government set up an advisory committee on child-care services. Mrs. Raquel Presser of the Université de Montréal chaired the committee.

Its mandate was to evaluate the organization, operations, development, financing, principles and orientations that should underpin child-care services; to review the legislation, the role and the powers of the Office; to compare licensed and unlicensed child-care services; and to analyse child-care needs while attempting to find ways of raising the quality of unlicensed home care. The committee was also asked to weigh quality

[*Text*]

cile non reconnu. Je vous en reparlerai tantôt, c'est assez spécial. Maintenant on lui demandait de faire aussi l'adéquation entre la qualité et les coûts, en tenant compte de la réglementation. On demandait également d'évaluer les impacts économiques et sociaux du financement en regard des ressources, incluant celles provenant du gouvernement fédéral. On demandait aussi d'évaluer les modes de redistribution et d'évaluer les différents types de services offerts ou à offrir.

Le comité a été invité à trouver des solutions et à les transmettre sous forme de recommandations appropriées pour assurer le développement et la consolidation mais avec un *hic*, selon les disponibilités budgétaires et fiscales actuelles. On demandait au comité de recommander des moyens pour améliorer la situation mais sans remettre un sou au niveau des budgets. Le mandat de ce comité était d'étudier beaucoup de points.

On leur a quand même laissé un temps très court, à peine six mois. Ce comité était composé de seulement six personnes qui travaillaient à temps plein et ce dans un emploi autre que celui du comité.

L'équipe finalement s'en est tirée pas mal. Le rapport est quand même assez bien fait sauf que tel que l'équipe l'a spécifié, ils ne sont pas arrivés à faire des recommandations qui apporteraient vraiment une amélioration sans augmenter les coûts. Le rapport nous indique qu'il est absolument impossible d'améliorer quoi que ce soit, de consolider ou d'améliorer le réseau sans injecter d'autres montants d'argent.

Les orientations générales du comité vont dans le sens de favoriser l'accessibilité des services à l'ensemble des familles qui en ont besoin, de favoriser aussi le développement harmonieux de l'enfant sur tous les plans en s'inspirant de principes éducatifs propres à chaque groupe d'âge et qui soient aussi en continuité avec la famille.

Pour le comité, la qualité de services offerts se doit d'être à la base du développement et de la consolidation. Pour assurer cette qualité, le comité recommande que l'État apporte un support au niveau de l'implantation, de l'organisation et du fonctionnement. A l'heure actuelle, sans dire qu'il n'y a pas de soutien de l'État, il y en a un, mais il demeure quand même minime. Les subventions pour le développement d'un service demeurent minimales. Il y a peut-être des provinces qui seraient jalouses de ce que nous avons, mais nous calculons que cela est minimal.

Au niveau de l'organisation et de l'implantation d'un service de garde à l'heure actuelle au Québec, cela prend entre 18 mois et deux ans pour ouvrir une garderie. Pour quelqu'un qui ouvre un service de garde, il s'agit d'être un saint. Il faut être très déterminé. Il y a des étapes à franchir. Il y a beaucoup de bureaucratie et de fonctionnarisme et tout ça. Règle générale, ces gens ne s'y connaissent pas nécessairement en la matière. Ce sont des citoyens dans un quartier qui jugent qu'ils aimeraient avoir un service de garde. Ils ne connaissent pas ce qu'est un programme éducatif. Ils ne connaissent pas premièrement les démarches à entreprendre. S'ils savaient dans quoi ils s'embarquent au départ, ils n'iraient peut-être pas jusqu'à la fin. Une fois qu'ils sont embarqués, ils y vont. Alors le support que l'Office apporte est à cet effet assez minime.

[*Traduction*]

against costs in light of the regulations. It was also asked to evaluate the economic and social impact of funding in light of available resources, including those provided by the federal government. It was also asked to evaluate methods of redistribution and the various types of services that are available or should be available.

The committee was asked to find solutions and embody them in the form of appropriate recommendations to ensure development and consolidation, but with one catch: the recommendations had to reflect existing fiscal and budgetary conditions. The committee had to recommend means of improving the situation, but without adding a cent to the budget. Its mandate covered an awfully wide field.

Despite this, it was given only a very short time to do its work, scarcely six months. And there were only six members on the committee, all of whom had full-time jobs outside the committee.

In the end they didn't do so badly. The report is quite good, except that, as they point out, they were unable to make recommendations that would really improve matters without increasing costs. The report points out that it is absolutely impossible to improve or consolidate the child-care services network, without injecting more money.

The advisory committee's general orientation is in favour of making services accessible to all families who need them, and of ensuring the child's harmonious development in all areas, based on the educational principles that are proper to each age group and that provide continuity with the family.

For the committee, the quality of the services offered ought to be the basis for development and consolidation. To ensure quality, the committee recommended that the government provide support for starting up, organizing and operating. At the present time, I won't say there's no state support, there is, but it's minimal. The grants for developing a service are still very small. There may be provinces that would envy the support we get, but in our eyes it's minimal.

With respect to organizing and setting up a child-care service, it currently takes from 18 months to two years to get a day-care centre opened in Quebec. Someone who wants to offer a child-care service has to have the patience of a saint. She has to be very determined. There are various stages to get through. There is lots of bureaucracy and officialdom and all that. As a rule, the people who want to offer child-care services aren't necessarily experts in this area. They're ordinary people in a neighbourhood who decide they'd like to have a day-care centre. They don't know what is meant by an "educational program", they don't know what the procedures are. If the knew, they might not go through with it. Once they get started they do go through with it. The support the Office gives them for this is pretty slim.

[*Text*]

Le comité souhaiterait que les procédures pour ouvrir un service de garde soient accélérées. En même temps, il souhaite que le support technique et financier offert soit accru aussi.

Le comité se prononce sur la reconnaissance du droit universel au service de garde et le reconnaît comme un service essentiel. Je pense que c'est un élément extrêmement important. C'est la première fois que l'on retrouve dans la documentation ou dans un rapport que ce service doit être reconnu comme essentiel.

Le comité note avec justesse, sans que je le dise comme une vérité de La Palice, que cette accessibilité ne peut être réalisée si le nombre de places disponibles est insuffisant. C'est bien évident.

Le comité juge que le contrôle par les usagers est fondamental et que le développement des services doit s'appuyer sur ce principe. Je pense que c'est aussi un élément fondamental.

Le sénateur David: Est-ce que vous pouvez répéter cette dernière phrase?

Mme Lalonde-Gratton: Le contrôle par les usagers est le principe fondamental qui doit appuyer le développement des services.

Le président: Par les parents?

Mme Lalonde-Gratton: Oui, contrôlé par les parents. D'ailleurs c'est le seul moyen à l'heure actuelle de contrôler la qualité de ces services puisqu'il n'y a pas d'inspecteurs en nombre suffisant. Seuls les parents sont en mesure de juger si oui ou non ils ont un bon service de garde. Encore faut-il que les parents sachent ce qu'est un bon service de garde. Là, il y a tout le côté éducation des familles. On n'entrera pas dans ce débat.

Le comité recommande aussi l'élaboration d'une politique future afin qu'elle soit axée dans la cohérence des interventions. Ce n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle. Il n'existe pas une politique qui nous dit: on va développer de services dans tel sens, on va développer tant de services de garde en milieu familial, tant en garderie, etc. Il n'y a pas nécessairement une cohérence à l'heure actuelle.

On demande que les services soient intégrés à la politique familiale qui actuellement est en train d'être élaborée et que les divers types de services de garde soient tous chapeautés par l'Office des services de garde à l'enfance, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Par exemple, la garde en milieu scolaire n'est pas actuellement chapeautée par l'Office des services de garde à l'enfance.

Au niveau du statut juridique, le comité recommande que le développement des garderies à but lucratif soit interrompu pour le moment, du moins jusqu'à ce que le réseau soit consolidé. Un des arguments qui est avancé, c'est que la province ne reçoit pas du gouvernement fédéral aux termes du RAPC la moitié des coûts. Au Québec, une famille qui fréquente un service de garde à but lucratif a droit à une aide financière sauf que le RAPC ne rembourse pas ces montants et la province doit elle-même assumer ces frais.

Le sénateur David: Qu'est-ce que vous entendez par RAPC?

[*Traduction*]

The committee expressed the hope that the procedures for opening a child-care service could be speeded up, and that at the same time the technical and financial support offered could be increased.

The committee came out in favour of recognition of a universal right to child-care services, and recognized them as essential services. I think that's a very important element. This is the first time in the documentation or in a report that you find someone saying child care is an essential service.

The committee observed, and justly—I'm not telling you anything you don't already know—that universal access cannot be achieved if the number of spaces available isn't large enough for everyone. That's pretty obvious.

In the committee's view, user control is fundamental, and service development should be based on that principle. I think this is also an essential element.

Senator David: Could you repeat that last sentence?

Ms. Lalonde-Gratton: Control by the users is the fundamental principle that should underlie service development.

The Chairman: By the parents?

Ms. Lalonde-Gratton: Yes, the parents should be in control. At present that's the only way to monitor quality of service, because there aren't enough inspectors. Only the parents are in a position to judge whether or not they have a good child-care service. And even then, the parents have to know what a good child-care service is. There's the whole aspect of educating families. Let's not get into that debate!

The committee also recommended the formulation of a future policy that would ensure consistency in *government* action. That's not always the case at present. There is no policy that says, "We're going to develop services in this direction, we're going to develop so many services in a home setting, so many day-care centres, etc." Currently there is not necessarily any consistency.

The committee wants to see child-care services integrated into the family policy that is currently being formulated, and it wants all the various types of child-care service to come under the Office des services de garde à l'enfance, which at present they don't. For example, child-care is a school setting after-four centres, etc. doesn't come under the Office.

With regard to the law, the committee recommended that the development of for-profit day-care centres be interrupted for the time being, at least until the network is consolidated. One of the arguments it advanced was that under the CAP, Quebec does not get back half its costs from the federal government. In Quebec, even a family that uses a for-profit day-care centre is entitled to financial assistance; the CAP doesn't refund those amounts, and the province has to shoulder them itself.

Senator David: What do you mean by the CAP?

[*Text*]

Mme Lalonde-Gratton: C'est le régime d'assistance publique du Canada. En anglais, les lettres sont inversées. Alors on fournit cette excuse. Je pense que le problème est plus profond que cela. Les regroupements, les associations et le Conseil du statut de la femme, beaucoup de gens s'opposent carrément aux garderies à but lucratif. J'ai l'impression que le comité ne pouvait pas se prononcer en tant que tel. Il a donc pris des moyens détournés pour arriver à cette fin.

Le comité demande que les parents ne soient plus éligibles à l'aide financière pour le moment lorsque tous les nouveaux permis sont accordés ou si on accorde de nouveaux permis à des garderies à but lucratif. On demande à l'Office d'élaborer un plan d'action pour que les garderies à but lucratif se transforment en garderies sans but lucratif dans les plus brefs délais.

Je peux vous dire que c'est une politique qui va difficilement être adoptée à l'heure actuelle car il y a un lobby très fort au niveau des garderies à but lucratif. Au contraire, entre le 1er avril 86 et le 31 mars 87, un plus grand nombre de garderies à but lucratif se sont ouvertes que de garderies à but non lucratif. Le débat est loin d'être tranché à ce niveau. I est bien évident que la perte du nombre de places dans les garderies à but lucratif signifie une diminution assez grande du nombre de places disponibles. Il n'est pas certain que les garderies à but lucratif vont accepter comme ça de se transformer en garderies sans but lucratif.

Au niveau de l'Office, le comité souhaite que son rôle soit consolidé comme intervenant premier en matière de développement, de fonctionnement et d'organisation des services. A l'heure actuelle, l'Office de services de garde à l'enfance relève de la ministre de la condition féminine qui elle relève évidemment du conseil exécutif. On ne peut pas parler d'autonomie totale au niveau de l'Office des services de garde à l'enfance. De nombreuses décisions relèvent de la ministre de la condition féminine. On demande que l'Office ait plus d'autonomie en ce sens.

Pour ce qui est de la garde en milieu scolaire, le comité déplore que le fait que les subventions du ministère de l'Éducation du Québec soient mal adaptées à la réalité de ces services. De plus ces services ne reçoivent aucun soutien technique de la part de l'Office pour l'implantation et le fonctionnement. Ce sont les commissions scolaires et surtout les directeurs d'école qui décident si oui ou non il y aura un service de garde dans leur école.

Aucune loi ne stipule qu'il devrait y avoir ce genre de service sauf que l'on dit que si dans une école, 10 parents en font la demande, il serait intéressant d'ouvrir un service de garde en milieu scolaire. Mais c'est le directeur et les commissaires d'école qui ont le dernier mot et ils peuvent refuser carrément d'ouvrir un service de garde. Par ailleurs ces services se sont développés très très rapidement. Si on regarde les autres types de services de garde, ils ont plus que doublé en l'espace de cinq ans. Cela est dû fort probablement au fait qu'ils sont moins coûteux en terme de démarrage. Dans une école, et tout l'équipement est là, tous les locaux, etc. Donc ils n'ont pas de loyer à payer comme c'est le cas dans le service de garde à la petite enfance et de plus les *ratio* sont quand même assez élevés. On propose des *ratio* d'un éducateur pour 15 enfants.

[*Traduction*]

Ms. Lalonde-Gratton: The Canada Assistance Plan. In French it's the RAPC. That's the excuse they give, but I think the problem goes deeper than that. There are many groups and associations, including Status of Women, who are firmly opposed to the whole idea of commercial day-care centres. I have the impression that the advisory committee as such couldn't come right out and support a ban, so it took a roundabout way of reaching its end.

What it asked for was that for the time being, if new licences do continue to be given to for-profit centres, parents using them would no longer be eligible for financial assistance. It asked the Office to draw up an action plan for transforming commercial day-care centres into non-profit centres as soon as possible.

I can assure you that it will not be easy to adopt a policy of this kind right now, because there is a very strong lobby in favour of for-profit day care. Between April 1, 1986, and March 31, 1987, more for-profit centres that non-profit centres were opened. The debate isn't over yet in that regard, because it is obvious that losing for-profit spaces would mean a significant drop in the number of places available. It isn't certain that for-profit day-care centres are going to agree without a fight to become non-profit centres.

As far as the Office des services de garde à l'enfance is concerned, the committee expressed the wish that its role be consolidated as the primary agent in developing, operating and organizing services. Currently the Office reports to the Minister for the Status of Women, who of course reports to Cabinet. The Office is thus not wholely autonomous. Many decisions are in the hands of the Minister for the Status of Women. The committee wants the Office to have more autonomy to make decisions.

With respect to child care in a school setting, the committee deplored the fact that the grants from the Ministry of Education were ill-suited to the reality of such services. In addition, these services get no technical support from the Office to help with start-up and operating. It's the school boards and above all the school principals who decide whether or not there will be a child-care service in their school.

There is no law requiring that there should be services of this kind in schools, except that if 10 parents in a schools request it, there are grounds for opening a school-based child-care service. But it's the principal and the school board who have the last word, and they can refuse flatly to offer the service. School-based child care has developed very very rapidly compared to other types of service: it has more than doubled in five years. This is probably because child care in a school setting is less costly to start up, since in a school building all the equipment is there, the premises and so on. So unlike centres for samll children there's no rent to pay, and also the caregiver/child ratio is after all quite high. The proposed ratio is one educator for every 15 children.

[*Text*]

Le président: Pour des enfants de quel âge?

Mme Lalonde-Gratton: De 6 à 12 ans seulement. Règle générale, les *ratio* sont de un éducateur pour 20 enfants. On descend rarement en bas de ce chiffre. Nous sommes chanceux. Il est très rare de voir les provinces qui ont un service de garde en milieu scolaire mais leur développement va quand même bon train.

Le comité recommande finalement une collaboration plus étroite entre le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et l'Office des services de garde pour améliorer la situation et éviter le développement farfelu finalement de ces services. Si vous ouvrez deux écoles une à côté de l'autre, vous avez deux services de garde alors que vous avez des quartiers qui n'en ont pas du tout. Il y a vraiment une nécessité de concertation à ce niveau.

Le comité recommande aussi une plus grande implication des municipalités. Contrairement à d'autres provinces, les municipalités du Québec sont très peu impliquées dans les services de garde même si on leur offre des subventions alléchantes pour ouvrir et supporter des services de garde.

Il y a deux municipalités qui ont ouvert des services de garde et qui les opèrent à titre de municipalité. Il y a 17 municipalités qui se sont prévalues de certaines subventions, ce qui est très peu, pour accorder des locaux à des services de garde mais c'est à peu près la seule implication.

On demande aussi que les organismes du réseau de la santé et des services sociaux s'impliquent davantage et ce, au niveau de la santé du dépistage et de la prévention. Ce qui se fait à l'heure actuelle n'est pas vraiment comme cela devrait se faire. Au niveau de la petite enfance, je pense que les services de garde sont effectivement un lieu privilégié pour dépister et prévenir les problèmes et que si on le fait à cet âge, on évitera beaucoup de problèmes plus tard de même que des dépenses ultérieures. De toute manière, quand on convient que cette période de l'enfance est cruciale, je pense que l'on pourrait régler beaucoup de problèmes si on s'y attaquait dès que les enfants sont petits et non pas quand ils sont plus vieux et qu'ils sont à l'école. C'est dans ce sens que le comité recommande que les services sociaux et de la santé s'impliquent au niveau des services de garde.

Au plan des critères de qualité, le comité fait une distinction très intéressante entre les critères, c'est-à-dire qu'il détermine des critères soit-disant objectifs, qui peuvent être soumis à des normes, c'est-à-dire la formation, le *ratio*, l'hygiène, la salubrité, l'aménagement, l'espace etc. et les critères subjectifs, soit le climat affectif, le contenu du programme éducatif, les relations éducateurs-parents, la transmission des valeurs. En fait, tout ce qui n'est pas quantifiable et qui ne peut pas être inscrit dans les normes mais qui fait effectivement la différence entre un service de qualité ou non. Il est bien beau de dire que nous avons des éducatrices formées, qu'on respecte le *ratio*, qu'on a un environnement bien aménagé et tout ça mais si les critères subjectifs ne sont pas présents, la qualité n'est pas présente non plus. Je considère que c'est une façon très intéressante d'aborder la qualité des services de garde. Je pense que l'on devrait tous faire ressortir ce point et le garder en mémoire.

[*Traduction*]

The Chairman: What age of child are we talking about?

Ms. Lalonde-Gratton: From 6 to 12 only. As a general rule, the ratio is one educator for every 20 children, rarely less than 20. We're lucky in Quebec, because very few of the provinces have school-based child care, but they're developing pretty rapidly, all the same.

The committee recommended closer collaboration among the Ministry of Education, the school boards and the Office, to improve the situation and avoid irrational development of child-care services: if you open two schools side by side, you have two child-care services side by side while in some other neighbourhoods they haven't anything at all. There's a real need for coöperation at that level.

The committee also recommended greater involvement by the municipalities. Unlike those in other provinces, Quebec's municipalities don't get involved very much in child care, even if they're offered attractive grants for opening and supporting child-care services.

Two Quebec municipalities have opened day-care centres and operate them as municipal centres, and there are 17 municipalities that have taken advantage of certain grants, which isn't very many, to make premises available for child care, but that's about the extent of their involvement.

The committee also wants the organizations within the health and social services network to get involved more, in the area of health: identification, prevention. What's being done currently isn't really what ought to be being done. With samll children, child-care services are the ideal place for identifying and preventing problems, and if it were done at that age, a lot of problems and expense later on could be averted. In any event, given that this period of childhood is crucial, I think we could solve a lot of problems if we tackled them when the children are small and not when they're older and going to school. That was the reasoning behind the committee's recommendation that social and health services should have a role in child-care services.

With respect to quality criteria, the committee made an interesting distinction, between so-called objective criteria, which can be the subject of norms, i.e. training for staff, care-giver/child ratios, hygiene, cleanliness, facilities, space and so on, and subjective criteria, i.e. the emotional atmosphere, the content of the educational program, the relations between staff and parents, the transmission of values. Everything, in short, that isn't quantifiable and can't be written into the norms, but which in fact makes the difference between a good service and a service. It's fine to say, "Oh, we have trained staff, we respect the ratio, we have all the facilities," but if the subjective criteria aren't there, the quality isn't there either. I find this a very interesting way of approaching the quality of child-care services. I think eveyrone ought to bear this point in mind.

[*Text*]

Le comité recommande aussi que l'office, conjointement avec les intervenants, élabore des règlements dans les services où il n'y en a pas à l'heure actuelle, c'est-à-dire les services de garde en milieu scolaire, la garde en milieu familial, les jardins d'enfants, les haltes-garderies qui, elles, ne sont même pas sanctionnées par la loi encore. On demande tout d'abord d'adopter ces articles de loi et ensuite de réglementer rapidement ces services de garde. Un service de garde qui n'est pas réglementé conduit finalement à des abus.

Quand on ne dit pas qu'il y a un *ratio* de tant (la garde en milieu scolaire en est une preuve flagrante) ou l'on propose des *ratio* mais qu'ils ne sont inscrits nulle part dans une réglementation, (on peut proposer un *ratio* de 1/15 mais jamais ce *ratio* n'est respecté) une fois que c'est réglementé, on est obligé de les suivre. Certes cela représente un coût très élevé. Lorsqu'on a eu la réglementation dans les services de garde en garderies et qu'on a exigé un espace que moi je trouve minimal mais en tout cas on a exigé cet espace-là, cela a impliqué des coûts énormes pour la province parce que les garderies n'étaient pas en règle avec cette nouvelle réglementation.

Même au niveau des *ratio* également, on a dû engager d'autres éducatrices parce que des *ratio* aussi élevés ne pouvaient plus être tolérables maintenant qu'ils étaient inscrits dans une réglementation. Il est sûr que l'on devrait retrouver assez rapidement une réglementation dans tous les services.

Au plan de la formation des éducatrices, le comité recommande que les exigences soient rehaussées en ce sens qu'à l'heure actuelle, la réglementation exige toujours en garderie qu'un éducateur sur trois ait une formation pertinente à son travail.

Le comité recommande que ce soit un éducateur sur deux et à mon avis c'est encore insuffisant. Cela devrait être un éducateur sur un. On travaille avec des enfants ou non. Disons qu'ils sont partis de un sur trois, on ira à un sur deux et on finira par avoir un sur un du moins je l'espère.

De plus on propose que la directrice ou la responsable d'un service de garde ait également une formation pertinente à son travail. À l'heure actuelle, il n'y a aucune exigence pour la responsable d'un service de garde. En plus, on demande qu'elle ait des connaissances au plan administratif. À l'heure actuelle, la majorité des responsables des services de garde n'ont aucune expérience pertinente dans leur milieu mais aussi n'ont aucune notion de gestion ou d'administration. Il n'est pas surprenant de constater que souvent des déficits sont causés par le manque de connaissance et non uniquement par le manque d'argent. Cela peut-être un élément qui entre en ligne de compte.

Le comité souhaite donc que l'accès soit mis sur la formation et le perfectionnement et que des fonds soient débloqués à cet effet. En tout cas, pour rencontrer le 1 sur 2, il faut comprendre que lorsque les éducatrices entreprenent des études, elles le font le soir en surplus de leur travail et elles doivent actuellement débourser elles-mêmes tout les frais que cela implique, en plus de faire leur 35 ou 40 heures de service avec les enfants, ce qui est très fatigant. C'est physiquement très fatigant et elles n'ont actuellement aucune reconnaissance pour cela. On dit: bon c'est parfait, tu rencontres les exigences de l'office

[*Traduction*]

The committee also recommended that the Office, in conjunction with the interested parties, draw up regulations for services that are currently unregulated, including school-based child-care programs, child care in family settings, nursery schools, drop-in day-care centres (which still aren't even approved by law). The first thing would be to pass these laws, and then to regulate such services rapidly. An unregulated services ultimately leads to abuses.

When ratios aren't established (and child care in school settings is a flagrant example), or ratios have been proposed but they're not set down anywhere in the regulations (you can propose a ratio of 1:15, but it'll never be respected), but once it's in the regulations, people have to respect it. Of course, this means high costs. When they regulated child care in day-care centres and insisted on a certain amount of space—which I personally find minimal, but at any rate they insisted on that much space—it meant enormous costs for the province because existing day-care centres didn't meet the new standards.

The same thing happened with care-giver/child ratios: more staff had to be hired, because high ratios were no longer allowable under the law. All services should certainly be regulated fairly swiftly.

As far as staff training is concerned, the committee recommended that qualifications be raised. The existing regulations still require that one staff-member out of three be appropriately trained.

The committee recommended that this should be increased to one out of two, and in my opinion that still wouldn't be enough. Everyone working in child care should be properly trained. You work with children or you don't. Given that they're starting with one out of three, they'll go to one out of two, and end up with one out of one, at least I hope so.

In addition, the committee proposes that the person in charge should also have to be appropriately trained. At present you don't have to have any child-care qualifications to run a child-care service. The committee would like child-care qualifications and also some administrative qualifications. Currently most of the people running child-care services have no relevant experience and they have no idea of management or administration. It's not surprising to learn that often deficits are caused by lack of skill and not solely by lack of money. That may be a factor that should be taken into account.

The committee is thus calling for the accent to be placed on training, and for funds to be made available for more training. When it comes to meeting the requirement of one trained staff-member out of two, we have to understand that when these women take training courses, they do it at night, on top of a day's work, and they have to pay the full costs themselves, in addition to spending 35 to 40 hours a week with the children, which is very tiring. It's physically very tiring, and currently they don't get any recognition for it. The reaction is, "Wonderful, you meet the requirements of the Office, but that

[*Text*]

mais cela ne veut pas dire que ton salaire va être augmenté et cela ne veut pas dire que tu seras socialement reconnus. Il faudra vraiment que des moyens soient pris pour les stimuler à retourner aux études.

Au niveau des *ratio*, le comité recommande que pour les poupons, au lieu d'un *ratio* de 1 sur 5, on exige un *ratio* de 1 sur 4. Nous aurons un éducateur pour quatre enfants. Pour les enfants de 18 mois à 35 mois, au lieu de 1 sur 8, qu'il soit de 1 sur 6. Pour réaliser ces *ratio*, que le gouvernement accorde les subventions nécessaires car cela coûte cher aussi.

Maintenant nous souhaitons aussi que l'on accentue l'importance de la garde en milieu familial en privilégiant des études et des expériences. La garde en milieu familial s'est un peu développé au hasard. Il y a eu quelques études mais vraiment pas rien de très significatif qui permettrait d'offrir un service de très haute qualité à ce niveau et d'avoir un contrôle bien précis. Cela serait important aussi qu'on engage des études et des expériences à ce niveau.

Au niveau du développement, on recommande que l'Office réalise un plan triennal débutant en 1988 et que pendant ces trois ans, on développe 50 p. cent des places nécessaires, c'est-à-dire 22,000 places en garderie, 7,000 places en milieu familial et 25,000 places en milieu scolaire, soit un total de 54,000 places en trois ans.

À l'intérieur des budgets actuels, cela est tout à fait impensable et le comité est allé au-delà de son mandat à ce niveau.

Il y a évidemment aussi toute la problématique de la consolidation du réseau. À l'heure actuelle, il y a encore des garderies qui ferment parce qu'elles sont déficitaires. Il y a encore des garderies qui ont beaucoup de problèmes financiers. Il est beau de développer des services mais si on a pas consolidé ce qui est en place, cela ne vaut pas grand-chose. Finalement, l'édifice peut s'écrouler si on a pas mis les fonds nécessaires.

Au niveau de l'aide financière aux parents, il est recommandé de hausser les plafonds du revenu familial. Il est recommandé d'augmenter les montants pour qu'un plus grand nombre de famille aient accès à l'aide financière. On recommande aussi que l'allocation de disponibilité actuellement en vigueur soit abolie et que ces sommes d'argents soient intégrées au réseau de services de garde à l'enfance. L'allocation de disponibilité consiste à donner aux familles 400 $ par année pour le premier enfant, 300 $ par année pour le deuxième enfant et 200 $ par année pour le troisième, ces montants sont régressifs. Le troisième enfant ne vaut plus grand-chose, c'est-à-dire 100 $ par enfant par année de même que pour les autres enfants qui suivent. On recommande que cette allocation soit complètement abolie car de toute manière, pour le peu que cela donne aux familles, cela ne vaut pas grand-chose. D'ailleurs le comité se prononce contre des formes d'aide aux familles, peu importe le service de garde qu'elles utilisent. Le comité se prononce en même temps contre les recommandations du comité fédéral sur le service de garde à l'enfance qui prônait justement l'aide aux familles.

Quand le rapport du comité est sorti, la politique du fédéral n'était pas encore annoncée. Alors j'imagine qu'aujourd'hui si on avait un autre chapitre à ajouter, le comité s'opposerait aux politiques proposées à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

doesn't mean you're going to get a raise or any recognition from society." We really have to find some way of motivating them to try for higher qualifications.

As for care-ghiver/child ratios, the committee recommends that for babies it should be 1:4 rather than 1:5. We would have one worker for four babies. For children aged 18 months to three years, they recommend 1:6 rather than 1:8. To achieve these ratios, the government would have to provide funding, because that costs a lot too.

Another positive step would be to accentuate the importance of child care in a home setting, by recognizing qualifications and experience. Child care in a home setting has developed rather haphazardly. Some studies have been done, but not really anything very significant that would make it possible to offer a high-quality service in private homes and to monitor them thoroughly. We need studies and experimental projects.

With respect to development, the committee recommendes that the Office prepare a three-year plan starting in 1988, and that over those three years it develop 50 per cent of the spaces needed, i.e. 22,000 day-care spaces, 7,000 home-care spaces and 25,000 school-based spaces, for a total of 54,000 spaces in three years.

Given existing budgets, the idea is impossible. The committee went outside its mandate on that one.

There is also the whole problem of consolidating the network. There are still day-care centres closing their doors because of deficits. There are still day-care centres with many financial problems. It's all very well to develop services, but if we don't consolidate what's there, it's not worth much. The whole structure will collapse if adequate funding isn't invested.

With respect to financial assistance for parents, the committee recommends that the ceiling on family income be raised. Amounts should be increassed so that more families have access to financial assistance. It recommends also that the home-care allowance currently in effect be abolished and that this money be redirected into the child-care services networks. The allowance consists of $400 a year for the first child, $300 a year for the second child, and $100 a year for the third and any subsequent children. The amount is regressive. The third child isn't worth very much. So the committee recommends that the allowance be abolished, because it's not worth much to a family anyway. In any case the committee came out against direct funding for families, no matter what kind of child-care they use. It takes a stand opposite to that of the recommendations of the federal committee on child care, which favours assistance to the family.

When the Quebec advisory committee's report was released, the federal policy still hadn't been announced. But I imagine that if the provincial committee could add a chapter today, it would oppose the proposed federal policy.

[*Text*]

Quand le comité a fait son rapport, ces mesures n'avaient pas été annoncées. Donc le comité disait ne pas vouloir tenir compte du partage des coûts avec le fédéral, du partage des coûts actuels ou éventuels, ne connaissant pas la position du fédéral à cet égard sauf que le comité disait que le Québec pourrait aller chercher plus de sous du gouvernement fédéral par le biais justement du régime d'assistance publique du Canada en augmentant le nombre de famille, en haussant le plafond du revenu familial et en augmentant le nombre de familles éligibles à l'aide financière et aussi en abolissant le droit aux familles qui fréquentaient les services de garde à but lucratif à recevoir de l'aide financière. Donc on dirigeait ces familles au niveau des services de garde sans but lucratif en recevant un retour du gouvernement fédéral. Alors au lieu de recevoir 31 p. cent de la part du fédéral, on aurait reçu 50 p. cent à ce moment-là parce que l'on abolissait toutes ces choses.

En général, ce sont les recommandations du comité. Il n'y a pas eu de suite encore étant donné que la politique n'est pas sortie. J'ai consulté les gens de l'Office des services de garde à l'enfance et j'ai consulté un peu partout avant de venir ici pour savoir comment le rapport était accueilli. On m'a dit qu'il y avait des choses bonnes et des choses moins bonnes. C'est clair.

À mon avis, pour tout ce qui touche les services de garde à but lucratif, on ne se prononce pas là-dessus pour le moment.

Le développement de 54,000 places en l'espace de 3 ans, si le gouvernement veut vraiment y mettre les sous, peut-être que cela est possible mais je ne crois pas que ce soit vraiment réalisable. De toute manière, j'ai eu beaucoup de difficulté à obtenir toute l'information par rapport à cette politique qui demeure effectivement «top secret». On ne voulait rien me dire à ce sujet. On m'a donné un «feed back» par rapport à la politique du gouvernement fédéral.

De toute évidence, on veut le respect du droit des provinces ou de la juridiction des provinces en matière de services de garde. Il est sûr que l'Office y tient énormément. Nous avons très peur au niveau des subventions car le Québec est quand même relativement avancé au niveau du développement. Nous craignons que le Québec soit pénalisé. On s'inquiète ensuite relativement à ce qui va se passer dans sept ans en raison du plafond qui est imposé. Dans sept ans, si le gouvernement fédéral se retire totalement des services de garde, de nombreuses provinces seront malprises. C'est le «feedback» de l'Office des services de garde.

Quant à la politique proposée par le fédéral, je ne la trouve pas très reluisante. Elle a plutôt l'allure de mesure électorale selon moi. Je me permets de donner mon opinion à ce sujet.

A prime abord, quand j'ai lu dans le journal qu'on consacrerait 5 milliards de dollars, je trouvais ça alléchant. Quand on commence à décortiquer où vont ces montants, cela ne résiste pas à l'analyse du tout. Tout d'abord, une bonne part des argents vont aux parents. Je serais encline à rejoindre les recommandations du comité consultatif de madame Pressert par rapport au fait que l'on donne aux parents. Je préfère que l'argent soit investi au niveau de service de garde.

[*Traduction*]

When the committee reported, the federal measues hadn't been announced. So the committee didn't want to get into cost-sharing with Ottawa, into the division of known or possible future costs, because it didn't know what the federal position would be. The committee did say that Quebec could ask for more money from Ottawa through the Canada Assistance Plan, by including more families, raising the income ceiling, increasing the number of families eligible for assistance, and doing away with the right of families using for-profit child-care services to receive assistance. So families would be redirected toward non-profit child-care services and Quebec would get something back from the federal government: instead of getting 31 per cent from Ottawa, Quebec would get 50 per cent, because all those things would have been done away with.

In general, those are the committe's recommendations. There has been no follow-up so far, because the provincial government hasn't released its policy yet. I consulted the people at the Office des services de garde à l'enfance and I asked just about everybody before I came here today, to try and find out what the response to the committee's report had been. I was told there were good things in it and there were bad things in it. That's unambiguous.

In my opinion, nothing will be said about for-profit child care at the moment.

The development of 54,000 spaces in three years might be possible if the government really wanted to put up the money, but I don't believe it's really feasible. In any event I had great difficulty getting any information about Quebec's policy. It's still "top secret". Nobody wanted to tell me anything. I was given reactions to the federal policy instead.

Evidently respecting the provincial right or jurisdiction over health care is a priority. The Office certainly sets great store by this. We're worried about funding, because Quebec is after all relatively advanced, and we're afraid Quebec may be penalized. There is also the concern about what will happen in seven years' time, because of the ceiling that has been imposed. In seven years, if the federal government withdraws completely from child-care services, many of the provinces will be in a bad way. That's the feedback from the Office des services de garde.

As for the policy proposed by the federal government, I don't find it particularly brilliant. In my view, it sounds like an election promise. I would like to give my opinon on it.

First of all, when I saw in the paper that $5 billion was being allocated, I thought it sounded splendid. But when you begin to break it down and look at the amounts, it just doesn't stand up to analysis. First of all, a large part of this money goes to the parents. I would be inclined to echo the recommendations of Mrs. Presser's advisory committee with respect to funding parents. I think the money should be invested *directly* in child-care services.

[*Text*]

De plus ces argents-là ne sont pas en réalité investis car ce sont des manque à gagner du gouvernement fédéral. A mon avis, ce n'est pas $2.4 milliards qui sera déboursé en tant que tel pour les services de garde. Les parents recevant un allègement fiscal, finalement cela ne donnera pas une place en garderie, il n'y en a pas. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une mesure très valable. De plus, étant donné qu'elle est régressive, cette mesure favorise les familles aisées par rapport aux familles à revenu moyen et faible.

Un autre élément m'apparaît absolument discutable, je dirais même inacceptable; le gouvernement prévoit le financement des services de garde à but lucratif. Je m'y oppose totalement.

Au niveau du partage de coûts de fonctionnement, au niveau de l'aide financière, je ne pense pas que le Québec gagnera beaucoup avec cette nouvelle politique, peut-être même qu'au contraire, le Québec y perdra. De toute manière, les dépenses seront plafonnées dans sept ans. Si jamais on ouvre autant de services de garde qu'on prévoit en ouvrir et qu'un grand nombre de familles qui ont besoin d'aide et qui sont éligibles à l'aide financière, cela signifie que le Québec n'aura pas droit à tous ces montants.

Maintenant il y a une autre chose. On nous laisse croire à l'injection d'une somme de trois milliards alors que finalement, une partie de ces montants-là aura été de toute manière déboursée par le biais du régime d'assistance publique du Canada. J'aurais préféré qu'on nous dise qu'il y ait un montant additionnel et non pas que l'on va débourser un tel montant comme si c'était de l'argent nouveau.

La chose qui m'inquiète beaucoup c'est la création de seulement 200,000 places sur une période de sept ans. Avec cela, on ne répondra qu'à 25 p. 100 des besoins. Quand on calcule que 200,000 places représentent environ 20,000 places par province pour une période de sept ans, c'est-à-dire 2,850 par année par province alors qu'au Québec en un an, on a développé près de 5,000 places. Si jamais le Québec décidait effectivement de développer 18,000 places par année pour trois ans, est-ce que le gouvernement fédéral va effectivement payer la différence de la note entre le 2,800 et le 18,000. Je ne pense pas que cela soit avantageux pour la province de Québec et c'est mon opinion personnel.

Une autre chose m'intrigue aussi au niveau de cette politique; comment fera-t-on pour vraiment entamer une discussion entre les 10 provinces du Canada et en arriver à un consensus?

La semaine dernière, j'ai assisté à un colloque de la promotion canadienne des services de garde à l'enfance. J'ai découvert 10 discours. Nous ne sommes pas du tout du tout au même niveau. Je ne veux pas dire qu'une province est mieux que l'autre. On a un développement très différent dans chacune des provinces. La perception des services de garde est totalement différente dans chacune des provinces. Je peux vous dire qu'à certains moments, je sentais que le discours qui se tenait était le même que l'on tenait au Québec dans les années 1970. On est en train de se définir. On est en train de définir si oui ou non on veut des services de garde, pourquoi et quelles sont leurs importances au niveau social et économique. Sans dire qu'on a franchi cette étape (il n'est pas vrai que tout le

[*Traduction*]

In addition, this isn't really invested money—it's revenue the federal government is foregoing. In my view, it isn't $2.4 billion that will be spent as such on child-care services. A tax break for parents doesn't give them a day-care space—there aren't any. I don't think it's a very useful measure. Moreover, because it's regressive, it's a measure that favours well-off families ove middle-and low-income families.

Another element strikes me as very questionable, even unacceptable: the government anticipates funding for-profit child care. I am totally opposed to this.

With respect to sharing operating costs, with respect to financial assistance, I don't think Quebec stands to gain a great deal from the new federal policy. On the contrary, it may even lose. In any case, the expenditures will hit a ceiling in seven years. If ever we provide as many child-care services as we expect to provide, and a great many families need financial help and are entitled to financial help, this means Quebec won't have the right to all this money.

There's another point. We are led to believe that $3 billion dollars is being injected when in fact a part of that amount would have been paid out anyway under the CAP. I would have preferred them to say they were putting up the additional amount, rather than claiming they were going to "spend" three billion, as through it were new money.

I am very concerned that only 200,000 spaces are to be created over seven years. That will meet only 25 per cent of the need. When you calculate that 200,000 spaces represents about 20,000 spaces per province per year for seven years, that means 2,850 spaces per province per year, whereas Quebec in one year developed close to 5,000 spaces. If Quebec ever decided to developed 18,000 spaces per year for three years, would the federal government agree to pay the difference between the 2,800 and the 18,000? I don't see this as advantageous for the province of Quebec. That's my personal opinion.

Another thing that intrigues me about the new policy is, how are they going to get a discussion going among the ten Canadian provinces and reach a consensus?

Last week I attended a colloquium on promoting child-care services in Canada. I found I was hearing ten different conversations. We're not all on the same level. I don't mean that one province is better than another. I mean that development has been very different in each of the provinces. Child care is perceived quite differently in the different provinces. I can tell you that at certain moments I felt that what was being said was the same thing we were saying in Quebec in the 1970s. People are still defining themselves. They're still deciding whether or not they really want child-care services, and why, and how important they are to society and the economy. I wouldn't say we in Quebec have passed that stage, because not everybody in Quebec accepts the need for child-care services, but we have

[*Text*]

monde accepte les services de garde au Québec) on a déjà franchi un grand pas. Je pense qu'il serait injuste pour certaines provinces qui sont en train de se définir de leur dire que l'on exige certaines normes, même minimales et que ces provinces ne pourraient pas les rencontrer. Ce serait injuste aussi de demander aux provinces qui sont plus avancées de réduire leur développement pour rencontrer le même niveau de développement des autres provinces. Je pense que c'est là un très grand problème par rapport à l'établissement d'une politique fédérale sur les services de garde à l'enfance. Ce n'est pas seulement un problème de financement, c'est un problème de vision et de discours. Je pense qu'il faudra d'abord que les provinces s'asseoient ensemble et se concertent. Il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral discute avec chacune des provinces. Il faudra que tout le monde s'asseoit et décide ce qu'il veut. Ils devront définir leur option par rapport à leur vision des services de garde.

Si au plan national, on en fait une responsabilité sociale et qu'on décide pour tout le monde, je ne sais pas si tout le monde va l'accepter car il y a encore une vision traditionnelle des rôles sexuels qui est assez forte à bien des niveaux. Il faudrait commencer par s'asseoir et voir quelle est notre vision sociale de la responsabilité que l'on veut bien avoir et de ce que l'on veut donner aux enfants.

Le président: Je vous remercie beaucoup madame. Y a-t-il des sénateurs qui désirent poser des questions?

Le sénateur David: Merci madame le président, j'aurais des commentaires et des questions si vous le permettez. L'exposé de madame Lalonde-Gratton était extrêmement intéressant. Dans une visualisation globale d'une situation vue d'un plan historique jusqu'à nos jours, cette partie de l'exposé est quelque chose d'un petit peu original. Cela nous a montré que vers les années 1860, si ma mémoire est bonne, on avait déjà imaginé un système de garde, évidemment grâce aux communautés religieuses qui à l'époque s'occupaient de tout ce qui était social, médical et éducatif. Il me semble que vous avez apporté là un élément intéressant de discussion que nous n'avons pas souvent l'occasion d'entendre.

Vous nous avez dit que l'implantation d'une nouvelle garderie si je peux employer ce mot prend de 18 à 24 mois au Québec. Vous n'avez pas donné les raisons. Vous avez dit à cause des procédures bureaucratiques. Est-ce la seule raison?

Mme Lalonde-Gratton: Sûrement qu'il y a des raisons, je ne dirais pas cachées, cela serait un peu fort. Quand cette procédure s'allonge, finalement on développe moins des garderries. Il y a des choses dans cette procédure qui pourraient être abolies et ce rapidement. L'Office pourrait prendre en charge ces procédures. Cela ne prendrait que deux ou trois mois.

Le sénateur David: Si je traduis vos propos, cela signifie que c'est une politique de découragement . . .

Mme Lalonde-Gratton: Exactement.

Le sénateur David: . . . qui fait qu'il faut des pionniers et des missionnaires pour aller jusqu'au bout des efforts nécessaires pour développer une garderie. Mes questions n'ont pas de suite, elles suivent un peu l'endroit où vous étiez rendue dans votre exposé. Vous avez dit sans aucune ambiguïté que

[*Traduction*]

already taken a long stride in that direction. I think it would be unfair to certain provinces that are still defining themselves to be told that certain standards, even minimum ones, were required and that they didn't meet them. It would also be unfair to ask provinces that have made more progress to cut back on their development to meet the same level of development as the other provinces. I think this is a very serious problem for establishment of a federal child-care policy. It's not just a funding problem, it's problem of vision, of discourse. I think the provinces should sit down together first of all and work on a joint approach. The federal government shouldn't discuss it with each of the provinces individually. Everybody should get together and decide what they want. They should define their option in light of their vision of child care.

If at the national level it's made a responsibility of society and decided for everyone, I don't know if people are going to accept it, because there is still a traditional vision of sexual roles that is quite strong at many levels. We would have to start by sitting down and seeing what the social vision of responsibility is that we want to have, and what we want to give our children.

The Chairman: Thank you very much, Professor. Are there any questions?

Senator David: Thank you, Madam Chairman. With your permission I have some comments and some questions. Mrs Lalonde-Gratton's presentation was extremely interesting. It's unusual to be given an overall perspective of the situation that includes the past as well as the present. You showed us that in the 1860s, if I recall correctly, a system of child care was already functioning, thanks, naturally, to the religious orders, which in those days looked after all social, medical and educational concerns. I think you have added an interesting element to the discussion, one that we don't often have the opportunity of hearing about.

You said that setting up a new day-care centre in Quebec takes from 18 to 24 months. You didn't say why, apart from red tape. Is that the only reason?

Ms. Lalonde-Gratton: There are certainly reasons—I wouldn't like to call them hidden, that would be too strong a word. When the procedure drags out, fewer centres are opened. There are aspects of the procedure that could easily be done away with. The Office could take over the procedure. It could be cut to two or three months.

Senator David: If I'm understanding you correctly, that means there is a policy of discouragement.

Ms. Lalonde-Gratton: Precisely.

Senator David: Which means we need pioneers and missionaries to go all the way and do everything possible to establish a day-care centre. My questions do not follow any real order, they simply go along with what you stated in your presentation. You stated unequivocally that you were opposed to for-

[*Text*]

vous n'étiez pas favorable au développement de garderies à but lucratif. Je pense que nous avons compris votre message.

Cependant je voudrais savoir si dans ces garderies à but lucratif, les parents peuvent déduire les frais de garde dans ces cas-là puisqu'ils ont probablement des reçus et que les gouvernements demandent des reçus pour les frais de garde. Vous n'avez pas beaucoup insisté sur cette notion qui me paraît un obstacle pour bien des familles, c'est-à-dire que beaucoup dans le système actuel ne peuvent obtenir de reçus car ils utilisent des gardiens au sein de leur famille etc. Est-ce que l'Office s'est penché sur cette question des reçus?

Mme Lalonde-Gratton: Oui, l'Office s'est penché effectivement sur cette question des reçus. Peu importe le service de garde reconnu, les parents peuvent avoir un reçu, que cela soit en milieu familial reconnu ou non. Il y a seulement dans les services de garde dits clandestins que l'on ne peut pas avoir de reçus sauf qu'il faut comprendre que 85 p. 100 des enfants sont gardés dans des services de garde clandestins. Quatre-vingt-cinq pour cent des parents ne peuvent pas avoir de reçus aux fins d'impôt. C'est effectivement un problème. Le comité lorsqu'il devait se pencher sur l'évaluation des moyens pour valoriser la garde non-reconnue l'a fait probablement dans ce sens-là. C'était un des mandats du comité. Par contre on ne retrouve pas de solution proposée par le comité relativement à ce problème. C'en est un. Il est évident que l'on est pris dans un dilemme. La majorité des parents n'ont pas de reçus. Si on ne demandait pas de reçus pour déduction de frais de garde, les parents n'auraient finalement qu'à aller dans les services de garde non-contrôlés. Les services de garde, contrôlés, reconnus et offrant plus de qualité en tout cas se développeraient moins rapidement.

Le sénateur David: Ce qui veut dire que le problème reste entier. On n'a pas trouvé de solution le moindrement adéquate pour le régler.

Lorsque vous parlez de critères, j'ai beaucoup aimé votre référence à des critères subjectifs et objectifs. Malheureusement la subjectivité ne s'évalue pas. On pourrait dire la même chose pour les services médicaux, universitaires et éducationnels. Je me demande vraiment comment on pourrait, comment les inspecteurs pourraient même apprécier cette note subjective. Probablement que ceux qui peuvent le mieux apprécier cette subjectivité, ce sont les parents qui ont des enfants dans une garderie, comme les élèves peuvent apprécier leurs professeurs. Vous ne croyez pas qu'advenant une organisation très structurée (dans laquelle sûrement les syndicats vont s'infiltrer rapidement d'autant plus que cela va être universel, gratuit et tout ce que vous pouvez vous imaginer) à ce moment-là la subjectivité ne peut pas jouer un grand rôle.

Mme Lalonde-Gratton: Je pense qu'il y a deux choses qui vont jouer pour conserver ces critères de subjectivité. Premièrement, que le contrôle par les parents soit maintenu. Il ne faut pas qu'il n'y ait jamais la gratuité des services. Je propose l'universalité, je suis d'accord. Mais je désire que les parents soient toujours amenés à défrayer au moins 20 p. 100 des coûts.

Le sénateur David: Je pense que je n'avais pas très bien compris cette notion.

[*Traduction*]

profit day-care centres. I think that we understand your message.

What I would like to know is whether in the case of for-profit centres, if the the parents can deduct day-care costs, since they likely have receipts and governments require receipts for deduction purposes. You didn't insist too much on this point which is a stumbling block for many families. Under the present system, many people do not get receipts since day-care services are provided by someone in a home setting and so forth. Has the Office examined the matter of receipts?

Ms. Lalonde-Gratton: Yes, the Office has indeed looked into this issue. Regardless of the type of day-care service received, that is whether in or outside the home, parents can get a receipt. Receipts for day-care services are not, however, issued in the case of "underground" or unlicensed centres. Unfortunately, 80 per cent of children are placed in unlicensed centres. Which means that 85 per cent of the parents cannot get receipts for tax purposes. It is without question a problem. Part of the Committee's mandate was to look into ways of valorizing this type of day-care service. However, the Committee does not appear to have come up with a solution to this problem. Obviously, we are on the horns of a dilemma. Most parents don't have a receipt. If we didn't require a receipt for tax deduction purposes, parents would ultimately all turn to unlicensed day-care centres. We would therefore see fewer quality, licensed facilities being developed.

Senator David: Therefore, the problem remains. We have not come up with any semblance of a solution to it.

When you mentioned criteria, I liked your reference to subjective and objective ones. Unfortunately, subjectivity is not measurable. The same could be said of medical, university or educational services. I really wonder how the inspectors could even appreciate this subjective aspect. Perhaps he ones who can appreciate it the most are the parents who have children in day care, just as students can appreciate their teachers. Don't you think that if the system becomes highly stuctured that surely the unions will get involved. You can imagine that when day care is universal and free, subjectivity will no longer mean very much.

Ms. Lalonde-Gratton: I think that two things will help to preserve the subjective nature of criteria. First of all, parents must continue to have some control over day-care services. Day-care services should never be provided free of charge. I agree with the principle of universality, but I believe that parents should always be required to pay at least 20 per cent of the overall costs of day-care.

Senator David: I don't believe I understood that concept very clearly.

[*Text*]

Mme Lalonde-Gratton: Je ne l'avais pas dit.

Le sénateur David: Dans les garderies à but lucratif auquel vous vous opposiez, vous aviez parlé de l'universalité.

Mme Lalonde-Gratton: Oui.

Le sénateur David: Vous voyez comme le dialogue est important car cela est tellement associé dans le public avec la notion de gratuité.

Mme Lalonde-Gratton: Oui il y a beaucoup de regroupements qui demande la gratuité des services de garde, non seulement l'universalité.

Le sénateur David: Vous avez parlé des garderies à but lucratif, vous désirez qu'elles ne soient pas nécessairement gratuites, en fait vous vous opposez à la gratuité. Vous ne voulez pas qu'il y ait un profit réalisé par quelqu'un lorsqu'une garderie est ouverte. C'est une nuance qui m'apparaît quand même très importante. Je vais terminer en vous disant que je ne suis pas du tout surpris qu'en ayant assisté à un colloque canadien, vous ayez découvert dix provinces car c'est ce que je découvre tous les jours ici.

Le président: J'aurais juste une question qui suit ce que vous disiez. Croyez-vous qu'il s'agit d'une question de qualité quand vous parlez de garderies à but lucratif et à but non-lucratif.

Mme Lalonde-Gratton: Oui.

Le président: C'est le sujet qui vous préoccupe.

Mme Lalonde-Gratton: Oui parce que les services de qualité coûtent très cher. Le respect de la réglementation coûte très cher. Les sommes fournies par les parents sont très peu élevées. Les parents ne peuvent pas payer plus que ce qu'ils paient maintenant. Pour avoir une qualité de service avec les revenus que les garderies ont, il faut réduire la qualité des services. Il n'y a pas d'autres moyens. Si on paye notre personnel à peu près au salaire minimum et si on a une rotation de personnel quasi constante, on aura pas de stabilité finalement. Si on choisit des gens non qualifiés pour les payer justement moins cher, on aura le même effet. On triche un peu sur les *ratio* pour faire du profit, il faut réduire en quelque part. On ne m'a pas encore démontré qu'on pouvait faire des profits en maintenant une qualité impeccable des services de garde.

Senator Marsden: In the research undertaken by the committee in Quebec, did anyone compare the quality of care in commercial child-care spaces to that in not-for-profit spaces?

Ms. Lalonde-Gratton: Not really because it is very touchy, first of all. But the l'office des services de garde told us—and this is in the report—that there were 158 complaints last year, and most of them came from profit spaces.

Senator Marsden: That is helpful.

You did not mention the problems encountered by children with disabilities and children from the rural areas. Can you tell us what the situation is with regard to those children?

[*Traduction*]

Ms. Lalonde-Gratton: I hadn't explained it.

Senator David: In speaking about the types of for-profit day-care centres to which you were opposed, you mentioned universality.

Ms. Lalonde-Gratton: That's right.

Senator David: In the public's mind, universality is rather synonymous with the concept of free services. Hence, you can see how important communication is.

Ms. Lalonde-Gratton: Many groups are demanding not only universality, but free day care as well.

Senator David: Regarding for-profit day-care centres, you stated that you don't want to see them necessarily provide services free of charge. In fact, you are opposed to free day care. You do not want someone to make a profit when a centre is opened. In my opinion, that's a very important nuance. In closing, I want to say to you that I am not in the least bit surprised to see that after attending a Canadian symposium, you discovered that there were ten provinces. I continue to find that out here every day.

The Chairman: I have one question which ties in with what you were saying. Do you believe that quality is an issue when you speak of for-profit and non-profit day-care centres?

Ms. Lalonde-Gratton: Yes, I do.

The Chairman: I take it you are concerned about this issue.

Ms. Lalonde-Gratton: I am, because quality services are very expensive. Complying with the regulations is also a very costly process. Parents contribute very little money, but they can't really pay more than they do now. To ensure quality services, given the revenues they have, day-care centres must make a choice. Either they pay their staff minimum wage and contend with a constant turnover and very little stability or they hire unqualified people so they can pay them less money. They cheat a bit on the ratios in order to make a profit. Something has to give somewhere. No one has yet to show me how to earn a profit by operating a cente which boasts services of impeccable quality.

Le sénateur Marsden: Dans les recherches effectuées par le comité au Québec, a-t-on comparé la qualité des services offerts dans les garderies à but lucratif à ceux dispensés dans les garderies sans but lucratif?

Mme Lalonde-Gratton: Pas vraiment, parce que c'est un sujet très délicat. Mais, l'Office des services de garde nous a déclaré, et cela figure dans son rapport, qu'il avait reçu 158 plaintes l'an dernier, la plupart à propos des garderies à but lucratif.

Le sénateur Marsden: Merci, ces renseignements sont très utiles.

Vous n'avez pas parlé des problèmes auxquels font face les enfants handicapés et les enfants vivant dans les régions rurales. Pouvez-vous nous décrire leur situation?

[*Text*]

Ms. Lalonde-Gratton: The office has a special integration plan for handicapped children, and there are subsidies available. There are very few day care centres that go into that area because the subsidization—

Les subventions sont très peu élevées et les coûts sont très élevés. Ce qui arrive, c'est qu'il y a des garderies où on ne reçoit que des enfants avec des problèmes spéciaux et des enfants handicapés. Il y a deux ou trois garderies dans la région de Montréal où on ne reçoit que ces enfants-là. Il y a une éducation à faire à ce niveau et une préparation des éducatrices aussi. Il y a aussi des subventions améliorées que l'on devrait apporter.

En milieu rural à l'heure actuelle, il y a beaucoup de problèmes évidemment. Il y a des projets pilotes au niveau de ce qu'on appelle les régions agricoles. Il y a deux ou trois projets pilotes à l'heure actuelle qui semblent se concrétiser et qui ont été vraiment quelque chose d'extraordinaire, c'est-à-dire les femmes qui travaillent dans le milieu agricole ont eu des mini-garderies, ce qui n'existe pas d'habitude au Québec. En pleine saison des récoltes, elles peuvent utiliser ces mini-garderies. Ce sont des projets qui ont bien fonctionné et qui devraient continuer sauf qu'il n'existe pas encore au Québec des mini-garderies où on pourrait recevoir de 10 à 15 enfants. Je pense que pour les milieux ruraux, c'est vraiment un problème. Pour les régions éloignées c'est un problème. Alors là on parle surtout de garde en milieu familial. En ce qui concerne la garde au milieu familial, on ne peut pas recevoir plus de 4 enfants. C'est ce qui fait que ce problème n'a pas été résolu.

Senator Marsden: Finally, if it is possible for the Province of Quebec to opt out of the federal plan with compensation, is it your view that the province will do that, given the difficulties of interpretation?

Mme Lalonde-Gratton: Je ne voudrais pas me prononcer pour la province de Québec mais j'ai l'impression que oui.

Senator Marsden: So that the issue of portability, and families in the armed forces moving across the country and getting very unequal services, as children now do in the schools, is not a major problem?

Ms. Lalonde-Gratton: Not really; I do not think so.

Senator Marsden: Thank you.

Le président: J'ai deux questions à vous poser et si vous voulez bien m'excuser, je vais les lire parce que je ne veux pas commettre d'erreurs. Est-ce que l'ensemble ou la majeure partie des ressources financières d'un programme fédéral devrait aller aux services ou une partie de ces ressources devrait-elle servir à accroître les prestations de maternité du programme d'assurance-chômage.

Mme Lalonde-Gratton: L'idéal serait d'avoir les deux.

Le président: Oui bien sûr.

Mme Lalonde-Gratton: Oui il y a un grand problème au niveau social et économique par rapport à cette question. L'idéal serait sûrement que les congés de maternité durent un an et demi, deux ans. Je parle de congé de maternité et de

[*Traduction*]

Mme Lalonde-Gratton: L'Office a un plan d'intégration spécial pour les enfants handicapés, et des subventions à cet égard sont disposibles. Il y a très peu de garderies qui se spécialisent dans ce domaine, à cause des subventions . . .

Subsidies are very low and costs are very high. Some centres only take children with special problems or disabilities. There are two or three centres in the Montreal area that accept only children like this. We need to educate people about this area as well as the care givers. The level of subsidies should also be increased.

Obviously, there are many problems in rural areas at the present time. Pilot projects have been set up in so-called rural areas. Two or three such projects are currently being carried out and we have produced extraordinary results. Mini-centres have been set up for women living in these rural areas, a first in the province of Quebec. During the harvest season, women can use these facilities. These projects have worked well and should be allowed to continue. However, since this type of day-care centre that can accommodate 10 to 15 children does not exist elsewhere in Quebec, I think that a real problem exists in so far as rural areas are concerned. It's also a problem for remote regions. In such cases, care is usually provided in a home setting and here the maximum allowable number of children is four. Therefore, the problem is a long way from being resolved.

Le sénateur Marsden: Enfin, comme la province de Québec peut recevoir une juste compensation si elle choisit de ne pas adhérer à un programme fédéral, croyez-vous qu'elle le fera, étant donné les difficultés d'interprétation?

Ms. Lalonde-Gratton: I wouldn't want to speak for the Province of Quebec, but it is my impression that it will.

Le sénateur Marsden: Donc, la question de l'interchangeabilité et des familles des forces armées qui parcourent le pays et qui obtiennent des services de qualité très inégale, tout comme les enfants dans les écoles de nos jours, ne représente pas un problème grave?

Mme Lalonde-Gratton: Pas vraiment, je ne crois pas.

Le sénateur Marsden: Merci.

The Chairman: I have two questions for you and if you will allow me, I will read them since I don't want to make any mistakes. Should all or a large portion of federal program funding be allocated for services, or should part of these resources be used to increase the unemployment insurance program maternity benefits?

Ms. Lalonde-Gratton: Ideally it should be used for both purposes.

The Chairman: Of course, I realize that.

Ms. Lalonde-Gratton: This issue poses enormous social and economic problems. The ideal situation would be to have maternity leave lasting one and a half or two years. I'm speaking about both maternity and paternity leave. It bothers me

[*Text*]

paternité. Cela me fait un peu quelque chose de voir un poupon, mes petits enfants, dans un service de garde à l'âge de six mois. Ils se débrouillent très bien, c'est juste moi qui se sent mal face à cette situation.

Si on avait la possibilité de prolonger d'au moins un an les congés de maternité, cela serait l'idéal. Je pense que c'est un rêve qui se réalisera dans plusieurs années, je ne serai probablement pas là pour le voir.

À ce moment-là, si on n'a pas cette possibilité, si nos petits entrent à la garderie à 4 ou 6 mois, il faut mettre tout les argents possibles pour que la qualité soit assurée. Il faut faire de la recherche pour savoir ce qui est mieux pour les poupons. On ne peut pas partir les poupons d'un mauvais pas. Même avec un *ratio* 1 sur 4, un éducateur pour quatre enfants, c'est beaucoup trop élevé. Imaginez-vous avez des quadruplés sur les bras! J'ai eu cinq enfants l'un après l'autre, mais je n'aurai pas voulu avoir les cinq en même temps. Je pense qu'il faut que les sous soient injectés. Il est très important qu'un poupon à la garderie ait les soins requis au plan affectif et au plan du développement.

Le président: Nous sommes très intéressés par le nouveau projet de loi. Nous espérons qu'il sera adopté au mois de juin. Je désire vous poser la question suivante: supposons que toutes les ressources soient destinées à des places pour le nouveau programme plutôt qu'à des dépenses fiscales, le programme serait-il plus acceptable? Est-ce qu'il y a d'autres défauts dans le nouveau programme que la question du financement? Quels sont les autres défauts que vous voyez dans ce nouveau programme? C'est une question très importante pour nous afin d'évaluer le nouveau projet de loi. Vous savez aussi qu'avant l'introduction d'un nouveau projet de loi, tous les groupes de femmes ont dit qu'il était merveilleux, que c'était une bonne idée pour élaborer une nouvelle loi pour la garde des enfants.

Mme Lalonde-Gratton: Oui il est évident qu'il est toujours intéressant d'avoir des déductions fiscales. Je suis certaine que les familles les aiment bien et c'est la raison pour laquelle il s'agit d'une mesure électorale intéressante. On touche aussi à plus de personne que seulement celles qui utilisent les services de garde sauf que l'on dit en même temps que l'on veut laisser le choix aux parents d'utiliser un service de garde ou non, la garde en milieu familial reconnu ou en garderie. Sauf que finalement si on ne développe pas les places, on ne donne pas le choix aux parents. On peut leur donner le choix en leur disant voici: nous avons les places en garderie en nombre suffisant. Je ne dis pas s'il y a deux millions d'enfants à garder que les deux millions auront besoin de service de garde, cela n'est pas vrai. Il y en a peut-être un million qui vont en avoir besoin ou plus. Si on offre 200,000 places, on ne donne pas le choix aux parents. Il y aurait sûrement des moyens ou des politiques plus adéquates. Je ne suis pas très bonne en économie, mais je suis certaine qu'on doit d'abord développer des services de garde et ensuite offrir les moyens à ceux qui les utilisent.

Maintenant les défauts de la politique actuelle, se situent au niveau de la qualité. Il n'y a aucune norme, aucune exigence qui n'a été établie à ce niveau. Je comprends un peu le gouvernement fédéral. Comment établir des normes de qualités et dire aux provinces: vous allez vous munir de lois, on va exiger

[*Traduction*]

somewhat to see an infant, my grandchildren, in day care at six months of age. They do very well, it's just that I'm uncomfortable with the situation.

If the period of maternity leave could be extended to at least one year, that would be ideal. I think that this dream will come true in a few years' time, but I probably won't be around to see it.

Since this possibility does not exist at present and children must be placed in day care at four or six months, we must allocate all the funds we possibly can to ensure quality services. We must carry out research to ascertain what's best for infants. We can't start them off on the wrong foot. Even the ration of 1 to 4, that is one care giver for four infants, is much too high. Imagine having quadruplets on your hands! I had five children in succession, but I would not have wanted to have them all at the same time. I think more funds need to be allocated to day-care programs. It is very important for an infant in day care to receive the necessary care, from both an emotional and developmental standpoint.

The Chairman: We are very interested in the new bill. We hope it will be adopted by June. I would like to put the following problem to you: suppose that all resources are allocated for places in the new program instead of for tax expenditures, would the program be more acceptable? Does the new program have other short comings, aside from the question of funding? What other problems do you see in this new program? That's a very important question that arises in our assessment of the new bill. On hearing that a new bill would be tabled, all women's groups said that it was a good idea to draft new day care legislation.

Ms. Lalonde-Gratton: Of course, it's always interesting to have tax deductions. I know that families appreciate them and that's why the're an interesting campaign measure. This issue touches not only those who use day-care services. However, at the same time the're saying that they want to leave parents the option of either placing their child in a licensed centre or having services provided in a home setting. In the final analysis, if no new spaces are created, parents will not have any choice. They would have a choice if we told them, look, we have an adequate number of available spaces in day-care centres. I'm not saying that if there were two million children in need of day-care services that we could accommodate all of them. That's not so. Perhaps a million require daycare. If we provide 200,000 spaces, we are not giving parents much of a choice. Surely there must be more adequate measures or policies. I'm not very good in economics, but I know that we must first develop day-care services and then provide the means to those who use them.

The shortcomings of the present policy have to do with quality. No quality standards or requirements exist. I understand the federal government's position somewhat. How is it possible to establish quality standards and to order the provinces to pass appropriate legislation when such large disparities exist

[*Text*]

telles choses au plan national quand il y a tant de disparité comme je le disais tantôt parmi les provinces. C'est un terrain glissant. Être à la place du gouvernement, je ne m'avancerais pas plus. C'est dommage en même temps qu'on exige pas le *minimum*. C'est un des problèmes.

L'autre problème est en relation avec l'abolition du RAPC. Je ne pense pas que les provinces seront gagnantes à l'intérieur de ce système. Je pense que c'est quelque chose qui devra être évalué à nouveau. Les familles à faible et à moyen revenu à l'intérieur de toute cette politique ne sont pas celles qui vont sortir gagnantes, surtout si elles n'ont pas de places dans les services de garde reconnus. C'est comme si cette politique était un peu conçue à l'envers. Ce serait peut-être une bonne politique lorsque on aura un bon service de garde.

Mme Mildred Morton: J'ai une question concernant l'allocation de la disponibilité. Le rapport Presser a recommandé d'abolir l'allocation pour les familles dont les enfants ont plus de deux ans. Est-ce que vous pensez que le gouvernement québecois acceptera cette recommandation? Vous avez dit que les mesures sont toujours acceptables.

Mme Lalonde-Gratton: Nous serons aussi bientôt dans une période électorale. Je ne crois pas que cela sera abolie. Quand on touche à beaucoup de monde, c'est toujours beaucoup plus intéressant, même si cela vaut moins. Je ne pense pas que cela vaille la peine.

Mme Morton: Toutes les recommandations du rapport sont basées sur le fait d'injecter des montants additionnels.

Mme Lalonde-Gratton: Ces montants permettraient le développement ou une bonne consolidation des services.

Mme Morton: Ici on doit ajouter des montants sinon ces recommandations ne seront pas remplies. Pour revenir à une question du sénateur David au sujet de la qualité des soins, on a mentionné la division entre les critères subjectifs et objectifs. Le rapport Presser s'est opposé à ces définitions et à la remise du contrôle aux parents. Est-ce qu'il est réaliste d'insister sur le contrôle des parents? On a eu l'exemple de témoins de l'Alberta qui ont parlé du contrôle des parents. On parlait à ce moment-là de la garde des enfants en milieu scolaire. Ces témoins ont mentionné que ce système n'était pas fameux et qu'il était très difficile.

Mme Lalonde-Gratton: Je pense que c'est quelque chose qui peut-être réalisée mais il y a toute une éducation à faire à ce sujet. C'est au niveau de la formation des éducatrices que l'on réalisera cette formation des parents. Cela peut paraître un peu spécial.

Un des cours que je donne est justement axé sur la dynamique des relations éducateurs-parents. Dans ce cours, je sensibilise les éducatrices à leur rôle d'éducation des parents. C'est assez spécial mais c'est effectivement cela.

Leur première réaction est de dire: nous avons assez de rôle comme c'est-là. Ils réalisent qu'effectivement, c'est extrêmement important et c'est par le biais de la formation des éducatrices que l'on va éduquer finalement les parents. Quand je parle d'éducation des parents je veux dire les rendre conscients

[*Traduction*]

between the provinces. That would be akin to wandering on dangerous ground. If I were in the government's position, I wouldn't be any further ahead either. All the same, it's a shame that minimum standards haven't at least been established. That's one of the problems.

The other problem concerns the abolition of CAP. I don't think the provinces will come out ahead while operating within this system. I think this matter should be reconsidered. While this system is in place, low- and middle-income families will not come out ahead, particularly if there are no spaces available to them in licensed centres. The policy is somewhat skewed. Perhaps the policy would be a sound one if we had good day-care services.

Mrs. Mildred Morton: I have a question concerning subsidization. The Presser Report recommended that families stop receiving subsidies after children reach the age of two. Do you think that the Quebec government will go along with this recommendation? You said that certain measures are always acceptable.

Ms. Lalonde-Gratton: Also, an election is coming up shortly. I don't think that subsidies will be abolished. When a provision affects a lot of people, it is always a great deal more interesting, even if it's worth less. I don't think that it would be worthwhile.

Mrs. Morton: All of the report's recommendations are based on the premise that day-care programs will receive additional funding.

Ms. Lalonde-Gratton: Additional funding would make it possible to develop and consolidate these services.

Mrs. Morton: Additional funding is needed or it will be impossible to carry out these recommendations. Getting back to a question raised by Senator David regarding the quality of the services provided, mention was made of the difference between subjective and objective criteria. The Presser Report disagreed with these definitions and was opposed to the idea of handing control back to parents. Is it realistic to insist on giving parents such control? Consider what the witnesses from Alberta had to say about this when talking about child care services provided in a school setting. These witnesses noted that this system wasn't all that great and that problems did occur.

Ms. Lalonde-Gratton: I think that it is a realistic option, but we need to educate people, I mean the care givers as well as the parents. It's a rather unique situation.

One of the courses I teach focusses on relations between care givers and parents. I make care givers aware of their role in educating parents. It's a rather special situation.

What we are trying to do is emphasize the importance of this issue and to make them realize that by training the care givers, we will ultimately educate the parents. When I speak of educating parents, I mean making them aware of how they

[*Text*]

de la façon d'évaluer un bon service de garde et de les rendre exigeants face aux services qu'ils choisissent finalement.

Il s'agit de les rendre conscients finalement. Cela a l'air très idéaliste. Cela est vrai. Je fais cela à l'heure actuelle. J'aimerais me promener dans les services de garderie au moment où il y a des assemblées annuelles des parents et leur dire: vous avez un rôle à jouer, c'est votre service de garde, vous avez un rôle avec vos enfants, ce sont vos enfants. Je pense qu'il y a une éducation à faire. Ce n'est pas quelque chose qui va se réaliser demain matin, cela est sûr. Cela est possible, j'aime bien croire que cela est possible.

Le président: C'est un principe qui est bien connu dans le domaine de l'éducation.

Mme Lalonde-Gratton: Un enfant d'un ou deux ans ne peut pas parler et dire à ses parents: je n'ai pas été bien aujourd'hui à la garderie. Un enfant de 4 ou 5 ans est capable de le dire. Un petit enfant ne peut pas le dire. Il faut que les parents soient à l'écoute et aient une communication avec l'éducatrice. Si les parents se disent comme beaucoup de parents le font aujourd'hui: c'est un service, je paie pour ce service, on doit me donner de la qualité, là c'est raté. Il ne faudra pas croire à ce moment-là au contrôle par les usagers. Maintenant si on a une vision différente . . .

Le sénateur David: Est-ce que je peux me permettre des petites questions brèves sur des questions qui ne sont pas claires à mon esprit? J'ai beaucoup à apprendre dans ce domaine-là. Je crois que je suis le seul représentant du Sénat de sexe masculin à cette table.

Le président: Il y a beaucoup de personnes intéressées dans la garde des enfants, que ce soit des hommes ou des femmes, au Sénat et au Canada.

Le sénateur David: En ce qui concerne la garde en milieu scolaire, vous avez parlé de ce phénomène assez longuement. Vous l'offrez en somme pour de enfants de 6 à 12 ans. Est-ce ce qu'on appelait autrefois le jardin d'enfance?

Mme Lalonde-Gratton: Non c'est ce qui est à l'extérieur ou en-dehors des heures de classe. Les enfants de 6 à 12 ans vont à l'école de 8 heures à 3 heures. Il s'agit de la garde de 7 heures le matin à 8 heures le matin, à l'heure du dîner, de 3 heures à 8 heures le soir.

Le sénateur David: Pour le quartier ou bien pour les enfants des professeurs?

Mme Lalonde-Gratton: Pour les quartiers, pour tout le monde.

Le sénateur David: C'est un service pour les parents qui ne peuvent pas venir les chercher?

Mme Lalonde-Gratton: Oui c'est ce qu'on appelait autrefois, je suis sûre que vous avez déjà entendu l'expression: les enfants avec la clé au cou.

Le sénateur David: On l'entend encore d'ailleurs aujourd'hui. Maintenant vous avez plus loin parlé de *ratio*. Vous avez dit un sur trois, un sur deux et vous avez ajouté que l'idéal serait de un sur un. C'est un *ratio* que vous définissez comment?

[*Traduction*]

should evaluate a good day care and more demanding about the services they ultimately choose.

Basically we want to increase their awareness and understanding of day care. That might seem very idealistic, I realize. That's what my job entails. I would like to visit day-care centres when they hold their annual meeting with parents and tell them—you have a role to play, it's your day care, they are your children. I think a great deal of education needs to be done. Of course, it's not going to happen overnight. But I would like to believe that it's possible.

The Chairman: This principle is well recognized in the field of education.

Ms. Lalonde-Gratton: A child of one or two years cannot tell his parents that things didn't go so well today at the day care centre. However, a child of four or five years is capable of telling that to his parents. A smaller child cannot. Parents must keep informed and stay in touch with the care giver. If parents believe, as many of them do today, that it's a service they pay for and automatically expect quality, then it will not work. We musn't think that users control the system. However, if we have a different perspective on things . . .

Senator David: I would like to ask a few brief questions to clear up things in mind. I have learned a great deal. I believe I'm the only male Senator seated at this table.

The Chairman: Many people in the Senate and in Canada, both male and female, are concerned about child care.

Senator David: You spoke at length about the phenomenon of day care services provided in a school setting. You mentioned that this would be for children between the ages of six and twelve. Is this what we used to refer to as kindergarten?

Ms. Lalonde-Gratton: No, these services would be provided after school hours. Children between the ages of six and twelve attent school between 8 a.m. and 3 p.m. Child care services would be provided from 7 a.m. to 8 a.m., during the lunch hour and from 3 p.m. to 8 p.m.

Senator David: Would these services be for the neighbourhood children or for the teachers' children?

Ms. Lalonde-Gratton: For the neighbourhood children and for everyone.

Senator David: Then, it's a service for parent who work?

Ms. Lalonde-Gratton: Yes, it's for children who, I'm sure you're familiar with the expression, used to be called "latchkey kids".

Senator David: That expression is still used today. You also spoke of ratios. You mentioned 1 to 3 or 1 to 2 and said that the ideal ratio would be 1 to 1. How do you define this ratio?

[*Text*]

Mme Lalonde-Gratton: C'était pour la formation. A l'heure actuelle on exige que dans un service de garde, il y ait un éducateur sur trois qui ait une formation pertinente à son travail. Le comité recommande un éducateur sur deux. Moi je dis que ça devrait être tous les éducateurs. C'est comme si on disait qu'niveau des professeurs, on a seulement besoin d'un professeur sur trois qui doit détenir de son brevet d'enseignement.

Le sénateur David: C'est pour le personnel dans la garderie.

Mme Lalonde-Gratton: Oui.

Le sénateur David: Vous parlez de quelqu'un qui a un diplôme quelconque. Pour l'instant, je suis certain qu'il n'est pas quelconque mais je ne peux pas le définir autrement. Alors c'est ce à quoi vous appliquez votre *ratio*. Éventuellement, vous demandez que le *ratio* soit de un pour un. C'est pour cela que vous dites que les coûts seraient très augmentés. C'est comme si on disait que dans les hôpitaux, il faudrait que toutes les personnes soient des infirmières.

Mme Lalonde-Gratton: Pas nécessairement.

Le sénateur David: Tout le monde qui oeuvre auprès du malade.

Mme Lalonde-Gratton: Non.

Le sénateur David: Alors que vous savez qu'il y a trois échelons de compétence qui va de l'université au Cégep à une formation locale.

Mme Lalonde-Gratton: Oui.

Le sénateur David: Enfin mon dernier commentaire est le suivant: je ne comprends pas votre inquiétude sur ce qui arrivera dans sept ans. Il ne sert à rien de s'inquiéter de ce qui arrivera dans sept ans parce que de toute façon on ne le sait pas.

Mme Lalonde-Gratton: Oui.

Le sénateur David: Je ne me préoccuperais vraiment pas à votre place de ce qui arrivera dans sept ans. Il s'agit de partir de ce que nous avons maintenant.

Mme Lalonde-Gratton: Oui.

Le sénateur David: Je suis un peu inquiet de dire qu'il faut se dépêcher à réglementer. J'ai l'impression que plus on se dépêche à réglementer, plus on édicte de mauvais règlements. Je me demande si on est pas mieux de d'édicter quelques règlements, basée sur des recherches bien construites comme d'ailleurs celles que vous avez faites. Quand même il y aurait seulement cinq règlements au départ, on pourrait en ajouter un sixième après une certaine expérience, je crois que cela serait mieux.

Suite à mon expérience dans le domaine de la santé, on est tellement inondé de règlements qui sont souvent contradictoires que finalement, on fait ce que l'on veut parce qu'il y a tellement de règlements que nous avons des choix. Cela m'inquiète un peu quand vous dites qu'il faut réglementer rapidement. Au contraire, je pense qu'il faut y aller lentement avec des recherches appropriées et faire des règlements prioritaires et les améliorer avec le temps.

Mme Lalonde-Gratton: Oui effectivement, il faut les faire en se basant sur les études d'abord. D'ailleurs la réglementa-

[*Traduction*]

Ms. Lalonde-Gratton: I was referring to training. Today, day-care centres require that one in three care givers have a degree relating to his field of work. The committee recommends that the ratio be one out of every two care givers. In my opinion, all care givers should have degrees. It's like saying that only one out of every three teachers needs to have a teaching degree.

Senator David: You're referring to the day-care staff.

Ms. Lalonde-Gratton: Yes.

Senator David: You're speaking about someone who has a degree of some sort—I don't know quite how to define it right now. That is the criterion you use for applying your ratio. Eventually, you would like all care givers to have degrees. That's why you say costs would increase tremendously. It's like saying that all hospital staff members should have nursing degrees.

Ms. Lalonde-Gratton: Not necessarily.

Senator David: Well, everyone who works with sick people.

Ms. Lalonde-Gratton: No.

Senator David: You are aware that there are three different skill levels, ranging from a university degree, to a CEGEP degree and on-the-job training.

Ms. Lalonde-Gratton: Yes, I am.

Senator David: I have one last comment. I fail to understand your concern about what will happen in seven years' time. There is no point worrying about what will happen in seven years, because we have no way of knowing.

Ms. Lalonde-Gratton: I agree.

Senator David: If I were in your position, I really wouldn't be worried about what might happen in seven years. We must work on the basis of what we have now.

Ms. Lalonde-Gratton: I agree.

Senator David: I hesitate to say that we must hurry and regulate this sector. When we rush the process of passing regulations, we usually end up with poor regulations. I wonder if we wouldn't be better off adopting a few regulations and conducting more in-depth research as you have done. Even if we passed only five regulations at the start and later a sixth, based on the experience we had gained, I believe that that would be a better way to proceed.

My experience in the health field has shown me that we are so inundated with often contradictory regulations that in the final analysis we do whatever we want, because there are so many regulations to choose from. It concerns me a little to hear you say that we should move quickly to pass regulations. On the contrary, I believe that we should proceed slowly, carry out the necessary research, adopt priority regulations and improve them over time.

Ms. Lalonde-Gratton: I agree that studies should be carried out before any regulations are adopted. Regulations within the

[*Text*]

tion dans les services de garde est minimale et elle est parfois pitoyable. Effectivement, elle a été faite rapidement.

Le sénateur David: Minimale, cela me conviendrait, mais pitoyable évidemment cela ne me conviendrait pas.

Mme Lalonde-Gratton: A certains points de vue.

Le président: Je vous remercie beaucoup madame.

(Le comité ajourne ses travaux.)

[*Traduction*]

child care sector are minimal and at times woefully inadequate, most probably because they were adopted too quickly.

Senator David: I agree that there are very few regulations. However, I'm not sure that they are woefully inadequate.

Ms. Lalonde-Gratton: In some respects, they are.

The Chairman: Thank you very much.

(The Committee adjourned)

WITNESS—TÉMOIN

Mrs. Micheline Lalonde-Gratton, Professor, Child Care Education Program, Université du Québec and Member of the Canadian Day Care Advocacy Association.

Mme Micheline Lalonde-Gratton, professeur, certificat d'éducation en milieu de garde, Université du Québec et Membre de l'Association pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port paye
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

Mrs. Micheline Lalonde-Gratton, Professor, Child Care Education Program, Université du Québec and Member of the Canadian Day Care Advocacy Association.

Mme Micheline Lalonde-Gratton, professeur, certificat d'éducation en milieu de garde, Université du Québec et Membre de l'Association pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Child Care

Chairman:
The Honourable MIRA SPIVAK

Tuesday, May 10, 1988

Issue No. 5

Fifth proceedings on:

The Study on Child Care

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité sur la

Garde des enfants

Président:
L'honorable MIRA SPIVAK

Le mardi 10 mai 1988

Fascicule nº 5

Cinquième fascicule concernant:

L'étude sur la garde des enfants

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28999

SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

(Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology)

Chairman: The Honourable Mira Spivak
Deputy Chairman: The Honourable Lorna Marsden

and

The Honourable Senator:

Gigantès

(Quorum 3)

SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

(Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)

Président: L'honorable Mira Spivak
Vice président: L'honorable Lorna Marsden

et

L'honorable sénateur:

Gigantès

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité
Denis Bouffard
Clerk of the Subcommittee

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the Minutes of the Proceedings of the Senate of Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

That, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

That the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

That the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRES DE RENVOI

Extraits des Procès-verbaux du Sénat du mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie,

Que, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

Qu'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extracts from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of Tuesday, March 1st, 1988:

"The Honourable Senator Bonnell moved,—

THAT the Ad Hoc Subcommittee on Child Care become the Subcommittee on Child Care responsible for studying the proposed Research Plan; that the same senators be members of the Subcommittee, namely the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau and Spivak; and that the Honourable Senators Spivak and Marsden continue as Chair and Deputy Chair respectively.

The question being put on the said motion, it was,—

Resolved in the affirmative."

Extraits des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 1er mars 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose,—

QUE le Sous-comité ad hoc sur la garde des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude du plan de recherche; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et vice-présidente respectivement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 10, 1988
(8)

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:15 a.m., the Deputy Chairman, the Honourable Senator Lorna Marsden, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Gigantès and Marsden. (2)

Other Senators present: The Honourable Senators David and Fairbairn.

In attendance: Ms Mildred Morton, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From "Kids First" Calgary, Alberta:

Ms Brenda Ringdahl, President;

Ms Teresa Del Frari, Treasurer.

Pursuant to the Order of Reference of the Senate, dated February 9, 1988 and of the motion of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology of March 1, 1988, the Subcommittee proceeded to examine the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", and the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care.

The witnesses made a statement and answered questions.

It was agreed,—

THAT the document entitled "Submission to the Senate Sub-Committee on Child Care" be filed as an exhibit with the Clerk of the Committee. (See Exhibit "CC-1").

At 12:20 p.m. the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 MAI 1988
(8)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la garde des enfants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 15, sous la présidence de l'honorable sénateur Lorna Marsden, vice-présidente.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Gigantès et Marsden. (2)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs David et Fairbairn.

Aussi présente: Mme Mildred Morton, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De «Kids First» Calgary, Alberta:

Mme Brenda Ringdahl, présidente;

Mme Teresa Del Frari, trésorière.

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du 9 février 1988 et de la motion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 1er mars 1988, le sous-comité étudie le rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées», et la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Il est convenu,—

QUE le document intitulé (en anglais) «Submission to the Senate Sub-Committee on Child Care» soit déposé en tant que pièce auprès du greffier du comité. (Voir pièce «CC-1»)

À 12 h 20 le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Sous-comité

Denis Bouffard

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, May 10, 1988

[*Text*]

The Subcommittee on Child Care of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 11.15 a.m. to continue its study on Child Care.

Senator Lorna Marsden (*Deputy Chairman*) in the Chair.

The Deputy Chairman: Honourable senators, we are pleased to have as witnesses before the committee this morning Ms. Brenda Ringdahl, President, "Kids First", Calgary, Alberta and Ms. Teresa Del Frari, Member. I understand that Ms. Ringdahl has an opening statement.

Ms. Brenda Ringdahl, President, Kids First, Calgary, Alberta: Thank you, Madam Chairman. I understand that the members of the committee have a copy of the brief.

We thank the members of the committee for inviting us to this meeting this morning. We were pleasantly surprised to hear that you invited us as witnesses. That cemented our faith in the democratic process. We do not have to join the Reform Party after all.'

Kids First was formed unofficially approximately two years ago, and officially approximately one year ago, in response to the direction in which child care is going in Canada. It is a non-profit organization and has grown to over 1200 members. The organization is supported solely by a dollar membership fee and receives no funding from the government. Approximately 80 per cent of the members are from Alberta, with the balance residing in other provinces.

We are appearing before the committee today to tell the members that we think it is important to raise our children at home, and we are committed to that choice. We think that the current government child care policy does not support that choice.

Kids First is asking for a child care program with equitable benefit to all parents and a child care program in which those benefits are based on financial need.

I now call upon Ms. Del Frari to talk about the Kids First reponse to the National Strategy on Child Care.

Ms. Teresa Del Frari, Member, Kids First, Calgary, Alberta: Honourable senators, I am sure you have heard all of this before, but I should like to reiterate a few things that concern us particularly. At the top of page 2 we have outlined our interpretation of the policy. At the bottom we have listed some of the things that we consider to be unfair. Of course, the first is that families raising their children at home get approximately 10 per cent of what families get when both parents work outside the home. In terms of need, the child tax credit is tied to income, whereas the child care expense deduction is not tied to income at all.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 10 mai 1988

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la garde des enfants du Comité sénatorial permanent sur les affaires sociales, les sciences et la technologie s'est réuni en ce jour à 11 h 15 pour poursuivre sont étude sur la garde des enfants.

Le sénateur Lorna Marsden (*vice-présidente*) préside la séance.

La vice-présidente: Honorables sénateurs, nous sommes heureux d'accueillir ce matin comme témoins devant le Comité Mme Brenda Ringdahl, présidente de Kids First, de Calgary en Alberta, et Mme Teresa Del Frari, membre de cette association. Il paraît que Mme Ringdahl nous a préparé un mot d'ouverture.

Mme Brenda Ringdahl, présidente, Kids First, Calgary (Alberta): Merci, madame la présidente. Si je comprends bien, les membres du Comité ont déjà un exemplaire du mémoire.

Nous remercions les membres du Comité de nous avoir invitées à témoigner ce matin. Nous avons été agréablement surprises de cette invitation. Elle nous a confirmé que nous pouvions encore croire au processus démocratique. Nous n'aurons pas à joindre le parti réformiste après tout!

L'association Kids First a vu le jour officieusement il y a environ deux ans et est née officiellement il y a environ un an, en réaction à l'orientation que la garde des enfants semblait vouloir prendre au Canada. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui compte maintenant plus de 1 200 membres. Elle est financée uniquement au moyen d'un droit d'adhésion d'un dollar et ne bénéficie d'aucun financement du gouvernement. Environ 80 p. 100 de ses membres viennent de l'Alberta, les autres vivant dans d'autres provinces.

Si nous comparaissons devant le Comité aujourd'hui, c'est pour dire à ses membres que nous croyons qu'il est important d'élever nos enfants à la maison et que nous sommes engagées à l'égard de ce choix. Nous croyons que la politique actuelle du gouvernement sur la garde des enfants n'appuie pas ce choix.

Kids First demande un programme de garde d'enfants dont tous les parents bénéficieraient de façon équitable et dont les avantages seraient liés aux besoins financiers.

Je laisse maintenant la parole à Mme Del Frari qui nous entretiendra de la réaction de Kids First à la Stratégie nationale sur la garde d'enfants.

Mme Teresa Del Frari, membre de Kids First, Calgary (Alberta): Honorables sénateurs, je suis convaincue que vous avez déjà entendu tout ceci auparavant, mais j'aimerais reprendre quelques points qui nous préoccupent de façon particulière. Au haut de la page 2, nous avons exposé les grandes lignes de notre interprétation de la politique. Au bas de la page, nous avons dressé la liste de quelques-unes des choses que nous jugeons injustes. Bien sûr, la première chose, c'est que les familles qui élèvent leurs enfants à la maison obtiennent environ 10 p. 100 de ce qu'ont les familles dont les deux parents travaillent à l'extérieur. Sous l'angle du besoin, le crédit d'impôt pour enfants est lié au revenu, alors que la déduction pour frais de garde d'enfants ne l'est pas du tout.

[*Text*]

In terms of the age of the child, working parents can deduct $4,000 to age six and $2,000 to age 14. Parents who are at home receive a $200 child tax credit and $100 the next year only to age six and nothing to age 14.

Referring to page 3, and in terms of interrelationship of types of programs, one must remember that families in which both parents work outside the home can be subsidized through all of the types of benefits available. First of all, if their children are in day care spaces, they are subsidized by the government; if they work and pay and have formal receipts they can be subsidized; if their income is low enough they receive the refundable child tax credit. The only portion they cannot receive is the $200 supplement that has been talked about. So, in fact, they receive subsidization at various levels.

In terms of taxes paid by families, one-earner families are, because of the way the tax system is established, paying more taxes at almost all income levels. Even under the reform that Michael Wilson is talking about, that still holds true. So in terms of equality, approximately 9 per cent of Canada's preschool aged children are in formal day care spaces, or licensed day care, and that 9 per cent are receiving at least 66 per cent of the child care funding.

We feel that the National Strategy on Child Care falls seriously short of providing any real choice in child care. We commend the Conservative government's policy in recognizing that there are different types of child care, but we feel that the policy has not gone far enough to ensure that that choice is available—the choice to stay home as well as the choice to go out to work.

Referring to page 4 of the brief, the first and most important thing we want to say is that we want to stay at home with our children. We want that choice available. I know that a great percentage of women do work; 60 per cent is the usual figure quoted in newspapers.

The table contained on page 4 comes from the Labour Force Survey, Table 10A. As the members of the committee will note, 40 per cent of women who have at least one child in their pre-school years are not in the labour force at all. If they are not in the labour force, we say that they are staying home and caring for their children. Of the 60 per cent who are in the labour force, 17 per cent are part time. We wonder if the members of the committee would consider those working people as being basically mothers who are providing the main child care at home. We know many women who work on weekends, or who work on a part-time basis around the husband's working hours so that one parent is home at all times. Instead of saying that 60 per cent are working mothers who need day care, perhaps we could say that 60 per cent are mothers at

[*Traduction*]

Il y a ensuite le lieu à l'âge de l'enfant. Les parents actifs peuvent déduire 4 000 $ jusqu'à ce que leur enfant atteigne six ans et 2 000 $ jusqu'à ce qu'il ait quatorze ans. Les parents qui rentent à la maison reçoivent un crédit d'impôt pour enfants de 200 $ et de 100 $ l'année suivante, seulement jusqu'à ce que l'enfant ait six ans et ne reçoivent rien jusqu'à 14 ans.

Si l'on se réfère à la page 3 où il est question des liens entre les types de programmes, il faut se rappeler que les familles dont les deux parents travaillent à l'extérieur de la maison peuvent être subventionnées par l'intermédiaire de tous les genres d'avantages offerts. Premièrement, si leurs enfants occupent des places en garderie, elles sont subventionnées par le gouvernement; si les parents travaillent et paient des frais de garde pour lesquels ils ont des reçus officiels, ils peuvent être subventionnés; si le revenu est suffisamment bas, ils reçoivent le crédit d'impôt remboursable pour enfants. Le seul avantage qu'ils ne peuvent recevoir est le supplément de 200 $ dont nous avons déjà parlé. Ainsi, ils sont en réalité subventionnés à divers niveaux.

Voyons maintenant les impôts que versent les familles. Les familles à soutien unique de presque toutes les tranches de revenu payent plus d'impôt en raison de la façon dont le régime fiscal est structuré. Même si les mesures de réforme proposées par Michael Wilson étaient adoptées, cela demeurerait vrai. Ainsi, si nous regardons les choses sous l'angle de l'équité, environ 9 p. 100 des enfants d'âge préscolaire du Canada occupent des places dans des garderies officielles ou agréées et ce groupe bénéficie de 66 p. 100 au moins du financement pour la garde d'enfants.

Nous croyons que la Stratégie nationale sur la garde d'enfants est loin d'offrir un choix réel en matière de garde d'enfants. Nous louons le gouvernement conservateur d'avoir reconnu dans sa politique l'existence de différents types de services de garde d'enfants, mais nous croyons que cette politique ne va pas assez loin pour garantir à tous la possibilité réelle d'exercer un choix: celui de demeurer à la maison ou d'aller travailler.

À la page 4 du mémoire, la première chose que nous voulons dire, et la plus importante, c'est que nous voulons demeurer à la maison avec nos enfants. Nous voulons que ce choix soit possible. Je sais qu'un pourcentage élevé de femmes travaillent; 60 p. 100 est le chiffre que citent habituellement les journaux.

Le tableau à la page 4 est tiré de l'enquête sur la population active, tableau 10A. Comme le verront les membres du Comité, 40 p. 100 des femmes qui ont au moins un enfant d'âge préscolaire ne font pas du tout partie de la population active. Si elles ne font pas partie de la population active, nous supposons qu'elles restent à la maison et prennent soin de leurs enfants. Sur les 60 p. 100 qui font partie de la population active, 17 p. 100 travaillent à temps partiel. Nous nous demandons si les membres du Comité considéreraient que ces travailleuses sont au fond des mères qui assurent la plus grande partie de la garde de leurs enfants à domicile. Nous connaissons de nombreuses femmes qui travaillent les fins de semaine ou qui travaillent à temps partiel avant ou après les heures de travail de leurs maris, afin qu'il y ait toujours un parent à la maison. Au lieu de dire que 60 p. 100 des femmes sont des mères

[*Text*]

home and do need support there as well. It is simply a matter of how one interprets these statistics.

A second subject we want to address is whether stay-at-home mothers have been represented as a group. I know that the Katie Cooke report on child care, in its introduction, started out by saying that it was not going to address parental care at all; it was only going to address non-parental care. So we have been left out as a group.

When the Special Committee on Child Care came around, we only heard of its coming. I know that it advertised, but we only found about those hearings from a newspaper article. Then we had to follow that up and find out where it was meeting and what it was doing, whereas some of the other groups, such as Day Care Advocacy, have a network and are aware of what is going on and how they should respond. To get our point of view across is more difficult, and to get members of our group organized for appearances before various committees is difficult. Working mothers seem to have organized groups working for them already; there is no such group for us, except what has been poppping up over the past year or two.

Finally, if the members of the committee could turn to page 6, they will see a fairly simple tax analysis of a one-earner family versus a two-earner family. What I want to point out are some of the interrelationships I have been talking about. If you will look down the difference in taxes paid, you will see that a one-earner family pays $4,332 in one year, versus a two-earner family that earns $20,000 in a year. The difference is due to three factors. The one factor I wish to deal with first is the second, relating to child care. I have assumed that the child care costs are $4,000 per child and that they have paid out that amount for quality care. The tax saving to the two-earner family with two children here is $2040. The other interesting fact is that the two-earner family receives a greater child tax credit. The child tax credit of approximately $560 is available to everyone, but the two-earner family gets a greater credit than the one-earner family. Again, it is based on the way the income tax system is set up. It allows you to deduct child care expenses before calculating the child tax credit.

I received a letter from the Honourable Jake Epp. In it he says that everything equals out because working parents get a child care expense deduction which is approximately $800. Parents at home get a child tax credit which is approximately $760. This $760 is made up of the refundable child tax credit of $560 plus a $200 supplement. In fact, that child tax credit of $560 is available to working parents and to parents at home. Because of the way the tax system is set up, the two-earner family can often take better advantage of the child tax credit than the one-earner family. It is interesting to note how much

[*Traduction*]

actives qui ont besoin de services de garde, nous pourrions peut-être dire que 60 p. 100 sont des mères à la maison qui ont besoin d'aide aussi. Tout dépend de la façon dont on interprète ces statistiques.

Nous voulons aborder un deuxième sujet, à savoir si les mères restant à la maison ont été représentées en tant que groupe. Je sais que l'introduction au rapport Catie Cooke sur la garde d'enfants précisait qu'il ne traiterait aucunement de la garde par les parents; il n'allait porter que sur les soins donnés par des personnes autres que les parents. Ainsi, en tant que groupe, nous avons été exclus.

Lorsque le Comité spécial sur la garde d'enfants est venu, nous avons seulement entendu dire qu'il était arrivé. Je sais qu'il a fait paraître des annonces, mais ce n'est qu'en lisant un article dans le journal que nous avons su qu'il tenait des audiences. Nous avons dû poursuivre nos recherches pour nous renseigner sur le lieu de ces réunions et sur ce que faisait ce comité, alors que d'autres groupes, comme l'Association canadienne pour la promotion de services de garde à l'enfance, ont un réseau et savent ce qui se passe et comment ils doient réagir. Il est plus difficile de faire entendre notre point de vue et il est difficile d'organiser les membres de notre groupe en vue de comparaître devant divers comités. Les mères qui travaillent semblent avoir des groupes organisés qui travaillent déjà pour elles, alors qu'il n'y a pas de groupes de ce genre pour nous représenter, sauf ceux qui ont vu le jour depuis un an ou deux.

Enfin, si les membres du Comité veulent bien passer à la page 6, ils verront une analyse relativement simple de l'impôt d'une famille à soutien unique et de celui d'une famille à deux salariés. J'aimerais faire ressortir quelques-uns des liens dont j'ai déjà parlés. Voyons la différence des impôts versés. En consultant le tableau, vous verrez qu'une famille à soutien unique paye 4 332 $ en un an, comparativement à ce que paye une famille à deux salariés qui gagne 20 000 $ par an. La différence est attribuable à trois facteurs. Le premier facteur dont j'aimerais parler est le second, qui a trait à la garde d'enfants. J'ai supposé que les frais de garde d'enfants se chiffrent à 4 000 $ par enfant et que les parents ont versé ce montant pour obtenir des soins de qualité. Dans ce cas, l'économie d'impôt pour la famille à deux salariés ayant deux enfants est de 2 040 $. Autre fait intéressant, la famille à deux salariés reçoit un crédit d'impôt pour enfants plus élevé. Le crédit d'impôt pour enfants d'environ 560 $ est offert à tous, mais la famille à deux salariés obtient un crédit supérieur à la famille à soutien unique. Encore une fois, cela est attribuable à la structure du système d'impôt sur le revenu. Il permet de déduire les frais de garde d'enfants avant de calculer le crédit d'impôt pour enfants.

J'ai reçu une lettre de l'honorable Jake Epp dans laquelle il dit que tout s'équivaut parce que les parents qui travaillent obtiennent une déduction pour frais de garde d'enfants qui est d'environ 800 $. Les parents à la maison bénéficient d'un crédit d'impôt pour enfants d'environ 760 $. Ce montant de 760 $ représente le crédit d'impôt remboursable de 560 $ est offert aux parents actifs et aux parents à la maison. En raison de la façon dont le régime fiscal fonctionne, la famille à deux salariés peut souvent tirer meilleur parti du crédit d'impôt pour enfants que la famille à soutien unique. Il est interessant de

[*Text*]

government subsidy two-earner families have available to them. First, they have the $2,040. They have the child tax credit of $684, plus, if, say, their two children are in a child care centre subsidized by the government—and I realize that Alberta is somewhat different from Ontario—which is receiving, say, an $1,100-supplement per child it amounts to funding of $5,000. This can be found at the top of page seven. The one-earner family receives only $523. The other part of the tax example shows why the one-earner family pays a higher rate of tax, and basically it is due to the higher tax rate for incomes over $27,500. So the one-earner family pays almost $2,000 in tax simply because of the income tax system of incremental levels of taxes. On page 7 we show a table which extends these differences for all levels of income. I took this table from a pamphlet entitled, "How Tax Reform Benefits Families" which was put out by the Department of Finance. You will notice that with an income of of $30,000, the one-earner family pays approximately $1,800 more. At $40,000, the one-earner family pays approximately $3,390 more. The interesting thing about this calculation is that it does not include the proposed National Strategy on Child Care. That strategy would make the differences even greater.

It has also been suggested that the government should drop the marriage exemption of $850. If that were done, another $850 would have to be added to these incremental levels, and a one-earner family would pay that much more. We feel that there is an inherent pressure in this system that says, "You benefit if you go to work, but if you stay at home with your children, you pay more tax all the way through the system." The national child care policy would increase this kind of discrimination in the tax system. The next topic in our brief, is "What is best for children and society?", and I turn that over to Ms. Ringdahl.

Ms. Ringdahl: The National Strategy on Child Care has chosen to allot the majority of funding to parents using care outside the home. We are given the choice of a $4,000 tax deduction and a salary or a $100 tax credit and no salary. As parents at home, we are convinced that we are giving our children the best start in life we can. If we were not doing this job, someone would have to be paid to do it. We contend that the government is trading a cost-efficient system of child care for a cost-inefficient system. For example, in Sweden it now costs $12,000 per year for a child in the day care system there, which is paid for by the government. We feel that we can provide at least as high quality child care as a child care program. We also ask you to acknowledge the fact that it helps the unemployment situation in that those parents who stay at home looking after their children leave a job opening for somebody else.

[*Traduction*]

voir l'importance des subventions gouvernementales offertes aux familles à deux salariés. Premièrement, ils ont droit à 2 040 $. Ils ont le crédit d'impôt pour enfants de 684 $ et, en supposant qu'ils aient deux enfants placés dans une garderie subventionnée par le gouvernement—et je sais que les choses en Alberta sont quelque peu différentes de ce qu'elles sont en Ontario—ce qui correspond à, mettons, un supplément de 1 100 $ par enfant, ils reçoivent de fait une subvention de 5 000 $. On trouvera ces chiffres au haut de la page 7. La famille à soutien unique ne reçoit que 523 $. L'autre partie de l'exemple d'impôt indique la raison pour laquelle la famille à soutien unique a un taux d'imposition plus élevé; fondamentalement, c'est parce que le taux d'imposition est plus élevé pour les revenus supérieurs à 27 500 $. Ainsi, la famille à soutien unique verse des impôts de près de 2 000 $, seulement en raison des niveaux d'imposition progressifs du régime d'impôt sur le revenu. Le tableau à la page 7 indique ces différences pour toutes les tranches de revenu. J'ai tiré ce tableau d'une brochure intitulée «La réforme fiscale bénéficie aux familles», publiée par le ministère des Finances. Vous verrez qu'une famille à soutien unique ayant un revenu de 30 000 $ paie environ 1 800 $ de plus. À 40 000 $, la famille à soutien unique paie environ 3 390 $ de plus. Ce que ce calcul a d'intéressant, c'est qu'il ne comprend pas l'effet qu'aurait la Stratégie nationale proposée sur la garde d'enfants. Cette stratégie augmenterait encore les différences.

On a aussi proposé que le gouvernement supprime l'exemption de marié de 850 $. Si cela se faisait, il faudrait ajouter encore 850 $ à ces niveaux progressifs et une famille à soutien unique aurait un montant encore plus important à payer. Nous croyons qu'il y a dans ce régime un aspect discriminatoire en ce sens que vous en bénéficiez si vous allez travailler, mais que vous payez plus d'impôt à tous les niveaux si vous restez à la maison avec vos enfants. La Stratégie nationale sur la garde d'enfants augmenterait la discrimination de ce genre dans le régime fiscal. Je redonne maintenant la parole à Mme Ringdahl qui traitera du sujet suivant de notre mémoire, «Quelle est la meilleure solution pour les enfants et la société».

Mme Ringdahl: Dans sa Stratégie nationale sur la garde d'enfants, le gouvernement a choisi d'accorder la plus grande partie du financement aux parents qui utilisent les services de garde d'enfants à l'extérieur du foyer. On nous oblige à choisir une déduction d'impôt de 4 000 $ et un salaire, ou un crédit d'impôt de 100 $ et aucun salaire. À titre de parents restant à la maison, nous sommes convaincus que nous donnons à nos enfants tout ce que nous pouvons pour qu'ils commencent bien leur vie. Si nous ne faisions pas ce travail, il faudrait payer quelqu'un pour le faire. Nous soutenons que le gouvernement échange un système de garde d'enfants efficace et économique contre un système qui ne l'est pas. Par exemple, en Suède, il en coûte maintenant 12 000 $ par an pour chaque enfant dans le système de garderies qui est financé par le gouvernement. Nous croyons que nous pouvons assurer des soins d'une qualité au moins aussi grande que celle que pourrait donner un programme de garde d'enfants. Nous vous demandons aussi de reconnaître le fait que les parents qui restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants aident à réduire le chômage puisqu'ils laissent des débouchés à d'autres.

[*Text*]

I do not think we can talk about this issue without discussing the hazards of institutional care. We feel that these hazards are well documented, and we bring to you mainly examples which experts in Alberta have researched. In Appendix A, you will find a study by Christopher Bagley of the University of Calgary. In it he demonstrates that the risk of infectious diseases in day care is two to 24 times higher with illnesses such as salmonella, chickenpox, measles, rubella, hepatitis A and so on. The risk is 24 times higher for hepatitis A.

Dr. Stanley Schumonof of the University of South Carolina has stated that these diseases are reminiscent of the pre-sanitation days of the seventeenth century. The American Academy of Pediatrics recommends that any child under the age of two be cared for only with siblings. In his submission entitled "Day Care or Nightmare" to the Task Force on Child Care two years ago, Dr. Philip Ney stated that institutional care makes children less adaptable and resilient, that it tends to result in people who are more competitive and less able to form stable relationships. Dr. Selma Fraiburg has observed "diseases of nonattachment in children" which result in an inability to love and dangerous impulsivity. Dr. Elliott Barker of the Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Children concludes that there are significant levels of psychopathy in day care children. It has caused him to stop trying to treat psychopaths because he recognizes that these difficulties are acquired in the first three years of life and that they can never be cured. Jay Belski from the University of Pennsylvania, who is a prominent researcher in the United States on this issue, has stated that entry into day care in the first year of life poses a risk factor for the development of insecure avoidant attachments. This is the standard measurement of the emotional health of an infant. The insecure avoidant attachments lead to aggressiveness, noncompliance, and withdrawal in the preschool and early school years. One study showed that 47 per cent of day care children had abnormal attachment behaviours.

Senator Gigantès: What do we mean by that term?

Ms. Ringdahl: Are you referring to the term "abnormal attachment behaviours?"

Senator Gigantès: Yes, and the term before that, "insecure avoidant attachments."

Ms. Ringdahl: It is a standard test applied to infants and young children where the reactions of the child are tested without the presence of the mother and subsequently with the presence of the mother to determine whether they become distant from the mother, hostile toward her or go directly to her. It is a measurement of the attachment of the child to the mother.

[*Traduction*]

Je crois que nous ne pouvons pas traiter de cette question sans parler des risques que comportent les soins en garderie. Selon nous, ces risques sont bien documentés et nous vous présentons surtout des exemples sur lesquels des spécialistes de l'Alberta ont fait des recherches. Vous trouverez à l'annexe A une étude de Christopher Bagley, de l'Université de Calgary. Il y démontre que le risque de maladie infectieuse en garderie est deux à 24 fois plus élevé dans le cas des maladies comme la salmonelle, la varicelle, la rougeole, la rubéole, l'hépatite A, etc. Dans le cas de cette dernière maladie, le risque est 24 fois plus élevé.

M. Stanley Schumonof, de l'Université de la Caroline du Sud, a indiqué que ces maladies rappellent le dix-septième siècle avant la mise en œuvre de mesures d'hygiène publique. L'American Academy of Pediatrics recommande que tout enfant de moins de deux ans ne soit gardé qu'en compagnie de ses frères et soeurs. Dans le mémoire intitulé «Day Care or Nightmare», qu'il a présenté il y a deux ans au Groupe de travail sur la garde d'enfants, M. Philip Ney indiquait que les enfants élevés dans des établissements sont moins adaptables et résistants et qu'ils ont tendance à devenir des personnes ayant un plus grand esprit de concurrence et de la difficulté à établir des relations stables. Mme Selma Fraiburg a observé des «maladies de manque d'attachement chez les enfants» qui entraînent une incapacité à aimer et une impulsivité dangereuse. M. Elliott Barker, de la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les enfants, conclut qu'il y a des niveaux considérables de psychopathie chez les enfants élevés en garderie. Cela l'a porté à cesser de traiter les psychopathes parce qu'il reconnaît que ces difficultés sont acquises dans les trois premières années de vie et qu'une guérison est impossible. Jay Belski de l'Université de la Pennsylvanie, qui est un chercheur important aux États-Unis dans ce domaine, a indiqué que l'introduction en garderie pendant la première année de vie risque d'entraîner la formation d'attachements où se manifestent insécurité et évitement. Il s'agit d'un indicateur type de la santé émotive des très jeunes enfants. Ces attachements entraînent l'agressivité, le refus d'obéissance et le repli sur soi-même pendant les années préscolaires et primaires. Une étude a révélé que 47 p. 100 des enfants élevés en milieu de garderie affichaient des comportements anormaux au niveau de l'attachement.

Le sénateur Gigantès: Qu'entendez-vous par cette expression?

Mme Ringdahl: Vous parlez de l'expression «comportements anormaux au niveau de l'attachement»?

Le sénateur Gigantès: Oui, et l'expression que vous avez utilisée avant celle-là, «attachement où se manifestent insécurité et évitement».

Mme Ringdahl: Il s'agit d'un test normalisé qu'on fait subir aux bébés et aux jeunes enfants et où l'on teste les réactions d'un enfant en l'absence de sa mère et, ultérieurement, en présence de sa mère, pour déterminer s'il devient distant à son égard, hostile ou s'il va directement vers elle. Il s'agit d'un indicateur du degré d'attachement de l'enfant à sa mère.

[*Text*]

Senator Gigantès: Are you describing the term, "insecure avoidant attachments?"

Ms. Ringdahl: Yes. The term "abnormal attachment behaviours" refers to the same thing. They are saying that if a child is removed from its mother early on in life the attachment is abnormal, that it never recovers and leads to abnormal behaviour later in life.

Senator Gigantès: Thank you.

Ms. Ringdahl: And intellectual ability may be hampered as well, although people report that day care children often have a jump on home-reared children in academic subjects. Professor William Fowler, of the Ontario Institute for Studies in Education, found that these apparent games of day care children were short term or illusory. An initial spurt ahead later showed declining intellectual abilities while home-reared children took the lead in language, motor skills and practical reasoning.

We believe that the load of carrying two jobs for mothers working outside the home and raising children at home is contributing to chronic fatigue and stress-related diseases, and as women move more towards equality, they are acquiring diseases that were previously prevalent to men. In his recent boook, Mikhail Gorbachev states, of his Soviet Union society, that they have discovered that many of the problems in children's and young people's behaviour in morals, culture and production are partially caused by the weakening of family ties and slack attitudes to family responsibilities. This is a paradoxical result of our sincere desire to make women equal to men in everything, and the Soviets have called for a rebirth of the "cult of the family". Hungary and Czechoslovakia have already replaced state-run day cares for young children by generous subsidies to mothers who raise their children at home for the first two to three years, and Hungary claims that this practice is cheaper than building child care institutions and better for the children.

Eastern European countries have found that high numbers of women in the work force have led to a negative population growth which, despite their best efforts, they have been unable to reverse. We conclude that the scientific evidence does not support the wisdom of moving towards institutional care. Fredelle Maynard perhaps sums this up best in her book *The Child Care Crisis*. "To say that a substitute mother can be just the same as the real mother is at best double think, and, at worst, nonsense. Three decades of exciting, tumultuous social progress have established women's right to move into the work world on a basis of full equality with men. Perhaps it is time to reaffirm their right, as young mothers, to stay home with their children, and to recognize child care as one of the most valuable kinds of work a man or woman can do."

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Est-ce qu'il s'agit-là d'une explication de l'expression «attachement où se manifestent insécurité et évitement»?

Mme Ringdahl: Oui. L'expression «comportements anormaux au niveau de l'attachement» fait allusion à la même chose. Ce que disent les spécialistes, c'est que si un enfant est enlevé à sa mère alors qu'il est très jeune, l'attachement est anormal, qu'il ne se rétablit jamais et entraîne un comportement anormal plus tard dans la vie.

Le sénateur Gigantès: Merci beaucoup.

Mme Ringdahl: Les soins en garderie peuvent aussi nuire au développement des capacités intellectuelles, bien qu'on dise que les enfants élevés en garderie sont souvent en avance sur les enfants élevés à la maison pour ce qui est des sujets scolaires. Le professeur William Fowler de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario a constaté que ces gains apparents des enfants élevés en garderie étaient de courte durée ou illusoires. D'abord plus grandes, les capacités intellectuelles des enfants élevés en garderie ont ensuite diminué alors que les enfants élevés à la maison ont pris la tête au niveau des langues, de la motricité et du raisonnement pratique.

Nous croyons que la charge que représentent les deux emplois des mères qui travaillent à l'extérieur de la maison et qui élèvent des enfants à la maison contribuent à la fatigue chronique et aux maladies liées au stress. En s'acheminant vers l'égalité, les femmes contractent des maladies qu'on voyait auparavant surtout chez les hommes. Dans son livre récent, Mikhail Gorbachev indique, en parlant de la société en Union soviétique, qu'on a découvert qu'un grand nombre des problèmes relevés dans le comportement des enfants et des jeunes sur les plans de la moralité, de la culture et de la production sont en partie attribuables à l'affaiblissement des liens familiaux et aux attitudes peu consciencieuses à l'égard des responsabilités familiales. Cela est un résultat paradoxique de notre désir sincère de rendre les femmes égales aux hommes en tout, et les Soviétiques ont demandé un retour au «culte de la famille». La Hongrie et la Tchécoslovaquie ont déjè remplacé les garderies pour jeunes enfants dirigées par l'État par de généreuses subventions aux mères qui élèvent leurs enfants à la maison pendant les deux à trois premières années de vie, et la Hongrie prétend que cette pratique est moins coûteuse que la construction d'établissements de garde d'enfants et qu'elle est préférable pour le bien-être des enfants.

Les pays de l'Europe orientale ont constaté que le nombre élevé de femmes dans la population active a entraîné une croissance démographique négative qu'ils n'ont pu renverser, malgré leurs meilleurs efforts. En conclusion, nous croyons que les preuves scientifiques n'indiquent pas qu'il est sage de s'acheminer vers les soins en établissement. C'est peut-être Fredelle Maynard qui résume le mieux les faits dans son livre *The Child Care Crisis*. Selon elle, dire qu'une mère suppléante peut être exactement comme la vraie mère, c'est, au mieux, tenir un raisonnement où l'on s'accommode de contradictions flagrantes et, au pire, tout à fait ridicule. Elle indique qu'après trois décennies de progrès sociaux tumultueux et excitants, les femmes ont établi leur droit de prendre leur place dans le monde du travail sur une base d'égalité complète avec les hommes,

[*Text*]

We think that Kids First represents a mainstream point of view that is rarely heard. We have chosen to do this, and our 1,200 members send us many letters which demonstrate that there is indeed a sense of frustration that their needs and their value to soceity are not being recognized.

I have brought along a few letters to demonstrate what we are hearing from people all across Canada. This one, from Neerlandia, Alberta, says:

> Sometimes if I read only the national magazines and listen to the national news programs, I feel that I and my friends are an isolated pocket of unique individuals.

She is referring to parents at home. Here is one from Calgary.

> Equally important are the rights of the parents who feel that quality care means forgoing of financial security and unnecessary luxuries that a second income may bring and putting their kids first and staying home to raise their families.

Here is one from Okotoks, Alberta:

> I agree a thousand per cent with your organization aims. It is most important to us, my wife and myself, that our children are brought up in a family environment, and I feel outraged by the blatant discrimination which single income families have to suffer. What is the government trying to do—ensure that the next generation of Canadians are all raised as latchkey kids?

Here is one from Edmonton, Alberta:

> I believe very strongly in your cause and represent another five more stay-at-home parents in my area. Congratulations to your group and continued success in all your endeavours.

That is from a woman who has raised six children already.

> Please tell me how I can help while I am at home. I have two small children and don't want to be away from home. I could do something at home.

> It is very frustrating listening to the news and hearing about day care subsidies, and yet there is no assistance or little tax break for the best day care system in the world at home.

The next letter is from Wawanesa, Manitoba. It states:

> I know many women who would stay home if it was made easier for them. I see a trend changing towards staying at home rather than leaving for work as soon as your baby is three months old. I hope more parents come home to their children.

[*Traduction*]

mais que le temps est peut-être venu pour les jeunes mères de réaffirmer leur droit de rester à la maison avec leurs enfants et, pour la société, de reconnaître que la garde d'enfants est, parmi tous les emplois, un des plus valables que peut avoir un homme ou une femme.

Nous croyons que Kids First représente un point de vue dominant que l'on entend rarement. Nous avons choisi de servir de représentants de ce courant d'opinion et nos 1 200 membres nous ont envoyé de nombreuses lettres qui montrent bien l'existence d'un sentiment de frustration qui naît du fait qu'on ne reconnaît pas leurs besoins et leur valeur pour la société.

J'ai apporter quelques lettres pour vous indiquer ce que nous disent des personnes de partout au Canada. En voici une de Neerlandia, en Alberta.

> Parfois, si je ne lis que les revues nationales et n'écoute que les émissions d'actualités nationales, j'ai l'impression que mes amis et moi ne sommes qu'un petit groupe isolé de personnes uniques.

Cette personne parlait des parents qui restent à la maison. Voici une autre lettre, de Calgary.

> Sont tout aussi importants les droits des parents qui croient qu'il est nécessaire, pour assurer des soins de qualité, de renoncer à la sécurité financière et aux objets de luxe inutiles qu'un deuxième revenu peut apporter et qui accordent la priorité à leurs enfants et restent à la maison pour les élever.

En voici une de Okotiks, en Alberta.

> Je suis parfaitement d'accord sur les buts de votre organisation. Il nous importe, à ma femme et à moi, que nos enfants soient élevés dans un milieu familial et je trouve monstrueuse la discrimination flagrante que doivent subir les familles à soutien unique. Qu'est-ce que le gouvernement essaie de faire? S'assurer que les Canadiens de la prochaine génération soient tous élevés en milieu de garderie? C'est de l'ostracisme.

En voici une d'Edmonton, en Alberta.

> Je suis tout à votre cause et représente cinq autres parents restant à domicile dans la région. Félicitations à votre groupe et bon succès dans toutes vos entreprises.

Cette lettre vient d'une femme qui a déjà élevé six enfants.

> Veuillez me dire comment je peux vous être utile pendant que je suis à la maison. J'ai deux petits enfants et ne veux pas m'éloigner de chez moi. Je pourrais faire quelque chose à la maison.

> Il est extrêmement frustrant d'écouter les nouvelles et d'entendre parler de subventions pour les garderies alors qu'il y a peu d'aide et peu d'abris fiscaux pour le meilleur système de garde d'enfants: à domicile.

La lettre suivante vient de Wawanese, au Manitoba. Je cite:

> Je connais beaucoup de femmes qui resteraient à la maison si cela leur était rendu plus facile. De plus en plus de femmes restent à la maison plutôt que de retourner au travail aussitôt que leur bébé a trois mois. J'espère que

[*Text*]

Although I may be losing an income if this happens, I believe that the children should come first.

We have received dozens of letters like that from people who are feeling lost, abandoned by the system.

On page 5 of our brief, we have come to the conclusion that these people are saying the following: First that, parents at home do not necessarily want more money from the government. Many families do not want government involved when it is not needed. Secondly, that parents at home support tax dollars going to those in financial need but resent government subsidization of any families who do not require help. Thirdly, that parents at home fear that more funding for child care means higher taxes which will force them back onto the work force against their will.

That is a summary of our brief. As a result of all this, Kids First recommends, first, a child care program with equitable benefits to all parents to use as they choose; and, secondly, a child care program in which these benefits are tied to financial need.

Thank you for hearing us.

The Deputy Chairman: Thank you very much for your presentation and for your written brief. Before we turn to questions, may I suggest that we attach this brief to the testimony of today's committee meeting since it was not read in full into the record. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Perhaps I could just ask one question for clarification and then I am sure other senators around the table will have questions.

You began your presentation by emphasizing the need for choice—that is, for parents to choose either that both work outside the home or that one of them stay at home. You have also presented the view that child care is, of itself, not a desirable thing. I am confused as to how you reconcile those two statements. Perhaps you could clarify that for us.

Ms. Ringdahl: We believe that institutional care for children under two is not beneficial and that other alternatives, such as individual babysitters, grandmothers and neighbours, should be promoted. The informal system should be much better supported rather than building institutions. We believe that after age two, at three, children are much better able to tolerate a group situation.

The Deputy Chairman: That is very helpful. When you say "institutional" you are thinking of large day care centres rather than the day care you might get in someone's home.

[*Traduction*]

d'autres parents reviendront chez eux pour s'occuper de leurs enfants.

Bien qu'il se peut que je perde un revenu si cela se produit, je crois que les enfants doivent passer avant tout.

Nous avons reçu des douzaines de lettres de ce genre de personnes qui se sentent perdues et abandonnées par le système.

À la page 5 de notre mémoire, nous arrivons à la conclusion que ces personnes veulent dire ce qui suit: D'abord que les parents à la maison ne veulent pas forcément obtenir plus d'argent du gouvernement. De nombreuses familles ne veulent pas d'intervention du gouvernement lorsque celle-ci n'est pas nécessaire. Deuxièmement, que les parents à la maison acceptent que les impôts qu'ils paient aillent aux personnes dans le besoin, mais ils n'admettent pas que le gouvernement subventionne les familles qui n'ont pas besoin d'aide. Et troisièmement, que les parents à la maison craignent qu'un plus grand financement des services de garde d'enfants entraîne une hausse des impôts qui les obligera à redevenir, contre leur gré, membres de la population active.

Voilà un résumé de notre mémoire. En bref, Kids First recommande, premièrement, un programme de garde d'enfants prévoyant des avantages équitables pour tous les parents, qu'ils pourront utiliser comme ils voudront; et, deuxièmement, un programme de garde d'enfants où ces avantages sont liés aux besoins financiers.

Merci.

La vice-présidente: Merci beaucoup de votre exposé et de votre mémoire écrit. Avant de passer aux questions, je propose d'annexer ce mémoire au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui puisque le témoin ne l'a pas lu au complet. Sommes-nous tous d'accord?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: J'aimerais obtenir des précisions sur une question avant de laisser la parole aux autres sénateurs.

Vous avez commencé votre exposé en soulignant qu'il faut donner aux parents la possibilité de choisir, c'est-à-dire de travailler tous deux à l'extérieur ou que l'un d'eux reste à la maison. Vous avez aussi indiqué que les garderies ne sont pas, en soi, une chose souhaitable. Je ne vois pas très bien comment vous conciliez ces deux énoncés. Pourriez-vous nous donner des précisions?

Mme Ringdahl: Nous croyons que la garde en établissement pour les enfants de moins de deux ans n'est pas souhaitable et qu'il faut promouvoir d'autres options, comme les gardiennes individuelles, les grands-mères et les voisins. Il faudrait beaucoup mieux soutenir financièrement le système non structuré au lieu de construire des établissements. Nous croyons qu'après deux ans et à trois ans, les enfants sont beaucoup mieux en mesure de tolérer une situation de vie de groupe.

La vice-présidente: Cette précision est très utile. Lorsque vous parlez d'«établissement», vous voulez dire les grandes garderies plutôt que les services de garde de jour que vous pourriez obtenir d'un particulier.

[*Text*]

Senator Gigantès: Are the witnesses referring to licensed institutional centres?

The Deputy Chairman: Yes, rather than day care in someone else's house or which might be done by someone coming into the house during the day. It would also be day care that is paid for by the parents or by the community.

Senator Gigantès: Am I correct that the witnesses have less objection to these small, informal day care arrangements?

Ms. Del Frari: We do not want to say what is good or bad. We believe that should be a personal choice. We have presented some of the hazards because there is no one out there saying that being at home is good for your children. There has been no study of mothers at home and what they are doing. We are only pointing out the hazards of institutional care. Until now it has been said that there are no hazards of institutional care and that it is a better environment for a child. We are emphasizing our point, which is that there are benefits to children if they are cared for by mothers who stay at home.

Senator Gigantès: What would you consider fair in dollar terms as a subsidy or as a tax break for a mother who stayed home to look after one child?

Ms. Ringdahl: That is a difficult question to answer. Obviously, you could not pay a woman what she would be earning as a salary. That would probably not be recommended politically.

Working people receive a $4,000 tax deduction, so I think that money could be divided up equally—say, $2,000 for each parent—and perhaps would assist them in their decision to stay at home.

In terms of the families with whom we talked, it is often not a matter of needing $10,000 but of requiring an additional $3,000 or $4,000. Their income is just too low to make it, so they are selling Tupperware or babysitting a few days a week. They are doing whatever they can to make ends meet. That puts a lot of stress on the family, because often the parents are like two ships passing in the night—the wife may be going out to work when the husband is just arriving home.

However, I do not feel we are the experts on the financial aspect of this at all. Theresa, being a C.A., may be better able to answer your question.

Ms. Del Frari: We are asking that whatever benefits are given should be tied to financial need. The child care expense deduction increases the higher the income is, and the child tax credit, the refundable, decreases with a higher income. We feel it should all be tied to a child tax credit which is already tied to income in the Income Tax Act. If this does not provide enough money, perhaps you could increase the amount that is offered at a particular income level. That, to me, is an easy solution, but perhaps I do not understand all of the implications.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Les témoins font-ils allusion aux garderies agréées?

La vice-présidente: Oui, plutôt que la garde d'enfants dans la maison d'une autre personne ou par une personne venant à la maison le jour. Il s'agirait aussi de garde d'enfants qui serait payée par les parents ou par la collectivité.

Le sénateur Gigantès: Ai-je raison de penser que les témoins s'objectent moins à ces arrangements officieux?

Mme Del Frari: Notre but n'est pas de dire qu'une chose est mauvaise et que l'autre ne l'est pas. Nous croyons qu'il s'agit là d'un choix personnel. Nous avons exposé quelques-uns des risques, parce que personne ne dit qu'il est bon pour vos enfants d'être à la maison. On n'a fait aucune étude sur les femmes à la maison et sur ce qu'elles font. Nous ne faisons que relever les risques de la garde d'enfants en établissement. Jusqu'à présent, tout ce qui s'est dit, c'est que les soins en établissement ne présentent aucun risque et qu'il s'agit d'un meilleur milieu pour les enfants. Nous faisons ressortir notre point, c'est-à-dire que le fait de se faire garder à la maison par leur mère présente aussi des avantages pour les enfants.

Le sénateur Gigantès: Quelle somme jugeriez-vous équitable à titre de subvention ou d'exonération d'impôt pour une mère qui reste à la maison pour s'occuper d'un enfant?

Mme Ringdahl: Il est difficile de répondre à cette question. De toute évidence, on ne pourrait verser à une femme ce qu'elle gagnerait en salaire. Cela ne serait probablement pas recommandable sur le plan politique.

Les personnes actives reçoivent une déduction d'impôt de 4 000 $, alors je pense qu'on pourrait diviser cette somme en parts égales—mettons 2 000 $ pour chaque parent—et que cela les aiderait peut-être à décider de rester à la maison.

D'après ce que nous ont dit les familles auxquelles nous avons parlé, ce n'est pas de 10 000 $ qu'il s'agit, mais de 3 000 $ ou de 4 000 $ de plus. Leur revenu est tout simplement trop faible pour suffire à leurs besoins, alors elles vendent des plats Tupperware ou gardent des enfants quelques jours par semaine. Elles font tout ce qu'elles peuvent pour boucler le budget. Cela crée beaucoup de stress dans la famille parce que souvent, les parents ne font que se croiser—l'épouse part travailler dès que son mari arrive à la maison.

Toutefois, nous ne sommes pas du tout des spécialistes sur l'aspect financier de cette question. Il se peut que Teresa, qui est un comptable agréé, puisse mieux répondre à votre question.

Mme Del Frari: Nous demandons que les avantages, quels qu'ils soient, soient liés aux besoins financiers. Plus le revenu est élevé, plus la déduction pour frais de garde d'enfants augmente, et plus le revenu augmente, plus les crédits d'impôt remboursables pour enfants diminuent. Nous croyons que tout devrait être lié à un crédit d'impôt pour enfants qui est déjà lié au revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Si cela est insuffisant, peut-être pourriez-vous augmenter le montant offert à un niveau de revenu particulier. Selon moi, ce serait une solution facile, mais je ne comprends peut-être pas toutes les conséquences.

[*Text*]

A child care benefit should be available to all parents, regardless of whether they work outside or inside the home.

However, I do not think you should pay every woman in Canada $3,000 for every child she looks after. However, $3,000 should be paid to those who are making only $18,000 a year, or whatever figure you choose to establish. Obviously the government has those figures because it is already paying out money based on them.

Senator Gigantès: You say that child care in Sweden costs $12,000 per child. What is the source of that figure?

Ms. Ringdahl: That figure was from a Time magazine article last year. The Swedes pay their child care workers somewhere in the range of $18,000 or $19,000 a year which, naturally, drives up the cost of day care.

Senator Gigantès: I believe that same article discussed the very high health standards and care standards in the Swedish day care system. It was not presented as a system in which the risks to children were as high as the image you present.

Ms. Ringdahl: On the subject of the risks, I quoted from a different article. I quoted only that it cost $12,000 a year in Sweden for day care per child. There is an enormous black market for child care, because they do not have enough spaces to fill the need in Sweden.

Ms. Del Frari: We use the figure of $12,000 to make it clear as to what quality child care will cost, and to emphasize the fact that it costs $12,000 to give quality child care but we are doing it for nothing.

Senator David: I would like to congratulate your association, because you speak for mothers who wish to stay at home to look after their children. That is evidenced by the name of your association which is "Kids First." I would suggest that the title of your association could just as well be, "Association of Women Who Have Chosen to Stay Home to Look After Their Children." Perhaps that has less sex appeal, but it is more the reality.

Referring to Senator Gigantès' question, on page 5 of your brief you say that parents at home do not necessarily want more money from the government; but your brief deals with the prejudice of financing women who stay at home compared to those who are working. Therefore there is a question of money to establish an equalibrium between two parents who work and one parent who works and one parent who stays at home. At the present time, as you have said in your brief, there is an injustice between these two types of couples. I agree with that. I am pleased when an association brings forward statistical proof.

I am a little disappointed by your recommendation. I agree basically with everything you have said. As a non-practising physician, there is no doubt in my mind that a woman who has to work out of the home during the day and takes care of a

[*Traduction*]

Il faudrait offrir une déduction pour garde d'enfants à tous les parents, qu'ils travaillent à la maison ou à l'extérieur.

Toutefois, je ne crois pas que vous devriez verser à chaque femme au Canada une somme de 3 000 $ pour chaque enfant qu'elle garde. Toutefois, il faudrait payer 3 000 $ aux personnes qui ne font que 18 000 $ par an ou tout autre chiffre que vous choisissez de fixer. De toute évidence, le gouvernement dispose de ces chiffres puisqu'il verse déjà des fonds en fonction de ces données.

Le sénateur Gigantès: Vous dites que la garde d'enfants en Suède coûte 12 000 $ par enfant. Quelle est la source de ce chiffre?

Mme Ringdahl: Ce chiffre est tiré d'un article paru l'an dernier dans la revue Time. Les Suédois versent à leur puériculteurs des salaires d'environ 18 000 $ ou 19 000 $ par an, ce qui augmente forcément le coût de la garde d'enfants.

Le sénateur Gigantès: Je crois qu'on traitait dans ce même article des normes d'hygiène et de soins extrêmement élevées qui prévalent dans le système de garde d'enfants suédois. On ne le présentait pas comme un système où les risques pour les enfants étaient aussi élevés que ceux que vous nous avez exposés.

Mme Ringdahl: Les renseignements que j'ai donnés sur les risques étaient tirés d'un autre article. J'ai seulement indiqué que la garde d'enfants en Suède coûtait 12 000 $ par an par enfant. Il y a un énorme marché noir parce qu'il n'y a pas suffisamment de places pour satisfaire aux besoins en Suède.

Mme Del Frari: Nous utilisons le chiffre de 12 000 $ pour indiquer clairement ce que coûteront des soins de qualité pour les enfants, et pour faire ressortir le fait qu'il en coûte 12 000 $ pour un service de garde d'enfants de qualité, mais nous nous assurons ce service gratuitement.

Le sénateur David: J'aimerais féliciter votre association parce qu'elle fait entendre le point de vue des mères qui veulent rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Cela se voit clairement au nom de votre association, «Kids First». Le nom de votre association pourrait tout aussi bien être l'«Association des femmes qui ont choisi de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants». Ce nom a moins de charisme, mais il est plus près de la réalité.

Pour revenir à la question du sénateur Gigantès, vous dites à la page 5 de votre mémoire que les parents à la maison ne veulent pas forcément plus d'argent du gouvernement. Par contre, votre mémoire traite des différences des sommes accordées aux femmes qui demeurent à la maison et à celles qui travaillent. Ainsi, l'argent entre en jeu si l'on veut établir un équilibre entre les familles où les deux parents travaillent et celles où un parent travaille et où l'autre demeure à la maison. À l'heure actuelle, comme vous l'avez dit dans votre mémoire, le système est injuste envers les familles à salaire unique. Je suis d'accord avec vous à cet égard et je suis heureux lorsqu'une association présente des preuves statistiques.

Je suis un peu déçu de votre recommandation. Fondamentalement, je suis d'accord sur tout ce que vous dites. À titre de médecin non exerçant, je suis tout à fait convaincu qu'une femme qui travaille à l'extérieur de la maison pendant le jour

[*Text*]

child in the evening has double stress in her life. I believe that is quite true. I would like to see more recommendations from your association, because I do not think it would be sufficient to ask the government to deal with such a serious matter.

Perhaps the next step would be for your organization to find ways and means for the government to arrive at an equalibrium that you would like to obtain. This disparity between a working woman who has children at home and those who have children at home but who are not in the labour force is a very serious problem in Canada. The question of part-time work is becoming a more difficult problem because of maternity leave and other things. What is the aim of women who work? It is not only a question of money. I think women are in the working force for other reasons, and this needs more research.

Ms. Ringdahl: Could you elaborate on what you are asking us to do? Do you believe we need more specific recommendations?

Senator David: I think your brief is very important, but your recommendations consist of four lines. You have a good introduction, good argument, but the recommendations are very weak, in my mind.

Many groups who come before us have no solution, and therefore the solution lies with the Minister of Finance. He will try to obtain all kinds of statistics, and by the time you fix one part of the taxation laws, and have done one thing for one group, you find an injustice has been done to another group.

Perhaps you do not have the researchers to do this, but it would be worthwhile to give us more recommendations.

The Deputy Chairman: Perhaps you have more comments concerning your solutions?

Ms. Del Frari: Every person you talk to has a different solution. Every person you talk to wants different things. That is why our recommendation is very general.

I have four young children under the age of nine. Therefore I do not have enough information available to me, nor do I have the time to research the specifics.

There is more than one solution to the problem. One solution we have talked about is a refundable child tax credit available to anyone but tied to need. Another way of doing it through the Income Tax Act is to pay everyone $5000 per child and taxing it back from those who have incomes over $23,000.

There is more than one solution. I do not have all of the information. I could not possibly do it without working full time, and I do not want to work full time.

[*Traduction*]

et qui prend soin d'un enfant en soirée a deux fois plus de stress dans sa vie. Je crois que cela est tout à fait vrai. J'aimerais que votre association nous présente d'autres recommandations, parce que je ne crois pas que la vôtre suffise pour demander au gouvernement de traiter d'une question aussi grave.

Comme prochaine étape, votre organisation pourrait peut-être trouver des moyens par lesquels le gouvernement atteindrait l'équilibre que vous envisagez. Cet écart entre les femmes actives qui ont des enfants à la maison et celles qui ont des enfants à la maison mais qui ne font pas partie de la population active est un très grave problème au Canada. La question du travail à temps partiel devient un problème plus difficile en raison du congé de maternité et d'autres facteurs. Quel est le but des femmes qui travaillent? Il ne s'agit pas seulement d'argent. Je crois que les femmes font partie de la population active pour d'autres raisons et qu'il faudrait faire plus de recherches à ce sujet.

Mme Ringdahl: Pourriez-vous donner plus de précisions sur ce que vous aimeriez que l'on fasse? Croyez-vous que nous devons mettre au point des recommandations plus explicites?

Le sénateur David: Je crois que votre mémoire est très important, mais vos recommandations ne prennent que quatre lignes. Vous avez une bonne introduction, vous faites ressortir de bons points, mais selon moi, les recommandations sont très faibles.

De nombreux groupes qui comparaissent ici n'ont pas de solution à proposer et, par conséquent, c'est au ministre des Finances de la trouver. Il tentera d'obtenir toutes sortes de statistiques et, après avoir modifié une partie des lois de l'impôt pour améliorer le sort d'un groupe, il découvrira qu'il a été injuste envers un autre groupe.

Vous n'avez peut-être pas les chercheurs nécessaires pour faire ce travail, mais il vaudrait la peine que vous nous donniez plus de recommandations.

La vice-présidente: Auriez-vous d'autres commentaires sur les solutions que vous proposez?

Mme Del Frari: Chaque personne à laquelle on parle a une solution différente. Chaque personne à qui l'on parle veut des choses différentes. Voilà pourquoi notre recommandation est si générale.

J'ai quatre enfants de moins de neuf ans. Par conséquent, je ne dispose pas de suffisamment d'information et je n'ai pas le temps de pousser les recherches.

Il y a plus d'une solution au problème. Une solution dont nous avons parlé est un crédit d'impôt remboursable pour enfants qui serait offert à tous, mais qui serait lié aux besoins. Une autre façon possible de régler le problème par l'intermédiaire de l'impôt sur le revenu serait de verser 5 000 $ par enfant à toutes les familles et de les récupérer au moyen des impôts de celles dont les revenus sont supérieurs à 23 000 $.

Il y a plus d'une solution. Je n'ai pas tous les renseignements qu'il faut. Il me serait impossible de les recueillir sans travailler à plein temps et je ne veux pas travailler à plein temps.

[*Text*]

Senator Fairbairn: I am not a member of the sub-committee, although I wish I were. Therefore I would simply like to make a comment.

I would like to thank you for coming here. The brief you have given us, which will be on the record, presents a point of view that is not heard at the top of the priority scale when this whole issue of child care is discussed. It is a very valid priority, and you are to be congratulated for having taken the personal time, which I know you have done over a long period of time, to work through this association.

Following on the comments of Senator David, your ideas on the refundable tax credit are ones that are also very valid and should be explored in the context of the total child care proposal.

The Deputy Chairman: I think your brief raises all sorts of interesting questions. You have said that you had difficulty learning about the task force hearings. Are you attached to an organization such as the National Council of Women or the Women's Institute?

Ms. Del Frari: No.

The Deputy Chairman: The National Council of Women has been raising questions along the same lines since 1901. I think you would find they could be quite helpful. Since they are organized across the country, they would plug you into these kinds of things. They would get you on their network, as would other organizations. It is very frustrating to hear about things after they are over.

Senator David: Excuse me, Madam Chairman, what is the name of this national organization?

The Deputy Chairman: There are several, but the National Council of Women is the oldest national women's organization in the country. There are many others, and, indeed, there is a large number of women's organizations that are concerned with the issues that are being raised here.

Do you have views on how long mothers need to be at home with their children? In other words, is there an age beyond which you think there is no longer a need for mother to be there?

Ms. Del Frari: Personally or as a group?

The Deputy Chairman: As a group.

Ms. Ringdahl: Most of the research that we have, to back what we say, states that up to the age of 2 years is quite critical. As a group, we agree with that. That is the stage where the bond of trust and love has to be formed with a single caregiver.

Ms. Del Frari: We would both encourage it up to the age of five.

The Deputy Chairman: You are really talking about a life-cycle issue. When your children are young, you want to be at home. They then go off to school, and that may take 10 or 15 years of your life, depending on the spacing and the number of children.

[*Traduction*]

Le sénateur Fairbairn: Je ne suis pas un membre du sous-comité, mais j'aimerais bien en être un. Je me contenterai donc de faire un commentaire.

J'aimerais vous remercier d'être venues ici. Le mémoire que vous nous avez présenté et qui sera annexé au procès-verbal présente un point de vue auquel on n'accorde pas une grande priorité dans le débat sur toute la question de la garde d'enfants. Il s'agit pourtant d'un point de vue très valable et il faut vous féliciter d'avoir pris de votre temps, sur une longue période, pour mettre sur pied cette association.

Comme suite aux commentaires du sénateur David, vos idées sur un crédit d'impôt remboursable sont aussi extrêmement valables et devraient être étudiées dans le contexte de l'ensemble de la proposition sur la garde d'enfants.

La vice-présidente: Votre mémoire soulève toutes sortes de questions intéressantes. Vous avez dit avoir eu de la difficulté à vous renseigner sur les audiences du groupe de travail. Êtes-vous liés à une organisation comme le Conseil national des femmes ou l'Institut des femmes?

Mme Del Frari: Non.

La vice-présidente: Le Conseil national des femmes soulève des questions semblables depuis 1901. Je crois qu'elles pourraient vous être très utiles. Puisqu'il a un réseau dans tout le pays, il pourrait vous renseigner sur ces sujets. Il pourrait vous inclure dans son réseau, tout comme d'autres organisations. Il est extrêmement frustrant d'apprendre, après le fait, que quelque chose a eu lieu.

Le sénateur David: Pardonnez-moi, madame la vice-présidente, mais quel est le nom de cette organisation nationale?

La vice-présidente: Il y en a plusieurs, mais le Conseil national des femmes est la plus ancienne organisation nationale de femmes du pays. Il y en a bien d'autres et, de fait, un grand nombre d'entre elles s'intéressent aux questions qui sont soulevées ici.

Avez-vous une opinion sur la période de temps pendant laquelle les mères doivent demeurer à la maison avec leurs enfants? En d'autres termes, croyez-vous qu'il y a un âge après lequel il n'est plus nécessaire que la mère soit là?

Mme Del Frari: Vous demandez mon avis personnel ou celui du groupe?

La vice-présidente: Celui du groupe.

Mme Ringdahl: La plus grande partie de la recherche sur laquelle nous nous fondons indique que la présence de la mère est critique jusqu'à deux ans. En tant que groupe, nous sommes d'accord. C'est la période pendant laquelle s'établissent les liens de confiance et d'amour avec un seul dispensateur de soins.

Mme Del Frari: Nous encouragerions toutes les deux la présence de la mère jusqu'à l'âge de cinq ans.

La vice-présidente: On parle réellement d'une question liée au cycle de vie. Quand vos enfants sont jeunes vous voulez être à la maison. Puis ils commencent à fréquenter l'école et peuvent prendre de dix à quinze années de votre vie, selon leur nombre et leur espacement.

[*Text*]

Do you also then advocate re-entry training for women who at that stage re-enter the labour force, whose skills are now out of date or not saleable in the labour market? Is that part of your program?

Ms. Del Frari: At this time, no. We are strictly dealing with the child care issue. I know it follows, but we do not have the time to do proper research to come up with a recommendation that would make sense.

The Deputy Chairman: In terms of the issues that you are talking about financially, of course that is often crucial. You do not leave the labour force, because you will not get your teaching job back, or whatever job it is. Re-entry then becomes part of people's willlingess to be at home. What are your views, as an organization, on maternity leave? Do you think it is now long enough? Secondly, do you think it should be "parenting" leave, making it possible for both parents to be home for a while?

Ms. Ringdahl: Yes. I think that in this whole child care issue no one says that the mother is necessarily the best. The father, if he is better suited to it, should be able to have that option also. Some of our members are men who have chosen to be at home and the woman is pursuing a career.

So far as maternity leave is concerned, whether it is actually called "maternity leave", how much they are paid, how much comes from the government and how much does not, there should be options for a woman to take two years off her job in some way and to re-enter the work force where she left, if she chooses.

The Deputy Chairman: That is very helpful.

Ms. Del Frari: You have to remember that maternity leave is only available for a mother who stays at home the first time. If she has another child, will she be eligible for maternity leave for a second child?

The Deputy Chairman: Under the current arrangements, no; but I am assuming that you are proposing that those arrangements should change, both because, as you have said, they are not adequate in terms of time and in the way it is currently financed.

Ms. Del Frari: Also, I would say that I still think that it should be tied to financial need.

The Deputy Chairman: I understand the problem. Regarding mothers and fathers who are at home with young children, in a women's organization with which I have worked for many years and where this is a major issue, one of the problems is lack of—it is a horrible term; it does not come from child care—respite care; in other words, there should be some community facility, such as a play school or nursery, where young children could go so that mother can go to the dentist and do all of those things in communities where people do not have their own mothers and relatives around to do what they might have done in the past. Do you have any proposals to make con-

[*Traduction*]

Recommanderiez-vous aussi la formation pour les femmes qui veulent, à ce moment-là, revenir sur le marché du travail mais dont les compétences sont désuètes ou ne sont plus en demande sur le marché? Cela fait-il partie de votre programme?

Mme Del Frari: Pas à l'heure actuelle. Nous ne traitons que de la question de la garde d'enfants. Je sais que cela s'ensuit, mais nous n'avons pas le temps de faire les recherches qui s'imposent pour faire une recommandation qui se tiendrait.

La vice-présidente: Au point de vue des questions dont vous traitez financièrement, il va sans dire que cela est souvent décisif. Vous ne quittez pas la population active parce que vous ne retournerez pas à votre emploi en enseignement ou dans tout autre domaine. Dans ce contexte, la volonté de revenir sur le marché du travail devient partie intégrante de la volonté de demeurer à la maison. Quelle est l'opinion de votre organisation sur le congé de maternité? Croyez-vous qu'il est assez long? Deuxièmement, croyez-vous qu'il devrait s'agir d'un congé de «maternité ou de paternité», qui permettrait aux deux parents d'être à la maison pendant un certain temps?

Mme Ringdahl: Oui. Je crois que dans tout ce débat sur la garde d'enfants, personne ne dit que la mère est forcément le meilleur parent. Si le père convient mieux, il devrait aussi avoir la possibilité de demeurer à la maison. Certains de nos membres sont des hommes qui ont choisi de demeurer à la maison, et c'est leur épouse qui poursuit une carrière.

Pour ce qui est du congé de maternité, qu'il s'appelle «congé de maternité» ou non, quel que soit le montant versé et quelle que soit la partie de ces fonds qui vient du gouvernement, il devrait exister des moyens qui permettraient à une femme de s'absenter de son travail pendant deux ans et de revenir à son emploi si elle le désire.

La vice-présidente: Cela est très utile.

Mme Del Frari: Il ne faut pas oublier que le congé de maternité n'est offert qu'à une mère qui a un premier enfant. Si elle a un autre enfant, sera-t-elle admissible à un congé de maternité pour ce deuxième enfant?

La vice-présidente: En vertu des dispositions actuelles, non. Mais je suppose que vous proposez que ces dispositions soient modifiées parce que, comme vous l'avez dit, la période de temps prévue et la façon dont le congé est financé à l'heure actuelle ne sont pas satisfaisants.

Mme Del Frari: Je dirais aussi que je suis toujours d'avis qu'il faudrait lier les avantages aux besoins financiers.

La vice-présidente: Je comprends. En ce qui a trait aux mères et aux pères qui demeurent à la maison avec de jeunes enfants, un des problèmes, qui est une préoccupation importante d'une organisation de femmes avec laquelle j'ai travaillé pendant de nombreuses années, est le manque de—c'est un terme horrible qui ne vient pas du domaine de la garde d'enfants—soins de répit; en d'autres termes, il devrait y avoir des installations communautaires, comme une garderie, où les mères n'ayant pas leur propre mère ni de la parenté dans le même milieu pourraient laisser leurs enfants pour aller chez le dentiste et faire d'autres courses. Avez-vous des propositions

[*Text*]

cerning play schools or nurseries to provide community-based part-time care?

Ms. Ringdahl: I was somewhat baffled by the recommendation that comes from the National Action Committee on the Status of Women, because, as you have said, they should have the option of taking their children to day care, and they have boosted it to two days a week. I have trouble with that, because people have an incredible amount of resource themselves. We have friends and neighbours. We build that. Unless these are very unusual circumstances, I do not believe that government needs to step in and provide that. We do that in the city; where there are two mothers they can do that, they can trade off. I cannot see that very many mothers, who choose to stay at home, would wish to drop off their children at such centres. Play schools are available all across the country. I cannot see the proposal of the Status of Women as being workable.

Ms. Del Frari: There is an interesting point that was brought up at our last meeting. One of the girls said "I have made my own network. I do not need the government to provide me with that network."

The Deputy Chairman: We have spoken about the financing side. What about the regulations side? Many churches, for example, want to have a play school in their basement for their parish, but they are unable to provide that because the regulations are so strict and they are unable to open it, for instance, on a Wednesday afternoon, or whenever it is.

Ms. Del Frari: I have no information on that, although I know that at the church I attend they have opened one.

The Deputy Chairman: So your regulations are not so restrictive?

Ms. Del Frari: I don't know. I do not have enough information to answer that.

The Deputy Chairman: You have already raised the question of fathers who may make that choice, and you have made it quite clear that you think that the question is "one parent". Do you have other proposals concerning the situation of fathers who choose to stay at home or do stay at home?

Ms. Del Frari: Such as?

The Deputy Chairman: That their situation is somewhat different—that pensions and benefits, and so on, are gone from the household unless there is a mother who is in the work force and who receives all of those things. Would you advocate support?

Ms. Del Frari: Do you mean for single parents?

The Deputy Chairman: Yes.

Ms. Ringdahl: At the risk of oversimplifying it, any person who does the job of caring for children at home should be entitled to equal benefits that make that job possible.

[*Traduction*]

concernant les garderies assurant des soins à temps partiel dans les collectivités?

Mme Ringdahl: La recommandation du Comité canadien d'action sur le statut de la femme m'a plutôt déconcertée parce que les mères devraient, comme vous l'avez dit, avoir la possibilité d'amener leurs enfants à la garderie et qu'on a maintenant porté le nombre de jours à deux par semaine. Je ne comprends pas très bien, parce que les gens ont eux-mêmes énormément de ressources. Nous avons des amis et des voisins. Nous bâtissons ce réseau. À moins qu'il existe des circonstances très exceptionnelles, je ne crois pas que le gouvernement doive intervenir pour assurer un tel service. Cela se fait déjà: deux mères peuvent s'entendre pour garder les enfants lorsqu'une d'entre elles doit se libérer. Je ne crois pas que beaucoup de mères qui choisissent de rester à la maison voudraient laisser leurs enfants dans des centres de ce genre. Il y a des garderies partout dans le pays. Je ne crois pas que la proposition du Comité canadien d'action sur le statut de la femme soit pratique.

Mme Del Frari: C'est un point intéressant qui a été soulevé pendant notre dernière réunion. Une des mères a dit qu'elle avait son propre réseau et qu'elle n'avait pas besoin du gouvernement pour lui en créer un.

La vice-présidente: Nous avons discuté du côté financier. Qu'en est-il des règlements? Par exemple, bien des églises voudraient avoir une garderie dans leur sous-sol pour leurs paroissiens, mais ils ne peuvent fournir ce service parce que les règlements sont trop rigoureux et qu'ils ne peuvent l'offrir, par exemple, les mercredis en après-midi.

Mme Del Frari: Je n'ai pas de renseignements à ce sujet, mais je sais qu'ils en ont ouvert une dans ma paroisse.

La vice-présidente: Alors, vos règlements ne sont pas aussi rigoureux?

Mme Del Frari: Je ne sais pas. Je n'ai pas assez de renseignements pour vous répondre.

La vice-présidente: Vous avez déjà soulevé la question des pères qui peuvent faire ce choix et vous avez indiqué très clairement que vous croyez que la question touche «un parent». Avez-vous d'autres propositions concernant la situation des pères qui choisissent de demeurer à la maison ou qui demeurent effectivement à la maison?

Mme Del Frari: Par exemple?

La vice-présidente: Que la situation est un peu différente, que le ménage ne bénéficie plus de pensions et d'avantages sociaux, etc. à moins que la mère fasse partie de la population active et en reçoive. Est-ce que vous recommanderiez un soutien pour ces personnes?

Mme Del Frari: Est-ce que vous voulez dire un soutien pour les familles monoparentales?

La vice-présidente: Oui.

Mme Ringdahl: Quitte à trop simplifier la question, je crois que toute personne qui s'occupe d'enfants à la maison devrait avoir droit à des avantages égaux qui lui permettent de remplir cette fonction.

[*Text*]

The Deputy Chairman: So for single parents you would advocate that kind of support, regardless of an income test or means test—or however the system works out. I am trying to think of questions that Senator Spivak would ask had she been here. I know that she is sorry not to be here. As you heard, there was a storm and her plane was delayed. However, perhaps other members of the committee have questions.

Senator Gigantès: There was something that Senator David started exploring. There are motives other than money that make some women—many women—want to leave the home. That does not necessarily create a bad atmosphere for the child—provided, of course, the other spouse participates very actively in the upbringing, not necessarily by remaining in the home but by giving love and quality time to that. That is not an inconsiderable aspect of the issue. I am the father of two daughters. I did not bring them up to stay at home, deliberately. I brought them up to go out there. They turned out all right, even though both parents worked. I know of many children in families where both parents work, and they have turned out all right. As I understand your brief, you are not criticizing that choice; you are simply saying that those who want to make another choice to stay at home should not be discriminated against in terms of taxes or government help.

Ms. Ringdahl: Exactly.

Senator Gigantès: You are not going on a crusade that women should be barefoot, pregnant and in the kitchen?

Ms. Ringdahl: No.

The Deputy Chairman: Nor men either.

Senator Gigantès: Would you advocate, as I do, that enterprises, and even government, should reorganize themselves to give more of their work to employees who stay home? For instance, you are a C.A. An enterprise could easily use you at home and give you a link, through a motive, with an office. Are you pushing that?

Ms. Del Frari: Sure; I agree. Flexible hours is another way of doing it. There are many different ways of doing it, to enable one parent to be at home, whatever job he or sent wants to do. The computer is a key to a lot of office jobs that can be done at home. Yes, I would recommend that.

The Deputy Chairman: Perhaps I may interject that a study has been done in Metro Toronto which indicates that mothers who work all night on their computer base, or whatever it is, spend the day working with their children. They still have two jobs. The fact that you do not have to commute may be an advantage, but—

Ms. Ringdahl: Yes. I think people overestimate what you can get done in a day, not only with one child but four, as we each have. You work late into the night, if you want to do anything that requires any attention for five minutes, and I think it puts more stress on the mother. I think that if you can say,

[*Traduction*]

La vice-présidente: Ainsi, pour les parents seuls, vous recommanderiez un soutien de ce genre, qu'on fasse ou non une vérification ou une justification du revenu ou qu'on applique toute autre technique. J'essaie de me mettre à la place de la sénatrice Spivak pour poser le genre de questions qu'elle poserait si elle était ici. Je sais qu'elle regrettait de ne pouvoir être des nôtres. Comme vous le savez, il y a eu un orage et son vol a été retardé. Toutefois, d'autres membres du Comité auraient peut-être des questions à poser.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur David avait commencé à examiner une autre question. Mis à part l'argent, il y a d'autres raisons qui poussent certaines femmes—de nombreuses femmes—à quitter la maison. Cela ne crée pas forcément un mauvais milieu pour l'enfant, à condition, il va sans dire, que l'autre conjoint participe très activement à la tâche d'élever l'enfant, pas forcément en demeurant à la maison, mais en lui donnant de l'amour et des moments privilégiés. C'est là un aspect de la question qu'il ne faut pas négliger. Je suis le père de deux filles. Je ne les ai pas élevées pour qu'elles demeurent à la maison et je l'ai fait délibérément. Je les ai élevées pour qu'elles aillent sur le marché du travail. Elles ont bien réussi, même si les deux parents travaillaient. J'ai entendu parler de nombreux enfants dont les deux parents travaillent et qui ont bien tourné. Si j'ai bien compris votre mémoire, vous ne critiquez pas ce choix; vous dites seulement qu'il ne faut pas faire de la discrimination, sur le plan des impôts ou de l'aide gouvernementale, contre les parents qui veulent rester à la maison.

Mme Ringdahl: Exactement.

Le sénateur Gigantès: Vous ne dites pas que les femmes doivent revenir à leur rôle traditionnel?

Mme Ringdahl: Non.

La vice-présidente: Pas plus que les hommes.

Le sénateur Gigantès: Recommanderiez-vous, comme moi, que les entreprises et même le gouvernement se réorganisent pour donner plus de travail aux employés qui demeurent à la maison? Par exemple, vous êtes un comptable agréé. Une entreprise pourrait facilement faire appel à vous à domicile et vous relier, par modem, à un bureau. Seriez-vous pour cette idée?

Mme Del Frari: Certainement. Les heures flexibles sont un autre moyen d'arriver aux mêmes fins. Il y a bien des moyens d'y arriver, de permettre à un parent d'être à la maison, quel que soit le travail qu'il veuille faire. L'ordinateur est une clé qui permettrait à bien des employés de bureau de travailler à la maison. Oui, je recommanderais une telle option.

La vice-présidente: Pardonnez-moi, mais j'aimerais vous signaler qu'on a fait une étude à ce sujet à Toronto qui indique que des mères travaillent toute la nuit à leur ordinateur ou que sais-je, et passent ensuite la journée à s'occuper de leurs enfants. Elles ont encore deux emplois. Il se peut que le fait de ne pas avoir à faire la navette soit un avantage, mais . . .

Mme Ringdahl: Oui. Je crois que les gens surestiment ce qu'il est possible de faire dans une journée, non seulement un mais avec quatre enfants, comme c'est le cas pour chacune de nous. Il faut travailler tard dans la nuit s'il faut faire quelque chose qui exige la moindre attention pendant cinq minutes et je

[*Text*]

"This is your time with your child. Take 12 months off work or two years off," then so much the better. As to your questions about the criticism of daycare, it is not intended to be personal, but is intended to show that there is another side to this issue. We read in *Chatelaine* and *Maclean's* nothing about any hazards of daycare, that a working mother is good for her children. We are just suggesting that there are two sides to this. There is research pro daycare; thre is research that shows there are hazards to daycare. I think we all have to keep our minds open, because the question is far from being answered.

Ms. Del Frari: For new mothers, I think it is critical to see both sides. They have to see that there are problems. Their child might be one of those problems, and they should consider this. It is very important, if you decide to go out to work, to make sure you have some place you are very comfortable with.

Ms. Ringdahl: Our mothers love the support they get from our group. I just love to come here and see that there are other people who think as I do, because you do not get it from the trend that is happening today.

Senator Gigantès: I hope you are preaching this also to new fathers.

Ms. Ringdahl: Oh, yes. They come to our meetings.

Senator Gigantès: If you want to be a father, I think you have a longer-term responsibility than some fathers I know seem to think they have. Regardless of what your relationship is with your wife, you are a father.

Ms. Ringdahl: Yes.

Senator Gigantès: You have to be present and occasionally take the kids to the dentist, the doctor and the Parent Teachers Association.

Ms. Del Frari: We heard comments from a father who is a minister and who stays home with his children. That was decided within the family. His wife works and he stays home. He said that child care was a parental issue and not a womens' issue. Secondly, he said that it is hopeless to work on fathers now, that what we have to work on are the little boys of the next generation.

Ms. Ringdahl: Teresa and I both know what a struggle it is to make our husbands do these things now when they have not been brought up to expect that.

Senator Gigantès: That is right.

Ms. Ringdahl: It is much harder.

Senator Gigantès: If I might say so, it is the fault of the mothers who bring up their little sons to believe they are going to be supermen and Romeo at the same time. If you stop tell-

[*Traduction*]

crois que cela accroît encore le stress auquel la mère est soumise. Selon moi, si une mère peut se dire que c'est le moment d'être avec son enfant et qu'elle ne travaillera pas pendant douze mois ou deux ans, tant mieux. Quant à vos questions sur notre critique des garderies, celle-ci ne vise pas à être désobligeante, mais plutôt à montrer le revers de la médaille. Les revues Châtelaine et Maclean's ne disent rien sur les risques que comportent les garderies ou qu'il est bon pour les enfants que leur mère travaille. Tout ce que nous disons, c'est qu'il y a un autre point de vue. Il y a des recherches qui préconisent les garderies et il y en a qui montrent qu'elles présentent des risques. Je crois que nous devons tous garder l'esprit ouvert parce que la question est loin d'être tranchée.

Mme Del Frari: Dans le cas des nouvelles mères, je crois qu'il est critique qu'elles voient les deux côtés de la question. Elles doivent comprendre qu'il y a des problèmes, que leur enfant pourrait être touché par ces problèmes et qu'elles doivent tenir compte de ce fait. Il est très important, si elles décident d'aller travailler, qu'elles s'assurent d'avoir pour leur enfant des services de garderie dans lesquelles elles ont toute confiance.

Mme Ringdahl: Les mères de notre groupe apprécient énormément le soutien qu'elles y trouvent. J'adore venir aux réunions et voir qu'il y a d'autres personnes qui pensent comme moi, parce que la tendance qui se manifeste aujourd'hui n'est pas de nature à nous encourager.

Le sénateur Gigantès: J'espère que vous donnez aussi ces conseils aux nouveaux pères.

Mme Ringdahl: Oh! oui. Ils viennent à nos réunions.

Le sénateur Gigantès: Si vous voulez être un père, je crois que vous assumez une responsabilité à plus long terme que certains pères que je connais semblent penser. Quelles que soient vos relations avec votre épouse, vous demeurez père.

Mme Ringdahl: Oui.

Le sénateur Gigantès: Vous devez être là et, de temps à autre, accompagner les enfants chez le dentiste et chez le médecin et assister aux réunions des associations des parents et des instituteurs.

Mme Del Frari: Nous avons recueilli les propos d'un père qui est un ministre et qui demeure à la maison avec ses enfants. C'est ensemble que la famille a pris cette décision. Sa femme travaille et il demeure à la maison. Il dit que la garde des enfants est une question qui touche les parents, et non pas seulement les femmes. Deuxièmement, il dit qu'il est inutile d'essayer de changer les pères de notre génération et qu'il faut plutôt préparer les petits garçons de la prochaine génération.

Mme Ringdahl: Teresa et moi savons toutes deux combien il est difficile de faire faire ces choses à nos époux parce qu'ils n'ont pas été élevés de façon à s'y attendre.

Le sénateur Gigantès: C'est vrai.

Mme Ringdahl: C'est beaucoup plus difficile.

Le sénateur Gigantès: Je dirais que c'est la faute des mères qui élèvent leurs fils de telle sorte qu'ils croient qu'ils seront des surhommes et des Roméo à la fois. Si l'on arrêtait de leur dire combien ils sont merveilleux lorsqu'ils sont petits, peut-

[*Text*]

ing them how wonderful they are when they are little, maybe they will realize that they should share in the work at home.

Ms. Ringdahl: I think that it is a problem of the mothers and the fathers.

Senator Gigantès: I tell my daughters they are wonderful. I would never tell a son that.

The Deputy Chairman: Yes, Senator David?

Senator David: My personal conclusion, arising from this good presentation, is that, more and more, men in general and those in government will have to take into account that having a certain number of children—and I do not want to say that it applies more wo with four than with one—is a full-time job and should be recognized as such.

Ms. Del Frari: Perhaps I could address that issue on a personal basis. I am an accountant and, even now, I could work at home if I wanted to. I did work at home with the first child and I did a little bit of work at home with the second. I quit completely when the third came because there was no possible way that it could be done and done well.

The Deputy Chairman: Thank you very much. This has been a very helpful brief, and I know that Senator Spivak will regret very much not being here to hear you and to ask questions. The fact that you have presented figures on the effect of the tax system one the one-earner and two-earner families is very important. It is not the first time that this committee has looked at the issue, but it is very helpful to have it raised in the context of child care; so thank you very much indeed for appearing before our committee today. The meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

être qu'ils se rendraient compte, une fois devenus grands, qu'ils devraient partager le travail à la maison.

Mme Ringdahl: Je crois que le problème touche également les mères et les pères.

Le sénateur Gigantès: Je dis à mes filles qu'elles sont merveilleuses. Je ne le dirais jamais à un fils.

La vice-présidente: Oui, sénateur David?

Le sénateur David: La conclusion à laquelle j'arrive personnellement, à la suite de cet excellent exposé, c'est que les hommes en général, et plus particulièrement ceux qui nous gouvernent, devront de plus en plus tenir compte du fait qu'un certain nombre d'enfants—et je me garderais bien de dire s'il en est ainsi à partir d'un enfant et si cela est encore plus vrai à quatre—est un emploi à plein temps, et qu'il faudrait peut-être le reconnaître.

Mme Del Frari: Il serait peut-être intéressant de traiter de la question dans mon cas particulier. Je suis comptable et, même à l'heure actuelle, je pourrais travailler à la maison si je le voulais. J'ai effectivement travaillé à la maison après avoir eu mon premier enfant et j'ai travaillé un peu après le deuxième. Lorsque le troisième est arrivé, j'ai arrêté complètement parce qu'il était absolument impossible de m'occuper des enfants et de faire aussi du bon travail.

La vice-présidente: Merci beaucoup. Ce mémoire a été extrêmement utile et je sais que la sénatrice Spivak regrettera beaucoup de n'avoir pu être ici pour vous entendre et poser des questions. Le fait que vous ayez présenté des chiffres sur la façon dont le régime fiscal fonctionne pour les familles à soutien unique et à deux salariés est très important. Ce n'est pas la première fois que ce Comité examine cette question, mais il est extrêmement utile de la soulever dans le contexte de la garde d'enfants. Je vous remercie donc beaucoup de l'avoir fait et d'avoir témoigné ici aujourd'hui. La séance est levée.

La séance du Comité est levée.

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité sur la

Garde des enfants

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From "Kids First" Calgary, Alberta:
Ms Brenda Ringdahl, President;
Ms Teresa Del Frari, Treasurer.

De «Kids First» Calgary, Alberta:
Mme Brenda Ringdahl, présidente;
Mme Teresa Del Frari, trésorière.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Proceedings of the Subcommittee on

Child Care

Chairman:
The Honourable MIRA SPIVAK

Tuesday, July 12, 1988

Issue No. 6

Sixth and final proceedings on:

The Study in Child Care

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Délibérations du Sous-comité sur la

Garde des enfants

Président:
L'honorable MIRA SPIVAK

Le mardi 12 juillet 1988

Fascicule nº 6

Sixième et dernier fascicule concernant:

La garde des enfants

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 12, 1988
(49)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 11:10 a.m., the Deputy Chairman, the Honourable Senator M. Lorne Bonnell, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Gigantès, Hébert, Marsden, Robertson and Spivak. (6)

In attendance: Dr. Maureen Baker, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

The Committee proceeded to examine the Report of the Subcommittee on Child Care entitled: "Child Care".

After debate, the Honourable Senator Gigantès moved,—

THAT the Committee accept the Report of the Subcommittee on Child Care, entitled "Child Care"; that the Chairman present the said Report in the Senate today; and that the Chairman propose to the Senate that the Report be taken into consideration at the next sitting of the Senate. (This Report is printed in Issue No. 6 of the Subcommittee on Child Care)

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The Committee, pursuant to the Order of Reference of the Senate of Thursday, July 8, 1988, proceeded to consider Bill C-111, An Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactements in consequence thereof.

After debate, the Honourable Senator Hébert moved,—

THAT the Chairman report Bill C-111 to the Senate without amendment.

The question being put on the said motion, it was,—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Gigantès informed the Committee that he regretfully, is resigning from the Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology effective today.

At 11:35 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 12 JUILLET 1988
(49)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur M. Lorne Bonnell, vice-président.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Gigantès, Hébert, Marsden, Robertson et Spivak. (6)

Aussi présente: Mme Maureen Baker, agent de recherche au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Le Comité étudie le rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé: «Garde des enfants».

Après débat, l'honorable sénateur Gigantès propose,—

QUE le Comité adopte le rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé «Garde des enfants»; que le président dépose ledit rapport au Sénat aujourd'hui; et que le président propose au Sénat qu'il étudie le rapport à la prochaine séance du Sénat. (Pour le texte du rapport, voir le fascicule n° 6 du Sous-comité sur la garde des enfants)

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité, conformément à l'ordre de renvoi du Sénat du jeudi 8 juillet 1988 étudie le Projet de loi C-111, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes.

Après débat, l'honorable sénateur Hébert propose,—

QUE le président fasse rapport au Sénat sur le Projet de loi C-111 sans amendement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Gigantès annonce au Comité qu'il démissionne, avec regret, dès aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

À 11 h 35 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, July 12, 1988

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

EIGHTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized on May 5, 1987 and February 9, 1988 to examine and report upon the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care entitled: "Sharing the Responsibilities" and to examine the Federal response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care, has proceeded to these inquiries and now presents its report entitled: "Child Care".

Respectfully submitted,

Le vice-président

M. LORNE BONNELL

Deputy Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 12 juillet 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé le 5 mai 1987 et le 9 février 1988 à faire enquête et rapport sur le Rapport final du Comité Spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants intitulé: «Des obligations partagées» et à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants, a entrepris cet examen et présente maintenant son rapport intitulé: «La garde des enfants».

Respectueusement soumis,

REPORT
OF THE SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

(Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology)

July 1988

MEMBERS OF THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Senator Arthur Tremblay, *Chairman*
The Honourable Senator M. Lorne Bonnell, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Jack Austin, P.C.
Paul David
Philippe D. Gigantès
Stanley Haidasz, P.C.
Jacques Hébert
*Allan J. MacEachen, P.C.
(or Royce Frith)
Lorna Marsden
Jack Marshall
Hartland de M. Molson
*Lowell Murray, P.C.
(or C. William Doody)
Brenda M. Robertson
Mira Spivak

**Ex-officio members*

MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

The Honourable Mira Spivak, *Chairman*
The Honourable Lorna Marsden, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Philippe D. Gigantès
Yvette Rousseau (1)

Note: The Honourable Senator Paul David also served on the Subcommittee from time to time as Acting Member.

(1) The Subcommittee notes with deep regret the passing of the Honourable Senator Yvette Rousseau, who was keenly interested in the Child Care study.

STAFF OF THE SUBCOMMITTEE ON CHILD CARE

Denis Bouffard
Clerk of the Subcommittee

Maureen Baker and
Mildred Morton
Researcher Officers
Library of Parliament

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Tuesday, February 9, 1988:

"With leave of the Senate,
The Honourable Senator Tremblay for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Macquarrie:

THAT, notwithstanding its order of reference of 5th May, 1987, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to continue the examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility";

THAT the Committee be further authorized to examine the Federal Response to the said Final Report in which is outlined the National Strategy on Child Care; and

THAT the Committee present its Report no later than June 30, 1988.

The question being put on the motion, it was –
Resolved in the affirmative."

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extracts from the *Minutes of proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, Tuesday, March 1st, 1988:

"The Honourable Senator Bonnell moved, –

THAT the Ad Hoc Subcommittee on Child Care become the Subcommittee on Child Care responsible for studying the proposed Research Plan; that the same senators be members of the Subcommittee, namely the Honourable Senators Gigantès, Marsden, Rousseau and Spivak; and that the Honourable Senators Spivak and Marsden continue as Chair and Deputy Chair respectively.

The question being put on the said motion, it was, –
Resolved in the affirmative."

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Extracts from the *Minutes of Proceedings of the Senate*, Tuesday, July 5, 1988:

"With leave of the Senate,
The Honourable Senator Bonnell moved, seconded by the Honourable Senator Spivak:

THAT, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, 9th February, 1988, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, which was authorized to continue its examination of the Final Report of the Special Committee of the House of Commons on Child Care, entitled: "Sharing the Responsibility", be empowered to present its report no later than Friday, September 30, 1988.

The question being put on the motion, it was –
Resolved in the affirmative."

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

CONTENTS

Foreword vii

Chapter I

Child Care Services: The Present System 1
A. Provincial Policies 1
B. Planning/Data Collection 6
C. For-Profit/Non-Profit Services 7
D. Gaps in the System 7

Chapter II

The National Strategy on Child Care: Funding Child Care Services 9
A. Introduction 9
B. The Federal Proposals for developing child care services 9
C. Testimony Regarding the Federal/Provincial Program 12
D. The Subcommittee's Response to the Testimony 20
E. The Child Care Initiatives Fund 27

Chapter III

The National Strategy on Child Care: Support for Parents who Spend Significant Amounts of Time out of the Labour Force 29

Appendix I

The Day Care Subsidy Under the *Canada Assistance Plan* 32
A. The Legislation 32
B. Likelihood of Need Guidelines for Welfare Services 34
C. Provincial Day Care Subsidy Programs 35
D. The CAP Day Care Subsidy/The Federal Government's Child Care Proposals 37

Appendix II

Implementing the National Strategy - The Legislative Process 38
A. The Legislation 38
B. The Legislative Process 39

List of Witnesses 40

FOREWORD

The Subcommittee on Child Care was formed in March 1988 to study the federal government's child care initiative, which had been announced the previous December. For the first time a concerted federal/ provincial effort to create a national child care system was in process, and the Subcommittee wished to examine the federal government's proposals.

The aim of the Subcommittee's study was to obtain information. Federal/provincial negotiations had begun. The process would end in federal legislation designed to implement the arrangements which had been reached. The Subcommittee embarked on its study in order to be able to comment on the legislation responsibly, with a good background knowledge of the issues involved.

The Subcommittee was interested in learning how the federal proposals could affect provincial child care programs. This approach is consistent with the Senate's responsibility to represent the interests of the various regions of Canada.

A great deal of material about the provincial programs is publicly available. This was reviewed by the Subcommittee's researchers. As well the study led to a detailed examination of the day care subsidy under the Canada Assistance Plan, the funding arrangement under which the federal government participates in provincial child care programs.

However, the principal interest of the Subcommittee was to learn how those involved with child care services on a day-to-day basis responded to the federal proposals. We wished to interview people who could explain how the provincial programs actually work and what options provincial governments were likely to be considering in light of the federal proposals, and who could assess the proposals on the basis of their knowledge of the child care system. Many of the Subcommittee's witnesses had been involved in child care for many years, as researchers, caregivers and parents. Many were advocates for a national system of quality services. We also heard from parents who do not use child care services.

The Subcommittee did not travel, and was therefore not able to hear testimony from all provinces and territories. As a result some interviews were conducted by telephone.

This Report is both a reflection of what the Subcommittee learned, and a response. It is designed as a background paper to forthcoming federal child care legislation.

Mira Spivak
Chairman
Subcommittee on Child Care

CHAPTER I

Child Care Services: The Present System

> It is very interesting for me to hear from someone from Alberta and someone from Newfoundland because it is all different, and yet it is all the same. (Canada, Senate, The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, *Proceedings of the Subcommittee on Child Care*, April 12, 1988, 2:27, hereafter referred to as *Proceedings*)

The provinces and territories are at different stages in the process of developing child care policies. Parents' needs may differ in important ways from province to province, which also affects the development of services. Provincial child care programs resemble each other, however, in what they lack. In this section we do not give a detailed account of child care programs across Canada. Rather, our intention is to give a sense of the system or systems that the federal proposal is trying to affect, and also to suggest how rudimentary the system really is.

A. Provincial Policies

Over the last decade or so three provinces have tried to influence the development of child care services in a significant way. Since 1982 the government of Manitoba has made a sustained attempt to create a system of affordable services administered and operated on a non-profit basis. To this end it has introduced operating grants to eligible services, and has placed a ceiling on the fees which they charge. The grants are designed to stabilize fees while meeting the costs of a quality service. The fee ceiling is intended to prevent the segregation of services on the basis of parents' income. In 1986 Manitoba introduced measures to increase the salaries of child care workers and encourage them to pursue training. There is a Child Day Care Office, which is responsible for developing program standards and for planning. In addition a special staff of coordinators monitors standards, refers parents to services, and provides public information.

In 1979 the government of Quebec passed legislation designed to develop a range of services, including day care centres, family home day care (services provided in the

caregiver's home), services in schools (after-school care), nursery schools and occasional services (which could be used by mothers who are not in the labour force). A separate agency, which reported to the Minister Responsible for the Status of Women, was set up to administer the program.

The government has in fact directed its funding to developing centre spaces and, to a lesser extent, family home spaces. It provides various kinds of capital and start-up grants to centres as well as grants to cover rent payments. There are also grants for operating costs (other than rent). Funding for day care homes is directed to agencies which administer the services. More recently the government has turned its attention to increasing infant spaces in child care centres, and has introduced additional funding for that purpose.

Quebec is interested in parent-controlled services, and until very recently gave grants only to non-profit services with parent boards. (The province will now fund services run by a joint parent/ community board.) The province has, however, been willing to give fee subsidies to parents who use for-profit services. According to our witness from Quebec, the number of these services has increased in the last few years.

In 1987 an advisory council reviewed the province's child care policy at the government's request. In its report the council recommended a number of significant changes (Gouvernement du Québec, *Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance*, le 29 juin 1987). The government has yet to respond to the report.

Between the late 60's and 70's Alberta's municipalities were the principal initiators of day care services and standards. Although some services were operated by the municipalities themselves, most were run by non-profit community boards. Between 1978 and 1980 the provincial government assumed responsibility for services for preschool children. The government introduced province-wide standards. A second initiative was to encourage the growth of services by introducing operating allowances, which were intended to help services meet the standards. The program is still in existence. In contrast to the other two provinces, operating allowances were made available to for-profit operators. The number of spaces did increase significantly, with the expansion being led by the for-profit sector. This policy has not changed significantly since 1980.

Interestingly, municipalities continue to assume responsibility for school-age child care, and they are attempting to do so in a concerted way. At least 18 municipalities are actively involved in developing services. There is an Inter-Municipal Task Force which is designed, among other things, to develop minimum standards; promote and encourage the

development of training programs for caregivers at the community college level; and encourage the use of community facilities for school-age programs.

These three provinces have pursued their programs somewhat independently of the federal government's own initiatives with respect to child care. As we explain in Chapter II and Appendix I, the current federal/provincial fiscal arrangements relating to child care services do not support the effort to extend services to parents of all income levels, or to improve the quality of services by raising the salaries of caregivers, through the mechanism of a direct grant. Neither do the arrangements allow the federal government to share any of the expenditures made in respect of for-profit services in Quebec and Alberta.

The new federal proposal is more flexible. In future all these expenditures would be shareable. The increased flexibility would help the provinces pursue their different goals, but it would also raise the cost for the federal government. This caused our witness from Quebec to wonder how far that province would be allowed to expand its program:

> With respect to sharing operating costs, with respect to financial assistance, I don't think Quebec stands to gain a great deal from the new federal policy. On the contrary, it may even lose. In any case, the expenditures will hit a ceiling in seven years. If ever we provide as many child care services as we expect to provide, and a great many families need financial help and are entitled to financial help, this means Quebec won't have the right to all this money. (*Proceedings*, May 3, 1988, 4:15)

More recently, the Yukon, Prince Edward Island and Ontario have undertaken important initiatives. Since 1985 the government of the Yukon has dramatically increased expenditures for services. The government has improved standards, especially with respect to infant care. It has tried to increase spaces by introducing some funds for capital development, and has also introduced operating grants. As well, it has increased fee subsidies. The program is administered through a day care coordinator. An independent board is responsible for maintaining standards. While we were holding our hearings the government began a series of public consultations which would be the basis of a more directed policy.

In 1986 Prince Edward Island indicated the direction it wished to follow in developing services. Since then, it has concentrated on three aspects of its policy: the quality and availability of services, areas where it has implemented new initiatives, and fee subsidies to low-income parents. The province has introduced new training standards, and direct funding to increase salaries for child care workers. It gives a small grant to the Early Childhood Development Association to maintain materials which can be loaned to licensed

centres. The province sponsors seminars and workshops on early childhood education to provide opportunities for professional development. It also subsidizes course fees for early childhood education in certain circumstances. In recognition of the need for infants to be cared for in small groups, the government has introduced an Infant Incentive Grant for licensed day care homes which meet established criteria.

It seems clear that the governments of the Yukon and P.E.I. would not have embarked on their initiatives without the expectation of increased federal support. The government of P.E.I. expressly acknowledged the importance of a new federal program in the document which set out its guidelines for developing child care services:

> While Government support for licensed child care services is on-going, the Direct Funding program for licensed facilities and the Infant Incentive Grant, as described in this document, will only be available during the present fiscal year, ending in March, 1988. In early 1988, the Provincial Government will undertake an analysis of upcoming Federal initiatives for child care. This analysis, combined with an evaluation of the 1987-88 direct funding program, will help determine the nature of Government funding for licensed child care facilities for fiscal year 1988-89, as well as future years. (P.E.I. Department of Health and Social Services, *Guiding Principles for the Development of Child Care Services*, September 1987, p. 20)

Ontario has designed a comprehensive child care policy in anticipation of the new federal program. The province intends to increase services through the non-profit sector, improve existing services and expand the financing of fee subsidies to parents. The government has set some short-term priorities: higher salaries for caregivers, and more subsidies for parents with infants and handicapped children. New initiatives include direct funding to services through capital and operating grants. Existing for-profit services will be eligible for funding, though new services will not.

The province recognizes the need for planning. It has set up a new Day Care Branch, which is responsible for developing policy, designing new models of service, determining the need for funds and evaluating the program. The province intends to implement its policies through a series of three-year plans.

What are the implications of the new federal child care initiative for Ontario? Our witness gave this question a lengthy response:

> I have been attempting to make assumptions as to what Ontario's expenditures might be in the future with respect to child care. During my research in this respect, I have talked to many people who are involved in research with respect to child care or who are child care advocates. In fact, the province has commissioned a great deal of research on various aspects of child

> care. The consensus of opinion I have gathered from these people is that most people in Ontario are extremely concerned about the federal strategy for reasons quite different from those expressed by people from other provinces. In my opinion, the Ontario government has actually gone out on a limb to lay out what they want to do and, in a sense, the federal strategy is perfectly tailored to allow Ontario to do exactly what it wants to do. For example, Ontario wanted more flexibility in funding services that were not merely subsidies to low-income families, and they wanted cost-sharing on that funding. With respect to provincial resource centres and drop-in centres, which are for parents at home, these centres play a real role, especially in rural communities. At the present time there are approximately 130 of (them) in the province. Subsidies cannot be given for in-home care of any kind at the moment ... However, at the moment, the province cannot fund those things, and they want some flexibility.
>
> The province of Ontario would also like to have some cost-sharing for whatever they do in the commercial sector. Even though they would like to contain that sector to some extent, I do not think they would like to lose what they already have.
>
> However, in the opinion of a great many people, within two or three years Ontario will be left holding the financial bag. Working with assumptions that are not clear is difficult, but the feeling I have garnered in my research is that, no matter how much Ontario's share will be from the federal government, in two or three years Ontario will be bumping up against a ceiling. Federal spending has now had a new ceiling placed upon it and, although it is not clear what Ontario's share will be, there are other provinces to be considered. (*Proceedings*, April 12, 1988, 2:53-54)

Other provinces have not been as involved with directing the development of services, although with the exception of the Northwest Territories, they do regulate services. According to our witnesses, British Columbia does not even consider itself responsible for encouraging development. The province's chief concern is to subsidize fees for low-income parents. Subsidized parents do not have to use regulated services. There is no ministry or department engaged in assessing the need for services or in policy development. In Saskatchewan expenditures for day care services have been cut back for the last three years, and the number of licensed spaces has decreased. Nova Scotia and Newfoundland have introduced no substantive measures for a number of years. The government of New Brunswick has indicated areas where it would be inclined to develop policies. It has set up an Office of Early Childhood Services to coordinate existing programs, but at the time of our hearings no money had been budgeted for the Office.

The consequences of the proposed federal arrangements for these provinces are unclear. They could choose to expand whatever programs now exist. Or they could introduce additional measures. Witnesses from the Atlantic provinces pointed out that at

present their provinces lacked the fiscal capacity to share 50% of the costs of an expanded program of any sort. They expressed doubts about whether their provinces could do so in the foreseeable future.

> (So the seven years will pass under this program -) and all you will see in Newfoundland is an increase in the number of spaces and a panicky government saying, Where are we going to find a 50-cent dollar now?" (*Proceedings*, April 12, 1988, 2:43)
>
> ***
>
> Recent statements by the Nova Scotia Minister of Community Services expressed concerns over the time-limited nature of the "catch-up" proportionate funding... ; the lack of attention to the salary issues; and the general lack of money in the package, among other issues. As of yesterday or the day before, according to a source at the Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, he and the department still feel that those concerns are not being adequately addressed...
>
> The advocacy community ... in its formal and informal capacities is supporting the Nova Scotia government in its hesitations over the proposed CCCA (Canada Child Care Act), and it asks: "How does the publicity over more spaces really translate for Nova Scotia? How can the moneys be used to address the salary issue? How can the "have not" provinces support, on a 50/50 basis, seven years from now, an expanded network of day care they cannot support now? Will the ceilings under the new act make the situation worse...? . .. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:19-20)

B. Planning/Data Collection

All provinces, whatever the nature of their policies, appear to have engaged in little planning. Our witness from Quebec remarked that the province's policy up to now had lacked coherence:

> There is no policy that says, "We're going to develop services in this direction, we're going to develop so many services in a home setting, so many day-care centres, etc". (*Proceedings*, May 3, 1988, 4:9)

We have found that Quebec is not unique in this.

Absence of planning is accompanied by very little data collection. For example, to our knowledge no province has accurate information on the demand for services. In fact the federal government has recently awarded funding for a nation-wide study which is designed to provide the necessary data in this area, among others. Up to now there have been estimates of need based on the numbers of children with parents who are working, in

training or studying. As well, there have been a few studies of what services parents would prefer.

There is controversy over whether to fund for-profit services. However, provinces have not collected the information which would allow them to compare the quality of care in for-profit and non-profit services.

There is not enough information on the costs of care or the salaries of caregivers. Although all provinces subsidize child care fees for low-income parents, they very often do not know how many children are subsidized at what ages, or the incomes of families which receive subsidies.

C. For-Profit/Non-Profit Services

In 1986 about 40% of all licensed child care spaces in Canada were run by individuals or groups characterized as "commercial" or for-profit operators. But as we have indicated earlier, this figure may vary widely from province to province. In 1986 commercial operators provided 73% of the spaces in Alberta, 76% in Newfoundland, and 53% in Prince Edward Island. In Manitoba, Quebec, and Saskatchewan (which does not even license for-profit care), the percentages were of course much lower (17% , 13% and 3%, respectively). (*Status of Day Care in Canada 1986*, National Day Care Information Centre, Department of Health and Welfare, 1987, Table 6, p. 6).

The designation "for-profit" or "commercial" covers various types of organization. In the Atlantic provinces many of these services are owned by women (or families) who provide care in their homes, either alone or with staff. Often these are referred to as "mom and pop" operations. Commercial services may also be provided by corporations, which own the building in which services are provided, or by chains (corporations affiliated with others). Even the classification "non-profit" covers both organizations run by parent boards and, for example, an incorporated family which provides services and pays itself a salary. Available statistics do not distinguish between the types of service which can be included under the "commercial" and "non-profit" classifications.

D. Gaps in the System

It has become customary to describe child care services in terms of availability (the number of spaces there are), quality and affordability (whether parents can afford to pay for them). In all provinces, no matter what their policies, there are deficiencies in all three

areas. Our witnesses pointed this out in detail, and we discuss what they said in the next chapter. What we wish to do here is to give a sense of the variety of problems which exist across Canada.

All our witnesses mentioned the absence of services for infants – children under one-and-a-half or two years old. As well, a number of provinces have a largely non-urban population whose demand for child care may be seasonal. But services flexible enough to meet the needs of these parents do not yet exist. In contrast witnesses from Alberta remarked that there were parents on waiting lists for non-profit centres in Edmonton and Calgary, but vacancy rates as great as 22% in for-profit centres.

With respect to quality, all provinces and Yukon have some regulations which set standards for services. But requirements regarding child care workers vary significantly. For example, in Nova Scotia the staff/child ratio for infants is 1:7, (that is one caregiver is allowed to look after seven infants), in Quebec 1:5, in Alberta 1:3. Newfoundland does not have regulations regarding infant care; in fact, it does not allow child care centres, the only regulated service, to admit infants. Alberta and the Northwest Territories have no standards regarding the qualifications of child care workers. Other provinces may require only a certain number of day care staff to be trained. In general no training standards are formulated for family home caregivers.

All our witnesses mentioned that there were problems with monitoring and enforcing what regulations did exist. In some provinces the regulation of child care services is part of general health and safety regulation, so that inspectors must cover many more facilities than child care centres or family day care homes. Where there is a separate agency responsible for monitoring, there may not be enough staff. Some witnesses stated that there was so much pressure to keep spaces open that inspectors were unwilling to take action against offending operators.

Finally, different provinces subsidize families at widely varying income levels. As a result it has been estimated that in some provinces only about 4% of all preschool children with working parents were eligible for full subsidies in 1987. In comparison 23% of these children in Saskatchewan and 38% in Ontario were eligible. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, A Background Document produced by the Staff of the House of Commons Special Committee on Child Care, 1987, p. 7). However, not all parents eligible for subsidies actually receive them. Here again provinces differ. In 1987 it was estimated that in Ontario 12% of eligible preschoolers received a subsidy, compared to 83% in Alberta (*Provincial Day Care Subsidy System in Canada*, Table 7, p. 16). (For more details see Appendix I.)

CHAPTER II

The National Strategy on Child Care: Funding Child Care Services

A. Introduction

The federal government's child care policy, which was announced in December 1987, consists of three elements: tax assistance to families with young children; a cost-sharing program with the provinces designed to create child care spaces; and a fund for special initiatives. The last two measures are directly connected with the development of child care services, and for this reason we discuss them together in this chapter.

The tax proposals are designed in part to address the problem of "affordability", that is, the cost of child care services. One of the measures, a proposed increase in the child tax credit for children aged 6 and under, is also intended to offer some assistance to parents who stay home to care for their children. We discuss affordability in this Chapter. Support for parents who are at home with their children is a separate issue, which we discuss in Chapter III.

B. The Federal Proposals for developing child care services

The government's proposals are set out in a document entitled *National Strategy on Child Care*. This document was published together with statements by the Minister of Health and Welfare, who is responsible for implementing the federal/provincial cost-sharing program; the Minister Responsible for the Status of Women; and the Minister of Employment and Immigration. In addition, the Honourable Jake Epp appeared before the full Senate Standing Committee on Science, Technology and Social Affairs in May 1988 and reported on the government's progress in implementing the National Strategy. The Minister's remarks, especially those in response to questions, expanded upon the government's initial statements in significant ways. In discussing the government's policy we consider all this material.

With respect to child care services, the government commits itself to a federal/provincial program to develop services, a separate federal Special Initiatives Fund – now called the Child Care Initiatives Fund - and a greater tax deduction for child care expenses for children aged 6 and under.

The aim of the federal/provincial program is to "(boost) the existing system from its current underdeveloped state into one that offers more accessible and affordable quality child care arrangements to Canadian families" (*National Strategy*, p. 4). In more specific terms the government proposes to help create 200,000 quality spaces throughout the country over the next seven years, and maintain the expanded system from then on. This is to be done by a series of measures.

First, the government intends to create a new set of funding arrangements for child care services. At present, the federal government shares some of the costs related to these services with the provinces under the Canada Assistance Plan (CAP). However it does so only in respect of the low-income families that use the services. (For a more detailed discussion of present federal government funding of child care services through the Canada Assistance Plan, see Appendix I.) Under the proposed program the federal government will share expenditures for direct capital and operating grants to services. We have been informed that the new arrangements, rather than CAP, will also be used to share expenditures for assistance to low-income families.

The new arrangements do not involve "open-ended" funding, as does the CAP program; that is, the government is not prepared to share an indefinite amount of expenditure. In the *National Strategy* the government commits itself to spending up to $3 billion for the federal/provincial program during the initial seven-year period. In subsequent years it will spend up to $1 billion for the entire child care program – including tax expenditures.

The *National Strategy* does not discuss the cost-sharing formula proposed for these new arrangements, other than to state that during the initial seven year period capital expenditures will be shared on a 75% (federal):25% basis. However, in his appearance before the Senate Standing Committee the Minister of Health and Welfare confirmed information that the government is prepared to cost-share the expenses of less developed provincial systems on a greater than 50%:50% basis, up to 90% of expenditures.

The government's position with respect to the various sectors which may be involved in the development of child care services is not entirely clear. As we have seen, in some

provinces after-school programs are provided by municipalities and school boards. Under the existing legislation (CAP), expenditures for educational services are not shared, and federal officials have taken the position that this limitation extends even to after-school programs which are run by school boards but are not part of the regular educational structure. The municipal ventures, on the other hand, are assisted through CAP. The *National Strategy* does not address the issue of whether the distinction between child care and educational services will be preserved under the new funding arrangements.

The *National Strategy* is clear, however, about the government's position regarding the private sector. Capital grants will be offered to non-profit services only, a measure which will help non-profit ventures compete with commercial ones on a more equal footing. Operating grants will be available to non-profit and commercial services alike.

These arrangements will be implemented through new federal legislation – the *Canada Child Care Act*. The introduction of new legislation is also a symbolic gesture. It signals the "basic social and economic priority" which the government accords the delivery of these services (*National Strategy*, p. 4).

The second element of the government's plans for child care services has to do with quality and standards. In the words of the *National Strategy*, the government "recognizes its responsibility to work with the provinces to ensure the development and implementation of the necessary standards for quality in a jointly funded child care system" (p. 5). We note with interest that the statement of the Honourable Benoit Bouchard, then Minister of Employment and Immigration, issued in connection with the announcement of the government's program, mentions that the government policy will offer substantial opportunities for training child care workers, an issue of relevance to quality. The Minister announced no ancillary measures in relation to training, but stated that his Department would review the need for training.

The last measure directly (though not solely) concerned with services is the establishment of a Fund for special child care initiatives. According to the *National Strategy* the proposed Fund is designed for "innovative research and development projects, and public awareness programs" (p. 3).

Given the examples of the projects which the government is prepared to include under this description, the Fund has been created to address almost all the problem areas which may not be affected by the federal/provincial program. This includes encouragement for the development of non-profit community-based services. It also includes the development of models for needed services which for various reasons the current system has

failed to produce (an issue clearly related to the development of non-profit services): services to rural communities, and services for children with special cultural needs, such as immigrant and native children, or for children of shift-workers.

As well, the government sees the Fund being used for projects related to child care initiatives which employers might take, such as sponsoring a day care centre in the workplace, paying for the costs of services obtained elsewhere, or establishing a registry of available services. Training for "in-home" care (this may include both care in the child's home by a "nanny", or care in the caregiver's home) is contemplated, as is research "on integrating children with special physical, emotional or intellectual needs into the wider system". Finally, the Fund expects to support projects for "family-oriented arrangements". This phrase seems to refer to arrangements which make it easier for parents to keep their jobs while spending significant amounts of what would ordinarily be work time with their children. (All examples are taken either from the *National Strategy*, p. 4 or from the Statement of the Honourable Barbara McDougall, p. 2.)

The government has committed $100 million to the Fund, which will be available for the initial seven-year period. Recipients will be groups or individuals, not the provinces. However, in his statement to the Standing Committee the Honourable Jake Epp made it clear that the provinces will somehow be involved in the administration of the Fund, in order to ensure that the projects which are selected are in tune with provincial planning.

C. Testimony Regarding the Federal/Provincial Program

Witnesses expressed many concerns and fears about the federal/provincial program. Some of these concerns related to the program as a whole, others centred around the implications of the program for particular provinces. We have grouped our witnesses' comments into three categories. The first has to do with the adequacy of the funds allocated to the program, and the fact that the program is not open-ended. The second involves issues relating to the quality of care: the need for standards, the need for trained caregivers and problems associated with the funding of commercial services. The third, which is related to the first two, concerns the role of the federal government in directing the program.

(i) Adequacy of Funding

Witnesses questioned the ability of the program to support the creation of 200,000 new spaces, given their own calculations regarding the cost of a space. They suggested that

wage increases are inevitable for child care workers, and that government projections could not have taken these increases into consideration:

> As I understand it, the federal government intends to provide 200,000 new spaces over the next seven years. According to my research, they have used the current figures for child care cost per space and have added in the cost of living over the next 10 years. If that is the formula they used, I do not believe they can develop 200,000 new spaces. Child care is in its infancy and has not plateaued yet. Child care workers receive salaries of $14,000 per year. As you are probably aware, that is the same amount paid to parking lot attendants and zookeepers. Salaries will have to go up significantly if we are to recognize child care work as a profession, that trained individuals must provide the care, and that children are valued. This situation is complicated by the fact that most child care workers are women and the income is very low. You have to build in the cost because the program is underfunded. I believe the cost over the next seven years will involve more than just the cost-of-living index. For example, if the salary at the entry level were where it should be, I believe that the government will only be able to create 100,000 new spaces under the program. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:42)

***

> Looking now at the basic carrying costs of care, such factors as pay equity have not been taken into account (by the federal government). Pay equity will play a significant role in those costs, even though currently the workers in most child care programs are not yet included in the pay equity legislation. There is also the cost of inflation in child care. I think we face a real problem... (*Proceedings*, April 12, 1988, 2:54)

Witnesses feared that the federal program was less generous than CAP. Some referred to studies which indicate the considerable capacity CAP has for funding child care services. For example, a background document for the House of Commons Special Committee on Child Care, entitled *Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, concludes that if all provinces were to adopt the federal guidelines for granting subsidies under CAP, 72% of Canadian children under age 6 with working parents would be eligible for either a full or partial subsidy. According to the same document, under current provincial guidelines, which are all less generous than the federal guidelines, 43% of these children are eligible for some support, and only 15% in fact receive support. The witness from Manitoba spoke of a federal government study which estimated that funding for day care under CAP could reach $3.6 billion.

Witnesses also feared that the ceiling on the new program might lead provinces to reduce expenditures for fee subsidies to low income families.

> ...I would like to talk about the traditional view of child care as a service for low income families situated in the Canada Assistance Plan. The reality of this new funding (program) is that provinces such as Ontario will be forced to make hard choices... Assuming that there is a limit on the amount of money the provincial governments will get from this new plan, these governments will have to choose among the following: subsidies to low income or moderate income families; expansion of the system; providing direct funding to improve wages to keep trained people within the system, because presently they leave the system in droves; improving the quality of programs, which will have to be dealt with in different ways...
>
> ...
>
> The bottom line is, what will happen to single parents who are on low incomes, people who, without child care, will be forced out of the labour force, will be unable to enter the labour force or will be unable to get training? I am not suggesting that this is happening in Ontario... I am suggesting that the possibility of it happening is much greater. At present, it is possible for subsidies from the federal government to flow to the provinces because CAP is an open-ended program. Under this strategy, there is a limitation on the source of the money coming from the federal government, which presents a whole new ball game. (*Proceedings*, April 12, 1988, 2:55)

We would add a comment to what our witnesses said with respect to fee subsidies. The study referred to earlier, *Provincial Day Care Subsidies in Canada*, indicates that present expenditures for fee subsidies are not adequate. In some provinces, the income levels which determine eligibility are so low that few parents qualify for a subsidy. There is strong evidence to suggest that in all provinces, whatever the eligibility level, a significant number of eligible parents do not receive subsidies. Furthermore, in some provinces, there is a considerable difference between the full subsidy and the day care fee, so that parents receiving a full subsidy may not be fully subsidized. (For more details see Appendix I of this Report.)

Finally, as we indicated in Chapter I, witnesses from Quebec and Ontario were concerned that the ceiling on the program might penalize populous provinces with well-established programs or plans for expansion. In contrast, witnesses from the Atlantic provinces feared that their provinces would not be able to afford half of the expenditures of a program developed under the more generous cost-sharing formula of the first seven years.

(ii) Quality: National Standards; Training for Caregivers; Funding the Non-Profit Sector

Witnesses thought it obvious that a national policy for child care should attempt to provide an adequate service for all Canadian children. While they assumed that standards would vary from province to province, they expected the federal government to require provinces to have whatever regulations were necessary for good quality care, as well as to help provinces develop these regulations. Witnesses were, of course, aware that the federal government does not have the power to stipulate requirements which are so specific that they amount to interference with the administration of the provincial programs.

> We need a recognition of national standards that goes beyond the general statement we now have (in the *National Strategy*). In general, our position for some time has been that the federal government ... needs to take the lead and the initiative in this regard. The federal government needs to emphasize the fundamental necessity for a child care system that extends across the country. Regardless of where Canadians live, we should all be guaranteed some basic level of child care.. . (*Proceedings*, April 21, 1988, 3:22)

***

> ...I imagine that there would be a federal framework similar to the *Canada Health Act*. I think "standards" is a confusing word. I see "standards" to mean a specific and discrete item, but when one talks about criteria – which is a better way of framing it - I imagine that the federal government would have established some criteria that would imply what the provincial standards should look like.
>
> ...
>
> ...I would go as far as one could constitutionally in having federal child care standards in terms of staff – child ratios, training and things of that nature. (*Proceedings*, April 12, 1988, 2:62)

Because there are problems with monitoring and enforcing standards which do exist, witnesses felt that there should be federal direction in this area as well.

> ...There are insufficient consultants (four for the entire province of New Brunswick, some of whom fill casual positions) to ensure that regulations are properly enforced. One visit and one spot check per year are inadequate to ensure that minimum standards of care are met. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1A:5)

Witnesses thought that a national program should address issues relevant to the training of child care workers. Our witness from Manitoba, who has been involved in

running a number of day care centres, remarked on the skills which caregivers generally develop after a two-year program:

> We notice a difference in their flexibility with the children, their programming, their behaviour-management policies. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:52)

She also pointed out that it is the workers with a two-year diploma or greater qualifications who are likely to make a long-term commitment to child care.

Equally important was what the demand for training entails. First and foremost for our witnesses, training implies higher salaries. They emphasized that salaries are low in comparison to most other work, and that this has resulted in workers leaving the field. As well, there are no financial incentives to acquire more training.

> Another tiny example, but a relatively important one, about the staffing of programs is that we do try to require trained people in our province, because the regulations read that way even though they are not policed very well. The basic training consists of approximately 18 months of post-secondary education. If a person wishes to work in the toddler or infant centres, that person is required to take an extra year's training. If that person then ends up working in the toddler program, that person can be guaranteed to earn less than those who have received less training (and work with pre-schoolers)... Because there is no other funding but the parent fee, even if the parent fee is doubled for children under the age of three, we still end up not being able to pay those with a higher education more money.
>
> We are trying to hire in that category right now and we cannot get trained staff, and we are one of the best day care centres in the province. No one is being encouraged to go into the field. (*Proceedings*, April 21, 1988, 3:13-14)
>
> ***
>
> Concerning the quality issue, the main factor we see now is the salaries issue, in that in Nova Scotia the regulations provide for basic quality protection. But this issue, currently centering mainly around wages for child care workers, is one that both the Nova Scotia government and the child care community have agreed upon. Parents on waiting lists are more interested in spaces. As one researcher clearly put it, "spaces are sexy." However, the wage issue does not go away and is not addressed by the (federal) strategy. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:21)

Secondly, the demand for training makes it necessary to develop training programs. Some provinces do not offer even a basic child care program. Where programs do exist, they may not be easily accessible to child care workers. In many cases, caregivers cannot afford

to take time off to attend courses, and must do so after a full working day. Subsidies for training would help in this situation, but they are scarce.

> ... there is not any full-time training in the Yukon at the moment. A projected program is to be included in the Yukon college in January of 1989. The course-by-course training that is currently available would take 10 years to complete. That means that anyone in day care now would have to spend their evenings and their weekends doing homework and on the course. There are no funds available to subsidize these people to go to school. (*Proceedings*, April 21, 1988, 3:28)

Finally, witnesses raised a number of concerns about the proposal to allow the commercial sector to access federal government funds through the cost-sharing of operating grants. They suggested that it is not possible to make a profit by providing child care services without compromising quality:

> ... quality services are very expensive. Complying with the regulations is also a very costly process. Parents contribute very little money (towards the cost of care), but they can't really pay more than they do now. To ensure quality services, given the revenue they have, day care centres must make a choice. Either they pay their staff minimum wage and contend with a constant turnover and very little stability or they hire unqualified people so they can pay less money. They cheat a bit on the (staff/child) ratios in order to make a profit. Something has to give somewhere. No one has yet to show me how to earn a profit by operating a centre which boasts services of impeccable quality. (*Proceedings*, May 3, 1988, 4:18)

The same point was made by a witness who runs an in-home day care centre – a nominally for-profit venture:

> (These) private, in-home day care centres are the backbone of child care in New Brunswick. They are located in residential neighbourhood settings, and that has appeal for the many working parents who want their children to stay in their own neighbourhood environment. These centres have great difficulty operating on a break-even basis. For most operators, profit is unheard of.
>
> ...
>
> It may be necessary to provide subsidization simply to ensure their survival. I am referring to the small family day care. High quality and profitability do not go hand in hand. I think this should be underlined... It is important that facilities receiving public funding must meet quality care standards, provide public disclosures and are accountable for their financial situations. They must, as well, have an open style of management such as parent participation... (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:8)

Witnesses mentioned the importance of parent participation in the running of child care services, which for most of them was incompatible with commercial ownership. One witness referred to the distinction between the "objective" elements of quality, which can be regulated, and the "subjective" elements, which cannot. Training for caregivers, child/staff ratios, hygiene and cleanliness all belong in the first category. In the second are to be found the "emotional atmosphere", the program content, the relations between staff and parents and the transmission of values:

> ... everything, in short, that isn't quantifiable and can't be written into the (regulations), but which in fact makes the difference between a good service and a service. (*Proceedings*, May 3, 1988, 4:11)

Parent direction and management was proposed as the most likely vehicle for supplying these unquantifiable determinants of quality.

A third concern was that the federal government was not giving enough encouragement to the non-profit sector, an omission which could prevent the expansion of services.

> I have included a couple of possible scenarios concerning space development over the next seven years.
>
> First, scenario one. Given the likelihood that both the commercial and the voluntary sector will be able to access government assistance in the forms of parental subsidies, the commercial sector will move faster and into the attractive demographic clusters. What might these be? Clearly, they will be those that are the easiest to serve, with high-population densities and middle (income) groups, leaving the difficult and expensive areas to the voluntary sector.
>
> A strength, if there is one at all in current Nova Scotian child care, is its relatively non-ghettoized nature. The centres with subsidized spaces also have varying numbers of non-subsidized children, guaranteeing that poor kids are not completely segregated from the more fortunate. This mix would probably diminish under the new model, with the more affluent children siphoned off by a reverse magnet school approach.
>
> The voluntary sector, which in the child care world has practically disappeared in Nova Scotia in the last 10 years because of the freeze on the development of more subsidized centres and spaces, will be a long time in revitalizing. Will the likeliest areas and the limited spaces disappear before this sector regroups? Will the realization that its form – that is, non-profit child care – gets no special status, such as access to subsidization, ... destroy this service mode? This is certainly a possibility in Nova Scotia. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:20-21)

***

> ...It is more expensive to provide quality day care to kids who are malnourished, who do not get decent dental care or who come from families that are in disarray. I would expect that people in such areas would not attract the entrepreneurial impulse quite so quickly. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:26)

(iii) The Federal Role

Underlying all these concerns was the desire for stronger leadership from the federal government in the development of a national child care system. Witnesses wanted funding to be adequate, but they also wanted the federal government to ensure that provinces had standards necessary for good quality care, that caregivers were properly trained and adequately paid, and that services were owned and managed by those who were interested in children rather than profit.

In addition, witnesses remarked on the gap between the objective of increasing spaces and the actions necessary to achieve the objective – a gap which the *National Strategy* does not bridge. They stressed that child care services should not be allowed to grow willy-nilly in the absence of proper planning to match services to needs.

> I then speak of a "necessary space" scenario, which would include real needs assessments, non-profit auspices (only) getting monetary support ..., and targeted geographical areas; some planning by a government-user-provider group is then surely appropriate. Some of the federal funding needs to be allocated for this purpose as well as for simply more space. (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:21)

Witnesses from British Columbia raised another issue relevant to the role of the federal government. They noted that the government of that province had indicated its intention not to spend money on operating grants, but to allocate all expenditures to capital grants and fee subsidies for low-income parents. They added that current subsidy arrangements were far from being able to support existing centre spaces, and that many centres were in a precarious financial position. They predicted that this situation would continue even with an increased budget for fee subsidies, and that centres would close and open again in order to obtain capital funding, which they would in effect use to cover operating expenses. These witnesses were making two points. First, that no new spaces would in fact be created as a result of the capital expenditure, despite the federal government's efforts. Second, that it was as important to improve the condition of the

existing system as to increase spaces, an objective which the *National Strategy* does not discuss.

> If we do not stabilize what exists, those facilities will choose to close and open up again with the start-up funds... I would like to see capital funds that relate not only to new spaces but also to strengthening and repairing existing spaces... If a new facility opens up down the street, it will sound the death knell of those facilities that already exist. We need to keep the existing supply before we add to it. Then we need to add to it in an organized way that responds to the needs of the community. That does not mean sending out little questionnaires to the licensing people, as the provincial government has done, asking that they find out what the fees are in their area and whether there are waiting lists. That is the questionnaire they call a needs assessment... (The second priority, then,) is policy planning and needs assessment. (*Proceedings*, April 21, 1988, 3:21-22)

Most of our witnesses had strongly supported a new funding arrangement and new legislation for the development of child care services. However, they now prefer the Canada Assistance Plan as an interim measure, unless the federal proposals are changed in a way that would satisfy the concerns which they raise.

D. The Subcommittee's Response to the Testimony

The federal government's proposals were intended to initiate a round of negotiations with the provinces and the territories. The outcome of the negotiations will be a set of federal/provincial agreements and, on the federal side, enabling legislation which Parliament must examine and pass. The purpose of this Report is not to evaluate the initial federal proposals. Evaluation is appropriate when the agreements have been signed and legislation is introduced. In this section of the Report, we raise issues which must be addressed in examining the legislation and the policy which it incorporates.

Is the Funding Adequate?

Our witnesses' concerns about the adequacy of funding are important. But there are problems with the arguments which they present. For example, witnesses pointed to the potential of CAP to generate $3. 6 billion for day care services. However, in his appearance before the full Standing Committee, the Minister of Health and Welfare made it clear that one arrives at this figure only by making a number of assumptions. First, all provinces are expected to raise the income levels at which parents qualify for fee subsidies to the levels permitted by the federal government. Second, provinces are assumed to increase their child

care expenditures to allow subsidization for all parents who qualify. Third, the services which parents need are supposed to exist, and all parents decide to use them rather than rely on private arrangements such as relatives or nannies. (Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, First proceedings on: The Study of Child Care, 7:13-14.)

But the facts belie these assumptions. For various reasons, the provinces do not currently use CAP to its fullest potential. What, then, is the force of the argument that CAP is richer than the proposed program?

Witnesses suggested that the new program should receive at least as much money as would have been available under CAP. What is the right way to determine this amount? One witness suggested that for the "boost" period it should be assumed that expenditures would increase at the same rate as the previous seven years (Second proceedings, 2:21, Alberta). However, it is equally reasonable to assume that budgets in some provinces would not continue to grow at their previous rate in the absence of a federal initiative. One would also have to make a number of assumptions about the cost of care. Would it go up only by the rate of inflation? Would it be affected by an increased demand for child care services? What would be the impact of provincial salary enhancement grants?

Finally, witnesses expressed concern about the proposed ceiling on the federal government's contribution. We are not convinced that the existence of a ceiling is by itself a reason to reject the federal proposal. The present funding arrangements for child care services are open-ended because they are a part of CAP, a program designed to provide support for those with little or no earnings. It is hard to imagine the basis on which we as a society could reasonably set a ceiling on this kind of program; how could we ever distinguish among those eligible to benefit from it?

The objectives of a national child care initiative are not those of CAP. The aim of the child care program is to create a system of services across Canada, a system which does not yet exist. This endeavour requires the cooperation of provincial governments. Since the provinces are at different stages of development, it is reasonable to expect the program to proceed in stages. This process of building a system is not necessarily inconsistent with funding ceilings.

The real concern with respect to funding for the new program is not whether the provinces could have received more money under CAP. It is whether the money which the federal government commits to the program will be enough to accomplish the objectives set for each stage of development. In this context, the existence of a funding ceiling does pose

difficult practical problems. Witnesses predicted that some provinces would be prepared to develop more quickly than the federal government had projected. Subsequent events have proved them right. Should the federal government fund all proposals which meet program objectives regardless of the cost of these programs, as our witnesses propose? If not, how should the total budget for the federal program be divided so as to treat each province fairly and, at the same time, allow all provinces to improve and expand their services?

Will Standards Be Set and Enforced?

There can be no compromise between the need to increase spaces and the need to have good services. Priority must be given to maintaining and developing services of adequate quality across Canada. This goal cannot be achieved without minimum national standards.

Will provinces commit themselves to developing, implementing and enforcing reasonable standards concerning training for caregivers, child/caregiver ratios and group size, programming and health and safety? Will the commitment be embodied in the federal legislation?

By a commitment to minimum standards we mean that provinces agree to devise standards and produce a timetable for implementing and enforcing them. By reasonable standards with respect to training or the relationship between children and caregivers, we mean standards which are compatible with current knowledge of child development. For example, most studies of infants – children under the age of two years – indicate that they need to be cared for by someone who is continually available, attentive and responsive to them. Among other things, this suggests that caregiver/child ratios must be low: one person cannot be expected to be properly responsive to seven crying babies. Of course, in general, what is known about child development will not dictate a single set of standards. Individual provinces will then have to determine what is reasonable.

What Provisions Will There Be For Training Caregivers?

We support our witnesses' position that training is an essential component of quality. Child care workers must receive adequate training if they are to care for children properly. Given that caregivers are expected to be trained and child care services are expected to expand, and given the introduction of pay equity legislation in some provinces, it is likely that expenditures for caregivers' salaries will rise significantly.

How will the federal/provincial arrangements promote training? What actions will governments be prepared to take to ensure that child care workers are well trained? Will federal and provincial governments take salary increases into consideration in determining funding arrangements?

How Will Standards Be Implemented?

It is unlikely that provinces will be in a position to implement all the necessary standards when they sign an agreement with the federal government. Requirements for trained caregivers can only be met after courses have been introduced and people have attended them. Proper monitoring and enforcement and growing salaries will necessitate increased expenditure for services. It is reasonable to expect provinces to absorb the additional costs gradually. Nonetheless, provinces could commit themselves to certain targets with respect to standards. These targets could differ from province to province, depending on the stage of development which services had reached.

Will provinces be asked to commit themselves to achieving specific objectives regarding standards in the initial period? What other assurance will there be that provinces will set and enforce standards?

Will Growth in the For-Profit Sector Be Contained, and Growth in the Non-Profit Sector Promoted?

Parents and others in the community who are concerned about children should be giving direction to caregivers, whether they work in centres or in their own homes. It is often said that standards and regulations cannot ensure quality. We agree. It is committed people who breathe life into regulations. In the case of child care, the commitment is most likely to come from those who have an interest in children which is independent of their livelihood.

From this it follows that a child care system should be developed by the not-for-profit rather than the commercial sector. We stress that by "not-for-profit" we are not referring to just any corporation without share capital which provides child care services; but rather to an organization whose board of directors is made up of parents and others who care about what happens to the children whom they are serving.

We acknowledge the dedication and energy of all those women (and they are mostly women) who, with no support, have established services in places where none would have existed otherwise. While they are commercial operators in terms of organization, they are genuinely interested in providing quality services, and often do so with very little, if any, cash benefit to themselves. However, if one is interested in creating a real child care system, the time has come to use this energy within a non-profit structure. It is not likely that the prospect of working with a parent board would deter most of those women or men who, in the past, would have established a service on their own. Clearly, our witnesses who are commercial operators do not expect a significant monetary return on their capital. A national program which encourages the non-profit sector would provide necessary support for the efforts of those who want to care for children, and would ensure that they receive adequate compensation.

In short, governments should not be funding new commercial services through capital or operating grants, or fee subsidies, or by any other means. However, a case may be made for funding existing services, which the province of Ontario has chosen to do. For-profit operators are an important part of the current system. If funding were denied them, a significant number of spaces might be removed from the system. It is also unfair to change the rules under which for-profit owners reasonably expected to operate. Of course, children should not suffer as a result of misplaced concern for the commercial sector. However, if standards are in place and strictly enforced, children should not suffer. This may be an uneasy compromise. But it is a compromise which will result in a better child care system for the future.

It is not easy to build a public service from the "grass roots". Should the federal government limit the cost-sharing of expenditures for commercial services to existing services? Will the federal/provincial agreements incorporate other kinds of incentives designed to encourage the growth of the non-profit sector?

There has been much debate over whether and how the commercial sector should be subsidized. Yet there are no data which would allow the independent evaluation or comparison of the quality of commercial and non-profit services. Will this issue be addressed by the federal/ provincial arrangements?

Will Fee Subsidies Be Improved?

It is clear that the federal/provincial program should directly address the issue of fee subsidies. All parents at the lowest end of the income scale in each province should receive a subsidy for the full cost of care. Eligibility levels should be raised to provide an adequate subsidy for parents who are not poor, but who nonetheless find it difficult to pay the full price of care.

These changes cannot take place overnight. But it is not unreasonable to work toward these goals in stages. Will the federal/provincial agreements incorporate reasonable targets for improving the adequacy and coverage of subsidies?

How Will New Spaces Be Developed?

The federal/provincial program should address the need for more spaces. However, the number of spaces which the program initially creates is not the only concern. The development of spaces should be subject to some control in order to ensure that all necessary services are provided. Moreover, expansion is not the only objective of a child care program. Provinces must also improve the quality and affordability of services in ways suggested earlier.

What is it reasonable to ask of provinces with respect to increasing spaces? Should provinces agree to provide a significant number of additional spaces? What is significant might differ for each province, and would depend on such factors as the need for additional services, which could be determined by a needs assessment by the province, and on proposed expenditures for other aspects of the provincial program.

What is the Role of the Federal Government?

We agree with witnesses who stressed the importance of federal direction in the area of child care. The role of the federal government should not be merely to facilitate the maintenance and expansion of current arrangements. These arrangements are inadequate, and "more of the same" will not solve the problem. What is needed are child care programs across Canada of reasonable quality available to all parents who want them at a cost which they can afford. This objective cannot be reached unless all provinces agree to develop services to this end. The federal government is responsible for achieving the required consensus.

Provinces are at different stages with respect to child care policies. This means that the federal initiative must support the evolution of relatively new programs as well as the development of more established ones. Moreover, child care programs are costly, and governments must be fiscally responsible. Thus the federal initiative cannot be expected to create a fully developed child care system in seven years. But it can be expected to create a base from which such a system can grow.

The statements in the *National Strategy* are sometimes compared unfavourably with the provisions of the *Canada Health Act*. The comparison is unfair. The *Canada Health Act* is the culmination of a process which began almost 40 years earlier. The federal child care program is in its infancy. However, the history of the development of Canada's health care system does yield valuable lessons for those interested in the evolution of a child care system. Throughout the process, the federal government managed to give direction while respecting the constitutional position of the provinces. Many of the financial arrangements the federal government negotiated during that time were not essentially different from those which could be proposed with respect to child care. Surely, what was done once can be done again.

It follows that the federal government should offer financial assistance to the provinces on conditions. What conditions will be incorporated into the federal/provincial agreements or into the forthcoming legislation?

What conditions is it reasonable to attach to federal funding? Should provinces be required to formulate plans for the development of child care services? Should they be required to set targets for implementing standards, improving fee subsidies and increasing spaces? Should provinces be asked to evaluate their programs and to collect data on a basis which permits comparative evaluation? Should the federal government attempt to constrain the development of commercial services? What, if any, conditions should be put into legislation at this time, and what should be left to individual federal/provincial agreements?

We see a significant federal role in directing the development of child care programs across Canada. But it is the provinces which implement the programs. We wonder whether it would not be beneficial to have a mechanism that would allow provinces to consult with each other and with the federal government on child care issues. The Council of Ministers of Education is an example of this kind of forum.

Consultation could result in a concerted effort to develop programs. This, in turn, would help in the planning of federal funding arrangements. It could also serve to spread information about new initiatives. Finally, consultation would not only encourage the development of services within individual provinces, but would itself promote the development of a national child care system.

E. The Child Care Initiatives Fund

Witnesses acknowledged the need for such a Fund and commended the government for having introduced the measure. At the same time, however, they raised some concerns about the Fund. Many wondered whether the money was to be distributed equitably across Canada, or whether it was to be allocated on a "first come first served" basis. One witness pointed out that those most likely to think of novel and effective ways of providing services not now available were the parents who needed them; at the same time, they were the least likely to know about the Fund and the least adept at applying for grants. She proposed that the government make an effort to tap this resource rather than rely on more familiar groups. She also offered suggestions as to how this might be done.

> For instance, a village on the north shore of Cape Breton Island might have the beginnings of an idea that could be developed with technical support into an appropriate, responsible proposal that would access real dollars. Perhaps they could call it a pilot demonstration, and perhaps it could be replicated in other places. It would require that some of the moneys in the special initiatives part of the program be made available for this kind of consultative or support structure, to provide troubleshooting services, and so forth. After seven years, we might have some models in those unusual areas... (*Proceedings*, April 5, 1988, 1:60)

While we agree with the concerns expressed by our witnesses, we have additional comments and reservations. Given the variety of projects which the Fund can support, there seems to be a need to establish priorities. This need became even clearer after we heard the Minister of Health and Welfare speak on the subject of the government's commitment to the development of child care services within native communities. This is an area of special concern to us, although we decided not to address native services in this Report because we felt the subject merited separate treatment.

The Minister pointed out that the government did not yet have "a clear understanding of what 'child care' might entail within the cultural context of our Native communities, what form its delivery might take, and what the needs of different communities might be" (Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and

Technology, *Proceedings*, May 10, 1988, – *The Study on Child Care*, 7:9). We believe that a portion of the Fund should be assigned to native child care, to ensure that the required programs are developed and funding requests are not rejected because others have submitted their applications first.

We would favour another allocation directed toward encouraging the efforts of the non-profit sector. We agree with our witness from Nova Scotia, who suggested that the government promote use of the Fund by parent and community groups, and not simply rely on the proposals of groups skilled in the art of applying for grants.

Initiatives have already been developed in a number of areas independently of the Fund – in particular, services for rural areas and employer arrangements related to child care. We liked the suggestion, also offered by our witness from Nova Scotia, that the government encourage competition among projects which address similar needs. One way to do this would be to award funds to projects only if the sponsors could interest other groups in using their model. This, in turn, would involve the setting up of some sort of exchange where people could find out about the projects and decide what they could use.

The flexibility and openness of the Child Care Initiatives Fund give rise to a number of questions. How will priorities for funding be set? Will a specific amount be designated for native communities in particular? Will the Fund provide support to help groups formulate grant proposals? What mechanisms for information exchange have been built into the process?

Finally, we believe that support for "family-oriented arrangements", that is, measures for parents who take care of their own children, deserves separate consideration. We discuss this further in the next chapter.

CHAPTER III

The National Strategy on Child Care: Support for Parents who Spend Significant Amounts of Time out of the Labour Force

One of the goals of the National Strategy as a whole is to enhance parental choice with respect to child care. There are parents who choose to stay home either full-time or part-time to care for their children. Some may never use child care services, some may. Parents who work part-time may arrange their work schedules in a way which allows them to care for their children without the help of another person. Parents who are not in the labour force may enrol their children in some form of group activity. When children are between ages 4 and 6 these services may be run by the school board as nursery or kindergarten programs. In some provinces, however, these services are considered to be day care and are regulated and funded as such.

There are no measures in the *National Strategy* which are targeted exclusively to parents who do not use child care services. However, one of the tax measures, a proposed increase to the child tax credit of $200 per year, was designed to benefit this group of parents. In speaking to the full Standing Committee in May 1987, the Honourable Jake Epp made the following remarks in response to a question about the effectiveness of this measure in relation to the choice to stay home:

> I have never pretended that the child tax credit ... (was a) compensation for mothers who stayed at home. I have never characterized it in that way, but I thought it was important that the government should give recognition to that area of child care as against simply coming in with a formal child day care system as advocated by some. (Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, *First proceedings on the Study on Child Care*, May 10, 1988, 7:27)

Our witnesses representing parents who do not use child care services felt that much more could be done to support their choice. They did not propose many specific measures, because they had neither the time nor the expertise to develop and evaluate them. They did ask that tax measures regarding child care affect parents who use services and those who do not in comparable ways. They pointed out that the increase in the child care expense

deduction would benefit middle or higher income parents in the labour force, and that the benefit would increase with income; by contrast the increase in the child tax credit would only benefit lower income parents who were at home. Our witnesses also proposed that the tax system be neutral as between two-earner and single-earner couples. Finally, they suggested that the Federal Initiative should give "equitable benefits to all parents to use as they choose" and that the benefits be "tied to financial need". Another witness who wrote to us proposed that for every dollar spent on child care services a dollar be available to parents at home to use as they wish.

These parents raise an important question which does not have an easy answer: How can parents reconcile labour force participation with child care? There was a time when this was not a problem. Mothers took care of children and, unless the family was very poor, had no significant contact with the labour force. Fathers worked and were not expected to be involved in raising children in the same way as mothers. The tax system, family income support systems and the labour force were designed to fit this way of life.

This is another time. Any child care policy must assume that both mothers and fathers will have a significant labour force attachment over the course of their lifetimes, and that both will have a significant part to play in raising their children. In this context we see support for parents at home in terms of policies which make it easier for them to move in and out of the labour force. This might include some form of income assistance.

There are a number of important considerations regarding the care of very young children. Our witnesses felt strongly that parents are the best people to care for infants – children up to two years old. Most parents would like to be given more time with their infants than they are now. As well the cost of infant child care is great: desirable staff/child ratios are small, and it is important to keep infants in small groups to avoid the spread of disease. These considerations point to an enhanced maternity benefit program of the sort proposed by the Katie Cooke Task Force or the House of Commons Special Committee on Child Care.

However, income assistance cannot be the only answer. One cannot compensate at-home parents forever. Somehow the workforce must be made more accommodating to parents. There have been any number of proposals as to how this might be done: job-sharing, flexible work hours, family responsibility leave. Until governments at both levels and leaders in the business world work seriously to implement some of these proposals, there can be no more than token policies for parents at home.

For these reasons the proposal that the government give comparable benefits to parents at home and parents in the workforce is perhaps not the best way to approach the issue. Parents who need day care services should have them. But there should also be policies for parents who work and want to spend a significant amount of time with their children. The federal and provincial governments are responsible for developing these policies. Governments at both levels, businesses, and parents themselves should be prepared to pay the costs of these policies.

We have not examined the tax proposals which are a part of the National Strategy. However, the suggestions of our witnesses with respect to the neutrality of the tax system have merit, and should be seriously considered by the government.

APPENDIX I

The Day Care Subsidy Under the Canada Assistance Plan

A. The Legislation

According to the Preamble of the *Canada Assistance Plan* (CAP), the legislation recognizes a federal responsibility to help provide "adequate assistance to and in respect of persons in need" and prevent and remove "the cause of poverty and dependence on public assistance". The Preamble goes on to state the purpose of the legislation: to encourage "the further development and extension of assistance and welfare services programs throughout Canada by sharing more fully with the provinces in the costs thereof".

The Preamble draws a distinction between assistance and prevention, and between assistance and welfare services. These distinctions are repeated in the body of the Act. The Act defines two kinds of provincial expenditure which may be cost-shared: expenditures for assistance to persons in need, and expenditures for welfare services for those in need or those "who are likely to become persons in need".

Assistance is defined as "aid in any form" for the purpose of providing any of the needs enumerated in the Act. These include food, shelter, clothing and other basic necessities. However, they also include certain welfare services purchased by or at the request of a provincially approved agency. These services are not set out in the Act, but are prescribed by regulation. No conditions are placed on the nature of the service which may be provided. Day care is one of the prescribed services. Others include rehabilitation services, casework, counselling and homemaker services.

As well, the Act requires a province to administer a needs test in order to determine whether a person is in need, and therefore eligible for assistance. This involves obtaining a statement of the person's income and expenses.

The provisions with respect to welfare services are different. As a condition for the cost-sharing of these expenditures, the services must be provided by a "provincially approved agency". That term has been interpreted to exclude for-profit services.

Unlike the phrase "person in need", the term "person likely to be in need" is not defined. The definition has been left to federal officials. Over the years two different sets of guidelines have been issued by the Department of Health and Welfare. They will be discussed in detail in the next section. Both sets of guidelines have allowed provinces to administer income tests to determine likelihood of need. This means that eligibility does not have to be determined by requiring parents to reveal the details of their financial circumstances, but simply by ensuring that their total income falls below certain levels.

Costs which relate to the provision of assistance or welfare services are shareable on a 50%-50% basis. Most costs which one might think of including in this description are shareable, though some are not. What is very important, the program is open-ended; that is, there are no federal limits on total provincial expenditure.

There are two types of shareable cost under CAP. The fee charged for a welfare service is shareable under the assistance provisions. The portion of the total expenditure for a welfare service which can be attributed to a user who is likely to be in need is also shareable, under the welfare services provisions. However in this case expenditures for direct capital expenses, such as the cost of buying property in which the service is housed, are excluded.

With respect to day care services, the effect of these rather complicated provisions is that the government will cost-share any provincial subsidies for day care fees so long as the parents are given a needs test. In that case the services may be provided by for-profit or non-profit operators. However, if a province wants to administer an income test, the parent must use a not-for-profit service. In neither case are provinces required to regulate day care services.

As well, the federal government will share the portion of provincial expenditures for non-profit services which can be ascribed to low-income users, whether these expenditures are made through a fee subsidy program or any other funding arrangement. There are few restrictions on allowable expenditures by non-profit day care services. Regulations specifically include as allowable expenditures salaries and benefits, research and consultation for the benefit of day care staff, registration fees for conferences which staff

may attend, fees for training of staff, and even such capital costs as depreciation on the building, and the costs of play equipment and materials used by the service.

B. Likelihood of Need Guidelines for Welfare Services

In 1974 the Department of Health and Welfare established a set of policy guidelines relating to the provision of day care services under CAP. The guidelines described two sets of criteria which parents would have to meet if expenditures were to be shared. The first had to do with the need for the service. To be eligible parents had to be:

(i) single parents who were working, taking a training or rehabilitation program or undergoing medical treatment; or

(ii) a two-parent family where both parents were working or one was working and the other was taking a training program, etc.; or

(iii) either a single or two-parent family where a social welfare agency referred the child to day care for the child's protection or developmental benefit.

The second set of criteria had to do with financial ability to pay. This was to be determined by a needs test or an income test, or a combination of both. Parents could be partially subsidized, but no parent could receive any subsidy if the family income was greater than twice the income at which parents were eligible for a full subsidy. There were other restrictions on the income test which need not be described here. (Canada, Health and Welfare Canada, *Policy Guidelines Relating to the Provision of Day Care Services for Children Under the Canada Assistance Plan*, Ottawa: March 1974, pp. 1-2.)

In 1983 the Department published new likelihood of need guidelines, applicable to all welfare services. The intention of the guidelines was to extend support to a broader range of families. These guidelines are still in effect. The guidelines eliminate the "social need" criteria. Also, instead of imposing specific conditions on provincial income tests, they describe a set of federal income levels which act as a ceiling on provincial tests. The federal levels are based on public pension benefits and, like these benefits, are indexed quarterly.

Some studies have been done on the potential the new federal guidelines have to affect the provision of day care services. One is an unpublished study undertaken by the staff of the Department of Health and Welfare. The study was referred to by one of the Subcommittee's witnesses during its hearings, and was mentioned by the Honourable Jake Epp in his presentation before the full Committee in May 1988. According to this document if the provinces all adopted the federal government income levels, and actually subsidized

all eligible parents with preschool children (including single-earner couples), the federal government's share of the expenditures would be around $3.6 billion (in 1985 dollars). This calculation also has consequences for the entire CAP program, since expenditures for the whole program amounted to a little over $4 billion in fiscal year 1986-87.

A background document prepared for the House of Commons Special Committee on Child Care tried to determine how many preschool children of working parents (this excludes single-earner couples, among others) would be eligible for subsidy if the provinces adopted the federal levels. The study estimated that across Canada 46% of these children would be eligible for full subsidy and 72% would be eligible for partial subsidy. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, A Background Document produced by the Staff of the Special Committee on Child Care, 1987, Table 9, p. 21.)

In fact the provinces' income eligibility levels for social services in general, and for day care in particular, are far below the federal guidelines. According to the same background study, in 1987 only 19% of preschool children were eligible for full subsidy under the various provincial requirements (46% under the federal levels) and only 43% were eligible for partial subsidy (72% under the federal levels). (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, Tables 7-8, pp. 16-18.)

C. Provincial Day Care Subsidy Programs

One cannot say that all provinces have tailored their programs to the federal legislation. For example, as we indicate in our Report, there is a significant number of for-profit services in many provinces. Yet only Ontario and the Northwest Territories impose a needs test on parents who apply for a day care subsidy. As a result some provinces will subsidize parents who use for-profit services, even though they cannot share the cost with the federal government.

Most provinces retain some form of the "needs" criteria of the earlier guidelines. As we have already remarked, all have chosen not to move to the federal income levels. The provinces vary, though, in how close they come to these levels. Under the federal guidelines (January – March 1987) a single-parent family with one child could receive a full subsidy if the parent's after-tax income was about $24,000 or less. In Newfoundland, that single parent could not earn more than about $9,000 net; in Quebec, $12, 500; in Saskatchewan, $20,000 (gross). Some municipalities in Ontario do approach the federal guidelines. In

those cities a single parent with income less than $23,500 would qualify. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, Tables 1-2, pp. 3-6.)

Provinces also vary in the way their day care subsidy relates to the price of care. In half of the provinces the full subsidy is equal to the day care fee. In four provinces the full subsidy may be considerably less than the fee. The authors of *Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada* estimated that on average parents in Quebec who are fully subsidized have to pay an additional $835 a year for centre care; those in Saskatchewan, $1,144; and those in B.C., $976. (Table 5, p. 12).

The authors of the background document also tried to judge the effectiveness of the provincial subsidy systems. One of their most important findings was that there are very little data on which to make any determination:

> ... information necessary to make good and detailed judgments is not collected. For instance, we cannot answer the most basic question: How many children of what ages, and family types, in what income brackets receive full and partial day care subsidy in each province and territory?
>
> ...
>
> Similarly there is little information/studies on whether and by how much day care subsidies have allowed women to stay in the labour force or in training during their children's early years and what impact this has had on family functioning and family income levels both immediate and longer run. Equally, there is a lack of information about the specific objectives of the provincial and territorial day care subsidy systems. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, p. 13)

(We have learned that Ontario has just recently completed a study on who receives subsidy in that province.)

However, on the basis of the available information the authors came to at least one rather startling conclusion: Across the country approximately 5% of preschool children of working parents are fully subsidized, with slight variations from province to province. In terms of the provinces' own income guidelines, 29% of the children who are eligible for subsidy actually receive it. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, p. 15, and Table 7, p. 16)

D. The CAP Day Care Subsidy/The Federal Government's Child Care Proposals

Chapter I pointed out that there are a number of provinces whose day care programs extend beyond a subsidy to low-income parents. These provinces give direct grants to services which are not dependent on the income of the users. If these grants cover operating costs, (salary enhancement grants, for example, or general operating subsidies) some, but not all, of the expenditure can be shared through CAP. Grants for start-up and capital costs cannot be shared at all. The federal proposal is far more flexible, and would allow the federal government to share in the total cost of additional funding initiatives.

The federal proposal would eliminate the distinction between for-profit and non-profit services, which eases the burden for most provinces. The proposal would also allow for a greater than 50%-50% cost-sharing in the case of some provinces. Of course, the federal proposal does not retain the open-endedness of CAP.

APPENDIX II

Implementing the National Strategy - The Legislative Process

A. The Legislation

According to the *National Strategy* the forthcoming Canada Child Care Act "will establish a new legislative framework for treating child care as a basic social and economic priority (p. 4)". Clearly the Act will contain funding provisions. Like the Canada Assistance Plan the Act will enable the federal government to make cost-sharing agreements with each province. As well, the Act will probably set out the kinds of expenditures which the federal government agrees to share. We know from the *National Strategy* that these will include expenditures for direct capital and operating grants to services.

We would also expect the legislation to describe the objectives which the funding arrangements are designed to support. However, we do not see the objectives of a new child care act playing the role of the "criteria" and "conditions" in the *Canada Health Act*.

Section 4 of the *Canada Health Act* states that the purpose of the Act is to establish criteria and conditions which provincial programs must meet before payments flow to the provinces under funding arrangements set out in separate legislation. The criteria include public administration, comprehensiveness (provincial programs must insure all medically necessary hospital and physicians' services), universality, portability and accessibility. The conditions relate to user fees and extra-billing.

It has been possible to formulate these criteria because provincial health care programs have all reached a certain state of development, which the Act is designed to preserve. This is not true of child care services. In the body of our Report we explain why it may be necessary to come to different arrangements with each province, with respect to the implementation of standards, for example, or the rate at which spaces are developed.

Thus the arrangements which the federal government makes with the provinces may be as important as the legislation itself. We hope that these arrangements will be made public. We also ask whether the data will be available to allow an evaluation of the programs once they have run their course.

B. The Legislative Process

In order for legislation to be passed by the House of Commons it must receive three readings. After receiving leave of the House to be introduced, the legislation is given First Reading, printed and put on the list of government business for the current Parliamentary session. There is no fixed time period between First and Second Reading; it is in the government's discretion to decide when Second Reading takes place. Second Reading is a debate to accept the legislation in principle. The legislation is then sent to a Parliamentary committee for examination. The committee can direct its own procedure: for example, decide whether to hear witnesses, how many witnesses, and so on. It can also amend the legislation, although not in any way as to change it in principle. After the committee has completed its deliberations, it orders that the legislation, together with any amendments, be reported back to the House. Report Stage and Third Reading follow.

At the report stage, the House will consider motions to amend the legislation, although only upon notice in writing. Third Reading provides yet another opportunity for debate and amendment. If no amendments have been submitted for consideration, the report stage becomes more of a formality and the report and third reading stages may then occur on the same day. In voting on Third Reading, the House passes the legislation. A message is then sent to the Senate stating that the legislation has been passed.

Passage through the Senate involves a similar procedure. The Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology will be responsible for examining the proposed Child Care Act.

Federal arrangements with the provinces do not have to be approved by Parliament, nor do they have to be made public.

LIST OF WITNESSES

From Newfoundland

Ms. Lynette Billard
President, Canadian Day Care Advocacy Association
St. John's

From Nova Scotia

Ms. Sharon Hope Irwin
Director, Town Daycare Centre.
Board Member, Canadian Day Care Advocacy Association
Glace Bay

From New Brunswick

Ms. Susan McGibbon
Owner, In-Home Day Care Centre.
Board Member
Canadian Day Care Advocacy Association
Fredericton

From Québec

Ms. Micheline Lalonde-Gratton
Professor, Child Care Education Program
Université du Québec à Montréal
Montréal

From Ontario

Ms. Martha Friendly
Coordinator, Child Care Resource and Research Unit
University of Toronto
Toronto

From Manitoba

Ms. Bonnie Roebuck
Membership Services Coordinator
Manitoba Child Care Association.
Steering Committee Member
Canadian Day Care Advocacy Association
Winnipeg

From Alberta

Mr. Sam E. Blakely
Director of Social Services
City of Calgary
Calgary

Mr. Jake Kuiken
Treasurer
Canadian Day Care Advocacy Association
Calgary

Ms. Brenda Ringdahl, R.N., B.ScN.
President, Kids First
Calgary

Ms. Teresa Del Frari, B. Comm., C.A.
Kids First
Calgary

From British Columbia

Ms. Penny Coates
Director, Day Care Program, Simon Fraser University.
Vice-President
Canadian Day Care Advocacy Association
Vancouver

Ms. Mab Oloman
Director, Day Care Program, University of Britsh Columbia.
Media Coordinator, B.C. Day Care Action Coalition
Vancouver

Ms. Rita Chudnovsky
Community Programmer, Douglas College
Vancouver

From the Yukon

Ms. Joanne Oberg
Secretary, Canadian Day Care Advocacy Association
Whitehorse

Ms. Carol Christian
Owner, In-Home Day Care Centre.
Steering Committee Member
Canadian Day Care Advocacy Association
Whitehorse

SUBMISSION

Ms. Beverley Smith
Calgary, Alberta

RAPPORT
DU SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

(Sous-comité du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)

Juillet 1988

MEMBRES DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'honorable sénateur Arthur Tremblay, *président*
L'honorable sénateur M. Lorne Bonnell, *vice-président*

et

Les honorables sénateurs:

Jack Austin, c.p.
Paul David
Philippe D. Gigantès
Stanley Haidasz, c.p.
Jacques Hébert
*Allan J. MacEachen, c.p.
(ou Royce Frith)
Lorna Marsden
Jack Marshall
Hartland de M. Molson
*Lowell Murray, c.p.
(ou C. William Doody)
Brenda M. Robertson
Mira Spivak

**Membres d'office*

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

L'honorable sénateur Mira Spivak, *présidente*
L'honorable sénateur Lorna Marsden, *vice-présidente*

et

Les honorables sénateurs:

Philippe D. Gigantès
Yvette Rousseau (1)

Nota: L'honorable sénateur Paul David a participé aux affaires du Sous-comité en tant que membre suppléant.

(1) Le Sous-comité regrette profondément le décès de l'honorable sénateur Yvette Rousseau, qui était particulièrement intéressée aux travaux du Sous-comité.

PERSONNEL DU SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

Le greffier du Sous-comité
Denis Bouffard

Attachées de recherche
Bibliothèque du Parlement
Maureen Baker et
Mildred Morton

ORDRES DE RENVOI

Extraits des *Procès-verbaux du Sénat*, le mardi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie,

QUE, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

QU'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants; et

QUE le Comité présente son rappport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Extraits des *procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie* du mardi 1er mars 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose, –

QUE le Sous-comité ad hoc sur la garde des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude du plan de recherche; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et vice-présidente respectivement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Extraits des *Procès-verbaux du Sénat*, le mardi 5 juillet 1988:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateurBonnell propose, appuyé par l'honorable sénateur Spivak,

QUE, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le mardi 9 février 1988, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées» soit habilité à présenter son rapport au plus tard le vendredi 30 septembre 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos vii

Chapitre I

Service de garde des enfants: le système en place 1
A. Politiques provinciales 1
B. Planification et collecte de données 7
C. Organismes à but lucratif et sans but lucratif 8
D. Brèches dans le système 9

Chapitre II

La *Stratégie nationale sur la garde des enfants*: financement des services de garde des enfants 11
A. Introduction 11
B. Propositions du gouvernement fédéral sur la mise en place de services de garde 11
C. Témoignages relatifs au programme fédéral-provincial 15
D. Réaction du Sous-comité aux témoignages 24
E. La Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants 31

Chapitre III

La *Stratégie nationale sur la garde des enfants*: Services de soutien pour les parents qui se retirent de la population active pendant de longues périodes 33

Annexe I

L'aide publique aux services de garde en vertu du *Régime d'assistance publique du Canada* 36
A. La loi 36
B. Lignes directrices relatives à la probabilité du besoin aux fins de services de bien-être social 38
C. Programmes provinciaux de subventions au titre des frais de garde 40
D. Les subventions pour frais de garde dans le cadre du RAPC et les propositions du gouvernement fédéral en matière de garde d'enfants 41

Annexe II

Mise en oeuvre de la stratégie nationale - Le processus législatif 43
A. La loi 43
B. Le processus législatif 44

Liste des témoins 45

AVANT-PROPOS

Le Sous-comité sur la garde des enfants a été créé en mars 1988 afin d'examiner la stratégie du gouvernement fédéral sur la garde des enfants annoncée en décembre 1987. Pour la première fois, le gouvernement fédéral et les provinces unissaient leurs efforts pour mettre sur pied un système national de garde d'enfants. Le Sous-comité souhaitait donc analyser les propositions mises de l'avant par le gouvernement fédéral.

L'objectif visé par le Sous-comité dans son étude était de s'informer. Le processus de négociation entre le gouvernement fédéral et les provinces avait été amorcé et devait aboutir au dépôt d'une loi fédérale donnant suite aux ententes conclues entre les parties. Le Sous-comité a donc entrepris son examen afin d'être en mesure de se prononcer sur cette loi en ayant une bonne connaissance du dossier.

Le Sous-comité voulait savoir quels effets la stratégie fédérale aurait sur les programmes de garde d'enfants en place dans les provinces. Cette approche d'ailleurs cadre avec la responsabilité du Sénat, qui est de défendre les intérêts de diverses régions du Canada.

Nos attachés de recherche ont analysé pour nous les nombreux documents sur les programmes de garde provinciaux qui ont été publiés. Notre étude nous a également amenés à nous pencher sur la question des subventions pour frais de garde accordées en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, par l'entremise duquel le gouvernement fédéral participe actuellement au financement des programmes provinciaux de garde d'enfants.

Toutefois, le Sous-comité voulait avant tout savoir ce que les personnes travaillant dans le domaine de la garde des enfants pensaient des propositions fédérales. Nous voulions interroger des témoins qui pourraient nous expliquer le fonctionnement des programmes provinciaux, nous décrire les options que les provinces étaient susceptibles d'envisager à la lumière de la stratégie fédérale, et nous dire ce qu'ils pensaient des propositions formulées en se fondant sur leur connaissance du système. Parmi les témoins qui ont comparu devant le Sous-comité, bon nombre avaient une longue expérience de la garde des enfants, que ce soit en qualité de chercheurs, de personnes oeuvrant dans le domaine ou de parents. Nombre d'entre eux étaient en faveur de l'idée de créer un système national capable d'offrir des services de qualité. Nous avons également entendu le point de vue de parents qui n'ont pas recours à des services de garde.

Le Sous-comité n'a pas eu l'occasion d'entendre des témoins de toutes les provinces et des territoires puisqu'il ne s'est pas déplacé au cours de ses audiences. Par ailleurs, certaines entrevues ont été réalisées par téléphone.

Le présent rapport se veut donc à la fois le reflet de ce que le Sous-comité a appris, et une réponse. Nous espérons que cette étude de fond servira de base à la future loi fédérale sur les services de garde.

La présidente
du Sous-comité sur la garde des enfants,
Mira Spivak

CHAPITRE 1

Service de garde des enfants: le système en place

> Il est très intéressant pour moi d'entendre des gens de l'Alberta et de Terre-Neuve parce que leur situation, tout en étant très différente, est en tous points identique. (Canada, Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Délibérations du Sous-comité sur la garde des enfants*, 12 avril 1988, 2:47; ci-après désignées *Délibérations*)

Les provinces et les territoires n'en sont pas au même point dans l'élaboration d'une politique sur la garde des enfants. Les besoins des parents diffèrent considérablement d'une province à l'autre, de sorte que cela influe sur la création de services de garde. C'est sur le plan des lacunes qu'on dénote des ressemblances. Dans cette section nous ne fournirons pas un exposé détaillé des programmes de garde d'enfants en vigueur dans toutes les régions du Canada. Notre objectif est de vous donner un aperçu général du système que la stratégie fédérale tente de modifier, et de vous montrer à quel point ce système est rudimentaire.

A. Politiques provinciales

Au cours des dix dernières années, environ trois provinces ont pris des mesures pour favoriser la création de services de garde. Depuis 1983, le gouvernement du Manitoba s'efforce de façon soutenue de mettre sur pied des services de garde abordables selon une formule sans but lucratif. Pour y arriver, il a alloué des subventions de fonctionnement aux garderies admissibles et a plafonné les frais de garde imposés par ces dernières. Ces subventions visaient à assurer une certaine stabilité au niveau des frais tout en permettant aux garderies un service de qualité. On voulait ainsi éviter que la qualité des services offerts ne soit en fonction du revenu des parents. En 1986, la province a institué un programme visant à accroître les salaires versés aux travailleurs des garderies et à inciter ces derniers à poursuivre leur formation. Un bureau responsable des services de garde d'enfants a été mis sur pied pour élaborer les normes des programmes de garde et en planifier les services. En outre, une équipe spéciale de coordonnateurs est chargée de surveiller le respect des normes, de conseiller les parents sur les divers services de garde offerts et de renseigner le public à ce sujet.

En 1979, le gouvernement du Québec adoptait une loi visant à favoriser la création de toute une gamme de services, dont les garderies, les services de garde en milieu familial (services dispensés au domicile de la gardienne), les services de garde dans les écoles (garde parascolaire), les prématernelles et les haltes-garderies (services occasionnels auxquels auraient recours les mères qui ne travaillent pas à l'extérieur). Un organisme distinct, relevant de la ministre responsable de la condition féminine, a été créé pour administrer le programme.

Le gouvernement, en fait, finance la création de places dans les garderies et, dans une moindre mesure, les services de garde en milieu familial. Les diverses subventions qu'il accorde visent à couvrir les dépenses en capital, les frais de démarrage ainsi que le loyer des garderies. Il verse également des subventions de fonctionnement pour les autres dépenses. Les sommes destinées aux services de garde à domicile sont versées aux organismes responsables de l'administration de ces services. Récemment, le gouvernement a pris des mesures en vue d'accroître le nombre de places en garderie et a débloqué des fonds additionnels à cette fin.

Le Québec souhaite que les parents participent à la gestion des garderies. Jusqu'à tout récemment, il n'accordait des subventions qu'aux services sans but lucratif dont le conseil d'administration regroupait des parents. (La province finance maintenant les services dirigés par un conseil d'administration formé de parents et de représentants de la collectivité). Toutefois, la province consent également des subventions pour frais de garde aux parents qui ont recours aux services de garde à but lucratif. D'après le témoin de la province du Québec qui a comparu devant nous, ces services ont augmenté ces dernières années.

En 1987, le gouvernement a confié à un comité consultatif la tâche d'examiner la politique de la province sur les services de garde. Le comité a recommandé plusieurs changements importants. (Gouvernement du Québec, Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance, le 19 juin 1987). Le gouvernement n'a pas encore donné suite au rapport.

En Alberta, ce sont surtout les municipalités qui, entre la fin des années 60 et les années 70, s'occupaient de fournir des services de garde et d'établir les normes pertinentes. Dans certains cas, les services étaient dirigés par les municipalités elles-mêmes, mais le plus souvent ils étaient administrés par des conseils axés sur la collectivité et donc, sans but lucratif. Entre 1978 et 1980, le gouvernement provincial a pris en charge les services de garde pour les enfants d'âge préscolaire. Il a élaboré des normes qu'il a appliquées à

l'échelle de la province et mis sur pied un programme de subventions de fonctionnement pour favoriser la création de garderies et aider celles-ci à se conformer aux normes. Ce programme existe toujours. À l'encontre des deux autres provinces, l'Alberta offre des subventions de fonctionnement également aux exploitants de garderies à but lucratif. Le nombre de places a augmenté considérablement dans la province, en grande partie grâce au rôle de premier plan du secteur à but lucratif dans ce domaine. La politique de la province n'a subi que de légères modifications depuis 1980.

Fait intéressant, les municipalités continuent de se charger d'offrir des services de garde aux enfants d'âge scolaire et cherchent à conjuguer leurs efforts dans ce but. Au moins 18 municipalités s'activent à mettre sur pied des services de garde. Un groupe de travail intermunicipal a été créé pour, entre autres choses, élaborer des normes de base, inciter les collèges communautaires à offrir des cours aux travailleurs de garderie et encourager l'utilisation des intallations communautaires pour les programmes destinés aux enfants d'âge scolaire.

Ces trois provinces ont adopté des programmes qui diffèrent quelque peu de la stratégie fédérale en matière de garde d'enfants. Comme nous l'expliquons au chapitre II et à l'annexe I, les arrangements fiscaux conclus entre le fédéral et les provinces à ce chapitre ne servent pas à financer les mesures prises en vue d'offrir des services de garde à tous les parents, quel que soit leur revenu, ou d'améliorer la qualité des services en augmentant les salaires versés aux travailleurs au moyen de subventions directes. Qui plus est, ces arrangements ne permettent pas au gouvernement fédéral de partager les dépenses engagées par le Québec et l'Alberta pour supporter les services à but lucratif.

La nouvelle stratégie est certes une formule plus souple. À l'avenir, toutes ces dépenses pourront être partagées. Cette plus grande souplesse permettra aux provinces de poursuivre les buts qu'elles se sont fixés. Elle aura pour effet ainsi d'accroître la part des dépenses assumées par le gouvernement fédéral. Ce qui a amené notre témoin du Québec à se demander dans quelle mesure cette province serait libre d'élargir son programme:

> Au niveau du partage des coûts de fonctionnement, au niveau de l'aide financière, je ne pense pas que le Québec gagnera beaucoup avec cette nouvelle politique, peut-être même qu'au contraire le Québec perdra. De toute manière, les dépenses seront plafonnées dans sept ans. Si jamais on ouvre autant de services de garde qu'on prévoit en ouvrir et qu'un grand nombre de familles qui ont besoin d'aide et qui sont éligibles à l'aide financière, cela signifie que le Québec n'aura pas droit à tous ces montants. (*Délibérations*, 3 mai 1988, 4:15)

Plus récemment, le Yukon, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont adopté des mesures importantes dans le domaine de la garde des enfants. Depuis 1985, le Yukon a considérablement accru les sommes qu'il consacre aux services de garde. Il a amélioré les normes, surtout en ce qui concerne les soins dispensés aux nourrissons, essayé d'accroître le nombre de places en garderie en accordant des fonds en vue de la construction de nouvelles installations, et instauré un programme de subventions de fonctionnement. Il a également augmenté les subventions accordées au titre des frais de garde. Le programme de garde est administré par un coordonnateur. Un conseil indépendant est chargé de veiller au respect des normes. Alors que nous tenions nos audiences, le gouvernement a entrepris une série de consultations publiques en vue de mieux définir sa politique sur la garde des enfants.

L'Île-du-Prince-Édouard formulait, en 1986, le cheminement qu'elle comptait suivre pour favoriser la création de services de garde. Depuis lors, elle a concentré ses efforts sur trois aspects précis de sa politique: la qualité et la disponibilité des services, aux fins desquelles elle a adopté des mesures nouvelles, et les subventions pour frais de garde à l'intention des familles à faible revenu. La province a institué de nouvelles normes de formation et versé des subventions directes pour augmenter les salaires versés aux travailleurs de garderie. Elle accorde une subvention modeste à la «Early Childhood Development Association» pour l'entretien de matériel pouvant être prêté aux garderies autorisées. La province organise des colloques et des ateliers sur l'éducation des tout-petits afin de permettre aux travailleurs de parfaire leurs connaissances en la matière. Elle offre également des indemnités d'étude, dans certains cas, aux personnes qui souhaitent suivre des cours dans ce domaine. Les nourrissons ne devant être gardés qu'en petits groupes, le gouvernement offre aux garderies familiales autorisées qui satisfont aux exigences établies des subventions pour la garde des nourrissons.

Le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard n'auraient manifestement pas offert de tels programmes si le gouvernement fédéral n'avait pas promis d'augmenter l'aide financière qu'il leur accorde. L'Île-du-Prince-Édouard a expressément reconnu l'importance de la mise sur pied d'un nouveau programme fédéral dans ses lignes directrices relatives aux services de garde:

> Bien que le gouvernement continue de subventionner les garderies autorisées, le Programme de financement direct à l'intention des établissements autorisés et la subvention pour la garde des nourrissons, tels que décrits dans le présent document, ne seront offerts qu'au cours de la présente année financière, prenant fin en mars 1988. Le gouvernement provincial analysera au début de 1988 la nouvelle stratégie que proposera le gouvernement fédéral dans le domaine de la garde des enfants. Cette analyse, combinée à une évaluation des programmes de financement direct de 1987-1988, permettra

> d'établir le genre d'aide que le gouvernement accordera aux garderies autorisées au cours de l'exercice financier 1988-1989 et dans les années à venir. (Ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard, *Guiding Principles for the Development of Child Care Services*, septembre 1987, p. 20)

L'Ontario, pour sa part, a élaboré une politique globale en matière de garde d'enfants en prévision du nouveau programme fédéral. La province a l'intention d'accroître les services offerts par le secteur à but non lucratif, d'améliorer les services en place et d'améliorer le programme de subventions pour frais de garde offertes aux parents Le gouvernement s'est fixé des objectifs à court terme: hausse des salaires versés aux travailleurs des garderies, augmentation des subventions accordées aux parents de nourrissons et d'enfants handicapés. La province compte également octroyer aux garderies des subventions d'immobilisation et des subventions de fonctionnement. Les garderies à but lucratif déjà en place seront admissibles à ces subventions, mais pas les nouvelles.

L'Ontario reconnaît qu'une bonne planification s'impose. Elle a créé une nouvelle direction chargée d'élaborer l'orientation à suivre dans le domaine des services de garde, de concevoir de nouveaux modes de garde, d'établir les besoins en matière de financement et d'évaluer le programme de garde. La province a l'intention de mettre en oeuvre ses politiques au moyen d'une série de plans de trois ans.

Quelles répercussions la nouvelle stratégie fédérale aura-t-elle sur l'Ontario? Nous avons eu droit, de notre témoin, à une réponse plutôt détaillée:

> J'ai tenté de calculer ce que la garde d'enfants pourrait coûter à la province à l'avenir. Au cours de mes recherches, j'ai discuté avec beaucoup de gens qui étudient la garde des enfants, ou en font la promotion. En fait, le gouvernement provincial a commandé de nombreuses études sur divers aspects de la garde d'enfants. Tous ceux à qui j'en ai parlé s'entendent sur le fait qu'en Ontario, la plupart des intéressés s'inquiètent vivement de la stratégie fédérale pour des raisons tout à fait différentes de celles qui sont invoquées dans d'autres provinces. À mon avis, le gouvernement de la province est allé jusqu'au bout pour établir le système qu'il désirait et, en un sens, la stratégie fédérale ne pourrait être plus favorable à la réalisation de ses projets. Par exemple, l'Ontario voulait assouplir le financement des services de manière à ne pas se contenter de verser des subventions aux familles à faible revenu et il tenait à ce que le coût de ce programme de financement soit partagé. Quant aux centres provinciaux de services communautaires et aux haltes-garderies provinciales, qui sont prévus à l'intention des parents qui restent au foyer, ils jouent un rôle tout à fait réel, surtout dans les régions rurales. À l'heure actuelle, il y en a environ 130 dans la province. Pour l'instant, il est impossible de subventionner les parents qui font garder leurs enfants à la maison... Mais le gouvernement provincial n'en

a pas les moyens à l'heure actuelle et il tient à assouplir le mode de financement des garderies.

L'Ontario voudrait aussi partager avec le gouvernement fédéral le coût des programmes qu'elle mettra sur pied à l'intention du secteur commercial. Il voudrait bien contenir jusqu'à un certain point l'expansion de ce secteur, mais il ne tient pas à perdre des garderies.

Quoi qu'il en soit, dans l'opinion de beaucoup de gens, c'est la province qui va assumer la majeure partie du coût des programmes d'ici deux ou trois ans. Lorsqu'on part de rien de précis, il est difficile de faire des prévisions claires, mais l'impression que j'ai eue au cours de mes recherches est que quelle que soit la part des subventions fédérales que l'Ontario recevra, elle va plafonner d'ici deux ou trois ans. Le gouvernement fédéral a déjà limité ses dépenses et nous ne savons pas combien l'Ontario recevra, car le gouvernement fédéral doit aussi tenir compte des autres provinces. (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:53-54)

Les autres provinces n'ont pas été aussi actives dans ce domaine mais, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, toutes réglementent les services offerts. D'après nos témoins, la Colombie-Britannique estime qu'elle n'a pas à intervenir dans ce domaine. Sa préoccupation première est d'offrir des subventions aux familles à faible revenu. Les parents subventionnés ne sont pas tenus d'utiliser les services autorisés. Aucun ministère de service n'est chargé d'évaluer les besoins pour de tels services ou d'élaborer une politique en ce sens. En Saskatchewan, les dépenses engagées au titre des services de garde de jour ont été réduites au cours des trois dernières années, alors que le nombre de places dans les garderies autorisées a diminué. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve n'ont rien fait depuis de nombreuses années pour favoriser la création de services de garde. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour sa part, a délimité les domaines où il pourrait adopter de nouvelles lignes de conduite. Même s'il a mis sur pied un bureau chargé de coordonner les programmes d'éducation des jeunes enfants, au moment où nous tenions nos audiences, aucun crédit ne lui avait été alloué.

On ne sait pas quelles répercussions auront les propositions fédérales sur les programmes de garde de ses provinces. Celles-ci pourraient choisir d'élargir les programmes existants ou encore d'introduire de nouvelles mesures. Selon des témoins des provinces de l'Atlantique, celles-ci n'ont pas, à l'heure actuelle, les ressources financières voulues pour assumer 50 p. 100 des coûts engagés dans le cadre d'un programme élargi, de quelque nature que ce soit. Ils ne pensent pas non plus qu'elles seront en mesure de le faire dans un avenir prévisible.

> (Ainsi les sept années s'écouleront sous l'égide de ce programme -) et tout ce que vous verrez à Terre-Neuve, c'est une augmentation du nombre de places et un gouvernement pris de panique se demandant comment il pourra verser sa quote-part? (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:43)

***

> Le ministre des services communautaires de la Nouvelle-Écosse a récemment manifesté des inquiétudes au sujet de la durée limitée du financement proportionnel de rattrapage, de l'absence de propositions quant aux salaires et de l'absence générale de fonds, entre autres choses. Hier ou avant-hier, selon une source du Conseil consultatif du statut de la femme de Nouvelle-Écosse, le ministre et le ministère étaient encore convaincus que ces questions ne recevaient pas l'attention qu'elles méritaient...
>
> Les organismes de promotion des services de garde à l'enfance dans la province appuient, officiellement et officieusement, le gouvernement de Nouvelle-Écosse dans son hésitation à approuver le projet de loi fédéral sur la garde des enfants. Ils veulent une réponse aux questions suivantes: on prétend que les places seront plus nombreuses, mais qu'en sera-t-il en Nouvelle-Écosse? Comment peut-on utiliser les nouveaux fonds disponibles pour assurer de meilleurs salaires? Comment les provinces «pauvres» pourront-elles assumer, dans sept ans, 50 p. 100 des coûts d'un réseau élargi de garderies, alors qu'elles ne peuvent le faire en ce moment? Est-ce que le plafonnement imposé par la nouvelle loi sera un recul par rapport au RAPC? (*Délibérations*, 5 avril 1988,1:19-20)

B. Planification et collecte de données

On dénote un manque de planification de la part des provinces, quelle que soit la nature de leurs politiques. Notre témoin du Québec a fait valoir que la politique du gouvernement en matière de garde d'enfants manquait, jusqu'ici, de cohérence:

> Il n'existe pas une politique qui nous dit: «on va développer des services dans tel sens, on va développer tant de services de garde en milieu familial, tant en garderie, etc». (*Délibérations*, 3 mai 1988, 4:9)

Le Québec n'est pas la seule province à se trouver dans cette situation.

Au manque de planification s'ajoute l'absence de données. En effet, aucune province, à notre connaissance, ne possède de données précises sur la demande en services de garde. En fait, le gouvernement fédéral a récemment débloqué des fonds pour mener une étude sur cette question à l'échelle nationale. Jusqu'à maintenant, les besoins pour de tels services étaient calculés en fonction du nombre d'enfants dont les parents travaillaient, suivaient

des cours de formation ou étudiaient. De plus, quelques études ont été effectuées sur le genre de services de garde que les parents préféraient pour leurs enfants.

La question du financement des services à but lucratif soulève aussi beaucoup de controverse. Toutefois, les provinces n'ont pas recueilli de renseignements qui leur permettent de comparer la qualité des services offerts dans les garderies à but lucratif et sans but lucratif.

On ne possède pas non plus suffisamment de données sur les coûts que représentent de tels soins ni les salaires versés aux travailleurs de garderies. Bien que toutes les provinces offrent des subventions pour frais de garde aux parents à faible revenu, il arrive souvent qu'elles ne savent pas combien d'enfants sont subventionnés, par groupe d'âge, ou encore quel est le revenu des familles qui reçoivent les subventions.

C. Organismes à but lucratif et sans but lucratif

En 1986, environ 40 p. 100 de toutes les places de services de garde autorisées au Canada étaient dirigées par des personnes ou des groupes désignés sous le nom d'exploitants «commerciaux» ou à but lucratif. Mais, comme nous l'avons indiqué plus tôt, ce chiffre varie beaucoup d'une province à l'autre. En 1986, les établissements commerciaux comptaient pour 73 p. 100 des places en Alberta, 76 p. 100 à Terre-Neuve et 53 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Manitoba, au Québec et en Saskatchewan (laquelle n'octroit même pas de permis d'exploitation aux garderies à but lucratif), les pourcentages sont, évidemment, beaucoup plus faibles (17 p. 100, 13 p. 100 et 3 p. 100 respectivement). (*Situation de la garde de jour au Canada 1986*, Centre national d'information sur la garde de jour, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 1987, tableau 6, p. 7).

L'expression «organismes à but lucratif» ou «commerciaux» englobe des services ayant différentes catégories de propriétaires ou divers catégories d'administration. Dans les provinces de l'Atlantique, bon nombre de garderies sont exploitées par des femmes (ou des familles) qui gardent des enfants chez elles, soit seules ou avec des employés. Souvent, ces garderies sont dites «familiales». Les garderies sont aussi exploitées par des sociétés individuelles ou affiliées qui sont propriétaires de l'édifice ou se trouve la garderie. Par ailleurs, l'expression «sans but lucratif» s'applique également aux garderies dirigées par des conseils de parents ou, par exemple, par une famille constituée en société qui assure des services de garde et se verse une rémunération. Les statistiques actuelles n'établissent pas

de distinction entre les types d'organismes qui entrent dans la catégorie des garderies «commerciales» et «sans but lucratif».

D. Brèches dans le système

Il est courant de décrire les services de garde en termes de disponibilité (nombre de places qui existent), de qualité et de prix (suivant qu'ils sont abordables ou non). Quelles que soient les politiques adoptées par chacune des provinces, on dénote des lacunes sur ces trois plans. Nos témoins nous ont donné un exposé détaillé de ces lacunes que nous aborderons dans le prochain chapitre. Nous souhaitons d'abord vous donner une idée des divers problèmes qui existent au Canada.

Tous nos témoins ont déploré l'absence de services de soins pour les nourrissons – les enfants de moins de 18 ou de 24 mois. De plus, dans plusieurs provinces, une importante partie de la population vit en dehors des grands centres, de sorte que la demande pour les services de garde peut varier selon les saisons. Or, il n'existe pas de services susceptibles de répondre aux besoins de ces parents. Par contre, des témoins de l'Alberta ont signalé que les parents désireux de confier leurs enfants à des garderies sans but lucratif étaient placés sur une liste d'attente alors que le taux de vacance dans les garderies à but lucratif pouvait atteindre jusqu'à 22 p. 100.

Toutes les provinces, ainsi que le Yukon, ont établi des normes pour régir la qualité des services offerts par les garderies. Toutefois, les exigences relatives au personnel de garderies varient considérablement d'un endroit à l'autre Ainsi, en Nouvelle-Écosse, la proportion adulte/nourrissons est de 1 pour 7 (c'est-à-dire un travailleur pour sept nourrissons), au Québec, de 1 pour 5, et en Alberta, de 1 pour 3. Terre-Neuve ne possède pas de règlements régissant les soins offerts aux nourrissons. En fait, elle ne permet pas aux garderies, les seuls services autorisés, d'accepter des nourrissons. L'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest n'ont établi aucune norme de formation pour les travailleurs des garderies. D'autres provinces exigent seulement qu'un certain nombre d'employés aient suivi un cours de formation dans le domaine de la garde des enfants. En général, les responsables des services de garde en milieu familial ne sont soumis à aucune norme pour ce qui est de la formation.

Tous les témoins ont indiqué que la surveillance et la mise en application des quelques règlements en vigueur posaient déjà un problème. Dans certaines provinces, les services de garde sont assujettis aux règlements généraux relatifs à la santé et à la salubrité, de sorte que les inspecteurs doivent effectuer des vérifications dans un très grand

nombre d'établissements, et non pas seulement dans les services de garde ou les garderies en milieu familial. Là où il existe une agence distincte qui se charge d'appliquer les règlements, on manque souvent de personnel pour le faire. Selon certains témoins, les inspecteurs, poussés à conserver à tout prix les places affectées, hésitaient à imposer des sanctions aux garderies qui enfreignaient les règlements.

Enfin, les seuils de revenu donnant droit à des subventions pour frais de garde varient considérablement d'une province à l'autre. Ainsi, dans certaines provinces, environ 4 p. 100 seulement des enfants d'âge préscolaire dont les parents travaillaient étaient admissibles à la pleine subvention en 1987. En comparaison, 23 p. 100 de ces enfants en Saskatchewan, et 38 p. 100 en Ontario, y avaient droit. (*«Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada»*, étude de fond préparée par le personnel du Comité spécial sur la garde des enfants de la Chambre des communes, 1987, p. 7). Toutefois, les parents admissibles ne reçoivent pas tous une subvention. Ici encore, la situation varie d'une province à l'autre. En 1987, 12 p. 100 des enfants d'âge préscolaire admissibles en Ontario recevaient une subvention, alors que ce chiffre atteignait 83 p. 100 en Alberta (*«Provincial Day Care Subsidy System in Canada»*, tableau 7, p. 16). (Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'Annexe I).

CHAPITRE II

La Stratégie nationale sur la garde des enfants: financement des services de garde des enfants

A. Introduction

La politique du gouvernement fédéral sur la garde des enfants, dont l'annonce a été faite en décembre 1987, comprend trois volets, à savoir des allégements fiscaux pour les familles qui ont de jeunes enfants, un programme de partage des coûts avec les provinces en vue de la création de places en garderie et une caisse d'aide pour des projets spéciaux. Comme les deux dernières mesures ont directement trait à la mise en place de services de garde, nous les examinons ensemble dans le présent chapitre.

Les mesures fiscales proposées sont en partie destinées à régler le problème du coût des services de garde. L'une de ces mesures, qui consiste à majorer le crédit d'impôt pour les enfants âgés de six ans et moins, vise également à fournir une aide aux parents qui restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants. Dans le présent chapitre, il sera question du coût des services de garde. L'aide destinée aux parents qui restent à la maison avec leurs enfants est une question distincte dont nous parlerons au chapitre III.

B. Propositions du gouvernement fédéral sur la mise en place de services de garde

Les mesures proposées par le gouvernement sont énoncées dans un document intitulé *Stratégie nationale sur la garde des enfants*. Ce document est accompagné de déclarations faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est responsable de la mise en oeuvre du programme fédéral-provincial de partage des coûts, la ministre responsable de la situation de la femme et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans certains cas, ces déclarations précisent la *Stratégie nationale*. Par ailleurs, l'honorable Jake Epp a comparu devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie en mai 1988 pour faire le point sur la mise en oeuvre de la Stratégie nationale. Les propos du Ministre, surtout les réponses qu'il a données aux questions qui lui

ont été posées ont permis de clarifier les déclarations initiales du gouvernement. Nous tenons compte de toutes ces données dans notre examen de la politique du gouvernement.

Pour ce qui est des services de garde des enfants, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied un programme fédéral-provincial, à constituer une caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde des enfants et à majorer les déductions pour frais de garde des enfants âgés de six ans et moins.

Le but du programme fédéral-provincial est de «donner plus d'importance au système actuel de manière à en corriger les lacunes et à offrir aux familles canadiennes des services de garde de qualité plus accessibles et à des coûts plus abordables» (*Stratégie nationale*, p. 5). Plus précisément, le gouvernement veut favoriser la création de 200 000 nouvelles places de qualité en garderie au Canada au cours des sept prochaines années et contribuer au maintien du système ainsi élargi. À cette fin, il entend prendre diverses mesures.

Premièrement, le gouvernement compte prendre de nouveaux arrangements aux fins du financement des services de garde. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral partage avec les provinces, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), les coûts de ces services, mais seulement à l'égard des familles à faible revenu. (Pour une étude plus détaillée du régime de financement actuel des services de garde par le biais du Régime d'assistance publique du Canada, voir l'Annexe I.) Dans le cadre du nouveau programme, le gouvernement fédéral assumera une partie des coûts d'immobilisation et de fonctionnement liés à la mise en place de services de garde. Nous avons appris que le partage des dépenses engagées pour venir en aide aux familles à faible revenu sera régi par les nouveaux arrangements, plutôt que par le RAPC.

Contrairement au RAPC, les nouveaux arrangements ne prévoient pas le financement non limitatif des services de garde. En d'autres termes, le gouvernement n'est pas disposé à partager indéfiniment toutes les dépenses à ce chapitre. Dans la *Stratégie nationale*, il s'engage à consacrer un maximum de 3 milliards de dollars au programme fédéral-provincial durant la période de lancement de sept ans. À la fin de cette période, l'engagement du gouvernement fédéral aux termes du programme global de services de garde sera d'environ un milliard de dollars par année, incluant les allégements fiscaux.

La *Stratégie nationale* ne précise pas quelle sera la formule de partage des coûts; elle mentionne simplement que les dépenses d'immobilisation seront assumées dans une proportion de 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et dans une proportion de 25 p. 100 par les gouvernements provinciaux pendant la période de lancement de sept ans. Toutefois, lorsqu'il a comparu devant le Comité sénatorial permanent, le ministre de la Santé

nationale et du Bien-être social a confirmé que le gouvernement était prêt à assumer une plus grande part des dépenses des provinces moins bien nanties et ce, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 des dépenses.

La position du gouvernement en ce qui a trait aux divers secteurs qui pourraient participer à la mise en place de services de garde n'est pas tout à fait claire. Comme nous l'avons vu, dans certaines provinces, ce sont les municipalités et les conseils scolaires qui offrent des programmes de garde parascolaires. Aux termes de la législation en vigueur (RAPC), les dépenses liées à la prestation de services éducatifs ne peuvent faire l'object d'un partage des frais, et les responsables fédéraux ont décidé que cette restriction s'appliquait aussi aux programmes parascolaires offerts par les conseils scolaires, mais qui ne font pas partie du programme pédagogique régulier. Par contre, les programmes municipaux sont financés par le RAPC. Dans la *Stratégie nationale*, on ne précise pas si l'on continuera de faire une distinction entre les services de garde et les services éducatifs dans le nouveau régime de financement.

Il n'y a pas de point obscur dans la *Stratégie nationale* au sujet de la position du gouvernement à l'égard du secteur privé. Seules les garderies sans but lucratif recevront des subventions d'immobilisation. Il convient, toutefois, de préciser que cette mesure vise à aider celles-ci à devenir aussi compétitives que les garderies commerciales. En revanche, les subventions de fonctionnement seront attribuées aussi bien aux garderies sans but lucratif qu'aux entreprises commerciales.

Ces arrangements seront mis en oeuvre sous le régime de la nouvelle loi fédérale intitulée *Loi canadienne sur la garde des enfants*. Le dépôt de cette nouvelle loi est aussi un geste symbolique par lequel le gouvernement indique la «priorité sociale et économique essentielle» qu'il accorde à la prestation de ces services (*Stratégie nationale*, p. 5).

Le deuxième volet des plans du gouvernement en matière de services de garde a trait à la qualité et aux normes. Ainsi, on peut lire dans la *Stratégie nationale* que le gouvernement reconnaît avoir «la responsabilité de travailler avec les provinces à l'élaboration et à l'application de normes de qualité indispensables dans un système de garde d'enfants cofinancé» (p. 6). Nous notons avec intérêt que dans la déclaration de l'honorable Benoit Bouchard, ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque, faite dans le cadre de l'annonce du programme du gouvernement, il fait mention que le gouvernement offrira de nombreuses occasions de formation au personnel des garderies, question fort importante pour la qualité des services. Le Ministre n'a annoncé aucune

mesure accessoire, mais il a indiqué que son ministère examinerait la question de la formation.

La constitution d'une caisse d'aide pour les projets spéciaux en matière de garde d'enfants est le troisième et dernier volet qui est directement (mais pas exclusivement) lié à la mise en place de services de garde. Selon la *Stratégie nationale*, cette caisse servira à financer «des projets d'innovation, de recherche et de développement ainsi que des programmes d'information au public» (p. 3).

D'après les exemples de projets que le gouvernement compte financer, il ressort que la caisse a été constituée pour régler la plupart des problèmes qui pourraient ne pas l'être en vertu du programme fédéral-provincial. Elle servira notamment à encourager la mise en place de services de garde communautaires sans but lucratif, de même que l'élaboration de modèles de services que le régime actuel n'a pas su offrir, pour diverses raisons (question directement liée à la mise en place de services de garde sans but lucratif), comme des services de garde en milieu rural et des services à l'intention des enfants qui ont des besoins culturels spéciaux, notamment les immigrants et les autochtones, ou les enfants dont les parents travaillent par quarts.

Par ailleurs, le gouvernement veut que la Caisse serve à financer les projets spéciaux que des employeurs pourraient vouloir mettre sur pied, notamment la création de garderies en milieu de travail, le remboursement des coûts des services obtenus ailleurs ou la constitution d'un registre des services offerts. On envisage également de financer des projets spéciaux comme la formation de préposés à la garde des enfants en milieu familial (par exemple, la prestation de services de garde au domicile de l'enfant par une bonne d'enfants ou chez une «gardienne») et la recherche «sur l'intégration dans un système plus vaste des enfants ayant des besoins spéciaux sur le plan physique, émotionnel ou intellectuel». Enfin, la Caisse financera des «arrangements axés sur la famille». Cette expression semble désigner les arrangements que les parents peuvent prendre pour conserver leur emploi tout en consacrant à leurs enfants des périodes qui seraient en temps normal réservées au travail. (Tous ces exemples sont tirés soit de la *Stratégie nationale*, p. 4, soit de la déclaration de l'honorable Barbara McDougall, p. 2)

Le gouvernement s'est engagé à verser dans la caisse 100 millions de dollars pour la période de lancement de sept ans. Les bénéficiaires de cette aide ne seront pas les provinces, mais des groupes ou des particuliers. Toutefois, dans la déclaration qu'il a faite devant le Comité permanent, l'honorable Jake Epp a indiqué que les provinces participeront à

l'administration de la caisse pour faire en sorte que les projets financés soient compatibles avec leurs plans.

C. Témoignages relatifs au programme fédéral-provincial

Les témoins ont exprimé de nombreuses craintes et inquiétudes à propos du programme fédéral-provincial. Quelques-uns s'inquiètent du programme en général, d'autres de ses répercussions sur certaines provinces. Nous avons regroupé les observations de nos témoins dans trois catégories. La première traite de la pertinence des fonds affectés au programme et du fait qu'il s'agit d'un programme à budget fixe. La deuxième aborde des questions relatives à la qualité des services de garde: la nécessité de normes et d'éducateurs formés ainsi que les problèmes liés au financement de services commerciaux. La troisième, qui se rapproche des deux premières, examine le rôle du gouvernement fédéral en matière d'orientation du programme.

(i) Pertinence du financement

Après avoir calculé le coût d'une place de garderie, des témoins se demandent si le programme pourra véritablement permettre la création de 200 000 nouvelles places de garderie. D'après eux, il sera indispensable d'augmenter le salaire du personnel des garderies; or, il semblerait qu'en faisant ses prévisions, le gouvernement n'ait pas tenu compte de telles augmentations:

> Si je comprends bien, le gouvernement fédéral a l'intention d'offrir 200 000 nouvelles places de garderie au cours des sept prochaines années. Selon l'étude que j'ai effectuée, il s'est fondé sur le coût actuel de chaque place de garderie en l'indexant sur le coût de la vie au cours des dix prochaines années. Si c'est la formule qu a été utilisée, je ne pense pas qu'on puisse créer 200 000 places nouvelles. La garde d'enfants en est encore à ses premiers balbutiements et n'a pas encore atteint sa maturité. Les éducateurs en garderies sont payés 14 000 $ par année. Vous n'ignorez pas que c'est ce que touchent les gardiens de parcs de stationnement ou de zoo. Les salaires devront nettement augmenter si l'on veut que le travail dans une garderie soit considéré comme un véritable métier devant être exercé par de véritables professionnels compte tenu de la valeur accordée à nos enfants. Cette situation se complique du fait que la plupart des éducateurs sont des femmes dont les revenus sont très faibles. Il faut donc faire un rattrapage car ce secteur manque de crédits. Je considère que le coût au cours des sept prochaines années sera supérieur au coût de la vie. C'est ainsi que si le salaire d'un débutant est fixé au niveau requis, le gouvernement ne pourra pas à mon avis créer plus de 100 000 nouvelles places dans le cadre du programme actuel. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:42)

***

> Quant à l'évaluation des frais d'exploitation de base des garderies, on n'a pas encore tenu compte de facteurs tels que la parité salariale. À l'heure actuelle, la loi sur la parité salariale ne s'applique pas aux employés de la plupart des garderies, mais la parité salariale occupera quand même une place importante dans les frais d'exploitation. Je crois que les éducateurs en garderie estiment qu'au chapitre de la parité salariale, leur situation est comparable à celle des femmes. Il faut également tenir compte de l'augmentation du coût de la garde des enfants. À mon avis, la situation est grave... (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:54,)

Les témoins craignent que le programme fédéral soit moins généreux que le RAPC. Certains font allusion à des études qui démontrent que le RAPC est en mesure d'accorder une aide financière considérable au titre des services de garde. Par exemple, un document de base à l'intention du Comité spécial sur la garde des enfants de la Chambre des communes, intitulé *Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, conclut que si toutes les provinces adoptaient les lignes directrices fédérales relatives à l'octroi de subventions en vertu du RAPC, 72 p. 100 des enfants canadiens de moins de 6 ans dont les deux parents travaillent seraient admissibles à une subvention complète ou partielle. Selon le même document, en vertu des lignes directrices provinciales actuelles, moins généreuses que celles mises de l'avant par le palier fédéral, 43 p. 100 de ces enfants sont admissibles à un certain appui alors que 15 p. 100 seulement en bénéficient. Un autre témoin du Manitoba a parlé d'une étude du gouvernement fédéral selon laquelle l'aide financière au titre de la garde des enfants en vertu du RAPC pourrait atteindre 3,6 milliards de dollars.

Des témoins craignent également que le plafond du nouveau programme n'incite les provinces à diminuer les dépenses prévues pour les subventions accordées aux familles à faible revenu.

> ...Je voudrais parler de la façon traditionnelle de considérer la garde des enfants, qui passe pour un service assuré aux familles à faible revenu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. En réalité, en vertu de la nouvelle politique de financement, les provinces comme l'Ontario devront faire des choix difficiles. Les gouvernements ont toujours eu à faire toutes sortes de dépenses à l'égard de la garde des enfants. En supposant que de nouveaux régimes de financement limitent l'aide financière qui sera accordée aux gouvernements provinciaux, ceux-ci devront choisir entre subventionner les familles à revenu faible ou moyen, créer de nouvelles garderies, accorder aux garderies des subventions directes pour leur permettre de garder leur personnel expérimenté en haussant leur salaire, parce qu'à l'heure actuelle, les employés démissionnent en foule, améliorer la qualité des programmes, etc; toutes ces solutions exigent des interventions différentes...

...

> En fait, c'est très simple: qu'arrivera-t-il aux parents seuls à faible revenu qui, sans les services de garde d'enfants, seront forcés de quitter le marché du travail ou incapables d'y entrer ou d'acquérir une formation? Je ne dis pas que c'est ce qui se passe en Ontario; je viens tout juste de vous dire que ce n'est pas le cas. Je dis simplement que le risque que cela se produise augmente. À l'heure actuelle, les provinces reçoivent des subventions du gouvernement fédéral parce que le RAPC n'a pas de budget fixe. Selon la nouvelle stratégie fédérale, les subventions vont être limitées, ce qui change tout. (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:55)

Nous aimerions ajouter ici nos propres observations aux témoignages entendus à propos des subventions. Dans l'étude à laquelle il a été déjà fait allusion, «*Provincial Day Care Subsidies in Canada*», il est indiqué que les dépenses actuelles prévues pour les subventions ne sont pas suffisantes. Dans certaines provinces, les niveaux de revenu qui déterminent l'admissibilité sont extrêmement bas, tant et si bien que peu de parents sont admissibles à une subvention. Il est également manifeste que dans toutes les provinces, indépendamment du seuil d'admissibilité, beaucoup de parents admissibles ne reçoivent pas de subventions. En outre, dans certaines provinces, on dénote un écart important entre la subvention maximale et le tarif de garderie, si bien que les parents qui reçoivent une subvention complète ne sont pas subventionnés à 100 p. 100. (Pour plus de détails, se reporter à l'Annexe I du présent rapport.)

Enfin, comme nous l'indiquions au chapitre I, les témoins du Québec et de l'Ontario s'inquiètent du fait que le plafond prévu risque de pénaliser les provinces à forte densité de population qui disposent de programme bien établis ou qui en prévoient de nouveaux. Par contre, les témoins des provinces de l'Atlantique craignent que leurs provinces ne puissent pas se permettre la moitié du coût que représente la création d'un programme selon la formule enrichie de partage des coûts au cours des sept premières années.

(ii) Qualité: normes nationales; formation des travailleurs; financement du secteur sans but lucratif

Les témoins pensent qu'une politique nationale en matière de garde d'enfants devrait de toute évidence viser à assurer un service adéquat pour tous les enfants canadiens. Tout en admettant que les normes pourraient varier d'une province à l'autre, ils s'attendent à ce que le gouvernement fédéral voit à ce que les provinces prévoient les règlements nécessaires à des services de garde de qualité et les aide à les établir. Les témoins savent bien entendu que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de stipuler des exigences trop précises

puisque cela équivaudrait à une ingérence dans l'administration des programmes provinciaux.

> Nous voulons une reconnaissance des normes nationales qui ne s'arrête pas à la déclaration générale que nous avons actuellement. D'une façon générale, nous disons depuis un certain temps que le gouvernement fédéral devrait, indépendamment d'une définition stricte des domaines de compétence et compte tenu des grands changements sociaux auxquels nous assistons sur le plan de la structure des familles, montrer la voie à suivre et prendre l'initiative dans ce domaine. Le gouvernement fédéral doit insister sur le caractère indispensable d'un système national de garde d'enfants. Un niveau élémentaire de garde d'enfants devrait être garanti à tous les Canadiens, où qu'ils se trouvent. (*Délibérations*, 21 avril 1988, 3:22)

***

> Je suppose qu'il y aura un cadre général un peu comme la Loi canadienne sur la santé. Je pense que parler de «normes» porte à confusion. Pour moi, une norme représente quelque chose d'assez précis, mais si on parle de critères--ce qui est plus juste--je suppose que le gouvernement fédéral a établi certains critères qui serviront de modèles pour les normes provinciales.
>
> ...
>
> ... je crois que la Constitution permet au gouvernement fédéral de fixer des normes, par exemple, en ce qui concerne le rapport enfant-éducateur, la formation et autres choses du genre. (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:62)

Comme il est difficile d'appliquer les normes déjà en place et d'assurer une surveillance sur ce plan, les témoins pensent que le gouvernement fédéral devrait indiquer la voie à suivre dans ce domaine également.

> Les experts-conseils sont en nombre insuffisant (4 pour toute la province du Nouveau-Brunswick, dont certains dans des postes occasionnels) pour contrôler l'application de la réglementation. Une visite et une vérification-surprise par an ne suffisent pas à assurer le respect des normes minimales. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1A:5)

D'après les témoins, un programme national devrait permettre de régler les questions relatives à la formation des éducateurs en garderie et des gardiennes ou gardiens en général. Notre témoin du Manitoba qui a dirigé plusieurs garderies, a fait des commentaires sur les compétences généralement acquises par les éducateurs après un programme de deux années:

> Nous nous rendons compte qu'ils font alors preuve de plus de souplesse avec les enfants, avec les programmes et avec les techniques de modelage des comportements. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:52)

Elle fait également remarquer que ce sont les éducateurs titulaires d'un diplôme de deux ans ou de diplômes supérieurs qui sont davantage portés à poursuivre leur profession.

Ce qui entraîne la nécessité d'une formation est tout aussi important. En tout premier lieu, cela doit se traduire par des salaires plus élevés. Les témoins soulignent que les salaires sont peu élevés par rapport à la plupart des autres professions et que beaucoup d'éducateurs ne s'intéressent donc plus à leur domaine. Par ailleurs, les salaires sont uniformes et aucun incitatif pécuniaire ne les encourage à suivre d'autres cours de formation.

> Un autre petit exemple, mais assez important, au sujet du personnel engagé pour ces programmes; nous essayons d'exiger du personnel qualifié dans notre province, car c'est ce que stipule les règlements, même s'ils ne sont pas très bien contrôlés. La formation de base représente environ 18 mois d'éducation postsecondaire. Pour travailler dans des garderies pour bébés ou nourrissons, il faut une année de cours supplémentaire. Si une personne ainsi qualifiée va travailler dans un programme pour nourrissons, elle peut être sûre de gagner moins que ceux qui ont une formation moins grande. Le rapport enfant/éducateur est établi comme suit: pour les enfants de moins de trois ans, un éducateur pour quatre enfants; pour les enfants de trois à cinq ans, un éducateur pour huit enfants. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres fonds que ce que payent les parents, même si on leur demandait de payer le double pour des enfants de moins de trois ans, il serait encore impossible de payer plus cher les éducateurs mieux qualifiés.
>
> Nous essayons d'engager du personnel dans cette catégorie à l'heure actuelle et nous ne pouvons pas trouver de personnes qualifiées alors que nous sommes l'une des meilleures garderies de la province. Personne n'est encouragé à se lancer dans ce domaine. (*Délibérations*, 21 avril 1988, 3:13-14)

***

> Pour ce qui est de la qualité, le facteur principal semble être les salaires, étant donné que les règlements de la Nouvelle-Écosse garantissent une certaine protection en matière de qualité. Mais, le gouvernement de Nouvelle-Écosse et les services de garderie se sont entendus sur cette question qui, pour le moment, porte principalement sur les salaires des éducateurs. Les parents qui se sont inscrits sur les listes d'attente sont plus intéressés par les places. Comme l'a écrit un documentaliste, les parents veulent des places en garderie. Cependant, on ne peut ignorer la question des salaires que la stratégie (fédérale) passe sous silence. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:21)

Ensuite, si l'on veut répondre aux exigences en matière de formation, il faudra créer des programmes de formation. Dans certaines provinces, il n'y a même pas de cours élémentaire dans ce domaine. Quand il y en a, les employés des garderies n'y ont pas toujours facilement accès. Dans de nombreux cas, en effet, ils ne peuvent pas prendre congé pour les cours qu'ils doivent donc suivre après leur journée de travail. Des subventions pour la formation arrangeraient la situation, mais il n'y en a pas beaucoup.

> ... il n'y a pas de formation à plein temps au Yukon pour l'instant. Le collège du Yukon devrait commencer à dispenser un programme de formation en janvier 1989. Avec le saupoudrage de cours actuel, il faudrait dix ans pour suivre une formation complète. Pour y parvenir, les employés des garderies devraient passer toutes leurs soirées et toutes leurs fins de semaine à suivre les cours et à faire leur travaux. Il n'y a pas de subventions pour leur permettre de poursuivre leurs études. (*Délibérations*, 21 avril 1988, 3:28)

Enfin, les témoins s'inquiètent du fait que le secteur commercial puisse bénéficer d'un financement par le gouvernement fédéral en vertu du programme de partage des coûts de fonctionnement. D'après eux, il est impossible que les services de garde puissent réaliser un profit sans mettre la qualité en péril:

> ... les services de qualité coûtent très cher. Le respect de la réglementation coûte très cher. Les sommes fournies par les parents sont très peu élevées. Les parents ne peuvent pas payer plus que ce qu'ils paient maintenant. Pour avoir une qualité de service avec les revenus que les garderies ont, il faut réduire la qualité des services. Il n'y a pas d'autres moyens. Si on paye notre personnel à peu près au salaire minimum et si on a une rotation de personnel quasi constante, on aura pas de stabilité finalement. Si on choisit des gens non qualifiés pour les payer justement moins cher, on aura le même effet. On triche un peu sur les ratio pour faire du profit, il faut réduire en quelque part. On ne m'a pas encore démontré qu'on pouvait faire des profits en maintenant une qualité impeccable des services de garde. (*Délibérations*, 3 mai 1988, 4:18)

Un témoin qui dirige une garderie familiale – entreprise à but lucratif en théorie – fait la même remarque:

> Ce système de garde d'enfants du Nouveau-Brunswick ne pourrait pas se passer de ces garderies familiales privées. Elles sont situées dans les quartiers résidentiels, ce qui plaît beaucoup aux parents qui veulent éviter que leurs enfants aient à quitter leur quartier. Ces garderies éprouvent beaucoup de difficulté à atteindre le seuil de rentabilité. La plupart d'entre elles ne font aucun profit.
>
> ...

> Il sera peut-être nécessaire de subventionner les petites garderies à domicile pour leur permettre de survivre. Je pense qu'il faut souligner que la qualité ne va pas de pair avec les gros profits. Seul le gouvernement peut faire en sorte que les normes de qualité soient les plus élevées possibles. Il est important que les garderies qui bénéficient des fonds publics respectent les normes de qualité, soient tenues de fournir des renseignements et aient à rendre compte de leur situation financière. D'autre part, elles doivent adopter un style de gestion ouvert et permettre la participation des parents. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:8)

Les témoins font également mention de l'importance de la participation des parents à l'organisation des services de garde, tout en considérant, en général, qu'elle n'est pas possible dans le cas des garderies commerciales. Un témoin établit une distinction entre les critères «objectifs» de qualité qui peuvent faire l'objet d'une réglementation contrairement aux critères «subjectifs». La formation des éducateurs, les rapports enfants/éducateurs, l'hygiène et la salubrité, tombent dans le première catégorie. Dans la seconde, on retrouve le «climat affectif», le contenu du programme, les rapports entre éducateurs et parents, la transmission des valeurs:

> ... En fait, tout ce qui n'est pas quantifiable et qui ne peut pas être inscrit dans les normes mais qui fait effectivement la différence entre un service de qualité et un qui ne l'est pas. (*Délibérations*, 3 mai 1988, 4:11)

Il ressort des témoignages que seuls les conseils que pourraient donner les parents ainsi que leur participation à l'organisation des services de garde permettraient, de la façon la plus plausible qui soit, de garantir cette qualité «non quantifiable».

Les témoins entendus reprochent au gouvernement fédéral de ne pas favoriser suffisamment la mise sur pied de services sans but lucratif, ce qui risque de compromettre la croissance des services de garde.

> J'ai imaginé deux scénarios possibles pour la création de nouvelles places au cours des sept prochaines années.
>
> Scénario numéro un. Comme il est probable que les garderies commerciales autant que les garderies bénévoles auront accès aux fonds du gouvernement par l'intermédiaire des subventions aux parents, le secteur commercial sera le plus énergique et s'intéressera aux secteurs démographiques attrayants. Ce sera bien entendu la clientèle la plus facile à servir, celle des centres très peuplés, au revenu moyen, laissant les secteurs difficiles et coûteux au secteur bénévole.
>
> La force, s'il en est, du système actuel de garde d'enfants de Nouvelle-Écosse réside dans le fait qu'il n'y a pratiquement pas de «ghetto». Les centres qui accueillent des enfants subventionnés comptent également d'autres enfants

parmi leurs pensionnaires, ce qui fait que les enfants pauvres ne sont pas complètement séparés des enfants mieux nantis. Ce mélange serait probablement moins équilibré dans le nouveau modèle, étant donné que les garderies commerciales attireraient les enfants des familles les plus riches.

Les organismes bénévoles, qui ont pratiquement disparu du secteur de la garde des enfants en Nouvelle-Écosse au cours des dix dernières années, en raison du gel imposé à la création de garderies et de places subventionnées, mettront quelque temps avant de reprendre leurs activités. Ce secteur pourra-t-il se réorganiser à temps pour s'installer dans les endroits appropriés et se prévaloir des places limitées? Est-ce que les garderies à but non lucratif disparaîtront dès le moment où leurs clients s'apercevront qu'ils ne peuvent obtenir de subvention? Il s'agit là d'une possibilité en Nouvelle-Écosse. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:20-21)

***

...Cela coûte plus cher d'offrir un service de garderie de qualité à des enfants qui sont mal nourris, qui n'ont pas accès à des soins dentaires ou qui viennent de familles troublées. Je pense que les personnes qui vivent dans ce type de secteur ne constituent pas de cibles qui attirent beaucoup les entrepreneurs privés. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:26)

(iii) Le rôle du gouvernement fédéral

On peut déduire des témoignages entendus qu'on s'attend à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle prépondérant dans l'élaboration d'un programme national de services de garde. Les témoins ont réclamé que le gouvernement fédéral réserve des fonds suffisants pour mettre en oeuvre un système national, mais ils comptent aussi qu'il s'assurera que les provinces adoptent des normes de qualité, que les personnes chargées de la garde des enfants possèdent une formation suffisante et reçoivent une rémunération adéquate, et que les propriétaires et les administrateurs de garderies s'intéressent davantage au bien-être des enfants qu'aux profits.

En outre, les témoins ont fait remarquer qu'il existe un écart entre l'objectif visé qui est d'accroître les places en garderie et les mesures prises pour l'atteindre, écart que la *Stratégie nationale* ne comble pas. Ils ont souligné qu'il faudrait éviter que les services en matière de garde d'enfants se développent au petit bonheur puisqu'une bonne planification s'impose dans ce domaine si l'on veut répondre de façon efficace aux besoins.

J'envisage un autre scénario qui tiendrait compte des places nécessaires et en vertu duquel on évaluerait véritablement les besoins, on accorderait des subventions uniquement aux organismes à but non lucratif et dans certains secteurs géographiques. Pour cela, il faut qu'un groupe réunissant le

> gouvernement, les usagers et les fournisseurs se livre à des travaux de planification. Le gouvernement fédéral ne doit pas se contenter de consacrer des fonds à la création de nouvelles garderies, mais également à la préparation d'une telle initiative. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:21)

Les témoins de la Colombie-Britannique ont donné une autre raison pour laquelle le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. Le gouvernement de leur province avait déclaré ne pas avoir l'intention d'accorder de subventions de fonctionnement, mais compterait plutôt réserver tous les crédits dont il dispose pour accorder aux garderies des subventions d'immobilisations et pour verser une aide au titre des frais de garde aux parents à faible revenu. Ils considèrent que malgré les subventions qui leur sont actuellement accordées, de nombreuses garderies se trouvent dans une position financière précaire. Selon eux, la situation ne s'améliorera pas même si l'on augmente le budget des subventions pour frais de garde, et les garderies fermeront temporairement leurs portes pour toucher des fonds d'immobilisations au moment de leur réouverture, fonds qu'ils utiliseront plutôt pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement. Ces témoins ont fait valoir premièrement que, malgré les efforts consentis par le gouvernement fédéral, l'augmentation des subventions au titre des immobilisations n'entraînera pas un accroissement du nombre de places dans les garderies et que, deuxièmement, il est aussi important d'améliorer le système actuel que de l'élargir, même si ce n'est pas un objectif mentionné dans la *Stratégie nationale*.

> Si nous ne renforçons pas ce qui existe, on fermera ces garderies pour en ouvrir d'autres avec les subventions de démarrage... Je voudrais avoir des capitaux qui servent non seulement à créer de nouvelles places mais aussi à améliorer et à réparer les installations existantes... Si l'on ouvre une nouvelle garderie au bout de la rue, ce sera la fin de celle qui existe déjà . Il faut assurer le maintien des installations existantes avant d'en créer d'autres. Ensuite, nous devons créer de façon organisée en répondant aux besoins de la communauté. Ce qui ne veut pas dire envoyer des petits questionnaires aux responsables des permis, comme l'a fait le gouvernement provincial, en leur demandant de se renseigner sur les tarifs dans leur secteur et sur les listes d'attente. C'est ce questionnaire que l'on a baptisé évaluation.... La deuxième priorité serait donc la planification de politique. (*Délibérations*, 21 avril 1988, 3:21-22)

La plupart des témoins que nous avons entendus avaient réclamé avec insistance l'adoption de nouvelles dispositions de financement et d'une nouvelle législation en vue de la mise sur pied de services de garde. Ils ont maintenant dit préférer le *Régime d'assistance publique du Canada* comme mesure provisoire, à moins que le gouvernement fédéral ne modifie ses propositions de manière à tenir compte de leur doléance.

D. Réaction du Sous-comité aux témoignages

En formulant des propositions, le gouvernement fédéral invitait les provinces et les territoires à négocier avec lui. Ces négociations devraient mener à la signature d'accords fédéraux-provinciaux et au dépôt devant le Parlement fédéral d'une loi habilitante que celui-ci devra adopter après l'examen. Le présent rapport n'a pas pour objet d'évaluer les propositions du gouvernement fédéral. Nous attendrons pour cela la signature des accords susmentionnés et le dépôt de la loi habilitante. Dans cette partie du rapport, nous faisons ressortir les points dont il faudra tenir compte dans l'examen de la loi et de la politique portant sur les services de garde.

Le financement prévu est-il suffisant?

Les réserves formulées par nos témoins quant à l'importance du financement ne doivent pas être prises à la légère. Leurs arguments présentent cependant des failles. Ainsi, des témoins ont affirmé qu'il était possible, dans le cadre du RAPC, de trouver 3,6 milliards de dollars pour les services de garde. Toutefois lorsqu'il a comparu devant le Comité, le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a clairement indiqué qu'il fallait pour arriver à ce chiffre se fonder sur un certain nombre d'hypothèses. Premièrement, on présume que toutes les provinces accepteront la norme fédérale et hausseront le revenu maximal que pourraient toucher les parents tout en ayant droit à des subventions pour frais de garde. Deuxièmement, on compte sur le fait que les provinces augmenteront leurs dépenses au titre des soins de garde de manière à pouvoir offrir des subventions à tous les parents admissibles. Troisièmement, les témoins supposent que les services dont les parents ont besoin existent et qu'ils décideront d'y avoir recours au lieu de compter sur l'aide de parents ou de bonnes d'enfant. (*Délibérations* du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *premier fascicule concernant l'étude sur la garde des enfants*, 7:13 et 14).

Les faits ne confirment cependant pas ces hypothèses. Pour diverses raisons, les provinces n'ont pas autant recours actuellement au RAPC qu'elles le pourraient. Dans ce cas, comment peut-on avancer que le RAPC soit plus généreux que le programme proposé?

Selon certains témoins, le nouveau programme devrait disposer de fonds au moins aussi importants que ceux du RAPC. Comment s'y prendre pour établir les fonds dont aura besoin le programme? Selon un témoin, il faudrait présumer que durant la période «d'expansion», les dépenses continueront d'augmenter au même rythme qu'au cours des sept années précédentes (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:21). Or, on peut aussi bien présumer que

les budgets de certaines provinces ne continueront pas à croître au même rythme en l'absence d'un programme fédéral. Il faudrait également formuler un certain nombre d'hypothèses au sujet du coût des services de garde. Ces coûts augmenteront-ils au rythme de l'inflation seulement? Seront-ils fonction de la demande accrue? Quelle incidence exerceront les subventions provinciales accordées dans le but de hausser les salaires?

Enfin, les témoins se sont dits inquiets du plafonnement prévu de la contribution fédérale. Nous ne croyons pas que le seul fait qu'il y ait un plafond justifierait le rejet de la proposition fédérale. À l'heure actuelle, il n'existe pas de plafond pour ce qui est du financement des services de garde dans le cadre du RAPC, un programme visant à venir en aide aux familles qui ont peu ou pas de revenus. Comment une société comme la nôtre pourrait-elle fixer une limite pour ce genre de programme? Comment pourrions-nous déterminer qui y est admissible?

Les objectifs d'une stratégie nationale sur la garde des enfants ne sont pas les mêmes que ceux du RAPC. Le but du programme en matière de garde des enfants est de créer un réseau de services d'un bout à l'autre des pays, réseau qui n'existe pas à l'heure actuelle. La collaboration des gouvernements provinciaux est essentielle à cet égard. Puisque les provinces sont parvenues à diverses étapes de développement, il est raisonnable de s'attendre que le programme soit, lui aussi, mis en oeuvre par étapes. Cette démarche progressive n'est pas nécessairement incompatible avec un plafonnement du financement.

Ce qu'il convient de se demander au sujet du financement du nouveau programme, ce n'est pas tant si le RAPC aurait mieux servi les provinces, mais si les crédits que le gouvernement fédéral réservera à la mise en oeuvre du programme suffiront pour lui permettre d'atteindre les objectifs fixés pour chaque étape C'est à cet égard que l'existence d'un plafond pose de véritables problèmes pratiques. Selon les témoins, certaines provinces étaient prêtes à aller de l'avant beaucoup plus rapidement que ne le croyait le gouvernement fédéral. La suite des événements leur a donné raison. Le gouvernement fédéral doit-il financer toutes les propositions qui respectent les objectifs du programme sans égard à leur coût, comme nos témoins le proposent? Sinon, comment faudrait-il répartir le budget total du programme fédéral de manière à traiter équitablement toutes les provinces tout en leur permettant d'améliorer et d'accroître leurs services?

Établira-t-on des normes qui seront appliquées?

S'il est évident qu'il faut accroître le nombre de places dans les garderies, cela ne peut se faire au détriment de la qualité des services. Il faut accorder la priorité au maintien

et à la mise sur pied de services de qualité, objectif qui ne pourra-être atteint sans normes nationales minimales.

Les provinces s'engageront-elles à concevoir, à mettre en oeuvre et à appliquer des normes raisonnables en ce qui touche la formation du personnel des garderies, le nombre d'enfants à la charge de chaque responsable, la taille des groupes, l'élaboration de programme ainsi que la santé et la sécurité? Cet engagement sera-t-il reconnu dans la loi fédérale?

Nous nous attendons à ce que les provinces s'engagent à concevoir et à faire respecter des normes minimales raisonnables et présentent un calendrier pour leur mise en oeuvre. Pour ce qui est de la formation du personnel des garderies et du nombre d'enfants à la charge de chaque responsable, nous jugeons raisonnables les normes qui sont conformes aux théories courantes sur le développement des enfants. Ainsi, la plupart des études récentes concluent que les tout-petits de moins de deux ans ont besoin de soins dispensés par une personne toujours disponible et attentive à leurs besoins. Le rapport personnel des garderies/enfant doit donc être bas, car on ne peut s'attendre à ce qu'une personne s'occupe adéquatement de sept bébés en pleurs. Il va s'en dire que les normes ne seront pas dictées par les spécialistes du développement des enfants puisque ce sera à une norme raisonnable.

Comment assure-t-on la formation du personnel des garderies?

Nous convenons avec nos témoins que la formation du personnel des garderies revêt une grande importance. Les employés des garderies doivent recevoir une formation adéquate pour être en mesure de bien s'occuper des enfants. Compte tenu de l'adoption dans certaines provinces de lois sur l'équité salariale, on peut s'attendre à ce que les traitements des employés des garderies augmentent sensiblement s'ils sont mieux formés et si les services de garde prennent de l'ampleur.

Comment les accords fédéraux-provinciaux favoriseront-ils la formation des employés des garderies? Quelles mesures pourraient prendre les gouvernements pour s'assurer que ces personnes reçoivent une formation adéquate? Tiendra-t-on compte des augmentations de traitements dans l'établissement des besoins de financement?

Comment appliquera-t-on des normes?

Il est peu probable que les provinces soient en mesure d'appliquer toutes les normes voulues au moment de la signature d'un accord avec le gouvernement fédéral. On ne peut

envisager d'appliquer des normes sur la formation que lorsqu'on aura mis en place des cours de formation appropriés à l'intention du personnel de garderies et que celui-ci les ait suivis. L'application des normes et le relèvement des traitements entraîneront une augmentation des dépenses. Il est raisonnable de prévoir que les provinces absorbent progressivement les dépenses additionnelles que cela représente. Les provinces pourraient tout de même se fixer certains objectifs selon l'étape ou elles en sont rendues.

Demandera-t-on aux provinces de s'engager à respecter des objectifs précis quant aux normes dès la période initiale? Comment s'assurera-t-on que les provinces établiront des normes et les appliqueront?

Cherchera-t-on à limiter la croissance du secteur commercial en favorisant l'expansion du secteur à but non lucratif?

C'est aux parents et à tous ceux qui s'intéressent au sort des enfants qu'il devrait incomber de donner des instructions aux personnes responsables de la garde des enfants, que celles-ci travaillent dans des garderies ou chez elles. On entend souvent dire que l'existence de normes et de règlements n'est pas un gage de qualité. C'est bien notre avis. Les meilleurs règlements au monde ne serviront à rien sans la collaboration de personnes dévouées. Dans le cas qui nous occupe, ce sont surtout les personnes qui ont à coeur le bien-être des enfants sans que leur gagne-pain en dépende qui peuvent le mieux contribuer à l'amélioration des services de garde.

Voilà pourquoi c'est le secteur sans but lucratif plutôt que le secteur commercial qui devrait participer à l'élaboration d'un réseau de services de garde. Par organisme sans but lucratif, nous ne faisons pas allusion à une société sans capital social qui fournirait des services de garde, mais plutôt à un organisme dont le conseil d'administration serait constitué de parents et d'autres personnes qui s'intéressent véritablement aux enfants confiés à leurs soins.

Nous nous devons de souligner le dévouement et le dynamisme de toutes ces femmes (car il s'agit surtout de femmes) qui, sans aide, ont mis sur pied des services là où il n'y en aurait pas eu. Bien qu'elles exploitent des garderies commerciales, elles s'efforcent d'offrir des services de qualité et le font souvent sans en tirer beaucoup d'avantages financiers sinon aucun. Le temps est cependant venu de canaliser ces efforts dans le secteur à but non lucratif. Il est peu probable que ces femmes et ces hommes auraient refusé d'établir leur propre garderie s'ils avaient dû faire affaire avec un conseil d'administration composé de parents. Nos témoins qui exploitent des garderies commerciales ne s'attendent clairement

pas à faire de grands profits. L'élaboration d'un programme national fondé sur le secteur à but non lucratif permettrait d'encadrer les efforts de ceux qui s'intéressent au sort des enfants tout en leur assurant une rémunération adéquate.

Bref, nous ne croyons pas qu'il convienne que les gouvernements contribuent financièrement à la création de garderies à but non lucratif, que ce soit par le biais de subventions au titre des immobilisations ou de l'exploitation du service, de subventions pour frais de garde, ou de tout autre façon que ce soit. On peut cependant décider de financer les services existants, comme l'Ontario a choisi de faire. Les exploitants de garderies à but lucratif jouent un rôle important dans le système actuel. Si l'on refuse de leur accorder des fonds, le nombre de places dans les garderies risque de diminuer grandement. Il serait aussi injuste de modifier les règles auxquelles les exploitants de garderies à but lucratif étaient assujetties. Il ne faudrait naturellement pas protéger le secteur commercial au détriment des enfants. Ce ne sera pas le cas si on adopte des normes adéquates et si on les applique rigoureusement. Il sera peut-être difficile d'en arriver à un compromis acceptable, mais la qualité des services de garde futurs en dépend.

Il ne sera pas aisé de faire participer tous les intéressés à la mise en oeuvre d'un service public. Faudrait-il que le gouvernement fédéral se limite à partager les frais des services commerciaux déjà en place? Les accords fédéraux-provinciaux prévoieront-ils d'autres mesures destinées à favoriser la croissance du secteur à but non lucratif?

On s'est beaucoup demandé s'il convenait de subventionner le secteur commercial et comment il fallait procéder. Or, on ne peut se fonder sur aucune étude indépendante permettant de comparer la qualité des services fournies par des garderies commerciales et ceux des organismes sans but lucratif. Les accords fédéraux-provinciaux en tiendront-ils compte?

Améliorera-t-on des subventions pour frais de garde?

Il est évident que le programme fédéral-provincial doit traiter directement de la question des subventions pour frais de garde. Toutes les familles au bas de l'échelle des revenus devraient être admissibles à un remboursement intégral de leurs frais de garde et ce, dans toutes les provinces. Les critères d'admissibilité devraient être relevés de façon à ce que les parents qui ont de la difficulté à payer ces frais puissent profiter de ces subventions même s'ils ne sont pas considérés comme étant pauvres.

Les changements que nous préconisons ne peuvent pas être apportés du jour au lendemain. On peut cependant chercher à y arriver par étapes. Les accords fédéraux-provinciaux établieront-ils des délais raisonnables pour l'assouplissement des conditions d'admissibilité aux subventions ainsi que l'accroissement de ces dernières?

Comment procédera-t-on à la création de nouvelles places de garderie?

Il est évident que le programme fédéral-provincial doit répondre aux besoins en matière de nouvelles places de garderie ou de nouveaux services. Il reste toutefois que le nombre de places que le programme crée au départ n'est pas le seul motif d'inquiétude. La création de services devrait être soumise à un certain contrôle qui permettrait de s'assurer que tous les services nécessaires sont offerts. En outre, la création de nouveaux services n'est pas l'unique objectif d'un programme de garde des enfants. Il faudrait également exiger des provinces qu'elles améliorent la qualité des services offerts et rendent les prix plus abordables des diverses façons indiquées plus haut.

Au sujet de la création de nouvelles places, que peut-on raisonnablement demander aux provinces? Les provinces devraient-elles accepter de créer un nombre important de places supplémentaires? Chaque province pourrait interpréter le mot «important» de diverses façons selon certains facteurs comme la nécessité de nouveaux services qu'une évaluation des besoins de la province pourrait permettre de déterminer, ainsi que selon les dépenses prévues pour d'autres aspects du programme provincial.

Quel rôle le gouvernement fédéral doit-il jouer?

Nous sommes d'accord avec les témoins qui soulignent combien il est important que le gouvernement fédéral indique la voie à suivre dans le domaine de la garde des enfants. Le gouvernement fédéral ne devrait pas se contenter de faciliter le maintien et l'élargissement des formules actuelles qui sont insuffisantes, le fait d'en ajouter d'autres du genre ne résoudra pas le problème. Nous avons par contre besoin de programmes de service de garde des enfants dans toutes les régions du Canada qui soient de qualité raisonnable et qui soient offerts à un coût abordable offerts à tous les parents qui les demandent. On ne peut atteindre un tel objectif tant que toutes les provinces n'auront pas accepté de créer des services à cette fin. C'est au gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité de susciter le consensus nécessaire.

En ce qui concerne les politiques visant la garde des enfants, les provinces en sont à divers stades. Cela signifie que l'initiative fédérale doit appuyer l'évolution de programmes

relativement nouveaux ainsi que le perfectionnement d'autres programmes mieux établis. En outre, les programmes de garde des enfants sont coûteux et les gouvernements doivent se montrer responsables. Par conséquent, on ne peut s'attendre à ce que le gouvernement fédéral puisse créer un système de garde des enfants bien établi en l'espace de sept ans. On peut s'attendre, par contre, à ce qu'il jette les fondements d'un tel système.

Les déclarations figurant dans la *Stratégie nationale* sont parfois comparées défavorablement aux dispositions de la *Loi canadienne sur la santé*. Cette comparaison est mal fondée. La *Loi canadienne sur la santé* est le point culminant d'un processus entamé il y a presque quarante ans. Le programme fédéral de garde des enfants n'en est qu'à ses balbutiements. Il reste toutefois que toute l'élaboration du système canadien de santé donne de précieuses leçons à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution d'un système de garde des enfants. Tout au long du processus, le gouvernement fédéral a réussi à indiquer la voie à suivre, tout en respectant les droits constitutionnels des provinces. Bien des ententes financières que le gouvernement fédéral a négociées au cours de cette période ne différaient pas profondément de celles que l'on pourrait proposer au sujet de la garde des enfants. Ce qui était possible autrefois l'est sûrement encore aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral devrait donc offrir une aide financière aux provinces dans certaines conditions. Quelles conditions figureront dans les ententes fédérales-provinciales ou dans la future loi?

Quelles conditions est-il raisonnable de prévoir en matière de financement fédéral? Faudrait-il exiger des provinces qu'elles élaborent des plans pour la création de services de garde des enfants? Faudrait-il exiger d'elles qu'elles fixent des objectifs pour appliquer les normes, améliorer les subventions accordées aux parents et à augmenter le nombre de places? Faudrait-il demander aux provinces d'évaluer leurs programmes et de recueillir des données qui permettraient de faire une évaluation comparative. Le gouvernement fédéral devrait-il tenter de contenir la croissance des services à but lucratif? Quelles conditions, le cas échéant, faudrait-il maintenant prévoir dans la loi et quelles autres faudrait-il réserver aux ententes fédérales-provinciales?

D'après nous, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle prépondérant en matière de création de programmes de garde des enfants au Canada. Il reste toutefois que la mise en oeuvre des programmes est du ressort des provinces. Nous nous demandons s'il ne serait pas avantageux de prévoir un mécanisme qui permettrait aux provinces de se consulter l'une l'autre, de même que le gouvernement fédéral, à propos des questions sur la garde des enfants. Le Conseil des ministres de l'Éducation illustre ce genre d'échanges.

Une telle consultation pourrait donner lieu à un effort concerté visant à créer de nouveaux programmes. Cela faciliterait alors la planification des ententes fédérales en matière de financement fédéral. Une telle consultation permettrait également de faire connaître les nouvelles initiatives, elle permettrait enfin, non seulement d'encourager la création de nouveaux services au sein des provinces, mais aussi de favoriser la création d'un système national de garde des enfants.

E. La Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants

Les témoins entendus ont reconnu le bien-fondé d'une telle caisse et ont félicité le gouvernement de l'avoir créée. Ils ont cependant émis quelques réserves à ce sujet. Bon nombre d'entre eux craignent que ces crédits ne soient pas répartis équitablement dans tout le pays et qu'ils soient accordés selon la formule du «premier venu, premier servi». Un témoin a fait remarquer que ceux qui étaient les plus susceptibles de proposer des façons originales et efficaces de fournir les services qui faisaient défaut étaient les parents qui en avaient besoin, mais que ces mêmes personnes risquaient d'ignorer l'existence de la caisse et d'être moins capables que les autres de présenter des demandes. Le témoin a proposé que le gouvernement cherche à mettre à profit l'expérience de ces personnes au lieu de toujours compter sur l'apport de groupes qui lui sont plus connus. Elle a aussi proposé des moyens de le faire.

> C'est ainsi qu'un village de la côte nord de l'Île du Cap Breton pourra avoir une première idée susceptible, à condition qu'un appui technique soit apporté, de se transformer en un projet viable et bien structuré pouvant bénéficier d'une véritable subvention. Il serait possible de qualifier cette initiative de projet-pilote et de reproduire l'expérience ailleurs. Il faudrait qu'une partie des crédits disponibles dans le cadre de ce programme concernant les initiatives spéciales puisse être affectée à une structure de consultation ou de soutien de ce type pour aider les différents groupements à développer leurs idées, à les tester, etc. Au bout de sept ans, nous pourrions ainsi disposer de modèles susceptibles d'être reproduits dans des régions peu favorables au départ. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:60)

Tout en partageant les préoccupations de nos témoins à propos de la Caisse, nous souhaitons faire d'autres observations et exprimer certaines réserves à ce sujet. Il semble qu'il soit nécessaire de fixer des priorités en raison de la diversité des projets que la Caisse peut appuyer. Cela nous est apparu encore plus clairement lorsque le ministre de la Santé national et du Bien-être social a parlé de l'engagement du gouvernement à l'égard de la création de services de garde des enfants au sein des collectivités autochtones. Tout en étant

particulièrement intéressés par la question, nous avons décidé de ne pas aborder le sujet des services autochtones dans le présent rapport, car il mérite à notre avis, d'être traité à part.

Le ministre a fait remarquer que le gouvernement ne pouvait pas encore «comprendre clairement ce que la notion de «services de garde» pourrait signifier dans le contexte culturel de nos collectivités autochtones, quelle formes la fourniture des services de garde pourrait prendre et ce que pourraient être les besoins de différentes collectivités» (Premier fascicule concernant l'étude sur la garde des enfants, 7:9). Nous pensons qu'une partie des fonds de la Caisse devraient être affectés à la garde des enfants autochtones pour que les programmes requis soient créés et que les demandes de financement ou les initiatives du gouvernement ne soient pas rejetées sous prétexte que d'autres auraient présenté leur demande en premier.

Nous appuyons le versement d'une autre allocation visant à encourager le secteur non lucratif à créer de tels services. Nous convenons avec notre témoin de Nouvelle-Écosse que le gouvernement devrait encourager les groupes de parents et les groupes communautaires à se prévaloir de la Caisse au lieu de simplement se fier aux propositions des groupes passés maîtres dans l'art de présenter des demandes de subventions.

Sans aucune aide de la Caisse, des initiatives ont déjà été prises dans plusieurs domaines, comme les services particuliers aux zones rurales et les ententes relatives aux services de garde en milieu de travail. Nous appuyons encore notre témoin de Nouvelle-Écosse qui propose que le gouvernement encourage la concurrence lorsque des projets visent à répondre aux mêmes besoins. On pourrait par exemple accorder des fonds à certains projets dans la mesure où ils seraient susceptibles d'intéresser d'autres groupes. Cela provoquerait des échanges permettant aux intéressés d'être mis au courant des projets avant de choisir telle ou telle solution.

La souplesse et la libéralité de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants soulèvent plusieurs questions. Comment seront fixées les priorités en matière de financement? Un montant particulier sera-t-il réservé aux collectivités autochtones? La Caisse aidera-t-elle des groupes à présenter des demandes de subventions? Quels mécanismes sont prévus en matière d'échange de l'information?

Nous pensons que l'appui apporté aux «formules axées sur la famille», c'est-à-dire les mesures visant les parents qui s'occupent de leurs propres enfants, doit être examiné à part. Le prochain chapitre en traite en plus grand détail.

CHAPITRE III

La Stratégie nationale sur la garde des enfants: services de soutien pour les parents qui se retirent de la population active pendant de longues périodes

L'un des objectifs de la *Stratégie nationale* dans son ensemble consiste à donner plus de choix aux parents au chapitre de la garde des enfants. Certains parents choisissent de rester à la maison à plein temps ou à temps partiel pour prendre soin de leurs enfants. Certains ne feront jamais appel aux services de garde d'enfants; d'autres, oui. Les parents qui travaillent à temps partiel peuvent organiser leur emploi du temps de façon à pouvoir prendre soin de leurs enfants sans avoir recours à une aide extérieure. Ceux qui ne sont pas sur le marché du travail peuvent inscrire leurs enfants à des activités de groupe. Pour les enfants de 4 à 6 ans, il peut s'agir de services offerts par les conseils scolaires, dans le cadre de programmes de prématernelle et de maternelle. Dans certaines provinces toutefois, ces services sont considérés comme une garde de jour et sont assujettis à des règlements précis et financées comme tels.

Aucune mesure de la *Stratégie nationale* ne vise exclusivement les parents qui ne se prévalent pas des services de garde de jour. Toutefois, une des mesures fiscales, soit l'augmentation proposée de crédits d'impôt pour enfants de 200$ par année, a été mise au point pour ce groupe particulier de parents. Lorsqu'il s'est adressé au Comité permanent réuni au complet en mai 1987, l'honorable Jake Epp a fait les remarques qui suivent en réponse à une question sur l'efficacité de cette mesure par rapport au choix de rester à la maison:

> Je n'ai jamais prétendu que les crédits d'impôt pour enfants ou la déduction fiscale étaient une compensation pour les mères qui restaient à la maison. Je ne l'ai jamais dit de cette façon, mais j'ai cru qu'il était important que le gouvernement reconnaisse ce type de garde plutôt que de présenter simplement un réseau officiel de garde d'enfants comme l'ont préconisé certaines personnes. (Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *premier fascicule concernant l'étude sur la garde des enfants*, 10 mai 1988, 7:27)

Les témoins représentant les parents qui ne se prévalent pas des services de garde pensent que l'on pourrait en faire beaucoup plus pour les appuyer dans leur choix. N'ayant ni le temps ni l'expertise nécessaires pour mettre au point et évaluer des mesures particulières, ils n'en n'ont proposé aucune. Ils ont par contre demandé que les propositions d'ordre fiscal relatives à la garde des enfants ne soient pas fonction du revenu. Ils ont fait remarquer que le relèvement de la déduction pour frais de garde d'enfants serait à l'avantage des parents sur le marché du travail dont le revenu est moyen ou élevé et que cet avantage croîtrait proportionnellement au revenu. Par contre, l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants ne profiterait qu'aux parents à plus faible revenu qui restent à la maison. Nos témoins ont également demandé que le régime fiscal ne fasse pas de distinction entre les couples à double et à simple revenu. Enfin, ils ont suggéré que l'initiative fédérale accorde une aide équitable à tous les parents, en fonction des besoins de ceux-ci, aide qu'ils pourraient utiliser comme bon leur semble. Un autre témoin a proposé que pour chaque dollar dépensé en services de garde des enfants, soit versé un dollar dans une caisse où pourraient puiser les parents qui restent à la maison.

Ces parents ont soulevé une question importante à laquelle il n'est pas facile de répondre: comment les parents peuvent-ils concilier leur participation à la vie active et la garde des enfants? Il fut un temps où cela ne posait aucun problème. Les mères prenaient soin de leurs enfants, et sauf dans les cas où la famille était très pauvre, ne rentraient pas vraiment sur le marché du travail. Les pères travaillaient et l'on n'attendait pas d'eux qu'ils participent à l'éducation des enfants de la même façon que les mères. Le régime fiscal, les régimes de soutien du revenu familial et la population active correspondaient à cette façon de vivre.

Notre époque est bien différente. Toute politique relative à la garde des enfants doit présumer que les mères, comme les pères, feront à un moment donné de leur vie partie de la population active et ce, de façon appréciable; et que les deux parents joueront un rôle important dans l'éducation de leurs enfants. Dans une telle perspective, toute politique prévoyant un soutien à l'égard des parents qui restent à la maison devrait avoir pour objet de faciliter leur réinsertion sur le marché du travail. Cela pourrait comprendre une forme quelconque d'aide au revenu.

Pour ce qui est des soins apportés aux très jeunes enfants, d'importantes considérations entrent en ligne de compte. Nos témoins sont convaincus qu'en règle générale, les parents sont les mieux placés pour prendre soin des nouveau-nés et des tout-petits de moins de deux ans. La plupart des parents aimeraient passer davantage de temps avec leurs bébés qu'ils ne le peuvent actuellement. Par ailleurs, il est fort coûteux de faire

garder des bébés, car il est souhaitable que le taux d'encadrement soit peu élevé et que les groupes soient peu nombreux pour éviter la propagation de maladies. Ces considérations font ressortir la nécessité d'un régime amélioré de prestations de maternité qui se rapprocherait de celui que propose le groupe de travail de Katie Cooke ou le Comité spécial sur la garde des enfants de la Chambre des communes.

L'aide au revenu ne peut toutefois pas être la seule solution au problème de la garde des enfants. On ne peut en effet verser éternellement des indemnités aux parents qui restent à la maison. Le marché du travail doit être plus souple à l'égard des parents. Plusieurs propositions ont été faites à ce sujet: le partage d'emploi, l'horaire à la carte, le congé pour obligations familiales. Tant que les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les représentants du monde des affaires ne s'appliqueront pas à mettre en oeuvre certaines des ces propositions, les politiques visant les parents qui restent à la maison n'auront qu'un valeur de symbole.

Pour toutes ces raisons, ce qui est proposé, c'est-à-dire que le gouvernement accorde aux parents qui restent à la maison des avantages comparables à ce qu'il offre à ceux qui sont sur le marché du travail n'est peut-être pas la meilleure façon d'aborder le problème. Il faudrait offrir des services de garde de jour aux parents qui en ont besoin. Il faudrait également prévoir des politiques à l'égard des parents qui travaillent et qui veulent passer plus de temps avec leurs enfants. C'est aux gouvernements fédéral et provinciaux qu'incombe la responsabilité d'instaurer de telles politiques. Les gouvernements, le monde des affaires et les parents eux-mêmes doivent être prêts à en assumer le coût.

Nous n'avons pas examiné les propositions fiscales qui font partie de la *Stratégie nationale*. Il reste toutefois que les suggestions de nos témoins à propos de la neutralité qui devrait caractériser le régime fiscal sont valables et que le gouvernement devrait en tenir compte.

ANNEXE I

L'aide publique aux services de garde en vertu du Régime d'assistance publique du Canada

A. La loi

Selon le préambule du *Régime d'assistance publique du Canada* (RAPC), la loi reconnaît que le gouvernement fédéral a la responsabilité de contribuer à l'instauration de mesures convenables d'assistance publique pour les personnes nécessiteuses, ainsi qu'à la prévention et à l'élimination «des causes de pauvreté et de dépendance de l'assistance publique». L'objectif de la loi est précisé un peu plus loin dans le préambule: «...le Parlement...désir encourager l'amélioration et l'élargissement des régimes d'assistance publique et des services de bien-être social dans tout le Canada en partageant dans une plus large mesure avec les provinces les frais de ces programmes...»

Le préambule fait une distinction entre assistance et prévention de même qu'entre assistance et services de bien-être social, distinctions qui sont reprises plus loin dans la loi. Cette dernière définit en outre deux genres de dépenses engagées par les provinces et qui peuvent être partagées: les dépenses d'assistance publique relatives aux personnes nécessiteuses et les dépenses de services de bien-être social relatives aux personnes nécessiteuses ou à celles «qui deviendront vraisemblablement des personnes nécessiteuses».

La loi entend par assistance publique toute forme d'aide accordée aux «personnes nécessiteuses» en vue de satisfaire aux besoins qui y sont énumérés, à savoir, la nourriture, le logement, le vêtement ainsi que toutes les nécessités de la vie. Ils comprennent également certains services de bien-être social acquis par un organisme approuvé par la province ou à sa demande. Ces services ne sont pas précisés dans la loi, mais sont prescrites par règlement. Il n'existe aucune restriction quant à la nature du service qui peut être offert. La garde de jour compte parmi les services prescrits, au même titre que les services de réadaptation, les services sociaux personnels, les services d'orientation ainsi que les services ménagers à domicile.

En outre, la loi exige de la province qu'elle vérifie la nature des besoins de la personne afin de déterminer si elle est vraiment «nécessiteuse» et, par conséquent, si elle a droit à l'assistance. Pour ce faire, il faut, entre autres choses, obtenir une déclaration de revenus et de dépenses de l'intéressé.

Les dispositions régissant les services de bien-être social sont différentes. Pour être admissibles au partage des frais, les services doivent être fournis par un «organisme approuvé par la province». On a interprété ce terme de façon à exclure les services à but lucratif.

Contrairement au terme «personne nécessiteuse», l'expression «personne qui deviendra vraisemblablement nécessiteuse» n'est pas définie. Cette tâche a été laissée aux fonctionnaires fédéraux. Au fil des ans, deux séries distinctes de directives ont été émises par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous en parlerons en détail dans la partie suivante. Ces deux séries de directives permettaient aux provinces de vérifier les seuils de revenus des bénéficiaires éventuels pour déterminer la probabilité de besoin. Pour déterminer l'admissibilité d'une aide, il n'est donc pas nécessaire d'exiger des parents qu'ils révèlent en détail leur situation financière; il suffit de vérifier si leurs revenus totaux tombent au dessous de certains seuils.

Les frais liés à la prestation de services d'assistance ou de services de bien-être social sont partageables à 50 p. 100. La plupart des frais que l'on pourrait inclure dans cette catégorie peuvent être partagés. Fait très important, le programme n'est pas plafonné, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral n'impose aucune limite aux dépenses totales engagées par les provinces.

Il existe deux types de frais qui peuvent être partagés en vertu du Régime. Les frais engagés pour des services de bien-être social peuvent être partagés en vertu des dispositions sur l'assistance publique. La partie des dépenses totales engagées pour des services de bien-être social assurés à un bénéficiaire qui deviendra vraisemblablement une personne nécessiteuse peut aussi être partagée en vertu des dispositions sur les services de bien-être social. Toutefois, dans ce cas sont exclues les dépenses directes au titre de l'immobilisation, comme le coût d'achat de l'immeuble dans lequel sera offert le service.

En ce qui concerne les services de garde de jour, il résulte de ces dispositions plutôt complexes que le gouvernement partage à parts égales les frais engagés par une province pour des services de garderie dans la mesure où les parents ont fait l'objet d'une vérification des besoins. Dans ce cas, seraient admissibles les services offerts par des organismes à but

lucratif ou sans but lucratif. Cependant, si la province veut procéder à un examen des ressources, l'intéressé doit avoir recours à un organisme sans but lucratif. Dans un cas comme dans l'autre, les provinces ne sont pas tenues de réglementer les services de garderie.

En outre, le gouvernement fédéral assume une partie des frais engagés par la province pour la prestation de services sans but lucratif à des personnes à faible revenu, lorsque ces dépenses sont engagées dans le cadre d'un programme d'aide au titre des frais ou de tout autre mode de financement. Il y a peu de restrictions quant aux dépenses qui peuvent être engagées par des organismes sans but lucratif pour des services de garderies de jour. Le règlement d'application précise, à titre de dépenses admissibles, les salaires et les avantages sociaux des employés, les frais de recherche et de consultation au profit du personnel d'une garderie, les frais d'inscription à des conférences auxquelles le personnel peut participer, les frais de formation du personnel et même certains coûts d'immobilisation, comme l'amortissement d'un immeuble, ainsi que les frais engagés pour le matériel de jeu et les matériaux utilisés par le service.

B. Lignes directrices relatives à la probabilité du besoin aux fins de services de bien-être social

En 1974, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social énonçait une série de directives liées à la prestation de services de garderie aux termes du *Régime d'assistance publique du Canada*. Y étaient précisés deux ensembles de critères auxquels les parents devaient satisfaire pour qu'il puisse y avoir partage des frais. Le premier de ces critères concernait le besoin du service. Pour être admissibles, les parents devaient se trouver dans l'une des situations suivantes.

(i) famille monoparentale dont le chef travaille, est inscrit à un programme de formation ou de réadaptation ou suit un traitement médical.

(ii) famille où a) les deux parents travaillent; b) un parent travaille tandis que l'autre est inscrit à un programme de formation, etc.

(iii) famille monoparentale ou famille avec père et mère lorsqu'un organisme du bien-être social recommande l'accès à des services de garde de jour pour l'enfant en vue de sa protection ou de son développement.

La deuxième série de critères concernait la capacité de payer. Pour ce faire, on devait recourir à une formule d'examen des besoins ou d'examen des ressources ou même à une combinaison des deux. On pouvait subventionner partiellement les parents, mais aucun parent ne pouvait recevoir de subvention si le revenu familial était au moins égal au double

du revenu auquel les parents étaient admissibles à la subvention maximale. D'autres restrictions quant à l'examen du revenu étaient prévues, qu'il n'est pas nécessaire de décrire ici. (Canada, Santé et Bien-être Canada, *Critère pour les services de garde de jour aux termes du Régime d'assistance publique du Canada*, Ottawa, mars 1974, p. 2 et 3.)

En 1983, le ministère publiait de nouvelles lignes directrices relatives à la probabilité du besoin applicables à l'ensemble des services de bien-être social. Il visait ainsi à arrondir une aide financière à un éventail plus large de familles. Toujours en vigueur, ces directives ont supprimé le critère du «besoin social». De plus, au lieu d'imposer des conditions précises en matière d'examen du revenu par la province, elles comportent une série de seuils de revenu fixés par le fédéral, qui servent de plafond aux examens de revenu par la province. Les niveaux fixés par le gouvernement fédéral sont fondés sur les prestations du régime public de pension et, comme celles-ci, sont indexés trimestriellement.

Des études ont été faites sur les effets que pourraient avoir les nouvelles directives fédérales sur la prestation de services de garde de jour. Une de ces études réalisée par le personnel du ministère de la Santé et du Bien-être mais non publiée, a été évoquée par un des témoins qui ont comparu devant le sous-comité pendant nos audiences et mentionnée par l'honorable Jake Epp dans son exposé devant le Comité réuni au complet au mois de mai 1988. Selon ce document, si les provinces adoptaient toutes les seuils de revenus du gouvernement fédéral et si elles subventionnaient réellement tous les parents ayant des enfants d'âge préscolaire (y compris les ménages à un revenu), la quote-part du gouvernement fédéral à ce chapitre s'établirait à 3,6 milliards de dollars environ (en dollars de 1985). Une telle décision influerait sur tout le programme du Régime d'assistance publique du Canada puisque les dépenses qui y sont attribuées s'élevaient à un peu plus de 4 milliards de dollars pour l'exercice 1986-1987.

Dans une recherche faite pour le Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, on a tenté de déterminer combien d'enfants d'âge préscolaire de parents qui travaillent (à l'exclusion entre autres des ménages à un revenu) seraient admissibles à la subvention si les provinces adoptaient les seuils fédéraux. Les auteurs de la recherche estimaient que, d'un bout à l'autre du Canada, 46 p. 100 de ces enfants auraient droit à la subvention totale, et 72 p. 100 à une subvention partielle. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, Un document de travail préparé par le personnel du Comité spécial sur la garde des enfants*, 1987, tableau 9, p. 21).

En fait, les seuils de revenu admissible établis par les provinces pour les services sociaux en général, et les services de garderie en particulier, sont loin des directives

fédérales. Selon la même étude, en 1987, seuls 19 p. 100 des enfants d'âge préscolaire avaient droit à la subvention totale en vertu de diverses exigences provinciales (46 p. 100 selon les niveaux fédéraux) et seulement 43 p. 100 avaient droit à la subvention partielle (72 p. 100 en vertu des niveaux fédéraux). (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, tableau 9, p. 21).

C. Programmes provinciaux de subventions au titre des frais de garde

On ne peut pas dire que toutes les provinces ont adapté leurs programmes à la loi fédérale. Par exemple, comme nous l'avons indiqué dans notre rapport, plusieurs provinces comptaient en un grand nombre de services à but lucratif. Or, l'Ontario et les Territoires du nord-ouest sont les seuls qui exigent que l'on procède à un examen des besoins des parents qui présentent une demande de subvention pour frais de garde. Par conséquent, plusieurs provinces accordent des subventions aux parents qui ont recours à des services de garde à but lucratif, même si elles ne peuvent en partager le coût avec le gouvernement fédéral.

La plupart des provinces appliquent d'une façon ou d'une autre, le critère de besoin qui était prévu dans les lignes directrices initiales. Comme nous l'avons déjà signalé, les provinces ont décidé de ne pas adopter les seuils de revenus fixés par le gouvernement fédéral. Elles ont établi leurs propres seuils, qui varient des seuils fédéraux à des degrés différents. En vertu des lignes directrices fédérales (janvier - mars 1987), une famille monoparentale avec un enfant a droit à la totalité de la subvention si son revenu après impôt est d'environ 24 000$ ou moins. À Terre-Neuve, le seuil est d'environ 9 000$ (net) au Québec, de 12 500$, et en Saskatchewan, de 20 000$ (bruts). Dans certaines municipalités de l'Ontario, les seuils se rapprochent de ceux proposés par le gouvernement fédéral. Ainsi, une famille monoparentale dont le revenu est inférieur à 23 500$ serait admissible à une subvention (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, tableau 1 et 2, p. 3 et 6).

Les subventions pour frais de garde versées par les provinces ne sont pas toujours proportionnelles aux frais de garde réels. Dans la moitié des provinces, le montant total de la subvention correspond aux frais de garde perçus. Dans quatre autres, la subvention intégrale est de beaucoup inférieure aux frais. Les auteurs de l'étude *Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada* estiment que, en moyenne, les parents au Québec qui ont droit à la pleine subvention doivent tout de même payer de leur poche 835$ de plus par année pour ces services; en Saskatchewan, le montant est de 1 144 $, alors qu'en Colombie-Britannique, il est de 976 $ (tableau 5, p. 12).

Les auteurs de l'étude ont également essayé d'évaluer l'efficacité des régimes provinciaux de subventions. Ils ont découvert, entre autres, qu'il existe très peu de données sur lesquelles se fonder pour procéder à une telle évaluation:

> ... On ne recueille pas des renseignements qui s'avèrent nécessaires pour effectuer des analyses solides et détaillées. Par exemple, il nous est impossible de répondre à la question fondamentale à ce sujet, à savoir combien d'enfants reçoivent la totalité ou une partie de la subvention pour frais de garde dans chacune des provinces et territoires, selon leur âge, le type de famille et le revenu de celle-ci?
>
> ...
>
> Parallèlement, on trouve très peu de renseignements ou d'études sur la question de savoir si les subventions pour frais de garde ont permis aux femmes de continuer à travailler ou à suivre des cours pendant que leurs enfants étaient encore en bas âge, et sur les répercussions de ce facteur sur la famille et les niveaux de revenu de celle-ci dans l'immédiat et à plus long terme. De plus, il n'existe aucune donnée sur les objectifs précis des régimes de subventions pour frais de garde en vigueur dans les provinces et les territoires. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, p. 13)

(L'Ontario vient de terminer une étude sur les personnes qui reçoivent des subventions dans cette province.)

Toutefois, les auteurs ont pu tirer au moins une conclusion étonnante des renseignements qu'ils ont réussi à obtenir dans l'ensemble du pays, environ 5% des enfants d'âge préscolaire dont les parents travaillent sont admissibles à la pleine subvention, le montant de celle-ci variant légèrement d'une province à l'autre. D'après les lignes directrices applicables aux seuils de revenu adoptées par les provinces, 29% des enfants qui sont admissibles à une subvention la reçoivent. (*Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, p. 15 et tableau 7, p. 16)

D. Les subventions pour frais de garde dans le cadre du RAPC et les propositions du gouvernement fédéral en matière de garde d'enfants

Comme nous l'avons signalé dans le premier chapitre, certaines provinces ne limitent pas l'assistance fournie en matière de garde d'enfants à l'octroi de subventions aux parents à faible revenu. Ces provinces accordent des subventions directes aux services de garde qui ne sont pas tributaires du revenu des usagers. Si ces subventions couvrent les frais d'exploitation (subventions versées au titre des salaires, par exemple en subventions de

fonctionnement), certaines dépenses, mais pas toutes, peuvent être partagées en vertu du RAPC. Les subventions destinées à couvrir les frais de démarrage et les dépenses en capital ne peuvent être partagées. La proposition fédérale est beaucoup souple et permettrait au gouvernement de partager la totalité des coûts liés à ces initiatives de financement additionnelles.

De plus, elle éliminerait la distinction qui existe entre les services à but lucratif et non lucratif, allégeant du coup le fardeau assumé par la plupart des provinces. Elle permettrait également au gouvernement fédéral d'assumer plus de 50 p. 100 des frais engagés par certaines provinces. Toutefois, la proposition du gouvernement fédéral ne conserve pas la formule non limitative qui caractérise le RAPC.

ANNEXE II

Mise en oeuvre de la stratégie nationale- le processus législatif

A. La loi

D'après la *Stratégie nationale*, la future loi canadienne sur la garde des enfants «mettra en place une nouvelle structure législative pour traiter la garde d'enfants comme une priorité sociale et économique essentielle (p. 5)». Il est clair que la loi renfermera des clauses de financement. Tout comme le Régime d'assistance publique du Canada, la nouvelle loi permettra au gouvernement fédéral de conclure des accords relatifs au partage des frais avec chaque province. De même, la loi exposera sans doute les genres de dépenses que le gouvernement fédéral acceptera de partager. Nous savons d'après la *Stratégie nationale* qu'elles engloberont les dépenses des subventions directes d'immobilisations et de fonctionnement accordées aux services.

Nous nous attendons également à ce que la loi décrive les objectifs que les dispositions financières doivent appuyer. Toutefois, les objectifs d'une nouvelle loi sur la garde des enfants ne devraient pas correspondre aux «conditions» de la *Loi canadienne sur la santé*.

L'article 4 de la *Loi canadienne sur la santé* stipule que la raison d'être de la loi est d'établir des conditions auxquelles les programmes provinciaux doivent satisfaire avant que les provinces ne reçoivent de subventions en vertu d'arrangements de financement définis par d'autres lois. Ces conditions comprennent la gestion publique, l'intégralité (les programmes provinciaux doivent assurer tous les services médicaux et hospitaliers nécessaires), l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité. Les conditions sont liées aux frais modérateurs et à la surfacturation.

C'est parce que les programmes provinciaux de santé ont tous atteint un certain stade de développement qui doit être préservé par la loi que ces conditions ont pu être formulées. Il n'en est pas de même pour les services de garde des enfants. Dans le corps de notre rapport, nous expliquons les raisons pour lesquelles il faudra peut-être s'entendre différemment selon les provinces, au sujet de l'application de normes par exemple, ou du

rythme de l'augmentation du nombre de places. Les arrangements que prend le gouvernement fédéral avec les provinces sont donc aussi importants que la loi elle-même. Nous espérons qu'ils seront rendus publics. Nous nous demandons également si les données seront disponibles pour que l'on puisse procéder à une évaluation des programmes, une fois qu'ils auront suivi leur cours.

B. Le processus législatif

Pour qu'une loi soit adoptée par la Chambre des communes, elle doit faire l'objet de trois lectures. Le projet de loi est présenté à la première lecture, imprimé et inscrit sur la liste des mesures d'initiative ministérielle pour la session parlementaire en cours. Il n'y a pas de période imposée entre la première et la deuxième lecture; c'est au gouvernement de décider du moment de la deuxième lecture. La deuxième lecture est un débat visant à accepter le projet de loi en principe. Le projet de loi est ensuite envoyé à un comité parlementaire à des fins d'examen. C'est au comité qu'il revient de décider de la démarche qu'il va suivre: par exemple, s'il va entendre des témoins, combien, etc. Il peut également modifier le projet de loi, mais pas de façon à en changer le fond. Après avoir complété les délibérations, le comité ordonne que le projet de loi (et les amendements, s'il y en a) soit reporté à la Chambre. L'étape du rapport et celle de la troisième lecture suivent.

À l'étape du rapport, la Chambre considère les motions d'amendement qui doivent être soumises par avis écrit. S'il n'y en a pas, l'étape du rapport est plus ou moins une formalité. En ce cas, cette étape et la troisième lecture pourraient se faire la même journée. La motion pour la troisième lecture est une double motion: que le projet de loi soit lu une troisième fois et qu'il passe. Par la suite un message est transmis au Sénat l'informant que la Chambre a passé le projet de loi.

L'adoption par le Sénat suit pratiquement les mêmes étapes. Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sera chargé d'examiner la loi.

Les arrangements que le gouvernement fédéral prend avec les provinces n'ont pas à être approuvés par le Parlement et n'ont pas à être rendus publics.

LISTE DES TÉMOINS

De Terre-Neuve

Mme Lynette Billard
Présidente
Association canadienne pour la promotion des services à l'enfance (ACPSGE)
St-Jean

De la Nouvelle-Écosse

Mme Sharon Hope Irwin
Directrice, «Town Daycare Centre».
Membre du comité national de direction, ASPSGE
Glace Bay

Du Nouveau-Brunswick

Mme Susan McGibbon
Propriétaire d'un service de garde en milieu familial.
Membre du comité national de direction, ASPSGE
Fredericton

Du Québec

Mme Micheline Lalonde-Gratton
Professeure, certificat d'éducation en milieu de garde
Université du Québec à Montréal
Montréal

De l'Ontario

Mme Martha Friendly
Coordinatrice, «Child Care Resource and Research Unit»
Université de Toronto
Toronto

Du Manitoba

Mme Bonnie Roebuck
Coordinatrice des services aux membres
«Manitoba Child Care Association».
Membre du comité national de direction, ACPSGE
Winnipeg

De l'Alberta

M. Sam E. Blakely
Directeur des services sociaux
Ville de Calgary
Calgary

M. Jake Kuiken
Trésorier, ACPSGE
Calgary

Mme Brenda Ringdahl, R.N., B.ScN.
Présidente, «Kids First»
Calgary

Mme Teresa Del Frari, B. Comm., C.A.
«Kids First»
Calgary

De la Colombie-Britannique

Mme Penny Coates
Directrice, Services de garde à l'université Simon Fraser.
Vice-présidente, ACPSGE
Vancouver

Mme Mab Oloman
Directrice, Services de garde à l'Université de la Colombie-Britannique.
Coordinatrice des relations publiques, «B.C. Day Care Action Coalition».
Vancouver

Mme Rita Chudnovsky
Organisatrice des programmes sociaux, Douglas College
Vancouver

Du Yukon

Mme Joanne Oberg
Secrétaire, ACPSGE
Whitehorse

Mme Carol Christian
Propriétaire d'un service de garde en milieu familial.
Membre du comité national de direction, ACPSGE
Whitehorse

MÉMOIRE

Mme Beverley Smith
Calgary, Alberta

Prepared by
Louise Therrien,
Information and Technical Services Branch,

LIBRARY OF PARLIAMENT

Compilé par
Louise Therrien,
Direction de l'information et des
services techniques,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
2nd Session, 33rd Parliament, 1986-88

Subcommittee on

CHILD CARE

INDEX

(Issues 1-6 inclusive)

Aboriginal people
See
Native peoples

Abortion
Infant care subsidy, British Columbia, **3**:10, 13

Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactements in consequence thereof
See
Bill C-111

Alberta
Child care, **6**:12-3
Canada Assistance Plan, **2**:6, 9,12-4, 20-1, 26-7, 29
Canada Child Care Act, proposal, **2**:13, 20, 26, 28
Community colleges, training, **2**:19
Data collection, **2**:24
Day care centres
Fees, affordability, income, effects, figures, **2**:11-3
Profit and non-profit
Expenditures, **2**:13
Figures, **2**:8; **6**:17
Franchises, **2**:8
Funds, subsidization, figures, **2**:7-9, 11-3, 17, 21; **6**:18
Parent control board, **2**:14-6; **4**:21
Regulations, standards, quality, **2**:7-8, 10, 13, 16-8, 20, 22
Inspectors, **2**:7, 23
Waiting lists, **6**:18
Spaces availability, **2**:7, 14, 16, 18-9, 23
Figures, **2**:8, 24
Infants, **2**:30
Native children, reserves, **2**:25-6, 30
Pre-school, **2**:6, 9,11, 22
Rural areas, **2**:10, 28
School-age, **2**:6, 8-9, 22
Shift workers, **2**:30
Staff
Qualifications, training, **2**:10-1, 13-4, 18-9, 23, 30; **6**:18
Ratio, staff/child, **6**:18
Wages, **2**:13
Work place, **2**:30
Education system, **2**:60
Government
Budget estimates, 1988-89, pre-school day care, **2**:11
Johnston, Hon. Archibald Dick, Provincial Treasurer, day care centres, reference, **2**:11
Licensing, **2**:7, 9
Municipal, **2**:12, 48

SENAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des science et de la technologie
2e session, 33e législature, 1986-1988

Sous-comité sur la

GARDE DES ENFANTS

INDEX

(Fascicules 1-6 inclusivement)

ACPSGE
Voir
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Accord constitutionnel de 1987 (Entente du lac Meech)
Garde des enfants, **2**:63
Manitoba, **1**:49
Nouvelle Ecosse, **1**:23
Trudeau, très honorable Pierre-Elliott, ancien premier ministre, référence, **2**:58-9
Yukon, **3**:29

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Garderies
Manitoba, **1**:59
Nouvelle-Ecosse, **1**:23, 31
Ontario, **2**:56

Accord du lac Meech
Voir
Accord constitutionnel de 1987 (Entente du lac Meech)

Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère
Garderies, chiffres, Manitoba, **1**:49

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent
Comparution, honorable Arthur Jake Epp, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, **6**:70, 71-2, 73-4, 83, 90-1, 92, 98
Démission, l'honorable sénateur Philippe Deane Gigantès, **6**:2
Membres, **6**:54
Motions
Bill C-111, rapport au Sénat, sans amendement; adoptée, **6**:2
Rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé: «*Garde des enfants*», rapport au Sénat; adoptée, **6**:2
Ordre de renvoi, **1**:3
Rapports au Sénat
Bill C-111, sans amendement, **6**:2
Rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé: «*Garde des enfants*», dix-huitième rapport, **6**:3, 53-106
Référence, garde des enfants, **6**:83

Aîné(e)s
Maisons de retraite privées, qualité, **2**:22

Alberta—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Government—*Cont'd*
Municipal—*Cont'd*
Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care, **2:**9, 20, 25
Role, **2:**6-9, 22
Programs
Day Care Family Subsidy, **2:**7, 11
Family and Community Support Services, Community and Occupational Health, **2:**8, 11-2, 29
Operating Allowance, **2:**8, 11-2, 19-20
Preventive Social Services, **2:**6-8
Universal social, concerns, **2:**19, 21
Role, **2:**7-9, 22
Ministers of the Crown, **2:**25
Social Care Facilities Licensing Act, **2:**10
Subsidies, history, **4:**6
Home care by parents, **5:**5-21
References, letters, **5:**9-12
Latch-key children, **2:**24
Medicare, comparison, **2:**29
National strategy, **2:**8, 39
Cost-sharing, **2:**13-4, 26, 28
Initiatives Fund, **2:**13, 26-8
Negotiations, **2:**20
Tax measures, **5:**5
Universality, concern, **2:**19

American Academy of Pediatrics
Child care, reference, **5:**9

Atlantic provinces
Child care, **2:**25; **6:**15-6
Day care centres, profit and non-profit, franchises, **2:**17; **6:**17
National strategy, **6:**24
See also
New Brunswick — Child care
Newfoundland — Child care
Nova Scotia — Child care
Prince Edward Island — Child care

Australia
Child care system, **2:**56

Australian Early Childhood Association, **2:**56

Badgley, Robin F., ***Sexual Offences Against Children: Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths***, **2:**14, 16-7, 25, 60

Badgley report
See
Sexual Offences Against Children: Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths

Bagley, Christopher, University of Calgary
Child care, reference, **5:**9

Barker, Elliott, Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Children
Child care, reference, **5:**9

Alberta
Garde des enfants, **6:**61-2
Collèges communautaires, formation, **2:**19
Données, collecte, **2:**24
Enfants à clé, **2:**24
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **2:**13, 20, 26, 28
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif
Chiffres, **2:**8; **6:**67
Conseil de parents, **2:**14-6; **4:**21
Dépenses, **2:**13
Fonds, subventions, chiffres, **2:**7-9, 11-3, 17, 21; **6:**69
Franchises, **2:**8
Listes d'attente, **6:**68
Règlements, normes, qualité, **2:**7-8, 10, 13, 16-8, 20, 22
Inspecteurs, **2:**7, 23
Employés
Proportion adulte/nourrissons, **6:**68
Qualifications, formation, **2:**10-1, 13-4, 18-9, 23, 30; **6:**68
Salaires, **2:**13
Frais abordables, revenu, effets, chiffres, **2:**11-3
Milieu de travail, **2:**30
Places disponibles, **2:**7, 14, 16, 18-9, 23
Ages scolaires, **2:**6, 8-9, 22
Autochtones, enfants, réserves, **2:**25-6, 30
Chiffres, **2:**8, 24
Nourrissons, **2:**30
Pré-scolaire, **2:**6, 9,11, 22
Régions rurales, **2:**10, 28
Travailleurs par poste, **2:**30
Gouvernement
Budget des dépenses, 1988-1989, âge pré-scolaire, garderies, **2:**11
Johnston, honorable Archibald Dick, trésorier provincial, garderies, référence, **2:**11
Municipal, **2:**12, 48
Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care, **2:**9, 20, 25
Rôle, **2:**6-9, 22
Octroi des permis, **2:**7, 9
Programmes
Day Care Family Subsidy, **2:**7, 11
Family and Community Support Services, Santé communautaire et au travail, **2:**8, 11-2, 29
Operating Allowance, **2:**8, 11-2, 19-20
Services sociaux préventifs, **2:**6-8
Sociaux universels, inquiétudes, **2:**19, 21
Rôle, **2:**7-9, 22
Ministres d'Etat, **2:**25
Social Care Facilities Licensing Act, **2:**10
Subventions, historique, **4:**6
Régime d'assistance publique du Canada, **2:**6, 9,12-4, 20-1, 26-7, 29
Régime d'assurance-maladie, comparaison, **2:**29
Soins à domicile par les parents, **5:**5-21
Références, lettres, **5:**9-12
Stratégie nationale, **2:**8, 39
Caisse d'aide aux projets, **2:**13, 26-8
Mesures fiscales, **5:**5
Négociations, **2:**20
Partage des frais, **2:**13-4, 26, 28
Universalité, inquiétude, **2:**19
Système d'éducation, **2:**60

Allocations familiales
Garde des enfants, **1:**33

Batiste, Marie, Principal, Elementary school, Chapel Island, Cape Breton
Child care, native children, reference, **1**:29

Bégin, Hon. Monique, former Minister of National Health and Welfare
Child care, reference, **2**:21

Belski, Jay, University of Pennsylvania, United States
Child care, reference, **5**:9

Betsalel-Presser, Raquel, *Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance*, Quebec (Province), Status of Women, 4:5, 7-14, 21, 23; **6**:12

Bill C-111 — Act to amend the National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof
Report to Senate, **6**:2

Billard, Lynette, President, St-John's, Newfoundland, Canadian Day Care Advocacy Association
Biographical notes, **2**:31, 36-7, 39, 45
Child Care, Study
Discussion, **2**:39-47
Evidence, reference, **2**:58; **6**:16
Statement, **2**:31-9

Birth rate
Yukon, **3**:25

Blakely, Sam E., Director of Social Services, City of Calgary, Alberta
Child Care, Study
Brief, **2**:18-9, 26
Discussion, **2**:14-7, 19-23, 25-30
Statement, **2**:6-11, 13-4

Bouchard, Hon. Benoît, Minister of Employment and Immigration
Child care, references, **6**:19, 21

British Columbia
Child care, **6**:15
Canada Assistance Plan, **3**:11-2, 17, 20-1; **6**:46
Caregivers, problems, unlicensed, unregulated, **3**:7-8
Data collection, **3**:16
Day care centres
Fees, affordability, income, effects, **3**:12-3
Profit and non-profit
Costs, **3**:12
Figures, **3**:17
Franchises, **3**:17-8
Funds, subsidization, **3**:7, 9-10, 12
Coupons, effects, **3**:8, 17, 19, 23
Figures, **3**:8, 11
Operating, **3**:8-9, 11, 17, 21
Repair, **3**:22
Start up, **3**:8-9, 20
Parent control board, **3**:20
Regulations, standards, quality, **3**:7, 9-11, 13-5, 18-9, 21
Inspectors, monitors, **3**:14-5, 19-20
Spaces availability
Children with special needs, **3**:12
Figures, **3**:6, 9-10
Unlicensed, unregulated, **3**:7
Flexible hours, **3**:12

American Academy of Pediatrics
Garde des enfants, référence, **5**:9

Assistance sociale
Voir
Bien-être social

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE)
Garde des enfants, étude, position
Alberta, **2**:14
Colombie-Britannique, **3**:20
Manitoba, pression, **1**:58-9
Mémoires
Besoin en matière de garde d'enfants au Canada: Critique du programme du gouvernement fédéral, Mme Bonnie Roebuck, **1**:5, 47, 53; **1A**:24-30
Frédéricton, Nouveau-Brunswick, Mme Susan McGibbon, **1**:5, 10, 18, 27; **1A**:1-11
Projet de loi canadienne sur la garde des enfants: point de vue de la Nouvelle-Ecosse, Mme Sharon Hope Irwin, **1**:5, 24, 27, 29-30, 32-4; **1A**:12-23
Nouveau-Brunswick
Garde des enfants, Comité spécial de la Chambre des communes, mémoire, **1**:11
Groupes de pression, recommandations, **1**:10
Nouvelle-écosse, **1**:29
Référence, **5**:7
Terre-Neuve, **2**:38, 42, 46

Assurance-chômage
Voir
Commission d'assurance-chômage

Australian Early Childhood Association, 2:56

Australie
Garde des enfants, système, **2**:56

Autochtones
Garde des enfants, **6**:90-1
Alberta, **2**:25-6, 30
Manitoba, **1**:41-2, 44-6, 49
Nouveau-Brunswick, **1**:14
Nouvelle-Ecosse, **1**:26
Ontario, **2**:64

Avortement
Garde des nourrissons, subvention, Colombie-Britannique, **3**:10, 13

Badgley, Rapport
Voir
Infractions sexuelles à l'égard des enfants: rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes

Badgley, M. Robin F., *Infractions sexuelles à l'égard des enfants: rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, 2:14, 16-7, 25, 60

Bagley, M. Christopher, Université de Calgary
Garde des enfants, référence, **5**:9

British Columbia—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Day care centres—*Cont'd*
Spaces availability—*Cont'd*
Infants, **3**:6-7, 9-10, 12-3, 24
Pre-school, **3**:7, 12
Rural areas, **3**:12
Waiting lists, **3**:9
Staff
Qualifications, training, **3**:7, 13-4
Wages, unions, **3**:13, 24
Government, **6**:29-30
Abortion, **3**:10, 13
Commitments, free enterprise, **3**:7-11, 14, 16-7, 18-20, 24
Community Care Facility Licensing Act, **3**:21
Community Resources Boards, **3**:14
Departments
Advanced Education and Job Training, **3**:14
Health, **3**:14-6
Social Services and Housing, **3**:14-5
Minister, comments, **3**:8
Office of Child Care, **3**:14-5
Planning, consultations, **3**:14-7, 21-2
Provincial Child Care Facilities Licensing Board, consultations, statistics, **3**:16-7
Universality, **3**:12
Latch-key children, **3**:6
National strategy, **3**:11, 24
Cost-sharing, **3**:11, 22
Initiatives Fund, **3**:11
Negotiations, **3**:8, 15-6, 18
Opting-out, **3**:11-2
Standards, **3**:22-3
Tax measures, **3**:23
Public awareness, **3**:20, 23, 25
Research, **3**:13

CAP
See
Canada Assistance Plan

CCA
See
Canada Child Care Act, proposal

CCCA
See
Canada Child Care Act, proposal

CDCA
See
Canadian Day Care Advocacy Association

CDCAA
See
Canadian Day Care Advocacy Association

Cabot Institute, St. John's, Newfoundland
Child care, community colleges, training, **2**:34, 44

Calgary, Alberta
Child care
Community colleges, training, **2**:19
Day care centres
Figures, **2**:23

Bande de Morley en Alberta
Garderie, **2**:25-6
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

Barker, M. Elliott, Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les enfants
Garde des enfants, référence, **5**:9

Batiste, Mme Marie, directrice, école primaire, Ile Chapel, Cap Breton
Garde des enfants, autochtones, référence, **1**:29

Bégin, honorable Monique, ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
Garde des enfants, référence, **2**:21

Belski, Mme Jay, Université de la Pennsylvanie, Etats-Unis
Garde des enfants, référence, **5**:9

***Besoin en matière de garde d'enfants au Canada: Critique du programme du gouvernement fédéral*, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Manitoba, Mme Bonnie Roebuck, mémoire, 1**:5, 47, 53; **1A**:24-30

Betsalel-Presser, Mme Raquel, *Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance*, Québec (Province), Condition féminine, 4:5, 7-14, 21, 23; **6**:61

Bien-être social
Mères vivant seules, garde des enfants, **1**:43; **2**:16, 55; **3**:24

Bill C-111 — Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes
Rapport au Sénat, **6**:2

Billard, Mme Lynette, présidente, St-Jean (Terre-Neuve), Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **2**:39-47
Exposé, **2**:31-9
Témoignage, référence, **2**:58; **6**:66
Notes biographiques, **2**:31, 36-7, 39, 45

Blakely, M. Sam E., directeur des Services sociaux, Ville de Calgary, Calgary (Alberta)
Garde des enfants, étude
Discussion, **2**:14-7, 19-23, 25-30
Exposé, **2**:6-11, 13-4
Mémoire, **2**:18-9, 26

Bouchard, honorable Benoît, ministre de l'Emploi et de l'immigration
Garde des enfants, références, **6**:70, 72

Bourse de New York
Garde des enfants, **2**:56

CNA
Voir
Comité canadien d'action sur le statut de la femme

Calgary, Alberta—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Day care centres—*Cont'd*
Letter, reference, **5:**11
Municipal role, **2:**6
Cost-sharing, **2:**26
Profit and non-profit
Parent board, **2:**15
Regulations, standards, subsidization, **2:**9, 17, 22
Inspectors, **2:**23
Waiting lists, **6:**18
Spaces availability, **2:**10, 23
Staff, training, **2:**10, 18
Day Care Needs in Calgary, study, Social Planning Council, Day Care Committee, **2:**7
Family and Community Support Services, **2:**29
See also
Alberta — Child care

Calgary Herald
Day care centre, workplace, operating allowance, **2:**19

Calvin, Jean (1509-1564), reference, **2:**21

Canada Assistance Plan (CAP)
Child care, **1:**13; **2:**14, 28-9, 38, 59; **6:**20-1, 23-4, 30-1, 42-7
Alberta, **2:**6, 9,12-4, 20-1, 26-7, 29, 39
British Columbia, **3:**11-2, 17, 20-1; **6:**46
Manitoba, **1:**53-5
New Brunswick, low-income family, subsidization, effects, **1:**9-10, 14, 16
Newfoundland, **2:**33, 37-9, 44-5; **6:**45
Northwest Territories, **6:**45
Nova Scotia, effects, **1:**20, 22, 29-30, 33
Ontario, **2:**48, 50, 54-5, 57, 64; **6:**45
Quebec, **4:**9-10, 14, 15, 21; **6:**45-6
Saskatchewan, **6:**45-6
Study, **1:**53
Yukon, **3:**27

Canada Child Care Act, proposal (CCCA)
Amendment, sunset clause, removal, **1:**25
Definitions, **1:**18
Discussion, **1:**13-4, 51; **2:**28-9; **6:**21
Alberta, **2:**13, 20, 26, 28
Manitoba, **1:**38, 47-8, 55
New Brunswick, concern, **1:**9-10, 16
Newfoundland, **2:**44
Nova Scotia, **1:**20, 23, 25
Ontario, **2:**57, 62
Prince Edward Island, **1:**34
Quebec, **4:**20
Legislative Process, **6:**48-9

Canada Health Act
Discussion, **2:**29, 62; **6:**25, 36
Section 4 — Purpose of this Act, **6:**48

Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof, Act to amend the National Housing Act
See
Bill C-111

Calgary, Alberta
Day Care Needs in Calgary, étude, Social Planning Council, Day Care Committee, **2:**7
Family and Community Support Services, **2:**29
Garde des enfants
Collèges communautaires, formation, **2:**19
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif
Conseil de parents, **2:**15
Listes d'attente, **6:**68
Règlements, normes, subventions, **2:**9, 17, 22
Inspecteurs, **2:**23
Chiffres, **2:**23
Employés, formation, **2:**10, 18
Lettre, référence, **5:**11
Municipal, rôle, **2:**6
Partage des frais, **2:**26
Places disponibles, **2:**10, 23
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

Calgary Herald
Garderie en milieu de travail, subvention de fonctionnement, **2:**19

Calvin, M. Jean (1509-1564), référence, **2:**21

Canadian Kindercare
Garderies
Places, **2:**8
Terre-Neuve, **2:**41-2
Voir aussi
Kindercare, Etats-Unis

Cape Breton Post, **1:**19

Career Development and Advanced Studies, Department, Terre-Neuve
Voir
Terre-Neuve — Garde des enfants — Gouvernement — Ministères — Développement de carrière et de l'Education avancée

Centre national d'information sur la garde de jour
Document, **1:**48
Situation de la garde de jour au Canada 1986, direction générale des programmes des services sociaux, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, **2:**10; **6:**67

Centres d'hébergement
Aîné(e)s, entreprises commerciales, Ontario, **2:**63

Châtelaine
Garde des enfants, **5:**20

***Child Care Crisis: the Real Costs of Day Care for You and Your Child*, Mme Fredelle Bruser Maynard, 5:**10

Child Welfare League of America
Garde des enfants, normes
Employés, formation, **2:**10
Référence, **2:**62

Chômage
Alberta, réduction, **5:**8
Terre-Neuve, **2:**40

Canada-United States Free Trade Agreement
Day care centres
Manitoba, **1**:59
Nova Scotia, **1**:23, 31
Ontario, **2**:56

Canadian Commission for the International Year of the Child, ***Native Child*****, 1**:49

Canadian Day Care Advocacy Association (CDCAA)
Child Care, Study, position
Alberta, **2**:14
Briefs
Child Care Needs In Canada: a Critique of the Federal Governments Plan, Bonnie Roebuck, **1**:5, 47, 53; **1A**:24-30
Fredericton, New Brunswick, Susan McGibbon, **1**:5, 10, 18, 27; **1A**:1-11
Proposed Canada Child Care Act: a View From Nova Scotia, Sharon Hope Irwin, **1**:5, 24, 27, 29-30, 32-4; **1A**:12-23
British Columbia, **3**:20
Manitoba, lobbying, **1**:58-9
New Brunswick
Child Care, Special House of Commons Committee, presentation, **1**:11
Lobby groups, recommendations, **1**:10
Newfoundland, **2**:38, 42, 46
Nova Scotia, **1**:29
Reference, **5**:7

Canadian Kindercare
Day care centres
Newfoundland, **2**:41-2
Spaces, **2**:8
See also
Kindercare, United States

Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Children
Elliott Barker, child care, reference, **5**:9

Canadian Wheat Board
Day care centre, workplace, **1**:47

Cape Breton Post**, 1**:19

Chatelaine
Child care, **5**:20

Child care
Canada Assistance Plan, **2**:28-9, 57, 59; **6**:20-1, 23-4, 30-1, 42-7
Study, **1**:53
See also
Canada Assistance Plan
Canada Child Care Act, proposal, **2**:28-9, 57; **6**:21, 48-9
Caregivers, problems, unlicensed, unregulated, **1**:38; **2**:36-7
Data collection, **1**:32, 38, 55; **2**:24, 61; **6**:16-7
Day care centres, **5**:8
Ethnic groups, orientation, **1**:46
Fees, affordability, **1**:38, 45; **6**:17-8, 19-20, 23-4, 35
Profit and non-profit, **6**:28, 33-4
Franchises, american and canadian, **1**:21; **2**:17, 59
Funds, subsidization, effects, **1**:38; **2**:21, 55; **5**:6; **6**:18, 20, 23-4, 27, 35, 42-7
Parent control board, **6**:28, 34
Private home, licensed, **1**:17; **6**:27

Christian, Mme Carol, membre, Whitehorse, Yukon, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **3**:29-33
Exposé, **3**:27-8

Chronicle-Herald **(Halifax, Nouvelle-écosse), 1**:19

Chudnovsky, Mme Rita, membre, British Columbia Day Care Action Coalition
Garde des enfants, étude
Discussion, **3**:14-25
Exposé, **3**:11-2
Témoignage, référence, **6**:77

Coates, Mme Penny, membre directeur et représentante provinciale de Vancouver, Colombie-Britannique, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **3**:14-20, 23-4
Exposé, **3**:6-10, 13
Notes biographiques, **3**:9, 12

Colombie-Britannique
Garde des enfants, **6**:65
Données, collecte, **3**:16
Enfants à clé, **3**:6
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif
Chiffres, **3**:17
Conseil de parents, **3**:20
Coûts, **3**:12
Fonds, subventions, **3**:7, 9-10, 12
Chiffres, **3**:8, 11
Coupons, effets, **3**:8, 17, 19, 23
Démarrage, **3**:8-9, 20
Exploitations, **3**:8-9, 11, 17, 21
Réparations, **3**:22
Franchises, **3**:17-8
Règlements, normes, qualité, **3**:7, 9-11, 13-5, 18-9, 21
Inspecteurs, surveillants, **3**:14-5, 19-20
Employés
Qualifications, formation, **3**:7, 13-4
Salaires, syndicats, **3**:13, 24
Frais abordables, revenu, effets, **3**:12-3
Places disponibles
Chiffres, **3**:6, 9-10
Non agréées, non réglementées, **3**:7
Enfants aux besoins spéciaux, **3**:12
Horaires souples, **3**:12
Listes d'attente, **3**:9
Nourrissons, **3**:6-7, 9-10, 12-3, 24
Pré-scolaire, **3**:7, 12
Régions rurales, **3**:12
Gardiennes, problèmes, non agréées, non réglementées, **3**:7-8
Gouvernement, **6**:82
Avortement, **3**:10, 13
Bureau de garde d'enfants, **3**:14-5
Community Care Facility Licensing Act, **3**:21
Community Resources Boards, **3**:14
Engagements, entreprise privée, **3**:7-11, 14, 16-7, 18-20, 24
Ministères
Education des adultes et de la Formation, **3**:14
Santé, **3**:14-6
Services sociaux et du Logement, **3**:14-5

Child care—*Cont'd*
Day care centres—*Cont'd*
Profit and non-profit—*Cont'd*
Regulations, standards, quality, **1:**40, 50-1; **2:**13-4, 17-8, 20, 22, 62-3; **3:**22-3; **6:**17, 21, 25, 27, 29, 35
Inspectors, enforcement, **1:**51; **6:**18, 25, 32
Risks, **5:**9, 12-4
Spaces availability, **6:**17, 20, 35
Children with special needs, **6:**22
Figures, **1:**38; **2:**10
Unlicensed, unregulated, **1:**38
Immigrants, **6:**22
Infants, **2:**30; **6:**18
Native children, reserves, **2:**58; **6:**22
Rural areas, **2:**30, 58; **6:**18, 22
Shift workers, **2:**30; **6:**22
Staff, **1:**46
Organization, union, **1:**43
Qualifications, training, **1:**40, 50-2; **2:**13-4, 62; **6:**18, 21, 25-7, 32-3
Ratio, staff/child, **6:**18
Turnover, effects, **1:**40
Wages, **1:**40; **6:**23, 26
Document, **2:**23
Education system, **2:**60-1; **6:**21
Family, changes, **1:**6; **5:**20-1
Government responsibilities, role, **1:**8, 32; **2:**29; **3:**28; **6:**35-6
Municipalities, **6:**21
National strategy, **2:**28-9, 57-9, 62, 64; **5:**6, 8
Accessibility and affordability, **6:**19-20, 35
Cost-sharing, funding, **6:**19-21, 22-4, 27, 30-2, 34
Create 200,000 new quality spaces over next seven years, **6:**20, 35
Initiatives Fund, **1:**52; **2:**27; **6:**19-22, 37-8
Proposal, projects, **1:**60-1
Negotiations, consultations, federal-provincial, **4:**15-6; **6:**30-6
Opting-out, effects, **2:**65
Priorities, **1:**9, 11-6, 19, 26
Standards, **3:**22-3; **6:**21, 25-9, 32-3
Tax measures, **6:**19-20, 39-41
Universality, **1:**61; **4:**9
Parental
Choice, **1:**38; **5:**6, 12
Education, **4:**21-2
Home care by parents, **5:**5-12, 14; **6:**39-41
Benefits based on financial needs, **5:**5, 12, 19; **6:**40
Figures, **5:**13-4
How many years, **5:**16
Training, **6:**22
Leave
Maternity, **5:**15, 17; **6:**40
Sick children, benefits, **1:**27-8, 48, 50-1; **2:**30, 61
Regional disparity, comparison, national level, effects, **1:**50; **2:**44, 57-9, 65; **4:**15-6, 21; **6:**11
Research, **2:**18; **3:**13; **5:**20; **6:**21
"Abnormal attachment behaviours" **5:**9-10
References, **5:**9-10, 14
See also
Alberta — Child care
British Columbia — Child care
Manitoba — Child care
New Brunswick — Child care
Newfoundland — Child care
Nova Scotia — Child care
Ontario — Child care
Prince Edward Island — Child care
Saskatchewan — Child care
Yukon — Child care

Colombie-Britannique—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Gouvernement—*Suite*
Ministères—*Suite*
Ministre, commentaires, **3:**8
Planifications, consultations, **3:**14-7, 21-2
Provincial Child Care Facilities Licensing Board, consultations, statistiques, **3:**16-7
Universalité, **3:**12
Public, sensibilisé, **3:**20, 23, 25
Recherches, **3:**13
Régime d'assistance publique du Canada, **3:**11-2, 17, 20-1; **6:**99
Stratégie nationale, **3:**11, 24
Caisse d'aide aux projets, **3:**11
Mesures fiscales, **3:**23
Négociations, **3:**8, 15-6, 18
Normes, **3:**22-3
Partage des frais, **3:**11, 22
Retrait, **3:**11-2

Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CNA)
Garde des enfants, **1:**19, 30; **5:**18

***Comment la réforme fiscale profite aux familles avec enfants*, ministère des Finances, 5:8**

Commission canadienne de l'année internationale de l'enfant, *Native Child*, 1:49

Commission canadienne du blé
Garderie, lieu de travail, **1:**47

Commission d'assurance-chômage
Allocations de maternité
Augmentation ou prolongement, **1:**27-8, 50-1; **4:**19-20
Colombie-Britannique, **3:**24

Community Services Council, St. Jean, Terre-Neuve
Garderie, formation, **2:**34

Condition féminine, *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants*, Mme Katie Cooke, 1986, 1:19; 2:8; 5:7; 6:94

Congés parentaux
Voir
Maternité, congés

Conseil consultatif du statut de la femme de la Nouvelle-Ecosse, 1:19

Conseil de l'enfance ayant des besoins spéciaux
Conférences nationales annuelles, **1:**61

Conseil des ministres de l'Education, 6:89

Conseil national des femmes
Garde des enfants, **5:**16

Cooke, Mme Katie, *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants*, Condition féminine, 1986, 1:19; 2:8; 5:7; 6:94

Corner Brook, Terre-Neuve
Garderies
Après les heures d'école, **2:**32
Employés, formation, **2:**44

Child Care, Special House of Commons Committee
Appearance, Prairie Treaty Nation's Alliance, native peoples, child care, responsibility, **1**:49
Briefs
Canadian Day Care Advocacy Association, **1**:11
Day Care or Nightmare, Philip G. Ney, **5**:9
Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, background document, 1987, **6**:18, 23, 24, 45-6
Recommendations, **1**:27-8; **6**:40
References, **1**:19, 39; **2**:18, 49, 51; **3**:20, 23; **5**:7

Child Care, Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
Meeting in camera, **3**:33
Members, **6**:5
Motions
Documents
Appended to proceedings; carried, **1**:5, 37
Filed as an exhibit; carried, **5**:4, 12
Proceedings, printing; carried, **1**:5, 37, 62
Orders of reference, **1**:3; **6**:7-8
Report to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled "*Child Care*", **6**:2, 3
Staff, **6**:6
Subcommittee's response to the testimony, **6**:30-7

***Child Care Crisis: the Real Costs of Day Care for You and Your Child*, Fredelle Bruser Maynard, 5**:10

***Child Care Needs In Canada: a Critique of the Federal Governments Plan*, Canadian Day Care Advocacy Association, Manitoba, Bonnie Roebuck, brief, 1**:5, 47, 53; **1A**:24-30

Child Tax Credit
Family income, effects, **1**:9, 34
Alberta, Kids First, **5**:5-6, 7, 13
Manitoba, **1**:39-40, 43
Nova Scotia, **1**:19, 22-3, 33-4
National strategy, **6**:39-40

Child Welfare League of America
Child care, standards
Reference, **2**:62
Staff, training, **2**:10

Children
Child care
Figures, **1**:38
British Columbia, **3**:6-7
New Brunswick, **1**:7, 9
Newfoundland, **2**:31
Latch-key
Alberta, **2**:24
British Columbia, **3**:6
Quebec, **4**:22
Yukon, **3**:26
Welfare, effects, **1**:43
See also
Child care

Christian, Carol, Member, Whitehorse, Yukon, Canadian Day Care Advocacy Association
Child Care, Study
Discussion, **3**:29-33
Statement, **3**:27-8

Corner Brook, Terre-Neuve—*Suite*
Voir aussi
Terre-Neuve — Garde des enfants

Création d'emploi
Nouvelle-Ecosse, **1**:37
Terre-Neuve, **2**:39-40

Crédit d'impôt-enfants
Revenu familial, effets, **1**:9, 34
Alberta, Kids First, **5**:5-6, 7, 13
Manitoba, **1**:39-40, 43
Nouvelle-écosse, **1**:19, 22-3, 33-4
Stratégie nationale, **6**:92-3

***Critère pour les services de garde de jour aux termes du Régime d'assistance publique du Canada*, Ottawa, mars 1974, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 6**:98

Danemark
Garde des enfants, système, **2**:60

Dartmouth, Nouvelle-Ecosse
Garderies, **1**:28, 35-6
Voir aussi
Nouvelle-Ecosse — Garde des enfants

David, honorable Paul, sénateur (Bedford)
Garde des enfants, étude, **4**:16-8, 22-4; **5**:14-5, 16, 21

Dawson, Yukon
Garderies, **3**:26
Voir aussi
Yukon — Garde des enfants

***Day Care Needs in Calgary*, étude, Social Planning Council, Calgary, Day Care Committee, 2**:7

***Day Care or Nightmare*, M. Philip G. Ney, mémoire au Comité spécial de la Chambre des communes sur la Garde des enfants, 5**:9

Day Care Owners and Operators Association, Terre-Neuve
Garderies, à but lucratif, normes, qualité, **2**:35-6

Del Frari, Mme Teresa, trésorière, Kids First, Calgary, Alberta
Garde des enfants, étude
Discussion, **5**:13-21
Exposé, **5**:5-8
Mémoire, **5**:5, 6,7

Dénés
Voir
Autochtones

Dickens, M. Charles John Huffam (1812-1870), référence, **2**:22

Ecoles
Garderies
Alberta, **2**:60
Manitoba, **2**:60
Nouvelle-Ecosse, **1**:35-6
Ontario, **1**:35; **2**:60-1
Québec, **2**:8; **4**:10-1

Chronicle-Herald (Halifax, Nova Scotia), **1**:19

Chudnovsky, Rita, Member, British Columbia Day Care Action Coalition
Child Care, Study
Discussion, **3**:14-25
Evidence, reference, **6**:25
Statement, **3**:11-2

Coates, Penny, Executive Member and Provincial Representative of Vancouver, British Columbia, Canadian Day Care Advocacy Association
Biographical notes, **3**:9, 12
Child Care, Study
Discussion, **3**:14-20, 23-4
Statement, **3**:6-10, 13

Community Services Council, St. John's, Newfoundland
Child care, training, **2**:34

Constitutional Accord, 1987 (Meech Lake Accord)
Child care, **2**:63
Manitoba, **1**:49
Nova Scotia, **1**:23
Trudeau, Rt. Hon. Pierre-Elliott, former Prime Minister, reference, **2**:58-9
Yukon, **3**:29

Cooke, Katie, *Report of the Task Force on Child Care*, Status of Women, 1986, **1**:19; **5**:7; **6**:40

Corner Brook, Newfoundland
Day care centres
After school program, **2**:32
Staff, training, **2**:44
See also
Newfoundland — Child care

Council for Exceptional Children
Yearly national conferences, **1**:61

Council of Ministers of Education, **6**:36

Czechoslovakia
Child care, reference, **5**:10

Dartmouth, Nova Scotia
Day care centres, **1**:28, 35-6
See also
Nova Scotia — Child care

David, Hon. Paul, Senator (Bedford)
Child Care, Study, **4**:16-8, 22-4; **5**:14-5, 16, 21

Dawson City, Yukon
Day care centres, **3**:26
See also
Yukon — Child care

Day care centres
See
Child care — Day care centres

Ecoles—*Suite*
Garderies—*Suite*
Terre-Neuve, **2**:32
Yukon, **3**:32

Edmonton, Alberta
Garde des enfants
Collèges communautaires, formation, **2**:19
Garderies, **2**:7
A but lucratif et sans but lucratif, listes d'attente, **6**:68
Frais, barème, **2**:12
Places, **2**:10
Lettre, référence, **5**:11
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

Educentres
Garderies, places, **2**:8

Emploi
Salaire égal pour travail égal, garderies
Manitoba, **1**:42, 44
Nouvelle-Ecosse, **1**:23

Emploi et immigration, ministère
Garde des enfants, fonds, programme de formation, **2**:34; **6**:72-3

Enfants
Garde des enfants
Bien-être social, effets, **1**:43
Chiffres, **1**:38
Colombie-Britannique, **3**:6-7
Nouveau-Brunswick, **1**:7, 9
Terre-Neuve, **2**:31
Enfants à clé
Alberta, **2**:24
Colombie-Britannique, **3**:6
Québec, **4**:22
Yukon, **3**:26
Voir aussi
Garde des enfants

Enseignement supérieur, ministère, Colombie-Britannique
Voir
Colombie-Britannique — Garde des enfants — Gouvernement — Ministères — Education des adultes et de la Formation

Entente du lac Meech
Voir
Accord constitutionnel de 1987 (Entente du lac Meech)

Epp, honorable Arthur Jake, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
Garde des enfants, références
Alberta, **5**:7
Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, comparution, **6**:70, 71-2, 73-4, 83, 90-1, 92, 98
Manitoba, **1**:53, 58-9

Espagne
Garde des enfants, système, **2**:60

Day Care Facilities Standards, **Department of Social Services, New Brunswick, 1985, 1:**7

Day Care Needs in Calgary, **study, Social Planning Council of Calgary, Day Care Committee, 2:**7

Day Care or Nightmare, **Philip G. Ney, brief to the Special House of Commons Committee on Child Care, 5:**9

Day Care Owners and Operators Association, Newfoundland
Day care centres, profit, standards, quality, **2:**35-6

Del Frari, Teresa, Treasurer, Kids First, Calgary, Alberta
Child Care, Study
Brief, **5:**5, 6,7
Discussion, **5:**13-21
Statement, **5:**5-8

Dene
See
Native peoples

Denmark
Child care system, **2:**60

Dickens, Charles John Huffam (1812-1870), reference, **2:**22

Doctors
Old age homes, private, quality, **2:**22

Eastern Europe
Child care, reference, **5:**10

Edmonton, Alberta
Child care
Community colleges, training, **2:**19
Day care centres, **2:**7
Fee scale, **2:**12
Profit and non-profit, waiting lists, **6:**18
Spaces, **2:**10
Letter, reference, **5:**11
See also
Alberta — Child care

Educentres
Day care centres, spaces, **2:**8

Employment and Immigration Department
Child care, funding, training program, **2:**34; **6:**19, 21

Employment equity
Equal pay for work of equal value, child care
Manitoba, **1:**42, 44
Nova Scotia, **1:**23

Epp, Hon. Arthur Jake, Minister of National Health and Welfare
Child care, references
Alberta, **5:**7
Manitoba, **1:**53, 58-9
Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, appearance, **6:**19, 20, 22, 30, 37-8, 39, 44

Etats-Unis
Garde des enfants
Garderies
A but lucratif, **2:**55-6
Franchises, **1:**21, 31; **2:**59-60
Nourrissons, **1:**27
Programmes, projets, **1:**60-1
Subvention, aucune, **2:**56
Gouvernement
Department of Health, Education and Welfare, **1:**60
Head Start Program, **2:**15-6, 47
Indian Child Welfare Act, **1:**49
Maternité, allocations, **1:**28
Recherches, **3:**13

Etudiants
Garde des enfants, parents, Colombie-Britannique, **3:**12-3

Europe
Garde des enfants, système, **2:**55-6

Europe orientale
Garde des enfants, référence, **5:**10

FCSS
Voir
Alberta — Garde des enfants — Gouvernement — Programmes — Family and Community Support Services

Fairbairn, honorable Joyce, sénateur (Lethbridge)
Garde des enfants, étude, **5:**16

Familles
Evolution, **1:**6-7; **2:**32-3; **5:**20-1; **6:**93
Garde des enfants
Garderies
Deux enfants, **1:**45
Mère, commentaires, **1:**10
Monoparentales, **1:**39; **2:**55; **3:**8
Revenu, échelle, frais, subventions, effets, **1:**45; **2:**8, 11-2, 50, 55; **3:**8-9, 27; **4:**13, 21; **6:**69, 71, 75-6, 87-8
Alberta, **5:**7-8
Colombie-Britannique, étudiants, **3:**12-3
Voir aussi
Revenu
Parents
Education, **4:**21-2
Soins à domicile par les parents, **5:**5-21; **6:**92-4
Voir aussi
Garde des enfants — Parents

Faro, Yukon
Garderies, **3:**26
Voir aussi
Yukon — Garde des enfants

Femmes
Election, Nouveau-Brunswick, **1:**11
Formation, **5:**17
Garde des enfants, **1:**6-7, 34, 38
Colombie-Britannique, **3:**6, 24
Avortement, garde des nourrissons, subvention, **3:**10
Emplois
Chiffres, **2:**58
Pertes, **1:**38

Equal pay for work of equal value
See
Women — Child care

Ethnic groups
See
Multiculturalism — Ethnic groups

Europe
Child care system, **2**:55-6

FCSS
See
Alberta — Child care — Government — Programs — Family and Community Support Services

Fairbairn, Hon. Joyce, Senator (Lethbridge)
Child Care, Study, **5**:16

Family
Changes, **1**:6-7; **2**:32; **5**:20-1; **6**:40
Child care
Day care centres
Income level, fees, subsidy, effects, **1**:45; **2**:8, 11-2, 50, 55; **3**:8-9, 27; **4**:13, 21; **6**:18, 20, 23-4, 35,
Alberta, **5**:7-8
British Columbia, students, **3**:12-3
See also
Income
Mother, comments, **1**:10
Single parents, **1**:39; **2**:55; **3**:8
Two children, **1**:45
Parents
Education, **4**:21-2
Home care by parents, **5**:5-21; **6**:39-41
See also
Child care — Parental

Family allowances
Child care, **1**:33

Faro, Yukon
Day care centres, **3**:26
See also
Yukon — Child care

Finance Department, *How Tax Reform Benefits Families with Children*, 5:8

Fisher Technical College, Corner Brook, Newfoundland
Child care, community college, training, **2**:35

Fowler, William, Ontario Institute for Studies in Education
Child care, reference, **5**:10

Fraiburg, Selma, child care, reference, **5**:16

France
Child care system, **2**:60

Friendly, Martha, University of Toronto, Toronto, Ontario, Canadian Day Care Advocacy Association
Biographical notes, **2**:47

Femmes—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Nouvelle-Ecosse, **1**:27
Ontario, **2**:40
Québec, histoire, **4**:6
Salaire égal pour travail égal
Manitoba, **1**:42, 44
Femmes autochtones, **1**:49
Nouvelle-Ecosse, **1**:23
Ontario, **2**:54-5
Statistiques, **1**:38-9; **2**:39; **5**:6
Terre-Neuve, **2**:39-40
Yukon, **3**:25

Finances, ministère, *Comment la réforme fiscale profite aux familles avec enfants*, 5:8

Fisher Technical College, Corner Brook, Terre-Neuve
Garde des enfants, collège communautaire, formation, **2**:35

Fonction publique
Salaire égal pour travail égal, Manitoba, **1**:44
Voir aussi
Femmes — Garde des enfants — Salaire égal pour travail égal

Fowler, M. William, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
Garde des enfants, référence, **5**:10

Fraiburg, Mme Selma, garde des enfants, référence, **5**:16

France
Garde des enfants, système, **2**:60

Friendly, Mme Martha, Université de Toronto, Toronto (Ontario), Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **2**:57-65
Exposé, **2**:47-57
Témoignage, références, **6**:60, 64-5, 75-6, 77
Notes biographiques, **2**:47

***Garde (La) d'enfants: orientations nouvelles*, ministère des Services sociaux communautaires, Ontario**, document, **2**:51, 63

Garde des enfants
Disparité régionale, comparaison échelle nationale, effets, **1**:50; **2**:44, 57-9, 65; **4**:15-6, 21; **6**:60
Document, **2**:23
Données, collecte, **1**:32, 38, 55; **2**:24, 61; **6**:66-7
Familles, évolutions, **1**:6-7; **5**:20-1
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **2**:28, 57; **6**:72, 102-3
Garderies, **5**:8
A but lucratif et sans but lucratif, **6**:80-1, 86-7
Conseil de parents, **6**:80, 86
Fonds, subventions, effets, **1**:38; **2**:21, 55; **5**:6; **6**:69, 71, 75-6, 79, 87, 95-101
Franchises américaines et canadiennes, **1**:21; **2**:17, 59
Privées, domiciles, agréées, **1**:17; **6**:79
Règlements, normes, qualité, **1**:40, 50-1; **2**:13-4, 17-8, 20, 22, 62-3; **3**:22-3; **6**:68, 72, 76-7, 79, 81, 88
Inspecteurs, applications, **1**:51; **6**:68-9, 77, 84-5
Employés, **1**:46
Organisation, syndicat, **1**:43

Friendly, Martha, University of Toronto, Toronto, Ontario, Canadian Day Care Advocacy Association—*Cont'd*
Child Care, Study
Discussion, **2**:57-65
Evidence, references, **6**:11, 14-5, 23, 24, 25
Statement, **2**:47-57

Gigantès, Hon. Philippe Deane, Senator (De Lorimier)
Child Care, Study
Canadian Day Care Advocacy Association
Alberta, **2**:15-6, 21-3, 26-9
Newfoundland, **2**:36, 39-40, 45
Ontario, **2**:53, 56-60, 65
Kids First, Calgary, Alberta, **5**:9-10, 13-4, 19-21
Motion, **6**:2
Reference, **1**:37
Resignation from the Senate Committee on Social Affairs Science and Technology, **6**:2

Glace Bay, Nova Scotia
Day care centres, **1**:23-4, 26
See also
Nova Scotia — Child care

Gorbachev, Mikhail, General Secretary, Union of Soviet Socialist Republics
Child care, reference, **5**:10

Government
Child care, **2**:29; **3**:28
Data collection, federal, provincial, none, **1**:32
Standards, **1**:8

Grande Prairie, Alberta
Child care, community colleges, training, **2**:19
See also
Alberta — Child care

***Guiding Principles for the Development of Child Care Services*, Prince Edward Island, Department of Health and Social Services, September 1987**, reference, **6**:14

Haines Junction, Yukon
Day care centres
Closure, **3**:26
Data collection, **3**:29
See also
Yukon — Child care

Halifax, Nova Scotia
Day care centres, **1**:26, 35-6
See also
Nova Scotia — Child care

Health and Welfare Department
See
National Health and Welfare Department

Hébert, Hon. Jacques, Senator (Wellington)
Bill C-111, **6**:2

Garde des enfants—*Suite*
Garderies—*Suite*
Employés—*Suite*
Proportion adulte/nourrissons, **6**:68
Qualifications, formation, **1**:40, 50-2; **2**:13-4, 62; **6**:68, 72, 77-9, 85
Salaires, **1**:40; **6**:74-5, 78
Taux de roulement, effets, **1**:40
Frais abordables, **1**:38, 45; **6**:68-9, 70-1, 75-6, 87-8
Groupes ethniques, orientation, **1**:46
Places disponibles, **6**:68, 71, 88
Autochtones, enfants, réserves, **2**:58; **6**:73
Chiffres, **1**:38; **2**:10
Non agréées, non réglementées, **1**:38
Enfants aux besoins spéciaux, **6**:73
Immigrants, **6**:73
Nourrissons, **2**:30; **6**:68
Régions rurales, **2**:30, 58; **6**:68, 73
Travailleurs par poste, **2**:30; **6**:73
Risques, **5**:9, 12-4
Gardiennes, problèmes, non agréées, non réglementées, **1**:38; **2**:36-7
Gouvernement, responsabilités, rôle, **1**:8, 32; **2**:29; **3**:28; **6**:88-9
Municipalités, **6**:72
Parents
Congés
Enfants malades, bénéfices, **1**:27-8, 48, 50; **2**:30, 61
Maternité, **5**:15, 17; **6**:94
Education, **4**:21-2
Libre choix, **1**:38; **5**:6, 12
Soins à domicile par les parents, **5**:5-12, 14; **6**:92-4
Bénéfices liés aux besoins financiers, **5**:5, 12, 19; **6**:93
Chiffres, **5**:13-4
Formation, **6**:73
Période de temps, **5**:16
Recherches, **2**:18; **3**:13; **5**:20; **6**:73
«Comportements anormaux au niveau de l'attachement», **5**:9-10
Références, **5**:9-10, 14
Régime d'assistance publique du Canada, **2**:28-9, 57, 59; **6**:71-2, 75-6, 82, 83-4, 95-101
Etude, **1**:53
Voir aussi
Régime d'assistance publique du Canada
Stratégie nationale, **2**:28-9, 57-9, 62, 64; **5**:6, 8
Accessibilité et coûts plus abordables, **6**:70-1, 87-8
Caisse d'aide aux projets, **1**:52; **2**:27; **6**:70-1, 73, 90-1
Proposition, projets, **1**:60-1
Création de 200,000 nouvelles places de qualité au cours des sept prochaines années, **6**:71, 88
Mesures fiscales, **6**:70-1, 92-4
Négociations, consultations, fédérales-provinciales, **4**:15-6; **6**:83-9
Normes, **3**:22-3; **6**:72, 76-81, 84-6
Partage des frais, financement, **6**:70-2, 74-6, 79, 82, 83-4, 87
Priorités, **1**:9, 11-6, 19, 26
Retrait, effets, **2**:65
Universalité, **1**:61; **4**:9
Système d'éducation, **2**:60-1; **6**:72
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants
Colombie-Britannique — Garde des enfants
Ile-du-Prince-Edouard — Garde des enfants
Manitoba — Garde des enfants
Nouveau-Brunswick — Garde des enfants
Nouvelle-Ecosse — Garde des enfants
Ontario — Garde des enfants
Saskatchewan — Garde des enfants
Terre-Neuve — Garde des enfants
Yukon — Garde des enfants

Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof, Act to amend the National
See
Bill C-111

***How Tax Reform Benefits Families with Children*, Department of Finance, 5:8**

Hungary
Child care, reference, **5:**10

Income
Families, child care fees, effects, **2:**16; **6:**18, 20, 23-4, 35
Alberta, **2:**8, 11-2, 26; **5:**8, 13
British Columbia, **3:**8-9, 23
Manitoba, **1:**45
Newfoundland, **2:**33
Ontario, **2:**50, 55
Quebec, **4:**13, 15, 21
Yukon, **3:**27
See also
Family

Income Tax
Child care deduction, **2:**28
Alberta, Kids First, **5:**5-6, 7, 15
British Columbia, **3:**23
Manitoba, **1:**40, 43, 48
Nova Scotia, **1:**19, 22-3
Ontario, **2:**64
Quebec, **4:**15, 17, 20
Families, figures, **5:**6, 7-8, 15

Indian Affairs and Northern Development Department
Day care centres, figures, Manitoba, **1:**49

Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care
See
Alberta — Child care — Government — Municipal — Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care

Inuit
See
Native peoples

Irwin, Sharon Hope, Glace Bay, Nova Scotia, Member of the Association in Nova Scotia, Canadian Day Care Advocacy Association
Biographical notes, **1:**23-4
Child Care, Study
Discussion, **1:**23-37, 59-60
Evidence, references, **6:**16, 26, 28, 29, 37
Statement, **1:**19-23
Proposed Canada Child Care Act: a View From Nova Scotia, brief, **1:**5, 24, 27, 29-30, 32-4; **1A:**12-23

Italy
Child care system, **2:**60

Job creation
Newfoundland, **2:**39-40
Nova Scotia, **1:**37

Garde des enfants, Comité spécial de la Chambre des communes
Comparution, Prairie Treaty Nation's Alliance, autochtones, garde des enfants, responsabilités, **1:**49
Mémoires
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, **1:**11
Day Care or Nightmare, M. Philip G. Ney, **5:**9
Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, étude de fond, 1987, **6:**69, 75, 76, 98
Recommandations, **1:**27-8; **6:**94
Références, **1:**19, 39; **2:**18, 49, 51; **3:**20, 23; **5:**7

Garde des enfants, Loi canadienne, proposition (LCGE)
Amendement, clause de temporisation, supprimer, **1:**25
Définitions, **1:**18
Discussion, **1:**13-4, 51; **2:**28-9; **6:**72
Alberta, **2:**13, 20, 26, 28
Ile-du-Prince-Edouard, **1:**34
Manitoba, **1:**38, 47-8, 55
Nouveau-Brunswick, inquiétude, **1:**9-10, 16
Nouvelle-Ecosse, **1:**20, 23, 25
Ontario, **2:**57, 62
Québec, **4:**20
Terre-Neuve, **2:**44
Processus législatif, **6:**102-3

Garde des enfants, Sous-comité du Comité sénatorial des Affaires sociales, des sciences et de la technologie
Membres, **6:**54
Motions
Délibérations, impression; adoptée, **1:**5, 37, 62
Documents
Annexés aux délibérations; adoptée, **1:**5, 37
Déposés en tant que pièces; adoptée, **5:**4, 12
Ordres de renvoi, **1:**3; **6:**56-7
Personnel, **6:**55
Rapport au Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé «*Garde des enfants*», **6:**2, 3
Réaction du Sous-comité aux témoignages, **6:**83-90
Réunion à huis clos, **3:**33

Garderies
Voir
Garde des enfants — Garderies

Gigantès, honorable Philippe Deane, sénateur (De Lorimier)
Démission du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, **6:**2
Garde des enfants, étude
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Alberta, **2:**15-6, 21-3, 26-9
Ontario, **2:**53, 56-60, 65
Terre-Neuve, **2:**36, 39-40, 45
Kids First, Calgary, Alberta, **5:**9-10, 13-4, 19-21
Motion, **6:**2
Référence, **1:**37

Glace Bay, Nouvelle-Ecosse
Garderie, **1:**23-4, 26
Voir aussi
Nouvelle-Ecosse — Garde des enfants

Johnson, Albert W., Professor of Political Science, University of Toronto
Child care, reference, **1**:33

Johnston, Hon. Archibald Dick, Provincial Treasurer, Alberta
Day care centres, reference, **2**:11

Kids First, Calgary, Alberta
Brief, **5**:5, 6,7, 12, 14, 15
Child care, position
Child Tax Credit, **5**:5-6, 7, 13
Day care centres, **5**:8
Part time, **5**:17-8
Regulations, **5**:18
Risks, **5**:9, 12-4
Subsidizations, **5**:6
Maternity leave, **5**:15, 17
National strategy, **5**:6, 8
Parental choice, **5**:6
Home care by parents, **5**:5-12
Benefits based on financial needs, **5**:5, 12, 14-5, 17, 19
Father, **5**:18
Figures, **5**:13-4
Single, **5**:18-9
How many years, **5**:16
Research, **5**:20
"Abnormal attachment behaviours", **5**:9-10
References, letters, **5**:9-12, 14
Tax deductions, **5**:5-6, 7, 13
Family changes, **5**:20-1
Recommendations, **5**:15
Role, **5**:5, 11, 14-5, 20
Tax measures, families, figures, solutions, **5**:6, 7-8, 15
Women, **5**:17, 19

Kindercare, United States
Day care centres, franchises, **1**:31; **2**:58
Manitoba, **2**:59
Newfoundland, **2**:41-2

Kuiken, Jake, Executive Member, Calgary, Alberta, Canadian Day Care Advocacy Association
Child Care, Study
Brief, **2**:26, 28
Discussion, **2**:15-28, 30, 65
Evidence, references, **2**:34; **6**:31
Statement, **2**:11-3

LIP
See
Quebec — Child care — Local initiatives projects

Labour Force
Child care, **6**:39-41
Women, statistics, **1**:37-8; **5**:6
British Columbia, **3**:6, 24

Lalonde-Gratton, Micheline, Professor, Child Care Education Program, University of Quebec and Member Canadian Day Care Advocacy Association
Biographical notes, **4**:5
Child Care, Study
Discussion, **4**:16-24
Evidence, references, **6**:13, 16, 27, 28
Statement, **4**:5-16
Petite (La) histoire des garderies, **4**:7

Gorbachev, M. Mikhail, secrétaire général, Union des républiques socialistes soviétiques
Garde des enfants, référence, **5**:10

Gouvernement
Garde des enfants, **2**:29; **3**:28
Données, fédérales, provinciales, aucune collecte, **1**:32
Normes, **1**:8

Grande Prairie, Alberta
Garde des enfants, collèges communautaires, formation, **2**:19
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

Groupe de travail Nielsen, 2:14

Groupes ethniques
Voir
Multiculturalisme

***Guiding Principles for the Development of Child Care Services*, Ile-du-Prince-Edouard, ministère de la Santé et des Services sociaux, septembre 1987**, référence, **6**:63-4

Habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes, Loi modifiant la Loi nationale
Voir
Bill C-111

Haines Junction, Yukon
Garderies
Données, **3**:29
Fermeture, **3**:26
Voir aussi
Yukon — Garde des enfants

Halifax, Nouvelle-Ecosse
Garderies, **1**:26, 35-6
Voir aussi
Nouvelle-Ecosse — Garde des enfants

Hébert, honorable Jacques, sénateur (Wellington)
Bill C-111, **6**:2

Hongrie
Garde des enfants, référence, **5**:10

Ile-du-Prince-Edouard
Garde des enfants, **6**:63-4
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **1**:34
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif, chiffres, **6**:67
Employés, salaires, heures, **1**:34
Gouvernement, ministère de la Santé et des Services sociaux, *Guiding Principles for the Development of Child Care Services*, septembre 1987, référence, **6**:63-4

Impôt sur le revenu
Déduction pour frais de garde d'enfants, **2**:28
Alberta, Kids First, **5**:5-6, 7, 15
Colombie-Britannique, **3**:23
Manitoba, **1**:40, 43, 48
Nouvelle-Ecosse, **1**:19, 22-3

McDougall, Hon. Barbara Jean, Minister Responsible for the Status of Women
Child care, references, **6:**19, 22

McGibbon, Susan, Fredericton, New Brunswick, Member of the Association in New Brunswick, Canadian Day Care Advocacy Association
Biographical notes, **1:**6
Brief, **1:**5, 10, 18, 27; **1A:**1-11; **6:**25
Child Care, Study
Discussion, **1:**11-9, 61
Evidence, references, **2:**42; **6:**27
Statement, **1:**6-10

McKenna, Hon. Francis Joseph, Premier, New Brunswick
Child Care, Study, day care centres, profit and non-profit, reference, **1:**13

Maclean's, child care, **5:**20

Manitoba
Child care, **6:**11
Canada Assistance Plan, **1:**53-5
Canada Child Care Act, proposal, **1:**38, 47-8, 55
Child Tax Credit, **1:**39-40, 43, 48
Data collection, **1:**55
Day care centres
Ethnic groups, **1:**46
Fees, affordability, income, effects, **1:**40, 43, 45
Profit and non-profit, **2:**63
Figures, **1:**38, 48-9; **6:**17
Franchises, **2:**59
Funds, subsidization, **1:**39, 43, 45-6, 56, 58-9; **2:**14, 55
Parent control board, **1:**56-7; **2:**14
Private home, licensed, **1:**56
Regulations, standards, quality, **1:**39-40, 43, 45, 47, 57-8
Inspectors, **1:**51
Spaces availability, priorities, **1:**38, 40
Figures, **1:**49
Flexible hours, **1:**39, 41
Infants, **1:**39, 47
Native children, reserves, **1:**41-2, 44-6, 49
Pre-school, **1:**47
Rural areas and others, **1:**39, 41, 46
School-age, **1:**39, 47
Staff, **1:**46
Job description, **1:**42
Organization, union, **1:**43
Qualifications, training, **1:**40-3, 45, 50-2, 58
Turnover, effects, **1:**40
Wages, **1:**16, 40, 42-4
Documents, **1:**48-9
Education system, **2:**60
Government
Child care director, **1:**47
Election issue, **1:**54
Equal pay for work of equal value, **1:**44
Green paper, **1:**58
Native children, reserves, **1:**44-5, 49
Priorities, **1:**46-7; **3:**16
Maternity leave, **1:**50-1
Mothers, loss of jobs, **1:**38
National strategy, **1:**19, 40; **3:**24
Commitment, **1:**59
Create 200,000 new quality spaces over next seven years, **1:**42-3

Impôt sur le revenu—*Suite*
Déduction pour frais de garde d'enfants—*Suite*
Ontario, **2:**64
Québec, **4:**15, 17, 20
Familles, chiffres, **5:**6, 7-8, 15

Infirmières
Education, **4:**23

***Infractions sexuelles à l'égard des enfants: rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, M. Robin F. Badgley, 2:**14, 16-7, 25, 60

Institut Cabot, St-Jean, Terre-Neuve
Garde des enfants, collèges communautaires, formation, **2:**34, 44

Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
Fowler, M. William, garde des enfants, référence, **5:**10

Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care
Voir
Alberta — Garde des enfants — Gouvernement — Municipalités — Inter-Municipal Task Force on Out-of-School Care

Inuit
Voir
Autochtones

Irwin, Mme Sharon Hope, Glace Bay (Nouvelle-Ecosse), membre de l'Association en Nouvelle-Ecosse, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **1:**23-37, 59-60
Exposé, **1:**19-23
Témoignage, références, **6:**66, 78, 80-2, 90
Notes biographiques, **1:**23-4
Projet de loi canadienne sur la garde des enfants: point de vue de la Nouvelle-Ecosse, mémoire, **1:**5, 24, 27, 29-30, 32-4; **1A:**12-23

Italie
Garde des enfants, système, **2:**60

Jeunesse, Comité sénatorial spécial
Comparution, tribus MicMac, **1:**26
Jeunesse: un plan d'action, rapport du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse, **1:**26

***Jeunesse: un plan d'action, rapport du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse*, Comité sénatorial spécial sur la jeunesse, 1:**26

Johnson, M. Albert W., professeur de sciences politiques, Université de Toronto
Garde des enfants, référence, **1:**33

Johnston, honorable Archibald Dick, trésorier provincial, Alberta
Garderies, référence, **2:**11

Kids First, Calgary, Alberta
Familles, évolution, **5:**20-1
Femmes, **5:**17, 19
Garde des enfants, position
Crédit d'impôt-enfants, **5:**5-6, 7, 13
Déductions pour frais, **5:**5-6, 7, 13
Garderies, **5:**8

Manitoba—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
National strategy—*Cont'd*
Initiatives Fund, **1**:41, 52-3
Negotiations, **1**:45, 57-8
Tax measures, **1**:40, 43, 48
Parental choice, **1**:38, 44
Single parents, **1**:39

Maritimes
See
Atlantic provinces

Marsden, Hon. Lorna, Senator (Toronto-Taddle Creek), Committee Deputy Chairman
Child Care, Study
Canadian Day Care Advocacy Association, position
Alberta, **2**:23-7
Manitoba, **1**:41, 48-55, 60-1
Newfoundland, **2**:37, 40-5
Nova Scotia, **1**:23-35
Ontario, **2**:48, 56-7, 61-4
Quebec, **4**:18-9
Kids First, Calgary, Alberta, **5**:12-3, 15-9, 21
Motion, **1**:5, 37, 62; **5**:12
Procedure, **5**:5, 12, 21

Marzari, Darlene, British Columbia
Child care, reference, **3**:20

Maternity leave
Increase, 17 weeks, **1**:27-8, 50-1; **2**:30; **4**:19; **6**:40
Part time work, problems, **5**:15
See also
Child care — Parental leave

Maynard, Fredelle Bruser, *Child Care Crisis: the Real Costs of Day Care for You and Your Child*, 5:10

Medecine Hat, Alberta
Child care
Community colleges, training, **2**:19
Day care centres, **2**:7
See also
Alberta — Child care

Medicare
Child care, comparison, **2**:29, 62

Meech Lake Accord
See
Constitutional Accord, 1987 (Meech Lake Accord)

Metis Association of Alberta, Calgary
Day care centre, metis children, **2**:26

MicMac tribes, Nova Scotia, 1:26

MiniSchools, United States
Day care centres, franchises, **1**:31
Manitoba, **2**:59

Morley Band of Alberta
Day care centre, **2**:25-6

Kids First, Calgary, Alberta—*Suite*
Garde des enfants, position—*Suite*
Garderies—*Suite*
Règlements, **5**:18
Risques, **5**:9, 12-4
Subventions, **5**:6
Temps partiel, **5**:17-8
Maternité, congés, **5**:15, 17
Parents, libre-choix, **5**:6
Soins à domicile par les parents, **5**:5-12
Bénéfices liés aux besoins financiers, **5**:5, 12, 14-5, 17, 19
Chiffres, **5**:13-4
Monoparentales, **5**:18-9
Père, **5**:18
Période de temps, **5**:16
Recherches, **5**:20
«Comportements anormaux au niveau de l'attachement», **5**:9-10
Références, lettres, **5**:9-12, 14
Stratégie nationale, **5**:6, 8
Mémoire, **5**:5, 6,7, 12, 14, 15
Mesures fiscales, familles, chiffres, **5**:6, 7-8, 15
Recommandations, **5**:15
Rôle, **5**:5, 11, 14-5, 20

Kindercare, Etats-Unis
Garderies, franchises, **1**:31; **2**:58
Manitoba, **2**:59
Terre-Neuve, **2**:41-2

Kuiken, M. Jake, membre du Conseil d'administration, Calgary (Alberta), Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **2**:15-28, 30, 65
Exposé, **2**:11-3
Mémoire, **2**:26, 28
Témoignage, références, **2**:34; **6**:83

LCGE
Voir
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition

Lac Meech, Entente
Voir
Accord constitutionnel de 1987 (Entente du lac Meech)

Lalonde-Gratton, Mme Micheline, professeur, certificat d'éducation en milieu de garde, Université du Québec et Membre de l'Association pour la promotion des services de garde de l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **4**:16-24
Exposé, **4**:5-16
Témoignage, références, **6**:62, 66, 79, 80
Notes biographiques, **4**:5
Petite (La) histoire des garderies, **4**:7

Loi canadienne sur la garde des enfants, proposition
Voir
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition

Loi canadienne sur la santé
Voir
Santé, Loi canadienne

Morley Band of Alberta—*Cont'd*
See also
Alberta — Child care

Morton, Mildred, Researcher, Library of Parliament
Child Care, Study
Discussion, **1**:36; **2**:45; **3**:18-9, 21-2, 24; **4**:21
Reference, **2**:40

Multiculturalism
Ethnic groups, day care centres, Manitoba, **1**:46

NAC
See
National Action Committee on the Status of Women

Nanaimo, British Columbia
Caregivers, problems, unlicensed, unregulated, **3**:7
See also
British Columbia — Child care

National Action Committee on the Status of Women (NAC)
Child care, **1**:19, 30; **5**:18

National Advisory Council on the Status of Women, Nova Scotia, 1:19

National Association for the Education of Young Children
Day care centres, staff, training, **2**:10

National Council of Women
Child care, **5**:16

National Day Care Information Center
Document, **1**:48
Status of Day-Care in Canada 1986, Social Service Program Branch, Department of National Health and Welfare, **2**:8, 10; **6**:17

National Health and Welfare Department
Child care
Document, **6**:44
Guidelines directives for welfare services, **6**:44-5
National strategy, information, **2**:28
National Strategy on Child Care, document, references, **6**:19, 20, 21, 22, 48
Policy Guidelines Relating to the Provision of Day Care Services for Children Under the Canada Assistance Plan, Ottawa: March 1974, **6**:44
Status of Day-Care in Canada 1986, report, Social Service Program Branch, National Day Care Information Center, **2**:8, 10

National Housing Act and the Canada Mortgage and Housing Corporation Act and to repeal certain enactments in consequence thereof, Act to amend
See
Bill C-111

Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes
Voir
Bill C-111

Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes, Loi modifiant
Voir
Bill C-111

Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation
Voir
Bill C-111

McDougall, honorable Barbara Jean, ministre responsable de la situation de la femme
Garde des enfants, références, **6**:70, 73

McGibbon, Mme Susan, Frédéricton (Nouveau-Brunswick), membre de l'Association au Nouveau-Brunswick, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **1**:11-9, 61
Exposé, **1**:6-10
Témoignage, références, **2**:42; **6**:79-80
Mémoire, **1**:5, 10, 18, 27; **1A**:1-11; **6**:77
Notes biographiques, **1**:6

McKenna, honorable Francis Joseph, premier ministre, Nouveau-Brunswick
Garde des enfants, étude, garderies, à but lucratif et sans but lucratif, référence, **1**:13

Maclean's, garde des enfants, **5**:20

Manitoba
Garde des enfants, **6**:60
Crédit d'impôt-enfants, **1**:39-40, 43, 48
Documents, **1**:48-9
Données, collecte, **1**:55
Familles monoparentales, **1**:39
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **1**:38, 47-8, 55
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif, **2**:63
Chiffres, **1**:38, 48-9; **6**:67
Conseil de parents, **1**:56-7; **2**:14
Fonds, subventions, **1**:39, 43, 45-6, 56, 58-9; **2**:14, 55
Franchises, **2**:59
Privées, domiciles, agréées, **1**:56
Règlements, normes, qualité, **1**:39-40, 43, 45, 47, 57-8
Inspecteurs, **1**:51
Employés, **1**:46
Description des tâches, **1**:42
Organisation, syndicat, **1**:43
Qualifications, formation, **1**:40-3, 45, 50-2, 58
Salaires, **1**:16, 40, 42-4
Taux de roulement, effets, **1**:40
Frais abordables, revenu, effets, **1**:40, 43, 45
Groupes ethniques, **1**:46
Places disponibles, priorités, **1**:38, 40
Ages scolaires, **1**:39, 47

National Strategy on Child Care, **Department of National Health and Welfare**, document, references, **6**:19, 20, 21, 22, 48

Native Child, **Canadian Commission for the International Year of the Child**, **1**:49

Native peoples
Child care, **6**:37-8
Alberta, **2**:25-6, 30
Manitoba, **1**:41-2, 44-6, 49
New Brunswick, **1**:14
Nova Scotia, **1**:26
Ontario, **2**:64

Neerlandia, Alberta
Child care, letter, **5**:11
See also
Alberta — Child care

New Brunswick
Child care, **6**:15
Day care centres
Profit and non-profit
Figures, **1**:7
Funds, subsidization, **1**:7-8, 14, 16
Private home, licensed, **1**:11-2
Costs, **1**:18
Regulations, standards, quality, **1**:7, 11-2
Inspectors, consultants, role, **1**:7, 12, 14
Spaces availability
Children with special needs and infants, lack of quality spaces, figures, **1**:9, 15
Figures, **1**:7-8, 12
Native children, reserves, **1**:14
Staff
Organizations, **1**:17
Qualifications, training, **1**:7, 17
Wages, **1**:8, 17-8
Family, evolution, figures, **1**:6-7
Government
Departments
Health and Community Services, **1**:8, 11, 16
Social Services, *Day Care Facilities Standards*, 1985, **1**:7
Election
Child care, commitment, **1**:61
Women, **1**:11
Family Services Act, **1**:7
McKenna, Hon. Frank Joseph, Premier, day care centres, reference, **1**:13
Throne Speech, Office of Childhood Services, creation, **1**:10-1
National strategy, **1**:9-11, 13-5
Negotiations, **1**:16
Universality, **1**:61

New Directions for Child Care, **Department of Community and Social Services, Ontario**, document, **2**:51, 63

New York stock exchange
Child care, **2**:56

New York Times, **2**:58

Newfoundland
Child care, **3**:14; **6**:15
Attitudes, unions, women, **2**:46

Manitoba—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Garderies—*Suite*
Places disponibles, priorités—*Suite*
Autochtones, enfants, réserves, **1**:41-2, 44-6, 49
Chiffres, **1**:49
Horaires souples, **1**:39, 41
Lieu de travail, **1**:47
Nourrissons, **1**:39, 47
Pré-scolaire, **1**:47
Régions rurales et autres, **1**:39, 41, 46
Gouvernement
Autochtones, enfants, réserves, **1**:44-5, 49
Directeur de la garde des enfants, **1**:47
Election, question, **1**:54
Livre vert, **1**:58
Priorités, **1**:46-7; **3**:16
Salaire égal pour travail égal, **1**:44
Maternité, congés, **1**:50-1
Mères, pertes d'emploi, **1**:38
Parents, libre-choix, **1**:38, 44
Régime d'assistance publique du Canada, **1**:53-5
Stratégie nationale, **1**:19, 40; **3**:24
Caisse d'aide aux projets, **1**:41, 52-3
Création de 200,000 nouvelles places de qualité au cours des sept prochaines années, **1**:42-3
Engagement, **1**:59
Mesures fiscales, **1**:40, 43, 48
Négociations, **1**:45, 57-8
Système d'éducation, **2**:60

Maritimes
Voir
Provinces de l'Atlantique

Marsden, honorable Lorna, sénateur (Toronto-Taddle Creek), vice-présidente du Comité
Garde des enfants, étude
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, position
Alberta, **2**:23-7
Manitoba, **1**:41, 48-55, 60-1
Nouvelle-écosse, **1**:23-35
Ontario, **2**:48, 56-7, 61-4
Québec, **4**:18-9
Terre-Neuve, **2**:37, 40-5
Kids First, Calgary, Alberta, **5**:12-3, 15-9, 21
Motion, **1**:5, 37, 62; **5**:12
Procédure, **5**:5, 12, 21

Marzari, Mme Darlene, Colombie-Britannique
Garde des enfants, référence, **3**:20

Maternité, congés
Augmentation, 17 semaines, **1**:27-8, 50-1; **2**:30; **4**:19-20; **6**:94
Travail à temps partiel, problèmes, **5**:15
Voir aussi
Garde des enfants — Parents — Congés

Maynard, Mme Fredelle Bruser, *Child Care Crisis: the Real Costs of Day Care for You and Your Child*, **5**:10

Medecine Hat, Alberta
Garde des enfants
Collèges communautaires, formation, **2**:19

Newfoundland—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Canada Assistance Plan, effects, **2:**33, 37-8, 44-5; **6:**45
Canada Child Care Act, proposal, **2:**44
Data collection, research, **2:**40, 43, 46
Day care centres
Income, effects, **2:**33-4
Profit and non-profit
Figures, **6:**17
Franchises, american and canadian, opposition, **2:**41-2
Funds, subsidization, **2:**33-4, 42, 45
Private, home, licensed, **2:**41
Regulations, standards, quality, accountability, **2:**34-6, 41, 58, 62, 65
Inspectors, role, **2:**34-5, 42-3
Unlicensed, unregulated, comments, **2:**36-7
Spaces availability, **2:**40-1, 45
After school, **2:**32, 44
Figures, **2:**31
Unlicensed, unregulated, **2:**32
Infants, **2:**32, 36
Pre-schoolers, **2:**31, 41
Rural areas, **2:**32, 46
Staff
Qualifications, training, **2:**34-5, 44
Ratio, staff/child, **6:**18
Wages, hours, **2:**35, 44
Family changes, **2:**31-2
Government, **2:**32
Budgets
March 29, 1988, **2:**33, 38
1985, **2:**33-4
Departments
Career Development and Advanced Studies, Women's policy office, research, **2:**40, 43, 46
Social Services, ministers, family day care proposals, **2:**33, 42-3
Tobin, Hon. Glen G., **2:**38
Women, job creation, effects, **2:**39-40
National strategy, **2:**36, 38-9, 41, 45, 58, 64-5
Parental choice, **2:**36
Parents Teachers Associations, **2:**32, 44
Statistics, **2:**31, 39

Ney, Philip G., *Day Care or Nightmare*, brief to the Special House of Commons Committee on Child Care, **5:**9

Nielsen Task Force, **2:**14

Northwest Territories
Child care, **6:**15, 18, 45

Nova Scotia
Child care, **6:**15, 38
Canada Assistance Plan, effects, **1:**20, 22, 29-30
Canada Child Care Act, proposal, **1:**20, 23, 25
Child Tax Credit, **1:**19, 33-4
Data collection, **3:**21
Day care centres
Fees, affordability, **1:**22-3, 33
Profit and non-profit, **1:**20
Franchises, american and canadian, opposition, **1:**21, 31
Funds, subsidization, **1:**19, 21-2, 24-6, 29-31, 34, 36-7
Private home, licensed, **1:**24, 27, 30-1
Regulations, standards, quality, accountability, **1:**19, 21, 28, 31, 36

Medecine Hat, Alberta—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Garderies, **2:**7
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

Médecins
Maisons de retraite privées, qualité, **2:**22

Metis Association of Alberta, Calgary
Garderie, enfants métis, **2:**26

MicMac, tribus, Nouvelle-Ecosse, **1:**26

MiniSchools, Etats-Unis
Garderies, franchises, **1:**31
Manitoba, **2:**59

Morton, Mme Mildred, recherchiste, Bibliothèque du Parlement
Garde des enfants, étude
Discussion, **1:**36; **2:**45; **3:**18-9, 21-2, 24; **4:**21
Référence, **2:**40

Multiculturalisme
Groupes ethniques, garderies, Manitoba, **1:**46

NAC
Voir
Comité canadien d'action sur le statut de la femme

Nanaimo, Colombie-Britannique
Gardiennes, non agréées, non réglementées, problèmes, **3:**7
Voir aussi
Colombie-Britannique — Garde des enfants

Natalité
Yukon, **3:**25

National Association for the Education of Young Children
Garderies, employés, formation, **2:**10

***Native Child*, Commission canadienne de l'année internationale de l'enfant**, **1:**49

Neerlandia, Alberta
Garde des enfants, lettre, **5:**11
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

New York Times, **2:**58

Ney, M. Philip G., *Day Care or Nightmare*, mémoire au Comité spécial de la Chambre des communes sur la Garde des enfants, **5:**9

Nielsen, Groupe de travail
Voir
Groupe de travail Nielsen

***Normes relatives applicables aux installations de garderie*, Ministère des services sociaux, Nouveau-Brunswick, 1985**, **1:**7

Nouveau-Brunswick
Garde des enfants, **6:**65

Nova Scotia—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Day care centres—*Cont'd*
Spaces availability, **1**:32, 34
After school, **1**:28, 35-6
Children with special needs, **1**:24, 26, 28
Figures, **1**:20, 23
Flexible hours, **1**:28-9, 37
Infants, **1**:26-8, 36
Native children, reserves, **1**:26
Pre-schoolers, **1**:26, 29
Rural areas and others, **1**:19, 24, 26-7, 36
Shift workers, seasonal employment, **1**:26, 37
Waiting lists, **1**:20-1
Staff
Qualifications, training, **1**:22, 29
Ratio, staff/child, **6**:18
Wages, hours, **1**:21-2, 28, 31, 33-6
Government, **1**:26, 32, 35
Department of Community Services, planning, staff, ministers, attitudes, **1**:19-21, 27-31, 33, 36
Maternity benefits, increase, 17 weeks, **1**:28
National strategy, **1**:25-6, 29, 34-7
Initiatives Fund, **1**:23, 59-60
Negotiations, **1**:36
Tax measures, **1**:19, 22-3
Voluntary sector, **1**:21, 25-6
Job creation, **1**:37

Nurses
Education, **4**:23

Nursing homes
Seniors, commercial enterprises, Ontario, **2**:63

Oberg, Joanne, Secretary, Whitehorse, Yukon, Canadian Day Care Advocacy Association
Child Care, Study
Discussion, **3**:29-33
Evidence, reference, **6**:27
Statement, **3**:25-8

Okotoks, Alberta
Child care, letter, **5**:11
See also
Alberta — Child care

Old Crow, Yukon
Day care centres
Closure, **3**:26
Data collection, **3**:29
See also
Yukon — Child care

Olonan, Mab, Media Coordinator, British Columbia Day Care Action Coalition
Biographical notes, **3**:12
Child Care, Study
Brief, **3**:16
Discussion, **3**:14-24
Evidence, references, **6**:26, 30
Statement, **3**:10-1, 12-4

Ontario
Child care, **2**:47, 57; **6**:14-5

Nouveau-Brunswick—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Familles, évolution, chiffres, **1**:6-7
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif
Chiffres, **1**:17
Fonds, subventions, **1**:7-8, 14, 16
Privées, agréées, domiciles, **1**:11-2
Coûts, **1**:18
Règlements, normes, qualité, **1**:7, 11-2
Inspecteurs, experts-conseils, rôle, **1**:7, 12, 14
Employés
Organisations, **1**:17
Qualifications, formation, **1**:7, 17
Salaires, **1**:8, 17-8
Places disponibles
Autochtones, enfants, réserves, **1**:14
Chiffres, **1**:7-8, 12
Enfants aux besoins spéciaux et nourrissons, manque de places de qualité, chiffres, **1**:9, 15
Gouvernement
Discours du Trône, Bureau des services à l'enfance, création, **1**:10-1
Election
Femmes, **1**:11
Garde des enfants, engagement, **1**:61
McKenna, honorable Frank Joseph, premier ministre, garderies, référence, **1**:13
Ministères
Santé et des Services communautaires, **1**:8, 11, 16
Services sociaux, *Normes relatives applicables aux installations de garderie*, 1985, **1**:7
Services aux familles, Loi, **1**:7
Stratégie nationale, **1**:9-11, 13-5
Négociations, **1**:16
Universalité, **1**:61

Nouvelle-Ecosse
Création d'emploi, **1**:37
Garde des enfants, **6**:65, 91
Crédit d'impôt-enfants, **1**:19, 33-4
Données, collecte, **1**:21
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **1**:20, 23, 25
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif, **1**:20
Fonds, subventions, **1**:19, 21-2, 24-6, 29-31, 34, 36-7
Franchises américaines et canadiennes, opposition, **1**:21, 31
Privées, agréées, domiciles, **1**:24, 27, 30-1
Règlements, normes, qualité, responsabilité, **1**:19, 21, 28, 31, 36
Employés
Proportion adulte/nourrissons, **6**:68
Qualifications, formation, **1**:22, 29
Salaires, heures, **1**:21-2, 28, 31, 33-6
Frais, abordables, **1**:22-3, 33
Places disponibles, **1**:32, 34
Après les heures d'école, **1**:28, 35-6
Autochtones, enfants, réserves, **1**:26
Chiffres, **1**:20, 23
Enfants aux besoins spéciaux, **1**:24, 26, 28
Horaires souples, **1**:28-9, 37
Listes d'attente, **1**:20-1
Nourrissons, **1**:26-8, 36
Pré-scolaire, **1**:26, 29
Régions rurales et autres, **1**:19, 24, 26-7, 36
Travailleurs par poste, saisonnier, **1**:26, 37

Ontario—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Canada Assistance Plan, **1**:29-30; **2**:48, 50, 54-5, 57, 64; **6**:45
Canada Child Care Act, proposal, **2**:57, 62
Data collection, **2**:61
Day care centres, **2**:44
Fees, affordability, **2**:52-3, 57
Inflation cost, **2**:54
Income, effects, figures, **2**:50, 55
Profit and non-profit, **2**:53, 62-3
Figures, **2**:49
Funds, subsidization, **2**:48-9, 51-2, 54-7
Figures, **2**:50-2; **6**:18
Private home, licensed, **2**:49-50
Regulations, standards, quality, **2**:48, 62, 65
Inspectors, **2**:48
Spaces availability
Children with special needs, **2**:51, 54
Figures, **2**:10, 49, 52
Flexible hours, **2**:54
In home care, **2**:54
Infants, **2**:49, 52
Native children, reserves, **2**:64
Pre-schools, **2**:49, 52
Rural areas, **2**:51
Schools, **1**:35; **2**:49
Shift workers, seasonal employment, **2**:51
Staff, wages, **1**:34-5; **2**:52-5, 62-3
Education system, **2**:60-1
Government, **1**:32; **2**:57
Budget, 1990 projection, **2**:53
Day Nurseries Act, **2**:47
Departments
Community and Social Services, **2**:61
Minister, reference, **1**:35
New Directions for Child Care, document, **2**:51, 63
Education, **2**:61
Document, research, **2**:23, 53, 61; **6**:46
Municipal, role, **2**:48-9
New directions, commitments, **2**:51-3, 55
Subsidies, history, **4**:6
National strategy, **1**:35; **2**:53-7; **3**:24; **6**:24
Negotiations, **2**:62
Opting-out, **2**:63-5
Peterson, Hon. David, Premier, reference, **2**:64
Tax measures, useless, **2**:64
Parental choice, **2**:52
Regional disparity, **2**:58
Women, workforce, effects, **2**:40
Seniors, nursing homes, commercial enterprises, **2**:63

Ontario Coalition for Better Day Care, **2**:60

Ontario Institute for Studies in Education
William Fowler, child care, reference, **5**:10

Ottawa, Ontario
Child care, municipal, role, **2**:49
Spaces, **2**:52
See also
Ontario — Child care

PSS
See
Alberta — Child care — Government — Preventive Social Services Program

Nouvelle-Ecosse—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Gouvernement, **1**:26, 32, 35
Maternité, prestations, augmentation, 17 semaines, **1**:28
Ministère des Services communautaires, planification, employés, ministres, attitudes, **1**:19-20, 27-31, 33, 36
Organismes bénévoles, **1**:21, 25-6
Régime d'assistance publique du Canada, effets, **1**:20, 22, 29-30
Stratégie nationale, **1**:25-6, 29, 34-7
Caisse d'aide aux projets, **1**:23, 59-60
Mesures fiscales, **1**:19, 22-3
Négociations, **1**:36

Oberg, Mme Joanne, secrétaire, Whitehorse, Yukon, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Garde des enfants, étude
Discussion, **3**:29-33
Exposé, **3**:25-8
Témoignage, référence, **6**:79

Okotoks, Alberta
Garde des enfants, lettre, **5**:11
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

Old Crow, Yukon
Garderies
Données, collecte, **3**:29
Fermeture, **3**:26
Voir aussi
Yukon — Garde des enfants

Olonan, Mme Mab, coordonnatrice des médias, British Columbia Day Care Action Coalition
Garde des enfants, étude
Discussion, **3**:14-24
Exposé, **3**:10-1, 12-4
Mémoire, **3**:16
Témoignage, références, **6**:78, 82
Notes biographiques, **3**:12

Ontario
Aîné(e)s, centres d'hébergement, entreprises commerciales, **2**:63
Garde des enfants, **2**:47, 57; **6**:64-50
Disparité régionale, **2**:58
Données, collecte, **2**:61
Femmes, travail, effets, **2**:40
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **2**:57, 62
Garderies, **2**:44
A but lucratif et sans but lucratif, **2**:53, 62-3
Chiffres, **2**:49
Fonds, subventions, **2**:48-9, 51-2, 54-7
Chiffres, **2**:50-2; **6**:69
Privées, agréées, domiciles, **2**:49-50
Règlements, normes, qualité, **2**:48, 62, 65
Inspecteurs, **2**:48
Employés, salaires, **1**:34-5; **2**:52-5, 62-3
Frais abordables, **2**:52-3, 57
Inflation, coûts, **2**:54
Places disponibles
Autochtones, enfants, **2**:64
Chiffres, **2**:10, 49, 52
Ecoles, **1**:35; **2**:49
Enfants aux besoins spéciaux, **2**:51, 54
Garde à domicile, **2**:54

PTA
See
Newfoundland — Child care — Parents Teachers Associations

Panda
Day care centres, spaces, **2:**8

Parental leave
See
Child care — Parental leave
Maternity leave

Parents
See
Family

Pay equity
See
Women — Child care

Peterson, Hon. David, Premier, Ontario
Child care, reference, **2:**64

***Petite (La) histoire des garderies*, Micheline Lalonde-Gratton, 4:**7

Playcare
Day care centres, spaces, **2:**8

***Policy Guidelines Relating to the Provision of Day Care Services for Children Under the Canada Assistance Plan*, Ottawa: March 1974, Department of National Health and Welfare, 6:**44

Population
Children, day care centres, figures, **1:**38
New Brunswick, **1:**7, 9
Yukon, **3:**25, 29-30

Portugal
Child care system, **2:**60

Prairie Treaty Nation's Alliance
Native peoples, child care, responsibility, **1:**49

Presser Report
See
Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance

Prince Edward Island
Child care, **6:**13-4
Canada Child Care Act, proposal, **1:**34
Day care centres
Profit and non-profit, figures, **6:**17
Staff, wages, hours, **1:**34
Government, Department of Health and Social Services, *Guiding Principles for the Development of Child Care Services*, September 1987, reference, **6:**14

Prince George, British Columbia
Caregivers, problems, unlicensed, unregulated, **3:**7, 10
See also
British Columbia — Child care

Ontario—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Garderies—*Suite*
Places disponibles—*Suite*
Horaires souples, **2:**54
Nourrissons, **2:**49, 52
Pré-scolaire, **2:**49, 52
Régions rurales, **2:**51
Travailleurs par poste, saisonnier, **2:**51
Revenu, effets, chiffres, **2:**50, 55
Gouvernement, **1:**32; **2:**57
Budget, prévision pour 1990, **2:**53
Document, recherche, **2:**23, 53, 61; **6:**100
Loi sur les garderies, **2:**47
Ministères
Education, **2:**61
Services sociaux communautaires, **2:**61
Garde (La) d'enfants: orientations nouvelles, document, **2:**51, 63
Ministre, référence, **1:**35
Municipalités, rôle, **2:**48-9
Nouvelle politique, engagements, **2:**51-3, 55
Subventions, historique, **4:**6
Parents, libre-choix, **2:**52
Régime d'assistance publique du Canada, **1:**29-30; **2:**48, 50, 54-5, 57, 64; **6:**99
Stratégie nationale, **1:**35; **2:**53-7; **3:**24; **6:**76
Mesures fiscales, inutiles, **2:**64
Négociations, **2:**62
Retrait, **2:**63-5
Peterson, honorable David, premier ministre, référence, **2:**64
Système d'éducation, **2:**60-1

Ontario Coalition for Better Day Care, 2:60

Ottawa, Ontario
Garde des enfants, municipalités, rôle, **2:**49
Places, **2:**52
Voir aussi
Ontario — Garde des enfants

PIL
Voir
Québec — Garde des enfants — Projets d'initiatives locales

PSS
Voir
Alberta — Garde des enfants — Gouvernement — Programmes — Preventive Social Services

Panda
Garderies, places, **2:**8

Parents
Voir
Familles

Parents, congés
Voir
Garde des enfants — Parents — Congés
Maternité, congés

Parité salariale
Voir
Femmes — Garde des enfants

Proposed Canada Child Care Act: a View From Nova Scotia, **Canadian Day Care Advocacy Association, Nova Scotia, Sharon Hope Irwin, brief**, **1:**5, 24, 27, 29-30, 32-4; **1A:**12-23

Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, **background document, Staff of the House of Commons Special Committee on Child Care, 1987**, **6:**18, 23, 24, 45-6

Public service
Equal pay for work of equal value, Manitoba, **1:**44
See also
Women — Child care — Equal pay for work of equal value

Quebec
Child care, **6:**11-2, 13
Accessibility, **4:**8-9, 16
Canada Assistance Plan, **4:**9-10, 14, 15, 21; **6:**45
Canada Child Care Act, proposal, **4:**20
Caregivers, problems, unlicensed, unregulated, **4:**17
Community colleges, training, **4:**23
Data collection, **6:**16
Day care centres
Profit and non-profit, **2:**63; **4:**9-10, 15
Complaints, **4:**18
Figures, **6:**17
Funds, subsidization, **4:**8, 14, 19, 21
Parent control board, **4:**9, 17, 21-2
Regulations, standards, quality, **4:**11-3, 16, 18, 20-1, 23-4
Spaces availability, **4:**9, 13
Children with special needs, **4:**18-9
Figures, unlicensed, unregulated, **4:**17
Infants, **4:**19
Rural areas, **4:**18-9
School-age, **4:**10-1, 22
Staff
Qualifications, training, **4:**12, 23
Ratio, staff/child, **4:**12-3, 19, 22-3; **6:**18
Wages, **2:**63
Education system, **2:**8
Free services, **4:**17-8
Government
Election, **4:**21
Loi sur les services de garde à l'enfance, **4:**7
Ministry of Education, **4:**10-1
Municipalities, **4:**11
Policy, **4:**7
School boards, **4:**11
Social and health services, **4:**11
Status of Women
Office des services de garde à l'enfance, role, **4:**8-11, 13, 14, 16-7
Complaints, **4:**18
Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance, Raquel Betsalel-Presser, **4:**5, 7; **6:**12
Recommendations, **4:**8-14, 21, 23
Studies, research, **4:**6
Subsidies, history, **4:**6
History, **4:**5-7, 16
Income, effects, **4:**13, 15, 21
Latch-key children, **4:**22
Local initiatives projects, federal government, **4:**6-7
National strategy, **6:**24
Cost-sharing, **4:**14, 15
Create 200,000 new quality spaces over next seven years, **4:**15, 20, 23
Negotiations, **4:**15-6

Peterson, honorable David, premier ministre, Ontario
Garde des enfants, référence, **2:**64

Petite (La) histoire des garderies, **Mme Micheline Lalonde-Gratton**, **4:**7

Playcare
Garderies, places, **2:**8

Population
Enfants, garderies, chiffres, **1:**38
Nouveau-Brunswick, **1:**7, 9
Yukon, **3:**25, 29-30

Portugal
Garde des enfants, système, **2:**60

Prairie Treaty Nation's Alliance
Autochtones, garde des enfants, responsabilités, **1:**49

Prince George, Colombie-Britannique
Gardiennes, problèmes, non agréées, non réglementées, **3:**7, 10
Voir aussi
Colombie-Britannique — Garde des enfants

Projet de loi canadienne sur la garde des enfants: point de vue de la Nouvelle-Ecosse, **Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Nouvelle-Ecosse, Mme Sharon Hope Irwin, mémoire**, **1:**5, 24, 27, 29-30, 32-4; **1A:**12-23

Provinces de l'Atlantique
Garde des enfants, **2:**25; **6:**65-6
Garderies, à but lucratif et sans but lucratif, franchises, **2:**17; **6:**67
Stratégie nationale, **6:**76
Voir aussi
Ile-du-Prince-Edouard — Garde des enfants
Nouveau-Brunswick — Garde des enfants
Nouvelle-Ecosse — Garde des enfants
Terre-Neuve — Garde des enfants

Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, **étude de fond, personnel du Comité spécial sur la garde des enfants de la Chambre des communes, 1987**, **6:**69, 75, 76, 98-100

Québec
Garde des enfants, **6:**61, 62
Accessibilités, **4:**8-9, 16
Collèges communautaires, formation, **4:**23
Données, collecte, **6:**66
Enfants à clé, **4:**22
Etudes, **4:**23
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **4:**20
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif, **2:**63; **4:**9-10, 15
Chiffres, **6:**67
Conseil de parents, **4:**9, 17, 21-2
Fonds, subventions, **4:**8, 14, 19, 21
Plaintes, **4:**18
Règlements, normes, qualité, **4:**11-3, 16, 18, 20-1, 23-4
Employés
Proportion adulte/nourrissons, **4:**12-3, 19, 22-3; **6:**68
Qualifications, formation, **4:**12, 23
Salaires, **2:**63
Places disponibles, **4:**9, 13

Quebec—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
National strategy—*Cont'd*
Opposition, concerns, **4**:13-5
Opting-out, **2**:64-5; **4**:19
Tax measures, **4**:15, 17, 20
Studies, **4**:23
Universality, **4**:9, 17-8

***Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance*, Raquel Betsalel-Presser, Quebec (Province), Status of Women**, **4**:5, 7-14, 21, 23; **6**:12

Red Deer, Alberta
Child care, community colleges, training, **2**:19
See also
Alberta — Child care

Report of the Subcommittee on Child Care
Appendices, **6**:42-9
Contents, **6**:9
Eratum, reference to 2:47 in proceedings of April 12, 1988, **6**:11
Foreword, **6**:10
List of witnesses, **6**:50-2
Members of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, **6**:5
Members of the Subcommittee on Child Care, **6**:5
Staff of the Subcommittee on Child Care, **6**:6
Title page, **6**:4

***Report of the Task Force on Child Care*, Katie Cooke, Status of Women, 1986**, **1**:19; **5**:7; **6**:40

Report to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
Report of the Subcommittee on Child Care, entitled "*Child Care*", **6**:2, 3,4-52

Reports to Senate
Bill C-111, without amendment, **6**:2
Report of the Subcommittee on Child Care, entitled "*Child Care*", eighteenth report, **6**:2, 3,4-52

Ringdahl, Brenda, President, Kids First, Calgary, Alberta
Child Care, Study
Brief, **5**:12
Discussion, **5**:9-10, 12-21
Statement, **5**:5, 8-9, 10-2

Roebuck, Bonnie, Winnipeg, Manitoba, Member of the Association in Manitoba, Canadian Day Care Advocacy Association
Child Care, Study
Discussion, **1**:41, 44-59, 61
Evidence, references, **2**:27, 60, 62; **6**:23, 26
Statement, **1**:37-44
Child Care Needs In Canada: a Critique of the Federal Government Plan, brief, **1**:5, 47, 53; **1A**:24-30

St-John's, Newfoundland
Day care centres
After school program, **2**:32
Spaces, **2**:31
Staff, training, **2**:44
See also
Newfoundland — Child care

Québec—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Garderies—*Suite*
Places disponibles—*Suite*
Ages scolaires, **4**:10-1, 22
Chiffres, non agréées, non réglementées, **4**:17
Enfants aux besoins spéciaux, **4**:18-9
Nourrissons, **4**:19
Régions rurales, **4**:18-9
Gardiennes, non agréées, non réglementées, problèmes, **4**:17
Gouvernement
Commissions scolaires, **4**:11
Condition féminine
Office des services de garde à l'enfance, rôle, **4**:8-11, 13, 14, 16-7
Plaintes, **4**:18
Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance, Mme Raquel Betsalel-Presser, **4**:5, 7; **6**:61
Recommandations, **4**:8-14, 21, 23
Election, **4**:21
Etudes, recherches, **4**:6
Loi sur les services de garde à l'enfance, **4**:7
Ministère de l'Education, **4**:10-1
Municipalités, **4**:11
Politique, **4**:7
Services sociaux et de la santé, **4**:11
Subventions, historique, **4**:6
Gratuité des services, **4**:17-8
Historique, **4**:5-7, 16
Projets d'initiatives locales du gouvernement fédéral, **4**:6-7
Régime d'assistance publique du Canada, **4**:9-10, 14, 15, 21; **6**:99
Revenu, effets, **4**:13, 15, 21
Stratégie nationale, **6**:76
Création de 200,000 nouvelles places de qualité au cours des sept prochaines années, **4**:15, 20, 23
Mesures fiscales, **4**:15, 17, 20
Opposition, inquiétudes, **4**:13-5
Négociations, **4**:15-6
Partage des frais, **4**:14, 15
Retrait, **2**:64-5; **4**:19
Système d'éducation, **2**:8
Universalité, **4**:9, 17-8

RAPC
Voir
Régime d'assistance publique du Canada

Rapport au Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie
Rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé: «*Garde des enfants*», **6**:2, 3,53-106

***Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance*, Mme Raquel Betsalel-Presser, Québec (Province), Condition féminine**, **4**:5, 7-14, 21, 23; **6**:61

***Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants*, Mme Katie Cooke, Condition féminine, 1986**, **1**:19; **2**:8; **5**:7; **6**:94

Rapport du Sous-comité sur la garde des enfants
Annexes, **6**:95-103
Avant-propos, **6**:59
Liste des témoins, **6**:104-6
Membres du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, **6**:54
Membres du Sous-Comité sur la garde des enfants, **6**:54
Page titre, **6**:53

St-Mary's, Newfoundland
Day care centres, rural, **2:**33, 43-4
See also
Newfoundland — Child care

Saskatchewan
Child care, **6:**15
Canada Assistance Plan, **6:**45
Day care centres, profit and non-profit
Figures, **6:**17
Funds, subsidization, **2:**14
Figures, **6:**18
Parent control board, **2:**14, 55

Scandinavian countries
Child care, **2:**60

Schools
Day care centres
Alberta, **2:**60
Manitoba, **2:**60
Newfoundland, **2:**32
Nova Scotia, **1:**35-6
Ontario, **1:**35; **2:**60-1
Quebec, **2:**8; **4:**10-1
Yukon, **3:**32

Schumonof, Stanley, University of South Carolina, United States
Child care, reference, **5:**9

Seniors
Old age homes, private, quality, **2:**22

***Sexual Offences Against Children: Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths*, Robin F. Badgley**, **2:**14, 16-7, 25, 60

Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee
Appearance, Hon. Arthur Jake Epp, Minister of National Health and Welfare, **6:**19, 20, 22, 30, 37-8, 39, 44
Members, **6:**5
Motions
Bill C-111, report to Senate, without amendment; carried, **6:**2
Report of the Subcommittee on Child Care, entitled "*Child Care*", report to Senate; carried, **6:**2
Order of reference, **1:**3
Reference, child care, **6:**31
Reports to Senate
Bill C-111, without amendment, **6:**2
Report of the Subcommittee on Child Care, entitled "*Child Care*", **6:**3, 4-52
Resignation, Hon. Senator Philippe Deane Gigantes, **6:**2

Spain
Child care system, **2:**60

Spencer, Herbert (1820-1903), reference, **2:**21

Spivak, Hon. Mira, Senator (Manitoba), Committee Chairman
Child Care, Study
Canadian Day Care Advocacy Association, position
Alberta, **2:**14-21, 28, 29-30
British Columbia, **3:**12, 14-21, 23-4
Manitoba, **1:**41, 44-8, 55-9; **3:**16

Rapport du Sous-comité sur la garde des enfants*—*Suite
Personnel du Sous-Comité sur la garde des enfants, **6:**55
Table des matières, **6:**58

Rapport Presser
Voir
Rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance

Rapports au Sénat
Bill C-111, sans amendement, **6:**2
Rapport du Sous-comité sur la garde des enfants intitulé: «*Garde des enfants*», dix-huitième rapport, **6:**2, 3,53-106

Red Deer, Alberta
Garde des enfants, collèges communautaires, formation, **2:**19
Voir aussi
Alberta — Garde des enfants

Régime d'assistance publique du Canada (RAPC)
Garde des enfants, **1:**13; **2:**14, 28-9, 38, 59; **6:**71-2, 75-6, 82, 83-4, 95-101
Alberta, **2:**6, 9,12-4, 20-1, 26-7, 29, 39
Colombie-Britannique, **3:**11-2, 17, 20-1; **6:**99
Etude, **1:**53
Manitoba, **1:**53-5
Nouveau-Brunswick, familles à faible revenu, subventions, effets, **1:**9-10, 14, 16
Nouvelle-Ecosse, effets, **1:**20, 22, 29-30, 33
Ontario, **2:**48, 50, 54-5, 57, 64; **6:**99
Québec, **4:**9-10, 14, 15, 21; **6:**99
Saskatchewan, **6:**99
Terre-Neuve, **2:**33, 37-9, 44-5; **6:**99
Territoires du Nord-Ouest, **6:**99
Yukon, **3:**27

Régime d'assurance-maladie
Garde des enfants, comparaison, **2:**29, 62

Revenu
Familles, garderies, frais, effets, **2:**16; **6:**69, 71, 75-6, 87-8
Alberta, **2:**8, 11-2, 26; **5:**8, 13
Colombie-Britannique, **3:**8-9, 23
Manitoba, **1:**45
Ontario, **2:**50, 55
Québec, **4:**13, 15, 21
Terre-Neuve, **2:**33
Yukon, **3:**27
Voir aussi
Familles

Ringdahl, Mme Brenda, présidente, Kids First, Calgary, Alberta
Garde des enfants, étude
Discussion, **5:**9-10, 12-21
Exposé, **5:**5, 8-9, 10-2
Mémoire, **5:**12

Roebuck, Mme Bonnie, Winnipeg (Manitoba), membre de l'Association au Manitoba, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
Besoin en matière de garde d'enfants au Canada: Critique du programme du gouvernement fédéral, mémoire, **1:**5, 47, 53; **1A:**24-30
Garde des enfants, étude
Discussion, **1:**41, 44-59, 61

Spivak, Hon. Mira, Senator (Manitoba), Committee Chairman—*Cont'd*
Child Care, Study—*Cont'd*
Canadian Day Care Advocacy Association, position—*Cont'd*
New Brunswick, **1**:11-8
Newfoundland, **3**:14
Nova Scotia, **1**:27-8, 30-1, 33-7
Ontario, **2**:50, 59-64
Quebec, **4**:9, 11, 18, 19-20, 22
Yukon, **3**:25, 29-33
Day care centres, profit, subsidization, opposition, **2**:17
Procedure, **1**:6, 11, 18-9, 23, 37, 59, 61-2; **2**:6, 14, 30-1, 46-7, 65; **3**:6, 10-1, 18, 25, 33; **4**:5, 16, 24
Reference, **5**:19

Statistic Canada
Child care, statistics, reference, **3**:16

***Status of Day-Care in Canada 1986*, National Day Care Information Center, Social Service Program Branch, Department of National Health and Welfare**, **2**:8, 10; **6**:17

Status of Women, *Report of the Task Force on Child Care*, Katie Cooke, 1986, **1**:19; **5**:7; **6**:40

Students
Child care, parents, British Columbia, **3**:12-3

Sweden
Child care system, **2**:40, 60; **5**:8, 14

Terrace, British Columbia
Caregivers, problems, unlicensed, unregulated, **3**:7, 10
See also
British Columbia — Child care

Time
Child care, reference, **5**:14

Tobin, Hon. Glen G., Minister of Social Services, Newfoundland
Child Care, Study, reference, **2**:38

Toronto, Ontario
Child care, municipal, role, **2**:49
Subsidizations, **2**:52
See also
Ontario — Child care

Trudeau, Rt. Hon. Pierre-Elliott, former Prime Minister
Child care, Meech Lake Accord, reference, **2**:58-9

UIC
See
Unemployment Insurance Commission

Unemployment
Alberta, reduction, **5**:8
Newfoundland, **2**:40

Unemployment Insurance Commission (UIC)
Maternity benefits
British Columbia, **3**:24
Increase or extension, **1**:27-8, 50-1; **4**:19

Roebuck, Mme Bonnie, Winnipeg (Manitoba), membre de l'Association au Manitoba, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance—*Suite*
Garde des enfants, étude—*Suite*
Exposé, **1**:37-44
Témoignage, références, **2**:27, 60, 62; **6**:74, 78

St-Jean, Terre-Neuve
Garderies, rurales
Après les heures de classe, **2**:32
Employés, formation, **2**:44
Places, **2**:31
Voir aussi
Terre-Neuve — Garde des enfants

St-Mary's, Terre-Neuve
Garderies, rurales, **2**:33, 43-4
Voir aussi
Terre-Neuve — Garde des enfants

Salaire égal pour travail égal
Voir
Femmes — Garde des enfants

Salaires
Gardes des enfants
Colombie-Britannique, **3**:24
Manitoba, **1**:42
Nouveau-Brunswick, **1**:8, 17-8
Nouvelle-Ecosse, **1**:21-2, 34-5
Ontario, **1**:34-5; **2**:52-5
Terre-Neuve, **2**:35
Yukon, **3**:27-8
Voir aussi
Fonction publique

Santé, Loi canadienne
Discussion, **2**:29, 62; **6**:77, 89
Art. 4 — Raison d'être de la présente loi, **6**:102

Santé nationale et du Bien-être social, ministère
Garde des enfants
Critère pour les services de garde de jour aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, Ottawa, mars 1974, **6**:98
Document, **6**:98
Lignes directrices, services du bien-être social, **6**:97-9
Situation de la garde de jour au Canada 1986, direction générale des programmes des services sociaux, Centre national d'information sur la garde de jour, **2**:10; **6**:67
Stratégie nationale, information, **2**:28
Stratégie nationale sur la garde des enfants, document, références, **6**:70, 71, 72, 73, 102

Saskatchewan
Garde des enfants, **6**:65
Garderies, a but lucratif et sans but lucratif
Chiffres, **6**:67
Conseil de parents, **2**:14, 55
Fonds, subventions, **2**:14
Chiffres, **6**:69
Régime d'assistance publique du Canada, **6**:99

Scandinavie
Garde des enfants, **2**:60

Union of Soviet Socialist Republics
Gorbachev, Mikhail, General Secretary, child care, reference, **5:**10

United States
Child care
Day care centres
Infants, **1:**27
Profit, **2:**55-6
Franchises, **1:**21, 31; **2:**59-60
Programs, projects, **1:**60-1
Subsidization, none, **2:**56
Government
Department of Health, Education and Welfare, **1:**60
Head Start Program, **2:**15-6, 47
Indian Child Welfare Act, **1:**49
Maternity benefits, **1:**28
Research, **3:**13

University of British Columbia
Day care centre, costs, **3:**12

University of Calgary
Child care
Christopher Bagley, reference, **5:**9
Day care centre, spaces, **2:**18-9

University of Manitoba
Day care centre, research centre, **1:**53; **2:**27

University of Pennsylvania, United States
Belski, Jay, child care, reference, **5:**9

University of Simon Fraser
Day care centre, costs, **3:**12

University of South Carolina, United States
Schumonof, Dr. Stanley, child care, reference, **5:**9

University of Victoria
Child care, **3:**20

Vancouver, British Columbia
Child care, infant spaces, **3:**10
See also
British Columbia — Child care

Wages and salaries
Day care centres
British Columbia, **3:**24
Manitoba, **1:**42
New Brunswick, **1:**8, 17-8
Newfoundland, **2:**35
Nova Scotia, **1:**21-2, 34-5
Ontario, **1:**34-5; **2:**52-5
Yukon, **3:**27-8
See also
Public service

Watson Lake, Yukon
Day care centres, **3:**26
See also
Yukon — Child care

Schumonof, M. Stanley, Université de la Caroline du Sud, Etats-Unis
Garde des enfants, référence, **5:**9

Services de soutien des familles et de la collectivité
Voir
Alberta — Garde des enfants — Gouvernement — Programmes — Family and Community Support Services

***Situation de la garde de jour au Canada 1986*, Centre national d'information sur la garde de jour, Direction générale des programmes des services sociaux, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social**, **2:**10; **6:**67

Société canadienne d'hypothèques et de logement et abrogeant certaines dispositions législatives connexes, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, Loi
Voir
Bill C-111

Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les enfants
Barker, M. Elliott, garde des enfants, référence, **5:**9

Spencer, M. Herbert (1820-1903), référence, **2:**21

Spivak, honorable Mira, sénateur (Manitoba), présidente du Comité
Garde des enfants, étude
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, position
Alberta, **2:**14-21, 28, 29-30
Colombie-Britannique, **3:**12, 14-21, 23-4
Manitoba, **1:**41, 44-8, 55-9; **3:**16
Nouveau-Brunswick, **1:**11-8
Nouvelle-Ecosse, **1:**27-8, 30-1, 33-7
Ontario, **2:**50, 59-64
Québec, **4:**9, 11, 18, 19-20, 22
Terre-Neuve, **3:**14
Yukon, **3:**25, 29-33
Garderies, à but lucratif, subventions, opposition, **2:**17
Procédure, **1:**6, 11, 18-9, 23, 37, 59, 61-2; **2:**6, 14, 30-1, 46-7, 65; **3:**6, 10-1, 18, 25, 33; **4:**5, 16, 24
Référence, **5:**19

Statistique Canada
Garde des enfants, statistiques, référence, **3:**16

***Stratégie nationale sur la garde des enfants*, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social**, document, références, **6:**70, 71, 72, 73, 102

Suède
Garde des enfants, système, **2:**40, 60; **5:**8, 14

Tchécoslovaquie
Garde des enfants, référence, **5:**10

Terrace, Colombie-Britannique
Gardiennes, non agréées, non réglementées, problèmes, **3:**7, 10
Voir aussi
Colombie-Britannique — Garde des enfants

Terre-Neuve
Garde des enfants, **3:**14; **6:**65
Attitudes, syndicats, femmes, **2:**46
Données, collecte, recherches, **2:**40, 43, 46

Wawanesa, Manitoba
Child care, letter, **5**:11-2
See also
Manitoba — Child care

Welfare
Single mothers, child care, **1**:43; **2**:16, 55; **3**:24

Whitehorse, Yukon
Day care centres, **3**:26
Schools, **3**:32
Population, **3**:29
See also
Yukon — Child care

Women
Child care, **1**:6, 34, 38
British Columbia, **3**:6, 24
Abortion, infant care subsidy, **3**:10
Equal pay for work of equal value
Manitoba, **1**:42, 44
Native women, **1**:49
Nova Scotia, **1**:23
Ontario, **2**:54-5
Jobs
Figures, **2**:58
Loss, **1**:38
Newfoundland, **2**:39-40
Nova Scotia, **1**:27
Ontario, **2**:40
Quebec, history, **4**:6
Statistics, **1**:38-9; **2**:39; **5**:6
Yukon, **3**:25
Election, New Brunswick, **1**:11
Re-training, **5**:17

YM-YWCA, Newfoundland
Day care centres, after school program, **2**:32, 44
See also
Newfoundland — Child care

Youth, Special Senate Committee
Appearance, MicMac tribes, **1**:26
Youth: A Plan of Action: Report of the Special Senate Committee on Youth, **1**:26

***Youth: A Plan of Action: Report of the Special Senate Committee on Youth*, Special Senate Committee Youth**, **1**:26

Yukon
Child care, **6**:13-4
Canada Assistance Plan, **3**:27
Caregivers, problems, unlicensed, unregulated, **3**:25-6, 28
Data collection, **3**:29
Day care centres
Fees, affordability, income, effects, **3**:28
Profit and non-profit
Figures, **3**:30-1
Funds, subsidization, enhancement, maintenance, operating, start up, **3**:27, 33
Regulations, standards, quality, **3**:31-2; **6**:18
Spaces availability, priorities
Children with special needs, **3**:27
Flexible hours, **3**:26
Infants, **3**:25

Terre-Neuve—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Familles, évolution, **2**:31-2
Garde des enfants, Loi canadienne, proposition, **2**:44
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif
Chiffres, **6**:67
Fonds, subventions, **2**:33-4, 42, 45
Franchises américaines et canadiennes, opposition, **2**:41-2
Privées, agréées, domiciles, **2**:41
Règlements, normes, qualité, responsabilité, **2**:34-6, 41, 58, 62, 65
Inspecteurs, rôle, **2**:34-5, 42-3
Non agréées, non réglementées, commentaires, **2**:36-7
Employés
Proportion adulte/nourrissons, **6**:68
Qualifications, formation, **2**:34-5, 44
Salaires, heures, **2**:35, 44
Places disponibles, **2**:40-1, 45
Après les heures d'école, **2**:32, 44
Chiffres, **2**:31
Non agréées, non réglementées, **2**:32
Nourrissons, **2**:32, 36
Pré-scolaire, **2**:31, 41
Régions rurales, **2**:32, 46
Revenu, effets, **2**:33-4
Gouvernement, **2**:32
Budgets
1985, **2**:33-4
29 mars 1988, **2**:33, 38
Femmes, création d'emploi, effets, **2**:39-40
Ministères
Développement de carrière et de l'Education avancée, Bureau de la politique féminine, recherches, **2**:40, 43, 46
Services sociaux, ministres, services de garde de jour, proposition, **2**:33, 42-3
Tobin, honorable Glen G., **2**:38
Parents, libre-choix, **2**:36
Parents-instituteurs, associations, **2**:32, 44
Régime d'assistance publique du Canada, effets, **2**:33, 37-8, 44-5; **6**:99
Statistiques, **2**:31, 39
Stratégie nationale, **2**:36, 38-9, 41, 45, 58, 64-5

Territoires du Nord-Ouest
Garde des enfants, **6**:65, 68, 99

Time
Garde des enfants, référence, **5**:14

Tobin, honorable Glen G., ministre des Services sociaux, Terre-Neuve
Garde des enfants, référence, **2**:38

Toronto, Ontario
Garde des enfants, municipalités, rôle, **2**:49
Subventions, **2**:52
Voir aussi
Ontario — Garde des enfants

Travail
Femmes, statistiques, **1**:37-8; **5**:6
Colombie-Britannique, **3**:6, 24
Garde des enfants, **6**:92-4

Yukon—*Cont'd*
Child care—*Cont'd*
Day care centres—*Cont'd*
Spaces availability, priorities—*Cont'd*
Pre-school, **3**:25
School-age, **3**:26, 32
Shift work, seasonal employment, **3**:26
Staff, qualifications, training, wages, **3**:27-8, 31, 33
Education system, **3**:32
Government, **3**:28
Department of Health and Human Resources and Women's Directorate, **3**:30
Day care coordinator, **3**:29
Green paper, **3**:29, 33
Priorities, **3**:27, 30, 32
Latch-key children, **3**:6
National strategy
Initiatives Fund, **3**:28-9, 32-3
Negotiations, **3**:29
Tax measures, **3**:33
Public awareness, **3**:30
Population, statistics, **3**:25, 29-30

See following pages for lists of appendices, documents tabled and witnesses.

Trudeau, très honorable Pierre-Elliott, ancien premier ministre
Garde des enfants, Entente du lac Meech, référence, **2**:58-9

Union des républiques socialistes soviétiques
Gorbachev, M. Mikhail, secrétaire général, garde des enfants, référence, **5**:10

Université de Calgary
Garde des enfants
Bagley, M. Christopher, référence, **5**:9
Garderie, places, **2**:18-9

Université de la Caroline du Sud, Etats-Unis
Schumonof, M. Stanley, garde des enfants, référence, **5**:9

Université de la Colombie-Britannique
Garderie, coûts, **3**:12

Université de la Pennsylvanie, Etats-Unis
Belski, Mme Jay, garde des enfants, référence, **5**:9

Université du Manitoba
Garde des enfants, centre de recherche, **1**:53; **2**:27

Université Simon Fraser
Garderie, coûts, **3**:12

Université Victoria
Garde des enfants, **3**:20

Vancouver, Colombie-Britannique
Garde des enfants, nourrissons, places, **3**:10
Voir aussi
Colombie-Britannique — Garde des enfants

Watson Lake, Yukon
Garderies, **3**:26
Voir aussi
Yukon — Garde des enfants

Wawanesa, Manitoba
Garde des enfants, lettre, **5**:11-2
Voir aussi
Manitoba — Garde des enfants

Whitehorse, Yukon
Garderies, **3**:26
Ecoles, **3**:32
Population, **3**:29
Voir aussi
Yukon — Garde des enfants

YM-YWCA, Terre-Neuve
Garderie, après les heures d'école, **2**:32, 44
Voir aussi
Terre-Neuve — Garde des enfants

Yukon
Garde des enfants, **6**:63
Données, collecte, **3**:29
Enfants à clé, **3**:26

Yukon—*Suite*
Garde des enfants—*Suite*
Garderies
A but lucratif et sans but lucratif
Chiffres, **3**:30-1
Fonds, subventions, améliorations, démarrage, entretien, exploitation, **3**:27, 33
Règlements, normes, qualité, **3**:31-2; **6**:68
Employés, qualifications, formation, salaires, **3**:27-8, 31, 33
Frais abordables, revenu, effets, **3**:28
Places disponibles, priorités
Ages scolaires, **3**:26, 32
Enfants aux besoins spéciaux, **3**:26
Horaires souples, **3**:26
Nourrissons, **3**:25
Pré-scolaire, **3**:25
Travailleurs par poste, saisonnier, **3**:26
Gardiennes, non agréées, non réglementées, problèmes, **3**:25-6, 28
Gouvernement, **3**:28
Livre vert, **3**:29, 33
Ministère de la Santé et des Ressources humaines et des Affaires de la femme, **3**:30
Coordonnateur de la garde des enfants, **3**:29
Priorités, **3**:27, 30, 32
Public, sensibilisé, **3**:30
Régime d'assistance publique du Canada, **3**:27
Stratégie nationale
Caisse d'aide aux projets, **3**:28-9, 32-3
Mesures fiscales, **3**:33
Négociations, **3**:29
Système d'éducation, **3**:32
Population, statistiques, **3**:25, 29-30

Voir sur pages suivantes, listes d'appendices, de documents déposés et de témoins.

Appendices

1A—Canadian Day Care Advocacy Association, Fredericton, New Brunswick, Susan McGibbon, brief, **1A:**1-11

1B—Canadian Day Care Advocacy Association, Nova Scotia, *Proposed Canada Child Care Act: a View From Nova Scotia*, Sharon Hope Irwin, brief, **1A:**12-23

1C—Canadian Day Care Advocacy Association, Manitoba, *Child Care Needs In Canada: a Critique of the Federal Government Plan*, Bonnie Roebuck, brief, **1A:**24-30

Documents tabled (Number)

—*Submission to the Senate Subcommittee on Child Care, Kids First, Calgary, Alberta*, (CC-1), **5:**4, 5,6, 7,12, 14, 15

Witnesses

—Billard, Lynette, President, St-John's, Newfoundland, Canadian Day Care Advocacy Association

—Blakely, Sam E., Director of Social Services, City of Calgary, Alberta

—Christian, Carol, Member, Whitehorse, Yukon, Canadian Day Care Advocacy Association

—Chudnovsky, Rita, Member, British Columbia Day Care Action Coalition

—Coates, Penny, Executive Member and Provincial Representative of Vancouver, British Columbia, Canadian Day Care Advocacy Association

—Del Frari, Teresa, Treasurer, Kids First, Calgary, Alberta

—Friendly, Martha, University of Toronto, Toronto, Ontario, Canadian Day Care Advocacy Association

—Irwin, Sharon Hope, Glace Bay, Nova Scotia, Member of the Association in Nova Scotia, Canadian Day Care Advocacy Association

—Kuiken, Jake, Executive Member, Calgary, Alberta, Canadian Day Care Advocacy Association

—Lalonde-Gratton, Micheline, Professor, Child Care Education Program, University of Quebec and Member of the Canadian Day Care Advocacy Association

—McGibbon, Susan, Fredericton, New Brunswick, Member of the Association in New Brunswick, Canadian Day Care Advocacy Association

—Oberg, Joanne, Secretary, Whitehorse, Yukon, Canadian Day Care Advocacy Association

—Olonan, Mab, Media Coordinator, British Columbia Day Care Action Coalition

—Ringdahl, Brenda, President, Kids First, Calgary, Alberta

—Roebuck, Bonnie, Winnipeg, Manitoba, Member of the Association in Manitoba, Canadian Day Care Advocacy Association

For pagination, *see* Index by alphabetical order.

Appendices

1A—Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Frédéricton, Nouveau-Brunswick, Mme Susan McGibbon, mémoire, **1A:**1-11

1B—Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Nouvelle-Ecosse, *Projet de loi canadienne sur la garde des enfants: point de vue de la Nouvelle-Ecosse*, Mme Sharon Hope Irwin, mémoire, **1A:**12-23

1C—Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Manitoba, *Besoin en matière de garde d'enfants au Canada: Critique du programme du gouvernement fédéral*, Mme Bonnie Roebuck, mémoire, **1A:**24-30

Documents déposés (Numéros)

—*Submission to the Senate Subcommittee on Child Care, Kids First, Calgary, Alberta*, (CC-1), **5:**4, 5,6, 7,12, 14, 15

Témoins

—Billard, Mme Lynette, présidente, St-Jean (Terre-Neuve), Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Blakely, M. Sam E., directeur des Services sociaux, Ville de Calgary, Calgary (Alberta)

—Christian, Mme Carol, membre, Whitehorse, Yukon, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Chudnovsky, Mme Rita, membre, British Columbia Day Care Action Coalition

—Coates, Mme Penny, membre directeur et représentante provinciale de Vancouver, Colombie-Britannique, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Del Frari, Mme Teresa, trésorière, Kids First, Calgary, Alberta

—Friendly, Mme Martha, Université de Toronto, Toronto (Ontario), Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Irwin, Mme Sharon Hope, Glace Bay (Nouvelle-Ecosse), membre de l'Association en Nouvelle-Ecosse, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Kuiken, M. Jake, membre du Conseil d'administration, Calgary (Alberta), Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Lalonde-Gratton, Mme Micheline, professeur, certificat d'éducation en milieu de garde, Université du Québec et Membre de l'Association pour la promotion des services de garde de l'enfance

—McGibbon, Mme Susan, Frédéricton (Nouveau-Brunswick), membre de l'Association au Nouveau-Brunswick, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Oberg, Mme Joanne, secrétaire, Whitehorse, Yukon, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

—Olonan, Mme Mab, coordonnatrice des médias, British Columbia Day Care Action Coalition

—Ringdahl, Mme Brenda, présidente, Kids First, Calgary, Alberta

—Roebuck, Mme Bonnie, Winnipeg (Manitoba), membre de l'Association au Manitoba, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Pour pagination, *voir* Index par ordre alphabétique.